BIBLIOTHÈQUE HISTORIQUE DES PAYS D'ISLAM

SAPHIA AREZKI

DE L'ALN À L'ANP

LA CONSTRUCTION DE L'ARMÉE ALGÉRIENNE (1954-1991)

Éditions de la Sorbonne

De l'ALN à l'ANP

La construction de l'armée algérienne (1954-1991)

Saphia Arezki

DOI : 10.4000/books.psorbonne.113246
Éditeur : Éditions de la Sorbonne
Lieu d'édition : Paris
Année d'édition : 2022
Date de mise en ligne : 15 décembre 2023
Collection : Bibliothèque historique des pays d'Islam
ISBN numérique : 979-10-351-0966-0

OpenEdition Books
https://books.openedition.org

Édition imprimée
ISBN (Édition imprimée) : 979-10-351-0679-9
Nombre de pages : 368

RÉFÉRENCE NUMÉRIQUE

Arezki, Saphia. *De l'ALN à l'ANP*. Éditions de la Sorbonne, 2022, https://doi.org/10.4000/books.psorbonne.113246.

Métadonnées de couverture
Légende
Mellègue, frontière tunisienne, cessez-le-feu, mars 1962 (Archives privées)
Ce document a été généré automatiquement le 5 mai 2024.

Fourni par Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne

Le format PDF est diffusé sous Licence OpenEdition Books sauf mention contraire.

Le format ePub est diffusé sous Licence OpenEdition Books sauf mention contraire.

RÉSUMÉ

L'armée algérienne est une institution névralgique mais, soixante ans après l'indépendance, son histoire reste très peu documentée : ce livre, totalement dépassionné, écrit avec la froide rigueur d'une historienne, restitue à sa juste mesure, et en l'incarnant, la place de l'armée dans le système politique algérien. L'Armée de libération nationale (ALN), en tant qu'unique force organisée dans le pays a, de fait, préfiguré l'État indépendant. L'ascendant de l'État-major de l'ALN en 1962, le coup d'État du 19 juin 1965, la tentative de putsch du chef d'état-major en 1967 ainsi que d'autres péripéties ont d'emblée situé l'armée au cœur du pouvoir et de ses tumultes. De fait perçue comme « une boîte noire », l'armée est à l'origine de nombreux mythes, voire de fantasmes – ainsi des expressions médiatiques telles « les BTS » (Batna-Tébessa-Souk-Ahras) ou « les DAF » (Déserteurs de l'armée française). Saphia Arezki s'applique à les déconstruire avec précision à travers l'étude concrète de la trajectoire d'officiers de l'ANP ayant contribué à la construction de l'armée nationale moderne. Le livre dévoile comment Houari Boumediene a assuré, dans une démarche pragmatique voire tâtonnante, la transition entre une armée de libération et une armée nationale, conciliant l'impératif politique d'intégrer les grands chefs de l'ALN et celui d'impliquer les compétences techniques. Il retrace également les évolutions qui se sont faites par la suite au sein de l'armée avec l'arrivée de Chadli Bendjedid au pouvoir. La mise en relief du parcours des hommes et des groupes dans leur contexte historique apporte un éclairage remarquable sur la construction aussi bien de l'institution que de l'État indépendant.

SAPHIA AREZKI

Saphia Arezki est historienne. Cet ouvrage est le prolongement de sa thèse soutenue à l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne en 2014, publiée pour la première fois en Algérie, aux éditions Barzakh, en 2018. Elle se consacre aujourd'hui à la recherche historique pour des projets de théâtre et de films documentaires.

TABLE DES MATIÈRES

Remerciements

Préface
Malika Rahal

Avant-propos

Introduction
I. Sur les traces des militaires…
II. Quelles sources pour écrire une histoire de l'armée ?

Première partie. Devenir officier de l'ANP : origines géographiques, sociales et formations militaires

Introduction de la première partie

Chapitre 1. Éléments biographiques
I. Les dates et lieux de naissance
II. Origines familiales et formation scolaire

Chapitre 2. Les formations militaires de la période coloniale à l'indépendance
I. Les premières formations au sein de l'armée française
II. Les formations militaires à l'étranger durant la guerre
III. Les formations aux frontières de l'Algérie

Deuxième partie. La création d'une armée embryonnaire pendant la guerre d'indépendance algérienne (1954-1962)

Introduction de la deuxième partie

Chapitre 1. Naissance d'une armée de combattants

I. La création d'une armée nationale

II. Comment les futurs officiers de l'ANP ont-ils rejoint l'ALN ?

Chapitre 2. La frontière tunisienne, berceau de l'ANP

I. L'émergence de l'armée des frontières

II. La structuration de l'armée des frontières

III. La crise de l'été 1962 et la victoire de l'armée des frontières

Troisième partie.La transformation de l'ALN en ANP : développement d'une armée professionnelle (1962-1991)

Introduction de la troisième partie

Chapitre 1. De Ben Bella à Boumediene : Unir, organiser, former (1962-1978)

I. les enjeux immédiats

II. Les séditions militaires et coups d'État, des moyens de renforcer l'ordre et la cohésion dans une armée encore disparate

III. L'organisation de l'ANP à ses différents échelons : trouver un équilibre

IV. Former les militaires de l'ANP

Chapitre 2. Chadli Bendjedid : Entre évictions et restructurations (1979-1991)

I. Asseoir son pouvoir : entre mises à l'écart et promotions

II. La restructuration de l'armée : l'ascension d'une nouvelle élite

III. L'armée et l'ouverture politique, entre purges et promotions : vers l'ascension d'un groupe particulier au sommet de l'ANP ? (1988-1991)

Conclusion

Postface

Annexes

Méthodologie

Sources

Bibliographie non exhaustive

Liste des sigles

Index des noms

Cartes et photographies

Remerciements

p. 5-6

Cette recherche aujourd'hui devenue un livre n'aurait pas abouti sans l'aide et le soutien de nombreuses personnes.

Merci à Malika Rahal pour nos échanges et ses précieux conseils.

Merci à Émir Mahieddin qui a relu la dernière mouture de ce travail.

Je tiens également à remercier toutes les personnes qui ont soutenu les premières recherches qui ont abouti à ma thèse, et sans lesquelles ce livre n'aurait jamais vu le jour :

Nadine Picaudou qui, en 2009, a accepté d'encadrer cette recherche encore balbutiante dans le cadre de mon master I.

Pierre Vermeren qui a encadré ma thèse.

Alain Dallo pour sa patience, sa disponibilité et son aide constante dans l'élaboration de ma base de données et de mes cartes.

Marine Coquet pour ses relectures attentives et ses critiques pertinentes.

Myriam Aït-Aoudia pour son accueil à Alger.

Raphaëlle Branche et Mohammed Harbi pour leurs conseils avisés.

Les doctorants et chercheurs dont j'ai croisé la route : Sarah Adjel, Yasmina Aziki, Camille Evrard, François-Xavier Hautreux, Mélanie Henry, Denis Leroux, Philippe Pétriat, Amélie Regnauld.

Un grand merci à tous ceux qui ont accepté de s'entretenir avec moi et de partager leurs expériences, leurs souvenirs et parfois leurs

archives personnelles.

Merci encore :

À mes amis et amies, toujours présents, chacun à leur manière, qui m'ont écoutée patiemment leur parler de militaires algériens pendant des années : Hugo, Rachel, Julie, Sarah, Côme, Rudy, Marie, Hakim, Florian, Micki et Nicolas, Amélie, Gaby et tous les autres qui se reconnaîtront.

À mes amis et amies marseillais qui ont suivi le processus d'édition : Hassen, Djamel, Larbi, Candice, Delphine, Mouna, Meryl, Jameel, Hamza, François, Lotfi, Maïssa, Ambre…

À ma famille en Algérie qui m'a toujours accueillie chaleureusement, et particulièrement à mon cousin qui m'a fait découvrir Alger.

À ma famille en France.

À mon grand-père.

À ma grand-mère partie avant d'avoir pu voir ce livre.

À mes frères et sœurs et à mes beaux-parents qui m'ont toujours encouragée : Tarik, Timéo, Yasmin, Ilhem, Lucille, Fouzia et Patrick.

Merci à mes parents qui savent chacun ce que ce livre leur doit.

Préface

Malika Rahal
p. 7-12

1 La publication de l'ouvrage de Saphia Arezki est un événement. D'abord, parce que la publication d'un livre d'historien, ou d'historienne, sur l'histoire de l'Algérie après son indépendance est une rareté. D'autre part, parce que l'auteure y regarde bien en face l'Armée nationale populaire (ANP) à travers les parcours de ses officiers. On imagine bien comment l'appétit des lecteurs peut être aguisé par l'annonce de ce sujet : l'armée est à la fois une des institutions les plus anciennes, les plus solides, les plus intégratrices du pays ; elle est au cœur du régime, avec à son actif une guerre fondatrice, et une lutte acharnée (mais victorieuse) contre l'insurrection islamiste dans les années 1990 ; avec les questions de la Sécurité militaire et des généraux, elle a fait l'objet de nombreux écrits et discussions qui ont le parfum du scandale, relèvent souvent du fantasme mais évoquent en même temps l'essentiel. Dans ce contexte, « s'attaquer » en historienne à la question de l'armée et de ses officiers est ambitieux, audacieux, peut-être un peu fou, mais pour tout dire, indispensable.

2 Saphia Arezki le fait avec aplomb, et avec le goût, marqué dès son introduction, de « dégonfler » son sujet : si elle mentionne les enjeux politiques du présent, elle le rend plus technique, dépassionné, pour

en faire un véritable objet de science. Il y a une tranquillité tout à fait remarquable dans la façon d'aborder l'armée, en créant elle-même les outils d'une approche scientifique qu'elle a validée lors de la présentation d'une thèse de doctorat en 2014. J'avais eu l'honneur alors de faire partie du jury. L'ouvrage est une réécriture de la thèse, qui bénéficie de nouvelles sources collectées depuis, mais dont l'approche demeure toujours aussi rigoureuse.

3 Cette approche, il faut en dire deux mots. Il s'agit en effet pour l'auteure de construire sur les officiers de l'ANP une base de données comportant des renseignements sur leurs parcours. Puisque nous travaillons, nous autres historiens de l'Algérie contemporaine, avec un accès très limité aux archives publiques (et aucun accès aux archives publiques pour la période d'après l'indépendance), elle a rempli sa base de données en partant en quête de renseignements patiemment glanés. La difficulté de l'exercice, ou son caractère frustrant, c'est que des données recueillies, formalisées dans la base, lissées, aboutissent parfois à un savoir positif qui tient en une phrase. Parfois, ce savoir positif vient confirmer ce que la rumeur populaire disait depuis longtemps : on a alors l'impression très trompeuse de ne pas avoir avancé. En réalité, on sort enfin du savoir courant pour entrer dans celui d'un savoir scientifique, limité mais désormais solide. Au contraire, certains mythes font les frais de cette approche quantitative, comme celui du fameux « triangle BTS », Batna-Tebessa-Souk Ahras d'où seraient originaires la majorité des officiers de l'ANP et dont Saphia Arezki montre qu'il n'existe pas. D'autres données apparaissent en revanche, comme la surreprésentation d'officier originaires de l'est dans l'armée au sortir de la guerre, une surreprésentation dont elle discute les différentes explications possibles, des plus techniques aux plus

politiques. Ce qui se construit ainsi, c'est donc une connaissance plus fine, plus nuancée, et surtout, plus solide.

4 Pour des raisons d'archives, parmi ceux auxquels elle s'intéresse, les hommes les mieux connus sont sans doute ceux qui avant de rejoindre l'Armée de libération nationale (ALN) avaient eu une expérience dans l'armée française. On les appelle les « déserteurs de l'armée française » (les DAF, un sigle fréquemment utilisés car on parle beaucoup d'eux) : à tort car tous n'ont pas déserté. Certains avaient achevé le temps de leur engagement ou de leur service dans l'armée française avant de rallier l'ALN. S'ils sont mieux connus que les autres c'est parce qu'ils ont laissé des traces, sous forme de dossiers dans les archives militaires françaises. Mais Saphia Arezki parvient tout de même à nous parler aussi des autres, qu'elle a pu identifier en consultant le *Journal officiel*, la revue *El Djeich*, en lisant les articles publiés après leur décès, par le biais d'entretiens lorsqu'elle a pu les identifier et les rencontrer, ou de la lecture des mémoires que certains ont fait paraître. Bref, à défaut d'accès aux archives de l'armée, elle a fabriqué sa propre documentation et c'est sur cette documentation qu'elle fonde son travail.

5 Ce que lui permettent ces informations, c'est une approche sociologique de l'encadrement de l'armée, pour approcher non les parcours de quelques figures connues, mais de tous les officiers qu'elle a pu identifier. On retrouvera bien à la lecture du livre des noms célèbres : Mohamed Chaâbani, Tahar Zbiri, Mohamed Mediène, Larbi Belkheir, ou Khaled Nezzar. Mais ils sont traités parmi l'ensemble de leurs collègues, et leurs parcours sont replacés dans un processus historique qui va de leurs débuts comme militaires au tout début des années 1990.

6 Couvrant une période longue, l'auteure tisse finement les connexions entre pré- et post-1962. L'on voit par exemple les

logiques de formation dans l'ALN, pour saisir qu'elles ne sont pas seulement orientées vers la guerre d'indépendance – alors même que c'est l'urgence –, mais aussi vers la formation d'une armée pour l'Algérie indépendante : sinon, pourquoi par exemple former des aviateurs alors qu'on n'a pas d'avion ? C'est cette ambition de constituer une armée professionnelle pour un État indépendant qui est au cœur de l'ouvrage. Son étude permet de sortir des débats menés habituellement à coup d'affirmations rarement étayées par des faits : on ne trouvera pas dans ces pages de procès contre les « déserteurs de l'armée française » (ni de défense d'ailleurs), ou de révélations juteuses, mais une description aussi précise que le permettent les sources de la constitution d'une armée professionnelle.

7 Saphia Arezki revient donc sur la formation de l'ALN durant la guerre d'indépendance, puisque la quasi-totalité des officiers de l'ANP qui se forme en 1962 proviennent de ses rangs. Elle évoque les différentes réformes visant à en unifier le commandement, les tensions entre l'intérieur et l'extérieur, et le rôle des commandements aux frontières, en particulier en Tunisie, dans la formation des hommes forts de l'armée de l'Algérie indépendante.

8 Le tableau qu'elle brosse de l'armée en 1962 pointe les enjeux de la reconversion de l'ALN : si l'ensemble de l'armée de la guerre comptait quelques 45 000 hommes autour du cessez-le-feu, elle se divisait entre les combattants des *wilayas* de l'intérieur (chacune dirigée par des maquisards charismatiques, tels que Salah Boubnider en *wilaya* II à Constantine, ou le colonel Hassan en *wilaya* IV) et l'armée aux frontières. Or, 1962 voit une série de crises qui fragmentent cette armée plus encore qu'elle ne l'était déjà. Le défi majeur du passage à l'indépendance, c'est donc de réaliser l'intégration d'unités très disparates dans une armée

professionnelle. Et au fond, c'est le passage d'une armée révolutionnaire à l'armée d'un État. Or – et c'est le second enjeu fondamental –, pour organiser une armée avec son commandement et ses officiers, il faut des compétences que les maquisards de la guerre révolutionnaire n'ont pas nécessairement : on l'oublie facilement aujourd'hui, mais les combattants des maquis étaient à l'image de la société algérienne telle qu'elle sortait de la période coloniale. La majorité d'entre eux étaient donc illettrés sinon analphabètes.

9 Or, Saphia Arezki insiste tout au long de son travail sur la question de la formation : elle montre comment, durant la guerre d'indépendance, on a formé des hommes en Égypte, en Irak, en URSS, et comment l'armée française a aussi servi de vivier d'hommes expérimentés et formés dont l'ALN pouvait réutiliser les compétences. Beaucoup se retrouvent dans l'armée aux frontières, en particulier du côté tunisien où se crée l'État-major général (EMG).

10 Les historiens et historiennes de l'Algérie sont rares à dépasser 1962 dans leurs écrits, j'ai eu souvent l'occasion de le dire. Je suis donc particulièrement sensible à cette dimension de l'ouvrage de Saphia Arezki : parce qu'elle suit des officiers et leurs parcours professionnels, elle n'est jamais hypnotisée par la fracture de 1962, mais suit les phénomènes dans leur continuité. Or, la pénurie des cadres durant la guerre a des prolongements bien après l'indépendance, avec beaucoup de soldats, et beaucoup d'officiers illettrés jusque dans les années 1970. Certaines décisions sont prises pour combiner le charisme des chefs maquisards plus expérimentés et la compétence des cadres formés à l'extérieur et plus professionnels : ainsi à la tête des nouvelles régions militaires, on associe à des chefs de régions maquisards (Mohand ould-Hadj par exemple) des chefs d'état-major formés dans l'EMG durant la guerre.

La question de la gestion de la pénurie de compétences dépasse le seul domaine de l'armée pour toucher tous les secteurs en 1962 : les ministères, les entreprises publiques, les entreprises privées, l'enseignement. Et dans tous ces secteurs, on est confronté à la question douloureuse de savoir comment valoriser en leur offrant des emplois des hommes qui ont combattu pour l'indépendance du pays, survivants d'une guerre cruelle, qui n'ont pas cependant les compétences théoriquement nécessaires pour trouver une place de choix dans une société en pleine modernisation. Mais l'institution où cette question est la plus prégnante, c'est évidemment l'armée.

11 Outre les hommes, les continuités entre la période coloniale et la période de l'Algérie indépendante s'incarnent aussi dans des lieux, comme l'école de Cherchell qui existait depuis 1942, et est réutilisée par l'armée de l'Algérie indépendante. Mais au-delà de l'exemple de l'école de Cherchell, Saphia Arezki révèle avec beaucoup de détails la professionnalisation de l'armée dans les premières années de l'indépendance : la création des écoles, les efforts des autorités pour localiser les compétences professionnelles là où elles sont les plus utiles et les plus susceptibles aussi de se transmettre pour permettre à l'armée de se renouveler. Dans les années 1970, il y a un nouvel équilibre à trouver : comment développer une armée qui dépende aussi peu que possible des conseillers et des formateurs étrangers – algérianiser, en somme pour éviter toute ingérence étrangère –, sans perdre en qualité de formation ? Par ailleurs, sans doute l'un des passages les plus fascinants de l'ouvrage concerne-t-il la rareté des publications officielles, ou de textes règlementaires précisant le fonctionnement du ministère de la Défense, celui de l'encadrement de l'armée et même les nominations des officiers à des hautes fonctions. Ici, la culture du secret, qu'on dit héritée du temps de la guerre d'indépendance, prend un sens très concret, à la fois pour les

chercheurs (qui ont du mal à accéder à l'information, et doivent deviner beaucoup) et pour les officiers eux-mêmes, que des nominations qui n'ont pas été rendues officielles peuvent fragiliser dans leurs fonctions.

12 Malgré tous les efforts de l'auteure, le terrain documentaire continue de résister : le fait de n'avoir accès à aucune archive officielle pour la période de l'indépendance demeure une immense difficulté. Le chapitre sur la période la plus récente traitée dans l'ouvrage, les années 1980 et la présidence de Chadli Bendjedid, le montre : c'est la période sur laquelle le manque de documentation est plus criant et sur laquelle les témoins sont les moins désireux de parler. Pour autant, elle parvient à brosser un tableau des principales transformations de la période : la création de nouveaux grades en 1984, ceux de général et général-major, avec une foule de nominations à ces grades en l'espace de quelques mois ; et d'autre part la création d'un commandement d'arme qui n'existait pas auparavant. Là encore, on le verra, elle parvient à conserver plusieurs lignes d'analyse en même temps : les aspirations d'un nouveau président, Chadli Bendjedid, soucieux de « faire monter » des gens qui lui sont proches et familiers en même temps qu'ils sont compétents en termes de formation ; mais aussi l'explication par la sociologie de l'institution selon laquelle le manque de grades ne permettait pas de distinguer suffisamment des hommes dans des fonctions pourtant différentes. Quand bien même il n'y pas toujours de réponse définitive aux questions qui sont soulevées faute d'archives, c'est dans la variété des explications et des analyses que repose la richesse de ce travail, qui nous permet d'échapper à bien des idées reçues en circulation.

13 Au final, Saphia Arezki ouvre résolument une brèche de taille dans le verrou que constitue l'année 1962 dans l'histoire contemporaine

algérienne, pour s'attaquer à un objet difficile et montrer ce que les historiennes et historiens peuvent apporter. De cela, je lui suis reconnaissante. Car il sera bien difficile désormais de penser d'un sujet de recherche qu'il est « trop difficile » ou « trop sensible » pour être faire l'objet d'une recherche. Et l'histoire contemporaine de l'Algérie a tout à y gagner.

AUTEUR

Malika Rahal

Avant-propos

p. 13-16

1 « L'armée algérienne ! »

2 Dubitatifs, la plupart des gens me regardaient avec des yeux ronds lorsque je présentais mon sujet de recherche de master puis de doctorat. Les réactions variaient : « C'est impossible », « N'est-ce pas dangereux ? », « Mais laquelle ? » ou encore « Il n'y a rien à chercher ». Le doute faisait place à l'étonnement, l'ignorance à la condamnation, révélant du même coup les nombreux préjugés qui entourent cette institution. L'armée algérienne ne *pouvait* être un objet d'étude historique.

3 « Comment en arrive-t-on à travailler sur l'armée algérienne ? », m'a-t-on maintes fois demandé. Par hasard. À l'origine, travailler sur l'Algérie en étant moi-même algérienne par mon père m'apparaissait comme un cliché : la fille d'immigré qui part à la recherche de l'histoire d'un pays dans lequel elle n'a jamais mis un pied avant la vingtaine… C'est d'ailleurs ce travail qui a en quelque sorte précipité ma première traversée. Mon premier voyage de l'autre côté. En février 2011. Je voulais m'assurer d'avoir des archives algériennes avant de me lancer dans une thèse. Quoiqu'il en soit, au fil de ma recherche, ces considérations identitaires furent finalement reléguées au second plan tandis que mon intérêt pour mon sujet grandissait et que mes séjours algérois se multipliaient. On me demande souvent si j'ai moi-même des militaires dans ma famille

afin sans doute de trouver une explication généalogique au choix de mon objet. Ce n'est pas le cas.

4 Revenons aux origines. Au(x) hasard(s) de ce choix. Étudiante en troisième année d'histoire et de science politique, je me destine plutôt à étudier l'histoire contemporaine de l'Afrique sub-saharienne. Lors d'un travail en informatique appliquée à l'histoire, je dois élaborer une base de données. Il se trouve qu'à la même période je lis un livre dans lequel figure, en annexe, la liste des chefs de régions militaires, de gendarmerie et d'État-major algériens. C'est ainsi que je me lance dans la création d'une base de données de militaires algériens. Les premiers résultats sont intéressants et aiguisent ma curiosité. Je propose alors à ma professeure d'histoire des sociétés arabes contemporaines d'approfondir ce sujet dans le cadre d'un master. Sa première réaction reste gravée dans ma mémoire : nous sommes dans un couloir de la Sorbonne et elle est perplexe. Si sa réponse exacte m'échappe à présent, elle dit en substance : « je pense que c'est infaisable faute de sources, mais c'est un sujet passionnant, si vous y arrivez tant mieux, sinon c'est normal ». Cette réponse témoigne de l'idée reçue, malheureusement très répandue, selon laquelle les sources pour écrire une histoire de l'Algérie post-1962 n'existent pas ou sont totalement inaccessibles. Comme si l'histoire algérienne s'arrêtait à son indépendance. Si les chercheurs travaillant sur la période coloniale sont nombreux, les historiennes et les historiens spécialistes de la période indépendante ne sont qu'une poignée. Me voici donc, jeune étudiante en histoire, partie pour relever le défi : montrer que l'on peut faire une histoire de l'Algérie indépendante et, de surcroît, sur un sujet de prime abord tabou, l'armée. Lors de la soutenance de mon mémoire de master 1, avant même que je ne commence à défendre mon travail, mes

professeurs me disent : « Vous faites une thèse ! ». Et voilà comment je vais consacrer plus de cinq années à ce sujet.

5 De fil en aiguille, d'archives en journaux, d'ouvrages historiques en témoignages, je constitue le corpus de sources qui me servira à approcher cette mystérieuse Armée nationale populaire (ANP). Contrairement à l'idée reçue, les sources permettant d'étudier l'histoire de l'Algérie indépendante, et plus particulièrement les militaires algériens, sont nombreuses et variées. C'est d'ailleurs ce qui m'attire. Je souhaite multiplier les espaces d'investigation et non explorer un seul fonds d'archives pendant des années… même si je ne compte plus les heures passées à dépouiller les archives militaires françaises à Vincennes. C'est ainsi qu'armée d'un carnet et d'un stylo, je visite les carrés des martyrs du cimetière d'El Alia, déchiffrant les calligraphies ornant les pierres tombales des militaires de l'ANP décédés et glanant quelques dates de naissance et de décès, tandis que le gardien qui m'accompagne s'impatiente. Je visite également le musée de l'armée à de multiples reprises, à Riadh El Feth, où les légendes des photographies exposées me permettent de situer certains officiers. Je me rends aux archives nationales d'Alger, où ma patience est mise à rude épreuve, afin de consulter de précieux documents datant de la guerre d'indépendance ; aux archives de Pau qui détiennent des millions de dossiers de sous-officiers qui attendent un historien ou un ancien militaire en quête de ses états de service pour descendre de l'étagère sur laquelle ils reposent depuis de nombreuses années… Et puis, le moment vient de donner corps à tous ces documents, tous ces mémoires, et de les recouper. Plus que l'armée algérienne en tant qu'institution, ce sont les officiers qui la constituent qui sont au cœur de ma recherche. Mon objet doit s'incarner. Il faut rencontrer ces hommes, récolter leurs témoignages.

6 Rétrospectivement, j'aurais dû commencer ces entretiens plus tôt mais je n'osais pas. Je souhaitais d'abord bien maîtriser mon sujet mais surtout, et c'est là me semble-t-il la raison principale, ils m'impressionnaient. Cette armée avait réussi, par son histoire comme par son rôle au cœur de l'État, à donner l'image d'un tout impénétrable dont elle tire une grande force et dont provient une partie des craintes que son acronyme suscite parfois. Il m'a fallu, au cours de ce travail, déconstruire ma représentation de l'armée algérienne comme bloc monolithique inatteignable. D'autant que certaines lectures, associées à la réaction des gens à la présentation de mon sujet, avaient renforcé cette idée dont j'essayais pourtant de me libérer.

7 Finalement, après avoir été recommandée, je réalise mon premier entretien avec un général à la retraite. Nous passons tout un après-midi à discuter dans son vaste bureau autour d'un verre de thé. Puis les contacts s'enchaînent et me permettent de faire d'autres rencontres. Les hommes que j'étudie prennent enfin corps. Ils sont « rencontrables ». Leur vie défile alors au gré d'allers-retours temporels parfois difficiles à suivre. Les propos sont quelquefois décousus. Comme suspendus. Mais je parviens néanmoins à rassembler de nouvelles pièces du puzzle que je tente de reconstituer. Je comble quelques vides, éclaircis certains mystères que les autres sources ne permettent pas d'élucider.

8 Lectrices et lecteurs trouveront ici une première histoire de cette institution centrale de l'État algérien. Histoire sociale, militaire et politique, mais en aucun cas exhaustive. Certains regretteront que les liens entre l'armée et le Front de libération nationale (FLN) ne soient pas questionnés, que le service national mis en place sous Boumediene et ses réalisations ne soient pas abordés, ou encore que cette recherche s'arrête quand s'ouvre l'une des pages les plus

sombres de l'histoire contemporaine algérienne. Cet ouvrage n'est qu'un fragment de l'histoire de l'Algérie indépendante qui reste à écrire.

Introduction

p. 17-24

« L'histoire de la sécurité militaire reste à faire, comme celle de la Police et de l'Armée. En fait, c'est l'objet "société militaire" qui attend son historien. »[1]

Omar Carlier

« Les informations dont dispose le chercheur à ce sujet [l'ANP] restent à ce jour quasi inexistantes. Force est donc de constater que, sans une étude de terrain, tout ce qui peut être dit sur l'institution et la hiérarchie militaire ne restera que pure spéculation. »[2]

Noura Hamladji

1 L'Armée nationale populaire algérienne, ANP, institution centrale de l'État algérien, est relativement méconnue. Les extraits qui précèdent datent d'une vingtaine d'années, toutefois leur constat est toujours d'actualité. De fait, seuls quelques travaux font état du lien entre l'armée et la construction de l'État[3] mais aucun ne s'est penché sur cette institution en tant que telle. Jamais ses rouages et son fonctionnement interne n'ont fait l'objet d'une étude approfondie, bien qu'elle soit une institution incontournable de l'État algérien, dont trois des six présidents de la République[4] sont d'ailleurs issus.

2 Fin 1962, l'Armée de libération nationale (ALN), devenue ANP, forte d'à peine un millier d'hommes lors du déclenchement de la guerre,

compte désormais dans ses rangs des dizaines de milliers de combattants. Tout au long du conflit, la direction de l'ALN s'attache à s'organiser et à augmenter le nombre de combattants dans ses rangs. Plus que jamais divisée à la suite de la grave crise qui se déroule durant l'été 1962, elle se trouve face à une tâche immense : transformer cette armée hétéroclite composée en grande partie de combattants souvent illettrés en une armée moderne et professionnelle. Traversée par de nombreux clivages amorcés durant le conflit et exacerbés durant l'été 1962, l'ANP doit faire taire les divisions qui couvent en son sein afin de mener à bien sa transformation.

3 Ce livre a pour objet de décrire et d'analyser le processus de construction de l'armée algérienne et son fonctionnement interne entre 1954 et 1991[5].

4 Pour ce faire, il s'agit tout d'abord de comprendre comment s'est formée l'ALN, puis d'éclairer les mécanismes mis en œuvre pour opérer sa reconversion en une armée nationale professionnelle. Cela impose dans un premier temps d'analyser son émergence et sa constitution afin de pouvoir ensuite saisir les enjeux inhérents à la structuration et à l'organisation de son héritière : l'ANP. Pour appréhender la reconversion de l'ALN en ANP au lendemain de l'indépendance, il est nécessaire de revenir à la période de la guerre et de s'interroger sur la manière et les moyens qui ont été mis en œuvre pour constituer l'ALN. L'accession à l'indépendance ouvre de nouveaux questionnements relatifs aux enjeux et aux acteurs de la transformation de l'ALN.

5 Le processus de construction de cette armée est indissociable des carrières des militaires algériens qui en sont à l'origine et la composent. On examinera donc à la fois les moyens d'édification d'une armée nationale professionnelle et les hommes qui les ont mis

en œuvre. Deux hypothèses découlent de cette double approche : d'une part, les mécanismes d'attribution des postes de direction de l'ANP, au lendemain de l'indépendance, sont étroitement liés à la formation et au parcours des hommes avant et/ou pendant la guerre et, d'autre part, il existe des groupes et des réseaux mouvants au sein de l'ANP qui influent sur son organisation.

6 Afin de démontrer la première hypothèse, j'étudierai l'influence de divers paramètres (formation, expérience militaire, type de légitimité...) sur l'accès aux postes et leur rotation. Conjointement, j'examinerai la manière dont ces hommes participent à la transformation de l'armée de libération en une armée nationale moderne. Loin de relever d'un processus linéaire, il s'agira de déterminer comment cette transformation impacte leur trajectoire au sein de cette institution.

7 La seconde hypothèse soulève de nouvelles interrogations, tant pour caractériser les groupes et les réseaux que pour rendre compte de la nature des relations qu'ils entretiennent. Elle se révèle plus difficile à démontrer.

8 En effet, les sources permettant d'appréhender cette question – hormis les procès et condamnations publiques – sont le plus souvent des sources de seconde main, excepté les rapports de l'attaché militaire français en poste à Alger qui évoquent souvent les rivalités existantes entre les différents officiers de l'ANP. Quant à de potentielles sources orales, l'anthropologue Jeanne Favret-Saada cite une boutade qui résume la situation à laquelle j'ai été confrontée en tant que chercheuse : « Moi contre mon frère, mon frère et moi contre mon cousin, mon cousin, mon frère et moi contre l'étranger[6] . »

9 Cette boutade schématise bien le fonctionnement interne de l'ANP. Même si des animosités, voire des conflits, surviennent au sein de

l'institution, on veillera toujours à présenter une image de cohésion face à ceux qui y sont extérieurs. Tout au plus évoquera-t-on[7] à demi-mot des *frictions* mais jamais des antagonismes ou des conflits. Il est donc difficile de cerner cette question qui sera néanmoins abordée, essentiellement à travers le croisement des informations recueillies dans les mémoires de militaires et lors des entretiens, étant donné qu'elle interfère avec l'organisation de l'armée.

10 Pour interroger le processus de constitution du groupe social[8] que représente l'ANP et rendre intelligibles les liens entre les différents individus qui la composent, cet ouvrage propose une étude approfondie des carrières des officiers supérieurs algériens par le biais d'une prosopographie. Pour ce faire, il convient d'identifier ces officiers et de restituer leurs trajectoires afin de comprendre *comment* ces hommes sont *devenus* des militaires[9].

I. Sur les traces des militaires…

A. Une étude prosopographique

11 Si les définitions de la prosopographie sont nombreuses, un élément est récurrent dans la plupart d'entre elles, à savoir qu'il s'agit de « l'analyse de l'individu en fonction de la totalité dont il fait partie »[10]. En effet, l'idée qui anime la démarche prosopographique est la suivante : la connaissance des acteurs permet de mieux comprendre leurs actions au sein de l'institution et par extension de mieux saisir le fonctionnement de l'institution elle-même. Cet ouvrage s'attache donc en priorité à étudier les militaires algériens dans l'institution à laquelle ils appartiennent : l'ANP. Pour ce faire, il a été nécessaire de constituer des notices biographiques les plus exhaustives possibles pour chacun des individus à étudier.

12 Cette méthode[11] ouvre une double perspective d'analyse, à la fois quantitative, avec des statistiques générales sur l'âge de la population étudiée, sa scolarisation ou encore ses origines géographiques ; et qualitative, en approchant les liens directs existant entre les individus, qu'ils soient professionnels, familiaux ou amicaux. L'utilisation de la prosopographie permet de mesurer l'impact des données biographiques et professionnelles sur le parcours de ces hommes au sein de l'ANP, et donc d'appréhender les trajectoires des groupes existant au sein de l'institution militaire. Réciproquement, elle permet de questionner l'influence de ces trajectoires sur l'organisation de l'armée. L'autre intérêt de la prosopographie est de permettre « d'établir une sociographie de l'État c'est-à-dire à la fois la description systématique des groupes sociaux liés à l'État et une histoire sociale de l'institution[12] ». Il est alors possible d'articuler l'histoire de l'institution militaire algérienne à celle des groupes qui la composent.

B. Qu'est-ce qu'un militaire ?

13 Réaliser une étude prosopographique requiert au préalable d'élaborer une définition claire et discriminante du groupe étudié, dans le cas présent les officiers algériens. Qu'est-ce qu'un militaire ?

14 Considérant qu'être militaire suppose d'appartenir à une armée qui elle-même présuppose l'existence d'un État, j'ai fait le choix méthodologique d'inclure dans cette étude uniquement des hommes ayant servi dans l'organisation institutionnalisée qu'est l'ANP. De ce fait, les hommes ayant combattu au sein de l'ALN mais ayant regagné la vie civile après l'indépendance ne sont pas inclus dans cette recherche et sont considérés ici comme des combattants et non comme des militaires au sens strict. Le critère discriminant de

sélection de la population étudiée est donc le suivant : avoir revêtu l'uniforme de l'ANP.

15 En ce qui concerne l'usage du terme « militaire » avant 1962, il existe une exception : les militaires ayant appartenu à l'armée française. Ceux-ci sont désignés par le terme de militaire quelle que soit la période puisqu'ils ont appartenu à une force militaire étatique avant de rejoindre l'ALN.

16 Comment les combattants de l'ALN se définissent-ils ? Lorsque l'on évoque les combattants de l'ALN, deux mots coexistent en arabe : le premier, *djoundi* (pl. *djounoud*), se forme sur la racine arabe relative à l'armée, à la troupe et a donc trait à ce qui relève de prérogatives étatiques. Le second terme, *moudjahid* (pl. *moudjahidine*), relève quant à lui de la notion d'effort, d'application et peut se traduire ici par les termes combattant, résistant. Il dérive du mot *djihad* qui, étymologiquement, signifie l'effort en direction d'un objectif déterminé. Originellement, il s'agit d'un effort sur soi-même. Toutefois le terme a pu, par la suite, prendre un aspect militaire. Il peut alors être, selon la théorie classique, défensif ou offensif. C'est d'ailleurs le terme officiellement retenu pour désigner les soldats de l'ALN à la suite du congrès de la Soummam [13]. On constate au travers de leurs mémoires que les militaires algériens ont tendance à employer le terme *djoundi* lorsqu'ils relatent des évènements internes à l'ALN tandis qu'ils privilégient l'usage de *moudjahid* lorsqu'ils s'adressent à la population civile dans le but d'obtenir son soutien, probablement du fait de sa connotation religieuse. À l'inverse lorsqu'ils utilisent un terme français, c'est le mot « combattant » qui est employé, celui de « militaire » étant réservé aux anciens de l'armée française. Dans la langue arabe, il existe un autre terme pour désigner des soldats : *'askar*. Les militaires algériens l'emploient apparemment pour désigner les soldats de

l'armée française [14] tandis qu'ils se réservent celui de *djoundi*, dont le sens est assez similaire.

II. Quelles sources pour écrire une histoire de l'armée ?

17 La question des sources est fondamentale pour l'élaboration d'une histoire de l'Algérie indépendante puisqu'il apparaît qu'elles constituent un frein pour de nombreuses personnes qui n'osent se lancer dans ce type de recherche, préjugeant qu'il n'y a pas de matière disponible pour un historien. Ainsi tout au long de cette recherche, il s'agira de faire de brefs points sur les sources disponibles, tout en les confrontant et en ayant conscience de leurs limites. Les sources permettant de traiter de la construction de l'ANP et des carrières de ses officiers sont nombreuses et variées [15]. Je ne reviendrai pas ici en détail sur celles qui m'ont permis de mener à bien ce travail, toutefois, je souhaite brièvement exposer les biais qu'elles induisent et qui seront explicités au fil de cette recherche.

18 Les archives sont plus nombreuses en France qu'en Algérie, ce qui a des répercussions sur le traitement de ce sujet. En ce qui concerne les données biographiques les conséquences sont les suivantes :

- Les militaires les mieux renseignés sont très souvent ceux ayant appartenu à l'armée française puisqu'il a été possible de consulter leurs dossiers de carrière. Ce type de document fournit de très nombreuses informations relatives à l'état civil de l'individu mais aussi à sa famille proche ascendante et parfois descendante, à son niveau d'instruction, etc.
- Les autres militaires au sujet desquels les données sont relativement exhaustives sont ceux ayant suivi une formation dans une école militaire française après 1962 et dont il a été

[16]

possible de consulter les dossiers [16]. Les informations sont moindres que celles relatives aux militaires ayant appartenu à l'armée française mais elles permettent toutefois d'avoir des renseignements sur l'état civil et la formation scolaire et militaire des individus.

- Les militaires décédés sont généralement assez bien renseignés grâce à la consultation des nécrologies qui font état de leur décès et qui retracent le plus souvent leur carrière de manière assez approfondie et très factuelle.

19 Par rapport à l'étude de l'ANP en tant que telle, la quantité et la nature des documents disponibles ont des effets sur le traitement du sujet. Les bulletins de renseignement mensuels de l'attaché militaire français en poste à Alger sont disponibles jusqu'au début des années 1970 [17]. Par conséquent la période qui s'étend de l'indépendance au début des années 1970 est extrêmement bien renseignée grâce à ces documents qui décrivent les tensions et les relations entre les officiers au sein de l'institution. Par la suite, les seules sources primaires permettant d'appréhender la fin de la période Boumediene (1965-1978) et la présidence de Chadli (1979-1992) sont essentiellement le mensuel de l'armée, *El Djeich*, et des coupures de presse. À cela s'ajoutent quelques sources de seconde main, mais celles-ci ne sont pas toujours fiables. Malgré tout, cette recherche se voulant être une première étude de l'ANP et de ses officiers, et bien que les sources soient peu nombreuses pour cette période, il m'a paru pertinent de poursuivre mes investigations jusqu'à la fin de l'année 1991, au moment où s'ouvre une nouvelle période dans l'histoire de l'Algérie indépendante avec les élections législatives du 26 décembre 1991, dont le deuxième tour n'eut jamais lieu.

20 Cet ouvrage se divise en trois parties.

21 La première a trait aux informations biographiques relatives aux officiers algériens étudiés ainsi qu'à leurs formations militaires antérieures à 1962. Elle permet de poser les bases de cette recherche en esquissant le profil des militaires qui seront suivis tout au long de ce livre.

22 La deuxième se concentre sur la période 1954-1962, moment clef de l'histoire algérienne puisque c'est là que se constitue l'ALN dont l'ANP est l'héritière. Il s'agira de comprendre d'une part comment cette armée s'est formée et organisée, et d'autre part comment les futurs officiers de l'ANP l'ont rejointe et s'y sont intégrés.

23 Dans une troisième partie, j'analyserai dans un premier chapitre le processus de reconversion de l'armée qui se met en place de l'indépendance à la mort de Houari Boumediene en 1978, et qui se traduit essentiellement par son unification, sa structuration et sa professionnalisation. Dans un second chapitre, je m'intéresserai à la restructuration de l'armée qui est opérée sous la présidence de Chadli Bendjedid ainsi qu'aux circulations des officiers supérieurs de l'ANP lors de ces changements.

NOTES DE BAS DE PAGE

1. Carlier, Omar, « Avril 1999, l'élection présidentielle comme analyseur de la société politique algérienne contemporaine », dans Meynier, Gilbert, *L'Algérie contemporaine. Bilans et solutions pour sortir de la crise*, Paris, L'Harmattan, 2000, p. 247.

2. Hamladji, Noura, « L'émergence d'une nouvelle élite dans un régime autoritaire : le cas du parti islamiste MSP-Hamas en Algérie », Annuaire de l'Afrique du Nord, CNRS Éditions, 2000-2001, p. 173.

3. Notamment Yefsah, Abdelkader, *Le processus de légitimation du pouvoir militaire et la construction de l'État en Algérie*, Paris, Anthropos, 1982, 204 p.

4. Respectivement Houari Boumediene, Chadli Bendjedid et Liamine Zeroual. N'est pas prise en compte la période qui s'étend de la démission de Chadli Bendjedid à l'accession au pouvoir de Liamine Zeroual durant laquelle Mohamed Boudiaf puis Ali Kafi se succèdent à la tête du Haut comité d'État (HCE).

5. La place de l'armée dans le système politique, et notamment au sein des différentes institutions du Front de libération nationale (FLN), devenu parti unique après 1962, ne sera pas traitée. En effet, l'étude de cette problématique nécessite au préalable d'expliciter le fonctionnement du FLN après 1962, pour ensuite aborder ses rapports avec l'armée, ce qui constitue un objet de recherche en soi. De même, les services de renseignements algériens, le Ministère de l'armement et des liaisons générales (MALG) durant la guerre, devenu Sécurité militaire (SM) après 1962 et puis Département du renseignement et de la sécurité (DRS) de 1990 à 2016 ne seront abordés que très partiellement du fait qu'aucune source connue ne permet un éclairage précis du fonctionnement spécifique de ce service.

6. Cité par Jeanne Favret-Saada dans *Algérie 1962-1964. Essai d'anthropologie politique*, Paris, Bouchène, 2005, p. 28.

7. Constat fait suite à plusieurs entretiens avec des militaires de l'ANP à la retraite.

8. Charle, Christophe (dir.), *Histoire sociale, histoire globale ?*, Actes du colloque de l'IHMC, Paris, Éditions de la MSH, 1993, p. 73.

9. J'emprunte ce questionnement à Timothy Tackett, *Par la volonté du peuple. Comment les députés de 1789 sont devenus révolutionnaires*, Paris, Albin Michel, 1997, p. 15.

10. Bulst, Neithard, « Objet et méthode de la prosopographie », dans Genet, Jean-Philippe, Lottes, Günter (dir.), *L'État moderne et les élites : XIIIe-XVIIIe siècles : apports et limites de la méthode prosopographique*, Actes du colloque international, CNRS-Paris 1, 16-19 octobre 1991, Paris, Publications de la Sorbonne, 1996, p. 473.

11. Pour plus de précisions concernant la méthodologie employée dans ce travail voir en annexes p. 297-298.

12. Genet, Jean-Philippe, Lottes, Günter (dir.), *L'État moderne...*, *op. cit.*, p. 13.

13. Procès verbal du Congrès de la Soummam, Annexe 2, dans Benmaalem, Hocine, *Mémoires du Général-Major Hocine Benmaalem*, t. 1, *La guerre de Libération Nationale*, Alger, Casbah, 2014, p. 240.

14. Zbiri, Tahar, *Un demi-siècle de combat, Mémoires d'un chef d'état-major algérien*, Alger, Eh-Chourouk, 2012, p. 39.

15. Pour plus de détails sur les sources utilisées dans cette recherche voir annexe p. 298 et suiv.

16. Voir notamment les cartons 10T91 à 10T98 du SHD.

17. SHD, cartons 10T553 à 556 et 1996 Z 67/40.

Première partie. Devenir officier de l’ANP : origines géographiques, sociales et formations militaires

Introduction de la première partie

p. 27-28

1 Étudier les carrières des officiers algériens et comprendre comment celles-ci impactent le processus d'édification de l'ANP nécessite au préalable d'examiner les origines géographiques de ces hommes, leur ascendance et parfois leur descendance. Cela permet de saisir comment leurs trajectoires s'inscrivent – ou non – dans leur histoire familiale. Conjointement, il convient d'examiner les formations qui leur ont permis de devenir militaires. On s'interrogera donc sur l'influence de ces facteurs sur les trajectoires de ces hommes.

2 Dans cette première partie, je propose d'analyser les origines familiales des militaires étudiés ; même de manière fragmentaire, ce type d'information étant difficile à recueillir. Il faut également prêter une attention particulière à leurs origines géographiques. Porter attention à ce type de données est indispensable dans la mesure où les origines jouent un rôle très important en Algérie. « Nous sommes dans un pays où tout le monde connaît le lieu de naissance de tout le monde. C'est un exercice dans lequel mes compatriotes excellent », me disait Bachir, ancien ministre[1]. En effet, l'identité de chacun se définit, pour une part importante, par son origine géographique. Par ailleurs, l'étude attentive des rapports entre les combattants durant la guerre met en lumière un problème récurrent : le régionalisme ou *jihawiya*[2], que l'on peut en partie définir par l'importance cruciale donnée aux origines géographiques

au détriment de critères *a priori* plus rationnels-légaux tels que la compétence, pour la prise de décision ou les nominations.

3 Il est donc important d'approfondir cette problématique afin de questionner l'influence de ce paramètre après 1962 pour voir si ce facteur géographique joue un rôle dans l'attribution de postes et donc dans l'orientation des carrières. Ceci est d'autant plus vrai que de nombreuses personnes travaillant sur l'Algérie contemporaine partent souvent de ce postulat dans leurs analyses.

NOTES DE BAS DE PAGE

1. Entretien avec Bachir, ancien ministre algérien, Paris, 4 juin 2014. Tous les entretiens ont été anonymisés. Les prénoms indiqués sont des pseudonymes.

2. Le terme *iqlimiyya* est parfois employé pour désigner le régionalisme notamment par des auteurs comme Mohammed Harbi et Gilbert Meynier. Toutefois, il apparaît que le terme *jihawiya* est davantage usité en Algérie.

Chapitre 1. Éléments biographiques

p. 29-54

I. Les dates et lieux de naissance

Les années de naissance

1 Les dates de naissance de 113 militaires ont été identifiées, soit 60 % du *corpus* étudié. Ils sont nés entre 1911 et 1953. Khelifa Aït Hamlat [1] dont l'année de naissance, 1911, est approximative puisque calculée à partir de sa nécrologie [2], fait figure d'exception, il est le seul individu du *corpus* né avant 1920. La moitié des individus sont nés entre 1932 et 1942. L'année de naissance moyenne, qui est la même que la médiane – valeur qui partage un effectif en deux parts égales – est 1936, quant à l'année modale, c'est-à-dire l'année de naissance la plus fréquente, il s'agit de 1934. On observe une distribution assez symétrique. Cette moyenne est le reflet assez fidèle de la démographie algérienne de l'époque : en 1954, les moins de 20 ans représentent plus de 52 % de la population dite « indigène [3] ».

2 Deux populations se dégagent (voir graphique). Une première née entre 1920 et 1941 et une seconde entre 1942 et 1953. La première population peut être partagée en deux sous-groupes situés de part et d'autre de l'année moyenne, 1933 (tandis que la médiane est 1934).

Le premier sous-groupe s'étend de 1920 à 1933, le second couvre le reste de la période (1934-1942). Globalement on trouve les premiers maquisards au sein du premier ainsi que des anciens militaires de l'armée française de « première génération [4] ». Au sein du second sous-groupe, figurent les jeunes formés à l'étranger durant la guerre et les anciens de l'armée française de « seconde génération ». La deuxième population constitue un groupe à part entière (1942-1953), plus jeune, et concerne les militaires ayant intégré l'ANP après l'indépendance.

Répartition des individus par année de naissance

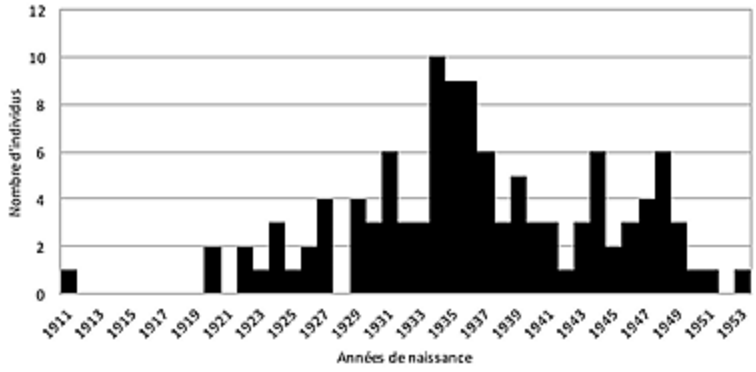

3 Ces caractéristiques de la répartition des années de naissance des individus laissent clairement apparaître trois groupes au sein de l'ANP, assez régulièrement répartis sur trois décennies. Ces éléments invitent à examiner les particularités de ces groupes à la fois dans leur composition et dans leurs spécificités.

4 Concernant les individus nés après 1942 et qui n'ont donc pas, ou très peu, participé à la guerre [5], le biais des sources renseignant les informations liées à leur état-civil est très important. Les dates de naissance de 27 des 31 individus nés à partir de 1943 sont connues grâce aux archives de l'armée française. Il s'agit de militaires ayant suivi une formation en France à la fin des années 1960, ce qui

entraîne une sous-représentation des individus n'y ayant pas été formés. Des documents retraçant leur état-civil, mais aussi leur formation scolaire, se trouvent dans ces dossiers et permettent d'établir des fiches biographiques assez précises. Les sources renseignant les individus plus âgés sont plus variées bien que, là encore, les archives françaises, essentiellement celles du Service historique de la défense (SHD), soient très représentées. Cependant, la presse, le mensuel de l'armée *El Djeich*, et les mémoires de militaires compensent en partie cette surreprésentation des sources françaises qui a pour effet que les individus les mieux renseignés sont passés par une école militaire française.

5 Ces données aboutissent à un premier constat : c'est par des hommes plutôt jeunes que l'ANP est édifiée après l'indépendance, les plus âgés ayant à peine la quarantaine.

6 On peut émettre plusieurs hypothèses quant à cette situation.

7 La sortie de guerre est toujours complexe, « la guerre n'est pas une simple parenthèse mais une césure forte dans la vie des sociétés [6] ». Cela est d'autant plus vrai en Algérie où l'on passe d'une société coloniale à un État indépendant. Plus qu'une césure, la guerre d'indépendance algérienne est un véritable bouleversement. Au cours de ces sept ans et demi de conflit, on peut présumer que les hommes engagés dans l'ALN se forgent progressivement une identité combattante forte, identité probablement d'autant plus prégnante que nombre d'entre eux sortent à peine de l'adolescence. Aussi, plutôt que de (re)construire une nouvelle identité civile au sein de la jeune société algérienne nouvellement indépendante dans laquelle ils appréhendent peut-être de trouver leur place [7], on peut supposer que ces hommes préfèrent réinvestir les compétences acquises dans les maquis ou aux frontières dans la nouvelle armée nationale qui a par ailleurs grand besoin d'eux. Toutefois, l'intégration à l'ANP

comme un choix positif doit être nuancée. Pour certains, notamment les « perdants » de la crise de l'été 1962, l'intégration à l'armée est plus un choix par défaut. Un ancien combattant de la *wilaya* IV, Mohamed Téguia, écrit que les seuls – au sein de sa *wilaya* – qui restent dans l'armée à la fin de la guerre sont « ceux qui n'entrevoyaient aucun autre débouché dans l'existence[8] ». Enfin, même si l'intégration à l'ANP est le plus souvent un choix, il apparaît que des jeunes recrues, formées militairement pendant la guerre, ont été largement incitées à rester dans les rangs de l'armée alors qu'elles envisageaient un retour à la vie civile.

8 En ce qui concerne les combattants les plus âgés qui, eux, avaient une vie et une place au sein de la société, voire les combattants jeunes qui avaient déjà trouvé leur « voie » avant le 1er novembre 1954, il est possible que ces hommes soient retournés à leurs occupations antérieures[9], laissant la place à la jeune génération constituée durant la guerre. En effet, si l'on considère l'âge moyen des individus étudiés au déclenchement de la guerre, il est d'à peine 18 ans et donc de 26 au moment du cessez-le-feu. Leur passage à l'âge adulte se fait donc dans un environnement guerrier, dans les maquis, aux frontières ou en formation. C'est là qu'ils font leur apprentissage. Il n'est pas étonnant qu'une fois l'indépendance acquise, ils s'orientent vers une carrière militaire à laquelle les années passées les ont conduits et qu'ils y réinvestissent le capital militaire acquis au cours de la guerre. Ce capital est d'autant plus important qu'en 1962 tout est à construire. Après presque huit ans d'une guerre qui a entraîné le déplacement de plus de deux millions d'Algériennes et d'Algériens, soit près d'un quart de la population, le pays est exsangue. L'ALN, bien que parcourue par de nombreuses fractures, est la seule institution solide. L'État reste largement à construire et le départ précipité de centaines de milliers d'Européens

entraîne une désorganisation de l'administration et des services, de sorte que seule l'armée, qui s'est construite aux marges du pays, présente une structure plus ou moins organisée et unifiée. Rapidement rebaptisée ANP, elle forme alors la colonne vertébrale de l'État naissant. Même si la victoire est davantage politique, et plus précisément diplomatique, que militaire, comme le montrent les travaux de Matthew Connely [10], puisqu'il n'y a jamais eu de « Dien Bien Phu algérien », l'ALN retire un immense prestige de ses huit ans de combat inégal face à l'une des plus grandes puissances militaires du monde. Ce prestige se trouve rapidement réinvesti dans l'ANP, héritière directe de l'ALN.

9 Si l'âge moyen des militaires étudiés est de 26 ans à l'indépendance, il est de 56 en 1992. Aussi la majorité d'entre eux a passé l'essentiel de sa vie active au sein de l'armée qu'ils ont construite et progressivement modernisée. Ces éléments montrent en quoi le processus de construction de l'armée est inextricablement lié aux carrières des officiers algériens.

A. Des origines géographiques conformes à la répartition de la population ?

a) Les lieux de naissance des officiers algériens

10 Le lieu de naissance de 121 militaires a été retrouvé [11], soit 64 % de l'effectif. L'examen des lieux de naissance de ces hommes permet de voir si au niveau des officiers supérieurs de l'ANP, on constate une surreprésentation de certaines régions de l'Algérie. Bien que cet échantillon ne soit pas représentatif de l'ANP dans son ensemble, il permet néanmoins d'interroger l'idée selon laquelle l'organisation de l'armée algérienne répondrait à des critères géographiques particuliers.

11 Pour être analysées et traitées, ces données ont été regroupées. Afin de comparer les lieux de naissance des militaires avec les données de la population générale « indigène » de l'Algérie, les lieux de naissance ont été regroupés d'après le découpage territorial colonial de 1936, selon les départements et arrondissements. Les données récoltées peuvent alors être comparées avec les statistiques de la population du recensement de la même année. La médiane de l'effectif se situant en 1936, la confrontation des données avec celles du recensement de cette même année rend la comparaison cohérente.

Répartition des lieux de naissance des militaires en l'Algérie et à l'étranger

Département de naissance	Nombre d'individus	Pourcentage d'individus par lieu de naissance
Alger	19	15,7 %
Oran	20	16,5 %
Constantine	72	59,5 %
Sud [12]	3	2,5 %
Nés à l'étranger [13]	7	5,8 %

Répartition de la population « indigène » d'après le recensement de 1936 [14]

Département	Population « indigène »	Pourcentage de la population par département
Alger	1 875 407	30 %
Oran	1 223 682	19,6 %
Constantine	2 514 647	40,3 %

Territoires du Sud	633 696	10,1 %
Population totale	6 247 432	100 %

12 Le département d'Alger est très largement sous-représenté, tout comme les territoires du Sud et, dans une moindre mesure, le département d'Oran. *A contrario*, les trois cinquièmes des militaires sont nés dans le département de Constantine qui concentre 40 % de la population « indigène » en 1936.

13 Plusieurs facteurs peuvent expliquer ces disproportions. En premier lieu l'histoire, et plus précisément l'implantation du mouvement national Algérien. C'est en effet dans l'est du pays que le Parti du peuple algérien (PPA) s'implante et se développe le plus, ainsi « le Parti est présent et agissant dans les zones rurales de Kabylie, de l'Algérois et du Nord-Constantinois [15] ». Bien que présent à l'ouest, le PPA y est moins organisé. Le mouvement nationaliste algérien s'implante donc dès le départ dans l'est à partir d'où est principalement déclenchée la guerre en novembre 1954. Au début de l'insurrection, les forces de l'ALN se concentrent essentiellement dans les Aurès et la Kabylie qui, par conséquent, regroupent le plus de combattants. Finalement, « la composition régionale du F.L.N. est déséquilibrée, mais reflète d'une manière fidèle l'histoire du mouvement nationaliste. On constate une prépondérance très nette dans les organismes centraux des cadres de l'Est algérien et de la Kabylie [16] ». L'ANP étant l'héritière de l'ALN, il est logique que sa composition reflète celle de l'ALN.

14 La légère sous-représentation de l'Oranie peut s'expliquer en partie par l'influence historiquement importante du messalisme dans cette région, influence qui aurait limité du même coup celle du FLN [17].

Une autre explication de la sous-représentation des officiers nés dans l'ouest au sein de l'ANP m'a été donnée par un ancien officier de la marine[18], sans que je n'aie, pour l'instant, pu trouver d'éléments pouvant corroborer ses dires. Cependant, cette explication paraissant largement plausible, elle mérite d'être exposée. L'origine de cette disproportion résiderait dans le processus de démobilisation de l'armée mis en place au lendemain de la guerre. Il indique que les combattants de l'armée des frontières ouest auraient largement demandé à être démobilisés en 1962 ce qui n'était pas le cas des combattants de l'est. Il appuie son développement par des arguments liés aux disparités socio-économiques entre ces deux régions. D'après lui, les combattants de l'ouest avaient reçu une meilleure instruction et disposaient de meilleures ressources en vue de leur intégration sociale, tandis que ceux de l'est venaient de milieux plus modestes et voyaient dans leur intégration à l'armée indépendante une opportunité de carrière et d'obtenir un statut social qu'ils n'auraient pu atteindre autrement.

15 Ces éléments ne permettent pas de comprendre la sous-représentation majeure de l'Algérois. On peut néanmoins émettre une hypothèse qui l'éclaire en partie. À la fin de la guerre, lors de la crise de l'été 1962, les *wilayas* III et IV, à savoir la Kabylie et l'Algérois, s'opposent plus ou moins frontalement à l'armée des frontières. Ces deux zones ne recouvrent pas exactement le département français d'Alger puisqu'une partie de la *wilaya* III se trouve dans le département de Constantine. Cependant, on peut supposer que les combattants de ces *wilayas*, s'étant opposés à l'armée des frontières qui devient ensuite le noyau de l'ANP, n'ont pas été intégrés à la nouvelle armée ou seulement de façon marginale, ce qui expliquerait pourquoi très peu d'officiers de l'ANP

viennent du département d'Alger eu égard à son poids démographique.

16 La surreprésentation du Constantinois doit être nuancée par une analyse diachronique. En effet, en reprenant les trois classes d'âge établies précédemment, on constate au cours du temps une nette diminution de la proportion de militaires issus de cette région.

Répartition des lieux de naissances par classe d'âge

	Alger	Constantine	Oran	Sud	Total
1920-1933	3 (soit 9,1 %)	24 (soit 72,7 %)	4 (soit 12,1 %)	2 (soit 6,1 %)	33
1934-1942	9 (soit 19,2 %)	27 (soit 57,4 %)	10 (soit 21,3 %)	1 (soit 2,1 %)	47
1943-1953	7 (soit 29,2 %)	12 (soit 50 %)	5 (soit 20,8 %)	0	24

17 Ces données paraissent valider l'explication de la surreprésentation de l'est par le facteur historique dans la mesure où les maquisards appartiennent à la première classe d'âge. Sur une plus longue durée, les origines géographiques des militaires s'équilibrent au sein de la dernière classe d'âge. Les militaires nés dans le département de Constantine ne représentent plus que 50 % de la classe.

18 La répartition des lieux de naissance des officiers de l'ANP montre que ces derniers viennent plutôt de villes moyennes ou de villages. Très peu sont nés dans les grandes villes algériennes, par exemple aucun des officiers étudiés ne vient d'Oran, du moins d'après les sources consultées. Cela confirme que c'est pour l'essentiel dans la paysannerie que l'ALN recrute ses combattants, comme en témoigne Abderrezak Bouhara. À la tête d'un bataillon à la frontière tunisienne à la fin de la guerre, il écrit au sujet des hommes sous ses ordres : « la proportion de citadins djounouds était infime : Ils

représentaient moins de 5 % des effectifs [19] ». Toutefois, on ne peut transposer directement ce constat aux officiers de l'ANP dans la mesure où ceux qui ont occupé des postes haut placés dans la hiérarchie militaire après 1962 n'étaient pas de simples *djounoud* quelques années avant l'indépendance mais occupaient déjà des postes importants. Néanmoins, cela atteste que, dans une certaine mesure, ce sont des campagnes que sont issus pour une bonne part les officiers de l'ANP, ce qui n'a finalement rien d'étonnant puisqu'en 1950 la population « indigène » est rurale à plus de 75 % [20]
.

19 L'Est est surreprésenté au sein des officiers algériens mais plusieurs éléments tant historiques que démographiques éclairent ce phénomène ; cependant existe-t-il dans cette région une zone de recrutement privilégié ?

b) Le « BTS » : mythe ou réalité ?

20 BTS : Batna. Tébessa. Souk-Ahras. Un triangle formé par trois villes d'où proviendrait l'essentiel des officiers de l'ANP. Un vivier de recrutement. Cette expression est tellement récurrente tant chez les journalistes que chez les chercheurs et parfois même chez certains militaires [21] qu'il m'a semblé nécessaire de la mettre à l'épreuve des faits. Pour en illustrer l'usage, prenons quelques exemples de citations dans la presse :

> Liamine Zeroual, à l'instar de tous les chefs de l'État Ahmed Ben Bella excepté et de l'écrasante majorité des dirigeants de ce pays, est originaire de l'Est, précisément du « *BTS », le fameux triangle Batna-Tebessa-Souk Ahras* [22].
> Source du pouvoir depuis le putsch de 1965, le sommet de la hiérarchie militaire elle-même a été longtemps le monopole quasi exclusif d'officiers originaires, en particulier, *du triangle « BTS », Batna-Tébessa-Souk Ahras* [23].

21 Ou encore dans la recherche :

> Avec l'ascension du général Mohamed Lamari – né à Alger – et le départ des généraux Khaled Nezzar, Liamine Zeroual, Abdelmalek Guenaïzia et Abbas Gheziel, le pouvoir militaire s'est éloigné des Aurès, du *triangle Batna-Tébessa-Souk Ahras (le fameux BTS)*, pour se rapprocher du centre[24].
> La plupart des véritables décideurs politiques algériens sont originaires du triangle géographique situé dans l'Est du pays, *Biskra-Tebessa-Skikda (BTS)*, où les villes de Khenchela et Batna sont surreprésentées[25].
> Tébessa est l'angle droit du fameux triangle « *BTS* » *(Batna-Tébessa-Souk Ahras)* dans lequel se recrutait une bonne partie de l'élite dirigeante des années 1980 et 1990[26].

22 Certains militaires algériens eux-mêmes évoquent ce triangle :

> Les premiers clans ont commencé à se constituer autour de ces alliances familiales. [...] ils se regroupaient en lobbies régionaux, Kabyles, Chaouias *BTS (Batna-Tebessa-Souk Ahras)*, TNT (Tiaret-Nedroma-Tlemcen)[27].
> Commandée des années durant par le « clan BTS », l'ANP a longtemps fonctionné selon des critères régionalistes voire tribaux. Le sigle *BTS désigne la région du triangle Batna-Tebessa-Souk-Ahras*, trois villes de l'Est du pays d'où sont originaires de nombreux militaires de hauts rangs[28].

23 Par trois fois l'adjectif « fameux » est employé pour qualifier ce triangle. Pourquoi ce triangle est-il donc si « fameux » ? Il est difficile de trouver l'origine de cette expression pourtant très usitée. Après en avoir discuté avec plusieurs spécialistes de l'Algérie contemporaine, l'explication la plus récurrente est la suivante : c'est une expression d'origine populaire, née dans les années 1970-1980, désignant le « pouvoir réel ». Examinons-la.

24 La première occurrence de cette expression identifiée date de 1991. Elle se trouve dans l'ouvrage coécrit par Louis Blin. Nourredine Abdi et Benjamin Stora : *Algérie, 200 hommes de pouvoir*[29]. Il y est écrit : « Le facteur régionaliste ne se limite pas aux kabyles ou aux mozabites. Pour faire partie de l'élite politique ou surtout militaire algérienne, une règle est rarement enfreinte : être originaire de l'Est du pays, le fameux "triangle TBS" (Tébessa Batna Skikda) ». Remarquons d'abord que l'un des sommets du triangle n'est pas le même que dans l'expression la plus usitée par la suite puisque le

« S » désigne ici la ville côtière de Skikda. On retrouve la ville de Skikda sommet du triangle quelques années plus tard chez Benjamin Stora (voir la quatrième citation), mais cette fois le « B » ne désigne plus Batna mais Biskra. Si la ville de Tébessa est une constante, les deux autres sommets varient.

25 On peut d'ailleurs suivre, dans certains cas, le parcours de cette expression. Ainsi, deux journalistes qui ont vraisemblablement lu Benjamin Stora mais également d'autres articles ou ouvrages mentionnant le « BTS », ne sachant par quels sommets nommer leur triangle, écrivent : « La plupart des véritables "décideurs" sont en effet originaires du "BTS", le fameux triangle géographique Biskra (ou Batna)-Tébessa-Skikda (ou Souk-Ahras), situé à l'Est du pays et où se trouvent les villes de Batna et de Khenchela [30] ». On le voit clairement sur la carte [31], les triangles formés sont largement différents, les villes de Skikda et Souk-Ahras étant distantes de plus de 100 kilomètres et celles de Batna et Biskra de presque 90.

26 Un autre élément remarquable dans ces citations est que le « BTS » désigne tantôt l'élite politique algérienne, tantôt le sommet de la hiérarchie militaire et parfois les deux. En ce qui concerne l'élite politique, qui n'est pas l'objet de cette recherche, on note que parmi les 11 premiers ministres qui se sont succédé de 1979 à 2000, seuls deux [32] proviennent de ce triangle. De même, parmi les 46 hommes qui ont occupé un poste de ministre régalien [33] à cette période, seuls sept sont originaires de cette zone. Enfin, sur les trois présidents du FLN de 1980 à 2000, un seul vient de Souk-Ahras, les deux autres étant originaires de Cherchell et Constantine. On est donc loin de la surreprésentation décrite par de nombreux auteurs au niveau de l'élite politique algérienne de la fin du XXe siècle. Au sujet de l'élite militaire, on peut objecter que Chadli Bendjedid est originaire de l'extrême est de l'Algérie – dans l'actuelle *wilaya* d'El Tarf – qui n'est

donc pas située au sein du « BTS » quelles que soient les villes choisies pour sommets du triangle ; quant à son bras droit, Larbi Belkheir, qui fut secrétaire général de la Présidence puis directeur de cabinet du président dans les années 1980, il vient de l'Oranie, plus précisément de Frenda. Pour ce qui est de ses trois chefs d'État-major successifs, seul un, Abdallah Belhouchet, est né dans une ville située à l'intérieur du BTS.

27 L'examen précis des lieux de naissances des militaires appartenant au *corpus* permet de voir si le « BTS » recouvre une certaine réalité au niveau des officiers de l'armée. Sept d'entre eux (sur 121) sont nés à Batna, un ou deux (les sources divergent quant au lieu de naissance d'un militaire) à Tébessa et trois à Souk-Ahras, ce qui représente, sur l'effectif maximum, moins de 5 % de l'effectif total et 7.5 % des lieux de naissance connus. Ces villes font partie des dix plus importantes du département de Constantine en 1936[34], qui lui-même regroupe près de 45 % de la population des trois départements du nord de l'Algérie à la même période.

28 Deux cent trente-neuf mille « indigènes », pour reprendre les termes de l'époque, vivent dans l'une des 11 communes de plein exercice situées dans le département de Constantine. Soixante-huit individus sont nés dans ce même département. Statistiquement, la seule commune réellement surreprésentée est celle de La Calle (El Kala) puisqu'elle ne regroupe que 1 % de la population totale des communes tandis que presque 6 % des individus issus du Constantinois y sont nés. On remarque, il est vrai, une légère surreprésentation de Batna (7 % des individus pour 4 % de l'effectif total des communes), mais cet écart n'est pas suffisamment important pour être significatif. *A contrario*, on observe une sous-représentation des grandes villes telles que Constantine (moins de 6 % de l'effectif quand la ville représente presque un quart de la

population des communes), Annaba ou Bône pour reprendre la toponymie de l'époque (5 % des individus contre 15 %) ou bien encore Skikda / Philippeville et Béjaïa / Bougie, puisque seuls trois individus y sont nés, alors que ces deux communes représentent quasiment un quart de la population communale du département.

29 Cette analyse plus approfondie des origines des militaires dans le département de Constantine confirme que les officiers algériens viennent plutôt de villes moyennes ou de la campagne que des grandes agglomérations, mais ne corrobore pas l'idée selon laquelle la majorité des officiers de l'ANP viendrait de la zone comprise entre les villes de Batna, Tébessa et Souk-Ahras.

30 On ne peut nier qu'une part prépondérante des officiers de l'ANP est née dans l'Est algérien, c'est un fait. Néanmoins, dire qu'ils viennent du « BTS » est un raccourci un peu trop simpliste qui permet certes de proposer une grille de lecture attractive car très schématique, d'autant plus que ce sigle sonne bien et se retient facilement, mais qui s'avère être, une fois passée l'épreuve des faits, beaucoup trop réducteur. L'étude minutieuse des origines géographiques des officiers de l'ANP montre en effet que le postulat d'une élite militaire venant majoritairement du triangle « BTS » est finalement une idée fausse puisque cette expression couramment usitée ne recouvre pas de réalité et présente, de par sa polysémie, de nombreuses incohérences. Aussi, l'expression « groupe de l'Est », employée par exemple par Hubert Michel dans l'Annuaire de l'Afrique du Nord de 1984[35], apparaît éventuellement plus pertinente. Mais il faudrait encore démontrer en quoi il existe un « groupe » venant de cette région, cette expression impliquant implicitement qu'il existe à la fois une certaine cohésion entre ses membres et une étanchéité, au moins relative, à des individus qui viendraient de l'extérieur. Moins réductrice, cette expression est malgré tout sujette à caution

puisqu'elle ne semble pas se vérifier complètement au vu de l'entourage de Chadli Bendjedid dont le bras droit vient de l'ouest, de même que les inamovibles commandants de la gendarmerie et de la SM sous Boumediene, respectivement Ahmed Benchérif (qui quitte son poste en 1977) qui est originaire de Djelfa sur les hauts plateaux, et Kasdi Merbah qui, bien que né dans la région de Tizi-Ouzou[36], a grandi au Maroc à partir d'où il a intégré l'ALN, en *wilaya* V.

31 Une autre définition de ce sigle, complètement différente puisque n'ayant aucun rapport avec la géographie de l'Algérie, m'a été donnée par un ancien diplomate[37]. Celui-ci m'a raconté qu'un jour qu'il employait cette expression au cours d'une conversation avec un militaire, ce dernier l'avait corrigé : « détrompe toi, tu es dans l'erreur, "BTS" ce n'est pas régional, ce sont trois grosses têtes » et lui avait expliqué que ces trois lettres ne faisaient pas référence à un triangle formé par trois villes de l'est algérien mais aux initiales des militaires les plus importants de l'ANP à la fin des années 1980.

32 Il s'agirait de l'initiale de Mohamed Betchine, colonel bientôt promu général, qui prend la tête de la Direction centrale de la sécurité de l'armée (DCSA) fin 1987 avant de prendre celle de la Délégation générale à la prévention et à la sécurité (DGPS) de 1988 à 1990, et de celle du futur général de corps d'armée Mohamed Mediène, dit Toufik, qui lui succède à la tête de la DCSA avant que ces deux entités soient de nouveau fusionnées sous l'appellation de Département du renseignement et de la sécurité (DRS) dont il prend la direction en 1990. Le « S » correspondrait à l'initiale du prénom du général-major Smaïn Lamari, directeur de la Direction du contre-espionnage (DCE, service du DRS), et en tant que tel numéro deux du DRS. Dans cette perspective, « BTS » signifierait Betchine. Toufik. Smaïn. Notons que le « B » pourrait également renvoyer à Larbi Belkheir, bras droit du président Chadli Bendjedid et directeur de son cabinet

au tournant des années 1990, dont l'influence au sein de l'État était telle qu'il a parfois été qualifié de « faiseur de rois [38] ».

33 Abdelkader, ancien officier de l'ANP, conteste cette analyse [39]. Il a entendu cette expression avant que les trois hommes précités n'accèdent aux postes de direction des services de renseignement algériens à la fin des années 1980. D'après lui, cette interprétation de ce sigle « est une traduction que l'on peut très bien comprendre, et éventuellement envisager mais l'origine même de la notion de "BTS", telle que je l'ai connue dans l'armée, c'était vraiment géographique ».

34 Cette (ré)interprétation contestable de ce sigle est toutefois intéressante. Elle révèle en creux l'obession des Algériens à identifier et localiser ceux qui exercent le pouvoir dans le pays ce qui amène, dans le cas présent, à des adaptations *a posteriori* de ce sigle.

35 Les sources ne permettent pas de trancher définitivement la question du sens. Toutefois, il est fort probable que le « BTS » désignait au départ une zone géographique avant de voir son sens dériver, expliquant du même coup sa polysémie. Quoi qu'il en soit, dans son acception géographique, cette expression ne recouvre pas de réalité bien qu'elle soit largement usitée.

36 L'étude des lieux de naissances des officiers algériens en comparaison de la démographie, et associée aux éléments historiques liés au développement du mouvement nationaliste, explique la surreprésentation de l'Est algérien au sein de l'ANP. Il n'est donc pas nécessaire de recourir à des sigles dont l'origine est obscure, la véracité plus que contestable, et qui laisseraient penser que l'origine géographique serait surdéterminante pour l'accès aux cercles supérieurs de l'armée. D'après ces premiers éléments, on ne peut établir de liens généraux pertinents entre les lieux de

naissances des officiers algériens et leur intégration puis leurs positions dans l'ANP.

II. Origines familiales et formation scolaire

37 Le biais des sources est ici patent. Les données sur les origines familiales des maquisards sont extrêmement fragmentaires tandis que celles concernant les anciens officiers de l'armée française sont très bien renseignées du fait de la consultation de leurs dossiers de carrière[40]. Au sujet des maquisards, les informations proviennent essentiellement des quelques mémoires qu'ils ont écrits et de leur nécrologie. Le premier point, qui leur est consacré, est donc très factuel et parfois quelque peu descriptif du fait de l'absence de sources sur cette question.

A. Les origines familiales des maquisards

38 Sont considérés ici les militaires nés avant 1943[41] et n'ayant pas appartenu à l'armée française, soit 123 hommes. Des éléments relatifs à la famille ascendante de 20 d'entre eux ont pu être rassemblés, ce qui représente 16 % de l'effectif concerné.

39 Mohamed Benmoussa, Tahar Zbiri, Salah Boubnider, Hocine Benmaalem et Houari Boumediene viennent de familles modestes, voire pauvres, travaillant dans le domaine agricole qui, en 1954, concentre plus de 87 % de la population active totale[42]. Le père de Houari Boumediene était métayer, celui de Mohamed Benmoussa et de Hocine Benmaalem agriculteur ; Salah Boubnider est également issu d'une famille paysanne. Le père de Tahar Zbiri enseignait le Coran et travaillait comme fellah[43]. Son frère, instruit, a travaillé dans les mines de la région d'Ouenza, dans l'Est algérien, puis est

devenu secrétaire. Membre du PPA, son engagement est très vraisemblablement à l'origine des premiers contacts de son frère cadet avec la chose politique ; celui-ci se souvient : « Mon frère Belgacem était membre du Parti du peuple algérien [...]. De temps à autre, je l'accompagnais au bureau du mouvement à Tébessa[44] ».

40 D'autres viennent de familles citadines modestes, à l'image de Smaïn Lamari dont le père était chauffeur de taxi[45] ou encore Mohamed Amir issu d'une famille de commerçants[46] de l'ouest algérien.

41 Quatre militaires viennent de familles aisées. Medjedoub Lakehal Ayat, directeur de la SM au début du mandat de Chadli, est issu d'une famille de gros propriétaires fonciers qui possèdent des milliers d'hectares de terres dans la région d'Oued Zenati[47], dans l'est algérien. Chadli Bendjedid a pour sa part un oncle qui était *khodja* et un cousin maternel caïd. Plus généralement sa famille a « acquis de vastes terres cultivables[48] » à Sebaâ, dans l'est algérien également. Au sujet de sa famille, Chadli écrit : « nous sommes, donc, une famille de nobles, dans le sens que confèrent à ce mot les Algériens[49] ». Il a un frère, Malek, qui a également intégré l'ANP. M'Hamed Bencherchali, l'un des premiers aviateurs de l'ANP vient quant à lui d'une famille bourgeoise de Blida opérant dans l'industrie du tabac ; son frère aîné est mort au maquis en 1957[50]. Rachid Aïssat qui fut attaché militaire dans plusieurs pays est le fils d'un notable de Boudjelil[51] qui a été membre de l'association des Oulémas.

42 Parmi les 11 officiers supérieurs dont les origines sociales viennent d'être décrites, quatre sont issus de familles aisées, deux de familles citadines qui, au vu de la situation générale des Algériens durant la colonisation, avaient très certainement un niveau de vie supérieur à la majorité de leurs compatriotes, et enfin cinq de familles modestes voire pauvres. Cette répartition, même lacunaire, montre que les

origines sociales de ces officiers sont loin de refléter la situation socio-économique de la majeure partie des Algériens des années 1930-1940 qui sont pour beaucoup des journaliers[52], et donc dans une situation extrêmement précaire.

43 Je n'ai pu collecter que très peu d'informations au sujet des attaches politiques des familles de militaires. El Hachemi Hadjerès est le cousin de Sadek Hadjerès, militant engagé au PPA en 1944 avant de rejoindre le Parti communiste algérien (PCA) en 1951. Hocine Benmaalem indique dans ses mémoires que son père était abonné au journal de l'association des Oulémas et qu'il était « complètement engagé[53] » dans le mouvement de libération. Celui de Chadli Bendjedid a adhéré, rapidement après sa création, à l'Union Démocratique du Manifeste Algérien (UDMA), le parti de Ferhat Abbas ; il en fut ensuite le candidat lors d'élections communales[54]. Il semble que les sympathies de Chadli Bendjedid, tout du moins rétrospectivement, allaient plutôt vers le Mouvement pour le triomphe des libertés démocratiques (MTLD) puisqu'il raconte dans ses mémoires avoir participé à la collecte de cotisations au profit de celui-ci.

B. Les militaires issus de l'armée française, une carrière héritée ?

44 Les militaires ayant appartenu à l'armée française sont couramment désignés par l'acronyme DAF[55], qui signifie « déserteur de l'armée française ». D'après Charles-Robert Ageron, l'emploi de ce terme serait contemporain des désertions de ces hommes[56]. Je n'emploierai pas ce terme. D'une part parce que les militaires ayant appartenu à l'armée française avant d'intégrer l'ANP ne sont pas tous des déserteurs ; certains, bien que minoritaires, l'ont quittée à

la fin de leur contrat d'engagement, d'autres l'ont désertée, mais ne sont pas qualifiés de DAF. D'autre part, parce que pour beaucoup cette expression est devenue le synonyme de ce *hizb França*, ou parti de la France, terme vague et polémique qui désigne un groupe d'hommes qui aurait accaparé ou accaparerait encore le pouvoir en Algérie.

45 Trente-cinq des militaires étudiés ont servi sous le drapeau français. Seuls quatre d'entre eux ne sont absolument pas renseignés quant à leurs origines familiales. Vingt-huit dossiers de carrières d'officier ont été dépouillés et les informations y figurant sont assez disparates. Pour la moitié de ceux-ci, les informations sont relativement exhaustives. Les données recueillies concernent le métier du père et/ou d'un autre membre masculin de la famille, celles concernant la mère se limitant toujours à son patronyme, ce qui s'explique par le fait qu'« au recensement de 1954, seules 2 % des femmes de 15 à 69 ans travaillaient hors de l'espace domestique ou des exploitations agricoles familiales [57] ». Implicitement, les femmes sont cantonnées à leur rôle domestique [58] . On questionnera ici l'influence des origines familiales des militaires sur leur carrière afin de comprendre s'il existe un lien entre le métier exercé par leur père ou un proche parent et le choix d'embrasser une carrière militaire.

46 Sept militaires viennent de familles ayant eu des fonctions d'autorité durant la colonisation, à savoir caïd ou *bachagha*. Larbi Belkheir, Abdelhamid Benabdelmoumène, Abdallah Belhouchet [59] , les frères Mohamed et Abdelmadjid Alahoum et Rabah Boutella sont fils de caïd. Ce dernier a deux frères dans l'armée française dont l'un, Abdallah, sergent, a déserté le 16 janvier 1957 et « est supposé avoir rejoint les rebelles dans le massif de Bugeaud [Edough] où il comptait un ami » ; l'autre, Tounsi, « fait preuve de sentiments nettement anti-français » ; enfin son dernier frère, instituteur, est « au moins

[60]

un sympathisant rebelle [60] ». Quant à leur père, il a servi vingt-huit ans dans l'armée française avant de prendre sa retraite avec le grade de lieutenant. Au cours de la guerre, il a apparemment caché des armes dans sa maison, action lui qui a valu d'être inculpé de « participation en toute connaissance de cause à une entreprise de démoralisation de l'Armée ».

47 Ahmed Benchérif et Mustapha Cheloufi [61], futurs directeurs de la gendarmerie – de l'indépendance à 1977 pour le premier, de 1977 à 1985 pour le second –, sont fils de *bachagha*. Ahmed Benchérif est un cas particulier. Il vient d'une grande famille de tradition militaire de la région de Djelfa. Près de six membres de sa famille ont servi dans l'armée française [62]. L'un de ses frères est officier de réserve, il a deux cousins officiers dont l'un est capitaine d'active, un de ses oncles par alliance est également capitaine d'active dans Arme blindée et cavalerie (ABC) et enfin deux de ses parents éloignés sont officiers en retraite – commandant et lieutenant. Son beau-père, quant à lui, n'est autre que le grand *bachagha* Ahmed Lahrèche [63].

48 D'autres officiers sont également issus de familles de militaires professionnels. C'est le cas d'Abdallah Belhouchet [64], de Mohamed Zerguini dont deux aïeux ont combattu durant la Première Guerre mondiale [65] et de Mohamed Bouzada dont cinq parents ont servi dans l'armée française entre 1919 et 1948, quatre comme sous-officiers et un comme lieutenant. Certains ont un père qui a eu une brillante carrière dans l'armée française à l'image des frères Chabou, Abdeslam et Abdelkader, le second étant le futur secrétaire général du ministère de la Défense nationale au début de la période Boumediene. Leur famille est décrite par l'armée française comme « chérifienne de la plus haute noblesse marocaine, celle des Idrissistes [*sic*][...]. Cette famille possède jusqu'à présent les titres de noblesse [...] signés de plusieurs sultans du Maroc [...]. Le père

capitaine en retraite depuis [19]37 après 36 années de service effectif dont 20 ans de campagne en occupation entre Maroc, France, Orient et Rhénanie est actuellement père de 7 enfants, dont l'aîné sous les drapeaux est le candidat en question. Famille maraboutique très influente[66] ».

49 Certains militaires tels Benabbès Gheziel ou Salim Saadi[67] ont un père qui a servi dans l'armée française mais dont la carrière ne fut pas aussi brillante. Celui de Salim Saadi a servi comme sous-officier durant la Première Guerre mondiale au cours de laquelle il a été mutilé.

50 Au total, au moins 14 officiers de l'ANP ayant servi dans l'armée française ont au minimum un membre de leur famille qui a exercé des fonctions d'autorité durant la colonisation ou a été militaire.

51 Quant aux autres militaires ayant appartenu à l'armée française pour lesquels des informations relatives à leur famille ont pu être recueillies, on sait que trois d'entre eux ont un père travaillant la terre. Abderrahmane Bensalem est fils de paysans pauvres[68], Habib Khelil est le fils d'un fellah, vraisemblablement analphabète[69], quant au père d'Abdelmalek Guenaïzia, il est cultivateur. Deux autres sont fils de propriétaires terriens aisés, Slimane Bouchouareb[70] et Rabah Boutella.

52 On distingue deux types d'ascendance chez les officiers algériens ayant appartenu à l'armée française. Pour certains, le choix d'une carrière militaire s'inscrit dans la continuité d'une tradition familiale, pour d'autres il est plus pragmatique. Abderrezak Bouhara explique par exemple l'engagement d'Abderrahmane Bensalem sous le drapeau français de la manière suivante : « fils de paysans pauvres, chômeur à vingt ans comme la majorité des Algériens, [il] trouve dans un engagement dans l'armée française la seule issue

pour gagner son pain et aider sa famille[71] ». Dans certains cas, intégrer l'armée française est un moyen d'assurer sa subsistance. Les motifs d'engagement de Mohamed Zerguini sont assez semblables. Il rejoint l'armée en 1941, en partie pour des raisons financières puisqu'il est l'aîné d'une famille nombreuse ; son père est un simple tailleur et, étant donné les circonstances économiques liées à la guerre, l'armée devient rapidement une solution puisqu'il « étai[t] complètement pris en charge[72] ».

53 Savoir quelles ont été les motivations d'engagement au sein de l'armée française de ces hommes est une tâche complexe car même si cette question peut être abordée dans le cadre d'entretiens, elle fait forcément l'objet d'une reconstruction *a posteriori*, l'engagement remontant à une soixantaine d'années et parfois davantage. Toutefois pour un individu, Mustapha Cheloufi, il est possible de connaître l'état d'esprit dans lequel il s'est engagé grâce à un document extrait de son dossier de carrière[73]. Il s'agit « d'une page d'écriture » qui était soumise au jeune militaire avant son entrée à l'école de Cherchell dans laquelle on trouve quelques exercices – dictée et opérations arithmétiques – dont l'un, intitulé narration, consiste à répondre à la question suivante « dans quel but avez-vous souscrit un engagement dans l'armée ? » Sa réponse est la suivante :

> J'ai contracté un engagement dans l'armée pour faire une carrière militaire dont le but devra m'emmener a [*sic*] avoir une situation dans l'avenir, de mener une vie active, d'acquérir certaines connaissances techniques et pratiques dont le point essentiel est d'être un homme capable de diriger des soldats et de défendre la patrie.

54 Ce document, malheureusement unique[74], est tout à fait remarquable, même si l'on ne peut écarter l'hypothèse d'une réponse convenue. On y voit très clairement que l'armée est perçue comme un moyen de promotion sociale dans un contexte politique et

socio-économique où la condition d'« indigène » limite le champ des possibles.

55 Cet aperçu des origines familiales et des motivations de l'engagement des individus au sein de l'armée française permet de distinguer trois profils différents qui ne s'excluent pas nécessairement. D'une part, et ce sont les plus nombreux, les hommes pour qui l'armée française est une carrière logique au vu de leurs antécédents familiaux, d'autre part ceux pour qui elle est un moyen de subsistance comme un autre, et enfin ceux qui peuvent *a priori* être issus d'une des catégories suscitées, pour qui c'est un moyen de promotion sociale ou tout du moins un moyen de s'assurer un « bon » avenir. Ainsi, « les fils de nombre d'"officiers indigènes" seront des cadres militaires de l'ALN puis de l'ANP[75] ».

C. Les liens familiaux entre les officiers algériens

56 Plusieurs militaires se sont mariés à des étrangères. C'est le cas de trois anciens de l'armée française. Deux sont mariés à des Allemandes[76] qu'ils ont très probablement rencontrées quand ils étaient en garnison dans l'ouest de la RFA. Un autre militaire est marié à une Belge[77]. Un autre encore a épousé une Tchèque rencontrée alors qu'il recevait des soins en Tchécoslovaquie durant la guerre[78]. Un dernier enfin, qui n'est pas un cas à part, a convolé avec une Soviétique au grand dam de Boumediene qui « avait déjà fait savoir, sans que cela ait fait l'objet d'une interdiction formelle, qu'il était opposé au mariage des officiers de l'ANP et de certains fonctionnaires avec des étrangères. Aussi a-t-il marqué un vif dépit en apprenant le mariage de trois officiers stagiaires en Russie avec des Soviétiques[79] ». Le mariage de cet individu a été contracté pendant un stage de cinq ans qu'il suivait en URSS[80]. Nombreux

sont les Algériens formés en URSS dans les années 1960-1970 qui ont épousé une Soviétique. Aussi, étant donné le grand nombre de militaires envoyés en formation en URSS après 1962, on peut supposer que plusieurs officiers de l'ANP se sont mariés à des Soviétiques. Suite aux difficultés que ces dernières ont rencontrées pour s'intégrer dans la société algérienne, elles ont parfois établi des liens entre elles, notamment au travers de la fréquentation de l'école russe où elles scolarisaient parfois leurs enfants ou participaient tout simplement aux activités proposées par le centre[81]. Il est possible que ces femmes, débarquées dans un pays complètement différent de celui où elles sont nées, aient créé des liens entre elles qui, par extension, ont entraîné la formation de liens entre leurs maris respectifs. Il se serait alors formé un tissu de relations plus ou moins formel entre ces hommes ayant pour point commun la nationalité de leurs épouses respectives et la pratique de la langue russe.

57 Des liens familiaux existent également entre des officiers de l'ANP. Liamine Zeroual et deux autres officiers seraient mariés à trois sœurs[82]. Mohamed Bouzada est marié à une sœur des frères Chabou[83]. Larbi Belkheir a un beau-frère, Mustapha Lehbiri, qui est colonel dans l'ANP. Ali Bouhadja serait membre de la famille de Chadli Bendjedid par alliance[84]. Ahmed Benchérif a un beau-frère, lieutenant en 1965, qui aurait appartenu à cette date à la SM[85]. Smaïn Lamari avait un frère, Tayeb, plus jeune, dans l'aviation.

58 Il existe des relations entre les enfants de ces hommes. Un gendre d'Abdelkader Chabou[86] a été responsable de la logistique et des munitions au sein d'une région militaire. Mohamed Touati aurait un fils marié à la fille d'un colonel retraité[87]. Ahmed Djenouhat a une fille mariée à un militaire de l'ANP et un fils lui-même militaire, comme Mohamed Betchine qui a deux fils officiers dans l'armée de l'air[88] et Mohamed Salah Yahiaoui dont un fils appartient

également à ce corps[89]. Mohamed Lamari avait un fils, Mourad, officier de l'ANP. Ces quelques exemples, certes fragmentaires, laissent présumer qu'il ne s'agit pas de cas isolés. De même qu'il existait des lignées de militaires au sein de l'armée française, il en existe au sein de l'ANP où les fils suivent le chemin de leurs pères. Ce schéma de reproduction au sein de l'armée n'est pas spécifique à l'ANP ; en France, par exemple, à Saint-Cyr, « un bon tiers [des] recrutements s'opère parmi les fils de militaires[90] ».

59 L'étude des ascendances et descendances des officiers algériens indique qu'un vaste tissu de relations familiales s'est constitué entre ces hommes ; soit à leur propre niveau en ce qui concerne le choix de leur épouse puisque certains ont épousé des femmes issues de la même famille ou encore la sœur d'un collègue, soit au niveau de leurs descendants puisque plusieurs militaires sont unis indirectement *via* les mariages contractés entre leurs enfants respectifs. Autant les liens familiaux ascendants sont « subis », autant ceux créés entre leurs enfants relèvent de choix délibérés, de sorte que les officiers algériens mettraient en place des stratégies matrimoniales destinées à unir leurs familles respectives. Par ailleurs, les quelques éléments concernant les trajectoires des fils des officiers étudiés suggèrent que des lignées d'officiers se sont mises en place dans l'ANP. Toutefois, pour confirmer cela, il faudrait poursuivre cette recherche après 1991.

D. L'instruction des officiers de l'ANP

60 Le niveau scolaire de 66 militaires est renseigné, soit un tiers de l'effectif. Ces informations sont rarement complètes. Il manque très souvent les dates des formations. Ces données sont pourtant essentielles, surtout pour les formations universitaires puisque cela

permet de savoir si elles se sont déroulées à la période coloniale ou après l'indépendance.

61 Au sein de l'effectif considéré ici, 17 individus sont nés à partir de 1943 et ne sont donc pas considérés comme maquisards. Au regard de l'effectif général ils sont légèrement surreprésentés, c'est pourquoi le nombre d'individus appartenant à cette catégorie est précisé entre parenthèses dans le tableau ci-dessous

62 Les anciens de l'armée française sont largement surreprésentés avec 22 individus, soit plus d'un tiers de l'effectif tandis qu'ils représentent moins de 20 % du *corpus*. Leur effectif est indiqué entre crochets. Plusieurs militaires ayant appartenu à l'armée française ont reçu une formation scolaire au sein d'établissements à vocation militaire qui seront abordés dans le chapitre suivant.

63 Le niveau scolaire des militaires étudiés se répartit comme suit.

Niveau d'instruction

Niveau scolaire	Nombre d'individus
Primaire	1
CEP	6 [4]
3e	3 (1) [1]
BE / BEPC[91]	12 [9]
Seconde	2 (2)
Première	6 (3)
BAC 1re partie	9 (4) [4]
BAC / niveau BAC	11 (4) [3]

64 Certaines catégorisations opérées afin de classer les informations relatives au niveau scolaire doivent être explicitées. Si un individu est classé dans « primaire » et non « CEP » c'est probablement parce qu'il a interrompu ses études avant de passer le diplôme. De même, six individus sont répertoriés comme ayant un niveau de première mais pas la première partie du baccalauréat. Pour trois d'entre eux, j'ai repris l'indication donnée dans leur fiche de renseignements de l'armée française lors de leur formation au sein d'une école militaire à la fin des années 1960 sans qu'il soit possible de savoir ce qu'elle recouvre exactement. Enfin, l'un des individus du *corpus* a quitté le lycée pour rejoindre les maquis sans avoir le temps de passer son diplôme.

65 Les jeunes militaires nés après 1943, qui appartiennent à la troisième classe d'âge, et les anciens de l'armée française sont surreprésentés parmi les individus ayant fait des études secondaires, ce qui n'est guère surprenant étant donnée la faible scolarisation des Algériens durant la période coloniale. Francos et Sérini avancent qu'« en 1944, seul un enfant sur 20 était scolarisé en Algérie [92] ». D'après d'autres estimations, le taux de scolarisation était de l'ordre de 15 % en 1954 [93]. Cela explique pourquoi, bien après l'indépendance, on trouve des officiers analphabètes ou illettrés à des postes élevés de la hiérarchie militaire.

66 Au sein du *corpus*, trois militaires au moins seraient illettrés voire analphabètes – ce qui n'exclut pas qu'ils puissent avoir des compétences dans d'autres domaines plus techniques –, dont deux sont parvenus au grade de général-major et un à celui de général. Ainsi, il apparaît que, dans un contexte particulier de pénurie de

cadres, un faible niveau d'instruction scolaire n'était pas un frein dans l'avancement d'une carrière. Les archives françaises témoignent de cette situation. Dans un document datant de 1965, l'attaché militaire français en poste à Alger écrit à propos « des cadres anciens issus de la révolution » qu'ils sont « pour une très large part inaptes à tout progrès technique. Un nombre non négligeable d'entre eux est illettré [94] ». On retrouve cette idée en filigrane chez Mohamed Lemkami lorsqu'il écrit à propos du général Yahia Rahal : « il fera beaucoup parler de lui dans la future armée nationale populaire de l'Algérie indépendante, dont il deviendra l'un des premiers généraux ayant un certain niveau [95] », sous-entendant très clairement qu'une large part d'officiers supérieurs possède un très faible niveau scolaire.

67 Ces quelques éléments attestent qu'un bon niveau d'instruction scolaire n'est pas une condition *sine qua non* pour parvenir à un grade élevé et à un poste important au sein de la hiérarchie militaire durant les premières décennies qui suivent l'indépendance. De façon extrême, cette situation est bien représentée par le cas du colonel Chadli Bendjedid, troisième président de la République algérienne, dont le niveau scolaire était faible. Cet homme est un personnage qui divise. De ce fait, les avis et les témoignages à son sujet sont souvent très contradictoires. Il m'a été décrit au cours de plusieurs entretiens tantôt comme illettré, au moins en français, et avec un faible niveau primaire en arabe, tantôt comme un homme ayant une faible instruction mais sachant tout de même lire et écrire dans les deux langues. Cette dernière assertion est *a priori* la plus proche de la réalité, au moins pour ce qui concerne le français, puisque dans un cahier de recensement consulté à Pau où figure son nom il est indiqué qu'il « sait lire et écrire en français », et qu'il n'y a, *a priori*, pas de raison de douter de la véracité de cette information. Quoi qu'il

en soit, le fait qu'il soit souvent décrit comme illettré voire analphabète, que l'on puisse écrire à son sujet « lui qui "n'est pas instruit ni en arabe ni en français, un analphabète bilingue, mais qui occupe néanmoins la fonction de chef de l'État" [96] », révèle à quel point il est un personnage clivant et dénigré.

68 Parmi les formations universitaires suivies, le droit est largement prépondérant [97]. Cette surreprésentation des études juridiques s'explique par les débouchés de ce cursus, notamment à la période coloniale puisque trois militaires ont entamé leur formation avant 1954. En effet, ce type d'étude conduit à des professions socialement valorisées qui, en période de colonisation, permettent de travailler à l'écart de l'administration coloniale. Certains officiers tels que Salah Soufi, maquisard de la *wilaya* I, ont repris des études universitaires après 1962, en droit pour ce qui concerne cet officier [98].

69 Outre les études universitaires « classiques », certains militaires, avant le déclenchement de la guerre, se destinaient à devenir instituteur, profession là encore socialement valorisée. À ce sujet, Mohamed Zerguini écrit d'ailleurs « dans le temps, un instituteur était un notable très respecté [99] », lui-même se destinait à cette profession mais dut interrompre ses études pour rejoindre l'armée française. Mohamed Salah Yahiaoui était instituteur avant de rejoindre les maquis de même que, semble-t-il, Yahia Rahal qui, aux dires de l'un de ses anciens collègues de l'aviation, avait même fait une première année de médecine avant d'intégrer l'ALN [100].

70 Il faut aussi relever un dernier type d'études, non recensé dans les tableaux précédents. Il s'agit de l'instruction « religieuse ». Plusieurs militaires ont fréquenté l'école coranique dans leur jeunesse. C'est le cas de Chadli et de Tahar Zbiri. D'autres ont étudié au sein de prestigieuses écoles religieuses à l'image de Boumediene qui

fréquenta la Kettania à Constantine où « plusieurs dirigeants du FLN y [ont fait] leur classes[101] », puis la Zitouna de Tunis et, enfin, la prestigieuse université d'Al-Azhar du Caire, qui dispensait, à cette époque, en plus de l'enseignement religieux, un enseignement classique profane.

71 Plusieurs constats peuvent être faits au regard du niveau d'instruction des militaires. La jeune génération possède un niveau scolaire supérieur à celui des maquisards et des anciens de l'armée française. Par conséquent, « d'innombrables individus, dotés au départ de talents ordinaires, mais bien servis par les circonstances et éventuellement par d'efficaces et zélés auxiliaires, [ont] pu accéder dans un domaine ou un autre à des positions de pouvoir sans commune mesure avec leurs compétences effectives[102] ». Dans ce cadre, la guerre est *la* circonstance clef, tout comme l'indépendance qui suivit, puisque l'État algérien naissant avait besoin de combattants pour bâtir et former sa jeune armée. La transition de l'ALN à l'ANP, du combattant au militaire, s'est donc *a priori* faite de façon assez aisée pour ceux qui le désiraient, même s'ils disposaient d'un faible niveau d'instruction.

*

72 Grâce à l'examen attentif des années de naissance des militaires appartenant au *corpus*, on peut dégager trois classes d'âge. La première est formée par les maquisards de la première heure et les anciens de l'armée française de « première génération ». Ils sont majoritairement nés dans l'est de l'Algérie et, pour les premiers, ont souvent un faible niveau d'étude. On trouve au sein de la deuxième classe d'âge de jeunes Algériens souvent mieux instruits que leurs aînés et des anciens de l'armée française de « seconde génération ». Ils rejoignent l'ALN plus tard. Enfin, les hommes appartenant à la

dernière classe d'âge n'ont généralement pas combattu durant la guerre et ont intégré l'armée après 1962. Ils sont globalement les plus instruits et ont une provenance géographique plus dispersée sur l'ensemble de l'Algérie. Ces classes forment des groupes distincts, non homogènes, mais dont la carrière militaire des hommes qui les constituent connaît de nombreuses similitudes.

73 L'étude des origines géographiques des officiers algériens montre d'une part, que la surreprésentation de l'est s'explique par des facteurs historiques et démographiques, et d'autre part que cette tendance diminue au fil du temps, puisqu'au sein du groupe d'officiers les plus jeunes, un équilibre entre les différentes régions de l'Algérie se rétablit progressivement. Les origines sociales de ces hommes sont variées même si la représentation des classes moyennes et supérieures est plus élevée que dans la population du pays. Chez les hommes provenant de l'armée française, l'héritage familial explique bien souvent ce choix de carrière comme en attestent les lignées de militaires identifiées. Ce schéma de tradition familiale militaire se reproduit ensuite au sein de l'ANP.

74 Ces hommes ont donc des profils variés au regard de l'analyse des divers éléments biographiques récoltés. Fils de paysan ou de propriétaire terrien, analphabètes ou universitaires, tous sont devenus officiers de l'ANP, tout en empruntant des voies différentes.

NOTES DE BAS DE PAGE

1. Au cours de mes recherches, j'ai parfois rencontré des difficultés liées à la translitération des noms. Face à ce problème, j'ai décidé d'utiliser l'orthographe la plus récurrente du *Journal officiel*.

2. HAMDI, Mohamed, « Le commandant Khelifa n'est plus », *El Djeich*, 78, novembre 1969.

3. KATEB, Kamel, *Européens, indigènes et Juifs en Algérie, 1830-1962 : représentations et réalités des populations*, préface Benjamin Stora, Paris, INED, 2001, p. 279.

4. Sur les questions de « première » et « seconde » génération de militaires issus de l'armée française, voir *infra*, chap. 2. I.

5. Seul un militaire, né en 1944, Azzedine Tabtab a de façon certaine rejoint l'ALN. Toutefois, les données recensées n'étant pas exhaustives il est possible que d'autres aient été membres de l'ALN. Cependant, étant donné l'âge qu'ils auraient eu à cette période, cela est peu probable.

6. CABANES, Bruno, « Le retour du soldat au XXe siècle », *Revue historique des armées*, 245, 2006, p. 4-15.

7. La question de la démobilisation des soldats après un conflit a notamment été analysée par Bruno Cabanes dans le cas de la Première Guerre mondiale, il explique à ce sujet que « la grande angoisse des soldats démobilisables, telle qu'elle apparaît dans des carnets de guerre, et parfois même dans des lettres, c'est de ne pas retrouver leur place dans la société civile », dans « Le retour du soldat au XXe siècle », art. cité.

8. TEGUIA, Mohamed, *L'Armée de libération nationale en Wilaya IV*, Alger, Casbah, 2002, p. 209.

9. On peut citer exemple du colonel Youcef Khatib de la *wilaya* IV qui interrompt ses études de médecine pour rejoindre l'ALN suite à la grève de mai 1956 et les reprend après l'indépendance. Toutefois sa position lors de la crise de l'été 1962 pourrait également expliquer en partie ce retour à la vie civile.

10. CONNELY, Matthew, *L'arme secrète du FLN, comment De Gaulle a perdu la guerre d'Algérie*, Blida, Media-Plus, 2012, [2002].

11. Voir carte, p. 342.

12. Les territoires du Sud sont divisés en quatre mais ont été regroupés dans un seul et même ensemble puisque seuls trois militaires sont nés dans ces zones.

13. Trois sont nés en Tunisie, deux au Maroc, un en Allemagne et un en France.

14. Algérie, Service de la statistique générale, *Gouvernement général de l'Algérie. Direction des services économiques. Service central de statistique. Répertoire statistique des communes de l'Algérie, répartition, par commune ou fraction de commune et par race ou nationalité, de la population algérienne recensée le 8 mars 1936*, décembre 1936.

15. HARBI, Mohammed, *Le FLN, mirage et réalité. Des origines à la prise de pouvoir (1945-1962)*, Paris, Éditions Jeune Afrique, 1980, p. 50.

16. *Ibid.*, p. 315.

17. *Ibid.*

18. Entretien avec Ali, ancien général de la marine à la retraite, 17 mai 2016, Alger. Une explication du même type, quoiqu'avec des arguments légèrement différents, m'a

également été donnée par un ancien colonel de l'aviation lors d'un entretien (entretien avec Nacer, ancien aviateur de l'ANP, colonel à la retraite, Alger, 3 mai 2018).

19. BOUHARA, Abderrezak, *Les viviers de la libération*, Alger, Casbah, 2001, p. 245.

20. KATEB, Kamel, *Européens, indigènes...*, *op. cit.*, p. 301.

21. Les militaires algériens employant cette expression ont souvent un positionnement particulier vis-à-vis de cette institution qu'ils ont très souvent quittée de façon brutale voire conflictuelle.

22. GARCON, José, « Du maquis des Aurès au sommet de l'État. Président désigné par l'armée en 1994, Zeroual a peu à peu organisé son pouvoir », *Libération*, 8 novembre 1995. C'est l'auteure qui souligne. Les citations sont toutes reproduites à l'identique. La police et la casse sont respectées, c'est pourquoi on trouve parfois des mots en majuscules au milieu d'une citation, ou encore des citations en milieu de phrase commençant par une majuscule. Les fautes d'orthographe, quand elles existent, ont été conservées.

23. BAKI, Mina, PASQUIER, Sylvaine « La revanche de l'Ouest algérien », *L'Express*, 29 avril 1999.

24. ADDI, Lahouari, « L'armée algérienne se divise », *Le Monde diplomatique*, 540, mars 1999.

25. STORA, Benjamin, *Histoire de l'Algérie depuis l'indépendance*, 1962-1988, Paris, La Découverte, 2004 (4e éd.), [1994], p. 79.

26. HACHEMAOUI, Mohammed, *Clientélisme et patronage dans l'Algérie contemporaine*, Paris, Karthala, 2013, p. 21.

27. ABOUD, Hichem, *La mafia des généraux*, Paris, JC Lattès, 2002, p. 48.

28. SOUAIDIA, Habib, *La sale guerre*, Paris, La Découverte, 2001, p. 28.

29. Paris, Indigo publications, 1991, p. 12.

30. GARCON, José, AFFUZI, Pierre, « L'armée algérienne : le pouvoir de l'ombre », *Pouvoirs*, 86, septembre 1998, p. 45-56.

31. Voir dans le cahier photos.

32. Rédha Malek (21 août 1993-11 avril 1994), né à Batna et Mokdad Sifi (11 avril 1994-31 décembre 1995), né à Tébessa.

33. Ont été comptabilisés les postes de ministres : de la Défense, de l'Intérieur, de la Justice, des Affaires étrangères, des Finances et de l'Énergie (étant donné l'importance de ce poste en Algérie, il a été inclus dans les fonctions régaliennes).

34. Algérie, Service de la statistique générale, *Gouvernement général de l'Algérie. Direction des services économiques. Service central de statistique. Répertoire statistique des communes de l'Algérie, répartition, par commune ou fraction de commune et par race ou nationalité, de la population algérienne recensée le 8 mars 1936*, décembre 1936.

35. HUBERT, Michel, « Chronique Algérie (Chronologie et documents en annexe) », dans *Annuaire de l'Afrique du Nord*, CNRS, Centre de recherches et d'études sur les sociétés méditerranéennes (CRESM), Paris, CNRS Éditions, 1986, p. 795.

36. Cheurfi, Achour, *La classe politique algérienne de 1900 à nos jours, Dictionnaire biographique*, Alger, Casbah, 2001, p. 266 ; le lieu de naissance de Kasdi Merbah n'est pas certain puisque les sources à ce sujet sont souvent contradictoires ; certaines le faisant naître en Kabylie et d'autres au Maroc.

37. Entretien avec Othmane, diplomate algérien à la retraite, Paris, 18 mars 2014.

38. Ouali, Hacen, « Décédé jeudi des suite d'une longue maladie Larbi Belkheir enterré hier par les siens », *El Watan*, 30 janvier 2010.

39. Entretien avec Abdelkader, ancien capitaine de l'ANP, 2014.

40. Essentiellement la série 8Ye au SHD.

41. Le choix de cette date est arbitraire. Il est motivé par l'article 87 de la Constitution qui impose à tout candidat souhaitant se présenter à l'élection présidentielle de « justifier de la participation à la Révolution du 1er Novembre 1954 pour les candidats nés avant juillet 1942 ». Ainsi, les individus nés avant 1943 sont considérés comme de potentiels maquisards.

42. Kateb, Kamel, *Européens, indigènes...*, *op. cit.*, p. 269.

43. Zbiri, Tahar, *Mémoires du dernier chef historique des Aurès (1929-1962)*, Alger, ANEP, 2010, p. 21.

44. *Ibid.*, p. 31.

45. Verdier, Isabelle, *Algérie : les hommes de pouvoir*, Paris, Indigo Publications, 2002, Fiche B-130.

46. SHD, 10T555, Rapport mensuel, octobre 1970, 26 octobre 1970, « Fiche personnalité » du lieutenant-colonel Mohamed Amir.

47. Chalabi, El-Hadi, *L'Algérie, l'État et le droit : 1979-1988*, Paris, Arcantère, 1989, p. 43.

48. Bendjedid, Chadli, *Mémoires*, t. 1, *1929-1979*, Alger, Casbah, 2012, p. 29.

49. *Ibid.*, p. 32.

50. Nezzar, Khaled, *Sur le front égyptien. La 2e brigade portée algérienne 1968-1969*, Alger, Alpha, 2010, p. 44.

51. Verdier, Isabelle, *Algérie : les hommes...*, *op. cit.*, Fiche B-7.

52. D'après Kamel Kateb, 75 % des hommes travaillant dans l'agriculture sont des journaliers ; Kateb, Kamel, *Européens, indigènes...*, *op. cit.*, p. 269.

53. Benmaalem, Hocine, *Mémoires du Général-Major Hocine Benmaalem...*, *op. cit.*, p. 30-31.

54. Bendjedid, Chadli, *Mémoires,* t. 1, *op. cit.*, p. 56.

55. Tant dans la presse que dans les ouvrages de seconde main, voire par les acteurs eux-mêmes.

56. Ageron, Charles-Robert, « Les militaires algériens dans l'armée française de 1954 à 1962 », dans Jauffret, Jean-Charles (dir.), *Des hommes et des femmes en guerre d'Algérie*, Paris, Autrement, 2003, p. 358.

57. Kateb, Kamel, *Européens, indigènes...*, *op. cit.*, p. 255.

58. D'ailleurs, quand dans un document officiel figure une ligne relative à la profession du père, aucune n'est prévue pour y inscrire la profession de la mère.

59. CAPM, Numéro d'immatriculation : 45.930.CLM.149, Pièces annexes, Abdallah Belhouchet.

60. SHD, 1R333, Fiche de renseignements concernant la famille du capitaine Boutella, Rabah, 17 janvier 1958.

61. SHD, 10T555, Rapport mensuel, octobre 1970, 26 octobre 1970, « Fiche personnalité » du commandant Mustapha Cheloufi.

62. SHD, 1H1676, Renseignements d'archives au sujet d'Ahmed Benchérif.

63. CHERIF, Mahdi, « Pourquoi et comment le colonel Chaabani a été exécuté ? », *Le Soir d'Algérie*, 21 février 2012.

64. MEYNIER, Gilbert, *Histoire intérieure du FLN*, Paris, Fayard, 2002, p. 150.

65. ZERGUINI, Mohamed, *Une vie de combats et de lutte : témoignages et appréciations*, Alger, En Nahdha, 2000, p. 28.

66. ANOM, 3H16, Fiche individuelle de Moulay Abdeslam Chabou.

67. SHD, GR8Ye135 596, Dossier de carrière, Salim Saadi, carte de combattant de son père, Abdelkader ben Salah, 2 octobre 1935.

68. BOUHARA, Abderrezak, *Du djebel aux rizières*, Alger, ANEP, 2004, p. 42

69. SHD, GR8Ye141640, Dossier de carrière, Habib Khelil, procès-verbal d'enquête de la gendarmerie nationale, 19 décembre 1960.

70. MESBAH, Mohamed Chafik, « Hommage au colonel Slimane Bouchouareb », *Le Soir d'Algérie*, 15 octobre 2009.

71. BOUHARA, Abderrezak, *Du djebel...*, *op. cit.*, p. 42.

72. ZERGUINI, Mohamed, *Une vie de combats...*, *op. cit.*, p. 21.

73. SHD, GR8Ye134975, Dossier de carrière, Mustapha Cheloufi.

74. Seuls deux autres documents similaires ont été trouvés : un dans le dossier de carrière de Mahmoud Ouartsi, à Vincennes, mais dans celui-là la question posée était vraisemblablement – la question ne figure pas sur le document qui ne contient que la réponse – « qu'est-ce qui vous a le plus frappé en arrivant à la caserne ? » ; et un deuxième dans le dossier d'Ahmed Ben Bella à Pau où il s'agissait de « raconter un acte de courage ».

75. MEYNIER, Gilbert, *L'Algérie révélée : la guerre de 1914-1918 et le premier quart du XXe siècle*, préface Pierre Vidal-Naquet, Paris, Minard, 1981, p. 419.

76. SHD, 10T555, Rapport mensuel, octobre 1970, 26 octobre 1970, « Fiche personnalité » du commandant Mustapha Cheloufi. SHD, GR8Ye139032, Dossier de carrière, Abdelkader Moulay Chabou, bulletin de mariage, 6 décembre 1956.

77. SHD, GR8Ye128773, Dossier de carrière, Slimane Hoffman, autorisation de mariage, 10 décembre 1951.

78. Entretien avec Omar, ancien officier de l'ANP, Alger, 16 janvier 2014.

79. SHD, 10T564, document intitulé « Projet de mariage de Boumediene », 2 février 1966 ; par la suite d'autres unions seront contractées en URSS, notamment dans les années 1980. Certains militaires ayant épousé une Soviétique seront exclus de l'armée (entretien avec Abdelkader, ancien capitaine de l'ANP, 2014).

80. SHD, 10T553, Rapport mensuel, décembre 1964, 15 janvier 1965.

81. Voir la communication de LABDELAOUI, Hocine, « Natacha et les autres. L'intégration des épouses d'Algériens diplômés des universités de l'ex-URSS et des pays de l'Europe de l'Est », colloque ELITAF, 25-26 octobre 2013, Mohammedia. Communication en ligne : http://riae.hypotheses.org/category/colloques/mohammedia-2013, dernière consultation le 1er novembre 2016.

82. Lors de plusieurs entretiens, un lien de parenté entre les épouses de Liamine Zeroual et de deux autres officiers m'a été mentionné sans pour autant que ces deux officiers aient été identifiés avec certitude (on m'a évoqué Zine Labidine Hachichi). On m'a aussi rapporté à plusieurs reprises que la femme de Liamine Zeroual était la soeur d'Abdelmadjid Chérif.

83. SHD, GR8Ye136414, Dossier de carrière, Mohamed Bouzada, acte de naissance de sa femme née Chabou Chérifa, patronyme du père identique à celui des deux frères Chabou.

84. Ali Bouhadja est selon certaines sources le beau-frère de Chadli (CHEURFI, Achour, *La classe politique algérienne…*, *op. cit.*, p. 120), son gendre selon d'autres. Enfin, selon certains, ils n'auraient aucun lien de parenté, et Ali Bouhadja serait marié à une maquisarde originaire de Skikda.

85. SHD, 10T564, Renseignements divers sur l'ANP, 23 juillet 1965.

86. ZBIRI, Tahar, *Un demi-siècle de combat…*, *op. cit.*, p. 274.

87. VERDIER, Isabelle, *Algérie : les hommes…*, *op. cit.*, Fiche B-186.

88. *Ibid.*, Fiche B-48.

89. *Ibid.*, Fiche B-192.

90. CAILLETEAU, François, BONNARDOT, Gérard, « Le recrutement des généraux en France, en Grande-Bretagne et en Allemagne », dans SULEIMAN, Ezra, MENDRAS, Henri (dir.), *Le recrutement des élites en Europe*, Paris, La Découverte, 1995, p. 163.

91. Le BEPC se substituant au BE à partir de 1947, ces deux catégories sont confondues.

92. FRANCOS, Ania, SERENI, Jean-Pierre, *Un algérien nommé Boumediene*, Paris, Stock, 1976, p. 22.

93. YEFSAH, Abdelkader, *La question du pouvoir en Algérie*, Alger, ENAP, 1990, p. 375.

94. SHD, 10T552, Rapport annuel de 1965, 22 décembre 1965.

95. LEMKAMI, Mohamed, *Les hommes de l'ombre, mémoires d'un officier du MALG*, Alger, ANEP, 2004, p. 51.

96. ROUADJIA, Ahmed, *Grandeur et décadence de l'État algérien*, Paris, Karthala, 1994, p. 236.

97. Ce qui correspond au choix de nombre d'étudiants de l'époque. Guy Pervillé écrit à ce sujet : « De toutes les professions libérales, les plus recherchées par les étudiants indigènes étaient les professions juridiques », d'ailleurs en 1954 près de 35 % des diplômés musulmans

exerçaient une profession juridique, *Les étudiants algériens de l'université française, 1880-1962*, Alger, Casbah, 2009, [1984], p. 39.

98. Chalabi, El-Hadi, *L'Algérie, l'État et le droit...*, *op. cit.*, p. 290.

99. Zerguini, Mohamed, *Une vie de combats...*, *op. cit.*, p. 17.

100. Entretien avec Nacer, ancien aviateur de l'ANP, colonel à la retraite, Alger, 3 mai 2018.

101. Francos, Ania, Sereni, Jean-Pierre, *Un algérien...*, *op. cit.*, p. 34.

102. Accardo, Alain, *Introduction à une sociologie critique*, Marseille, Agone, 3e éd., 2006, p. 107-108.

Chapitre 2. Les formations militaires de la période coloniale à l'indépendance

p. 59-90

1 Lors de la période coloniale, de nombreux enfants de fonctionnaires « indigènes » intègrent des établissements de formation militaire. Nombreux sont également ceux qui servent sous le drapeau français dans le cadre de leur service militaire. Les exemples les plus connus sont certainement ceux d'Ahmed Ben Bella [1], premier président de l'Algérie, qui s'est illustré lors de la bataille de Monte Cassino et fut décoré par le général De Gaulle ou encore Belkacem Krim [2], chef historique du FLN, qui fut caporal-chef dans le 1er régiment de tirailleurs algériens (RTA) lors de la Seconde Guerre mondiale.

2 L'armée française comptait dans ses rangs de nombreux militaires que l'on appelait « Français musulmans » puis, à partir de 1958, « Français de souche Nord-africaine » (FSNA). Ils servaient dans l'armée française soit au titre d'engagés volontaires, soit dans le cadre de leur service militaire en tant que conscrits. Certains ont combattu en Indochine, plus rarement en Algérie, avant de rejoindre les rangs de l'ALN.

3 Cette catégorie de militaires qui ont rejoint l'ALN se caractérise par une relative maîtrise du métier des armes, liée à leur passage dans

les écoles militaires françaises. C'est à ces formations qu'ils ont reçues au sein de l'armée française que la première partie de ce chapitre est consacrée. Les deux suivantes se focalisent sur la politique de formation des cadres mise en place par la direction de l'ALN à partir des années 1957-1958, à l'étranger et aux frontières de l'Algérie, afin de saisir comment ces jeunes, qui sont parfois déjà des combattants, mais pas nécessairement, sont devenus des officiers.

4 Dans le cadre de l'hypothèse de recherche formulée en introduction d'après laquelle des groupes existent au sein de l'ANP, on s'interrogera sur l'incidence des formations dans la création de ces liens entre militaires puisque « des liens étroits se nouent entre les membres d'une même promotion et des solidarités de corps unissent ceux qui sont issus d'une même formation [3] ».

I. Les premières formations au sein de l'armée française

5 Grâce à l'étude des trajectoires des militaires de l'ANP ayant servi dans l'armée française, on peut dégager deux générations de militaires. La première est généralement passée par l'école d'officiers de Bou Saâda et a combattu en Indochine, voire parfois, durant la Seconde Guerre mondiale. La seconde a souvent fréquenté l'école de Koléa et n'a que très peu combattu dans les rangs de l'armée française.

6 La création de ces deux établissements s'inscrit dans le contexte de la Seconde Guerre mondiale et du débarquement allié en Afrique du Nord en 1942 puisqu'elle est contingente à la création de l'école militaire de Cherchell. La France a alors besoin de former rapidement des sous-officiers et officiers aptes à commander de

petites unités afin de poursuivre le combat contre l'Allemagne aux côtés des alliés.

A. L'École des élèves officiers indigènes d'Algérie et de Tunisie

7 En 1942 est créée l'École des élèves officiers indigènes d'Algérie et de Tunisie (EEOIAT). Elle est implantée à Hussein Dey (Alger) durant les premiers mois de son existence d'octobre 1942 à février 1943, et rapidement transférée à Bou Saâda [4], puis à Cherchell en 1946 où les militaires étudiés terminent leur formation. Cette école s'adresse en premier lieu aux fils de familles de fonctionnaires d'autorité (caïd, *bachagha*...). Elle a pour but de former des officiers « indigènes » d'active dans l'infanterie et la cavalerie afin d'accroître le potentiel d'encadrement subalterne « indigène » au sein de l'armée française.

8 Parmi les militaires algériens étudiés, plusieurs sont passés par cette école [5] : Abdelhamid Benabdelmoumène, Rabah Boutella, Mohamed Zerguini, Moulay Abdeslam Chabou. Ils appartiennent tous les quatre à la promotion qui débute en 1943. L'année suivante, le frère de Moulay Abdeslam Chabou, Abdelkader [6], intègre à son tour cette école. Slimane Hoffman, wali d'Alger dans les années 1970, appartient à la promotion de 1945. Tous ces hommes, à l'exception de Mohamed Zerguini, intègrent l'armée française au titre de cette école qui leur permet en quelque sorte de prolonger leurs études dans un cadre militaire. Mohamed Zerguini intègre quant à lui l'armée française en 1941 à Bône (Annaba) et participe à la campagne de Tunisie fin 1942 début 1943 avant que son père, en utilisant ses relations et le passé glorieux de certains membres de sa famille, ne parvienne à lui faire intégrer l'école : « En ce qui me concernait, c'était grâce à un de mes grands-oncles, Ali ZERGUINI, compagnon

d'armes du général De MONTSABER, et aussi au mari d'une cousine à [*sic*] mon père, Hacène SAGHIR, tous deux anciens Lieutenants Tirailleurs, anciens combattants de la 1ère guerre mondiale, grands blessés, Commandeurs de la Légion d'honneur, que mon père réussit à me faire admettre à cette l'école. » Pour être admis dans cet établissement il faut entre autre : « être issu d'une famille marquante de l'Algérie ou de la Tunisie (fils de haut fonctionnaire, de notable, de Caïd, d'Officier indigène décoré de la Légion d'honneur), famille ayant de l'autorité dans la région » c'est-à-dire venir d'une famille de notables, être âgé de 18 à 24 ans, « posséder une instruction générale du niveau brevet simple ou du certificat d'études secondaires et avoir au minimum le diplôme du certificat d'études primaires[7] ».

9 La formation se déroule sur quatre ans. La première année se déroule à l'école, suivie de deux années dans l'arme choisie, avant qu'une dernière année d'école, au terme de laquelle ils deviennent chef de section ou chef de peloton, ne sanctionne leur parcours. Après un an et demi dans un corps de troupe, le grade de sous-lieutenant est décerné. Suite à cette formation, les militaires suivis approchent pour la première fois la guerre de guérilla, aux côtés du colonisateur, en Indochine. Tous les individus précités ont combattu en Indochine ; certains dans les mêmes bataillons comme Abdelhamid Benabdelmoumène, Mohamed Zerguini et Abderrahmane Bensalem[8] au sein du 3e RTA, ce dernier ayant même été le subordonné du deuxième[9]. Rabah Boutella et Slimane Hoffman ont également servi en Indochine. Ces hommes, lorsqu'ils sont envoyés en Indochine, sont déjà officiers, sous-lieutenants ou lieutenants. Ils y sont envoyés entre 1947 et 1954, âgés à l'époque de 26 à 28 ans, et y séjournent en moyenne deux ans. Abdelhamid Benabdelmoumène et Mohamed Zerguini y font deux séjours,

Abderrahmane Bensalem trois. Ce sont donc des militaires déjà bien formés. Quatre ont suivi au préalable une formation à l'École d'application de l'arme blindée de cavalerie (EAABC) de Saumur. Deux, Rabah Boutella et Moulay Abdeslam Chabou, ont été formés ensemble en 1948, de même que Moulay Abdelkader Chabou et Slimane Hoffman, en 1950, qui seront par la suite des proches de Houari Boumediene. Ces hommes, nés entre 1920 et 1927 et passés par l'EEOIAT, forment le noyau de la « première génération » de déserteurs de l'armée française, à l'exception d'Abderrahmane Bensalem, dont le profil diffère.

10 Parmi ces militaires, au moins trois ont combattu durant la Seconde Guerre mondiale. Mohamed Zerguini, alors qu'il est caporal, prend part à la campagne de Tunisie entre novembre 1942 et mars 1943 au sein du 3e RTA. Il est ensuite détaché à l'école de Bou Saâda en mars 1943. Ce même mois, Abdelhamid Benabdelmoumène s'engage dans l'armée française au titre de l'EEIOAT. Ils[10] suivent une formation d'une année dans cette école avant d'être détachés pour un stage d'un an à l'armée B, nom donné à la première armée française placée sous les ordres du général de Lattre de Tassigny, qui est chargée de libérer le territoire français. C'est ainsi que ces deux hommes embarquent en direction de Marseille depuis le port d'Oran le 6 octobre 1944. Ils sont ensuite acheminés vers le Centre d'Instruction d'Armée Algéro-Tunisien (CIAAT) de Marseille puis vers celui d'Étalans dans le Doubs. Mohamed Zerguini est alors détaché au 9e régiment de Zouaves tandis qu'Abdelhamid Benabdelmoumène est affecté au 1er RTA. Participant à la campagne d'Allemagne au printemps 1945, ils s'y distinguent tous les deux. Le premier reçoit une citation à l'ordre de la brigade avec attribution de la croix de guerre 1939-1945 avec Étoile de bronze[11]. Quant au second, il s'illustre en ramenant deux prisonniers en janvier 1945

dans la région de Cernay en Alsace, ce qui lui vaut une citation à l'ordre de la division avec attribution de la croix de guerre 1939-1945 avec Étoile d'argent [12]. Après leur stage, ils retournent à l'école de Bou Saâda poursuivre leur formation qu'ils terminent finalement à Cherchell. Un dernier militaire appartenant au *corpus* étudié a également combattu lors de la Seconde Guerre mondiale : Abderrahmane Bensalem. Il prend part à la campagne de Tunisie durant laquelle il est fait prisonnier, puis à la campagne d'Italie. Il est également décoré à plusieurs reprises au cours de cette période.

11 Ces trois militaires, Zerguini, Benabdelmoumene et Bensalem, respectivement nés en 1922, 1920 et 1923, font partie des individus étudiés les plus âgés. Plus généralement, tous les individus ayant combattu en Indochine alors qu'ils étaient officiers, et dont la première expérience du feu remonte pour certains à la Seconde Guerre mondiale, sont nés dans les années 1920. Ils sont presque tous passés par l'EEOIAT. Ils constituent la « première génération » de déserteurs de l'armée française, dont la carrière connaît son apogée sous Boumediene et qui sont mis à l'écart au moment de l'arrivée au pouvoir de Chadli Bendjedid alors qu'ils sont au sommet de leur carrière militaire, le plus souvent colonel, plus haut grade de l'ANP à cette époque. Certains d'entre eux, bien qu'ayant appartenu à l'armée française, ne sont pas perçus par les combattants de l'ALN comme des déserteurs, à l'image d'Abderrahmane Bensalem. La question de la perception de ces hommes par les autres militaires de l'ANP n'est pas sans importance. Ayant servi dans l'armée française, ils sont souvent mal vus et leur loyauté mise en doute.

12 D'autres officiers de l'ANP ont combattu en Indochine alors qu'ils ne sont que sous-officiers ; Tahar Madaoui, Mustapha Cheloufi, Mohamed Alahoum et Abdelhamid Latrèche, sont sergents, Ahmed Benchérif, qui débarque à Saïgon en septembre 1949, et Salah Soufi

ne sont que caporaux. Ils ont combattu à la même période que les individus précités mais, à la différence des précédents, ils n'ont pas terminé leur formation militaire. En novembre 1956, tous, excepté Salah Soufi, sont orientés vers l'école d'application de l'infanterie de Saint-Maixent afin d'y suivre le stage d'Élève officier de réserve (EOR) 703 à l'issue duquel ils sont promus sous-lieutenants de réserve au mois d'avril 1957, sauf Mohamed Alahoum promu aspirant de réserve. Ces cinq militaires sont nés entre 1927 et 1932. Ils forment une jonction entre la « première » et la « seconde génération » de déserteurs. Ils sont cependant plus proches de la « première génération » du fait de leur expérience commune du feu. Ils terminent leur carrière au grade de commandant ou colonel, à l'exception de Mustapha Cheloufi qui est promu général en 1985.

13 Avant même d'avoir rallié le combat nationaliste au sein de l'ALN, ces officiers se sont côtoyés dans l'armée française. Tandis qu'ils forment le projet de déserter, c'est parfois ensemble qu'ils en discutent et élaborent ce plan. Mohamed Zerguini raconte dans ses mémoires que des réunions informelles étaient organisées à ce sujet entre différents militaires « FSNA » et il écrit : « Je connaissais déjà un certain nombre d'entre eux : les colonels DJEBAILI et KHELIFA, quelques camarades de promotion de l'école de Boussaada [*sic*], BENABDELMOUMENE, CHABOU, HOFFMAN, BOUTELLA, Hassan SMATI, MOKRANI [13] ». Le fait d'appartenir à une même promotion n'implique pas forcément la naissance de liens, mais Mohamed Zerguini confirme que des relations de camaraderie se sont effectivement nouées entre eux, de même qu'« un esprit de corps qui allait se développer particulièrement lors des évènements qui allaient suivre [14] ». L'emploi de la notion « d'esprit de corps » mérité d'être relevée. On la retrouve à de nombreuses reprises pour décrire l'atmosphère qui règne au sein de l'ANP après 1962. Pour ce qui est

de cette « première génération » de déserteurs, on peut émettre l'hypothèse que c'est dès leur formation dans l'armée française qu'est né un « esprit de corps » qui perdure, se modifie éventuellement, voire s'amplifie ensuite au sein de l'ALN puis de l'ANP.

14 Ces hommes, dont la carrière militaire française se caractérise par une expérience commune de la guerre d'Indochine, sont âgés de 25 à 35 ans lors du déclenchement de la guerre en 1954. Ils désertent l'armée française à partir de 1956 et constituent un apport précieux pour l'ALN, d'une part, parce qu'ils possèdent un bon niveau d'instruction au regard de la moyenne de l'époque et, d'autre part, parce qu'ils ont l'expérience de la guerre, ce qui n'est pas le cas des autres combattants de l'ALN pour qui la guerre qui se déroule en Algérie constitue un baptême du feu.

B. L'école d'enfants de troupe de Koléa

15 En 1942, une école militaire préparatoire est créée à Hammam-Righa, à 90 kilomètres au sud-ouest d'Alger [15]. Elle est destinée au départ à des « Français de souche ». En 1946, une annexe est ouverte à Miliana à une quarantaine de kilomètres de là tandis que l'établissement de Hammam-Righa est dissout. Cette nouvelle école s'ouvre aux « français musulmans » dont les effectifs s'accroissent chaque année (de 131 en 1948 à 273 en 1951). En raison de l'augmentation constante du nombre d'élèves et « de la nécessité de trouver une situation géographique mieux adaptée et plus centrale en A.F.N [Afrique Française du Nord] et surtout moins isolée que Miliana [16] » l'école est transférée, à la rentrée 1951, à Koléa, à une trentaine de kilomètres d'Alger, sous l'appellation d'École militaire préparatoire nord africaine (EMPNA). L'année suivante, le Centre de perfectionnement d'infanterie (CPI) de l'école est rattaché à l'École

militaire de Strasbourg. En février 1953, un cours de Peloton préparatoire à l'école spéciale militaire interarmes (PPESMIA) est créé afin de préparer des jeunes « Français musulmans » aux formations d'officier.

16 Les conditions d'admission à l'école de Koléa sont les suivantes[17] : pour entrer en classe de sixième le jeune doit être âgé de moins de 13 ans, moins de 14 pour une entrée en cinquième. Peuvent intégrer cette école « tous les fils de Français Musulmans ayant satisfait à leurs obligations militaires ou régulièrement exemptés du service militaire » et « ayant satisfait à l'examen d'entrée en classe de 6ème[18] ». Contrairement à l'EEOIAT, il n'est pas nécessaire d'être issu d'une famille importante ou d'avoir un parent militaire pour intégrer l'école. Il s'agit d'un internat, les frais de scolarité sont gratuits, en contrepartie les élèves « seront tenus de contracter en fin d'année de scolarité un engagement de cinq ans dans l'armée[19] ». Après la classe de quatrième, les élèves sont orientés soit vers un enseignement général soit vers un enseignement technique, puis passent leur BEPC. Ceux qui réussissent l'examen sont dirigés vers la métropole dans des centres de perfectionnement afin de devenir sous-officier, voire éventuellement, pour les meilleurs, officiers s'ils passent avec succès l'examen d'entrée à l'École spéciale militaire interarmes (ESMIA) de Strasbourg.

17 Une autre catégorie de militaires, distincte de la précédente, plus jeune, née dans les années 1930, a fréquenté cet établissement, d'ailleurs qualifié de « véritable pépinière de recrutement pour la Révolution[20] » par Khaled Nezzar. Je propose ici de brosser un tableau général des trajectoires des militaires qui ont fréquenté cet établissement à un moment ou un autre, sans pour autant détailler leur cursus. Neuf[21] militaires étudiés ont fréquenté l'EMPNA. D'après l'étude des livrets de matricule d'officier des individus

passés par cet établissement, il apparaît qu'il y existe deux parcours distincts au sein de cette école. Cinq y ont été enfants de troupe et l'ont donc intégrée vers l'âge de 12 ans afin d'y poursuivre leur scolarité jusqu'au brevet. La moitié s'engage ensuite auprès de l'école de sous-officier de Strasbourg où ils suivent une première formation proprement militaire avant d'être affectés à un régiment où ils mettent en pratique les connaissances qu'ils ont acquises. À l'inverse, les trois autres – le parcours de Mohamed Alahoum dans cette école n'étant pas établi avec certitude – y suivent des stages alors qu'ils sont déjà adultes, vraisemblablement dans le cadre des cours PPESMIA préparant à l'entrée de l'école de sous-officier de Strasbourg. Parmi les neuf, seul Salim Saadi a fait l'école du train de Tours ; les huit autres sont tous passés par l'école d'application de l'infanterie de Saint-Maixent entre 1956 et 1957. Trois font partie du peloton 703, le même que les sous-officiers ayant combattu en Indochine et cités précédemment. Une fois leur formation terminée, ils sont nommés aspirant ou sous-lieutenant, et occupent le plus souvent un poste de chef de section au sein d'un régiment.

18 Ces hommes ont tous reçu une solide formation militaire lorsqu'ils désertent avec le grade de sous-lieutenant à partir de 1957-1958. Ils rejoignent l'ALN, généralement par la Tunisie, où ils occupent la plupart du temps des postes d'instructeurs dans les camps situés aux frontières. Ils forment la « seconde génération » de déserteurs de l'armée française dont la carrière connaît le plus souvent son apogée sous Chadli Bendjedid, bien qu'on ne puisse faire aucune généralisation, quelques-uns étant écartés de l'ANP après la mort de Houari Boumediene.

19 Les militaires qui viennent d'être étudiés participent activement à la formation des combattants et occupent, pour les plus âgés, des postes techniques au sein de l'État-major général de l'ALN après sa

création en 1960. Au regard de leur parcours au sein de l'armée française, on peut affirmer qu'entre ces hommes se sont formés des liens qui peuvent évoluer vers un « esprit de corps », pas forcément clairement défini, ni immuable, mais qui constitue le socle de liens qui perdurent ensuite dans l'ANP. Longtemps, ces hommes ont été, et sont encore parfois, opposés à leurs compatriotes qui ont été formés à l'étranger durant la guerre.

II. Les formations militaires à l'étranger durant la guerre

> Face à l'ampleur du combat et dès 1957 en vue de mener une guerre totale de libération, le haut commandement de l'ALN conscient des problèmes que posera l'encadrement au lendemain de l'indépendance prit la grande décision de former des cadres militaires tant sur le plan terre qu'air ou mer. Des combattants furent choisis et envoyés à l'extérieur afin de suivre des stages puis retourner au combat avec de nouvelles techniques[22].

20 L'ALN est un rassemblement hétéroclite d'individus parmi lesquels très peu, à l'exception des individus mentionnés dans la partie précédente, connaissent le maniement des armes. Ils se sont formés par la pratique dans les maquis. Plus largement, ils sont le reflet d'une population peu instruite, des suites de la colonisation. En 1954, le taux d'analphabétisme atteint près de 86 % chez les hommes[23]. La description par Abderrezak Bouhara du bataillon qu'il dirige durant la guerre illustre parfaitement cette situation : « Sur les 574 combattants qui composaient cette unité, une trentaine seulement savait lire et écrire en arabe ou en français. Quatre d'entre eux avaient fait un semblant d'études secondaires. Nous étions deux [...] à avoir atteint le niveau du baccalauréat[24] ». Omar, également combattant de l'ALN, se souvient que lorsqu'il est monté au maquis en *wilaya* I au début de l'année 1955 rejoindre un groupe de combattants « sur cent cinquante [il] étai[t] le seul à savoir lire et

écrire[25] ». La conjonction du manque d'instruction scolaire et de connaissances militaires exclusivement acquises sur le terrain rend essentielle pour l'ALN la mise en place d'une politique de formation militaire de ses combattants.

21 À partir des années 1957-1958, la direction de l'ALN instaure une politique de formation militaire de ses combattants. Ceux-ci sont envoyés dans trois régions : au Moyen-Orient, en Chine et, plus tardivement, en URSS. Pour retrouver à qui l'on doit cette initiative, il faut recouper plusieurs sources. À l'origine de cette politique se trouveraient, d'après un ancien militaire formé au Moyen-Orient[26], Abdelhafid Boussouf, Belkacem Krim et Lakhdar Bentobal. Les « 3B ». Ce sont eux qui auraient décidé d'envoyer des jeunes Algériens en formation à l'étranger tout en chargeant Amar Ouamrane de la coordination. Baghdadi Chaichi, quant à lui, attribue cette « décision de mener une campagne de formation[27] » au colonel Ouamrane. Amar Ouamrane, s'il n'a peut-être pas lancé cette politique, y a clairement joué un rôle important, particulièrement dans l'orientation des jeunes stagiaires après leur arrivée au Caire. D'après Ali qui a rejoint l'ALN au Maroc avant d'être formé en Égypte, Abdelhafid Boussouf[28] serait à l'origine de cette décision, tout du moins dans le cas des jeunes stationnés dans cette région. Cette décision aurait ensuite été mise en œuvre à l'intérieur de la *wilaya* V *via* son commandant, nommé par Boussouf en personne, Houari Boumediene qui va d'ailleurs rapidement diriger cette zone depuis son poste de commandement d'Oujda, au Maroc. Ali émet l'hypothèse que Belkacem Krim était probablement en charge de cette politique du côté est du pays[29]. Un ancien membre du Ministère de l'armement et des liaisons générales (MALG) affirme de son côté que c'est Boussouf qui a initié la formation militaire des jeunes de l'ALN[30]. Hocine Benmaalem indique pour sa part que « le

CCE avait en effet décidé l'envoi de jeunes Algériens en formation [31] ». Krim est membre du CCE depuis sa création, Boussouf et Ouamrane l'intègrent à partir d'août 1957. Tous ces éléments valident *a priori* le rôle clef de ces trois hommes dans la mise en place de cette politique et soulignent le rôle prépondérant d'Abdelhafid Boussouf. Des témoignages [32] indiquent qu'Amirouche était également très préoccupé par la formation des jeunes qui possédaient déjà une instruction en vue de disposer de cadres compétents le jour de l'indépendance.

22 Parallèlement, des camps d'instruction sont mis en place aux frontières algériennes, principalement en Tunisie et, dans une moindre mesure, au Maroc.

23 Le but de ces formations est double. D'une part, former des militaires capables d'encadrer les *djounoud*, essentiellement aux frontières puisqu'à partir de 1958 celles-ci sont de plus en plus étanches et que très peu de combattants parviennent à rejoindre les maquis. D'autre part, préparer l'après-guerre comme l'explique le commandant Rabah Nouar, responsable des écoles militaires au Moyen-Orient, en formant des hommes qui « aussi bien aujourd'hui que demain, contribueront à l'édification d'une société nouvelle [33] ». En effet, il s'agit d'anticiper le manque de cadres auquel l'Algérie devra faire face une fois son indépendance acquise, notamment au niveau du secteur de la Défense, en formant des militaires qui seront immédiatement opérationnels : « Il fallait préparer des cadres tout azimut, terre, air et mer de manière à avoir dans le futur une armée de libération à même de mener des opérations dans tous les domaines [34] . »

24 Les objectifs à long terme de ces formations découlent de la première politique militaire mise en place par les dirigeants de l'ALN dans laquelle on peut observer une projection dépassant le strict cadre de

la lutte de libération pour s'inscrire dans une perspective longue. En ce sens, on peut dire que l'ANP naît en 1957, au moment où les combattants de l'ALN ne sont plus uniquement destinés à combattre la France, mais à devenir les cadres de l'institution militaire qui prendra le relais de l'ALN, une fois l'indépendance gagnée.

25 L'étude des formations militaires à l'étranger s'appuie en grande partie sur des archives émanant du centre des archives nationales d'Alger. Il s'agit généralement de rapports du commandant Rabah Nouar, le responsable des écoles militaires au Moyen-Orient. Né en 1918, il fait son service militaire durant la Seconde Guerre mondiale, puis rejoint dès 1954 le mouvement nationaliste. Il est affecté à la Base de l'Est avant d'être chargé de la formation au Moyen-Orient. Pour accomplir sa mission, il est basé au Caire. D'après un témoignage, sa maîtrise de l'écrit est relativement faible, aussi tous les documents consultés et signés par lui auraient en fait été rédigés par une autre personne, à l'heure actuelle non identifiée.

A. Au Moyen-Orient

> À partir de 1957 les grandes écoles militaires de Syrie, d'Égypte, d'Irak et de Jordanie ont été ouvertes aux Algériens envoyés en formation par les soins du FLN[35].

Le Caire, vers 1958-1959, de gauche à droite : M'Hamed Bencherchali*, Rabah Nouar, Rachid Benyelles*[36]

26 Avant d'étudier les recrutements les plus importants de stagiaires qui débutent en 1957, il faut mentionner brièvement un premier recrutement de combattants opéré en Égypte dès le début de la guerre. Dans son ouvrage *Abdel Nasser et la révolution algérienne*[37], Fethi Dib, Directeur des affaires arabes en Égypte, proche de Nasser, évoque un voyage d'Ahmed Ben Bella et de Mohamed Boudiaf au Caire, fin décembre 1954, au cours duquel il est décidé de sélectionner « des étudiants algériens (faisant leurs études à Al Azhar et dans différentes universités d'Égypte), convaincus par les principes de la Révolution algérienne, en vue de les former pour qu'ils deviennent des dirigeants compétents dans la guérilla et compenser ainsi les pertes sur le terrain[38] ». Que ces recrutements soient effectués afin de former des cadres compétents est une certitude, étant donné la pénurie que connaît l'ALN. Par contre, que cela permette de « compenser les pertes », l'expression est exagérée au regard du rapport entre le nombre d'individus formés et les

pertes subies par l'ALN qui se comptent par milliers. Quoi qu'il en soit, 20 volontaires sont choisis pour être formés « à la guérilla, pendant trois mois, dans la caserne de la Garde Nationale à Koubra Al Koubba. Il y avait parmi eux Mohamed Aboukharouba[39] », futur Houari Boumediene, à la tête de l'Algérie de 1965 à sa mort en décembre 1978. Néanmoins, d'après les sources, cette situation fait figure d'exception puisque le recrutement de combattants, dans le but de les former militairement, est faible avant 1957.

27 En 1957, l'armée française[40] évalue à 400 le nombre d'Algériens qui suivent des cours dans des institutions militaires égyptiennes. Au regard d'archives algériennes légèrement postérieures, ce nombre est un peu surestimé. En effet, dans une lettre d'avril 1960, un responsable des écoles militaire au Moyen-Orient écrit : « L'effectif total des écoles militaires a atteint comme nous l'avons indiqué dans nos précédents rapports le chiffre de 250 élèves répartis entre les différents pays arabes et la Chine[41] . » Les sources disponibles actuellement ne permettent pas de savoir précisément combien de combattants algériens ont été formés militairement au Moyen-Orient pendant la guerre. Cependant, elles permettent d'affirmer qu'il s'agit de plusieurs centaines d'individus. En effet, dans un document de 1960 intitulé « Situation des élèves militaires dans les différentes académies[42] », 220 élèves sont mentionnés, répartis entre l'Égypte (115 élèves), la Syrie (44 élèves)[43] , l'Irak (33 élèves), la Jordanie (15 élèves) et la Chine (13 élèves).

a) Le recrutement

28 Sur quels critères les combattants envoyés en formation au Moyen-Orient ont-ils été recrutés ? L'admission dans les Académies militaires arabes requiert un certain nombre de conditions. Au-delà des conditions physiques qui doivent être excellentes, et d'une

« connaissance suffisante de l'arabe[44] », le BEPC est nécessaire pour les étudiants postulant à une formation de cadre sous-officier, technicien radio, technicien radar et dans l'aviation ; le niveau baccalauréat est quant à lui requis pour la formation de cadre officier. La nécessaire maîtrise de la langue arabe favorise les individus formés dans cette langue et possédant des diplômes « arabes », notamment ceux formés à l'université d'Al-Azhar au Caire. Ainsi, des combattants envoyés en Jordanie en 1959 possèdent un niveau « Ahlia » qui correspond au CEP[45], d'autres envoyés en Irak pour une formation de pilote possèdent un baccalauréat « arabe » autrement appelé « Tawjihi » et ont au préalable étudié à Al-Azhar[46]. D'ailleurs, il semble qu'à partir de la fin de l'année 1958, l'Égypte n'accepte plus d'étudiants algériens non lettrés en arabe[47], probablement suite aux difficultés rencontrées avec la promotion précédente lors de la formation d'individus ne maîtrisant pas cette langue. En effet, le taux d'alphabétisation est déjà très faible chez les Algériens et, parmi les langues maîtrisées, le français domine largement. D'après un recensement de 1954, « parmi les 13,7 % d'adultes sachant lire et écrire, 55 % le savaient en français, 25 % en arabe, et 20 % dans les deux langues[48] », soit à peine 6 % de la population masculine. Cela témoigne des difficultés à recruter des jeunes hommes maîtrisant cette langue et explique pourquoi les établissements franco-musulmans sont privilégiés.

29 On peut émettre l'hypothèse que certains jeunes envoyés au Moyen-Orient n'avaient pas forcément suivi un cursus au sein de l'un des établissements blingues créés par la France mais avaient des notions d'arabe, peut-être suite à la fréquentation d'une école coranique. En plus des cours purement militaires, des cours de langue arabe étaient parfois organisés pour les stagiaires – ce qui indique implicitement que cette langue n'est pas suffisamment maîtrisée –

ainsi que des cours d'anglais. En effet, la maîtrise de l'anglais est également indispensable pour suivre les cours techniques qui sont généralement dispensés dans cette langue[49]. Ainsi, Rabah Nouar écrit « que malgré les handicaps de la langue anglaise pour les uns et la langue arabe pour les autres nous avons constaté en réel progrès [*sic*]. Il est vrai qu'on a été obligé d'organiser à leur intention des cours spéciaux dans les deux langues et cette initiative a été des plus heureuses[50] ». Cette question de la langue revient dans plusieurs courriers de Rabah Nouar. La nécessaire maîtrise de l'arabe relève, comme celle de la formation militaire, d'un double enjeu. Le premier, évident et déjà explicité, est d'avoir suffisamment de candidats aptes à intégrer les Académies militaires arabes ; mais en regardant plus loin se cache un second paramètre, à placer dans une perspective à long terme, mentionné de façon anodine par Rabah Nouar à la fin de l'un de ses courriers : « Le passage dans les écoles arabes permettra au moins à nos éléments de se perfectionner en langue arabe qui sera après notre indépendance notre langue officielle[51]. » La question de l'arabisation de l'administration et de l'éducation en Algérie après 1962, déjà en germe, va en effet poser de très nombreux problèmes.

30 En 1850, la France crée trois *medersas* bilingues à Tlemcen, Constantine et Médéa, afin de préparer des étudiants à des emplois administratifs relevant du droit coranique et qui, après leurs études, seront « chargés d'appliquer ce qui restait du droit coranique dans le statut juridique des indigènes algériens[52] ». Par décret du 10 juillet 1951, ces établissements sont transformés en quatre lycées d'enseignement franco-musulmans dont deux sont situés à Alger (l'un est un établissement pour filles), un à Tlemcen et un à Constantine. Ainsi, seuls trois établissements forment des jeunes hommes à la langue arabe. Cela ne représente guère plus de quelques

centaines, voire quelques milliers d'individus puisqu'il faut ajouter aux établissements algériens les établissements étrangers où l'on trouverait en 1954[53] un peu plus d'un millier d'étudiants répartis comme suit : environ 1 000 à la Zitouna à Tunis, 120 à la Quaraouiyine à Fès, et 150 à Al-Azhar au Caire. Le vivier de recrutement potentiel pour l'ALN est donc faible.

31 L'admission dans les Académies militaires se faisant généralement entre 16 et 22 ans, les étudiants, et plus particulièrement ceux sortant des lycées d'enseignement franco-musulman ou des universités arabes présentent le meilleur profil. Cela est manifeste au regard des archives algériennes. En effet, le commandant Rabah Nouar indique à plusieurs reprises : « Nous pouvons faire appel à toutes les organisations nationales UGEMA[54] – UGTA[55] et autres associations de jeunesse pour faire un recrutement valable[56]. » Ou encore à propos du recrutement : « Il faut contacter, comme nous l'avons suggéré dans nos précédents rapports toutes les organisations nationales, telle que l'UGEMA, l'UGTA et surtout l'intérieur où les éléments sortant des lycées franco-musulmans sont un recrutement idéal pour nous vu leur connaissance parfaite de la langue arabe[57]. »

32 La problématique du recrutement est récurrente. Elle est soulevée à de nombreuses reprises par le commandant Nouar dans ses courriers adressés au Gouvernement provisoire de la République algérienne (GPRA), et plus précisément au ministre des Forces armées, notamment parce que, dans certaines promotions, des jeunes envoyés en formation se sont révélés inaptes à les suivre. Pour le moment, seuls les courriers du responsable sont disponibles aux archives nationales d'Alger puisqu'aucune réponse émanant de la direction de l'ALN ou de l'un de ses membres n'a pu être repérée dans les inventaires.

33 Pour résumer, les stagiaires, en plus d'êtres jeunes et en bonne condition physique, doivent maîtriser l'arabe, si possible l'anglais et posséder un diplôme a minima de niveau CEP pour les formations techniques, voire le baccalauréat pour des formations d'officiers. Toutes ces conditions réduisent considérablement le nombre de candidats potentiels.

34 Parmi les militaires étudiés, formés dans cette région, peut-on dégager des profils type ? On remarque tout d'abord qu'aucun n'est passé par l'armée française à l'exception de Saïd Aït Messaoudene et d'Abdelmadjid Alahoum qui a suivi une brève formation de quatre mois en Irak vers 1960 [58]. Ces hommes sont globalement nés au milieu des années 1930, même si le plus âgé est né en 1929 et le plus jeune en 1941 ; ils appartiennent donc essentiellement à la deuxième classe d'âge décrite. L'âge de dix individus au moment de leur formation a pu être identifié, ce qui permet d'établir l'âge moyen des combattants en formation à 23 ans.

35 Concernant le niveau scolaire de ces hommes, parmi les huit dont le niveau scolaire est connu, tous ont au moins un niveau de seconde, trois ont leur baccalauréat et deux ont fait deux ans d'études supérieures ; à l'exception de Liamine Zeroual qui rejoint l'ALN à l'âge de 16 ans et qui a donc un niveau peut-être légèrement inférieur. Au regard du niveau scolaire moyen de l'époque, celui-ci est donc très élevé ; c'est en quelque sorte l'élite arabophone des jeunes Algériens qui est envoyée en formation au Moyen-Orient.

b) Les formations et les stages d'application

36 En Égypte, les combattants algériens sont essentiellement formés dans les domaines de l'aviation à l'Académie de Bilbeis et de la marine à Alexandrie ; d'autres font des stages au sein de la police égyptienne. En Syrie, c'est dans les domaines de l'aviation et de

l'artillerie que s'effectue l'essentiel des formations. L'Irak quant à lui forme des aviateurs et des techniciens, notamment dans le domaine de l'aéronautique.

37 La répartition des jeunes stagiaires au sein des différentes spécialités militaires ne paraît répondre à aucune logique particulière ainsi qu'en témoigne Rachid Benyelles formé en Égypte qui raconte comment s'est déroulée son affectation :

> Après quelques jours passés dans cet hôtel [il s'agit de l'hôtel Extady au Caire], le colonel Amar Ouamrane nous avait reçu dans son bureau pour procéder à notre « orientation ». Celle-ci était on ne peut plus expéditive. Après avoir décliné son nom et sa région d'origine en Algérie, chacun de nous était « orienté » d'autorité sur l'une des trois écoles militaires : terre, air, mer. C'est ainsi que je m'étais retrouvé dans la marine [59].

38 Un autre ancien officier confirme ce mode d'affectation. Soixante plus tard, Nacer se souvient avec amusement de la manière dont s'est déroulée la sienne :

> On était une quarantaine, on est arrivés là-bas [au Caire], il y avait Ouamrane qui était responsable et il y avait Nacer qui était son secrétaire. Et on est passé l'un après l'autre. Bon, nom, prénom, âge, niveau, etc. Et puis, il dit qu'est-ce que tu veux faire ? Moi, j'ai dit je veux la marine, j'aime beaucoup la mer. Pour m'emmerder il a mis aviation. [...] Et c'est comme ça, ils ont désigné un groupe pour l'armée de terre, un groupe pour l'aviation et un groupe pour la marine [60].

39 Les sources ne sont pas exhaustives au sujet des disciplines enseignées, mais on note avec étonnement que peu de formations de combattants dans l'infanterie existent, alors que l'ALN en retirerait des avantages immédiats, ce qui n'est pas le cas des spécialisations dans l'aviation ou la marine. L'un des enjeux sous-jacents à ces formations est donc bien de préparer des hommes capables de former une armée, une fois l'indépendance acquise.

40 À la suite des formations purement académiques, ces jeunes Algériens font des stages pratiques, notamment dans les institutions des pays hôtes. C'est le cas pour les officiers de police diplômés de l'école de police du Caire qui mettent en pratique leurs

connaissances « dans les différents services de la police égyptienne [61] ». D'autres, formés et diplômés en Irak doivent être « incorporés dans l'armée irakienne pour un stage pratique [62] ». Dans le cadre de ce dernier stage, l'armée irakienne « a promis de mettre à la disposition des [jeunes Algériens] leurs meilleurs instructeurs et tous les modèles d'armes dont ils disposent, notamment celles qu'on peut utiliser dans la guérilla [63] ». Ainsi, certains stagiaires reçoivent des formations adaptées au type de combat mené par l'ALN, bien que ce cas reste exceptionnel. Une fois leurs études terminées et leur promotion au grade de sous-lieutenant obtenue, les marins formés en Égypte ont également intégré les forces navales de ce pays [64].

41 Ces stages sont vitaux. À leur sujet, le commandant Nouar écrit : « Nous persistons à croire que ces stages, tant en ce qui concerne les officiers de l'armée que ceux de la police, sont des plus indispensables. Car chacun sait que les études académiques sont axées beaucoup plus sur la théorie que sur la pratique. Aussi ces stages sont-ils absolument indispensables, si on veut des cadres compétents [65]. »

42 S'il insiste sur l'importance capitale de ces stages, il convient d'en éclairer les motifs. Afin de gérer la pénurie d'hommes compétents et capables de diriger des troupes, l'État-major rappelle parfois des officiers en cours de formation qui intègrent directement des postes d'encadrement au sein de la l'ALN. Le commandant Nouar déplore ces retraits pour deux raisons : premièrement, il estime que les stagiaires ne sont pas assez formés. À propos de la demande de retirer 36 élèves de Syrie, il écrit : « Il serait fort regrettable de les retirer trois mois avant la fin du stage qui est lui-même un minimum conçu justement en fonction de la guerre et des besoins de l'ALN en cadres [66] », la seconde raison est d'ordre plus diplomatique. Les pays hôtes prennent en effet en charge financièrement une partie de ces

formations. Toujours à propos de ces 36 stagiaires en Syrie, il écrit : « Le fait de les retirer en ce moment ne manquerait pas de déplaire aux frères de l'armée syrienne qui réellement font tout pour nous aider. » Aucune réponse de ses supérieurs n'a pu être consultée ; mais d'après des courriers postérieurs de Rabah Nouar, ces élèves ont bien été retirés avant la fin de leur stage. L'armée française est également au courant de ces retraits anticipés, puisque dans une note de juin 1960, il est écrit : « On sait déjà que BOUMEDIENNE [*sic*] a demandé la sortie prématurée des promotions actuelles pour gagner quelques cadres supplémentaires [67]. »

43 La plupart de ces jeunes, formés militairement au Moyen-Orient, occupent après 1962 des postes importants, que ce soit à la direction centrale du ministère de la Défense ou encore dans les régions militaires. L'un d'eux, Liamine Zeroual, formé en Jordanie, sera élu président de la République algérienne en 1995.

B. En Chine, en URSS et dans les pays satellites

44 Les liens tissés par les responsables algériens avec ces pays lors de la guerre sont bien plus pragmatiques qu'idéologiques. D'une part, pour le FLN il est important d'avoir l'appui de ces puissances mondiales compte tenu de l'objectif d'internationalisation de la question algérienne ; d'autre part, ces pays ont des moyens militaires puissants qui peuvent s'avérer utiles pour l'ALN, tant sur le plan de la formation militaire que sur celui de la livraison de matériel de guerre. Il est d'ailleurs bien connu qu'une large majorité des membres du FLN étaient hostiles à l'idéologie communiste [68]. D'après Fritz Taubert, « l'ALN, du moins dans sa majorité, avait peut-être quelques tendances anticapitalistes, mais elle était surtout

anticommuniste[69] ». Quant à Gilbert Meynier, il va même jusqu'à parler de « l'anticommunisme sans appel du FLN[70] ».

45 Des liens se développent précocement avec la Chine qui reconnaît le GPRA le 22 septembre 1958, seulement quelques jours après sa proclamation, contrairement à l'URSS qui ne le reconnaît *de facto* qu'en octobre 1960[71]. Ainsi, en décembre 1958, une première délégation algérienne est accueillie en Chine et dès le mois de mars suivant c'est une délégation militaire menée par Omar Oussedik[72] qui y est envoyée, inaugurant le début de la relation militaire sino-algérienne[73] ; celui-ci « aurait déclaré à son retour de Chine qu'une vingtaine de jeunes algériens au moins recevaient déjà un entrainement militaire en Chine[74] ». L'appui de la Chine est capital pour l'ALN et plus largement pour le FLN, tant son aide matérielle et financière est importante. La Chine fournit à la fois une assistance dans le domaine des télécommunications[75], en envoyant à l'ALN du matériel tel que des postes et équipements radio, et aussi une assistance technique puisqu'« une clause du protocole signé par les gouvernements chinois et algériens stipule que la République populaire de Chine contribuera à la formation technique des éléments algériens qui y seront envoyés [...] et ce, surtout dans les télécommunications[76] ».

46 Le soutien de l'URSS se manifeste plus tardivement et de façon plus timide. Toutefois dès 1956, de l'aide est envoyée par des pays de l'Est, notamment la Tchécoslovaquie et la RDA, où sont également organisés des stages dans des spécialités aussi variées que l'aviation (des stages sont organisés à Brno en actuelle République tchèque), le parachutisme, les transmissions, etc. Des formations politiques ont vraisemblablement été dispensées en RDA ; quant à savoir s'il y a eu des formations militaires ce n'est pas une certitude. L'historien Fritz Taubert, qui a étudié les relations entre la RDA et l'Algérie, explique

que des archives françaises du ministère des Affaires étrangères mentionnent, vers 1958, la formation militaire de 82 Algériens à l'issue de laquelle ils seraient nommés sous-lieutenants de réserve. Ils prendraient part à des « exercices pratiques de tir aux armes automatiques, au lance-grenade, à la carabine d'assaut, ils étudieraient la guerre de mouvement, la topographie et la tactique. Une place importante serait réservée aux exercices de guérilla[77] ». Cependant, Fritz Taubert doute de la véracité de ces informations. D'après lui, la France a tout intérêt à exagérer l'ampleur de la coopération militaire entre l'Algérie et la RDA. De ce fait, il est probable que des Algériens aient reçu une formation militaire en RDA, mais ils furent très peu nombreux.

47 À partir de 1960, des marins, des aviateurs et des spécialistes des transmissions sont formés en URSS. Les premiers sont envoyés à Poti, au bord de la mer Noire en Géorgie, les aviateurs en Kirghizie, et les ingénieurs en transmissions à Leningrad. Par ailleurs, un document de l'armée française[78] signale que 170 membres de l'ALN sont arrivés à Moscou le 3 novembre 1960 pour s'entraîner sur du matériel soviétique, dont 10 seraient des aviateurs. Cette information est toutefois à prendre avec précautions puisque l'exactitude de ce renseignement n'est qualifiée que de « possible ». Enfin, il faut signaler la promotion « Tapis Rouge », composée de membres du MALG[79], qui aurait été envoyée en URSS vers 1961 et a donné lieu à de nombreuses spéculations. Elle est mentionnée dans plusieurs ouvrages[80] sans que pendant longtemps il n'ait été possible d'identifier une source permettant de confirmer ou infirmer son existence. Les mémoires d'un ancien du MALG, publiés en 2015, l'évoquent[81]. L'auteur prend toutefois soin de déconstruire la légende qui entoure cette promotion : « Certains historiographes ont mythifié le stage "Tapis Rouge", prétendant que les services de

Boussouf étaient formés par le KGB ! Or, d'une part, ce stage s'est déroulé à la toute fin de la Révolution [...], d'autre part, nos cadres n'y ont puisé que des notions rudimentaires, parcellaires, d'un intérêt réduit. » Parmi les membres cités de cette promotion, les noms de deux hommes qui sont généralement présentés comme en ayant fait partie sont absents. Abdallah Khalef mieux connu sous le nom de Kasdi Merbah, directeur de la SM du temps de Houari Boumediene et Mohamed Mediène, directeur du DRS de 1990 à 2015. Si cette promotion a bel et bien existé, sa composition et les enjeux sous-jacents de son déroulé restent flous. La question des services de renseignement, leur cloisonnement et la culture du secret qu'y a instillé son fondateur Abdelhafid Boussouf expliquent pourquoi tant de secrets entourent cette structure, développant du même coup de nombreux fantasmes.

48 Ainsi, des combattants commencent à être formés en URSS vers la fin de la guerre, mais ce n'est qu'après 1962 que l'aide soviétique dans le domaine de la formation militaire se développe véritablement, et c'est par centaines que les militaires de l'ANP y sont envoyés.

C. Un cas particulier : les aviateurs

49 Des sources nombreuses et variées permettent de mettre en lumière de manière plus détaillée le déroulement de la formation des aviateurs dans l'ensemble des aires géographiques considérées. Il s'agit d'archives algériennes, de plusieurs entretiens avec Hamid et Nacer, anciens élèves aviateurs, formés notamment au Caire et du documentaire « L'histoire de l'aviation algérienne durant la lutte de libération nationale [82] », dans lequel plusieurs anciens stagiaires et futurs aviateurs de l'ANP témoignent.

50 Ces hommes, formés à l'aviation, ont la particularité d'avoir un niveau d'étude assez élevé puisque beaucoup sont allés jusqu'au lycée et ont leur baccalauréat ou tout du moins la première partie. Certains, à l'image de Yahia Rahal, ont même entamé des études supérieures.

51 Début 1958, 12 jeunes Algériens se retrouvent au Caire où ils doivent suivre un stage dans l'aviation. Ils viennent de Tunisie ou du Maroc où ils ont généralement rejoint l'ALN. Suite à une stricte sélection où sont évalués le niveau intellectuel, les conditions physiques, mais aussi l'aptitude physiologique des candidats à supporter les effets des vols [83], ces jeunes intègrent une Académie militaire égyptienne. Leur formation dure environ deux ans. Un premier semestre est consacré à la formation générale dans une Académie militaire classique. Par la suite, les jeunes stagiaires sont envoyés à l'Académie de l'air de Bilbeis. Parmi les 12 individus, sept sont éliminés ; ils n'ont pas réussi les tests d'aptitude physique. Les cinq sélectionnés sont : Mohamed Belmecheri, M'Hamed Bencherchali, Nourredine Benkhoucha, Mustapha Daouadji et Hocine Snoussi. Durant leur stage ils reçoivent une formation complète, tant théorique que pratique. D'après Baghdadi Chaichi, la qualité de l'enseignement reçu est notamment liée aux instructeurs qui la dispensent. Ils sont Égyptiens, Indiens ou Pakistanais, et nombreux sont ceux qui ont servi dans la RAF britannique. Les élèves doivent ensuite effectuer des stages de perfectionnement sur différents types d'appareils mais les opportunités offertes par l'Égypte sont apparemment peu intéressantes. D'après une lettre de Rabah Nouar, « les Égyptiens après avoir été fort retient [*sic*], pour ce qui est de l'entrainement sur Mig n'ont voulu les admettre en fin de compte que dans l'aviation de transport militaire, si nous voulons donc en faire de véritables aviateurs sur avion à réaction et leur donner une

formation solide il faut envisager leur envoi soit en Irak soit en Chine[84] ». Cela explique pourquoi, rapidement, c'est vers la Chine et l'Irak, et plus tard l'URSS, que se tourne l'ALN pour former ses aviateurs. Hamid, ancien stagiaire, donne quant à lui un autre élément d'explication à cette relocalisation de l'instruction, « Nasser [...] était en bisbille avec les Russes, ils [les Égyptiens] n'avaient pas les pièces détachées, donc il y avait pas d'avion qui volait[85] ».

La Caire, octobre 1959, sortie de la promotion d'aviateurs algériens[86]

52 Parallèlement, un autre groupe d'aviateurs est formé en Syrie, à Alep. Cette première promotion est constituée de six élèves pilotes et de huit techniciens supérieurs. Parmi eux, on retrouve : Tahar Bouzeghoub, Rabah Chellah, Mustapha Doubabi, Smail Ouyahia, Yahia Rahal et le frère[87] d'Omar Boudaoud, dirigeant de la fédération de France du FLN. Les pilotes syriens, une fois leur formation terminée dans leur pays, partent en URSS pour être officiellement diplômés. À cette époque, il n'existe pas encore de coopération militaire entre le GPRA et l'URSS, c'est pourquoi les

pilotes algériens rejoignent le Caire et sont ensuite envoyés en Chine pour terminer leur formation. Plusieurs missions sont ainsi dirigées vers la Chine dont une à la tête de laquelle se trouve le futur directeur de l'aviation de l'ANP, Saïd Aït Messaoudene, entre avril 1959 et fin octobre 1960. À son retour, il écrit : « En dressant un bilan de ce séjour de près de deux ans, nous pouvons objectivement conclure que cette mission a été réussie tant dans le domaine technique proprement dit que dans celui non moins important, de nos relations avec nos amis chinois[88] . » Bien que fructueuse, cette formation nécessite d'être complétée par une mise en situation.

53 En octobre 1959, après leur formation, les pilotes envoyés en Égypte sont brevetés lors d'une cérémonie en présence de Nasser et au cours de laquelle ils reçoivent leurs ailes. Ils sont officiellement aviateurs. Cependant leur formation est loin d'être terminée. Formés essentiellement sur des appareils à hélice, c'est à l'utilisation de modèles plus perfectionnés, notamment des avions à réaction, qu'ils seront préparés en Irak.

54 Alors qu'ils se trouvent au Caire, le directeur de cabinet d'Abdelhafid Boussouf, Laroussi Khelifa, réunit les aviateurs dans le plus grand secret et leur dit avoir besoin de volontaires. Hamid se souvient : « Là, on a commencé à rire, à partir du moment où on est ici, c'est qu'on est volontaire pour aller au maquis, pour aller n'importe où[89] . » Il leur explique qu'un stage secret va se dérouler en Irak afin de les préparer à d'éventuelles opérations aériennes d'approvisionnement des maquis. Cette mission s'inscrit dans un contexte particulier. Les barrages frontaliers empêchent le ravitaillement des maquis intérieurs c'est pourquoi « les responsables, et à leur tête Boussouf, ont sérieusement envisagé, fin 1959, l'emploi du noyau d'aviateurs pour faire entrer des armes à l'intérieur[90] ». C'est ainsi qu'un groupe de cinq pilotes de transport

[91], trois pilotes de chasse [92] et trois techniciens radars [93] sont envoyés en Irak, sur la base de Maaskar Rachid [94], sous la direction de Mahieddine Lakhdari, pilote de chasse déserteur de l'armée française [95]. Ils y restent entre quatre et cinq mois durant le premier semestre 1960.

55 Après leur formation en Égypte et en Irak, les aviateurs reviennent à la frontière tunisienne où ils sillonnent les différents bataillons sans avoir de réelle affectation. « Ils ne savaient pas quoi faire de nous » dit Nacer, « ni Boumediene, ni ses collaborateurs n'ont eu la curiosité de nous appeler. Rien. Ils nous ont donné du travail stupide [96] ». C'est alors Abdelhafid Boussouf qui les prend en charge et les envoie en URSS, en compagnie de leurs compatriotes de retour de Chine qui eux patientaient au Caire [97]. Ce stage s'inscrit dans la continuité de la formation irakienne répondant à l'éventuel projet de transporter des armes vers l'intérieur par voie aérienne, projet qui paraît avoir tenu à cœur à Boussouf. Apparemment, les coopérants soviétiques, qui participent à la conception de ce projet, lui ont déconseillé l'emploi d'avions compte tenu des moyens de détection de l'armée française, c'est pourquoi il décide, en dernier recours, de former des pilotes d'hélicoptère. Début 1961, une cinquantaine d'officiers (marins, aviateurs et spécialistes des transmissions) arrivent à Moscou sous la direction de Saïd Aït Messaoudene.

56 Après un stage de langue obligatoire d'un mois [98] en compagnie de leurs camarades formés à la marine et aux transmissions, ces aviateurs sont envoyés vers Frounzé, en Kirghizie, actuelle Bichkek. Saïd Aït Messaoudene demande alors quatre volontaires destinés à recevoir une formation de pilote d'hélicoptère. Hocine Snoussi en fait partie. « L'essentiel de l'entraînement consistait en des vols de nuit à basse altitude [99] », ce qui montre clairement que cette

formation a un but opérationnel immédiat : envoyer ces pilotes traverser les barrages frontaliers et acheminer les armes qui font cruellement défaut aux maquis. Les bombardiers sont quant à eux envoyés sur la base aérienne de Tokmok[100], à une soixantaine de kilomètres de Frounzé, où ils reçoivent une formation sur des avions Iliouchine. Enfin, les chasseurs, préalablement formés en Égypte et en Irak ou en Syrie et en Chine, sont quant à eux envoyés à Lugovaya au Kazakhstan. La formation des premiers, en Irak, sur des avions Vampire – qui sont des avions à réaction britanniques –, n'est pas reconnue par les instructeurs soviétiques, ils doivent alors refaire un stage sur MIG 17, ce qui rallonge leur formation tandis que les aviateurs passés par la Chine sont formés directement sur MIG 19 – qui est le premier avion supersonique conçu par l'URSS.

57 Tous ces hommes reçoivent une intense instruction durant près d'un an et demi. La guerre s'étant terminée à peu près en même temps que la formation, le projet de traversée des barrages par voie aérienne n'a finalement jamais été exécuté.

58 C'est ainsi qu'au moins 92 Algériens[101] ont été formés dans différents domaines de l'aviation pendant la guerre : 44 pilotes, 11 ingénieurs, 25 mécaniciens, six radaristes et six parachutistes. À leur retour en Algérie, en 1962, ces hommes forment le premier noyau de l'armée de l'air algérienne. Ils ont tissé des liens solides, manifestes à l'écoute de M'Hamed Bencherchali qui dit, cinquante ans plus tard, à propos de sa relation avec Hocine Snoussi : « On s'est pas quitté, on a eu un parcours identique, on a eu nos grades en même temps, nos postes de commandement pratiquement en même temps et on nous a mis en retraite en même temps[102]. »

URSS, base de Lugovaya, 1961[103]

Yahia Rahal*, Rabah Chellah*, Nourredine Benkhoucha*, M'Hamed Bencherchali*, Mahieddine Lakhdari, Tahar Bouzeghoub*.

59 Après 1962, tous ces aviateurs occupent des postes importants au sein de l'aviation de l'ANP. Saïd Aït Messaoudene devient le premier Directeur de l'aviation tandis que d'autres dirigent les nouvelles écoles de formation de l'armée de l'air tels M'Hamed Bencherchali affecté à la base école de Tafraoui ou Belkacem Moussouni affecté à l'école de l'air de Blida à la fin des années 1960. Certains se retrouvent à la tête d'une des multiples bases aériennes du territoire comme Hocine Snoussi à Cheraga ou Rabah Chellah à Boufarik. Par la suite, nombreux sont les directeurs de la compagnie Air Algérie à être passés par ces écoles (Aït Messaoudene, Bencherchali, Moussouni entre autres).

60 En résumé, ce sont ses combattants les plus instruits que l'ALN envoie en formation afin de constituer une élite compétente. Il faut comprendre le terme élite dans le contexte de l'époque : « Les

meilleurs à l'époque, c'était quoi ? C'était peut-être le certificat d'études[104]. » « Ces officiers [formés militairement] une fois titulaires rejoignent l'ALN : c'est le cas de 40 d'entre eux qui y occupent, actuellement des postes à responsabilité[105]. » Les jeunes diplômés des Académies militaires, une fois leur formation terminée, sont ventilés soit au sein des unités de l'ALN situées aux frontières à l'image d'Abderrezak Bouhara qui prend la tête du 39e bataillon, soit orientés vers les camps d'instruction où ils occupent par exemple des postes d'instructeur. Quant à ceux qui terminent leur formation en 1962, ils rejoignent directement les différents corps du ministère de la Défense nationale afin de prendre en charge l'édification de l'ANP et plus précisément l'organisation de l'arme à laquelle ils ont été formés.

61 Ces formations qui se déroulent pendant la guerre ont deux buts précis. L'un à court terme : préparer des hommes qui soient capables d'encadrer et de former ceux qui ont rallié l'ALN. L'autre se situe à plus long terme, lorsqu'il sera indispensable d'avoir des cadres immédiatement opérationnels pour prendre en charge la construction de l'ANP et son organisation, que ce soit au niveau central, à l'échelon régional ou encore dans les écoles militaires pour assurer la formation des nouvelles recrues de l'ANP et/ou la reconversion des maquisards. Ces objectifs à long terme sont très clairs au regard des durées de formation et de leur objet ; certaines durent plusieurs années, privant de ce fait l'ALN de combattants potentiels, et ont trait à des spécialités militaires qui n'existent pas en son sein, telles la marine ou l'aviation. Pour les initiateurs de cette politique de formation, il convient donc de mettre en place tous les éléments permettant l'édification rapide de l'armée une fois l'indépendance acquise. Abderrezak Bouhara le résume parfaitement : « Les cadres de l'aviation et de la marine avaient été,

par la force des choses, mis en réserve en prévision de l'édification des forces armées de l'Algérie indépendante[106]. » D'ailleurs, certains combattants formés dans la marine se retrouvèrent en plein désert durant la guerre, à la frontière algéro-libyenne[107].

62 Plus généralement, ces formations signent l'acte de naissance de l'ANP dans la mesure où elles sont les premières manifestations d'une politique de longue durée. Certaines sont même une réponse anticipée à un problème qui ne sera vraiment saillant qu'une fois l'indépendance acquise. En effet, en 1957, avoir des marins ou des aviateurs n'est pas d'une grande utilité pour l'ALN, par contre avoir en 1962 des hommes capables de créer de toutes pièces une marine ou une armée de l'air efficace permettrait d'éviter le recours exclusif à des experts étrangers pour édifier ces secteurs régaliens si sensibles.

III. Les formations aux frontières de l'Algérie

63 Durant la guerre, la formation de combattants se déroule essentiellement aux frontières. Peu de sources permettent de traiter de la formation à l'intérieur du territoire algérien. Des formations militaires s'y sont déroulées, mais de façon très ponctuelle et souvent rudimentaire. Elles sont plus le fait d'initiatives isolées que le résultat d'une réelle politique coordonnée à l'échelle nationale. Ainsi, certains chefs se sont employés à former leurs hommes, notamment à la guérilla, à l'image de Si Lakhdar (de son vrai nom Mokrani Saïd) en *wilaya* IV[108]. Cette absence de formation importante s'explique par le quadrillage du territoire par l'armée française qui empêche toute installation de centres d'instruction de façon pérenne. C'est pourquoi ce qui suit se concentre sur l'étude des camps situés aux frontières extérieures de l'Algérie.

64 L’analyse des formations militaires aux frontières de l’Algérie se focalise sur une période allant de 1957 à la fin de la guerre. En effet, la mise en place progressive d’une politique de formation à partir de 1956 et son développement à partir de 1957-1958 *via* la mise en place de camps d’instruction durables ne peut se faire qu’à la faveur du contexte international, suite à l’indépendance du Maroc et de la Tunisie début 1956. Ces deux États soutiennent la lutte indépendantiste algérienne et permettent à l’ALN d’installer sur leurs territoires des camps d’entraînement et d’instruction où peuvent être organisées des formations militaires sur le long terme. À partir de 1958, ils sont placés sous l’autorité des Comités opérationnels militaires (COM) avant de relever, à partir de 1960, de l’État-major général (EMG). Ce sont des milliers de combattants qui vont être instruits et entraînés aux frontières et qui formeront par la suite le noyau de l’armée des frontières.

65 Il s’agit de comprendre comment fonctionnent ces camps, qui en sont les responsables et les instructeurs, mais aussi comment se déroulent, en pratique, ces formations. Pour clore ce chapitre, un point particulier est consacré à l’école des transmissions créée par Abdelhafid Boussouf, école unique en son genre, dont est notamment issu le premier patron de la SM algérienne, Kasdi Merbah.

A. Les instructeurs

66 On trouve aux frontières trois types d’instructeurs : des déserteurs de l’armée française, des étrangers notamment des Tchécoslovaques et des Soviétiques et, dans une moindre mesure, des jeunes de retour du Moyen-Orient.

67 Les instructeurs étrangers viennent globalement des mêmes pays qui participent à la formation militaire des combattants au sein de leurs

Académies. Des instructeurs chinois spécialisés dans les domaines de la guérilla, du sabotage, de l'artillerie ou encore de la radio dispensent des cours tant au Maroc qu'en Tunisie et en Libye[109]. On trouve également des instructeurs venus de RDA, de Tchécoslovaquie ou d'URSS. Parmi les pays arabes, c'est l'Égypte qui envoie le plus d'instructeurs. Cependant, les Algériens déserteurs de l'armée française restent majoritaires. Leur emploi est pragmatique. Ces hommes sont formés au métier des armes et peuvent transmettre leurs compétences à leurs compatriotes. En outre, la plupart désertant à partir de 1957-1958, ils ne peuvent plus rejoindre les maquis intérieurs[110] aussi aisément que le faisaient leurs prédécesseurs du fait du renforcement des frontières après la construction des lignes Morice, Challe et Pédron. Ils rejoignent donc l'ALN par les pays frontaliers de l'Algérie à partir desquels ils sont ensuite affectés à des camps d'instruction.

68 La présence de ces hommes à ces postes s'explique également par le fait que beaucoup d'entre eux ont occupé des fonctions d'instructeur lors de leur passage dans l'armée française. Par exemple, Tahar Madaoui qui déserte en août 1958 avec le grade de sous-lieutenant de réserve est décrit dans son dossier de carrière comme étant un « très bon instructeur » ; il est précisé que « par son attitude et ses qualités pédagogiques, il obtiendra de bons résultats[111] ». Il est affecté à différents camps, dont celui des artificiers. Abdelmadjid Alahoum, qui commande un temps le camp de Guern Halfaya à la frontière tunisienne, est lui aussi qualifié par l'armée française de « bon instructeur » ; il « a la patience et les connaissances requises[112] ». Les exemples sont nombreux. D'ailleurs, selon l'armée française, la quasi-totalité des camps sont dirigés par un déserteur.

69 Dans un rapport de la fin de l'année 1960 qui dresse un état des lieux de la situation des camps à la frontière tunisienne, l'armée française

y recense[113] six camps :

- • Le camp de Mellègue dont les effectifs sont estimés à 1 800 hommes, à la tête duquel se trouve le capitaine Benabdelmoumène[114],
- • L'école des cadres située à deux kilomètres du Kef, commandée par le sous-lieutenant Abdelmadjid Alahoum,
- • Le camp de Guern Halfaya, où se trouve le sous-lieutenant de réserve Djamel Mostafa[115], dont le poste n'est pas précisé,
- • Le camp des artificiers à sept kilomètres de Sakiet Sidi Youssef, à la tête duquel on trouve le sous-lieutenant de réserve Tahar Madaoui,
- • Le camp de l'Oued Meliz, sur lequel l'armée française ne semble disposer d'aucune information,
- • Le camp de bled Zitoune, dirigé par le sous-lieutenant Mohamed Touil.

70 Les grades indiqués sont ceux que ces hommes avaient au moment de leur désertion et qu'ils ont ensuite conservés lors de leur intégration à l'ALN. Cela ne va pas sans poser problème à des maquisards de la première heure ayant des grades élevés, quelquefois les mêmes que ces nouveaux venus qui n'ont pas encore combattu l'armée française, ce qui entraîne parfois des rancœurs. Pour y remédier, ces hommes venus des rangs de l'armée française « n'ont pas bénéficié de promotion, car, tout avancement les plaçait immédiatement au sommet de la hiérarchie, le grade le plus élevé dans l'ALN étant celui de colonel et le grade de lieutenant-colonel n'existant pas[116] ». On peut toutefois noter les cas exceptionnels d'Ahmed Benchérif, qui a vraisemblablement été promu commandant en juin 1959[117], et d'Abderrahmane Bensalem promu à une date indéterminée, mais il s'agit là de cas à part, puisqu'en raison des conditions de leur désertion, ces derniers ne sont pas

considérés de la même manière que les autres déserteurs. Des conflits, ou tout du moins des animosités, liés à cette question de l'avancement, émergent aussi chez des officiers moins gradés tels que les sous-lieutenants. En effet, les déserteurs de l'armée française de « deuxième génération » ont très souvent le même grade que les combattants de retour du Moyen-Orient puisque ceux-ci « ont théoriquement accédé aux grades d'aspirants et de sous-lieutenant à la fin de leur cycle de formation [118] ». Ces jeunes hommes aux trajectoires différentes, mais appartenant à la même classe d'âge – la 2e – se retrouvent en concurrence.

71 Les hommes à la tête des camps précités sont tous des déserteurs. Abdelhamid Benabdelmoumène déserte en septembre 1958 avec le grade de capitaine d'infanterie ; Slimane Hoffman, l'un des instructeurs de l'école des cadres du Kef, déserte fin 1957 avec le grade de lieutenant d'ABC, de même que l'adjoint du commandant de l'école, Abdenour Bekka, qui rallie l'ALN à l'été 1958 à l'occasion d'une permission, avec le grade de sous-lieutenant de réserve [119]. En 1961, à la tête du camp de Chemtou, en Tunisie, se trouve Larbi Belkheir, déclaré lui aussi déserteur de l'armée française le 11 juillet 1958 [120] alors qu'il est également sous-lieutenant de réserve.

72 Ces déserteurs sont aussi présents au Maroc [121], notamment au camp de Kebdani, situé au nord du pays dans le Rif, et commandé durant un temps par Mohamed Zerguini avant d'être encadré en octobre 1958 par deux capitaines déserteurs de l'armée française, l'un formé à l'infanterie (Ahmed Benchérif) et l'autre à l'arme blindée (Abdelkader Chabou) [122].

73 Ces déserteurs de l'armée française forment la plus grande partie de l'encadrement et, à partir de la fin des années 1950, ils sont rejoints par les stagiaires de retour du Moyen-Orient à l'image d'Abdenour qui, de retour de formation au Moyen-Orient, a été affecté au camp

de Meliz où il est resté plus d'un an et a formé les 15e et 45e bataillons qui seront ensuite affectés en zone opérationnelle sous la direction respective de Mohamed Attaïlia et Larbi Belkheir[123]. Ainsi, les cadres formés dans les Académies arabes sont progressivement intégrés à l'ALN « parmi eux, il y avait Abderrazak BOUHARA, Kamel OUARTI [*sic*], LAKHAL AYAT[124] ... »

74 Salim Saadi résume très bien la composition de l'encadrement de l'instruction de l'ALN :

> Un premier effort de valorisation du potentiel militaire fut entrepris grâce à l'arrivée de dizaines d'officiers venant de l'armée française [...] ainsi que de ceux sortis des écoles du Moyen Orient à partir du deuxième semestre de l'année 1958. Ils fournirent l'encadrement des écoles et centres d'instruction et ont servi dans les structures tant logistiques qu'opérationnelles[125].

B. Le déroulé des formations

75 En Tunisie, l'organisation de la formation militaire revient à la Direction générale de l'instruction (DGI), installée au camp de Mellègue. À sa tête se trouve Abdelhamid Benabdelmoumène. Cet organisme est chargé de trois tâches principales[126] : la gestion des effectifs dans les centres d'instruction, l'établissement de programmes et l'organisation matérielle de ces centres.

76 Qui étaient les combattants formés aux frontières ? On peut schématiquement les diviser en deux catégories. D'une part des jeunes Algériens réfugiés au Maroc et en Tunisie, d'autre part des jeunes envoyés depuis les maquis par leur chef. Ces derniers sont choisis parce qu'ils possèdent déjà des rudiments d'instruction. D'après un ancien officier de l'ANP, il arrive que lorsqu'un chef de maquis reçoit un jeune instruit, il préfère l'envoyer en formation afin qu'il développe ses compétences. Il s'agit là d'une affaire de personne et de rencontre plus que d'une règle instituée qui

ordonnerait de former les jeunes ayant un petit niveau d'instruction. Cet ancien officier explique : « C'était pas quelque chose planifié, [...] ça se décidait comme ça parce qu'on rencontre la personne, bon elle est jeune, elle a une petite formation en général, on se dit après tout il est jeune qu'est-ce qu'il va aller faire au maquis, on a des gens pour combattre, celui-là on peut le former pour autre chose[127]. » C'est notamment ce qui s'est passé pour Hamid, même s'il a été formé au Moyen-Orient et non aux frontières. Lorsqu'il arrive en Tunisie et veut monter au maquis, on préfère l'envoyer au Caire, lui qui possède la première partie du baccalauréat[128].

77 Après l'examen de leur situation par la DGI, les recrues sont réparties dans les différents centres d'instruction[129]. Dans un premier temps, elles reçoivent une « formation commune de base » (FCB) pendant deux mois et demi. Celle-ci peut se dérouler dans différents camps (Guern Halafaya, Oued Meliz...). Elle comporte entre autres des cours relatifs aux mines et explosifs, à l'orientation et la topographie, aux sports de combat mais également des cours d'éducation politique, ou encore d'hygiène et de secourisme. L'entraînement débute à cinq heures du matin et se termine à 18 heures, il se déroule du samedi au jeudi à raison de neuf heures quotidiennes. Une attention particulière est portée à l'instruction des mines et explosifs, ce qui s'explique par l'usage massif de ces armes par l'armée française au niveau des barrages frontaliers. D'ailleurs, des exercices de franchissement du barrage sont effectués en fin de formation. L'accent est également mis sur la formation politique des recrues.

78 À l'issue de cette formation se déroule un examen final. En fonction des résultats obtenus, les combattants sont soit directement intégrés dans des unités comme *djoundi* (soldat), soit envoyés suivre des stages de spécialisation. Les combattants destinés à une

spécialisation dans le domaine des transmissions, que ce soit comme opérateur-radio ou encore comme chiffreur, sont envoyés au centre de La Marsa situé à 15 kilomètres de Tunis pour un stage de trois à quatre mois. Ceux qui se destinent à une spécialisation dans le domaine des armes lourdes – mitrailleuses, mortiers, canons, etc. – sont envoyés au camp de Mellègue. On peut distinguer deux catégories de combattants formés dans ce centre. Les premiers obtiennent des postes subalternes et sont nommés, à l'issue du stage, caporal voire sergent. Les seconds suivent un stage de six mois durant lequel ils apprennent à commander de petites unités. Après un examen final, ils sont généralement nommés aspirants et sont affectés soit dans des centres d'instruction où ils encadrent à leur tour des recrues recevant leur FCB, soit à la tête d'une section composée d'une trentaine de combattants et destinée à être versée aux bataillons de l'ALN stationnés à la frontière.

79 Du côté marocain, tous les camps sont placés sous la houlette du commandant du camp de Kebdani [130]. Ce dernier camp, d'après les observations de l'armée française, serait parmi les plus importants. Sa capacité d'accueil est évaluée à près de 2 000 hommes [131]. Dans un document de 1959 [132], l'armée française y décrit la répartition des combattants. Sur un effectif global évalué entre 600 et 700 hommes, une quarantaine est formée aux transmissions ; près de 160, titulaires de diplômes, sont destinés à l'encadrement des unités de l'ALN ou à poursuivre leurs formations dans les écoles du Moyen-Orient. Enfin, 300 à 400 sont formés pour devenir des combattants du rang. Les programmes sont assez similaires à ceux dispensés en Tunisie. Un cours pratique semble cependant être propre au camp de Kebdani. Il s'agit d'un cours de déminage et franchissement de réseaux barbelés effectué sur une reproduction des barrages français comme décrit dans une note de l'armée

française : « C'est ainsi qu'une partie de notre barrage frontalier de protection a été intégralement reconstituée au camp de Dar Kebdani pour les besoins de l'instruction de djounoud[133] . » Enfin, il faut préciser que les combattants reçoivent certains cours de façon irrégulière, en fonction des budgets et possibilités liés à l'approvisionnement en matériel. Par exemple, les cours de tir à balles réelles sont donnés de façon intermittente pour réaliser des économies[134] .

80 À première vue, une certaine spécialisation se met en place dans ces camps. Ainsi, à Guern Halfaya, en Tunisie, des cours de formation politique sont dispensés tandis que le camp de Mellègue formerait des spécialistes des armes lourdes. À Bou Safi ce sont « des petits cadres pour la guérilla[135] » qui sont entraînés.

Camp de Kebdani, Maroc, 1959[136]

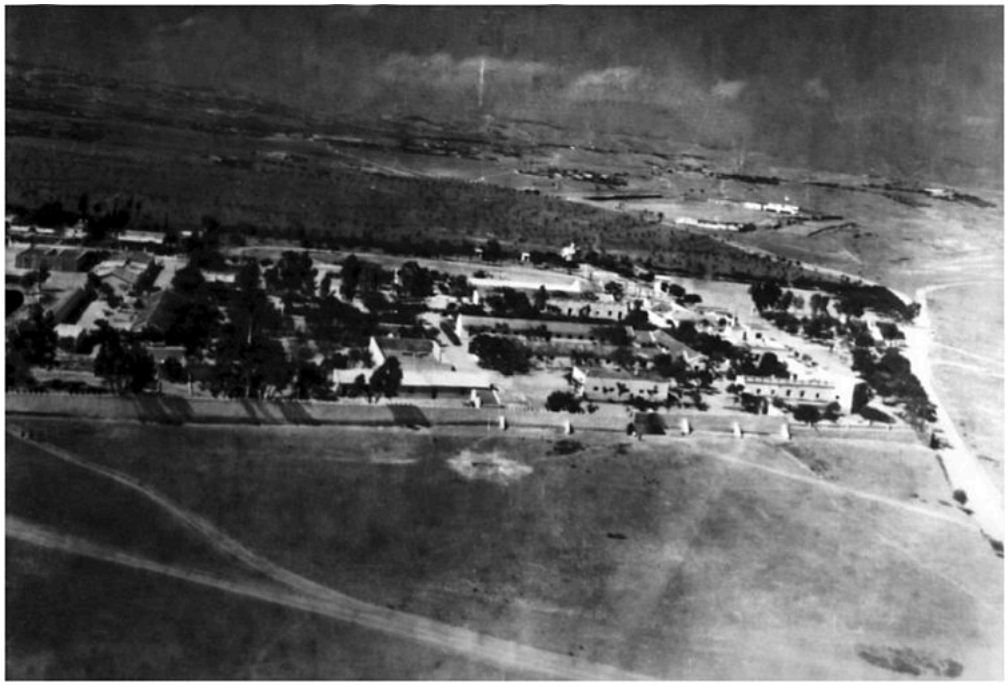

C. L'école des transmissions de Boussouf

81 Abdelhafid Boussouf, chef de la *wilaya* V au lendemain du congrès de la Soummam, est le « père » des services de renseignements algériens. Dans sa *wilaya*, ou plutôt à la frontière au niveau de la ville d'Oujda où son PC est installé, il met progressivement en place une infrastructure organisée, coordonnée, extrêmement perfectionnée, de liaison et de renseignement. C'est dans ce cadre qu'il crée à Oujda, en 1956, une école des cadres pour officiers de renseignement destinés à être formés dans le domaine des transmissions. Par la suite, d'autres écoles sont créées même si leur nombre total demeure inconnu. Là encore, il est fait appel à des hommes issus l'armée française, à l'image d'Ali Telidji (dit Omar), adjudant de carrière dans les transmissions durant 12 ans[137], ou encore Senoussi Saddar qui avait servi dans cette spécialité en tant qu'appelé du contingent[138]. Une première promotion d'une vingtaine de jeunes hommes, baptisée « Zabana[139] », est constituée. Ceux-ci sont soumis à une discipline très stricte et tenus au secret tant Abdelhafid Boussouf veut maintenir son réseau opaque comme en témoignent plusieurs anciens « Malgaches[140] » qui racontent le cloisonnement, voire parfois le confinement auquel les jeunes en formation étaient soumis.

82 Les jeunes stagiaires qui possèdent un bon niveau d'études – généralement secondaire ou supérieure – étudient, en français, les bases des transmissions : l'apprentissage du morse, l'étude des appareils, etc., et reçoivent également une formation militaire. À la fin de leur formation, ils sont soit ventilés dans les unités des maquis soit maintenus à proximité d'Abdelhafid Boussouf où ils participent à l'édification de son système de renseignements de pointe[141]. Parmi eux se trouve Kasdi Merbah, incontournable patron de la SM

sous Boumediene. En juillet 1957, débute la formation de la promotion Larbi Ben M'Hidi. Elle « avait pour but de former des officiers capables, d'une part, d'assurer le contrôle interne des unités de la Wilaya V et, d'autre part, d'exploiter, rationnellement et efficacement, les informations recueillies par tout moyen disponible [142] ». Parmi les membres de cette promotion on trouve : « le regretté Abdallah Khalef (Merbah), Ali Tounsi (Ghaouti), le défunt Ahmed Zerhouni (Ferhat) et bien d'autres encore [143] ». Fin 1960, près de 180 jeunes [144] ont reçu une formation de radiotélégraphiste dans l'une des écoles de transmission créées par Boussouf. C'est dans ces écoles que sont formés certains des futurs cadres des renseignements militaires algériens.

83 *

84 On peut donc distinguer trois types de formation avant l'indépendance. Les premières sont le fait de la France. Elles sont certainement les plus approfondies et les plus complètes. Les bénéficiaires obtiennent d'ailleurs par la suite des postes parmi les plus importants au sein du ministère de la Défense nationale. Les deuxièmes sont organisées au sein des pays qui soutiennent la lutte pour l'indépendance. Quant aux dernières, elles se font essentiellement sous la houlette d'individus formés en France. Leurs compétences sont utilisées pour instruire aussi bien ceux qui combattront immédiatement sur le terrain que ceux qui sont destinés à prendre part à l'édification de l'armée une fois l'indépendance acquise. Les objectifs à long terme des formations apparaissent clairement lorsque l'on regarde où seront affectés tous les déserteurs et combattants formés au Moyen-Orient, à savoir dans les écoles militaires et les directions centrales du ministère de la Défense nationale.

85 La construction d'une armée professionnelle qualifiée débute donc dès le milieu de la guerre. C'est à la frontière tunisienne que se construit l'ossature de l'ANP et c'est au Maroc que les futurs services secrets algériens, la SM, voient le jour grâce à l'entreprise d'Abdelhafid Boussouf.

NOTES DE BAS DE PAGE

1. Dont le dossier de sous-officier se trouve au CAPM à Pau.

2. *Ibid.*

3. Bourlet, Michaël, *Les officiers français des 2e et 5e bureaux de l'état-major de l'armée (août 1914-juin 1919)*, thèse de doctorat d'histoire, sous la direction de Jacques Frémeaux, université Paris IV, 2009, p. 199.

4. Sainte-Marie, Alain, « Écoles d'élèves-officiers "indigènes" en Algérie (1912-1946) », *Cahiers de la Méditerranée*, 80, 2010.

5. Voir notamment ANOM, 3H16, qui contient des informations sur ces promotions et les dossiers individuels des candidats.

6. SHD, GR8Ye139032, Dossier de carrière, Moulay Abdelkader Chabou.

7. ANOM, 3H16, Livret de présentation de l'école, s. d.

8. Illettré, il s'engage dans l'armée française en mars 1942, combat en Indochine comme militaire du rang et déserte en 1956 alors qu'il n'est que sergent-chef. Il n'appartient donc pas aux promotions de l'EEIOAT précitées.

9. Meynier, Gilbert, *Histoire intérieure...*, *op. cit.*, p. 314.

10. Les éléments relatés ci-dessous ont pu être retracés à partir des livrets de matricule d'officier de ces deux militaires conservés dans leurs dossiers de carrière.

11. SHD, GR8Ye132030, Dossier de carrière, Mohamed Zerguini.

12. SHD, GR8Ye135718, Dossier de carrière, Abdelhamid Benabdelmoumène.

13. Zerguini, Mohamed, *Une vie de combats...*, *op. cit.*, p. 75-76.

14. *Ibid.*, p. 23.

15. SHD, 6U136, Historique de l'école, s. d.

16. *Ibid.*

17. SHD, 27T96, Notice sur l'École Préparatoire Militaire Nord Africaine de Koléa, 1956-1957.

18. *Ibid.*

19. *Ibid.*

20. NEZZAR, Khaled, *Journal de guerre (1954-1962)*, Paris, Publisud, 2004, p. 73.

21. Abdelmadjid Alahoum, Mohamed Alahoum, Abdenour Bekka, Mohamed Bouzada, Abdelmalek Guenaïzia, Mokhtar Kerkeb, Abdelhamid Latrèche, Khaled Nezzar et Salim Saadi. Il existe toutefois un doute quant à la scolarisation de Mohamed Alahoum dans cet établissement en tant qu'enfant de troupe. En effet, ce passage dans cette école n'est pas mentionné dans son dossier de carrière (CAPM : 51.930.25611), toutefois dans sa fiche confidentielle de renseignements établie suite à son passage par l'École d'État-major à Paris en 1969, il est signalé qu'il est un ancien enfant de troupe (SHD, 10T91).

22. *El Djeich*, 11, avril 1964, p. 20.

23. KATEB, Kamel, « La statistique coloniale en Algérie, 1830-1962 », *Courrier des statistiques*, 112, décembre 2004.

24. BOUHARA, Abderrezak, *Les viviers...*, *op. cit.*, p. 245.

25. Entretien avec Omar, ancien officier de l'ANP, Alger, 16 janvier 2014.

26. Entretien avec Abdenour, ancien capitaine à la retraite, Alger, 10 mai 2018.

27. Témoignage du colonel Baghdadi Chaichi, dans « L'histoire de l'aviation algérienne durant la lutte de libération nationale » d'Amine Kais.

28. Né en 1926 à Mila dans le Constantinois, il rejoint le PPA à l'âge de 16 ans et appartient ensuite à l'Organisation spéciale (OS) dont il devient l'un des cadres. Membre du « groupe des 22 », il est responsable adjoint dans l'Oranie au lendemain du 1er novembre 1954 avant de prendre la tête de la *wilaya* V en 1956. En 1957, il est chargé des liaisons et communications au sein du CCE puis, l'année suivante, il prend la tête du ministère des Liaisons générales et des Communications (MLGC) du GPRA, rebaptisé deux ans plus tard ministère de l'Armement et des Liaisons générales (MALG). C'est dans le cadre de ses fonctions qu'il met en place les services de renseignement de l'ALN. À l'indépendance, il se retire de la vie politique algérienne. Il meurt en 1980.

29. Entretien avec Ali, ancien général de la marine à la retraite, 17 mai 2016, Alger.

30. BERROUANE, Abderrahmane, *Aux origines du MALG, témoignage d'un compagnon de Boussouf*, Alger, Barzakh, 2015, p. 169.

31. BENMAALEM, Hocine, *Mémoires du Général-Major Hocine Benmaalem...*, *op. cit.*, p. 123.

32. SADI, Saïd, *Amirouche. Une vie, deux morts, un testament*, Paris, L'Harmattan, 2010, voir notamment p. 124 et suiv.

33. Centre des archives nationales d'Alger, 031/01/027, Rapport de Rabah Nouar portant sur la formation des cadres militaires, Le Caire, 16 avril 1960.

34. Témoignage du colonel Baghdadi Chaichi, dans « L'histoire de l'aviation... », doc. cité.

35. Bouhara, Abderrezak, *Les viviers…*, *op. cit.*, p. 168. Au sein du *corpus*, entre 1957 et 1962, quatre jeunes ont été envoyés en Jordanie, 13 en Syrie, 18 en Irak et 33 en Égypte (certains ont reçu des formations dans plusieurs pays).

36. Archives privées. Tous les individus dont le nom est suivi d'un astérisque appartiennent au corpus.

37. Paris, L'Harmattan, 1985, 442 p. Il faut signaler ici que dans son ouvrage *L'Algérie et son destin, croyants ou citoyens*, (Clamecy, Arcantère, 1992, p. 118), Mohammed Harbi écrit au sujet de ce livre : « Mauvaise traduction en français. Curieusement, les documents annexes plus instructifs que le texte n'ont pas été traduits. »

38. *Ibid.*, p. 46.

39. *Ibid.*, p. 55.

40. SHD, 1H1585, Fiche de renseignement, 1957, renseignement de valeur B/2 (sur les valeurs des renseignements de l'armée française voir annexe n° 6).

41. Centre des archives nationales d'Alger, 031/01/003, État des prévisions budgétaires pour le bureau des écoles du Moyen-Orient pour l'année 1960, Le Caire, 9 avril 1960, auteur inconnu ; voir annexe n° 2.

42. Centre des archives nationales d'Alger, 031/01/039, auteur inconnu.

43. Voir la photographie d'étudiants membres de l'ALN en Syrie en 1959, p. 349.

44. Centre des archives nationales d'Alger, 031/01/030, Rabah Nouar, « Exposé de la situation générale des élèves militaires dans les académies et écoles militaires arabes », s. d. ; voir annexe n° 3.

45. SHD, 1H1585, Fiche de renseignement, 1959, renseignement de valeur A/1.

46. SHD, 1H1585, Fiche de renseignement, 1959, renseignement de valeur B/3.

47. SHD, 1H1585, Fiche de renseignement, 1958, renseignement de valeur A/1.

48. Pervillé, Guy, *Les étudiants algériens…*, *op. cit.*, p. 27.

49. Entretien avec Hamid, ancien aviateur de l'ANP, colonel à la retraite, Alger, 27 septembre 2013, il a notamment été formé en Égypte.

50. Centre des archives nationales d'Alger, 031/01/029, Rabah Nouar, « Exposé de la situation générale des élèves militaires dans les académies et écoles militaires arabes », s. d.

51. Centre des archives nationales d'Alger, 031/01/034, Rabah Nouar, « Exposé de la situation des élèves militaires aux ministres et membres du Comité interministériel de guerre à l'approche de la fin de l'année scolaire », Le Caire, 28 mai 1961.

52. Pervillé, Guy, *Les étudiants algériens…*, *op. cit.*, p. 26.

53. *Ibid.*

54. Union générale des étudiants musulmans algériens.

55. Union générale des travailleurs algériens.

56. Centre des archives nationales d'Alger, 031/01/029, Rabah Nouar, « Exposé de la situation générale des élèves militaires dans les académies et écoles militaires arabes », s. d.

57. Centre des archives nationales d'Alger, 031/01/030, Rabah Nouar, « Exposé de la situation générale des élèves militaires dans les académies et écoles militaires arabes », Le Caire, 30 mai 1960.

58. Entretien avec Abdenour, ancien capitaine à la retraite, Alger, 6 mai 2018. Voir une phographie, p. 351.

59. BENYELLES, Rachid, *Dans les arcanes du pouvoir, Mémoires (1962-1999)*, Alger, Barzakh, 2017, p. 25.

60. Entretien avec Nacer, ancien aviateur de l'ANP, colonel à la retraite, Alger, 3 mai 2018.

61. Centre des archives nationales d'Alger, 031/01/030, Rabah Nouar, « Exposé de la situation générale des élèves militaires dans les académies et écoles militaires arabes », Le Caire, 30 mai 1960.

62. *Ibid.*

63. *Ibid.*

64. BENYELLES, Rachid, *Dans les arcanes du pouvoir...*, *op. cit.*, p. 28.

65. *Ibid.*

66. Centre des archives nationales d'Alger, 031/01/032, Rabah Nouar, « Compte rendu portant sur la demande de retirer trente-neuf élèves des écoles militaires de Syrie et les diriger sur Tunis », Le Caire, 25 juillet 1960.

67. SHD, 1H1595, Fiche de renseignement, 1960.

68. Voir notamment HADHRI, Mohieddine, *L'URSS et le Maghreb. De la révolution d'octobre à l'indépendance de l'Algérie, 1917-1962*, Paris, L'Harmattan, 1985, p. 139 : Ben Bella aurait dit en 1954 « Nous rejetons le marxisme sous toutes ses formes. Nous sommes des nationalistes et nous ne permettrons pas aux communistes algériens, inféodés aux communistes français, de s'infiltrer dans nos rangs », ou encore Belkacem Krim dont l'anticommunisme était connu.

69. TAUBERT, Fritz, *La guerre d'Algérie et la République démocratique allemande : le rôle de l'*« *autre* » *Allemagne pendant les* « *évènements* » *: 1954-1962*, Dijon, Éditions universitaires de Dijon, 2010, p. 240.

70. MEYNIER, Gilbert, *Histoire intérieure...*, *op. cit.*, p. 604.

71. GRIDAN, Irina, LE BOULANGER, Gaëlle, « Les relations militaires entre l'Algérie et l'URSS, de l'indépendance aux années 1970 », *Outre-mers*, 354-355, 1er semestre 2007, p. 38.

72. Né dans la région de Tizi-Ouzou au début des années 1920, il adhère au PPA en 1942. Il rejoint le FLN en 1955 puis devient responsable politique de la *wilaya* IV, membre du CNRA, puis secrétaire d'État du GPRA. Après l'indépendance, il occupe plusieurs postes d'ambassadeur. Voir CHEURFI, Achour, *La classe politique algérienne...*, *op. cit.*, p. 297.

73. Pour plus de détails voir QIANYU, Li, « Sur la relation sino-algérienne pendant la guerre d'indépendance de l'Algérie (1958-1962) » dans BISMUTH, Hervé, TAUBERT, Fritz, (dir), *La guerre d'Algérie et le monde communiste*, Dijon, Éditions universitaires de Dijon, 2014, p. 139-159.

74. HADHRI, Mohieddine, *L'URSS et le Maghreb...*, *op. cit.*, p. 162.

75. Centre des archives nationales d'Alger, 031/01/044, « Rapport sur les questions militaires, aide des pays amis », 1960-1961, auteur inconnu, s. d.

76. *Ibid.*

77. TAUBERT, Fritz, *La guerre d'Algérie et la République...*, *op. cit.*, p. 165-166.

78. SHD, 10T521, Note, L'entraînement de membres de l'A.L.N.A. en U.R.S.S., 9 novembre 1960, renseignement de valeur A/3.

79. Plus précisément d'éléments issus de la direction de la vigilance et du contre-renseignement (DVCR).

80. Notamment HARBI, Mohammed, « Le système Boussouf », dans Reporter sans frontières (dir.), *Le drame algérien. Un peuple en otage*, Paris, La Découverte, 1994, p. 92, il y écrit : « Le KGB acceptera dans ses écoles de formation les hommes de Boussouf. Ils y apprendront la mise en scène, l'organisation des provocations et des complots préventifs pour détruire l'adversaire. Cette promotion a pour nom de code "Tapis Rouge". »

81. BERROUANE, Abderrahmane, *Aux origines du MALG...*, *op. cit.*, p. 235-237.

82. Réalisé par Amine Kaïs, 2011-2012.

83. Distinction expliquée par Baghdadi Chaichi dans le documentaire « L'histoire de l'aviation... », doc. cité.

84. Centre des archives nationales d'Alger, 031/01/029, Rabah Nouar, responsable des écoles militaires, « Exposé de la situation générale des élèves militaires dans les académies et écoles militaires arabes », s. d.

85. Entretien avec Hamid, ancien aviateur de l'ANP, colonel à la retraite, Alger, 27 septembre 2013.

86. Archives privées.

87. Un doute subsiste quant à son prénom, Salah ou Lounès, puisque les sources s'accordent sur sa présence dans ce groupe mais pas sur son prénom.

88. Centre des archives nationales d'Alger, 031/01/021, « Rapport du lieutenant Ait Messaoudene Saïd, responsable des aviateurs algériens en Irak, adressé au ministre de l'armement et des liaisons générales », s. d.

89. Entretien avec Hamid, ancien aviateur de l'ANP, colonel à la retraite, Alger, 21 janvier 2014.

90. Témoignage du colonel Hocine Snoussi, dans « L'histoire de l'aviation... », doc. cité.

91. Abdelkader Tahrat, Abderrahmane Serri, Mustapha Daouadji, Mohamed Belmecheri et Hocine Snoussi.

92. Mahieddine Lakhdari, M'Hamed Bencherchali et Nourredine Benkhoucha.

93. Saïd Salah, Mohamed Salah et Mohamed Boutemine.

94. Témoignage du colonel Hocine Snoussi, dans « L'histoire de l'aviation… », doc. cité.

95. Son parcours après 1962 n'a pu être retracé. Il n'appartient pas au *corpus*.

96. Entretien avec Nacer, ancien aviateur de l'ANP, colonel à la retraite, Alger, 3 mai 2018.

97. Entretien avec Hamid, ancien aviateur de l'ANP, colonel à la retraite, Alger, 27 septembre 2013.

98. Entretien avec Hamid, ancien aviateur de l'ANP, colonel à la retraite, Alger, 21 janvier 2014.

99. Témoignage du colonel Hocine Snoussi, dans « L'histoire de l'aviation… », doc. cité.

100. Entretien avec Hamid, ancien aviateur de l'ANP, colonel à la retraite, Alger, 21 janvier 2014. La base aérienne de Tokmok est une ancienne école de l'air soviétique qui accueillait, à l'époque de la guerre froide, tous les pilotes stagiaires étrangers des pays socialistes frères (Crone, Olivier, « Rivalités géostratégiques en Asie centrale : le Kirghizstan au centre d'un nouveau "Grand Jeu" ? », *Outre-Terre*, 16/3, 2006, p. 329-343).

101. « L'histoire de l'aviation… », doc. cité, générique.

102. France Culture, émission *Les grandes traversées*, « Soldats de la Révolution », 27 juillet 2011.

103. Archives privées.

104. Entretien avec Hassan, général de l'ANP à la retraite, Alger, 21 septembre 2013.

105. Centre des archives nationales d'Alger, 31/01/028, « Rapport de Nouar, responsable des écoles militaires au Moyen-Orient sur l'esprit révolutionnaire des jeunes militaires en formation », Le Caire, 16 avril 1960.

106. Bouhara, Abderrezak, *Les viviers…*, *op. cit.*, p. 169.

107. *Ibid.* , p. 170.

108. B ranche , Raphaëlle, *L'embuscade de Palestro, Algérie 1956* , Alger, Casbah, 2011, [2010], p. 150.

109. Meynier, Gilbert, *Histoire intérieure…*, *op. cit.*, p. 612.

110. On peut noter l'exception d'Ahmed Benchérif qui y parvient en 1960 mais est rapidement arrêté et emprisonné jusqu'à la fin de la guerre.

111. SHD, GR8Ye135632, Dossier de carrière, Tahar Madaoui, Feuillet de note de 1957 de sous-officier.

112. SHD, GR8Ye136410, Dossier de carrière, Abdelmadjid Alahoum, Feuillet de note de 1954 de sous-officier.

113. SHD, 10T514, Annexe d'un interrogatoire, novembre 1960.

114. Voir sa photographie prise dans ce camp, p. 353.

115. Dont la carrière après 1962 n'a pu être retracée et qui n'appartient donc pas au *corpus*.

116. Bouhara, Abderrezak, *Les viviers…*, *op. cit.*, p. 253.

117. SHD, 1H1676, Fiche de renseignement relative à Ahmed Benchérif.

118. Bouhara, Abderrezak, *Les viviers...*, *op. cit.*, p. 253.

119. SHD, GR8Ye140437, Dossier de carrière, Abdenour Bekka.

120. SHD, GR8Ye140438, Dossier de carrière, Larbi Belkheir.

121. Autant les camps d'instruction à l'est sont situés le long de la frontière tunisienne (voir carte dans le cahier photos), autant au Maroc ceux-ci sont plus disséminés sur le territoire – par exemple le camp de Larache au sud de Tanger, sur la côte Atlantique.

122. SHD, 1H1773, Note, Maroc, Implantation rebelle, 15 octobre 1958.

123. Entretien avec Abdenour, ancien capitaine à la retraite, Alger, 10 mai 2018.

124. Zerguini, Mohamed, *Une vie de combats...*, *op. cit.*, p. 108.

125. Saadi, Sélim, « Témoignage sur la lutte de libération nationale », *El Watan*, 28 juillet 2010.

126. SHD, 1H1585, Bulletin de renseignement, L'instruction dans l'ALN de Tunisie, 14 novembre 1960.

127. Entretien avec Hassan, général de l'ANP à la retraite, Alger, 21 septembre 2013.

128. Entretien avec Hamid, ancien aviateur de l'ANP, colonel à la retraite, Alger, 27 septembre 2013.

129. SHD, 1H1585, Bulletin de renseignement, L'instruction dans l'ALN de Tunisie, 14 novembre 1960.

130. SHD, 1H1775.

131. SHD, 1H1585, Fiche de renseignement, 1960.

132. SHD, 1H1775.

133. SHD, 1H1585, Fiche de renseignement, 1960.

134. SHD, 1H1773, Note, Algérie-Maroc, au sujet de l'implantation de l'ALNA, 28 mai 1960.

135. SHD, 1H1773, Note, Maroc-Algérie, camps FLN au Maroc, 25 juillet 1958.

136. SHD, 1H1585, Fiche de renseignement, 1959.

137. Berrouane, Abderrahmane, *Aux origines du MALG...*, *op. cit.*, p. 185. À l'indépendance, Ali Telidji dirige les transmissions dans la région Sud. Il meurt précocement en 1965. Abderrahmane Berrouane indique qu'il avait été détaché par l'armée française auprès des Forces armée royale du Maroc après l'indépendance de ce dernier avant de déserter et de rejoindre l'ALN ; Mokhtefi, Mokhtar, *J'étais français musulman*, Alger, Barzakh, 2016, p. 205.

138. Saddar, Senoussi, *Ondes de choc, les transmissions durant la guerre de Libération*, Alger, ANEP, 2002, p. 14.

139. Berrouane, Abderrahmane, *Aux origines du MALG...*, *op. cit.*, p. 57.

140. Du nom couramment donné aux membres du MALG.

141. Gilbert Meynier écrit même qu'il aurait réussi à infiltrer les *moukhabarat* égyptiens sans que cette assertion ait pu être recoupée, *Histoire intérieure...*, *op. cit.*, p. 336.

142. Mesbah, Mohamed Chafik, « Voilà comment sont nés les services secrets algériens... », entretien avec le colonel Ali Hamlat, *Le Soir d'Algérie*, 23-24 juin 2008.

143. *Ibid.* Les deux premiers appartiennent au *corpus.*

144. Centre des archives nationales d'Alger, fonds CNRA, microfiche n° 36.

Deuxième partie. La création d’une armée embryonnaire pendant la guerre d’indépendance algérienne (1954-1962)

Introduction de la deuxième partie

p. 93-94

1 Lorsqu'au 1er novembre 1954 la guerre est déclenchée, ce sont moins de 1 000 hommes qui prennent les armes, lesquelles sont à peine quelques centaines. Sept ans et demi plus tard, lors du cessez-le-feu, plus de 20 000 combattants stationnent à la frontière tunisienne et envrion 10 000 du côté marocain, constituant l'armée des frontières. C'est à sa tête que Houari Boumediene pénètre en Algérie durant l'été 1962, permettant à Ahmed Ben Bella de prendre le pouvoir et de devenir le premier président de la République algérienne. Tout au long de la guerre, une force militaire organisée est progressivement pensée, créée et structurée. D'une armée qui n'en a que le nom, composée de combattants souvent illettrés, on passe en moins de huit ans à une véritable armée nationale, même si elle est encore en devenir, et déjà plus puissante que sa voisine tunisienne[1]. Comment cette transformation s'est-elle effectuée ? Qui en sont les acteurs ? Comment la guerre a-t-elle permis l'émergence d'un embryon d'armée nationale ?

2 Cette recherche a pour objectif d'étudier le parcours des officiers qui composent l'ANP après l'indépendance afin de déterminer leur rôle dans le processus de construction de l'armée. Commençons par examiner leurs positions durant le conflit. Quand et comment ont-ils

rallié le combat national ? Quelle est leur trajectoire durant ces années de guerre ? Dans une perspective de plus long terme, on se demandera également dans quelle mesure les positions occupées durant la guerre déterminent les positions futures au sein de l'ANP.

3 Partant du constat établi par Gilbert Meynier d'après qui « la guerre franco-algérienne de 1954-62 est pour les officiers algériens ce que la Révolution française fut pour les officiers français : elle les crée – elle doit les créer, fréquemment *ex nihilo* sur le terrain parmi les plus ardents et les plus doués [2] », il s'agira de comprendre comment la guerre a permis l'émergence de chefs militaires dont la carrière, loin de s'arrêter avec la fin du conflit, se poursuit après l'indépendance, le plus souvent durant plusieurs décennies.

NOTES DE BAS DE PAGE

1. Meynier, Gilbert, *Histoire intérieure...*, *op. cit.*, p. 562.

2. *Ibid.*, p. 138.

Chapitre 1. Naissance d’une armée de combattants

p. 95-114

I. La création d’une armée nationale

A. La Soummam : une première tentative d’organisation

1 Début 1955, on compte toujours un millier de combattants pour l’ensemble du territoire algérien. Ils sont regroupés essentiellement dans l’Est, près de la moitié se trouve dans les Aurès et 200 à 300 en Kabylie. Depuis novembre 1954, les combattants sont isolés et leurs actions peu coordonnées. Les premières années de la guerre sont marquées par l’empirisme et un grand manque d’organisation. Omar, membre de l’ALN depuis les premiers mois de la guerre, se souvient :

> Ça s’est fait d’abord de façon empirique et tâtonnante, les années 55-56, avant le congrès de la Soummam. Comment ? Par la venue vers l’ALN de jeunes militaires issus de l’armée française. Moi je me souviens à l’époque, parce qu’on avait des réminiscences assez confuses sur la guerre de 14-18 que nos papas ont faite, cette guerre. Moi mon père c’est un ancien combattant, quand il me parlait des tranchées de 14-18, c’est resté dans ma mémoire, et donc quand on subodorait l’ennemi, on allait prendre place dans les talweg [ligne joignant les points les plus bas d’une vallée], ce qui est un non-sens militaire parce qu’ils [les militaires français] étaient équipés de half-track et bien souvent ils venaient jusqu’au bord, jusqu’aux lèvres donc de l’excavation où nous étions installés, ils nous écrasaient avec leurs chenilles, il a fallu attendre les jeunes qui ont fait l’Indochine et qui

sont venus pour nous dire mais attention c'est pas comme ça, vous allez sur les crêtes et là nous avons appris qu'il fallait tenir les hauteurs, ça a commencé par cet ABC[1].

2 Le rôle attribué aux jeunes issus de l'armée française est sans doute excessif. Toutefois, ce témoignage montre d'une part l'influence de l'expérience militaire française sur les combattants, seul point de référence et de comparaison qu'ils possèdent, et confirme d'autre part que les premières années du conflit sont marquées par une grande inorganisation à laquelle il est nécessaire de remédier. Cette situation s'explique par les conditions de déclenchement de l'insurrection. La guerre est déclenchée avant que la préparation militaire et logistique ne soit achevée, à l'initiative d'un groupe d'activistes né de la scission du MTLD[2] quelques mois auparavant et héritiers de l'Organisation spéciale (OS), son bras armé, créé en 1947. Le contexte international joue un rôle non négligeable dans cette précipitation. Le règlement de la question indochinoise et l'avancée des négociations entre la France et les deux voisins maghrébins de l'Algérie au sujet de leur indépendance incitent les activistes à se lancer dans la confrontation avec la puissance coloniale, de peur que celle-ci ne concentre l'ensemble de ses forces militaires sur le territoire algérien, diminuant ainsi les possibilités de succès. Lakhdar Bentobal, ancien de l'OS et futur responsable du Nord-Constantinois, explique à ce sujet en 1960 lors d'une conférence des cadres du FLN à Tunis : « La seule issue possible qui s'offrait au peuple algérien était de précipiter le déclenchement armé de la révolution sans attendre une étude minutieuse et précise à suivre, sans attendre l'élaboration complète d'un programme d'action et d'une coordination à tous les échelons. Deux solutions s'offraient au "groupe des 22" : organiser d'abord et déclencher ensuite ou déclencher d'abord et organiser ensuite... Nous étions obligés de choisir la deuxième solution[3]. » Pour l'heure, seuls quelques

éléments d'organisation sont définis. Les forces combattantes sont décentralisées en raison de l'étendue du territoire algérien qui ne permet pas à un organisme unique et centralisé de mener la lutte. La primauté de l'intérieur sur l'extérieur, qui sera réaffirmée deux ans plus tard lors du congrès de la Soummam, est énoncée.

3 Dans les premières années du conflit, l'une des problématiques des chefs de zone est d'accroître le nombre de leurs combattants et de mobiliser la population. Le chef du Nord-Constantinois, Youssef Zighoud, met en place une stratégie destinée à rallier définitivement la population au combat nationaliste. Le 20 août 1955, il lance à travers toute sa région des attaques coordonnées à la tête desquelles se trouvent bien souvent des civils en armes. La répression est féroce mais, stratégiquement, le plan porte ses fruits, « désormais, le peuple était solidaire d'une ALN qui avait gagné en prestige [4] ». Cependant, en 1955, l'ALN est toujours dispersée et peu organisée à l'échelle nationale. Il s'agit d'un « mouvement composé de réseaux décentralisés [5] » à la tête desquels on trouve certains chefs du FLN, des ex-membres de l'OS à l'image d'Abdelhafid Boussouf ou encore des maquisards ayant participé au déclenchement de la guerre le 1er Novembre. Chacun dispose de ses hommes et de son territoire où il peut « construi[re] de 1954 à 1956 des appareils militarisés [6] ». Ces premières années du conflit, durant lesquelles chaque chef de zone détient une large autonomie du fait de la décentralisation, marquent pour longtemps l'ALN et sont en partie à l'origine de ce que l'on appelle par la suite le régionalisme, ou *jihawiya*. Mohamed Lebjaoui considère que ce problème « dériv[e] de la tendance naturelle de certains chefs de maquis à considérer leur région comme un fief [7] ». Cette large autonomie aura également cours après l'indépendance, au niveau du fonctionnement des régions militaires.

4 Finalement, il faut attendre la première réunion d'ampleur nationale pour voir apparaître une première tentative de structuration et de coordination de ces forces armées ainsi qu'une certaine centralisation. Le 20 août 1956 se déroule le Congrès de la Soummam en Kabylie. Il réunit les dirigeants des zones 2 à 5[8]. Les membres de la délégation extérieure[9], de l'Aurès (notamment en raison des crises de succession qui la traversent) et du Sud[10] sont absents.

5 Lors de cette réunion, des institutions politiques du FLN sont mises en place. Le Conseil national de la révolution algérienne (CNRA) composé de 17 membres titulaires et autant de suppléants est créé. Il est ensuite élargi à 54 membres, tous titulaires, lors de la réunion du Caire en août 1957. Il doit théoriquement se réunir une fois par an et, d'après ses prérogatives, il est le seul à pouvoir engager des négociations avec la France. Ce CNRA, conçu comme un organe législatif, désigne un Comité de coordination et d'exécution (CCE), organe exécutif du FLN. C'est lui qui convoque le CNRA. Le CCE, direction collégiale du FLN, est composé au départ de cinq membres, élargi à neuf en août 1957. Il est ensuite remplacé par le GPRA, proclamé le 19 septembre 1958.

6 La composition du CCE et du CNRA suscite de nombreux débats et désaccords. Cela conduit d'ailleurs à des « rancœurs chez des militaires s'estimant indûment marginalisés[11] ». En effet, seuls cinq titulaires, soit moins d'un tiers des 17 membres du CNRA. sont des chefs militaires en exercice. Quatre des chefs fondateurs[12] du FLN : Mohamed Boudiaf, Ahmed Ben Bella, Mohamed Khider et Hocine Aït Ahmed ne siègent pas au CCE. Les deux premiers acceptent très mal cette marginalisation et se souviendront longtemps de cette mise à l'écart qui crée des clivages dont les répercussions au sein de la direction du FLN seront nombreuses. Un autre élément va suciter leur rancœur, en plus de leur marginalisation, c'est la présence de

deux centralistes, n'ayant pas de passé d'activiste, au sien du CCE : Benyoucef Benkhedda et Saad Dahlab[13].

7 Parallèlement à la création d'institutions politiques du FLN, le fonctionnement de l'ALN est organisé et unifié, préfigurant la formation d'une armée « moderne ». C'est lors de ce congrès de la Soummam que les structures de l'ALN sont définies. Les zones, au nombre de six, qui avaient été instaurées lors du déclenchement de la guerre, deviennent des *wilayas* et une Zone autonome d'Alger (ZAA) est créée. Ces *wilayas* sont elles-mêmes subdivisées en zones (*mintaqa*), qui sont découpées en régions (*nahiyya*), à l'intérieur desquelles on trouve des secteurs (*qism*). À la tête de chacune des circonscriptions se trouve un comité de trois personnes : le responsable militaire (RM), le responsable liaisons renseignements (RLR), le commissaire politique (CP), qui dépendent tous d'un responsable civil et militaire (RCM). Cette structure reprend dans les grandes lignes celle de l'OS. À chaque niveau de circonscription correspondent des grades, le plus important, celui de colonel[14], étant donné au chef de *wilaya*. L'ALN est également organisée en bataillons appelés *katiba*(s), eux-mêmes subdivisés. Il s'agit d'unités opérationnelles. Ce sont elles qui lancent les attaques et les embuscades sur le terrain. Les traitements des combattants sont également réglementés et unifiés en fonction des grades pour mettre fin aux écarts qui existent entre les différentes zones.

8 Le congrès réaffirme également deux principes tout aussi importants qui, il est vrai, sont battus en brèche très rapidement, à savoir la primauté du politique sur le militaire, et celle de l'intérieur sur l'extérieur, afin de mettre fin à la confusion des rôles qui règne depuis le déclenchement de la guerre. C'est finalement l'inverse qui se produit, notamment suite à la bataille d'Alger début 1957, dont la répression oblige les responsables politiques du mouvement à fuir

vers l'extérieur. Cette inversion des deux primats énoncés lors du congrès est actée lors de la réunion du CNRA d'août 1957 au Caire au cours de laquelle les militaires prennent clairement le dessus. En effet, dans ces résolutions, il est stipulé qu' « il n'y a pas de primauté du politique sur le militaire ni de différence entre l'intérieur et l'extérieur [15] ». Cette victoire des militaires marque profondément la structuration de l'armée algérienne et plus largement le futur État algérien.

9 En définitive, le congrès de la Soummam, convoqué au départ pour mettre fin aux problèmes que connaît l'ALN, crée de nouveaux conflits. Très vite, les principes cèdent le pas à la réalité du terrain où les chefs militaires détiennent la réalité du pouvoir. C'est pourquoi, comme le souligne Mohammed Harbi, on peut dire que « dès l'origine, le pouvoir réside dans l'ALN [16] ».

10 Le congrès de la Soummam permet l'unification, la coordination et la hiérarchisation de la force militaire mais cette centralisation du mouvement se fait au prix de fractures au sein de la direction, notamment entre Ramdane Abane et Ahmed Ben Bella. Déjà, le premier reproche au second, chargé de l'approvisionnement en armes, de ne pas en fournir suffisamment aux maquis tandis qu'Ahmed Ben Bella récuse, entre autres, la primauté de l'intérieur sur l'extérieur et du politique sur le militaire dont Ramdane Abane est l'ardent promoteur. Toutefois, « derrière cette polémique, l'enjeu réel est la possession de l'appareil dont Ben Bella et Boudiaf sont éliminés [17] ». Ces querelles liées au contrôle du pouvoir ne font que commencer et redoubleront à la fin de la guerre lors de la crise de l'été 1962. Au sein même des *wilayas*, et particulièrement dans les Aurès, les conflits ayant trait à la question du pouvoir sont nombreux.

B. Les Aurès ou la persistance du désordre

11 C'est dans la région des Aurès-Nememchas que les forces sont les plus dispersées et la *jihawiya* – ou régionalisme – la plus prégnante. Il est nécessaire de prêter une attention particulière aux évènements qui se déroulent dans cette région [18] car c'est de là que viennent la plupart des conjurés de l'affaire Lamouri, dont les enjeux seront développés ultérieurement.

12 Malgré une direction commune durant les premiers mois de l'insurrection, l'arrestation en février 1955 du chef de la région, Mostefa Ben Boulaïd, met fin à cette apparente unité. De nombreuses forces centrifuges tentent alors d'asseoir leur autorité, profitant de la grave crise de succession qui secoue la région. Bachir Chihani, adjoint de Ben Boulaïd qui lui succède à la direction de la *wilaya*, est assassiné le 23 octobre 1955 par ses propres compagnons d'armes [19], sous le prétexte formulé *a posteriori* d'homosexualité [20]. En réalité, il apparaît que son attitude lors de la bataille d'El Djorf le mois précédent, bataille au cours de laquelle 45 combattants auraient été tués et 40 faits prisonniers, et sa décision de muter certains chefs loin de leurs régions d'origines sont à l'orgine de son exécution [21]. Ces évènements entraînent la dispersion des forces en présence et renforcent les effets du régionalisme dans les relations entre les chefs et leurs hommes. Consciente de ce problème, la direction du mouvement tente à de nombreuses reprises d'y mettre un terme. C'est ainsi qu'au lendemain du congrès de la Soummam quatre militaires sont envoyés dans la région afin d'y mettre de l'ordre, avec à leur tête le colonel Ouamrane et le commandant Amirouche, bien qu'il semble que seul ce dernier s'y soit rendu. Ils procèdent alors à l'organisation de la *wilaya* selon les termes édictés lors du congrès de la Soummam et promeuvent de jeunes cadres dont le sergent

Mohamed Lamouri qui devient capitaine. Le parachutage à la tête de la *wilaya*, au lendemain de la Soummam, du colonel Mahmoud Chérif, ancien lieutenant de carrière de l'armée française, est très mal accepté par les combattants et cristallise de nombreux ressentiments dans une région où l'esprit communautaire joue un rôle prépondérant dans l'attribution des postes et la fidélité aux chefs. En 1957, Mahmoud Chérif devient membre du CCE, il est remplacé par Mohamed Lamouri à la tête des Aurès-Nememchas. Malgré ces changements, le désordre et le régionalisme persistent, tandis que la rancœur à l'égard des hommes politiques basés pour l'essentiel à Tunis s'accroît.

13 Le congrès de la Soummam est la première tentative de réglementation de l'ALN à l'échelle nationale. C'est également la première tentative d'unification des forces dans un contexte où la fragmentation et l'autonomie sont la règle. Le morcellement des forces et le régionalisme perdurent, particulièrement dans les Aurès-Nememchas, où les griefs s'accumulent à l'encontre d'une direction extérieure coupée de ses combattants. Progressivement, le nombre de combattants augmente, particulièrement à partir de 1956, en raison notamment de la grève des étudiants et des lycéens du mois de mai qui pousse un certain nombre d'entre eux à rallier les maquis. Parallèlement, le nombre de déserteurs de l'armée française s'accroît.

II. Comment les futurs officiers de l'ANP ont-ils rejoint l'ALN ?

A. Depuis l'Algérie

14 Parmi les militaires suivis, seuls Salah Boubnider, Larbi Berredjem et Tahar Zbiri ont participé au déclenchement de la guerre dans la nuit du 31 octobre au 1er novembre 1954. Ils ont tous les trois un point commun : ils sont membres du PPA comme quatre autres militaires étudiés [22]. Les deux premiers le sont depuis 1945, ils deviennent ensuite membres de l'OS. Même si la date de leur adhésion au PPA n'a pu être identifiée clairement, l'engagement de Salah Boubnider [23] – et probablement celui de Larbi Berredjem – fait suite aux massacres survenus après les manifestations du 8 mai 1945 dans l'est algérien, communément appelés massacres de Sétif et Guelma. Les raisons de leur engagement sont à l'image de celles des membres fondateurs du FLN qui, « dans leur écrasante majorité, [...] ont adhéré au P.P.A. par réaction contre les massacres du 8 mai 1945 [24] ». Cet évènement a profondément marqué toute une génération et a participé à la prise de conscience nationale de nombreux individus : Yacef Saadi, futur chef de la ZAA, raconte qu'« à partir de ce moment » [la répression des manifestations du 8 mai 1945], il se mit « à prendre part activement au mouvement nationaliste [25] ». De même, Houari Boumediene dira par la suite : « Ce jour-là, j'ai vieilli prématurément. L'adolescent que j'étais est devenu un homme. Ce jour-là, le monde a basculé. Même les ancêtres ont bougé sous terre. Et les enfants ont compris qu'il faudrait se battre les armes à la main pour devenir des hommes libres. Personne ne peut oublier ce jour-là [26]. » Abdenour, qui avait six ans et dont le frère aîné et l'oncle font partie des premiers fusillés, m'a dit que c'est l'un des évènements

qui l'a le plus marqué dans sa vie et que c'est pour cette raison qu'ils sont montés « en masse en famille [aux maquis][27] ». Même si ces témoignages sont rétrospectifs et parfois empreints d'un certain lyrisme, ils sont significatifs de l'impact de cette répression sur la conscience nationale. Chadli Bendjedid le résume très bien : « Les évènements du 8 mai 1945 ont constitué un tournant décisif pour les gens de ma génération[28]. » Il apparaît donc que c'est suite à ces évènements qu'ils sont « arrivés à cette incroyable conclusion, si rare dans le cours des affaires humaines, que le monde politique et institutionnel qu'ils avaient toujours connu devait être renversé et réformé de fond en comble[29] ». En effet, après cette date, il devient de plus en plus clair que c'est par les armes que se fera la libération. Le général Raymond Duval, sous la direction duquel s'opère la répression, prononça d'ailleurs ces paroles qui s'avéreraient prémonitoires : « Je vous ai donné la paix pour dix ans ; si la France ne fait rien, tout recommencera en pire et probablement de façon irrémédiable[30]. »

15 Les autres militaires étudiés rejoignent l'ALN à partir de 1955 tel Chadli Bendjedid, mais surtout à partir de 1956, à la suite de la grève des étudiants.

16 À l'initiative de l'UGEMA, un mouvement de grève est lancé le 19 mai 1956. De nombreux jeunes, essentiellement des lycéens – les étudiants ayant moins suivi le mouvement, un dixième seulement des 600 étudiants d'Alger[31] –, rejoignent les maquis. Ces jeunes, instruits, sont un apport important pour l'ALN car ils relèvent le niveau d'instruction des combattants. Au moins neuf militaires étudiés rejoignent l'ALN suite à la grève de mai, dont cinq sont par la suite envoyés en formation militaire au Moyen-Orient, en Chine et/ou en URSS. En effet, lorsqu'à partir de 1957-1958, l'ALN lance une politique de formation militaire de ses combattants elle se trouve

devant un problème crucial : trouver des jeunes gens instruits capables de suivre une formation poussée. Or, ces jeunes qui rallient le combat suite à la grève présentent un profil adéquat.

17 Il faut préciser que cette grève ne fait pas l'unanimité au niveau de la direction du mouvement. Pensant déjà à l'après-guerre, certains dirigeants estiment que ces jeunes devraient plutôt poursuivre leurs études afin d'être capables de participer à l'édification du pays une fois l'indépendance acquise ; ils sont déjà conscients de la pénurie de cadres à laquelle il faudra faire face. Il apparaît d'ailleurs que certains jeunes sont renvoyés à l'université [32] ou tout du moins incités à poursuivre leurs études comme en témoigne Hocine Benmaalem qui raconte une entrevue avec Belkacem Krim et Amirouche au cours de laquelle, avec un ami, ils émirent le souhait de rejoindre les maquis : « Les deux objectèrent en ces termes : "Non, vous étudiez et il faut continuer à le faire ; l'Algérie indépendante aura besoin de cadres" [33]. » Ceux qui rejoignent les maquis occupent rapidement des postes à responsabilité puisque « leurs compétences leur permettaient donc un rapide avancement dans les services de santé comme dans les branches politico administrative et liaison-renseignements [34] ». Les jeunes restés en Algérie connaissent un avancement rapide. El Hachemi Hadjerès, licencié en droit, devient en 1960 directeur du Commissariat politique du FLN ; Mohamed Benahmed, dit Abdelghani, est quant à lui nommé adjoint du commandant de la Zone opérationnelle Nord (ZON), le long de la frontière tunisienne. Cependant, même s'ils connaissent un avancement rapide du fait de leur instruction, aucun n'occupe de poste de direction militaire, ces derniers étant réservés aux maquisards de la première heure.

18 L'âge de ralliement à l'ALN à partir du territoire algérien de 38 individus a pu être calculé à partir de leur date de naissance et de

leur date de ralliement. Ils sont âgés de 15 à 46 ans. Le plus âgé étant une exception, puisque les combattants ont un âge moyen légèrement inférieur à 22 ans au moment de leur montée au maquis, tandis que l'âge médian et le mode se situent à 20 ans. Il est difficile de savoir précisément dans quelle région d'Algérie ils ont rejoint l'ALN ; quatre l'ont ralliée *via* la *wilaya* I, un dans la région d'Alger et trois en *wilaya* V.

Âge des hommes rejoignant l'ALN à partir de l'Algérie

	15	16	17	18	19	20	22	23	24	25	26	29	30	32	46	Total par année
1954										2			1			3
1955				1		1		1			1					4
1956		1	1	2	1	5	2	1	2	2		1				18
1957		2	1	1	1	2	1				1				1	10
1958			1											1		2
1959	1															1

19 L'année 1956 est donc celle durant laquelle le plus grand nombre d'individus appartenant au *corpus* rejoignent les rangs de l'ALN du fait de l'appel à la grève des étudiants puisque, pour près de la moitié d'entre eux, le ralliement se fait suite au 19 mai. Le nombre d'hommes qui rejoignent l'ALN en 1957 est toujours important mais décroît sensiblement à partir des années suivantes.

20 Parfois, le ralliement se fait à la suite d'un long périple, comme en témoigne le parcours d'un jeune, futur officier de l'armée algérienne [35]. Issu d'une famille bourgeoise de la région d'Alger, un de ses frères est au maquis depuis 1954 quand, en 1957, à 19 ans, il décide

lui aussi de rejoindre l'ALN. Il explique qu'à cette époque existent deux maquis dans la *wilaya* IV : l'un FLN, l'autre messaliste. Ne voulant pas risquer de se « tromper » de maquis à l'instar de l'un de ses cousins « [qui, parti juste avant lui,] a reçu une balle dans la tête » et « a été trépané » suite à son erreur. Il décide de passer par la France afin d'éviter toute mésaventure semblable. Débarqué à Marseille, il passe par Paris, rejoint la Suisse, puis Rome, pour rallier la Tunisie où l'ALN est fortement implantée et où il retrouve l'un de ses frères. Il est alors envoyé en formation en Égypte car, titulaire de la première partie du baccalauréat, il appartient à la minorité ayant suivi des études secondaires. D'autres ont rejoint l'ALN *via* le Maroc comme Hocine Snoussi, détenteur d'un baccalauréat de philosophie : « J'étais en France après la grève des étudiants, j'avais traversé toute l'Espagne pour rejoindre le Maroc, où je me suis présenté au FLN en septembre 1956[36] » ou encore Rachid Benyelles dont le père s'était établi à Fès en 1948, qui rejoint l'ALN en décembre 1957 alors qu'il est en première[37].

21 Dès cette période, la Tunisie et le Maroc sont le lieu de passage de nombreux combattants qui vont s'y approvisionner, constituant d'importantes bases arrière d'approvisionnement en armes. C'est d'ailleurs en Tunisie que se rendent la plupart des militaires qui désertent l'armée française.

B. Depuis l'armée française

22 Trente-cinq militaires étudiés ont appartenu à l'armée française. La plupart gagne l'ALN suite à une désertion, généralement depuis la France ou l'Allemagne. Excepté durant les derniers mois du conflit en 1962, c'est durant les années 1957 et 1958 que les vagues de désertions sont les plus importantes[38]. Cependant, certains quittent l'armée française très tôt à l'image d'Abderrahmane Bensalem qui

rejoint l'ALN dès 1956 alors qu'il a un peu plus de 30 ans ; mais il fait figure d'exception. D'autres ont appartenu à l'armée française, du fait notamment de la Seconde Guerre mondiale et de la guerre d'Indochine, mais ne sont plus en poste lorsque la guerre est déclenchée, comme Abdallah Belhouchet qui termine son contrat début 1953[39] et ne se réengage pas. Il est important de signaler d'une part, que tous les militaires ayant appartenu à l'armée française n'étaient plus forcément en poste au 1er novembre 1954, et d'autre part, que certains ont déserté de manière précoce, ce qui a des conséquences sur la façon dont ils seront ensuite perçus par les combattants. En effet, la loyauté de certains déserteurs « tardifs » est souvent mise en doute, et ils sont régulièrement stigmatisés, ce qui n'est pas le cas de ces deux hommes qui sont pleinement intégrés à l'ALN.

23 L'âge de désertion de 25 militaires est connu. Premier constat : ils sont plus âgés que leurs compatriotes qui ont rejoint l'ALN depuis le territoire algérien ; ils ont entre 20 et 39 ans avec un âge moyen légèrement supérieur à 27 ans, et un âge médian de 26 ans. Dix-neuf sont originaires de l'est de l'Algérie, six de l'ouest, quatre de la région d'Alger, un du Sud et enfin un est né à l'étranger ; ce qui, en termes de proportions, correspond peu ou prou à la répartition des lieux de naissance du *corpus* étudié.

Âge des militaires rejoignant l'ALN depuis l'armée française, suite à désertion

	20	21	22	23	24	26	27	28	30	32	33	34	36	38	39	Total par année
1956											1					1
1957									2	1						3
1958	1	1	2	2	2	1	3	1				1	1	1		16

1959					1	1										2
1960		1														1
1961					1										1	2

24 Les causes de ces désertions sont multiples, toutefois on peut distinguer deux éléments déclencheurs. Le premier est lié à l'affaire dite des « officiers algériens », et le second procède de la volonté du FLN d'inciter les jeunes militaires « FSNA » en poste dans l'armée française à rejoindre l'ALN.

25 Ces motifs différents permettent de dessiner deux générations de déserteurs de l'armée française et témoignent ainsi de la pertinence de la typologie déjà esquissée dans le cadre de l'analyse du parcours de ces individus au sein de l'armée française. La génération est ici entendue comme une « communauté d'expériences[40] ». Ainsi, la première génération de déserteurs s'est trouvée réunie par le biais de l'expérience commune de la guerre d'Indochine, voire par l'expérience de la Seconde Guerre mondiale[41], et pour certains par une formation militaire dans une même école, voire parfois dans une même promotion. Quant à la seconde, plus jeune, elle a généralement reçu la même formation militaire au sein de l'armée française.

26 L'affaire dite « des officiers algériens », autrement appelée « affaire Rahmani », implique sept militaires du *corpus*. Elle débute début 1957 par l'envoi d'une lettre ouverte au président français René Coty, rédigée par le lieutenant Abdelkader Rahmani et signée par 52 officiers algériens. Ils y exposent leur cas de conscience à aller combattre des Algériens. En février, elle est remise simultanément aux cabinets du chef de l'État et du chef du gouvernement, ainsi qu'à plusieurs journaux français (*Le Monde*, *La Croix*, etc.). Leur appel étant

resté lettre morte, un projet de désertion collective se met en place dans les mois qui suivent. Début septembre 1957, les autorités militaires prennent connaissance de ce projet et perquisitionnent les domiciles de plusieurs militaires impliqués. C'est ainsi que la perquisition au domicile du capitaine Rabah Boutella entraîne sa mise aux arrêts et celle des sous-lieutenants Tahar Madaoui et Mustapha Cheloufi « surpris en pleins préparatifs de départ chez BOUTELLA [42] ». Les capitaines Mohamed Zerguini, cousin d'Abdelkader Rahmani, et Abdelhamid Benabdelmoumène sont également incarcérés. Certains des protagonistes parviennent toutefois à passer entre les mailles du filet à l'image des lieutenants de cavalerie Slimane Hoffman et Abdelkader Chabou. Le premier profite d'une permission en septembre 1957 pour fuir en direction de la Tunisie d'où il adresse une lettre de démission à son chef de corps tandis que le second, d'après les archives consultées et très laconiques, « disparaît » le 16 septembre 1957 « après une perquisition à son domicile (au cours de laquelle il avale un papier pour le soustraire aux inspecteur [*sic*]) ». Lui aussi écrit une lettre à son chef de corps, depuis la Suisse, pour rendre compte de son départ. Tous deux seront condamnés par contumace à vingt ans de détention, à la dégradation militaire et à la mise sous séquestre de leurs biens pour « désertion à l'étranger en temps de paix ».

27 Finalement, début 1958, les individus incarcérés sont mis en liberté provisoire soit par ordonnance du juge d'instruction du tribunal militaire, soit par décision du ministre qui « décide de tenter une expérience avec les huit compagnons de Rahmani [encore emprisonnés] et de leur redonner une chance » au grand dam du chef du Service de sécurité de la Défense nationale et des forces armées. Il souligne que « la situation d'inculpé en liberté provisoire est idéale pour continuer à se livrer à des activités subversives ».

Finalement, même si certains des inculpés réintègrent l'armée, ceux étudiés dans le cadre de cette recherche désertent tous entre mars et septembre 1958.

28 Cette affaire met en contact de nombreux militaires algériens de l'armée française et suscite, de fait, des rapprochements entre certains d'entre eux qui, par la suite, seront amenés à se côtoyer au sein de l'ALN, puis de l'ANP. La préparation active de leur désertion amène ces militaires à se rencontrer à plusieurs reprises pour mettre au point leur fuite. Mohamed Zerguini raconte que lors de ses permissions il participe à des réunions afin de rencontrer d'autres officiers souhaitant déserter, notamment « quelques camarades de promotion de Boussaâda » parmi lesquels Abdelhamid Benabdelmoumène, Abdelkader Chabou, Slimane Hoffman ou Rabah Boutella. Il précise que se trouvaient parfois avec eux « d'autres de la jeune génération qu['il] n'avai[t] jamais rencontrés [43] » ; il s'agit sans doute de sous-officiers appartenant à la « seconde génération » de déserteurs. C'est vraisemblablement lors d'une réunion de ce type que Mustapha Cheloufi, Rabah Boutella et Tahar Madaoui sont arrêtés. Ces éléments montrent que cette affaire a permis la rencontre d'hommes qui ne se connaissaient pas *a priori* puisqu'ils appartenaient à des régiments différents. C'est l'organisation de ce projet commun destiné à rallier les rangs de l'ALN qui les a mis en contact. On retrouve ici encore, même si de manière moindre que pour l'Indochine, une communauté d'expériences qui, d'une manière ou d'une autre, a dû forger des liens entre ces hommes et ce, d'autant plus que cette expérience a mené plusieurs d'entre eux en prison.

29 Ces militaires sont nés entre 1920 pour le plus âgé, Abdelhamid Benabdelmoumène, et 1932 pour le plus jeune, Tahar Madaoui. En 1957, au moment de l'affaire, ils sont âgés en moyenne de 32 ans.

À l'exception de Tahar Madaoui, qui est plus jeune que les autres, on retrouve les militaires étudiés précédemment qui ont combattu en Indochine et qui constituent la « première génération » de déserteurs de l'armée française. L'analyse des modalités de ralliement de ces hommes à l'ALN confirme les contours du groupe déjà esquissés.

30 En mars 1958, le FLN met en place à Bonn (RFA) un organisme dont la mission est d'inciter les militaires « FSNA » stationnés en Allemagne à déserter[44]. Il s'agit de leur promettre de belles carrières au sein de l'ALN, puis de l'armée algérienne une fois le pays devenu indépendant, leur avancement étant relativement bloqué ou tout du moins très limité au sein de l'armée française. Autre avantage pour eux, la conservation du grade[45] acquis dans l'armée française lors de leur intégration aux troupes de l'ALN, ce qui ne va parfois pas sans poser problème. Ainsi, les désertions relatées ci-dessous seraient à mettre au crédit de l'action de cet organisme. Par ailleurs, ce bureau a probablement dû solliciter la fibre patriotique pour inciter ces jeunes, sortant à peine de l'école militaire, à rejoindre la lutte de libération.

31 En avril 1958, les sous-lieutenants Abdelmadjid Alahoum, Mohamed Bouzada et Abdelhamid Latrèche désertent alors qu'ils sont à l'école d'application d'infanterie de Saint-Maixent. Les deux premiers désertent *a priori* ensemble, puisque dans un document émanant de la préfecture de police de Paris, il est signalé que « le nommé BOUZADA a logé du 4 au 5 avril 1958 à l'hôtel sis 36 boulevard Richard Lenoir à Paris (11ème), en compagnie de son camarade de l'Ecole ALAHOUM Abdelmadjid[46] ». Ces deux militaires ont une permission de dix jours, du 4 au 13 avril, suite à laquelle ils ne rejoignent pas leur corps. Ils sont tous les deux[47] déclarés déserteurs le 30 avril 1958. D'après ces éléments, il est raisonnable

d'affirmer que c'est ensemble qu'ils mettent au point leur plan de désertion, puis l'exécutent. Sans doute qu'Abdelhamid Latrèche s'est joint à eux, étant donné qu'il est en permission[48] exactement aux mêmes dates et qu'il est déclaré déserteur le même jour. Néanmoins, aucun document ne signale sa proximité avec les deux déserteurs précédents. Tous les trois seront condamnés par contumace à dix ans de détention criminelle, à la dégradation militaire et à la mise sous séquestre de leurs biens pour « désertion à l'intérieur en temps de paix et participation en connaissance de cause à une entreprise de démoralisation de l'Armée ayant pour objet de nuire à la Défense nationale ». Mohamed Alahoum, frère d'Abdelmadjid, déserte à la même période, le 11 avril 1958, alors qu'il vient de terminer son stage EOR à Saint-Maixent et qu'il est affecté à un nouveau régiment dans le sud de la France. Il est, quant à lui, condamné par défaut à trois ans de prison et mise sous séquestre de ses biens pour « désertion à l'intérieur en temps de paix avec emport d'effets militaires ». Étant donné les liens familiaux qui les unissent, l'hypothèse de leur concertation en vue de leur désertion est très plausible.

32 Le 28 avril 1958, à Coblence, en Allemagne, où est stationné le 13e RTA, deux amis qui se connaissent depuis le secondaire désertent ensemble vers la Tunisie : Abdelmalek Guenaïzia et Khaled Nezzar. Ces vagues de désertions se poursuivent jusqu'à la fin de l'année 1958.

33 Disposant d'une permission de trente-six heures pour l'un – du 21 au 22 juin 1958[49] – et de trois jours pour l'autre – du 21 au 24 juin 1958[50] –, les sous-lieutenants Mahmoud Ouartsi et Larbi Belkheir, tous deux originaires de Frenda, dans l'ouest algérien, quittent le 41e régiment d'infanterie en Ille-et-Vilaine, et rejoignent ensemble[51] la Tunisie *via* la Suisse puis l'Italie.

34 De même, Seddik Medouni et Mohamed Touil quittent vraisemblablement ensemble le 32e bataillon du génie stationné en Allemagne, à Rastatt, là encore suite à une permission au début du mois de novembre 1958. Tous deux seront condamnés à vingt ans de prison, dégradation militaire et mise sous séquestre de leurs biens pour « désertion à l'étranger en temps de paix avec emport d'effets militaires ». Ils sont déclarés en situation d'absence illégale le 3 novembre 1958, tout comme Salim Saadi qui appartient à un groupe de transport stationné à Offenburg, à 60 kilomètres de là. Il est assez courant que ces déserteurs passent par la Suisse et/ou l'Italie pour rejoindre la Tunisie. En effet, lorsqu'ils arrivent à Rome, c'est généralement pour passer par l'ambassade tunisienne qui leur délivre un passeport leur permettant ensuite de voyager.

35 Mohamed Bouzada qui est le plus âgé de ces déserteurs est né en 1930. Le plus jeune, Larbi Belkheir, est né en 1938. En 1958, année de leur désertion, ces individus sont en moyenne âgés de 24 ans, soit huit ans de moins que la première génération décrite dans le cadre de « l'affaire des officiers algériens ».

36 D'autres enfin désertent seuls et de leur « propre initiative » à l'image de Saïd Aït Messaoudene, premier directeur de l'aviation après 1962. Ce jeune lieutenant a 26 ans quand il déserte de l'armée française en février 1959. Qualifié d'« excellent élément [52] » à de très nombreuses reprises dans son dossier militaire, il est un apport important pour l'encadrement de l'aviation encore balbutiante de la future ANP. Il prend d'ailleurs rapidement la tête de plusieurs missions de formation militaire aérienne, que ce soit en Chine ou en URSS.

37 D'après l'armée française [53], le FLN recherche essentiellement des militaires formés dans des armes techniques tels que le génie, les transmissions ou encore le transport. Il ne dispose en effet que de

peu de combattants opérationnels dans ces secteurs pourtant vitaux au plan stratégique. Toutefois, ce n'est pas dans ces spécialités que sont déjà formés l'essentiel des militaires qui désertent l'armée française. Les militaires formés à l'infanterie, arme vers laquelle les militaires « indigènes » étaient orientés en priorité, sont largement majoritaires.

38 Tous les militaires précités ont été, suite à leur désertion, reconnus coupables de différents chefs d'inculpation et condamnés à des peines allant de trois à vingt ans de prison, l'emport d'effets militaires lors de la désertion alourdissant généralement la peine. Deux déserteurs qui n'ont pas encore été mentionnés ont quant à eux été condamnés à mort.

39 Le premier est le sergent-chef Abderrahmane Bensalem[54]. Dans la nuit du 7 au 8 mars 1956, en compagnie de trois civils et d'un autre sergent-chef, Mohamed Aouechria – impliqué et condamné à mort par la suite dans l'« affaire Lamouri » –, Abderrahmane Bensalem déserte le 3e RTA. Avec ses compagnons, ils tuent plusieurs soldats d'un détachement opérationnel stationné à la ferme Degoul, dans l'arrondissement de Guelma. Ils sont condamnés à mort, à la mise sous séquestre de leurs biens et, pour les deux militaires, à la dégradation. Cette désertion est ensuite utilisée par le FLN à des fins de propagande à l'attention des militaires « FSNA » toujours en service. C'est ainsi que dans un tract diffusé en décembre 1957 dans le Constantinois, il est écrit : « Tu es toujours dans les rangs de l'Armée ennemie pour une bouchée de pain. Un grand nombre de tes camarades a pourtant rejoint les rangs de l'ALN. En mars 1956 – c'était la compagnie de Aouachria et de Bensalem qui a déserté, emportant armes et bagages. L'ennemi a annoncé leur mort. C'est un mensonge. Ils sont aujourd'hui Officiers dans l'ALN[55]. » C'est sans doute cette désertion « modèle » et précoce – la guerre a commencé

depuis moins de 18 mois – qui permet à son auteur d'occuper par la suite des postes stratégiques au sein de l'ALN. Contrairement aux autres anciens militaires de l'armée française qui désertent plus tard et dont beaucoup sont affectés à des postes techniques, Abderrahmane Bensalem deviendra chef de la ZON en Tunisie. Il ne porte pas de stigmate lié à son passage dans l'armée française.

40 Seize mois plus tard, c'est le sous-lieutenant Ahmed Benchérif qui déserte à son tour. Il est reconnu coupable de désertion en bande armée, atteinte à la sûreté extérieure de l'État, association de malfaiteurs, complicité de tentative d'assassinat et complicité d'assassinat[56]. Dans la nuit du 27 au 28 juillet 1957, avec six autres militaires – dont la trajectoire n'a pas pu être retracée –, ce sous-lieutenant déserte depuis le poste des Ouled Mériem, à proximité de Sour el-Ghozlane, emportant des armes et tuant 14 militaires. Tout comme les désertions d'Abderrahmane Bensalem et de Mohamed Aouechria, celle d'Ahmed Benchérif est utilisée par le FLN à des fins de propagandes. Ainsi, en mars 1958, un appel en son nom est largement diffusé. Il y déclare : « Frère écoute l'appel de la patrie qui brise ses chaînes [...]. Viens participer aux côtés de plus de 100 000 de tes frères à l'exaltant combat pour la liberté et l'honneur[57]. » Cette désertion spectaculaire donne à son auteur une forte légitimité, d'autant plus manifeste au regard des postes qu'il occupe par la suite. Il est par exemple le seul déserteur de l'armée française à être membre du CNRA. Sa désertion sanglante lui vaut cette description par l'armée française : « Les moyens employés pour rallier l'ALN dénotent la cruauté et l'absence de scrupules de BEN CHERIF[58]. »

41 Ces deux militaires sont des cas particuliers. Leur désertion, précoce pour le premier, spectaculaire pour le second, leur assure une

légitimité forte et leur évite l'éventuelle défiance des autres combattants.

42 Progressivement ces déserteurs se retrouvent à la frontière tunisienne, à l'instar de Mohamed Zerguini. Celui-ci quitte les rangs de l'armée française en mars 1958, gagne ensuite la Belgique puis l'Italie avant d'arriver en Tunisie où il est dirigé vers le Kef « plus exactement au centre de l'Oued Mellag [*sic*]. Là je trouvais la plupart des officiers qui avaient déserté l'armée française[59] ». Près du Kef, à l'école des cadres, Khaled Nezzar raconte lui aussi comment ce lieu devient le point de jonction entre tous ces déserteurs : «L'école des cadres [...] où je retrouve bon nombre de mes anciens camarades d'école[60]. » Ces vagues de désertions entraînent une augmentation significative du niveau de l'encadrement des camps en Tunisie.

43 Le contexte et le moment de la désertion ont une importance particulière pour la suite de la carrière de ces officiers. En effet, les circonstances du ralliement entraînent une perception particulière par les autres combattants n'ayant pas appartenu à l'armée française. Ainsi, Ahmed Benchérif qui a rejoint l'ALN après avoir tué de nombreux militaires français n'est pas perçu de la même façon que Larbi Belkheir qui a déserté « pacifiquement ». De même que rejoindre l'ALN en 1956 ou en 1960 n'est pas perçu de la même manière.

44 D'autres, à l'instar de Mokhtar Kerkeb, ont rejoint l'ALN à la fin de leur contrat dans l'armée française. En décembre 1957, celui-ci est libéré par l'armée française et se retire chez son frère en Île-de-France[61]. La date de son ralliement n'a pas pu être retrouvée mais il est certain qu'en 1960 il se trouve à la tête d'un bataillon le long de la frontière est. Son appartenance à l'armée française et son ralliement tardif ne semblent aucunement mettre en cause sa loyauté tandis que d'autres militaires ayant appartenu à l'armée française, mal vus,

avaient pourtant rejoint l'ALN avant. Ce constat s'appuie sur la lecture des différentes nécrologies publiées suite à son décès en août 2013[62], et qui ne mentionnent jamais son passage par l'armée française au contraire d'autres nécrologies de déserteurs[63]. Plusieurs hypothèses peuvent éclairer cet « oubli ». Mokhtar Kerkeb n'a jamais occupé de poste hautement stratégique au sein de l'ANP, ce n'est donc pas une figure de premier plan de l'armée contrairement à d'autres déserteurs souvent voués aux gémonies. Il a été mis à la retraite en 1985, avec le grade de colonel, à seulement 51 ans. Il n'est donc pas impliqué dans les évènements qui ont ensanglanté l'Algérie durant la décennie suivante. Enfin, il a passé une partie de sa carrière à aider différents mouvements de libération africains tels que le Mouvement Populaire de Libération de l'Angola (MPLA) d'Agostinho Neto. Tous ces éléments pris en compte conjointement peuvent sans doute expliquer pourquoi son passage par l'armée française n'est mentionné nulle part ; sa carrière lui aurait permis d'effacer le stigmate lié à son passage dans l'armée coloniale.

45 L'emploi d'anciens officiers de l'armée française est encadré ; du moins dans les textes. Dans une note du 6 septembre 1959[64], il est indiqué que « leur emploi sera strictement militaire » de même qu'« une enquête poussée devra avoir lieu lors de leur recrutement ». Concernant l'affectation de ces hommes à des tâches uniquement militaires, l'assertion précédente est confirmée par l'analyse de leurs trajectoires durant la guerre. Aucun n'occupe de poste politique à l'exception d'Ahmed Benchérif[65], mais le dévouement de ce dernier à la cause nationale a déjà été éprouvé lors de sa spectaculaire désertion. Au sujet d'une enquête dont les déserteurs auraient fait l'objet, il est difficile de savoir dans quelle mesure cette prescription a été mise en application, puisqu'aucun

document d'archive relatif à ce sujet n'a pu être consulté, ni même repéré dans les inventaires[66]. Il est cependant très probable que les officiers ralliant l'ALN depuis l'armée française se soient au préalable assurés d'y avoir des contacts afin d'éviter toute suspicion. En effet, nombreux sont ceux qui ont rejoint l'ALN au moment des grandes vagues de complots, largement orchestrés par l'armée française, qui ont décimé les rangs des maquis. Mohamed Zerguini l'évoque en demi-teinte dans ses mémoires. Il raconte qu'il hésitait à déserter depuis la ville de Sétif, « mais cela [lui] étai[t] aussi déconseillé. [...] en tant que militaire, rejoindre les maquis les mains vides n'était pas du tout raisonnable[67] ». Ce paramètre peut également expliquer pourquoi c'est plutôt aux frontières que dans les maquis que ces jeunes officiers rejoignent l'ALN.

46 L'étude du ralliement des officiers de l'armée française à l'ALN atteste de la pertinence de la catégorisation entre une première et une seconde génération de déserteurs. Loin d'être figées, ces générations interagissent entre elles. Notons que même s'il est vrai que c'est sous Boumediene que la « première génération » connaît l'apogée de sa carrière, cela ne signifie pas pour autant que la « seconde génération » est mise de côté avant 1979. D'ailleurs certains militaires appartenant à cette « seconde génération » sont également mis à l'écart, à l'image des anciens de l'armée française de « première génération », suite à la mort de Boumediene.

47 L'un des enjeux majeurs pour ces individus est la perception qu'ont leurs compatriotes d'eux puisqu'elle conditionne leur intégration à l'ALN. En effet, ils sont marqués du sceau de la suspicion, stigmate indélébile pour certains dont l'appartenance à l'armée française est sans cesse invoquée pour les discréditer. Enfin, leurs désertions se déroulant lors de la construction des barrages aux frontières et, de manière contingente, lors des grandes purges au sein des *wilayas*

intérieures ; c'est aux frontières, où ils combattent peu, que ces individus rejoignent l'ALN. Cette absence d'expérience du feu dans les maquis, lors de la présente guerre – certains l'ayant connue en Indochine – leur sera également reprochée, même si souvent de manière implicite. À l'inverse, une expérience du feu, même brève, devient un gage de loyalisme et permet l'intégration à des cercles théoriquement réservés aux maquisards ou aux chefs historiques du mouvement.

*

48 Qu'elles rejoignent l'ALN depuis l'Algérie ou depuis la France, c'est essentiellement aux frontières que se concentrent ces jeunes recrues à partir de 1957. Les combattants ayant rallié suite à la grève de mai 1956, et plus largement tous les jeunes ayant un niveau scolaire minimum de type certificat d'études, sont très souvent envoyés au Moyen-Orient en formation. Quant aux déserteurs de l'armée française, ils se rejoignent aux frontières, qui sont déjà relativement étanches en raison de la construction de lignes électrifiées qui interdit de plus en plus tout passage vers l'Algérie. Durant ces premières années de guerre, malgré une tentative de réglementation et d'organisation mise en place à la Soummam, la structuration de l'ALN demeure largement tributaire de ses chefs qui détiennent une large autonomie sur les régions qui leur sont confiées. Ce n'est qu'à partir des 1958 qu'une réelle organisation de la force militaire est mise en place.

NOTES DE BAS DE PAGE

1. Intervention d'Omar, ancien officier de l'ANP lors d'un entretien avec Hassan, général de l'ANP à la retraite, Alger, 24 septembre 2013.

2. Pour plus de détails sur cette question voir notamment Harbi, Mohammed, *Le FLN mirage et réalité...*, *op. cit*.

3. Cité par Harbi, Mohammed, dans *Le FLN mirage et réalité...*, *op. cit.*, p. 122.

4. Meynier, Gilbert, *Histoire intérieure...*, *op. cit.*, p. 281.

5. Harbi, Mohammed, « L'implosion du FLN » dans Meynier, Gilbert (dir.), *L'Algérie contemporaine, bilans et solutions pour sortir de la crise*, Paris, L'Harmattan, 2000, p. 32.

6. *Ibid.*

7. *Vérité sur la Révolution algérienne*, Paris, Gallimard, 1970, p. 163.

8. Celles-ci sont au nombre de six : Aurès-Nememchas (1), Constantinois (2), Kabylie (3), Algérois (4), Oranais (5) ainsi que le Sud (6).

9. Hocine Aït Ahmed, Ahmed Ben Bella et Mohamed Khider qui se trouvent au Caire.

10. Dans le procès verbal du congrès, Si Chérif, représentant du Sud, est indiqué comme « excusé après avoir adressé son rapport à la réunion », un peu plus loin, il est écrit que « la zone n° 6 est nouvellement créée », le nombre de *moudjahidine* est estimé à cent. Voir le PV dans les annexes des mémoires de Hocine Benmaalem, *Mémoires du général-major hocine benmaalem...*, *op. cit.*, p. 235 et suiv.

11. Meynier, Gilbert, *Histoire intérieure...*, *op. cit.*, p. 195.

12. Ceux qui sont appelés « chefs historiques » du FLN sont au départ six : Mostefa Ben Boulaïd, Didouche Mourad, Rabah Bitat, Mohamed Boudiaf, Belkacem Krim et Larbi Ben'M'hidi ; auxquels il faut ajouter Mohamed Khider, Hocine Aït Ahmed et Ahmed Ben Bella.

13. Sur la composition des premiers organismes dirigeants du FLN voir Harbi, Mohammed, dans *Le FLN mirage et réalité...*, *op. cit.*, p. 184 et suiv.

14. Le plus haut grade de l'armée algérienne jusqu'en 1984.

15. Harbi, Mohammed, *Le FLN mirage et réalité...*, *op. cit.*, p. 201.

16. *Ibid.*, p. 125.

17. Harbi, Mohammed, « L'implosion du FLN », art. cité, p. 33.

18. Pour de plus amples détails au sujet de cette région, voir notamment : Madaci, Mohamed-Larbi, *Les tamiseurs de sable, Aurès-Nememcha 1954-1959*, Alger, ANEP, 2001.

19. SIARITENGOUR, Ouanassa, « Dits et non-dits dans les mémoires de quelques acteurs de la Guerre d'Algérie », dans BARGAOUI, Sami, REMAOUN, Hassan (dir.), *Savoirs historiques au Maghreb. Construction et usages*, Oran, Cahier du Centre d'études et de recherches économiques et sociales, 2006, p. 162.

20. MADACI, Mohamed-Larbi, *Les tamiseurs de sable...*, *op. cit.*, p. 181.

21. *Ibid.*, chapitre 15, « Mort de Chihani ».

22. Il est fort probable que le nombre soit plus élevé mais les sources consultées ne permettent pas de l'affirmer ou même d'évaluer le nombre de militaires ayant commencé à militer au sein d'un parti politique avant 1954.

23. AMAZIT, Boukhalfa, « Le colonel Saout El Rab est mort », *El Watan*, 2 juin 2005.

24. HARBI, Mohammed, *Le FLN mirage et réalité...*, *op. cit.*, p. 115.

25. *Souvenirs de la bataille d'Alger*, Paris, R. Julliard, 1962, p. 8.

26. FRANCOS, Ania, SERENI, Jean-Pierre, *Un algérien...*, *op. cit.*, p. 11.

27. Entretien avec Abdenour, ancien capitaine à la retraite, Alger, 6 mai 2018.

28. BENDJEDID, Chadli, *Mémoires*, t. 1, *op. cit.*, p. 55.

29. TACKETT, Timothy, *Par la volonté du peuple...*, *op. cit.*, p. 15.

30. Cité par HARBI, Mohammed, dans « La guerre d'Algérie a commencé à Sétif », *Le Monde diplomatique*, mai 2005.

31. PERVILLÉ, Guy, *Les étudiants algériens...*, *op. cit.*, p. 145.

32. MEYNIER, Gilbert, *Histoire intérieure...*, *op. cit.*, p. 500.

33. BENMAALEM, Hocine, *Mémoires du Général-Major Hocine Benmaalem...*, *op. cit.*, p. 49. Cette entrevue se déroule quelques mois avant la grève de mai, elle illustre toutefois les désaccords qui pouvaient exister quant à la question de savoir si les étudiants devaient rejoindre les maquis ou poursuivre leur cursus dans la perspective de l'indépendance.

34. PERVILLÉ, Guy, *Les étudiants algériens...*, *op. cit.*, p. 194.

35. Entretien avec Hamid, ancien aviateur de l'ANP, colonel à la retraite, Alger, 27 septembre 2013.

36. Témoignage du colonel Hocine Snoussi, dans « L'histoire de l'aviation... », doc. cité.

37. BENYELLES, Rachid, *Dans les arcanes du pouvoir...*, *op. cit.*, p. 22.

38. Il apparaît qu'au sein de l'armée française, les désertions de militaires « FSNA » sont massives en 1956. Cependant, cette année-là, le Maroc et la Tunisie obtenant leur indépendance, il est difficile de savoir de quel pays sont originaires les militaires qui désertent. Parmi les individus étudiés seuls deux désertent en 1956, ainsi le terme « importantes » doit être compris dans le cadre de cette étude et non de manière générale. En 1956 le taux de désertion de militaires « FSNA » est de 4,43 ‰, il reste élevé en 1957 avec 4,33 ‰ et diminue à 2,61 ‰ en 1958 (AGERON, Charles-Robert, « Les militaires algériens dans l'armée française de 1954 à 1962 », art. cité, p. 346).

39. CAPM, Numéro d'immatriculation : 45.930.CLM.149, Pièces annexes, Abdallah Belhouchet.

40. DEVRIESE, Marc, « Approche sociologique de la génération », *Vingtième Siècle, Revue d'histoire*, 22, avril-juin 1989, p. 15.

41. Les documents consultés n'indiquent à aucun moment que certains des militaires étudiés ont combattu ensemble durant la Seconde Guerre mondiale ; cependant, le fait d'avoir pris part à ce conflit au cours duquel ils connaissent leur première expérience du feu représente une expérience commune certaine.

42. SHD, 3R180, Fiche au sujet de l'« AFFAIRE RAHMANI », s. d. Tous les faits relatés dans les paragraphes qui suivent, sauf mention contraire, proviennent du document précité.

43. ZERGUINI, Mohamed, *Une vie de combats...*, *op. cit.*, p. 75.

44. D'après les inventaires, les archives algériennes détiennent des documents à ce sujet, cependant, toutes mes demandes d'accès ont été refusées.

45. Voir notamment : centre national des archives d'Alger, fonds GPRA, microfiche n° 13, où il est indiqué à leur sujet « ils conserveront leur grade ».

46. SHD, GR8Ye136414, Dossier de carrière, Mohamed Bouzada.

47. Voir également SHD, GR8Ye136410, Dossier de carrière, Abdelmadjid Alahoum.

48. SHD, GR8Ye4387, Dossier de carrière, Abdelhamid Latrèche.

49. SHD, GR8Ye141371, Dossier de carrière, Mahmoud Ouartsi.

50. SHD, GR8Ye140438, Dossier de carrière, Larbi Belkheir.

51. SHD, 3R180, Dossier relatif à l'affaire Rahmani et autres, Fiche individuelle de Larbi Belkheir.

52. CAPM, Numéro d'immatriculation : 910-23387, Pièces annexes, Saïd Aït Messaoudene.

53. SHD, 1R333.

54. CAPM, Numéro d'immatriculation : 930-GLM238, Pièces annexes, Abderrahmane Bensalem, Jugement par contumace daté du 22 mars 1960. Les faits relatés ensuite sont décrits dans ce jugement.

55. SHD, 1H2458, Copie du texte d'un tract rebelle destiné à inciter les militaires musulmans à la désertion diffusé en décembre 1957 dans le Nord et l'Est du Constantinois, merci à Denis Leroux de m'avoir transmis ce document.

56. SHD, GR8Ye131672, Dossier de carrière, Ahmed Benchérif, Jugement par contumace daté du 24 juin 1959.

57. Cité par AGERON, Charles-Robert dans « Les militaires algériens dans l'armée française de 1954 à 1962 », art. cité, p. 356.

58. SHD, 1H1676, Fiche personnalité d'Ahmed Benchérif.

59. ZERGUINI, Mohamed, *Une vie de combats...*, *op. cit.*, p. 86.

60. NEZZAR, Khaled, *Journal de guerre...*, *op. cit.*, p. 73.

61. SHD, GR8Ye680965, Dossier de carrière, Mokhtar Kerkeb.

62. Voir notamment : « Inhumation du moudjahid et officier de l'ALN Mokhtar Kerkeb à Staoueli », *El Moudjahid*, 19 août 2013 ; « L'Afrique pleure un juste, hommage au colonel Mokhtar Kerkeb », *Liberté*, 20 août 2013.

63. Voir par exemple au sujet de Mohamed Lamari : « Un homme qui incarnait la Grande Muette », *El Watan*, 14 février 2012, « Le général Mohamed Lamari est mort », *Liberté*, 14 février 2012 ; au sujet de Habib Khelil « Le général Habib Khelil assassiné à Oran », *El Watan*, 31 janvier 1997 ; ou encore au sujet de Saïd Aït Messaoudene, « Saïd Aït Messaoudène le pilote, le combattant et l'officier », *El Watan*, 3 mars 2010.

64. Centre national des archives d'Alger, fonds GPRA, microfiche n° 13.

65. On peut citer le cas notable de Mouloud Idir, déserteur de l'armée française dès 1956, qui fut le directeur de cabinet de Belkacem Krim et occupa des postes importants durant la guerre. Toutefois, celui-ci n'intégrant pas l'ANP après 1962, il n'appartient pas au *corpus*.

66. Au centre des archives nationales d'Alger, les documents sont commandés pièce par pièce. Les inventaires sont donc très détaillés ce qui permet de se faire une idée assez précise des documents disponibles même si nombre d'entre eux sont « non consultables ».

67. Zerguini, Mohamed, *Une vie de combat...*, *op. cit.*, p. 85.

Chapitre 2. La frontière tunisienne, berceau de l’ANP

p. 115-148

1 Davantage que dans les maquis, c’est aux frontières que se concentrent progressivement les forces de l’ALN. Ainsi, plus d’un tiers des militaires étudiés et ayant potentiellement été maquisards ont stationné aux frontières durant la guerre, au moins 58 du côté tunisien et huit du côté marocain – certains ont séjourné aux deux frontières.

2 Après les balbutiements organisationnels des premières années, l’ALN prend progressivement forme à travers plusieurs tentatives de structuration plus ou moins fructueuses. Elle se transforme graduellement grâce d’une part à la volonté de ses chefs et, d’autre part, aux apports progressifs en hommes capables et formés militairement, jusqu’à devenir l’embryon de la future armée nationale. En parallèle de cette édification, les futurs officiers de l’ANP se rencontrent et établissent entre eux des relations de nature variée.

I. L'émergence de l'armée des frontières

La construction des barrages

3 En mars 1956, le Maroc et la Tunisie obtiennent successivement leur indépendance. L'ALN installe alors des bases fixes sur leurs territoires. La Tunisie, lieu de transit des armes en provenance du Moyen-Orient *via* la Libye, devient le principal lieu d'implantation de l'ALN. Au Maroc, c'est dans la ville frontalière d'Oujda ainsi qu'à Nador, que s'installe l'ALN, où elle reçoit par bateau des cargaisons d'armes. Déjà début 1955, le Dina – du nom de la future reine de Jordanie à qui appartenait le navire – quitte l'Égypte en direction du Maroc avec à son bord des armes et sept Algériens ayant reçu une formation à la guérilla en Égypte, parmi lesquels Mohamed Boukharouba mieux connu sous le nom de guerre de Houari Boumediene.

4 L'armée française, consciente de la porosité des frontières et des problèmes que cela lui pose, commence dès juin 1956[1] à construire à l'ouest, le long de la frontière marocaine, un réseau de barbelés doublé d'une zone minée et de l'électrification de la ligne appelée ligne Pédron, du nom du général à la tête du corps d'armée d'Oran. Cette ligne vise à bloquer les combattants et à empêcher l'approvisionnement des maquis en armes. En 1957, commence à l'est la construction de la ligne Morice, du nom du ministre de la Défense à qui l'on doit sa conception. Par la suite, en octobre 1958, ce barrage électrifié est doublé d'une seconde ligne : la ligne Challe, du nom du nouveau commandant en chef de l'armée, successeur du général Salan. Au début de la construction de ces lignes, les dirigeants algériens ne prennent pas la mesure du problème. Belkacem Krim déclare, avec Mahmoud Chérif, au journal

El Moudjahid en mai 1958 « les réseaux électrifiés ne créent pas de difficultés sérieuses pour l'ALN[2] ».

5 D'après certains témoignages[3], la direction de l'ALN aurait laissé faire la construction et demandé en échange aux Algériens qui y participaient de reverser une partie de leur salaire au FLN dont les besoins en ressources financières sont constants. Lorsque le problème est enfin pris au sérieux vers la fin de l'année 1958, il est trop tard. Ces barrages isolent les maquis de l'intérieur, empêchant le ravitaillement en armes et l'arrivée de nouveaux moyens humains. Mécaniquement, ils renforcent les troupes stationnées aux frontières. Ainsi, « les barrages ont réussi à couper en deux l'ALN, mais ils ont aussi protégé l'ALN extérieure de la destruction[4] ». C'est pourquoi c'est aux frontières que, à partir de 1957, l'essentiel des troupes de l'ALN se concentre.

6 Des tentatives de franchissement des barrages sont mises en place mais rarement couronnées de succès. On peut néanmoins citer les exceptions notables de Tahar Zbiri et d'Ahmed Benchérif qui y parviennent en 1960, mais le second est rapidement arrêté et emprisonné jusqu'à la fin de la guerre. Progressivement, les forces stationnées en Tunisie se contentent de lancer des attaques ponctuelles contre les barrages afin d'obliger l'armée française à concentrer ses forces sur cette zone, mais les résultats ne sont pas très probants. L'objectif est d'essayer de soulager les combattants des maquis qui ne sont quasiment plus approvisionnés, que ce soit en armes ou en hommes, ceux-ci étant bloqués dans les camps situés aux frontières. De nombreuses batailles se déroulent le long de la frontière de 1958 à 1961. La plupart des militaires ayant écrit leurs mémoires, ou dont la presse a publié des témoignages, relatent ces combats[5] qui entraînent de nombreuses pertes.

B. Le déclin des maquis

7 La rupture que provoquent ces barrages entre forces intérieures et extérieures génère une animosité croissante des premières à l'égard des secondes, animosité d'ailleurs alimentée par la propagande française. Les hommes de l'intérieur se sentent isolés, voire négligés. Après la fin de l'année 1957 où l'ALN intérieure connaît son apogée avec environ 20 000 combattants dans les maquis, leur nombre décroît inexorablement tandis que les effectifs situés aux frontières augmentent. C'est pour dénoncer cet abandon qu'une réunion inter*wilayas* est organisée du 6 au 12 décembre 1958. À l'ordre du jour, l'approvisionnement en armes, préoccupation principale de ces chefs militaires, la question du noyautage et l'infiltration du FLN par les services français et les moyens de s'en prémunir[6], et enfin la coupure entre intérieur et extérieur qui d'une part asphyxie les maquis et d'autre part accentue l'isolement par rapport à la direction extérieure basée à Tunis. Sont présents Hadj Lakhdar (de son vrai nom Mohamed Tahar Labidi) de la *wilaya* I, Amirouche de la III, Si M'Hamed de la IV et enfin Si El Haouès de la VI. Les conclusions de cette réunion sont un violent réquisitoire à l'encontre du GPRA, accusé de tous les maux et surtout de l'isolement des maquis. C'est d'ailleurs celui-ci qui est visé lorsque le principe de la Soummam de la primauté de l'intérieur sur l'extérieur est réaffirmé au cours de la réunion. À la fin de cette réunion, le GPRA convoque les responsables de *wilayas* à Tunis. C'est Amirouche et Si El Haouès qui y sont envoyés. Ils tombent dans une embuscade en se rendant de l'autre côté de la frontière et meurent tous les deux ainsi que l'essentiel de leur escorte le 29 mars 1959. D'après Mohammed Harbi, « l'armée française connaissait l'itinéraire[7] » emprunté par Amirouche. Il est en effet possible que ces deux hommes aient été

l'objet d'une machination liée à des luttes intestines et qu'ils en aient payé le prix de leur vie. Leurs dépouilles et le lieu de leur inhumation sont par la suite l'objet de nombreuses spéculations puisque leurs corps restent cachés dans les sous-sols d'un bâtiment de la gendarmerie algérienne jusqu'au début des années 1980, avant d'être inhumés à El Alia, au carré des martyrs. Cette réunion est révélatrice des tensions qui parcourent l'ALN et préfigure celles qui voient le jour au lendemain de l'indépendance entre maquisards et combattants des frontières.

8 À l'isolement croissant de l'intérieur du fait de la construction des barrages qui explique en grande partie la diminution des effectifs des maquis, il faut ajouter les offensives du plan Challe qui débutent en 1959 avec entre autres les opérations « Couronne » dans l'Oranie, « Jumelles » en Kabylie, « Pierres Précieuses » en *wilaya* II. Ces opérations de reconquête du territoire, particulièrement des régions montagneuses, déciment les *wilayas* et leur encadrement qui n'est alors que très partiellement renouvelé. Gilbert Meynier évalue à seulement 8 000 le nombre de combattants de l'intérieur au milieu de l'année 1960[8]. Cette diminution des effectifs, associée à l'émergence des forces armées des frontières, a des conséquences sur la composition de l'ANP au lendemain de l'indépendance. Puisque c'est aux frontières que la plupart des cadres compétents sont stationnés et que la direction de l'ALN s'organise, ce sont ces hommes qui formeront l'essentiel de l'encadrement de l'armée après 1962.

9 C'est en Tunisie que les forces sont les plus importantes. Environ le double du Maroc. De fait, les armes parviennent plus facilement en Tunisie par la voie terrestre qu'au Maroc par voie maritime. Plusieurs bateaux, tels que l'Athos en octobre 1956 ou encore le Slovenija en janvier 1958, ont été arraisonnés avant de pouvoir

décharger leur cargaison. La répartition des maquis, et donc des combattants sur le territoire algérien, explique également cette prépondérance de l'Est. De fait, l'est algérien étant la région où le plus d'hommes sont engagés dans la guerre, la Tunisie constitue pour eux une base de repli proche durant les premières années de la guerre, d'où la présence d'un grand nombre de combattants dans cette zone.

C. Une première tentative d'organisation

> La première chose que je constatai en arrivant aux frontières [9], c'était la non-existence d'une organisation, d'une structure, encore moins d'un commandement dans le sens militaire du terme, qui aurait permis d'accueillir, placer ou diriger, là où c'était utile, tous les volontaires qui avaient choisi de prendre les armes et qui arrivaient particulièrement de l'étranger [10].

10 Ce constat de Mohamed Zerguini témoigne du désordre qui règne à la frontière tunisienne et de la nécessité d'y mettre un terme. C'est pourquoi, le 9 avril 1958, une première tentative d'organisation des forces frontalières est mise en place par Belkacem Krim, responsable militaire au niveau du CCE. Cette région connaît alors de nombreux troubles qui se manifestent par des actes de désobéissance et des mutineries de la part des combattants de l'ALN qui refusent de franchir les barrages électrifiés. Il s'agit de la création des Comités opérationnels militaires (COM). Ceux-ci sont divisés en deux, l'un stationnant à l'est, confié à Mohammedi Saïd, et l'autre à l'ouest, à Houari Boumediene. Chaque COM a sous tutelle trois *wilayas* dont un représentant participe à sa direction. Les *wilayas* I, II et III sont sous la tutelle du COM Est, quant aux trois *wilayas*, occidentales, elles dépendent du COM Ouest. Le premier siège à Ghardimaou en Tunisie, et le second à Oujda au Maroc. Ces deux organismes de direction militaire fonctionnent donc hors du territoire national, instituant de fait la rupture entre les maquis et les frontières.

11 Plusieurs objectifs sont assignés aux COM. À l'est, le premier est de détruire les barrages, mais aussi d'envoyer vers les maquis tous les Algériens qui sont sans affectation en Tunisie. Ces buts sont énoncés mais ne sont pas réellement mis en œuvre sur le terrain. C'est à l'ouest, sous l'impulsion de Boumediene, que le COM fonctionne le mieux, notamment parce que le régionalisme y est moins prégnant qu'à l'est. Boumediene parvient à attirer à lui des jeunes instruits qui lui resteront fidèles et à mettre en place une force militaire organisée et cohérente, contrairement à Mohammedi Saïd qui, à l'est, voit sa légitimité contestée, entre autres par Ali Kafi, dirigeant de la *wilaya* II, pour qui « raisonnablement, objectivement et d'un point de vue révolutionnaire, on ne pouvait pas concevoir qu'une structure puisse diriger depuis l'extérieur du pays des opérations militaires qui se déroulaient à l'intérieur [11] ».

12 La *wilaya* II est alors représentée par Amar Benaouda, promu colonel pour l'occasion. La fracture entre maquis intérieurs et armée extérieure apparaît une fois de plus très clairement. À ce clivage, il faut ajouter des querelles de personnes puisque les membres du COM Est ne s'entendent guère sur la marche à suivre, chaque chef de *wilaya* souhaitant conserver son autorité sur ses hommes et refusant de se soumettre à cette entité centralisée qu'est le COM. Enfin, les relations de ses membres sont gangrénées par une méfiance réciproque, en particulier à l'encontre de Mohammedi Saïd que la rumeur accuse de faire le jeu des anciens officiers de l'armée française [12]. Tout cela concourt à la réticence des dirigeants du COM Est à utiliser les déserteurs présents afin d'organiser la frontière au prétexte que ceux-ci pourraient être des infiltrés de l'armée française envoyés par le 5e bureau de l'État-major chargé de l'action psychologique ; c'est Boumediene, pragmatique, qui les récupère. Il aurait dit aux dirigeants du COM Est : « Vous n'en voulez pas, moi je

les prends, j'en ai besoin [13]. » C'est ainsi qu'il emmène à la frontière marocaine les capitaines Abdelkader Chabou et Mohamed Zerguini. En agissant de la sorte, le dirigeant du COM Ouest se constitue habilement une clientèle d'hommes qui lui doivent leur poste et s'assure de leur fidélité.

13 C'est Belkacem Krim qui, le premier, emploie ces déserteurs à des postes importants puisqu'en 1958 il choisit Idir Mouloud, ancien de l'armée française, comme chef de cabinet [14]. Il est ainsi le premier à défendre et justifier leur emploi au sein des forces de l'ALN par les arguments suivants :

> Vous me reprochez les Chabou, les Zerguini, les Slimane Hoffman. Vous me reprochez Idir mon directeur de cabinet. J'ai pris le commandant Idir avec moi parce qu'il m'est d'une plus grande utilité qu'un colonel illettré venant du bled, si courageux soit-il. Quant à cette armée des frontières dont Mohammedi Saïd et Houari Boumediene sont si fiers – à juste titre – qui croyez vous qui l'ait formée ? Ces officiers « français » comme vous dites. Des unités disparates sans aucune formation sont sorties de leurs stages bien entraînées, prêtes au combat. Les résultats sont là. Nous disposons d'une véritable force de frappe. Et puis je vais vous dire une bonne chose, je préfère avoir employé des officiers algériens même s'ils venaient de l'armée française plutôt que des étrangers venant de l'Est ou de l'Ouest. A vous de juger si vous pensez autrement [15].

14 Ces deux arguments seront par la suite repris par Boumediene. D'une part celui, des compétences techniques de ces hommes qui font cruellement défaut à l'ALN, et d'autre part, un argument plus nationaliste, à savoir la préférence pour l'emploi d'Algériens plutôt que d'étrangers, et ce en pleine guerre froide. Néanmoins, il y a bien eu des instructeurs étrangers, même si c'est en nombre réduit, dans les camps d'instructions frontaliers.

15 L'expérience des COM est de courte durée puisqu'ils sont dissous en septembre 1958 par le CCE, sous l'impulsion de Belkacem Krim, à la suite d'une réunion au Caire. Les membres du COM Est, en raison de leur incompétence, sont sanctionnés et envoyés dans différents pays arabes. Le colonel Mohamed Lamouri est suspendu de toute activité

pour une durée illimitée, cassé dans son grade, et reçoit l'ordre de se rendre à Djeddah, en Arabie Saoudite. Certaines sources évoquent le Liban[16]. Le colonel Amara Bouglez est quant à lui rétrogradé capitaine, suspendu de toute activité pour une durée illimitée et envoyé en Irak[17]. Pour les deux autres, à savoir Mohammedi Saïd et Amar Benaouda, les sanctions sont moins sévères. Le premier est suspendu un mois pour « carence dans l'exercice de son commandement » et envoyé au Caire. Le second est suspendu trois mois pour « comportement incompatible avec ses fonctions[18] » ; ces trois mois sont assortis d'un séjour obligatoire au Liban. La relative clémence dont profitent ces deux hommes s'explique par leur proximité avec des dirigeants du mouvement, Belkacem Krim et Lakhdar Bentobal[19], qui les rappellent rapidement puisque, le 1er octobre, les COM sont remplacés par deux États-majors dont les chefs sont les mêmes que les anciens COM. À l'ouest, Boumediene parvient à remettre de l'ordre au sein des troupes stationnées à la frontière ; à l'est, le désordre perdure.

D. L'affaire Lamouri

Connu sous le nom de "complot Lamouri", cet épisode apparaît *a posteriori* comme un moment dans la formation de l'armée algérienne[20].

16 Cette citation témoigne de la nécessité d'analyser cet épisode complexe de la guerre, d'autant plus qu'il implique plusieurs officiers qui ont par la suite intégré l'ANP. Il est également important de l'examiner en détail, dans la mesure où il permet à Boumediene de se créer, une fois de plus, une clientèle fidèle qu'il emploiera une fois parvenu au pouvoir.

17 Cette affaire Lamouri[21], autrement appelée « complot Lamouri » ou encore « complot des colonels », compte 41 prévenus dont 13 inculpés. Elle résulte en partie des crises et ressentiments qui

parcourent la première *wilaya* à l'encontre du GPRA. Elle se déroule au mois de novembre 1958. Quelques semaines auparavant, suite à la dissolution des COM, le chef de la base de l'Est, Amara Bouglez, et celui des Aurès, Mohamed Lamouri, ont été sévèrement sanctionnés par le CCE sous des prétextes plus ou moins fallacieux et envoyés dans différents pays du Moyen-Orient. Aux frontières, l'absence de ces chefs inquiète leurs partisans, dont l'un sera ensuite un acteur majeur du complot : Ahmed Nouaoura, successeur de Mohamed Lamouri à la tête de la *wilaya* I. Celui-ci, après avoir pris connaissance des peines infligées à ses supérieurs, envoie une lettre au président du GPRA, Ferhat Abbas. Il y accuse les dirigeants du mouvement de népotisme en raison des faibles sanctions infligées aux autres membres du COM, au prétexte qu'ils bénéficient de la protection de Krim et Bentobal. Il dénonce également le faste dans lequel vivrait le GPRA à Tunis tandis que les maquisards de l'intérieur souffrent et manquent de tout. Le 13 octobre, Ahmed Nouaoura réunit son État-major et rejette les ordres du gouvernement, « difficiles et impossibles à exécuter [22] », de rentrer par tous les moyens en Algérie. Une semaine plus tard, c'est le commandant Aouechria, commandant de la base de l'Est qui rassemble ses hommes afin de s'unir à Nouaoura dont il partage les positions à l'encontre du gouvernement.

18 Pendant ce temps, Lamouri a quitté son exil, à une date indéterminée [23], pour se rendre au Caire où il rencontre Mustapha Lakhal, maquisard, envoyé à l'extérieur suite à un conflit avec un de ses supérieurs. Cet homme est un proche des *mukhabarat* égyptiens [24], notamment de Fethi Dib, qui est responsable des services pour les relations avec le Maghreb, et avec qui il met Lamouri en contact. « Dès lors le complot se noue [25]. » Pour comprendre pourquoi l'Égypte décide de soutenir cette dissidence à vocation putschiste il

faut savoir que ses dirigeants « sont indisposés par le FLN qui leur conteste depuis 1956 le droit de parler en son nom [26] ». Les ressentiments de l'Égypte à l'encontre du GPRA ont aussi deux autres sources : la non-condamnation par le FLN du régime de Bourguiba, largement opposé à Nasser, et le fait que les dirigeants du FLN ne l'ont pas informée de la formation du GPRA. Ainsi, Mohammed Harbi et Gilbert Meynier écrivent que « le complot Lamouri fut en fait monté avec l'appui des *mukhabarât* égyptiennes pour punir le GPRA d'une ligne que les Égyptiens trouvaient trop éloignée de la leur et trop proche des orientations tunisiennes [27] ». Entre le jeune GPRA et le régime nassérien, les relations ne sont donc pas au beau fixe. Après plusieurs entretiens entre Dib et Lamouri, ce dernier décide de rentrer en Tunisie malgré l'interdiction dont il est frappé.

19 Le 12 novembre se déroule une réunion qui rassemble entre autres Lamouri, Nouaoura, Aouechria mais aussi Abdallah Belhouchet, Salah Soufi, Benabbès Gheziel et Ahmed Draia – ces derniers sont de futurs officiers de l'ANP. Plusieurs décisions sont prises, la plus importante, et la plus grave, est d'arrêter les ministres du GPRA présents à Tunis. Rapidement, la réunion est interrompue par l'intervention de la Garde nationale tunisienne qui arrête les conjurés à la demande du GPRA. Ils ont été dénoncés par le chauffeur de Lamouri qui l'a ramené du Caire vers la Libye, puis la Tunisie et avant d'informer le GPRA de ce retour. Deux des conjurés réussissent cependant à s'échapper, Abdallah Belhouchet et de Salah Soufi, mais pour une courte durée.

20 Une enquête est rapidement diligentée pour découvrir les tenants et les aboutissants de ce complot. Le rôle de l'Égypte est rapidement découvert, en conséquence de quoi le siège du GPRA est transféré du Caire à Tunis. Les conjurés, quant à eux, sont mis aux arrêts à la prison de Goumblat et surveillés par Abdelmadjid Alahoum [28] le

temps que l'instruction se termine. Certaines séances d'interrogatoires sont conduites par Ahmed Benchérif. « La torture y fut la règle[29] » comme en témoigne l'interrogatoire d'un rallié par l'armée française qui indique que Lamouri « fut torturé à l'électricité et à la cravache par B... C[30] ... ». Une fois l'enquête terminée, une haute cour de justice est constituée, chargée de juger 13 inculpés. Trois futurs membres de l'État-major général (EMG) en font partie. Boumediene préside la cour, assisté de deux juges, les colonels Sadek et Slimane, et d'un procureur, Ali Mendjeli. Lamouri est défendu, apparemment à sa demande, par Tahar Zbiri[31]. Le verdict est rendu le 28 février 1959[32]. Parmi les conjurés, quatre sont condamnés à mort : les colonels Lamouri et Nouaoura, le commandant Aouechria et le capitaine Lakhal.

21 Ces exécutions font polémique et les informations divergent quant aux modalités et dates d'exécution. Tahar Zbiri écrit que « la sentence de mort fut exécutée le lendemain[33] » soit le 1er mars, sans préciser selon quelles modalités. Gilbert Meynier écrit que ces quatre conjurés furent fusillés le 16 mars[34]. Mahdi Chérif, officier retraité de l'ANP, affirme quant à lui que c'est Ahmed Benchérif lui-même qui aurait exécuté la sentence : « Ces moudjahidines sont étranglés de sa propre main[35] » sans que cette assertion ait pu être recoupée par d'autres sources. D'autres sont condamnés à des peines de prison, à l'instar d'Abdallah Belhouchet et d'Ahmed Draia. Boumediene les a épargnés. Par la suite, une fois à la tête de l'EMG, « le pardon intelligent de Boumediene fit des survivants libérés des hommes de confiance de l'état-major[36] ». C'est ainsi que, deux ans plus tard, ils sont libérés et envoyés vers la frontière malienne sous la direction du capitaine Abdelkader El Mali, nom de guerre d'Abdelaziz Bouteflika.

22 De l'échec de ce complot, ceux qui ont jugé les conjurés ont tiré les leçons. Quelques années plus tard, ce sera à leur tour de s'opposer au GPRA. Contrairement à Lamouri, ils sortiront victorieux de ce conflit les opposant au gouvernement. Le GPRA sort diminué de cette affaire, son appel à la garde tunisienne pour régler ce conflit entre Algériens le déconsidère aux yeux des combattants stationnés à la frontière.

23 La construction des barrages frontaliers est le véritable point de départ de la constitution de l'armée des frontières. Cependant, en 1957-1958, cette armée est encore très désorganisée malgré quelques vaines tentatives de structuration à l'image de l'éphémère existence des COM. Il faut attendre 1960 et la création de l'EMG pour voir cette force se structurer réellement, préfigurant lentement l'armée nationale qui voit le jour au lendemain de l'indépendance.

II. La structuration de l'armée des frontières

A. L'État-major général ou la naissance d'une force réellement organisée

> La création, deux années avant la fin de la guerre, de l'État-major général est un évènement important dans l'histoire de l'ALN et de son commandement. C'est là, un évènement qui a participé de manière significative à la formation du pouvoir et du système politique de notre pays. Le contrôle de l'armée qui avait jusque-là été assumé par le CCE et le GPRA passait sous l'autorité de l'EMG. Cette autorité qui devait théoriquement s'exercer sur l'ensemble de l'ALN à travers le territoire national s'était pratiquement limitée aux troupes sur les frontières, assurant néanmoins l'emploi de troupes disciplinées, organisées, formées, fortement armées et solidement encadrées. Ces troupes devaient constituer le noyau essentiel autour duquel a été édifiée l'ANP[37].

24 En janvier 1960, suite aux travaux du CNRA réuni à Tripoli, un État-major général (EMG) est créé. Il prend ses fonctions le 23 janvier. Les États-majors Est et Ouest sont unifiés sous le commandement de

Houari Boumediene. Le siège de l'EMG est installé à Ghardimaou, à une dizaine de kilomètres de la frontière algéro-tunisienne. Parmi ses résolutions, le CNRA enjoint aux militaires de pénétrer en Algérie afin d'alimenter les maquis en armes et en hommes. Quelques franchissements réussissent au printemps 1960. C'est à cette période qu'Ahmed Benchérif et Tahar Zbiri rentrent en Algérie. Toutefois, les tentatives étant très meurtrières – le colonel Ouamrane estime à 6 000 le nombre de combattants décédés à ces occasions[38] – et rarement couronnées de succès, Boumediene décide d'y mettre un terme.

25 En tant que chef d'État-major Ouest, Boumediene avait déjà réorganisé les troupes de l'ALN stationnées au Maroc ; il doit maintenant réaliser le même travail à l'est où celles-ci sont plus nombreuses et plus dispersées. Avant tout, il doit rétablir l'ordre et la discipline parmi les hommes car les désertions et refus d'obéissances sont très nombreux. Il doit également mettre un terme aux divers petits trafics qui existent dans cette zone et rétablir une gestion scrupuleuse des différents services, où la corruption et les arrangements entre amis sont fréquents.

26 En février 1960, dans le cadre de la réorganisation des troupes à la frontière, l'EMG divise le commandement de la région en deux : une Zone opérationnelle Nord (ZON) confiée à Abderrahmane Bensalem et une Zone opérationnelle Sud (ZOS) dont la direction revient à Salah Soufi. Le premier est assisté par les capitaines Abdelkader Chabou, Chadli Bendjedid et Abdelghani. Quant à Salah Soufi, il est secondé par les capitaines Saïd Abid et Mohamed Alleg[39]. Tous ces individus intègrent l'ANP après l'indépendance et appartiennent au *corpus* de militaires étudiés. Une dernière zone couvre l'extrême sud et la frontière libyenne. Elle est confiée à Mahmoud Guennez, maquisard de la première heure qui abandonne toute responsabilité

au sein de l'armée après 1962. Ces désignations ne font pas l'unanimité au sein de l'ALN. Les *wilayas* III et IV se sentent sous-représentées[40], ce qui n'est pas sans conséquence. À l'été 1962, lors de la crise entre le GPRA et l'EMG, ces deux *wilayas* pencheront pour le premier. Des amitiés naissent au sein de ces différentes zones ; Chadli Bendjedid évoque par exemple dans ses mémoires Abderrahmane Bensalem, qui le dirige au sein de la ZON, en ces termes : « Mon ami et compagnon d'armes[41]. »

27 Boumediene crée également cinq bureaux d'État-major largement inspirés du modèle français, leurs « missions correspondent à celles de leurs homologues français[42] ». Le premier bureau qui gère la logistique et l'intendance est confié à Mohamed Bouzada, ancien sous-lieutenant de l'armée française. Il supervise l'approvisionnement en armes de l'ALN. Il est rapidement rattaché au troisième bureau appelé « bureau technique ». Le deuxième bureau s'occupe du renseignement. On trouve à sa tête un proche de Boumediene, Ahmed Kaïd connu sous le nom de commandant Slimane, qui devient par la suite ministre des Finances et du plan de Boumediene. Ce dernier, dans la lignée d'Abdelhafid Boussouf qui permit son ascension au sein de la *wilaya* V, attache une grande importance à ce service, créé au Maroc en 1956 alors qu'il s'y trouvait. Le troisième bureau est confié à des déserteurs de l'armée française en raison de leurs compétences techniques ; on y trouve Rabah Boutella, Mohamed Zerguini, Slimane Hoffman et Abdelkader Chabou. Tous se connaissent et ont été impliqués dans « l'affaire des officiers algériens ». Ils appartiennent à la « première génération » de déserteurs. Ils sont principalement chargés de la structuration et de l'organisation des unités ainsi que des études opérationnelles. Le quatrième bureau qui concerne les effectifs et le personnel est dirigé par le lieutenant Mohamed Chebila[43] ; quant au cinquième bureau

dédié à la presse et à l'information, il revient au capitaine Fehrat, responsable après l'indépendance du mensuel de l'armée *El Djeich*.

28 Les camps d'instruction, qui existaient déjà, sont réorganisés. Le capitaine Abdelhamid Benabdelmoumène, ancien de l'armée française, est chargé de l'instruction et de leur supervision.

Tunisie, Ghardimaou, vers 1959-1960 [44]

Membres du troisième bureau de l'EMG : Slimane Hoffman*, Mohamed Zerguini*, Rabah Boutella*.

29 Boumediene instaure des bataillons d'environ 600 hommes, répartis en trois compagnies d'infanterie et une compagnie lourde. Là encore, le modèle français n'est pas loin comme l'explique Hassan, ancien militaire de l'ANP, ayant appartenu à l'armée française : « On n'avait pas inventé la poudre, c'est ce qu'on connaissait chez les Français, un bataillon qu'est-ce que c'était ? Cinq cents, six cents hommes, une compagnie faisait cent vingt, cent vingt-cinq hommes [45]

[45]. » Chacun de ces bataillons, numéroté de façon aléatoire afin que l'armée française « n'en découvr[e] ni le nombre, ni les zones de déploiement[46] », se voit attribuer une zone d'action. Ils sont confiés pour beaucoup à des déserteurs de l'armée française appartenant à la « seconde génération », tels Abdenour Bekka, Larbi Belkheir, Abdelmalek Guenaïzia, Khaled Nezzar et d'autres, mais aussi à des combattants de retour des écoles du Moyen-Orient comme Abderrezak Bouhara, ou encore des maquisards partis en Tunisie qui n'ont pu faire le chemin en sens inverse à l'image d'Abdelkader Abdellaoui qui rejoint l'ALN en *wilaya* I, puis est nommé chef du 13e bataillon par Chadli Bendjedid[47]. Ces bataillons intègrent des éléments venus de toutes les régions d'Algérie afin de casser l'esprit régionaliste qui règne depuis le début de la guerre.

30 Ainsi, vers le milieu de l'année 1960 on compte près de 9 500 combattants en Tunisie, répartis en 14 bataillons et environ 6 500 au Maroc, répartis en cinq bataillons et 11 *katîba*(s)[48]. Durant les deux dernières années du conflit, le nombre de combattants ne cesse de s'accroître aux marges de l'Algérie. L'armée des frontières prend forme. Elle a à sa disposition tous les services d'une armée classique (intendance, instruction, transmissions, génie, etc.) et une grande quantité de matériel militaire ; celui-ci ne pénétrant plus à l'intérieur de l'Algérie, il est entreposé aux frontières. Sans doute ce matériel est-il préservé en prévision de l'indépendance à venir. D'ailleurs, Yves Courrière, dans un style très littéraire, synthétise très bien les témoignages des acteurs de la période :

> Boumediene voyait plus loin. Bien plus loin. Conscient des faiblesses et contradictions internes du GPRA, témoin des marchandages auxquels ses membres se livraient sans vergogne, il imaginait l'avenir. Le moment où sonnerait l'heure des négociations, seule issue à cette guerre de libération qui ne pourrait jamais se gagner sur le terrain. C'est pour ce jour qu'il préparait l'Armée des frontières. Une armée sur laquelle le futur Chef de l'État algérien, quel qu'il

soit, pourrait compter. Une armée sans laquelle le futur Président, – qu'il s'appelle Abbas, Ben Bella ou tout autre – ne POURRAIT gouverner[49].

31 Progressivement, tous ces changements renforcent la cohésion des troupes et leur professionnalisation. Abdenour, qui a stationné à la frontière tunisienne entre ses séjours de formation au Moyen-Orient, se souvient qu'« en très peu de temps, tout est rentré dans l'ordre, discipline, organisation ; vraiment c'est une armée, il y avait une véritable armée[50] ».

32 Boumediene sait utiliser les hommes et les placer selon un savant dosage permettant de limiter les effets du régionalisme. Il emploie des anciens de l'armée française mais à des postes essentiellement techniques, limitant du même coup les critiques de ceux qui voient leur intégration d'un mauvais œil. Des centaines de combattants sont envoyés à l'instruction en prévision de l'édification de l'armée indépendante. Ainsi, Boumediene « parvint à réussir là où ses prédécesseurs avaient échoué : il fit de l'armée des frontières un instrument cohérent et discipliné[51] ».

33 Aux frontières, c'est une sorte d'État dans l'État qui se forme au grand dam des autorités souveraines marocaine et tunisienne, qui tentent à plusieurs reprises de rétablir leur autorité sur ces « bases algériennes qui, de fait, fonctionnent peu ou prou comme des entités exterritorialisées [*sic*][52] ». En Tunisie par exemple, en 1961, suite à l'affaire de l'avion français abattu par l'ALN et à la capture de son pilote, Bourguiba exige sa libération et, face au refus de l'EMG, les autorités tunisiennes décident de stopper les livraisons d'armes à l'ALN et de couper l'alimentation des camps en eau. Dans ce contexte, les autorités marocaines et tunisiennes qui viennent juste de recouvrer leur indépendance et n'ont pas encore étouffé toutes les velléités contestataires qui couvent sur leur territoire, émanant essentiellement du bled *siba*[53] pour les premières et des

[54]

youssefistes[54] pour les secondes, tentent de juguler tant bien que mal cet embryon étatique fortement militarisé. Il faut toutefois préciser que les autorités algériennes, essentiellement à travers l'EMG, qui fonctionnent de façon largement autonome dans ces deux pays ont parfois dû faire appel à leurs forces répressives.

34 Le renforcement de la cohésion des troupes et de la stricte discipline qui leur est appliquée fait naître dans cette armée en gestation « un esprit de corps qu'elle n'avait pas jusque-là[55] ». C'est cette solidarité et cet « esprit de corps » qui permettent graduellement à l'armée de s'imposer comme seule force organisée du pays, comme seule garante de l'unité du pays.

B. La frontière tunisienne : point de rencontre des futurs officiers de l'ANP

35 On peut émettre l'hypothèse selon laquelle pour devenir un officier de premier rang au sein de l'ANP après 1962, avoir été à la frontière tunisienne est un passage quasi obligé, les diverses trajectoires des militaires se croisant presque toutes à un moment donné dans cette région. Sur l'ensemble du *corpus* étudié, 58 militaires ont stationné à la frontière tunisienne à un moment ou à un autre de la guerre, soit près d'un tiers des militaires du *corpus* nés avant 1943. Plus précisément, parmi les 27 officiers qui ont occupé la fonction de chef de région militaire entre 1962 et 1992, au moins 14 sont passés par la frontière tunisienne. Mohammed Harbi affirme même qu'entre « 1962 et 1979 tous les chefs de région ont exercé leurs responsabilités aux frontières Tunisiennes[56] ». Il faut donc analyser la manière dont cette frontière est un point de passage obligé des futurs officiers de l'ANP, comment on peut s'y distinguer et comment des liens personnels s'y créent. Ceux-ci pourront d'ailleurs

être, par la suite, réactivés et utilisés tout au long des carrières d'officiers dans l'ANP.

36 Du fait de la construction des barrages aux frontières, c'est dans ces deux zones que les hommes qui rejoignent l'ALN à partir de 1957-1958 se retrouvent, anciens de l'armée française comme jeunes grévistes du mois de mai 1956. Ils sont utilisés pour diriger les camps d'entraînement et pour donner une instruction militaire aux *djounoud*, mais aussi pour prendre le commandement des bataillons frontaliers. C'est donc dans cette zone que ces hommes font, pour la plupart, leurs premières armes, qu'ils dirigent des hommes pour la première fois et occupent des postes à responsabilités. On peut dire que c'est à la frontière tunisienne que ces jeunes officiers *deviennent* des militaires. Dans cette perspective, cet espace se révèle être un passage obligé de leur carrière dans la mesure où il leur permet de mettre en pratique des connaissances jusqu'alors théoriques, puisque la plupart viennent à peine de terminer leur formation militaire, que ce soit les jeunes de retour de formation à l'étranger ou la « seconde génération » d'anciens de l'armée française. Ces affectations préfigurent le poids que ces hommes acquerront par la suite au sein de l'ANP.

37 En plus de ces hommes aguerris, on trouve de nombreux maquisards qui, partis en Tunisie dans le but de s'y approvisionner en armes, ne peuvent rejoindre leur *wilaya* suite à la construction des barrages. Vers 1958, la *wilaya* II est ainsi surreprésentée à la frontière est où les maquisards originaires du Constantinois représentent près de 45 % du nombre total de combattants. Viennent ensuite les combattants des Aurès, dont la proportion est estimée à 28 %[57]. En 1958, près des trois quarts des combattants stationnés à la frontière tunisienne viennent des deux premières *wilayas*, tandis que l'Algérois et la Kabylie représentent à peine 20 % des effectifs. Ces données sont

essentielles pour comprendre les alliances qui se noueront lors de la crise de l'été 1962, et par la suite lors de l'intégration des maquisards à l'ANP. À partir de 1960, la proportion de maquisards comparée à celle de l'effectif total des *djounoud* à la frontière diminue au profit, semble-t-il, des réfugiés algériens ayant rallié l'ALN.

38 À partir de 1958, la plupart des officiers étudiés se trouvent donc aux frontières où ils occupent différents postes, que ce soit au sein de l'EMG, des bataillons frontaliers ou au niveau des camps d'instruction. C'est là que ces officiers aux origines diverses se rencontrent, se retrouvent et que des premières relations se tissent. Hamid, de retour de formation en Égypte et en Irak, affecté à son retour à la ZON se souvient : « J'ai retrouvé Kamel Abderrahim qui a fait, lui, la Syrie[58] . » Hocine Benmaalem y a lui retrouvé « deux camarades d'Alep : Mohamed Alleg et Nourredine Sahraoui[59] ». Mohamed Zerguini affecté un temps au Djebel Chambi écrit : « Ce fut dans ce camp que j'eus l'honneur de faire la connaissance du colonel Tahar ZBIRI[60] . » C'est également en Tunisie qu'il rencontre Boumediene qui l'apprécie puisqu'il lui « propos[e] de l'assister dans l'exercice de son commandement ». D'après Mohamed Zerguini « il est certain que le choix de [sa] personne venait du fait qu'il [l'] avait apprécié quand [il] dirigeai[t] le camp de Kebdani sur les frontières Ouest[61] ». Ce choix d'affectation, basé sur une relation personnelle, n'est pas unique et se poursuit après l'indépendance.

39 L'ALN, bloquée aux frontières, lance plusieurs attaques contre les barrages électrifiés. Beaucoup de militaires étudiés y ont pris part ensemble. Les dures conditions de vie entraînent la création de liens forts et solides entre ces hommes. Le 27 novembre 1960 se déroule par exemple l'attaque du poste de Bordj M'Raou. Elle est coordonnée par le commandement de la ZON. En première ligne se trouvent les bataillons de Salim Saadi (19e), d'Abderrezak Bouhara (39e) et « une

compagnie lourde sous le commandement de Khaled Nezzar [qui] assurait la couverture de l'attaque[62] ». Fin juillet 1961, parallèlement aux négociations entamées à Lugrin, une autre attaque, sous le commandement d'Abdelghani, est décidée contre le poste d'El Gouard. Là encore Abderrezak Bouhara et Salim Saadi y participent ainsi qu'Abdelmalek Guenaïzia, Abdelkader Kara et Mokhtar Kerkeb, mais c'est la participation d'un autre individu, très rarement mentionné dans les sources, qui doit être soulignée. Salim Saadi raconte qu'au poste de commandement d'Abdelghani il rencontre « un certain nombre de moudjahidine parmi lesquels se trouvaient des responsables qui venaient de la Wilaya V, et une équipe de jeunes opérateurs radio (j'ai appris, quelques années après l'indépendance, de la bouche même de l'intéressé, que parmi ces combattants se trouvait l'actuel général Mohamed-Toufik Mediene)[63] ». Cet homme, qui dirigea les services de renseignement algérien pendant un quart de siècle, est très peu connu et n'est quasiment jamais mentionné dans les sources[64]. Grâce à Salim Saadi, on sait que lui aussi a stationné à la frontière tunisienne. Ces témoignages confirment à quel point cette zone qu'est la frontière tunisienne constitue un espace majeur de socialisation, voire de distinction de ces militaires qui peuvent y prouver leur valeur militaire et leur capacité à diriger des hommes lors des accrochages contre l'armée française. D'ailleurs, d'après Mohammed Harbi, les unités qui stationnent dans cette région « sont, avant l'heure, l'embryon de l'Etat futur et donneront à la future armée nationale populaire (ANP) la quasi-totalité de ses chefs[65] ».

Tunisie, s. d.[66]

Passage de matériel de la ligne Morice sous le commandement des officiers : Mostefa Benloucif*, le photographe, Mohamed Zerguini*, Slimane Hoffman*, Houari Boumediene*, Abdelhafid Boussouf, Mohamed [Rabah] Boutella*.

40 La frontière tunisienne est un point de rencontre privilégié pour les futurs officiers de l'ANP, rencontres qui ne vont pas sans conflit. En effet, cette région est le lieu de naissance de rivalités, voire d'antagonismes, qui perdurent bien après 1962.

C. Typologie des militaires stationnés aux frontières et naissance d'antagonismes

41 Aux frontières, Mohammed Harbi identifie quatre groupes distincts[67] au sein de l'élite militaire. Schématiquement, le premier est formé par des hommes qui, avant d'être des combattants de l'ALN,

furent des militants nationalistes, notamment du MTLD à l'image d'Ali Mendjeli. Ce n'est pas de ce groupe que sont issus les futurs officiers de l'ANP.

42 Le deuxième groupe est constitué par les combattants qui ont connu l'expérience de la guerre au sein de l'armée française en Indochine, voire dès la Seconde Guerre mondiale. Il s'agit de sous-officiers qui rejoignent rapidement les rangs de l'ALN après leur démobilisation et ne portent pas de stigmates liés à leur ancienne appartenance à l'armée française. D'après Mohammed Harbi, « leurs qualités de meneurs d'hommes connaissant parfaitement le terrain en font des cadres difficiles à remplacer[68] ». C'est à eux que Boumediene confie le commandement des deux zones opérationnelles de la frontière tunisienne, de même qu'il leur attribuera des postes importants après 1962, tels que chef de région militaire ou membre de l'État-major à l'instar d'Abderrahmane Bensalem.

43 Le troisième groupe défini par Mohammed Harbi est constitué par les officiers formés au Moyen-Orient. D'après lui, ces hommes ne sont pas carriéristes – ce qui n'empêche pas la plupart d'entre eux de mener après-guerre de brillantes carrières au sein de l'ANP – contrairement aux hommes du quatrième groupe, celui des anciens officiers de l'armée française. Le groupe des officiers revenus du Moyen-Orient est empreint d'une plus forte conscience politique, teintée d'une pointe de nationalisme arabe. Ceci peut s'expliquer par leur passage dans les Académies du Moyen-Orient, d'autant plus que c'est en Égypte, capitale du nationalisme arabe sous Nasser, à l'époque unie à la Syrie dans le cadre de la République arabe unie (RAU, 1958-1961), que la majorité d'entre eux a été formée. À leur sujet, Hassan, ancien militaire de l'armée française déclare : « Ils sont venus aussi avec des idées biscornues, les idées de l'arabisme, de Nasser[69] . » On devine dans ces propos que ces idées sont loin de

faire l'unanimité au sein des militaires, ce que confirme Hocine Benmaalem marqué par les propos de Slimane Hoffman qui « déversa[it] un flot de critiques sur l'Égypte et Gamal Abdel Nasser [70] ». Un autre facteur concourt à cette politisation plus forte et à cette position moins carriériste : ce sont les circonstances historiques qui ont poussé ces hommes à devenir des combattants, puis des militaires. Sans la guerre, ils n'auraient probablement pas opté pour le métier des armes comme en témoigne le futur directeur de la marine, Rachid Benyelles, qui écrit dans ses mémoires qu'il « n'avai[t] jamais songé embrasser un jour une carrière dans l'armée [71] », contrairement aux anciens officiers de l'armée française. Ces derniers ont choisi de faire carrière dans l'armée, française au départ, algérienne par la suite, poussés par la conjoncture historique, et sans doute aussi parce que dans l'armée française leur carrière aurait été rapidement bloquée. Tout du moins, leur ascension à des grades d'officier supérieur aurait été limitée, en raison de leur statut de « FSNA », alors qu'ils pouvaient espérer faire une brillante carrière au sein de l'armée algérienne. Si tous les officiers avec lesquels je me suis entretenue nient qu'il existe un clivage entre officiers formés au Moyen-Orient et anciens de l'armée française, la question des motifs d'engagement reste récurrente. Nacer, formé au Moyen-Orient, dit au sujet des anciens de l'armée française : « Je ne nie pas qu'ils aient pas un sentiment patriotique mais ils ont été [dans l'armée française] pour faire carrière. Bon, après, ils ont eu une prise de conscience », il ajoute tout de même « mais à la base, idéologiquement, on était différents [72] ».

44 Les anciens militaires de l'armée française sont vus comme des professionnels et non comme des militants en armes, contrairement aux maquisards et aux jeunes formés au Moyen-Orient. Abderrezak Bouhara éclaire ces différentes perceptions des officiers en fonction

de leur trajectoire : « Ces cadres formés par les soins du FLN et de l'ALN n'avaient pas fait le choix d'une carrière militaire. *La Révolution en a fait des soldats puis des officiers* [73] », ils étaient donc « militant[s] par essence, militaire[s] par accident [74] . »

45 À cette question des motifs de l'engagement se superpose celle des grades, qui cristallise nombre de ressentiments. Les officiers issus de l'armée française ont conservé le grade qu'ils y avaient obtenu lors de leur intégration à l'ALN [75] , tandis que les maquisards ont acquis le leur au combat. De ce fait, les grades de ces derniers sont, aux yeux des *djounoud*, beaucoup plus légitimes, de même que les grades des jeunes formés au Moyen-Orient qui sortaient des Académies militaires arabes généralement sous-lieutenants. Abderrezak Bouhara décrit par une anecdote cette dichotomie : « Les cadres venus de l'armée française étaient souvent appelés par leurs grades et, les autres, tout simplement par leurs prénoms [76] . » Les grades acquis durant la guerre seront conservés par les officiers lors de leur intégration à l'ANP.

46 Ainsi, les relations entre ces différents types de militaires sont loin d'être simples, « l'amalgame entre guerriers improvisés, officiers déserteurs de l'armée française et officiers formés dans les académies militaires de pays amis ne fut pas un long fleuve tranquille [77] ». Les officiers venant de l'armée française sont parfois malmenés par leurs supérieurs. Mohammed Harbi, dans ses mémoires, donne les exemples suivants :

> Le commandant Idir [déserteur au mois de juillet 1956, bras droit de Belkacem Krim] giflé par le commandant Ali Mendjli en présence de Krim, le capitaine Abdelhamid Benabdelmoumen giflé par le colonel Saïd Mohammedi, les lieutenants Moulay Abdelkader Chabou et Slimane Hoffman mis sous surveillance de leurs hommes par leur supérieur, le capitaine Abderrahmane Bensalem, etc. [78] .

47 La mention d'Abderrahmane Bensalem comme participant à ces brimades confirme le statut à part des membres de l'ALN passés par l'armée française et qui ont déserté de façon précoce et/ou violente. Certains des officiers issus de l'armée française ont donc connu des problèmes d'intégration à l'ALN, notamment parce que « leur engagement systématique aux côtés de la direction, inhérent aux automatismes d'obéissance de leur formation, leur a coûté de l'hostilité et de la méfiance de la part de nombreux Moudjahidine [79] ». « Ils sont victimes de leur formation » résume Abdenour [80]. Entre les lignes, on comprend que les officiers de l'armée française ont eu du mal à s'adapter au profil des hommes qu'ils avaient en face d'eux, « c'est des volontaires, ce ne sont pas des engagés » complète l'ancien officier.

48 Cette question de la soumission et de l'obéissance aux autorités supérieures se manifeste à certains égards dans l'affaire de la dissidence du Djebel Chambi, montagne où sont stationnées des troupes de l'ALN en territoire tunisien. Un camp d'instruction y aurait été installé par Mohammedi Saïd et placé sous la direction de Mohamed Zerguini. Rapidement ce dernier est mis en cause et son autoritarisme fustigé. Une enquête est diligentée dont il ressort « que des cadres se plaignaient que [Mohamed Zerguini] fusse trop autoritaire et très dur », c'est pourquoi les combattants de ce camp « refusaient de continuer à travailler sous [ses] ordres [81] ». « Les officiers algériens avaient dans l'armée française une réputation ancienne de chefs autoritaires [82] », réputation qu'ils ont vraisemblablement gardée suite à leur intégration à l'ALN. Ces combattants du Djebel Chambi, originaires des Aurès-Nememcha, se rebellaient contre l'autorité de Mohammedi Saïd, sans doute également en réaction à l'exécution des conjurés du complot Lamouri [83]. Il fallut attendre l'instauration de l'EMG et la

réorganisation de la frontière tunisienne par Boumediene pour que la région s'apaise.

49 Ces querelles intestines, qui persistent après l'indépendance, sont en très grande partie liées à un conflit pour le pouvoir qui commence de manière informelle. Plus prosaïquement, il s'agit d'« une affaire d'ambition[84] ». En effet, à partir de 1960, la future indépendance de l'Algérie est de plus en plus prévisible et la question de la prise du pouvoir devient préoccupante. Les *wilayas* étant affaiblies, c'est dans l'armée des frontières que repose la seule force algérienne réellement organisée et destinée, selon les termes du MALG dans un document daté du 2 avril 1962, à « constituer le noyau de la future armée[85] ». Si c'est à partir de l'armée des frontières que doit se former la future armée nationale, il s'agit de savoir autour de quel pôle celle-ci va se structurer : celui des maquisards ou celui des déserteurs ?

50 Tout au long de la guerre, ces luttes plus ou moins explicites entre les différents groupes de militaires, ces rivalités ainsi que les « entraves à l'insertion de certains de ces officiers [issus de l'armée française] ont développé un mouvement de groupe, un phénomène d'autodéfense, qui a généré un esprit de corps[86] », lequel perdure ensuite au sein de l'ANP. Nacer a une analyse assez similaire : « Comme ils [les anciens de l'armée française] étaient un petit peu rejetés, les autres étaient méfiants vis-à-vis d'eux, eux aussi, ils ont joué un peu la solidarité de corps[87]. »

51 C'est sous l'impulsion de Boumediene que l'ALN des frontières se structure véritablement sur le modèle d'une armée classique. Celui-ci utilise pragmatiquement les compétences des hommes à sa disposition, tout en prenant garde de ménager les sensibilités des différents groupes en gestation afin de ne pas nuire à l'unité des troupes, toujours précaire. On observe alors l'émergence de

plusieurs types de militaires aux trajectoires distinctes. C'est sur ces hommes que Boumediene, une fois le cessez-le-feu conclu, s'appuie à l'été 1962 lorsqu'une crise éclate entre l'EMG et le GPRA. Son dénouement voit l'armée des frontières, par l'intermédiaire de Ben Bella, prendre le pouvoir, objet de toutes les convoitises depuis maintenant plusieurs années.

III. La crise de l'été 1962 et la victoire de l'armée des frontières

> À la veille du cessez-le-feu, les lignes de fractures sont partout, dans les prisons, à l'extérieur, mais aussi dans les *wilayas* [88] ?

52 La crise de l'été 1962 est complexe à saisir car parcourue par de nombreuses fractures souvent mouvantes. Elle oppose, à partir du mois de juillet, l'EMG auquel Ahmed Ben Bella s'est rallié ainsi que les *wilayas* I, V et VI et une partie de la II et le GPRA, qui compte parmi ses soutiens Hocine Aït Ahmed, Mohamed Boudiaf, et les *wilayas* III et IV qui s'autonomisent rapidement, une partie de la II, et la fédération de France du FLN. Il est nécessaire de comprendre les tenants et les aboutissants de cette crise, puisque c'est à l'issue de celle-ci qu'Ahmed Ben Bella prend le pouvoir avec le soutien de l'EMG. Pour cerner les soubassements de cette crise et ses enjeux, il faut revenir à l'été 1961.

A. L'élément déclencheur d'un conflit larvé

53 Le conflit entre l'EMG et le GPRA éclate au grand jour au mois de juin 1961. Le 21 juin, un avion français est abattu par l'ALN depuis le camp de Mellègue en Tunisie. Le pilote saute en parachute mais est rapidement fait prisonnier par les hommes de l'armée des frontières. Bourguiba exige que le pilote soit restitué, ce que refuse l'EMG, mais

que Ferhat Abbas, au nom du GPRA dont il est le président, accepte. Rapidement, la Tunisie menace l'EMG d'intervenir militairement si les mesures de rétorsion – coupure de l'approvisionnement en eau des camps, arrêt du ravitaillement en armes, etc. – qu'elle a prises à son encontre ne suffisent pas. Suite aux pressions et après avoir tergiversé, Boumediene, en tant que chef de l'EMG, libère le pilote. En réaction, l'EMG démissionne collectivement le 15 juillet en accusant le GPRA d'avoir capitulé face aux Tunisiens, « au lieu d'accepter comme solution d'extrême limite une épreuve de force qui se serait soldée, nous en sommes convaincus, par une sortie honorable [89] ». Malgré sa démission, l'EMG institue une direction militaire intérimaire à la tête de laquelle sont placés Abdelaziz Bouteflika et Mohamed Zerguini. Entre l'EMG et le GPRA, la rupture est consommée. Le 17 août, les officiers de la frontière est votent une résolution de soutien à l'EMG dans laquelle le GPRA est une nouvelle fois stigmatisé. En filigrane, la position adoptée par le GPRA dans l'affaire de l'aviateur français est clairement mise en cause. Les officiers de la frontière se déclarent « solidaires de l'EMG et partagent pleinement son point de vue sur tous les motifs à l'origine de sa démission qui justifient celle-ci à savoir : [...] la faiblesse de la politique tunisienne du GPRA, faiblesse qui encourage le gouvernement tunisien à pratiquer à l'égard de l'ALN une véritable tactique de chantage et de pression tendant à asphyxier notre armée et à porter atteinte à l'honneur et à la dignité de ses combattants [90] ».

54 Au mois d'août, le CNRA se réunit à Tripoli suite à l'échec des pourparlers de Lugrin le mois précédent. Deux questions sont à l'ordre du jour : les négociations avec la France et la direction du mouvement. Au sujet des négociations, l'EMG accuse la délégation de vouloir brader l'Algérie et de se diriger vers une solution de type

néocolonialiste. Toutefois, c'est la question de la direction qui cristallise les passions. L'EMG souhaite la création d'un organisme distinct du GPRA, organisme qui serait installé aux frontières et aurait autorité à la fois sur l'armée des frontières et sur les *wilayas*, ce qui lui est refusé. En toile de fond de ce conflit, l'un des enjeux importants est celui du contrôle des *wilayas* intérieures car, bien qu'affaiblies, celles-ci constituent une force non négligeable qu'il convient de rallier en prévision de l'avenir.

55 Finalement, malgré les nombreuses dissensions qui le traversent, le CNRA parvient à désigner un nouveau GPRA dont le président est Benyoucef Benkhedda. Cependant, les multiples tractations et compromis préalables à sa désignation font du nouveau GPRA un groupe qui « n'allait pas être [...] soudé face aux coups de boutoir déstabilisateurs de l'état-major [91] ».

56 Le gouvernement prend acte de la démission collective de l'EMG et prononce par conséquent sa dissolution, ce qui induit que les *wilayas* passent sous son autorité. Bien décidé à diriger, Benyoucef Benkhedda se rend à la frontière tunisienne afin de présenter ses directives à l'armée mais il ne trouve que la direction intérimaire, les membres de l'armée des frontières refusant de le rencontrer. Finalement, il annule la dissolution de l'EMG. « Dès lors, il fut acquis que le gouvernement reculait devant l'armée [92] . »

57 Fortes d'avoir été détachées de la tutelle de l'EMG, les *wilayas* en profitent pour récupérer une certaine autonomie bien qu'une directive datée du mois de septembre leur impose de prendre leurs ordres directement auprès du GPRA. Afin de rétablir son autorité sur une armée des frontières de plus en plus forte et autonome, celui-ci tente, sans succès, de scinder sa direction entre est et ouest. Parallèlement à ces évènements, l'EMG prépare habilement l'après-guerre en envoyant un émissaire rencontrer les détenus d'Aulnoy [93]

afin de trouver une figure historique qui rallierait sa cause et qui ainsi « assurer[ait] une couverture politique à l'armée [94] ». Abdelaziz Bouteflika est chargé de cette mission [95]. Après avoir sondé Mohamed Boudiaf qui décline la proposition, il se tourne vers Ahmed Ben Bella avec qui une alliance est scellée.

58 L'EMG est, durant cette période, l'objet de convoitises, notamment de la part de Belkacem Krim, qui tente de corrompre Boumediene en lui proposant de devenir général, grade qui n'existe pas dans l'ALN. Celui-ci décline la proposition qu'il a enregistrée et étale au grand jour la tentative de corruption dont il a fait l'objet. Déjà accusé de nombreux maux et défauts, entre autres celui de s'embourgeoiser, le GPRA se trouve discrédité, ce qui renforce la position de l'EMG auquel de nombreux officiers se rallient. Pour contrer l'EMG, le gouvernement nomme un nouveau chef d'État-major, le commandant Moussa, qui est envoyé au Maroc où l'armée des frontières est moins puissante qu'à la frontière orientale afin d'imposer son autorité. C'est un échec. Face à l'inexorable montée en puissance de l'EMG, seuls Belkacem Krim et Saïd Mohammedi souhaitent s'opposer à lui tandis que « le GPRA laisse le conflit pourrir [96] ».

B. Le cessez-le-feu et l'intensification du conflit entre l'EMG et le GPRA

59 Au lendemain du 19 mars 1962, date du cessez-le-feu, la crise entre le GPRA et l'EMG s'intensifie pour plusieurs raisons. La question de la force locale [97], dont la création est décidée à Évian, pose problème. Nombreux sont les combattants des maquis et des frontières qui voient dans la force locale une concurrente. La composition de l'Exécutif provisoire chargé de la transition jusqu'au référendum sur

l'autodétermination est également sujette à débat, notamment en raison de la présence de plusieurs centralistes. Cet Exécutif provisoire a d'autant plus de mal à s'imposer que, d'une part, de nombreuses unités de la force locale, théoriquement placées sous son autorité, rejoignent les rangs des maquis diminuant de fait son autorité et que, d'autre part, son action est perturbée par les agissements de l'OAS (Organisation Armée secrète).

60 Le sujet qui cristallise sans doute le plus le conflit entre le GPRA et l'EMG est celui d'une nouvelle convocation du CNRA. Le premier y est opposé de peur d'y perdre sa position de représentant légitime du peuple algérien, tandis que le second, en la personne d'Ahmed Ben Bella, y est plutôt favorable, espérant y faire élire un Bureau politique qui évincerait définitivement le GPRA. Finalement, un des membres du gouvernement, Hocine Aït Ahmed, se range du côté de la proposition de Ben Bella et propose également la convocation d'un CNRA. Cette proposition obtient alors la majorité.

61 Le CNRA est convoqué à Tripoli le 27 mai 1962. Deux tâches lui sont confiées : élaborer un programme et désigner une nouvelle direction. Pour préparer ce sommet, une commission chargée d'élaborer le futur programme du FLN est créée. De son côté, l'EMG tente de rallier à lui autant de *wilayas* possible, puisqu'avant la réunion du CNRA seule une partie de la II, sous la conduite de Larbi Berredjem, et la VI prennent nettement son parti. La I et la V, sous couvert de neutralité, penchent certes du côté de l'EMG mais le basculement n'a pas encore eu lieu. Quant au reste de la II, à la III et à la IV, elles sont du côté du GPRA. L'EMG, en la personne de Boumediene, conserve l'image d'un organisme installé loin des dures réalités de la guerre, aux frontières. À cela s'ajoute l'accusation de ne rien faire pour approvisionner les maquis en armes et de vieilles rancœurs liées à la réorganisation des frontières par Boumediene

en 1960 à la suite de laquelle ces *wilayas* s'étaient estimées marginalisées.

62 La réunion du CNRA s'ouvre le 28 mai 1962. Jusqu'au 1er juin, les débats portent sur le contenu du programme qui préconise notamment la reconversion du FLN en parti unique d'avant-garde ou encore le choix d'un système socialiste. Ce programme ne pose pas vraiment de problème, d'ailleurs certains membres du CNRA ne l'auraient même pas lu[98]. Il est voté à l'unanimité. Comme le résume Mohammed Harbi : « On ne s'est jamais séparé, au FLN, sur un programme. Les textes n'intéressent que les idéologues qui les produisent, mais sur le problème de la direction[99]. » C'est donc une fois la charte de Tripoli adoptée et les débats sur la composition du Bureau politique entamés que la crise éclate. Le conflit porte sur les attributions de ce futur Bureau politique et sur sa composition. Ce Bureau politique ayant pour tâche d'organiser les élections à l'Assemblée constituante et surtout d'en élaborer les listes, il devient crucial d'en faire partie pour quiconque souhaite jouer un rôle important dans le pays indépendant. Ali Haroun l'exprime très clairement : « Faire partie de ce bureau, c'est effectivement exercer une influence déterminante sur l'avenir immédiat. Aussi l'homme qui dispose de la majorité est-il pratiquement assuré de détenir entre ses mains le sort du pays[100]. » Les décisions du CNRA doivent être prises à la majorité des deux tiers et aucune des propositions émises, l'une par Ben Bella et l'autre par Belkacem Krim, ne recueille une majorité suffisante. Les marchandages se poursuivent jusqu'à ce qu'un compromis soit trouvé. Mais un incident précipite les évènements : la question des procurations émanant de la *wilaya* I.

63 Deux versions s'affrontent bien que le résultat soit le même : l'interruption de la réunion du CNRA. Selon Tahar Zbiri, représentant des Aurès, il s'agit d'une question de retard. Celui-ci

aurait appris le 3 juin « que les représentants militaires qui avaient les procurations de leurs adjoints pouvaient voter à leur place[101] ». Tahar Zbiri serait alors allé voir Abdelhafid Boussouf pour envoyer un télégramme à ses adjoints afin de recevoir leurs procurations à temps pour la séance du lendemain. Mais quand il présente ses procurations, Lakhdar Bentobal lui signale que « d'un point de vue administratif, [il] es[t] en retard[102] ». Selon Tahar Zbiri, Lakhdar Bentobal aurait manifesté ce zèle par peur qu'il opte pour l'EMG. Pourtant, il avait l'intention de se ranger de son côté[103].

64 Gilbert Meynier donne une version différente de cet évènement. D'après lui, Tahar Zbiri « contrairement au règlement, ne disposait pas de procurations écrites[104] ». Ce serait Benyoucef Benkhedda qui, au nom de la légalité, se serait opposé à la prise en compte de ces voix. Ali Haroun soutient également que Tahar Zbiri « ne dispos[ait] pas de procurations écrites ainsi que l'exige l'article 32 des statuts du FLN[105] ». Quoi qu'il en soit, cette affaire envenime la situation au point que la séance du CNRA est levée. La réunion ne reprend pas. Les divisions au sein de la direction du FLN sont désormais irréversibles.

65 Suite à l'interruption des débats au sein du CNRA, l'EMG envoie des émissaires dans toutes les *wilayas* afin de les regrouper autour de lui, dénigrant le GPRA et racontant que « le gouvernement voulait liquider l'ALN et la remplacer par la force locale[106] ». Dans le même temps, Belkacem Krim et Mohamed Boudiaf essayent de convaincre les *wilayas* hostiles à l'EMG – la II, la III et la IV – de les rejoindre. Ces trois *wilayas*, soutenues par la Fédération de France du FLN, décident de se réunir à Zemmorah, en Kabylie, dans le cadre d'une réunion inter*wilayas*, afin de mettre en place une stratégie à l'encontre de l'EMG. La réunion se déroule le 25 juin. Ses membres instaurent un Comité de coordination inter*wilayas* (CCI) qui aurait pour tâche

« d'organiser l'intégration au sein des *wilayas* respectives des unités de l'ALN stationnées aux frontières [107] » et ce, au nom de la légitimité originelle de l'ALN, et donc des maquis. Par ailleurs, ils accusent l'EMG de se livrer à un travail fractionnel au sein des *wilayas* II et IV. Autant dire que « le comité déclare publiquement la guerre à l'EMG [108] ». Une délégation du CCI se rend ensuite à Tunis pour faire part de ses décisions aux membres du GPRA. Certains, à l'image de Hocine Aït Ahmed et Mohamed Boudiaf, y souscrivent immédiatement tandis que d'autres tels que Mohamed Khider – qui d'ailleurs démissionne – les rejettent en bloc.

66 Bien que divisé, le GPRA, dans une tentative désespérée de contrer l'EMG, prononce sa destitution le 30 juin ainsi que la dégradation de ses principaux chefs : Boumediene, Ali Mendjeli et Ahmed Kaïd. « Cette mesure sert de détonateur à la guerre des chefs [109] » qui débute au moment même où l'indépendance est proclamée. Bien entendu, l'EMG déclare cette décision illégale, arguant que seul le CNRA peut le démettre de ses fonctions, ce qui est inexact : le gouvernement ayant le droit de nommer des officiers supérieurs, il peut réciproquement les démettre. Quoi qu'il en soit, le gouvernement n'a en aucune façon les moyens matériels de faire appliquer sa décision puisque l'EMG a sous ses ordres plus de 30 000 hommes.

C. L'entrée de l'armée des frontières en Algérie au lendemain de l'indépendance

67 Le 3 juillet 1962, la France reconnaît l'indépendance de l'Algérie. Le GPRA, amputé de Mohamed Khider et d'Ahmed Ben Bella qui ont pris le parti de l'EMG, fait son entrée à Alger. L'armée des frontières commence, quant à elle, à pénétrer en Algérie. Elle installe

provisoirement son poste de commandement à Taoura, à moins d'une quarantaine de kilomètres de la frontière tunisienne. Boumediene, de peur d'être arrêté à la frontière, pénètre également sur le territoire et se réfugie en *wilaya* I. Saïd Abid et Tahar Zbiri sont envoyés dans le sud à la rencontre de son chef : le colonel Chaâbani. Abderrezak Bouhara, à la tête du 39e bataillon, s'installe à Souk-Ahras. De son côté, Ben Bella rentre à l'ouest, d'abord au Maroc entre le 9 et le 11 juillet puis dans sa région d'origine, l'Oranie. Il s'établit à Tlemcen où il est accueilli triomphalement. Il reçoit de nombreuses personnalités et forme peu à peu ce qu'on appelle le « groupe de Tlemcen », par opposition au « groupe de Tizi-Ouzou » qui rassemble des opposants à l'EMG et dont Belkacem Krim et Mohamed Boudiaf sont les figures de proue. Progressivement des figures emblématiques du mouvement nationaliste telles que Ferhat Abbas viennent faire allégeance à Ben Bella.

68 Le 22 juillet le « groupe de Tlemcen » proclame unilatéralement un Bureau politique de sept membres, tel qu'il avait été proposé par Ben Bella lors du CNRA le mois précédent. Sous couvert de légalité, la motion est signée des « membres majoritaires du CNRA[110] », ce qui est exact dans le sens où ils sont 37 à signer, soit légèrement plus de la moitié des membres. Ce n'est toutefois pas légal puisque ce vote, pour être valable, aurait dû être approuvé par les deux tiers des membres. Le GPRA déclare évidemment cette décision illégale sans pour autant avoir de réel plan d'action, tant il est affaibli. De plus, il n'ose s'opposer clairement à cette décision de peur qu'un chaos généralisé éclate en Algérie. Seuls Belkacem Krim et Mohamed Boudiaf dénoncent très clairement cette proclamation sans pour autant avoir les moyens de réagir. À l'intérieur, la *wilaya* III est celle qui s'oppose le plus farouchement à cette proclamation, la IV tergiverse, quant à la II elle est, à terme, soumise.

69 Avant même la proclamation de l'indépendance, Boumediene avait dépêché des troupes en *wilaya* II afin de convaincre son dirigeant, Salah Boubnider, partisan du GPRA, de rallier l'armée des frontières. À la tête de ces troupes, se trouvent Chadli Bendjedid secondé par Abdelkader Abdellaoui et Mohamed Salah Bechichi. Chadli Bendjedid évoque en ces termes sa mission : « Préparer le retour de l'Armée de Libération sur le territoire national[111] . » Mais le dirigeant de la II s'avère intraitable, maintenant sa position quant au fait que ce sont les troupes de l'armée des frontières qui doivent (ré)intégrer leur *wilaya* d'origine et non les *wilayas* qui doivent se fondre dans l'armée des frontières. Chadli Bendjedid et ses seconds sont alors arrêtés et emprisonnés.

70 D'après Chadli Bendjedid, Mohamed Attaïlia et El Hachemi Hadjerès sont alors dépêchés par l'EMG afin de négocier leur libération. C'est un échec, ces deux hommes sont à leur tour écroués. Sous la menace d'une occupation de sa *wilaya* par les forces de l'armée des frontières, Salah Boubnider signe finalement un compromis avec Ben Bella et Boumediene le 24 juillet, d'après la version *a priori* très édulcorée de Chadli Bendjedid[112] . En effet, selon Tahar Zbiri, c'est par la force que l'EMG soumet les membres de la *wilaya* II qui continuent de s'opposer à son pouvoir. Il raconte[113] que le commandant Larbi Berredjem, maquisard de la première heure de cette *wilaya* mais longtemps marginalisé – ce qui peut expliquer son ralliement à l'EMG – marche sur Constantine dans la nuit du 24 au 25 juillet provoquant des affrontements parfois meurtriers avec les *djounoud* de Salah Boubnider. Ce dernier aurait ensuite été capturé, de même que le ministre du GPRA Lakhdar Bentobal. Cette version est corroborée par Mohammed Harbi qui évoque cet enlèvement dans un article[114] et par Gilbert Meynier[115] . Apparemment, suite à sa défaite, Salah Boubnider serait allé en Oranie faire allégeance au

Bureau politique, espérant « ainsi faire reconnaître son autorité sur la W2[116] ».

71 L'occupation de Constantine par les partisans de l'EMG est vécue comme une provocation par le « groupe de Tizi-Ouzou » qui se trouve devant le choix cornélien d'engager une bataille ouverte contre les troupes de Larbi Berredjem ou de laisser faire et trouver un compromis. Il opte finalement pour la seconde solution tout en réaffirmant lutter contre le coup de force de Ben Bella. Dans l'Algérois, la situation est confuse. Depuis qu'après le cessez-le-feu le GPRA a tenté de reconstituer la ZAA, une opposition larvée, dont les contours sont flous, est apparue entre d'une part la *wilaya* et ses chefs maquisards, notamment le colonel Hassan et, d'autre part, les chefs de cette ZAA imposés par le haut.

72 Les chefs de la *wilaya* IV se maintiennent dans une sorte de neutralité, en ne se rangeant pas clairement du côté de l'EMG mais en ne soutenant pas non plus le GPRA qui leur imposait une autorité concurrente par le biais de la ZAA. Le 29 juillet, Alger est occupée à l'initiative du colonel Hassan. Face au désordre généralisé et après avoir été momentanément enlevé à M'Sila, Mohamed Boudiaf accepte finalement de faire partie du Bureau politique, contrairement à Hocine Aït Ahmed qui campe sur ses positions. La *wilaya* III accepte de se déclarer neutre. Les membres du « groupe de Tizi-Ouzou » et ceux du « groupe de Tlemcen » acceptent de signer un compromis le 2 août. Il fixe au 27 août les élections à la Constituante et prévoit une réunion du CNRA une semaine plus tard qui aura pour mission de mettre en place un nouveau Bureau politique. En attendant, le Bureau politique proclamé unilatéralement le 22 juillet est reconnu pour une durée d'un mois afin d'assurer l'intérim.

73 Le président Benyoucef Benkhedda, fort de cet accord, accueille ce compromis comme une victoire permettant le « recours à la volonté du peuple », tout en stigmatisant l'armée des frontières décrite comme « une féodalité ou une caste militariste [117] ». Durant tout le mois d'août, le Bureau politique choisi par Ben Bella, et installé depuis le 4 août à Alger, tente de rallier à sa cause les *wilayas* encore hésitantes. Dans le même temps, ce Bureau politique s'attelle à l'élaboration des listes de candidats pour les élections à venir. La tâche est ardue car les *wilayas* II, III et IV, toujours plus ou moins hostiles, représentent numériquement la majorité des candidats à élire. Il faut donc, pour Ben Bella, trouver un moyen de les évincer ou tout du moins de réduire le nombre de leurs candidats pour ne pas risquer d'avoir une assemblée d'opposition. Le 19 août, les listes de candidats sont publiées et provoquent une vive opposition de la part de la *wilaya* IV. Le 29 août, la crise s'accentue à Alger. Des affrontements meurtriers se déroulent dans la Casbah. La population descend alors dans la rue aux cris de « *seb'a sanîn barakat* », « sept ans, ça suffit ». La *wilaya* IV entre ainsi en opposition ouverte au Bureau politique. Les élections de l'Assemblée constituante sont reportées au 20 septembre. Finalement, le 30 août, le Bureau politique donne l'ordre aux troupes de l'armée des frontières et des *wilayas* I, II, V et VI de marcher sur Alger afin d'y reprendre le contrôle. Ordre est donné d'éviter la III afin qu'elle se maintienne dans l'état de semi-neutralité où elle se trouve.

D. La marche sur Alger ou la victoire de l'armée des frontières

74 Trois axes sont définis pour atteindre Alger. Un axe sud-nord, orienté plutôt vers l'est au départ de M'Sila et passant par Sour el-Ghozlane, est confié à Tahar Zbiri. Un deuxième axe sud-nord,

depuis Djelfa et passant par le Titteri et Blida, est attribué au colonel Chaâbani. Avec lui se trouvent entre autres Boumediene, Mohamed Zerguini et Ahmed Benchérif. Enfin, un dernier axe ouest-est est confié aux troupes de la frontière occidentale et de la *wilaya* V, sous la direction du colonel Othmane (Benhaddou Bouhadjar). Arrivées à la moitié du chemin, les troupes de l'axe central se heurtent à celles de la *wilaya* IV au niveau de Ksar el Boukhari – autrement appelé Boghari – où les affrontements sont brefs mais meurtriers[118]. Là encore, la population tente de s'interposer aux cris de « *seb'a sanîn barakat* ».

75 À l'est, des troupes sont prestement convoyées grâce à Larbi Berredjem qui réquisitionne de nombreux camions pour les acheminer. On retrouve plusieurs des officiers étudiés sous le commandement de Tahar Zbiri, dont Khaled Nezzar, Abdenour Bekka et Rabah Boutella. Les troupes d'Abderrahmane Bensalem sont également associées à ce convoi. Khaled Nezzar se trouve à la tête des 11e et 13e bataillons réunis. Avant de rejoindre Tahar Zbiri dans sa marche sur Alger, il seconde Chadli Bendjedid, avec Kamel Abderrahim et Ali Boukhdir. Leur PC est installé à El Tarf, à l'extrême est de l'Algérie. Par la suite, l'EMG leur donne l'ordre de se diriger vers Bou Saâda afin de rejoindre Tahar Zbiri et les combattants de la *wilaya* I. Ils se mettent alors en mouvement vers la ville de Sidi Aïssa.

76 Après avoir parcouru une soixantaine de kilomètres, les troupes font face aux maquisards des *wilayas* III et IV. Le moment de ce premier face-à-face ne peut être déterminé, les deux protagonistes en donnant des temporalités différentes. Tahar Zbiri parle du matin : « A l'aube nous avons apercu les forces des wilayas III et IV sur notre droite et sur notre gauche[119] », Khaled Nezzar de la fin de journée : « Au crépuscule, nous nous trouvâmes face-à-face avec des

moudjahidine des wilayas III et IV [120] ». Hormis cette divergence, les deux s'accordent à dire qu'il n'y a pas eu de heurt. Le convoi continue donc sa marche vers la capitale en direction de la ville de Sidi Aïssa où, une fois de plus, la population tente de s'interposer entre troupes maquisardes et armée des frontières, scandant toujours la même formule « *seb'a sanîn barakat* ».

77 Juste après, le convoi essuie de nombreux coups de feu. Une violente bataille s'engage, d'autant plus violente que les maquisards de la *wilaya* IV disposent, d'après Tahar Zbiri, d'armes puissantes et de fusils-mitrailleurs de type Hotchkiss à la grande surprise de ce dernier : « J'ai été surpris par le fait que la wilaya IV ait pu se procurer cette arme destructrice qui a fait beaucoup de blessés [121] ». Face à ces attaques, les hommes de l'armée des frontières commencent à reculer. Afin de tenir tête aux maquisards, Tahar Zbiri charge l'un de ses subordonnés, le capitaine Mohamed Tahar Belabbès, de réunir les unités de la *wilaya* I. Celui-ci est atteint par une balle dans le ventre qui le tue alors que, d'après Khaled Nezzar, il était désarmé [122]. La mort de ce chef estimé provoque une grande colère au sein des troupes des Aurès qui se vengent furieusement sur les combattants comme en témoigne Khaled Nezzar : « Nous ne pouvions plus désormais maîtriser la colère des djounoud de la Wilaya 1 pour qui le capitaine était tenu en grande estime. La riposte le lendemain fut sans merci ». Il ajoute même que « l'intensité des combats qui s'en étaient suivi, jamais [il] n'en avai[t] vu d'égal personnellement, pas même durant la guerre de Libération [123] ».

78 Le lendemain, une nouvelle bataille sanglante éclate tandis que les troupes poursuivent leur route vers Sour el-Ghozlane. Arrivés dans la ville, les chefs du convoi rencontrent Ben Bella autour de qui est finalement conclu un cessez-le-feu afin de mettre fin à ces batailles meurtrières. Il est difficile de trouver des estimations du nombre de

[124]

victimes de ces affrontements. Gilbert Meynier cite[124] un communiqué de l'agence Algérie presse service du mois de janvier 1963 qui évalue à 1000 le nombre de victimes de la conquête militaire de la capitale par l'armée des frontières, communiqué apparemment démenti dès le lendemain[125]. Ainsi, il n'est pas possible à l'heure actuelle, de savoir précisément combien de morts ont fait ces affrontements, même s'il est certain que leur nombre est élevé.

79 Le 4 septembre, Ben Bella arrive à Alger. Boumediene est déjà sur place. L'armée des frontières a triomphé.

*

80 L'ANP naît donc de l'ALN. Les sources ne s'accordent pas sur la date exacte où le changement de nom fut décidé. Tahar Zbiri indique que cette dénomination a été choisie lors d'une réunion à Sétif à la fin du mois d'août 1962, sans préciser le jour[126], tout comme Abderrezak Bouhara. Toutefois, d'après ce dernier et Hocine Benmaalem, c'est à la suite d'une réunion à Bou Saâda que cette nouvelle appellation « est apparue publiquement[127] ». Enfin, Gilbert Meynier, sans citer de source, écrit que Boumediene « donna à l'ALN le nom d'ANP[128] » lors de la marche sur Alger. Le politologue Rachid Tlemçani avance quant à lui la date du 9 septembre[129]. C'est donc en pleine crise que l'ALN est rebaptisée ANP, et ce par les membres de l'EMG, confirmant par-là, si besoin était, la prédominance de l'armée des frontières sur les maquis de l'intérieur, le choix du nouveau nom de l'ALN émanant d'hommes qui en procèdent. Sans doute est-ce également un moyen de dissimuler les fractures entre les différentes composantes militaires en la réunissant sous une appellation commune.

81 Tout au long du conflit, des combattants aux profils variés sont intégrés à l'ALN. La construction des barrages électrifiés aux frontières entraîne le stationnement de troupes de plus en plus importantes à l'extérieur de l'Algérie. Déserteurs de l'armée française et jeunes grévistes de mai 1956 vont maintenant former l'encadrement de cette armée en devenir. L'intégration de ces militaires aux itinéraires très différents ne se fait pas sans heurts. Parallèlement à ces conflits en gestation, la guerre donne naissance à des liens forts entre les hommes qui partagent cette expérience commune. Ces liens se maintiennent, voire se renforcent, après l'indépendance, jouant un rôle non négligeable dans la structuration de l'ANP.

82 Au fur et à mesure que la guerre progresse, l'ALN gagne en cohésion. À partir de 1956, quelques tentatives d'unification et d'organisation des forces armées sont mises en place, souvent sans succès. La création de l'EMG, début 1960, constitue un tournant pour l'ALN. Sous la houlette de Boumediene, elle est progressivement structurée à l'image d'une armée classique. Mais c'est aux frontières, essentiellement du côté tunisien, que cette organisation prend forme. À l'intérieur, les maquis, de moins en moins ravitaillés tant en hommes qu'en armes, dépérissent lentement. Ainsi, c'est aux frontières que se joue l'avenir de l'ALN et, par extension, de l'ANP. Être passé dans ces zones constitue un passeport pour l'avenir, plus encore qu'une appartenance précoce à l'ALN. En effet, à quelques exceptions près, aucun des hommes qui participent au déclenchement de la guerre le 1er Novembre ne figure en bonne place dans l'organigramme de l'ALN en 1962. Boumediene lui-même n'est pas un homme de la Toussaint. La victoire de l'EMG sur le GPRA durant l'été 1962 se fait dans le sang. Ben Bella, à la tête du Bureau politique, est donc porté au pouvoir par la force des armes et s'il

« voulait l'ignorer, la réalité viendra frapper sans cesse à sa porte pour le lui rappeler, jusqu'au jour fatidique du 19 juin 1965 [130] ».

NOTES DE BAS DE PAGE

1. Voir notamment Pervillé, Guy, « La ligne Morice en Algérie, 1956-1962 », *Panoramiques*, 67, 2e trimestre 2004 ; Delmas, Jean, (général), « L'évolution des barrages frontières en Algérie, la bataille des frontières », *Revue internationale d'histoire militaire*, 76, 1997.

2. Cité par Mohammed Harbi dans *Le FLN, mirage et réalité...*, *op. cit.*, p. 214.

3. Archives privées citées par Harbi, Mohammed, *Le FLN, mirage et réalité...*, *op. cit.*, p. 214.Mokhtefi, Mokhtar, *J'étais français...*, *op. cit.*, p. 258.

4. Pervillé, Guy, *Atlas de la guerre d'Algérie : de la conquête à l'indépendance*, Paris, Autrement, 2003, p. 35.

5. Voir notamment Saadi, Sélim, « Témoignage sur la lutte de Libération nationale (1re partie) », *El Watan*, 28 juillet 2010, Nezzar, Khaled, *Journal de guerre...*, *op. cit.* ; Zbiri, Tahar, *Mémoires du dernier chef historique...*, *op. cit.*

6. Ces opérations visant à déstabilier les *wilayas* porteront par la suite le nom de bleuite. Il s'agit d'une opération d'infiltration et d'intoxication du FLN montée par les services secrets français. Des membres du FLN sont arrêtés, torturés, puis « retournés » et renvoyés parmi les combattants vêtus d'un bleu de chauffe ; c'est de cette tenue que cette opération tire son nom. Il est toutefois difficile d'estimer le nombre d'infiltrations réussies.

7. Harbi, Mohammed, *Le FLN, mirage et réalité...*, *op. cit.*, p. 237.

8. Meynier, Gilbert, *Histoire intérieure...*, *op. cit.*, p. 304.

9. Il s'agit de la frontière tunisienne, Mohamed Zerguini se rend par la suite à l'ouest, mais c'est à l'est qu'il rejoint l'ALN, probablement à la fin du premier semestre 1958 étant donné qu'il déserte fin mars 1958.

10. Zerguini, Mohamed, *Une vie de combats...*, *op. cit.*, p. 87.

11. Kafi, Ali, *Ali Kafi : du militant politique au dirigeant militaire*, Alger, Casbah, 2002, p. 137.

12. Harbi, Mohammed, « Le complot Lamouri », dans Ageron, Charles-Robert (dir.), *La Guerre d'Algérie et les Algériens 1954-1962*, Paris, Armand Colin, 1997, p. 159.

13. Zerguini, Mohamed, *Une vie de combats...*, *op. cit.*, p. 101.

14. Mohammed Harbi affirme, dans ses mémoires, qu'au niveau du ministère des Forces armées, « Les postes de confiance y étaient réservés aux éléments originaires de Kabylie et

aux déserteurs de l'armée française (les DAF). Cette situation tenait à la personnalité du commandant Idir, à la fois DAF et kabyle », HARBI, Mohammed, *Une vie debout*, Paris, La Découverte, 2001, p. 256.

15. COURRIERE, Yves, *Les feux du désespoir*, Paris, Fayard, 1971, p. 34 ; même si cette citation est une réécriture quelque peu lyrique des évènements par Yves Courrière, il est intéressant de la citer dans la mesure où cet argumentaire est ensuite repris par Boumediene et où le constat qu'y fait Krim de l'utilité des anciens de l'armée française est confirmé par la suite.

16. Mohammed Harbi indique dans un premier temps qu'il est envoyé au Liban (*Le FLN, mirage et réalité...*, *op. cit.*, p. 217) tandis que Gilbert Meynier écrit qu'il est envoyé à Djeddah (*Histoire intérieure...*, *op. cit.*, p. 417). Par la suite, dans son article « Le complot Lamouri », art. cité, Mohammed Harbi indique également que c'est à Djeddah qu'il aurait été envoyé. C'est aussi ce que signale une note du SDECE du 5 décembre 1958, valeur du renseignement A/1 – basée sur une note d'Abdelhafid Boussouf (SHD, 10T539, Complément d'information sur le complot). Quoi qu'il en soit, il semble qu'il n'ait rejoint Djeddah que pour une très courte durée avant d'aller au Caire.

17. Gilbert Meynier indique que c'est au Soudan (*Histoire intérieure...*, *op. cit.*, p. 417), de même que Mohammed Harbi (*Le FLN, mirage et réalité...*, *op. cit.*, p. 217) qu'il aurait été envoyé, tandis que Chadli Bendjedid écrit dans ses mémoires (*Mémoires*, t. 1, *op. cit.*, p. 139) : « Bouglez (...) expulsé vers Bagdad – non pas vers le Soudan, comme on a pu le lire dans certains ouvrages » ; version corroborée par Mohammed Harbi dans un article ultérieur et par Tahar Zbiri ; la note du SDECE précitée signale également la ville de Bagdad comme lieu d'exil temporaire.

18. HARBI, Mohammed, « Le complot Lamouri », art. cité, p. 159.

19. HARBI, Mohammed, *Une vie debout...*, *op. cit.*, p. 273.

20. HARBI, Mohammed, « Le complot Lamouri », art. cité, p. 151.

21. Parfois orthographié « Amouri ».

22. HARBI, Mohammed, « Le complot Lamouri », art. cité, p. 159.

23. MEYNIER, Gilbert, *Histoire intérieure...*, *op. cit.*, p. 418.

24. Les services de renseignement.

25. HARBI, Mohammed, « Le complot Lamouri », art. cité, p. 161.

26. *Ibid.*

27. HARBI, Mohammed, MEYNIER, Gilbert, *Le FLN : Documents et histoire, 1954-1962*, Alger, Casbah, 2004, p. 505

28. D'après ZBIRI, Tahar, *Mémoires du dernier chef...*, *op. cit.*, p. 223.

29. MEYNIER, Gilbert, *Histoire intérieure...*, *op. cit.*, p. 421.

30. SHD, 1H1670-2, Interrogatoire du « rallié » A... K..., cité par HARBI, Mohammed, MEYNIER, Gilbert, *Le FLN : Documents et histoire...*, *op. cit.*, p. 509.

31. ZBIRI, Tahar, *Mémoires du dernier chef...*, *op. cit.*, p. 220.

32. Voir le jugement dans HARBI, Mohammed, MEYNIER, Gilbert, *Le FLN : Documents et histoire...*, *op. cit.*, p. 510 et suiv.

33. *Ibid.*, p. 222.

34. MEYNIER, Gilbert, *Histoire intérieure...*, *op. cit.*, p. 422.

35. CHERIF, Mahdi, « Pourquoi et comment le colonel Chaabani a été exécuté ? », *Le Soir d'Algérie*, 21 février 2012.

36. MEYNIER, Gilbert, *Histoire intérieure...*, *op. cit.*, p. 688.

37. BOUHARA, Abderrezak, *Les viviers...*, *op. cit.*, p. 274.

38. HARBI, Mohammed, *Les archives de la révolution algérienne*, Paris, Jeune Afrique, 1981, où est reproduit un rapport destiné au CCE, p. 189-193.

39. ZBIRI, Tahar, *Mémoires du dernier chef...*, *op. cit.*, p. 233.

40. Au niveau de la direction de ces zones on ne trouve effectivement aucun maquisard issu de ces deux *wilayas* ; toutefois, il n'est pas possible en l'état actuel de la documentation de déterminer si les hommes de ces deux régions sont également absents des bataillons de ces zones. On peut néanmoins émettre l'hypothèse selon laquelle la forte représentation des deux premières *wilayas* au sein de ces zones s'explique par leur proximité géographique avec la frontière.

41. BENDJEDID, Chadli, *Mémoires*, t. 1, *op. cit.*, p. 179.

42. SHD, 1H1761, Évolution de l'organisation et des effectifs de l'ALN, Tunisie (Mars 1960-Février 1961), 16 mars 1961. Les missions des premiers et quatrièmes bureaux sont interverties comparé à la structure française.

43. En l'état de la documentation actuelle, sa trace n'a pas pu être retrouvée après 1962. Il semble toutefois qu'il ne soit pas resté dans l'armée après 1962. Dans les années 1960, il est chargé des relations extérieures du FLN.

44. Centre national des archives d'Alger, fonds Stevan Labudovic, DZ/AN/IV/3/1-56.

45. Entretien avec Hassan, général de l'ANP à la retraite, Alger, 21 septembre 2013.

46. BENDJEDID, Chadli, *Mémoires*, t. 1, *op. cit.*, p. 178.

47. *Ibid.*, p. 173.

48. MEYNIER, Gilbert, *Histoire intérieure...*, *op. cit.*, p. 321.

49. COURRIÈRE, Yves, *Les feux du désespoir*, Paris, Fayard, 1972, p. 47-48.

50. Entretien avec Abdenour, ancien capitaine à la retraite, Alger, 6 mai 2018.

51. MEYNIER, Gilbert, *Histoire intérieure...*, *op. cit.*, p. 685.

52. *Ibid.*, p. 563.

53. Territoires où l'autorité du Makhzen n'est pas bien établie.

54. Partisans de Salah ben Youssef, opposant à Bourguiba.

55. MEYNIER, Gilbert, *Histoire intérieure...*, *op. cit.*, p. 320.

56. HARBI, Mohammed, *Le FLN, mirage et réalité...*, *op. cit.*, p. 423 ; un doute subsiste quant à la présence de Mohamed Salah Yahiaoui dans cette zone (chef de la 3e région militaire

entre 1965 et 1967) dans la mesure où celui-ci était membre *wilaya* I ; il est cependant possible qu'il soit passé par la frontière tunisienne mais il n'y a *a priori* pas stationné.

57. MEYNIER, Gilbert, *Histoire intérieure...*, *op. cit.*, p. 312.

58. Entretien avec Hamid, ancien aviateur de l'ANP, colonel à la retraite, Alger, 27 septembre 2013.

59. BENMAALEM, Hocine, *Mémoires du Général-Major Hocine Benmaalem...*, *op. cit.*, p. 154.

60. ZERGUINI, Mohamed, *Une vie de combats...*, *op. cit.*, p. 108.

61. *Ibid.*, p. 129. D'après le récit de Zerguini, il rencontre Boumediene en Tunisie et part ensuite avec lui au Maroc où il est alors affecté au camp de Kebdani.

62. BOUHARA, Abderrezak, *Les viviers...*, *op. cit.*, p. 225.

63. SAADI, Sélim, « Témoignage sur la lutte de libération nationale (suite et fin) », *El Watan*, 29 juillet 2010.

64. La première fois que la presse algérienne publie une photo de lui c'est en 2001 alors qu'il est chef du renseignement depuis déjà dix ans. Son nom n'apparaît pas une seule fois dans le mensuel de l'armée *El Djeich* entre 1963 et 1992 dont seuls une dizaine d'exemplaires n'ont pu être retrouvés, soit moins de 3 % du *corpus* total. Quant au *Journal officiel*, seules deux de ses affectations y sont mentionnées, en 1988, lorsqu'un décret met fin à ses fonctions de chef du département des affaires de défense et de sécurité à la présidence de la République et qu'un autre le nomme à la tête de la Direction centrale de la sécurité de l'armée (DCSA).

65. HARBI, Mohammed, *Le FLN, mirage et réalité...*, *op. cit.*, p. 265.

66. Centre national des archives d'Alger, fonds Stevan Labudovic, DZ/AN/IV/e-3/2-116.

67. HARBI, Mohammed, *Une vie...*, *op. cit.*, p. 280-281.

68. *Ibid.*, p. 280.

69. Entretien avec Hassan, général de l'ANP à la retraite, Alger, 24 septembre 2013.

70. BENMAALEM, Hocine, *Mémoires du Général-Major Hocine Benmaalem...*, *op. cit.*, p. 153.

71. BENYELLES, Rachid, *Dans les arcanes du pouvoir...*, *op. cit.*, p. 25.

72. Entretien avec Nacer, ancien aviateur de l'ANP, colonel à la retraite, Alger, 3 mai 2018.

73. BOUHARA, Abderrezak, *Les viviers...*, *op. cit.*, p. 258, en italique dans le texte.

74. BOUHARA, Abderrezak, *Du djebel...*, *op. cit.*, p. 97.

75. À l'exception d'Ahmed Benchérif et d'Abderrahmane Bensalem qui connaîtront des promotions et dont les cas ont déjà été évoqués.

76. BOUHARA, Abderrezak, *Les viviers...*, *op. cit.*, p. 259.

77. HARBI, Mohammed, « L'armée est-elle une institution ou une caste ? », *El Watan*, 4 juillet 2012.

78. HARBI, Mohammed, *Une vie...*, *op. cit.*, p. 284.

79. BOUHARA, Abderrezak, *Les viviers...*, *op. cit.*, p. 181.

80. Entretien avec Abdenour, ancien capitaine à la retraite, Alger, 6 mai 2018.

81. Zerguini, Mohamed, *Une vie de combats…*, *op. cit.*, p. 110.

82. Ageron, Charles-Robert, « Les militaires algériens dans l'armée française de 1954 à 1962 », art. cité, p. 354. On retrouve dans les dossiers de carrière de certains de ces officiers des appréciations à leur sujet où ils sont parfois qualifiés de brutaux ou d'autoritaires, toutefois, les commentaires émis par leurs supérieurs à leur sujet doivent être pris avec précaution et ne peuvent en aucun cas être généralisés.

83. Bendjedid, Chadli, *Mémoires*, t. 1, *op. cit.*, p. 166.

84. Entretien avec Hassan, général de l'ANP à la retraite, Alger, 24 septembre 2013.

85. Centre des archives nationales d'Alger, 015/01/003, MALG – pas d'auteur spécifié –, « La reconversion de l'ALN », 2 avril 1962.

86. Bouhara, Abderrezak, *Les viviers…*, *op. cit.*, p. 266.

87. Entretien avec Nacer, ancien aviateur de l'ANP, colonel à la retraite, Alger, 3 mai 2018.

88. Harbi, Mohammed, « L'implosion du FLN », art. cité, p. 35.

89. Harbi, Mohammed, *Les archives de la révolution…*, *op. cit.*, p. 322.

90. Centre des archives nationales d'Alger, fonds GPRA, microfiche n° 23, voir en annexe n° 5 le document dans son intégralité.

91. Meynier, Gilbert, *Histoire intérieure…*, *op. cit.*, p. 374.

92. *Ibid.*, p. 375.

93. Il s'agit des membres de la délégation du FLN arrêtés le 22 octobre 1956 lors du détournement de leur avion par l'armée française entre Rabat et Tunis à savoir Hocine Aït Ahmed, Ahmed Ben Bella, Mohamed Boudiaf, Mohamed Khider et Mostefa Lacheraf.

94. Bendjedid, Chadli, *Mémoires*, t. 1, *op. cit.*, p. 204.

95. Il fait plusieurs voyages entre la fin de l'année 1961 et début 1962.

96. Harbi, Mohammed, « L'implosion du FLN », art. cité, p. 35.

97. Force créée à la suite des accords d'Évian, mise à disposition de l'Exécutif provisoire qui a la charge du maintien de l'ordre. Cette dénomination est usuelle dans la mesure où les accords ne lui donnent aucune dénomination officielle. Elle doit compter entre 40 000 et 60 000 hommes dont environ 5 000 gendarmes et gendarmes auxiliaires, 12 000 hommes issus des groupes mobiles de sécurité et enfin 23 000 appelés. Voir Hautreux, François-Xavier, *L'armée française et les supplétifs « Français musulmans » pendant la guerre d'Algérie (1954-1962) : expérience et enjeux*, thèse de doctorat d'histoire sous la direction de Didier Musiedlak, université Paris X–Nanterre, 2010, p. 344.

98. Yefsah, Abdelkader, *Le processus de légitimation…*, *op. cit.*, p. 56.

99. Harbi, Mohammed, « L'implosion du FLN », art. cité, p. 35.

100. Haroun, Ali, *L'été de la discorde*, Alger, Casbah, 2000, p. 13.

101. Zbiri, Tahar, *Mémoires du dernier chef…*, *op. cit.*, p. 305.

102. *Ibid.*, p. 306.

103. D'après ce qu'il écrit dans ses mémoires quarante-huit ans après les faits. On pourra bien entendu opposer à cette version qu'il s'agit d'une réécriture. Cependant, réécriture ou non, il est intéressant de voir comment il analyse rétrospectivement ces évènements.

104. Meynier, Gilbert, *Histoire intérieure...*, *op. cit.*, p. 651.

105. H aroun , Ali, *L'été...* , *op. cit.* , p. 27.

106. Meynier, Gilbert, *Histoire intérieure...*, *op. cit.*, p. 653.

107. Teguia, Mohamed, *L'Armée de libération nationale...*, *op. cit.*, p. 200.

108. Mohand Amer, Amar, *La crise du FLN à l'été 1962 indépendance et enjeux de pouvoirs*, thèse de doctorat sous la direction de Omar Carlier, université Paris VII, 2010, p. 125.

109. Harbi, Mohammed, « L'implosion du FLN », art. cité, p. 36.

110. Meynier, Gilbert, *Histoire intérieure...*, *op. cit.*, p. 662.

111. Bendjedid, Chadli, *Mémoires*, t. 1, *op. cit.*, p. 208.

112. *Ibid.*, p. 212.

113. Zbiri, Tahar, *Mémoires du dernier chef...*, *op. cit.*, p. 314.

114. Harbi, Mohammed, « L'implosion du FLN », art. cité, p. 38.

115. Meynier, Gilbert, *Histoire intérieure...*, *op. cit.*, p. 664.

116. *Ibid.* , p. 664.

117. H aroun , Ali, *L'été...* , *op. cit.* , p. 168.

118. Mohammed Harbi parle de « *centaines de morts* », Harbi, Mohammed, *Une vie...*, *op. cit.*, p. 367.

119. Zbiri, Tahar, *Mémoires du dernier chef...*, *op. cit.*, p. 318.

120. Nezzar, Khaled, *Mémoires...*, *op. cit.*, p. 67.

121. Zbiri, Tahar, *Mémoires du dernier chef...*, *op. cit.*, p. 319.

122. Nezzar, Khaled, *Mémoires...*, *op. cit.*, p. 70.

123. *Ibid.*

124. Meynier, Gilbert, *Histoire intérieure...*, *op. cit.*, p. 670.

125. Mohand Amer, Amar, *La crise du FLN à l'été 1962 indépendance...*, *op. cit.*, p. 257.

126. Zbiri, Tahar, *Mémoires du dernier chef...*, *op. cit.*, p. 316.

127. Bouhara, Abderrezak, *Du djebel...*, *op. cit.*, p. 83.

128. Meynier, Gilbert, *Histoire intérieure...*, *op. cit.*, p. 668.

129. Tlemçani, Rachid, « Le coup de force permanent en Algérie. Armée, élections et islamisme », *Maghreb-Machrek*, 221, 2014/3, p. 94.

130. Harbi, Mohammed, *Le FLN, mirage et réalité...*, *op. cit.*, p. 371.

Troisième partie.La transformation de l’ALN en ANP : développement d’une armée professionnelle (1962-1991)

Introduction de la troisième partie

p. 151-152

1 Les trente années qui suivent l'indépendance peuvent être scindées en deux périodes pour analyser la construction de l'ANP. La première s'étend de 1962 à la mort de Houari Boumediene en décembre 1978, tandis que la seconde couvre la présidence de Chadli Bendjedid (1979-1991).

2 À l'indépendance, la priorité est de transformer l'ALN en une armée moderne. Houari Boumediene, en tant que ministre de la Défense, est en charge de cette mission. Il s'entoure d'hommes compétents auxquels il délègue de nombreuses tâches afférentes à la réalisation de cet objectif. Suite à sa mort prématurée à 46 ans, Chadli Bendjedid, inamovible chef de la 2e région militaire, lui succède.

3 Les deux hommes ont des profils très différents. Ils laissent d'ailleurs des souvenirs très contrastés dans la mémoire des Algériens. La période Boumediene est perçue comme une ère où la corruption n'était pas encore la règle, d'autant que « son intégrité est unanimement reconnue [1] », tandis que la décennie suivante est perçue comme celle de la corruption généralisée et du début du déclin, prémices de la terrible décennie 1990. Chadli Bendjedid et son entourage proche sont dépeints comme ceux « qui nous ont amenés à la catastrophe [2] », quand Boumediene, malgré ses

nombreux travers, bénéficie d'une image plus positive : il « voyait mieux les choses, il avait son projet, on peut être d'accord, on peut ne pas être d'accord mais il a voulu construire l'État[3] ». Boumediene aurait donc eu un projet global tandis que Chadli Bendjedid, taxé d'incompétence et perçu comme un homme qui n'avait pas un attrait particulier pour le pouvoir contrairement à son prédécesseur[4], aurait, pour beaucoup, été placé à la tête de l'État justement pour ces raisons. La place de l'armée, sa configuration et les officiers qui en sont à la tête changent en partie d'une présidence à l'autre.

4 Il convient ici d'explorer l'édification de l'ANP, son fonctionnement et les trajectoires des officiers qui la dirigent au cours des trois décennies qui suivent l'indépendance. Comment unir cette armée puis maintenir sa cohésion ? L'organiser ? La former ? Comment, au sein de l'institution, la transition entre la présidence de Boumediene et celle de Chadli s'opère-t-elle ? Comment les groupes existant dans l'ANP évoluent-ils durant ces trente années ?

NOTES DE BAS DE PAGE

1. HADJADJ, Djillali, *Corruption et démocratie en Algérie*, Paris, La Dispute, 2001, p. 32.

2. Entretien avec Hassan, général de l'ANP à la retraite, Alger, 21 septembre 2013.

3. *Ibid.*

4. À son sujet, Abdenour dit qu'« il n'avait aucune ambition », son ami Nacer approuve et ajoute : « lui, c'était pas un homme de pouvoir, il est venu un petit peu par accident », entretien avec Nacer, ancien aviateur de l'ANP, colonel à la retraite, au cours duquel Abdenour, ancien capitaine à la retraite, était présent. Alger, 3 mai 2018.

Chapitre 1. De Ben Bella à Boumediene : Unir, organiser, former (1962-1978)

p. 153-222

> Le pays était placé devant le choix suivant : édifier des forces armées en optant pour un corps d'officiers de haute qualification professionnelle, en assurant une formation ou un complément de formation de qualité aux cadres anciens compétents tout en procédant à un recrutement de diplômés au sein de nouvelles générations ; ce qui impliquait le délestage de cadres qui ont certes donné les preuves de leur performance pendant la lutte de libération nationale, mais qui ne pouvaient malheureusement pas servir avec la même efficacité en période d'indépendance ; ou mettre sur pied une armée en conservant les cadres anciens, légués par l'ALN, tout en leur assurant une formation militaire adaptée au niveau général de leur instruction. [...] Quelle est en définitive la voie qui a été suivie ? [1]

1 En septembre 1962, la victoire de l'armée des frontières est actée. Le 26 septembre, Ahmed Ben Bella, candidat unique, est élu chef du gouvernement, président du conseil, par l'Assemblée nationale élue quelques jours auparavant lors des premières élections de l'Algérie indépendante. Il faut maintenant de reconstruire un pays exsangue après presque huit ans de guerre. Dans ce contexte, une seule institution émerge réellement : l'armée. Plus précisément l'armée des frontières, érigée depuis plus de deux ans par Boumediene le long des frontières algériennes. Toutefois, même si elle compte environ 30 000 hommes, elle est plus que jamais divisée du fait que « l'ALN [est] une juxtaposition de pouvoirs régionaux, souvent [2]

concurrents, voire ennemis [2] ». Il lui faut donc, maintenant que la guerre est terminée, se transformer en une véritable armée nationale moderne. Elle doit trouver sa cohésion, intégrer les membres de l'ALN, tant les maquisards de l'intérieur que les combattants des frontières ou les jeunes de retour de formation, mais surtout s'organiser et se professionnaliser. On retrouve ici le même processus d'organisation qui a présidé à la constitution de l'ALN. L'empirisme qui avait cours, au moins jusqu'en 1956, refait surface après 1962. De même, l'autonomie dont jouissaient les chefs de *wilayas* est à nouveau visible au niveau des régions militaires.

2 En 1962, l'ANP est confrontée à trois principaux obstacles qu'elle doit surmonter : l'intégration des *wilayas*, la gestion des individus illettrés et le conflit avec le Maroc. Chacun d'eux incarne l'un des trois défis auxquels l'armée doit faire face : s'unir, se professionnaliser et s'organiser.

I. les enjeux immédiats

3 La reconversion de l'ALN pose plusieurs problèmes. Le premier est d'intégrer les combattants des *wilayas* intérieures à l'armée des frontières qui forme le noyau de l'ANP ; le deuxième, tout aussi crucial, est celui du manque de cadres et de la masse d'individus illettrés ; enfin, un dernier problème concerne la capacité de cette jeune armée à répondre à une agression extérieure.

A. L'intégration des *wilayas*

> — Que faut-il entendre par reconversion de l'ALN ?
> — C'est d'abord faire de l'ALN une armée nationale populaire c'est-à-dire réaliser son unité. Comme vous le savez nous n'avons pas une armée mais sept armées de libération : le six *wilayas* plus l'armée des frontières. Il s'agit de fondre ces ALN en une seule [3].

4 La crise de l'été 1962 a entraîné de profondes divisions au sein de l'ALN, notamment au niveau des *wilayas* intérieures, entre celles qui, ayant pris le parti du GPRA, se retrouvaient du côté des perdants, et les autres, qui s'étaient rangées du côté de l'EMG. Ce clivage a des conséquences sur la reconversion de l'ALN comme l'explique Abderrezak Bouhara, futur cadre de l'ANP : « des responsables de l'ANP ont estimé, pour des raisons évidentes, préférable de s'appuyer essentiellement sur les combattants qui avaient suivi l'état-major général[4] ».

5 La *wilaya* III, dont les effectifs sont parmi les plus importants, plus ou moins neutre lors de la crise de l'été 1962, se trouve *a priori* écartée de l'armée, ou tout du moins de ses cercles supérieurs. En effet, même si les informations recueillies ne sont pas exhaustives, seul un militaire appartenant au *corpus*, Hocine Benmaalem, a été membre de cette *wilaya* – il a été le secrétaire du colonel Amirouche[5] – qui, après l'indépendance, s'est trouvée à l'écart de la direction de l'ANP[6]. Il en va de même pour la *wilaya* IV dont beaucoup de combattants, après la crise de l'été 1962, « s'empresseront de quitter l'ALN[7] ». *A contrario*, les *wilayas* I, II et V, et dans une moindre mesure la VI qui penchaient clairement du côté de l'EMG durant la crise, sont intégrées à l'armée. Au sujet de la II, Gilbert Meynier écrit « la *wilaya* 2 fut totalement intégrée à l'armée des frontières[8] ». Une part d'explication réside peut-être dans la forte proportion de *djounoud* issus de cette zone et qui étaient stationnés à la frontière tunisienne. Ils y représentaient près de 45 % de l'effectif vers 1958 et constituaient une part importante de l'effectif de l'armée des frontières dès son émergence. Huit militaires étudiés ont combattu dans le Constantinois, ils sont six à avoir été membres de la *wilaya* I et sept viennent de la *wilaya* V. L'intégration, semble-t-il assez aisée, des combattants de l'Oranie s'explique probablement par le fait qu'il

s'agit de la *wilaya* d'origine de Boumediene – même s'il n'y est pas resté longtemps et qu'il a rapidement rejoint le Maroc. Celui-ci étant à la tête de l'armée des frontières, il est somme toute logique qu'il ait intégré sans grande difficulté ses anciens compagnons d'armes à la nouvelle armée dont il était le chef.

6 Toutefois cette reconversion est loin d'être facile. Tahar Zbiri, qui était un cadre de l'ANP, se souvient : « Nous avons eu tout le mal du monde à unifier l'armée, parce que les six wilayas qui s'étaient formées durant la révolution avaient toutes leur propre armée commandée par un chef auquel elle obéissait exclusivement [9]. » La question de l'autonomie des *wilayas* revient donc sur le devant de la scène au moment de l'indépendance, lorsqu'il s'agit de former une armée nationale unie et cohérente. La difficulté réside dans la nécessité d'opérer un changement d'allégeance chez les combattants afin d'unifier cette nouvelle armée destinée à prendre la place des armées régionales nées de la guerre. Il faut réussir à transférer leur obéissance d'un chef régional vers un chef national, théoriquement, Ben Bella, mais en pratique Houari Boumediene qui se trouve à la tête de l'ANP. De ce fait, les difficultés d'intégration des *wilayas* à l'ANP freinent l'unification de cette dernière.

7 Un autre problème se pose à la jeune direction de l'ANP : que faire de la masse d'individus illettrés dans une armée dont l'objectif est de se professionnaliser ?

B. La question cruciale de l'illettrisme

8 La question du manque de cadres se pose de manière aiguë une fois l'indépendance acquise. Certains dirigeants du FLN l'avaient plus ou moins anticipée en envoyant dès le milieu de la guerre des jeunes instruits en formation. Malgré cela la situation reste tendue et, dès

l'indépendance, l'Algérie doit faire face à une grave pénurie d'hommes – et de femmes – aptes à prendre en main le pays après départ de la France, et ce dans tous les secteurs. Au sein de l'armée ce problème est saillant, et perdure de nombreuses années, voire des décennies, comme en témoigne un ancien général qui raconte que l'ANP « est restée longtemps ALN[10] ».

9 Ce problème est un legs de la colonisation. 86 % des hommes sont analphabètes ou illettrés en 1954. Nombre de cadres de l'ALN l'étaient ou n'avaient reçu qu'un niveau d'instruction primaire, problème dont hérite l'ANP. La majorité des combattants de l'ALN sont devenus militaires du fait de la conjoncture historique, puisque « leur maintien au sein de l'armée répondait plutôt à un appel qui était profondément admis comme un devoir national qu'à un choix pour une fonction au sein des forces armées[11] ».

10 L'illettrisme est présent à tous les échelons de la hiérarchie. Ainsi, en février 1968, au sujet des bataillons d'infanterie, l'attaché militaire français indique qu'« un Commandant de Région avouait récemment que 70 % des Officiers de cette arme étaient analphabètes et que le problème de leur élimination se posait avec acuité, mais aussi celui de leur remplacement[12] » ; de même qu'en 1970, au niveau du génie, « près de 60 % des sous-officiers d'active sont issus de l'Armée de Libération Nationale et sont presque tous illettrés ou d'un niveau d'instruction très faible[13] ». Si ces chiffres concernent des armes particulières, on peut cependant raisonnablement étendre le constat aux autres armes et services de l'ANP. Même si les proportions peuvent varier d'un secteur à l'autre, l'ordre de grandeur est donné.

11 La description d'un bataillon par l'armée française donne des proportions encore plus élevées puisque sur 359 militaires, il est indiqué que le lieutenant qui est à sa tête et son adjoint, auparavant journaliers, sont illettrés, et qu'« au total le bataillon comprend une

dizaine de personnels ayant reçu une instruction primaire allant parfois jusqu'au C.E.P. [...] Le reste est illétré [*sic*][14] », soit 97 % de l'effectif. Si l'on doute des données rapportées par l'armée française, ces faits sont confirmés par Hassan, ancien général. À la question : « Est-il vrai qu'il y avait des analphabètes ou des personnes illettrées dans l'armée ? », il répond : « Jusqu'aux années 1970, mais bien sûr ! Des unités entières ![15] ».

12 Aux niveaux supérieurs de l'armée, et au sein même de ses organismes dirigeants, on trouve des individus illettrés à l'image d'Abderrahmane Bensalem, membre de l'État-major à partir de 1964 et directeur de l'école militaire de Cherchell jusqu'en 1969[16]. Il est décrit par l'armée française comme « un simple à peu près illettré et parlant mal le français[17] », ce qui est confirmé par un militaire qui l'a connu à la frontière tunisienne durant la guerre[18]. La présence d'individus illettrés au sein du corps des officiers de l'ANP va perdurer longtemps. Sur le ton de la boutade, un lieutenant illettré de la 5e région militaire dit un jour à un appelé du service national au milieu des années 1970 : « Moi je suis bête mais celui qui m'a donné ce grade, il est plus bête que moi[19]. »

13 Le maintien de ces hommes à des postes élevés s'explique jusqu'aux années 1970 par l'absence d'alternative. Même si l'ANP s'attèle rapidement à former ses cadres, la professionnalisation de l'armée est un processus long qui, au vu des conditions de départ, ne peut se réaliser en quelques années. Par ailleurs, même s'ils sont illettrés, ces hommes ont acquis un capital guerrier important, et ils jouissent de la confiance de leurs subalternes, paramètre non négligeable dans une armée qui, durant les premières années de son existence, cherche encore sa cohésion.

14 Il ne s'agit en aucun cas ici de dénigrer les hommes qui n'ont pas reçu d'instruction scolaire ni de faire un amalgame entre instruction

et compétence. Cependant, un illettrisme massif dans une armée en construction, dont le combat n'est plus *a priori* la mission première, est incompatible avec une armée moderne dont les membres doivent pouvoir lire et rédiger des rapports, comprendre des notices techniques, se former, etc.

15 Les cadres de l'ANP sont largement conscients des problèmes évoqués ci-dessus, à savoir la cohésion et la professionnalisation de l'institution, et tentent d'y remédier. Un évènement va agir comme un révélateur des failles qui parcourent l'organisation de l'ANP : le conflit avec le voisin marocain.

C. La Guerre des sables, un révélateur des carences de l'ANP

16 Le différend frontalier entre l'Algérie et le Maroc est ancien[20]. En 1845, le traité de Lalla Maghnia est signé entre le royaume chérifien et la France. Il établit la frontière entre les deux États. Toutefois, le tracé est peu clair, l'article 4 du traité dispose que « dans le Sahara, il n'y a pas de limite territoriale à établir entre les deux pays[21] », l'article 6 précise au sujet de la région sud se trouvant entre les deux États, que « comme il n'y a pas d'eau, qu'il est inhabitable et que c'est le désert proprement dit, la délimitation serait superflue » ; seuls les 160 premiers kilomètres de la frontière depuis la côte sont alors déterminés[22].

17 Ce flou persiste ensuite durant plus d'un siècle, entrainant des litiges réguliers entre le Maroc et la France[23] puis, à partir de 1962, entre le Maroc et l'Algérie[24]. La relation entre les deux voisins est complexe depuis que le premier a obtenu son indépendance en 1956. Elle oscille entre soutien effectif et tensions militaires croissantes, notamment du fait du nombre important de combattants algériens

stationnés à la frontière, qui ont tendance à se comporter « comme s'ils étaient chez eux[25] », provoquant l'exaspération de la population et des autorités.

18 À partir du début de l'année 1962, le Maroc renforce son dispositif militaire le long de la frontière. Officiellement, l'objectif est de mettre un terme aux agressions françaises[26]. En réalité l'implantation de près de 10 000 combattants algériens inquiète le Makhzen qui cherche, par cette démonstration de force, à imposer son autorité dans la région. Au printemps 1961, le Maroc commence à envoyer des troupes occuper des postes en territoire algérien sans que la France ne réagisse vraiment. Cette manœuvre s'inscrit dans la perspective de conquête de territoires dans le cadre du projet de « Grand Maroc[27] » développé par l'Istiqlal[28]. L'indépendance algérienne apparaissant imminente, il s'agit pour la Makhzen de se placer dans une position de force en vue des négociations territoriales à venir[29].

19 Dès l'indépendance, l'ALN place des troupes le long de la frontière, de sorte que le 6 juillet 1962 environ cinq bataillons sont positionnés entre Tindouf et Béchar[30]. La région stratégique de Tindouf, au croisement du Sahara occidental, de la Mauritanie, de l'Algérie et du Maroc est en effet revendiquée par le Maroc. Progressivement, les deux jeunes armées se font face et les incidents se multiplient. À l'été 1963, la tension s'accroît sensiblement. Début septembre 1963, le consul de France à Béchar évoque « une véritable psychose de guerre, ou tout du moins d'hostilités, qui vient principalement d'un renforcement jusqu'à présent continu du dispositif militaire en place de part et d'autre de la frontière[31] ». Ce sont des incidents qui éclatent vers le 7-8 octobre dans la zone de Hassi Beida qui précipitent les deux pays dans un conflit ouvert, bientôt nommé « Guerre des sables ». Durant trois semaines les deux armées

s'engagent dans des combats sporadiques afin de s'emparer des postes frontaliers litigieux. Les interventions des pays arabes, de l'Organisation de l'unité africaine (OUA) et particulièrement du chef d'État éthiopien Hailé Sélassié, conduisent à la rencontre des deux chefs d'État belligérant, Ben Bella et Hassan II, les 29 et 30 octobre à Bamako[32], afin de négocier un cessez-le-feu qui entre finalement en vigueur le 1er novembre. Cela ne signifie pas pour autant la fin des tensions qui reprennent suite à l'évacuation du Sahara occidental par l'Espagne en 1975.

20 Il est important d'évoquer ce conflit car il a des répercussions directes sur l'ANP. Indépendante depuis un an à peine, l'Algérie doit faire face à une guerre ouverte avec son voisin, dégagé pour sa part, depuis près de sept ans de la tutelle de la France, et dont les forces armées ont eu le temps de s'organiser. Il faut toutefois rappeler que l'armée française n'a quitté le Maroc qu'en 1961 et qu'elle est encore présente en Algérie fin 1963, en particulier au Sahara.

21 Deux des acteurs de cet évènement soulignent dans leurs mémoires le décalage entre les deux armées. Tahar Zbiri écrit que l'« armée – transformée depuis un an et demi seulement en armée régulière – était en phase de construction. Elle manquait d'armes et d'entraînement aux guerres classiques [...]. *A contrario*, l'armée marocaine était mieux organisée et mieux entraînée aux guerres conventionnelles[33] ». Khaled Nezzar, quant à lui, explique que dans la région de Tindouf, « l'armée marocaine avait encerclé les moudjahidine à partir de Zaâk et prirent [*sic*] Merkala après avoir surpris les Algériens qui, à l'époque, ne connaissaient rien en la manœuvre[34] ». Il est significatif que Nezzar emploie le terme de *moudjahidine* plutôt que celui de militaire. Même s'il est probable que l'enjeu sous-jacent à l'emploi de ce terme ne soit pas conscient, il montre bien que l'ANP n'est toujours qu'au tout début de son

organisation, et ses membres encore plus proches du profil du combattant que de celui du militaire professionnel. Ainsi, ces hommes n'ont encore que peu de connaissances tactiques qui leur permettraient de riposter comme il le faudrait. Plus largement, l'appel aux réservistes lancé par Ben Bella voit sa mise en œuvre contrariée du fait de l'absence de moyens logistiques, notamment au niveau du transport.

22 Ce conflit est l'un des éléments moteurs de l'accélération du processus d'organisation et d'édification de l'ANP en une armée moderne. Les nombreuses déficiences apparues au grand jour au cours des hostilités obligent le commandement militaire à réviser sa politique et à hâter la formation de ses cadres. C'est donc suite à la Guerre des sables que s'amorce véritablement l'édification de l'ANP. Toutefois, pour être efficace et porter ses fruits, cette construction doit également passer par un renforcement de la cohésion du corps militaire.

II. Les séditions militaires et coups d'État, des moyens de renforcer l'ordre et la cohésion dans une armée encore disparate

23 Édifier une armée nationale dans un contexte où l'autonomie régionale fut la règle durant presque huit ans nécessite de trouver des moyens pour renforcer sa cohésion. Trois évènements marquants se succèdent en moins de cinq ans après l'indépendance, renforçant indirectement le processus d'unification des forces militaires ainsi que les liens d'allégeance et les relations entre certains individus : l'affaire Chaâbani, le « redressement révolutionnaire » du 19 juin 1965, et la tentative de coup d'État de Tahar Zbiri. Chadli Bendjedid lui-même indique d'ailleurs à quel

point ces évènements ont pu intensifier des relations personnelles lorsqu'il évoque celles qui l'unissent à Boumediene :

> Notre amitié a été forgée par beaucoup de vicissitudes et d'expériences communes, telles que la sédition de Chabani [*sic*], [...] le mouvement de redressement du 19 juin, la tentative de coup d'Etat ratée de Tahar Zbiri[35].

24 Ces trois affaires s'inscrivent dans le long processus de sortie de guerre auquel doit faire face l'Algérie. À ce sujet, Olivier Forcade et Stéphane Audoin-Rouzeau écrivent :

> On accordera une place toute particulière aux processus d'épuration dans les sociétés sortant de guerre. Leur fonction est double : effacer la mémoire de la division, la souffrance, la guerre civile, autant que construire une société nouvelle sur un pacte nouveau. Ici, chaque société réagit différemment en rapport à son expérience de guerre et à la cohésion maintenue ou disloquée de la nation au cours de l'épreuve guerrière. La guerre intègre ou désintègre celle-ci. Épuration, déportation, élimination apparaissent graduellement dans les après-guerres, métamorphosant la violence de guerre en violence politique[36].

25 Effectivement, l'épuration est, dans l'Algérie indépendante, un moyen pour l'armée de réaffirmer son pouvoir par le biais d'une violence institutionnelle légale. Par ailleurs, ces trois évènements mettent en lumière l'existence de mécanismes de défense au sein du corps militaire qui cherche, avant toute chose, à préserver sa position mais aussi sa cohésion.

A. L'affaire Chaâbani

26 « L'affaire Chaâbani s'inscrit dans la perspective de la construction d'une armée nationale[37]. » Quatre sources principales, qui se contredisent parfois, permettent d'éclairer cet évènement : les mémoires de Tahar Zbiri et ceux de Chadli Bendjedid, un article de Mahdi Chérif[38], secrétaire général de l'État-major de l'ANP de 1963 à 1967, et la réponse de Mohammed Harbi à ce dernier[39]. Tous les acteurs de cette affaire appartiennent au *corpus*. Avant d'éclairer les ressorts de cette affaire qui a fait – et fait encore[40] – couler

beaucoup d'encre, il convient de revenir brièvement sur le parcours de son principal protagoniste : Mohamed Chaâbani.

27 Né le 4 septembre 1934 à Oumache dans la région de Biskra, Mohamed Chaâbani a étudié à l'institut Ben Badis de Constantine. Il milite ensuite au sein du mouvement des Oulémas. Il rejoint les maquis de l'ALN en *wilaya* I, puis devient commandant de la sixième *wilaya* en mars 1960. Lors de la crise de l'été 1962, il se range du côté de Ben Bella et de l'EMG, puis dirige l'axe central lors de la marche sur Alger, début septembre 1962. À l'indépendance, il est désigné chef de la 4e région militaire, c'est-à-dire du Sud algérien. Le 4 mars 1964[41], il est nommé membre de l'État-major et ce dans le but de l'éloigner de ses troupes sur lesquelles il a un fort ascendant.

28 Peu de temps après l'indépendance, Chaâbani entre en conflit ouvert avec son supérieur direct, le ministre de la Défense, Houari Boumediene, qui voit peut-être en lui un rival potentiel du fait de son fort charisme et de son passé maquisard. L'objet de la discorde concerne principalement l'affectation d'anciens militaires de l'armée française à des postes jugés sensibles par Chaâbani au sein du ministère de la Défense nationale. Bien que « l'affaire Chaâbani » soit toujours sujette à débats, les principaux témoins s'accordent sur ce dernier point. Chadli Bendjedid, membre de la cour qui le jugera, écrit dans ses mémoires : « Le conflit qui l'opposait à Boumediene avait pour origine l'affectation par ce dernier, des anciens déserteurs de l'armée française aux postes sensibles du ministère de la Défense nationale[42]. » Tahar Zbiri précise, « Chaâbani n'était pas content que Boumediene eût confié à des officiers déserteurs de l'armée française des secteurs sensibles au sein de l'armée, tels que le ravitaillement, le génie et la logistique[43] ». Lors du congrès du FLN d'avril 1964, le fossé entre Boumediene et Chaâbani se creuse. Ce dernier attaque directement le ministre de la Défense au sujet des

anciens de l'armée française ; s'en suit une confrontation houleuse entre les deux hommes.

29 Le 5 juin 1964[44], un décret signé par Boumediene nomme officiellement Amar Mellah à la tête de la 4e région militaire, évinçant de fait Mohamed Chaâbani de cette zone qu'il considère plus ou moins comme son fief[45]. Quelques mois auparavant, il avait été nommé membre de l'État-major de l'ANP, « avancement qui équivaut à une mise à l'écart[46] ». La rupture avec le pouvoir central est consommée. Le 4 juillet 1964 Chaâbani[47] entre en dissidence. Il refuse de quitter son poste de commandant de région pour Alger, où il doit exercer sa fonction d'adjoint à l'État-major. D'après Tahar Zbiri, c'est une brouille verbale avec Ben Bella, dont Chaâbani était à l'origine proche, qui met le feu aux poudres. Le président « ordonna alors à Boumediene d'arrêter Chaâbani et tous ses hommes[48] ». D'après Chadli Bendjedid[49], c'est lui-même qui est chargé de cette opération, secondé par son adjoint, Mohamed Attaïlia. Chadli et Zbiri s'accordent à dire que les hommes de Chaâbani l'ont rapidement lâché, facilitant du même coup sa capture le 7 ou le 8 juillet 1964 à Bou Saâda. Toutefois leurs versions s'opposent ensuite. Pour le premier, Chaâbani aurait trouvé refuge « chez son ami Saïd Abid à qui il demanda protection », tandis que pour le second il aurait été capturé « par les hommes de Saïd Abid », version corroborée par Mahdi Chérif[50]. Il est cependant possible que Chaâbani se soit effectivement réfugié chez Saïd Abid, et que ce dernier n'ait pas agréé sa requête ; ces deux versions ne seraient alors pas si contradictoires.

30 Chaâbani et les quelques hommes qui lui sont restés fidèles sont rapidement transférés à la prison Sidi El Houari, à Oran. Le 28 juillet 1964, Ben Bella signe une ordonnance qui « crée une Cour martiale chargée de juger [...] les militaires auteurs, les militaires et civils

coauteurs ou complices des crimes et délits contre la sûreté de l'Etat, contre la discipline des armées ainsi que les infractions connexes[51] ». Une semaine plus tard, Boumediene signe plusieurs arrêtés détaillant la composition de cette Cour. C'est ainsi que « Le commandant Ahmed Draia est désigné en qualité de commissaire au Gouvernement près de la Cour martiale[52] ». L'arrêté suivant indique que :

> Sont désignés en qualité de juges assesseurs de la Cour martiale, les officiers de l'armée nationale populaire dont les noms suivent :
> - Colonel Ahmed Benchérif
> - Commandant Abderrahmane Bensalem
> - Commandant Bendjedid Chadly [*sic*]
> - Commandant Abid Saïd[53].

31 Enfin, un civil est désigné président de cette Cour martiale en la personne de Mahmoud Zertal.

32 La composition de cette Cour soulève de nombreuses questions puisque la plupart des témoins de l'époque ne s'accordent pas à ce sujet. Ainsi, Tahar Zbiri, dans ses mémoires, omet de citer Saïd Abid comme membre de cette Cour mais y ajoute Abdelhamid Latrèche ; quant à Chadli Bendjedid, il réfute la présence d'Ahmed Benchérif et Ahmed Draia au sein de cette instance[54]. Seul Mahdi Chérif, dans son article, cite exactement les personnes concernées. Quel intérêt ces témoins peuvent-ils avoir à donner une composition erronée de ce tribunal ? Les désignations publiées *Journal officiel* ont-elles été effectives, ou est-il possible que certains des hommes chargés de juger Chaâbani n'aient finalement pas pris part au procès ? En l'état actuel de la documentation, il est impossible de savoir avec certitude qui a siégé lors du procès de Chaâbani. Les omissions, ou plutôt l'omission de Tahar Zbiri, peut toutefois s'expliquer, tandis que les ressorts de celles de Chadli Bendjedid restent obscurs.

33 Le fait que le premier ne cite pas Saïd Abid peut, en effet, se comprendre. Les deux hommes se connaissent et semblent s'apprécier ; le second est l'assistant du premier au lendemain de l'indépendance[55]. Par la suite, en 1967, c'est vraisemblablement ensemble qu'ils s'opposent à Boumediene – avant que Saïd Abid ne tende finalement vers une certaine neutralité. Tahar Zbiri écrit à ce sujet : « J'avais convenu avec lui [Saïd Abid] d'aller jusqu'au bout avec Boumediene afin de le pousser à lâcher du lest[56] ». Suicidé[57] au lendemain de la sédition de Zbiri de décembre 1967, on peut supposer que Tahar Zbiri, en n'incluant pas son ancien camarade dans la Cour ayant jugé Chaâbani, cherche à réhabiliter son image en masquant son appartenance à cette Cour martiale. En effet, l'exécution du jeune colonel Chaâbani est toujours très sensible[58] dans les mémoires de ceux qui l'ont vécue.

34 Qui sont, d'après les arrêtés du *Journal officiel*, les membres de ce tribunal ? La composition de cette Cour, choisie par Boumediene, mérite d'être détaillée puisqu'il l'a en quelque sorte taillée à sa mesure. En effet, la constitution de ce tribunal atteste de la mise en place d'un processus d'épuration permettant le resserrement des liens entre ses membres. Ahmed Draia est désigné procureur. On se souvient qu'il avait été épargné par Boumediene dans l'affaire du complot Lamouri, il lui est donc largement redevable. Ahmed Benchérif, quant à lui, s'occupait de préparer les dossiers de la Cour dans cette même affaire. L'affaire Chaâbani est pour lui un moyen de promotion puisque, d'après Tahar Zbiri, « Benchérif fut promu colonel, les règles militaires voulant que le juge soit au même grade que le prévenu[59] ». Effectivement, l'article 3 de la loi relative au code de justice militaire dispose que « lorsque l'inculpé est un officier, les assesseurs sont officiers du même grade que l'inculpé[60] ». Quant aux trois derniers juges assesseurs désignés, ils avaient

obtenu de Boumediene, du temps de l'EMG, des postes importants au niveau des zones opérationnelles tunisiennes. Après l'indépendance, ils sont confirmés [61] dans des commandements stratégiques puisque Chadli Bendjedid devient le chef de la 2e région militaire, c'est-à-dire l'Oranie, Saïd Abid se trouve à la tête de la 1re région militaire qui couvre le centre du pays et donc la capitale, quant à Abderrahmane Bensalem il est membre de l'État-major, poste qui dépasse *a priori* très largement les capacités de cet homme illettré.

35 Après un procès expéditif, le verdict tombe, sans surprise : peine capitale. Mahdi Chérif affirme que Chadli n'a pas voté en faveur du verdict, ce qui est peu probable puisque ce dernier, dans ses mémoires, écrit avoir dit à Saïd Abid : « *Sollicite une grâce en notre nom, nous les officiers, et dis à Ben Bella qu'il nous a demandé de le condamner à mort et que nous nous sommes exécutés* [62] . » Si Chadli n'avait pas voté en faveur de ce verdict, il ne se serait pas privé de l'écrire. Il met hors de cause Boumediene, puisqu'il « atteste que Boumediene n'a rien eu à voir dans le procès de Chabani [*sic*] [63] ». Cette assertion est *a priori* erronée, tous les éléments *sus*-cités portant au contraire à penser que Boumediene avait tout à gagner à l'élimination de ce rival potentiel, ce que confirme Tahar Zbiri – bien que ses dires soient à prendre avec précaution puisqu'il a de nombreux comptes à régler avec l'ancien chef du Conseil de la Révolution : « Boumediene venait de faire d'une pierre deux coups : d'un côté, il venait de se débarrasser d'un rival encombrant au sein de la hiérarchie militaire et, de l'autre, Ben Bella allait assumer seul la responsabilité de la mise à mort de Chaâbani puisqu'il avait droit de vie et de mort sur lui [64] ». D'après un témoin de l'époque, « si Houari Boumediene avait voulu le sauver, il aurait pu empêcher Ben Bella de le faire [exécuter] [65] ». Dès la sentence prononcée, plusieurs officiers tentent en vain d'obtenir sa grâce auprès de Ben Bella, ou

tout du moins la commutation de sa peine. Le 3 septembre, à l'aube, le jeune colonel est passé par les armes. Sa dépouille est inhumée dans un endroit tenu secret pendant près de vingt ans, avant que Chadli Bendjedid ne le réhabilite « à titre posthume » par décret[66], et ordonne le transfert de sa dépouille au carré des martyrs du cimetière d'El Alia.

36 Cette élimination est extrêmement importante pour le processus de construction et d'unification de l'armée. Elle permet tout d'abord à Boumediene d'écarter un rival potentiel, maquisard averti, lui qui n'a jamais réellement combattu dans les maquis, dirigeant sa *wilaya* depuis Oujda ; elle lui permet aussi de réactiver les liens d'allégeances qu'il a créés durant la guerre, par le biais de nominations ou en épargnant des individus qui auraient pu être condamnés à mort. Enfin, « à partir de l'exécution de Chaâbani en 1964, quels que fussent les rivalités et les conflits, pour l'essentiel l'unité de l'appareil militaire fut un dogme souverain[67] ». Cet épisode, toujours controversé un demi-siècle plus tard, marque donc un tournant de l'ANP. Toutefois, le tournant majeur dans l'histoire de l'armée algérienne se déroule moins d'un an plus tard, le 19 juin 1965.

B. Le « redressement révolutionnaire » du 19 juin 1965

> La personnalité de Ben Bella me rappelle un chef fatimide qui ordonna que fût anéantie toute la tribu qui lui pava le chemin vers le pouvoir afin que l'histoire ne dise pas qu'il fut porté au trône par elle. Ben Bella a voulu faire de même[68].

37 C'est parce qu'il a tenté de mettre à l'écart la force qui l'avait portée au pouvoir que Ben Bella a été renversé. Pour comprendre ce coup d'État, longtemps qualifié de « redressement révolutionnaire », il faut revenir sur les mois qui précèdent. Plusieurs facteurs contribuent à la mise en place de ce coup de force qui « a surpris

tous les services de renseignements, arabes, occidentaux ou soviétiques[69] » tandis que selon certains acteurs de cette période, en Algérie, les « relations entre le Président et le ministre de la Défense étaient telles que le tout-Alger bruissait de rumeurs sur un coup d'État imminent de l'armée[70] ».

38 Quatre éléments peuvent être considérés comme les détonateurs de ce renversement, bien que de manière générale le pouvoir de plus en plus autocratique de Ben Bella lui soit également reproché.

39 Alors que son ministre de la Défense, Boumediene, est en visite officielle en URSS début 1965, Ben Bella en profite pour annoncer publiquement la nomination de Tahar Zbiri – ironie, puisqu'il procédera à son arrestation – comme chef d'État-major général. Il est nécessaire d'analyser en détail ce fait, relaté par les différents témoins de l'époque, car il est très confus et entre en contradiction avec le *Journal officiel*.

40 Au sujet de cette nomination, Chadli Bendjedid écrit : « Ben Bella profita d'un voyage de Boumediene à Moscou pour annoncer, lors d'un meeting populaire, la nomination de Tahar Zbiri à la tête de l'état-major général sans même en avoir référé à son ministre de la Défense[71] », version corroborée par Khaled Nezzar, d'après qui « Ben Bella nomma Tahar Zbiri chef d'Etat-major général sans en référer à son ministre de la Défense. En fait, la délégation avait appris la nouvelle dans *Alger Républicain* qui s'était fait l'écho de cette nomination[72] ». À la lecture de ces deux témoignages quasiment similaires, on pourrait croire que Ben Bella a décidé seul d'imposer ce subordonné à son ministre, sans même l'en avertir. Pourtant, le témoignage de Tahar Zbiri vient en partie contredire ces éléments, tandis que le *Journal officiel*, ainsi qu'un autre témoignage, les réfutent complètement. L'article 1er du décret, daté du 4 mars 1964, dispose que : « Le Colonel Tahar Zbiri est nommé chef d'Etat-Major

de l'Armée Nationale Populaire. » L'article 3 de ce même décret précise que « le vice-président du Conseil, ministre de la défense nationale est chargé de l'exécution du présent décret », c'est-à-dire Boumediene. Ces éléments montrent que ce dernier est au courant de cette nomination, qui est largement antérieure au renversement du 19 juin 1965.

41 De surcroît, cette nomination est effective au moins depuis le mois de septembre 1964 puisque, dans ses mémoires, Mohamed Lemkami raconte que lors de l'inauguration de la foire internationale de Dar El-Beida en septembre 1964 il « était accompagné de Tahar Zbiri qui était chef d'état-major de l'ANP[73] ».

42 Zbiri lui-même explique que l'idée de nommer un chef d'État-major afin d'éviter que « l'armée [soit] sous sa [celle de Boumediene] férule exclusive[74] » est antérieure à l'année 1965. Ce serait Mohamed Khider qui aurait suggéré cette nomination à Ben Bella et lui aurait conseillé la personne de Chaâbani. Chronologiquement, cela se serait donc forcément produit avant l'été 1964. Boumediene aurait ensuite cherché à éviter que son subordonné direct soit l'ancien chef de la *wilaya* VI et aurait proposé le nom de Tahar Zbiri, finalement choisi par Ben Bella. Le seul point commun des témoignages précédents concerne l'annonce de cette nomination lors du déplacement de Boumediene en URSS : « Ben Bella annonça mon installation dans mes nouvelles fonctions lors d'un rassemblement tenu à Alger, alors que Boumediene se trouvait en URSS[75]. » De sorte que ce qui aurait froissé Boumediene ne serait pas tant de ne pas avoir été tenu au courant de cette nomination, puisque tout laisse à penser qu'il l'était, voire qu'il avait même participé à ce choix, mais plutôt le fait que le président ait fait cette annonce lui-même alors qu'il estimait qu'elle était de son ressort. Ainsi, c'est cette annonce publique

début 1965 qui creuse un peu plus le fossé entre les deux hommes, plus que la nomination en tant que telle.

43 Le même mois, alors que Boumediene est cette fois au Caire dans le cadre d'une réunion rassemblant plusieurs gouvernants arabes, Ben Bella limite les prérogatives de Belkacem Chérif, ministre de l'Orientation nationale, et écarte le jeune ministre des Affaires étrangères, Abdelaziz Bouteflika[76]. Ces deux hommes appartiennent au groupe communément appelé « Groupe d'Oujda[77] ». En agissant de la sorte, Ben Bella porte atteinte à l'intégrité de ce groupe soudé autour de Boumediene qui réagit afin de maintenir ses positions.

44 Le 16 juin 1965, Ben Bella scelle avec le Front des forces socialistes (FFS) en rébellion contre le régime depuis sa création par Hocine Aït Ahmed le 29 septembre 1963, un accord qui met fin au conflit armé entre le régime et cette opposition. Cet accord aurait été très mal reçu par Boumediene et son entourage puisqu'il « semble que le colonel Boumediene et ses amis s'opposent catégoriquement à ce qu'ils appellent un "compromis"[78] ». Cette divergence entre le président et son ministre de la Défense au sujet des moyens d'en finir avec la rébellion aurait également creusé un peu plus le fossé entre les deux hommes.

45 Un dernier élément, peut-être le plus important en ce qu'il porte atteinte directement à l'armée en tant que corps, précipite la crise. Ben Bella met en place des milices parallèles montrant ainsi « [des] prétentions et [des] velléités à se mêler des affaires de l'Armée[79] ». Il décide, sous la houlette de Mahmoud Guennez[80], de créer des milices qui lui sont directement rattachées. On peut supposer que c'est cette décision qui déclenche la mise en place du coup d'État. Au sujet de la création de ces milices, Chadli Bendjedid écrit : « Cette

action représentait pour nous, les officiers, un affront gravissime [81] ».

46 Ben Bella a sous-estimé la force et la cohésion de l'ANP ; en y portant directement atteinte, il signe sans le savoir sa mise aux arrêts. De fait, en mettant en péril l'hégémonie de l'armée, il fournit à Boumediene le prétexte idéal pour s'emparer du pouvoir. On ne peut néanmoins exclure des mobiles de ce putsch la part d'ambition de Boumediene qui, depuis son ascension à la tête de l'EMG, attend très probablement le moment propice pour s'emparer du pouvoir sous couvert de légalisme ; le renversement de Ben Bella n'étant pas, selon le vocable officiel, un coup d'État mais un « redressement révolutionnaire ».

47 Les causes de ce renversement exposées, il convient d'examiner son déroulement. Plusieurs militaires étudiés dans cette recherche y prennent part : Tahar Zbiri et Abderrahmane Bensalem, membres de l'État-major ; Abdelkader Chabou, secrétaire général du ministère de la Défense nationale ; Ahmed Draia, à la tête de la Direction générale de la sûreté nationale (DGSN) depuis le 1er juin ; Saïd Abid et Chadli Bendjedid, chefs de régions militaires ; Slimane Hoffman à la tête des blindés ; Rachid Benyelles et Khaled Nezzar qui assurent respectivement l'intérim à la tête de la marine et du matériel pendant que leurs directeurs, Mohamed Benmoussa et Mohamed Bouzada, sont en URSS.

48 Les instigateurs de ce coup d'État sont pressés par le temps, puisqu'une grande conférence afro-asiatique doit s'ouvrir à Alger le 29 juin [82]. Ils doivent agir avant afin de ne pas laisser Ben Bella participer à cette réunion qui renforcerait son image de leader sur la scène internationale. À l'origine, il est envisagé de procéder à son arrestation le 17 juin à Oran, à la suite d'un match Algérie-Brésil auquel le président doit assister [83]. Ce projet est écarté de peur de [84]

créer des troubles[84], d'autant plus que le président, originaire de cette région, y jouit d'un grand prestige. Le putsch a donc lieu dans la nuit du 19 juin.

49 La villa Joly où réside Ben Bella est en permanence surveillée par des policiers. Peu sûrs que ces hommes soutiennent leur projet, les putschistes mettent en place un plan destiné à les remplacer par des militaires. Tahar Zbiri explique : « Notre plan consistait à les remplacer par des élèves officiers de l'Académie militaire de Cherchell. Parmi ces élèves se trouvait le défunt Ali Tounsi[85] [...] Mais il fallait obtenir des uniformes de la police[86]. » Les liens d'allégeance que Boumediene s'était créés en épargnant certains conjurés de l'affaire Lamouri lui sont ici très utiles. En effet, le chef de la sûreté nationale n'est autre qu'Ahmed Draia. Ainsi, lorsque « la veille du coup d'Etat, Boumediene convoqua Ahmed Draïa et lui demanda sans détour : "Tu es avec l'armée ou contre elle ?" [...] Draïa répondit sur un ton ferme : "Je suis avec l'armée bien entendu !" Boumediene l'informa du plan visant à déposer Ben Bella et lui demanda de donner l'ordre de remplacer les gardes et de doter les soldats mobilisés devant prendre la relève d'uniformes de la sûreté nationale qu'il commandait[87] ».

50 La veille de l'opération, Boumediene aurait tenu une réunion afin de fixer les derniers préparatifs de l'opération en compagnie des chefs des trois premières régions militaires, respectivement Saïd Abid, Chadli Bendjedid et Salah Soufi. Son secrétaire général, Abdelkader Chabou, a, quant à lui, contacté d'autres officiers en poste à Alger afin de les informer du projet. Rachid Benyelles raconte avoir été reçu, en compagnie de Khaled Nezzar, par Chabou dans l'après-midi du 18 juin. Ce dernier les a alors informés du projet et leur a assigné des secteurs d'Alger dont ils seraient responsables[88].

51 La nuit suivante, l'opération se déroule sans encombre. La liste des militaires ayant participé à l'arrestation de Ben Bella varie selon les témoins ; néanmoins, trois individus reviennent dans les témoignages : Tahar Zbiri, Saïd Abid et Abderrahmane Bensalem. Tahar Zbiri ajoute Mohamed Salah Yahiaoui à la liste tandis que Chadli Bendjedid cite le colonel Abbes, Abdelkader Chabou et Ahmed Draia comme ayant pris part à l'arrestation. Rachid Benyelles indique qu'Ahmed Benchérif était également présent. Il est actuellement impossible de déterminer avec certitude qui a effectivement procédé à l'arrestation. Toutefois, il semble qu'en ce qui concerne les conditions de cette arrestation, Ben Bella ait été relativement coopératif. Il aurait d'ailleurs dit à Tahar Zbiri : « Je t'aurais accompagné même seul ou avec Saïd Abid. Pourquoi toute cette armada ? [89] »

52 L'attaché militaire français est presque admiratif de ce putsch rapide et physiquement non violent, puisque si Ben Bella est certes incarcéré, il n'a *a priori* pas été porté atteinte à son intégrité physique. Il écrit : « L'exécution s'est déroulée avec une minutie et une précision remarquables [90]. » On peut supposer que cette efficacité est en partie liée au soutien de la hiérarchie militaire à ce projet [91]. Un autre élément concourt peut-être au bon déroulement du coup d'État. Les blindés déployés dans la ville n'inquiètent guère les Algérois. En effet, le renversement est contingent du tournage du film de Gillo Pontecorvo, *La bataille d'Alger*, et nombreux sont ceux qui pensent que ce déploiement militaire est lié au tournage du film [92]. Finalement, il faut attendre la déclaration radiophonique d'Ahmed Kaïd, porte-parole du Conseil de la Révolution, dans la journée du 19 juin, pour que la population soit officiellement informée des évènements de la nuit précédente. Quelques rassemblements de protestation, rapidement dispersés, se déroulent

à Alger. C'est à Annaba que les manifestations sont les plus importantes. Elles y sont durement réprimées par Mohamed Attaïlia, qui y gagne son surnom : « Le Rouge[93] ». Seuls Yahia Rahal et Rachid Benyelles donnent une estimation, sans citer de source, du nombre de morts dans la ville, soit une trentaine de personnes[94] d'après le premier et une dizaine d'adolescents selon le second[95]. M'Hamed Yousfi, quant à lui, cite des chiffres de l'Agence France Presse d'après laquelle il y aurait eu une cinquantaine de morts sur l'ensemble du territoire[96].

53 Cet évènement est fondamental en ce qu'il « fait de l'armée la source du pouvoir[97] ». Celle-ci s'est comportée en corps uni qui se défend lorsqu'il est porté atteinte à son intégrité. Cet épisode est à ce titre significatif de la solidarité qui règne entre ses membres. Par ailleurs, « l'évènement vient de prouver qu'elle [l'ANP] est dans le pays la seule force organisée et cohérente[98] ». L'armée sort renforcée de ce coup d'État où chacun semble trouver son compte : Boumediene accède enfin au pouvoir suprême, quant aux commandants de régions militaires leur « fidélité [...] lors de la crise du 19 juin a été payée par leur admission massive au sein du Conseil de la Révolution[99] ». À la suite de cet évènement, Ben Bella est emprisonné durant de longues années jusqu'à ce que Chadli Bendjedid, devenu président, le libère en 1980.

54 En 1967, Boumediene, chef omnipotent de l'État algérien dont il est le ministre de la Défense nationale et le président du Conseil de la Révolution, doit faire face à une tentative de coup d'État venant de son chef d'État-major : Tahar Zbiri.

C. La tentative de coup d'État de Tahar Zbiri

55 Contrairement au coup d'État du 19 juin 1965, les tensions entre Tahar Zbiri et Houari Boumediene sont connues, et l'idée d'un putsch de la part du chef d'État-major de l'ANP largement envisagée. Dès le mois de septembre 1965, un document du SDECE évoque les relations difficiles entre les deux hommes et rapporte que « des diplomates algériens en poste à l'étranger [...] lui [à Tahar Zbiri] prêtent même l'intention d'organiser un coup d'Etat qui pourrait avoir lieu pendant que Boumediene représentera l'Algérie à la conférence de CASABLANCA[100] ». Certes ce n'est pas à cette date que la tentative se déroule, mais l'idée d'un tel projet circule et il est connu des services étrangers. Il se concrétise finalement le 14 décembre 1967.

56 On retrouve les ingrédients des crises précédentes. La question des déserteurs de l'armée française cristallise une fois encore les dissensions, cette fois-ci entre Tahar Zbiri et Houari Boumediene. Un peu plus de trois ans après Chaâbani, c'est à Zbiri de critiquer la place accordée à ces derniers par Boumediene au sein de la Défense nationale. Il écrit à ce sujet : « Le ministère de la Défense est devenu une chasse gardée des officiers déserteurs de l'armée française. [...] L'influence grandissante des officiers déserteurs de l'armée française à l'intérieur de l'armée est devenue une source d'inquiétude pour les autres officiers de l'ALN. J'en étais moi-même inquiet[101]. » D'autres facteurs motivent Tahar Zbiri dans ce projet. Il reproche à Boumediene de concentrer tous les pouvoirs et de reproduire par là même le système renversé deux ans plus tôt : « Boumediene ne différait donc pas de Ben Bella, en ce sens qu'il tendait dans sa manière de gouverner vers la personnalisation du pouvoir[102]. » Par ailleurs, l'influence grandissante des membres du « Groupe d'Oujda »

et leur position importante au sein du Conseil de la Révolution est aussi une source de mécontentement pour Zbiri. C'est d'ailleurs un conflit entre Ali Mendjeli et Ahmed Kaïd au sein du Conseil de la Révolution, début 1967, qui révèle les tensions qui le parcourent. « Ali Mendjeli accusa Boumediene de "partialité" en faveur du groupe d'Oujda[103]. » Si les motifs des conflits au sein du Conseil de la Révolution sont difficiles à appréhender, mis à part le fait qu'il paraît se réunir de manière de plus en plus restreinte excluant une bonne partie de ses membres, ceux-ci sont mentionnés par plusieurs acteurs de l'époque[104]. La crise éclate au grand jour lors des cérémonies du 1er novembre 1967 auxquelles le chef d'État-major n'assiste pas, faisant alors croître la suspicion que Boumediene pouvait déjà nourrir à son égard.

57 Il est difficile de bien cerner les alliances entre les différents acteurs de ce putsch manqué, tant les sources relatant cet évènement sont limitées, partielles et partiales. Les mémoires du principal protagoniste de ce mouvement, Tahar Zbiri, sont néanmoins essentiels pour appréhender cet évènement. Il apparaît qu'au départ, Saïd Abid et Mohamed Salah Yahiaoui, respectivement commandants des 1re et 3e régions militaires, ont été tentés de rallier Zbiri avant d'adopter une position neutre, tout comme Abderrahmane Bensalem, membre de l'État-major. Le premier, dont le soutien est capital puisqu'il se trouve à la tête de l'Algérois et qu'il dispose de forces capables de faire aboutir le projet, décide vraisemblablement, après bien des atermoiements, de ne pas agir, mettant par la même occasion le projet en péril. En effet, Tahar Zbiri lance sa marche vers Alger depuis la ville de Chlef, située à près de 200 kilomètres de la capitale, ce qui laisse à l'aviation le temps de mettre un terme à cette périlleuse entreprise. Zbiri reconnaît lui-

même que son échec « [est dû] essentiellement au désengagement de beaucoup de [ses] soutiens[105] ».

58 Finalement, l'ancien chef des Aurès-Nememchas ne peut compter que sur une poignée de fidèles parmi lesquels son beau-frère Layachi Houasnia, chef d'un bataillon de blindés, Mahdi Chérif, secrétaire général de l'État-major, Amar Mellah, ex-commandant de la 4e région militaire et ancien de la *wilaya* I où il a été son adjoint, et quelques autres officiers. Plusieurs ont été arrêtés à la suite de l'échec de ce coup d'État, terme par ailleurs récusé par Zbiri qui affirme que son objectif n'était pas de renverser Boumediene mais simplement de « faire pression sur lui pour rétablir la légitimité du pays, après qu'il eut failli à ses engagements[106] ». Sans entièrement remettre en cause sa bonne foi, on peut douter de cette affirmation dans la mesure où il s'agit d'une réécriture de l'histoire au prisme de la défaite et que Tahar Zbiri a rétrospectivement tout intérêt à diminuer l'ambition qu'il pouvait avoir au moment des faits ; même si après coup, l'histoire lui donne raison quant à l'accusation de personnalisation du pouvoir par Boumediene.

59 Les conséquences de cette tentative de putsch au sein de l'armée sont multiples. De source officielle, « ces évènements firent [...] 28 morts et 133 blessés[107] ». D'après un officier qui a pris part à ce coup de force, 60 officiers furent condamnés[108] à la suite d'un procès qui s'est déroulé du 9 au 23 juillet 1969[109]. Une autre source indique que près d'une centaine d'officiers auraient « été laminés par l'affaire Zbiri[110] ». Cependant, ce chiffre est actuellement invérifiable. S'il est exact, il est extrêmement important compte tenu des effectifs de l'ANP à cette période et du manque de cadres auquel elle doit faire face. Quoiqu'il en soit, cet évènement permet à Boumediene de prolonger le processus d'épuration déjà engagé en évinçant ceux qui ont soutenu l'entreprise de Zbiri. À peine une

semaine après la décisive nuit du 14 décembre, Boumediene aurait rassemblé tous les officiers à partir du grade de lieutenant au Palais des Congrès du Club des Pins afin de faire un point sur la situation de l'armée. En effet, malgré l'échec de Zbiri, son entreprise paraît avoir eu un large écho au sein de l'armée qu'il était indispensable de réunir pour en maintenir la cohésion. Boumediene aurait tenu un récit détaillé du déroulement des évènements à tel point que l'un des participants aurait dit : « Il vient de vulgariser le manuel du coup d'Etat[111] ».

60 Finalement, Boumediene sort renforcé de cette tentative de sédition au sujet de laquelle il dit : « La leçon du 15 décembre a été dure mais utile[112] ». Celle-ci lui a permis d'écarter l'un de ses derniers rivaux et chef des maquis intérieurs qui participa au déclenchement de la guerre le 1er Novembre, et d'« assoi[r] définitivement son autorité sur l'A.N.P.[113] ». Plus largement, cet évènement participe à la « constitution de l'armée en groupe social hégémonique[114] ». C'est ainsi que, « paradoxe de l'histoire, la principale conséquence de l'affaire Zbiri aura été d'asseoir définitivement le pouvoir de Boumediene et de son équipe de transition en fait vers un pouvoir personnel. C'est un de ses fidèles d'alors du groupe d'Oujda qui en fait aujourd'hui cette lecture à rebours ajoutant, avec une surprenante objectivité : "*C'était là le dernier soubresaut d'une génération qui avait fait les maquis et qui savait se mettre en danger pour des idées*"[115] ». Quant à Tahar Zbiri, il parvient après un long périple à fuir en direction de la Tunisie.

61 Suite au 14 décembre 1967, après avoir éliminé tous ses rivaux, Boumediene devient définitivement le chef incontestable de l'armée.

62 Après 1962, l'ANP fait face à de nombreuses vicissitudes. Sa cohésion est loin d'être acquise. Les longues années de guerre ont été traversées par de nombreuses luttes internes auxquelles

l'indépendance ne met pas fin voire exacerbe. De la révolte du FFS de 1963 à la tentative de putsch de Tahar Zbiri, les lignes de fractures sont nombreuses. Leur exacerbation et la répression qui s'en suit renforcent sa cohésion. En effet, l'ANP cherche avant tout à maintenir sa position prédominante au sein des institutions et à se positionner comme un acteur incontournable du processus de construction de l'État. Cette union sacrée est mise à l'épreuve lorsque Ben Bella tente de court-circuiter l'armée en créant une milice parallèle ; elle apparaît alors au grand jour et se scelle avec le coup d'État. En portant atteinte à l'intégrité de cette institution, Ben Bella a permis que son unité se révèle. On peut d'ailleurs émettre l'hypothèse selon laquelle les désengagements auxquels Tahar Zbiri a dû faire face s'expliquent en partie par la volonté de ne pas nuire à la cohésion de cette armée encore en construction puisqu'un coup d'État militaire y aurait très certainement entraîné des déchirements majeurs. Quoi qu'il en soit, la disparition de Tahar Zbiri de l'ANP marque la fin de la présence de chefs historiques de l'ALN au sommet de la hiérarchie de l'ANP.

63 Parallèlement à ces évènements qui renforcent indirectement la cohésion de l'armée, son édification prend forme aux différents niveaux de l'institution, dévoilant une stratégie d'équilibre complexe du fait des multiples antagonismes qui parcourent toujours ce corps. On aura en effet saisi que l'unité de façade liée à la volonté partagée de construire une armée forte masque des divergences très importantes quant aux moyens d'y parvenir.

III. L'organisation de l'ANP à ses différents échelons : trouver un équilibre

64 Les enjeux de la structuration de l'ANP sont nombreux et les hommes qui vont y œuvrer ne sont pas choisis au hasard. Bien au contraire, l'affectation de ces officiers répond à une logique particulière relevant d'un savant dosage entre les différents types de militaires qui ont émergé lors de la guerre. En conséquence, Boumediene doit en permanence trouver un équilibre entre des hommes dont les compétences et la légitimité sont bien souvent inversement proportionnelles. On verra que c'est le plus souvent la compétence qui prime dans les affectations au niveau central du ministère de la Défense tandis que la légitimité maquisarde est réinvestie au sein des régions militaires. Ainsi, le schéma en place durant la guerre, d'après lequel « pour avancer dans la hiérarchie, les cadres instruits invoquent leur compétence » à laquelle « les cadres illettrés [...] opposent l'engagement et l'ancienneté dans la lutte[116] », perdure après 1962.

A. Remarque préliminaire : l'absence de cadres juridiques dans l'organisation de l'ANP

65 Les sources relatives à l'édification de l'ANP posent trois types de problèmes distincts : à l'historien qui tente d'en saisir les tenants et les aboutissants, à l'attaché militaire français qui a parfois bien du mal à comprendre comment le jeune ministère de la Défense s'organise et aux acteurs eux-mêmes qui sont confrontés à un cadre fluctuant.

66 Avant d'analyser en détail l'organisation de l'ANP, quelques éléments propres au contexte algérien de l'après-guerre doivent être

précisés. Tous les décrets, arrêtés et lois émanant du ministère de la Défense nationale et publiés au *Journal officiel* algérien de 1962 à 1991 ont été consultés. On pourrait ainsi s'attendre à disposer de toutes les informations permettant d'appréhender la mise en place des structures de l'armée. Au premier abord, on pourrait croire que la création d'un organisme, ou la désignation d'un individu à une fonction particulière, sont systématiquement publiées au *Journal officiel*, facilitant du même coup l'étude de la mise en place des structures militaires et la reconstitution des trajectoires des militaires étudiés. Ce n'est absolument pas le cas[117]. Aussi, l'historien ou l'historienne qui cherche à étudier la construction de l'ANP après 1962 se trouve face à des vides qu'il lui faut combler. Il ou elle doit, par des sources éparses, reconstituer un puzzle dont les pièces sont disséminées et dont beaucoup restent, à ce jour, manquantes. Il s'agit donc de tisser des liens entre les quelques textes officiels algériens existant, la presse, les mémoires des acteurs eux-mêmes et enfin les sources françaises, à savoir le plus souvent les rapports de l'attaché militaire français en poste à Alger[118].

67 Les attachés militaires français qui se succèdent à Alger sont largement conscients du problème posé par l'absence de texte régissant l'organisation du ministère de la Défense. Dès février 1964, un rapport explique :

> On connait assez mal la structure des organes centraux de la Défense Nationale Algérienne. A cela deux causes : d'une part la discrétion mise par les Algériens dans la publication des textes présidant à cette organisation (ceux-ci ne paraissent jamais au Journal officiel) et d'autre part l'état évolutif permanent de l'organisation[119].

68 Ainsi, l'une des sources principales permettant de traiter cette question, à savoir les rapports de l'attaché militaire français, est elle-même lacunaire. Toutefois, l'attaché militaire mentionne très souvent ses doutes et les limites de ses rapports. Il fait part des

informations qu'il a pu obtenir de manière informelle, tout en mentionnant indirectement ce fait. Par exemple, au sujet de la désignation d'Abdelkader Chabou au secrétariat général du ministère de la Défense, il indique : « Sa désignation n'a pas été confirmée au J.O et il n'est pas certain qu'elle le soit jamais [120]. » De même, quelques années plus tard, après avoir cité les noms d'officiers promus à partir du grade de commandant, l'attaché militaire signale que « les promotions d'officiers subalternes n'ont pas été inscrites au Journal officiel de la République Algérienne [121] ».

69 Cette absence de publication officielle est problématique pour l'attaché militaire et l'empêche de bien cerner les enjeux sous-jacents à l'organisation du ministère. En effet, dès les premières années suivant l'indépendance, il est clair que la France souhaite maintenir des liens étroits avec l'ANP. Pour ce faire, comprendre son fonctionnement interne lui est essentiel pour dessiner les contours des différentes tendances existant au sein de l'armée et cerner lesquelles peuvent être favorables à l'établissement de liens durables. Ces lacunes ne paraissent pas se combler avec le temps. Plus que pour l'historien ou l'attaché militaire français, c'est pour les officiers de l'ANP eux-mêmes que ces vides sont problématiques.

70 En effet, à cette question de la non publication des textes régissant les nominations, se superpose l'absence de textes réglementaires, bien plus cruciale. Les militaires chargés d'organiser l'armée sont confrontés à un vide juridique quasi-complet et n'ont aucun texte sur lequel s'appuyer pour prendre leurs décisions. Par là même, ils sont tributaires du bon vouloir de leurs supérieurs pour leurs affectations. Un aviateur à la retraite se souvient être allé un jour, avec ses compagnons d'armes, voir Saïd Aït Messaoudene qui était leur supérieur direct, afin de demander à être nommés par décret ou arrêté [122].

71 Cette absence de textes régissant l'organisation du ministère de la Défense pose la question des raisons de la pérennité d'une telle lacune. Pourquoi la direction de l'armée algérienne semble-t-elle se satisfaire de l'absence de cadres juridiques ? Cela relève-t-il d'une volonté délibérée ?

B. Un moyen de gouverner l'armée ?

72 Dès la guerre, l'ALN s'inspire du modèle français. Par la suite l'organisation – même limitée – du ministère de la Défense est largement calquée sur celle de l'armée française avec un État-major – même « fictif » –, des directions d'armes et de services, un secrétariat général, des régions militaires reprenant celles des anciens corps d'armée français[123], etc. La coopération militaire avec la France débutant dès 1963, on peut raisonnablement supposer que si le ministère de la Défense avait voulu se doter de cadres réglementaires efficaces, il aurait pu se tourner vers la France qui, au vu de sa volonté de maintenir des liens étroits avec l'Algérie, aurait pu lui fournir tout l'arsenal juridique nécessaire. Ces éléments accréditent l'hypothèse que le maintien de vides juridiques est délibéré.

73 Au sujet de la non publication des textes régissant l'organisation du ministère de la Défense, Hassan, général à la retraite, dit : « Tout était non publiable à l'époque[124]. » Cette phrase est exagérée étant donné que quelques décrets et arrêtés sont publiés mais elle témoigne de l'opacité qui règne autour de l'ANP dès sa formation.

74 L'armée algérienne s'est constituée, dès la guerre, dans le secret. Les infiltrations et complots orchestrés par la France n'ont fait que renforcer cette volonté d'opacité et de cloisonnement qui atteint son paroxysme avec Abdelhafid Boussouf qui en imprègne l'organisation

qu'il a mise en place : le MALG. Malgré l'indépendance et le départ des Français, cette situation perdure. Pourquoi ? Quels sont les intérêts pour la direction de l'ANP, voire plus directement pour Boumediene qui en est le chef, de maintenir cette culture du secret ? Tout d'abord, elle permet une marge de manœuvre confortable. De fait, si aucun texte ne règlemente l'organisation et les attributions de chacun, Boumediene est libre dans ses nominations que personne ne peut contester sur une base légale puisqu'il n'en existe aucune. Il peut donc arbitrer les conflits ou problèmes qui surgissent selon son bon vouloir. Par ailleurs, ce vide peut permettre de limiter les conflits dans la mesure où, si aucune nomination n'est officielle ni rendue publique, il est impossible de s'y opposer puisque formellement elle n'existe pas. En outre, si rien n'est vérifiable, toute décision peut être remise en cause à tout moment. Aussi, « la technique du vide juridique [...] permet de modifier à souhait la règle du jeu et de l'appliquer plus aisément de façon discriminatoire[125] ». Finalement, cette désorganisation n'est qu'apparente car elle semble répondre à un choix réfléchi et délibéré qui permet à Boumediene d'agir à sa guise sans avoir à rendre de comptes et d'exercer son autorité sur l'armée.

75 Plus largement, cette absence d'organisation formelle bénéficie également aux cadres de l'ANP exerçant des fonctions de commandement, dans la mesure où ils se trouvent libres d'agir selon leur volonté. On retrouve ici le même schéma que durant la guerre où chaque chef de *wilaya* disposait de sa région de façon relativement autonome. Ces conséquences de l'absence de réglementation au niveau décentralisé de l'armée sont soulignées par l'attaché militaire français qui constate :

> Il y a bien des régions militaires dépendant directement du Ministère de la Défense et encadrant les unités ; il y a aussi des Commandants d'Armes, des Directeurs de Services, qui dépendent également directement du Ministère mais

> aucun texte organique ne fixe les attributions des uns et des autres, leurs relations avec le Ministère, leurs relations réciproques.
> Il en résulte que chaque cellule fixe individuellement, en fonction de la personnalité de son Chef, des attributions à la mesure des ambitions de ce dernier ou de l'idée qu'il se fait de son rôle. D'où des conflits multiples, une tendance à l'individualisme et quelquefois à la mégalomanie.
> [...]
> Il faudrait organiser une bonne fois et définir par des textes organiques les structures de cette armée, fixer les attributions des uns et des autres, définir les chaînes de commandement, les chaînes techniques et leurs attributions respectives [126].

76 Ces divers éléments laissent penser que c'est l'oralité qui prévaut au niveau de la chaîne de commandement et de l'organisation de l'ANP. Tout s'y déroulerait de manière informelle, les ordres étant ajustables et modifiables en permanence. Par ailleurs, on peut présumer que l'oralité est également plus pratique au sein d'une institution qui compte parmi ses membres de nombreux illettrés et analphabètes.

77 Les cadres, ou plutôt l'absence de cadres, dans lesquels se réalise la construction de l'ANP étant exposés, il s'agit maintenant d'étudier l'organisation à ses différents échelons. Ci-après, un schéma de l'organisation du ministère de la Défense en 1966, annexe d'un document intitulé « organisation générale de l'ANP [127] ».

C. La direction du ministère de la Défense nationale : une organisation bicéphale ?

78 À l'indépendance, Boumediene, chef de l'armée des frontières du fait de sa nomination à la tête de l'EMG en 1960, devient en toute logique le premier ministre de la Défense algérien. Ses prérogatives paraissent alors très larges du fait de l'absence d'État-major, celui-ci n'étant créé qu'en 1964. La tâche qui lui incombe, à savoir l'organisation de ce jeune ministère, est titanesque. Pour ce faire, il a

besoin de s'entourer d'un personnel capable de le seconder dans cette mission.

79 Au début de l'année 1965, Boumediene désigne Abdelkader Chabou, déserteur de l'armée française et directeur de son cabinet depuis septembre 1963, secrétaire général du ministère de la Défense [128]. Cet homme paraît détenir les qualités requises pour occuper le poste, du moins au regard de ses notes quand il était dans l'armée française [129]. De plus, il y était « volontaire pour suivre les cours préparatoires à l'Ecole d'Etat Major » et, d'après ce commentaire « il doit réussir car il est parfaitement apte à suivre l'Enseignement Militaire Supérieur [130] ».

Schéma de l'organisation du ministère de la Défense en 1966

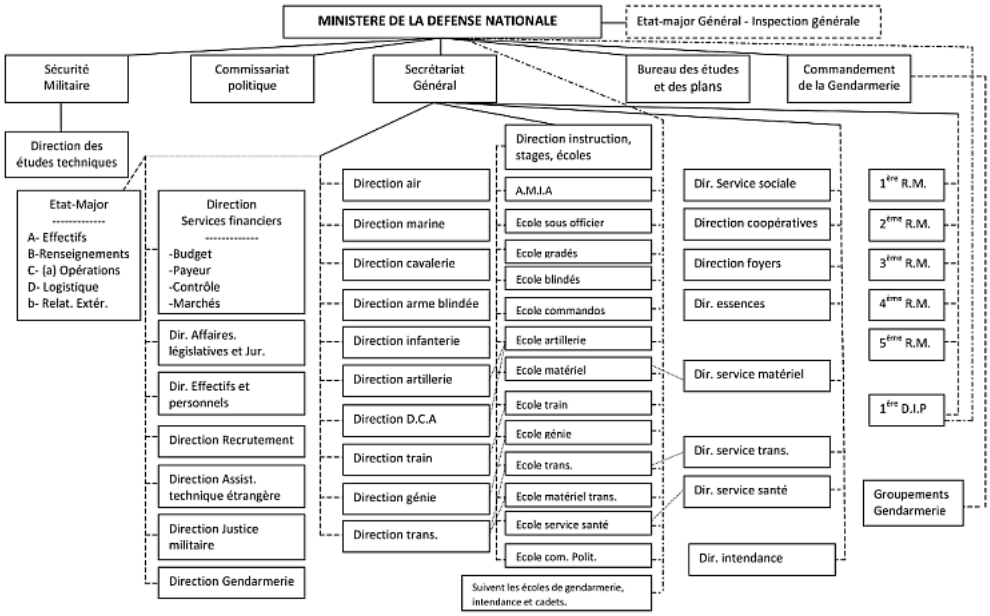

80 Deux points retiennent l'attention. D'une part, ces réflexions [131] confirment que cet homme possède des compétences lui permettant de mener à bien la tâche qui lui est dévolue ; d'autre part, elles montrent implicitement que dans l'armée algérienne,

Abdelkader Chabou a pu obtenir une affectation, correspondant à ses désirs, à un poste bien plus élevé que ce qu'il aurait pu espérer dans l'armée française, même en fin de carrière.

81 Le poste de secrétaire général du ministère de la Défense est hautement stratégique au regard de sa place dans l'organigramme. Il chapeaute l'essentiel des directions. Abdelkader Chabou occupe cette fonction jusqu'à sa mort dans un accident[132] d'hélicoptère le 1er avril 1971. Au sujet de ce poste, l'attaché militaire français écrit : « Le personnage-clé de l'édifice est le Secrétaire Général sur les épaules duquel tout repose, et qui a main ou barre sur tout ou presque tout[133] . » C'est donc à cet homme que Boumediene confie le poste le plus important de l'armée après le sien. Il l'a connu à la frontière est avant de l'emmener avec lui à la frontière marocaine à l'époque des COM. Lorsqu'il est devenu chef de l'EMG, il l'a placé, ainsi que d'autres déserteurs, à un poste technique. D'après Chadli Bendjedid, il s'agissait des affaires administratives et sécuritaires. Au sujet de la relation qui unit les deux hommes durant la guerre, Chadli écrit : « En réalité, c'était l'œil de Boumediene dans la zone[134] . » Ils se sont donc liés à cette période. On peut imaginer qu'une relation forte de confiance s'est établie entre eux pour que Boumediene lui attribue par la suite un poste aussi sensible, d'autant que le choix d'affecter un ancien militaire de l'armée française à un tel poste a entraîné un mécontentement certain[135] .

82 Théoriquement, le poste le plus important après celui de ministre est celui de chef d'État-major et c'est à Tahar Zbiri qu'il revient jusqu'en 1967[136] . Cependant, ce poste s'avère être « un titre honorifique » puisqu'il « exerce les fonctions d'inspecteur général[137] ». D'après les différents rapports de l'attaché militaire français, l'organisation d'un véritable État-major peine à se mettre en place. Ce dernier serait « confondu » avec le ministère de la Défense et

« n'exist[erait] en fait que sur le papier[138] », les réels pouvoirs étant détenus par le secrétariat général à travers la personne d'Abdelkader Chabou qui serait « habilité à prendre les décisions en nom et place du Ministre, et à signer pour lui lorsqu'il est absent ou empêché par ses fonctions de Chef de l'Etat. Le Secrétaire Général est pratiquement Chef d'Etat-Major Général[139] ». Cela est attesté par Tahar Zbiri d'après qui Chabou « avait délégation de signature des décrets de nomination des officiers ainsi que ceux relatifs à leur mutation et à leur avancement[140] ». Cette délégation de pouvoir est confirmée pour le successeur de Chabou, Abdelhamid Latrèche[141], dans un arrêté du 2 avril 1971 qui l'habilite « à signer au nom du ministre de la défense tous actes, décisions, arrêtés[142] ».

83 Une organisation bicéphale est mise en place par Boumediene, ce qui lui permet de parvenir à un juste équilibre entre deux profils opposés de militaires. D'un côté, un maquisard et homme du 1er Novembre, occupe le poste théoriquement le plus important derrière celui de ministre ; de l'autre, un déserteur de l'armée française, qui doit son ascension à Boumediene, est affecté à un poste *a priori* plus administratif, mais qui se révèle être le pivot du ministère. Suite à la sédition de Zbiri, Boumediene récupère les attributions du chef d'État-major. Toutefois il continue à s'entourer d'anciens de l'armée française puisque son directeur de protocole est Abdelmadjid Alahoum et que c'est Abdelhamid Latrèche qui succède à Chabou après la mort de celui-ci en avril 1971. De fait, cette organisation bicéphale s'atténue progressivement dans la mesure où Boumediene concentre une grande partie du pouvoir et notamment les prérogatives du chef d'État-major. Il maintient à ses côtés des anciens de l'armée française n'ayant d'autre légitimité que leurs compétences techniques, se prémunissant ainsi contre toute tentative de putsch.

84 Ce savant dosage élaboré pour contenter les différents segments de l'armée, se retrouve aux échelons inférieurs. Effectivement, d'après Mohammed Harbi « le colonel Boumediène, successeur de Krim, comprit que le pouvoir militaire ne pouvait se rétablir en déclassant les anciens et se contenta d'un compromis. Il promut les compétents sans toucher aux acquis des anciens [143] ». Comment Boumediene opère-t-il la répartition des différents profils militaires qui ont émergé durant la guerre au sein des organismes du ministère de la Défense ?

D. Au niveau central : l'emploi de cadres compétents

85 La construction d'une armée et la mise en place de ses structures nécessitent des compétences techniques. Nombreux sont les combattants intégrés à l'ANP ne disposant que d'une instruction très rudimentaire, c'est pourquoi, dans l'organisation centrale du ministère de la Défense, ce sont essentiellement des anciens de l'armée française ayant acquis une certaine expérience dans le domaine militaire qui sont employés. Par ailleurs, dans cette période encore trouble qui suit l'indépendance et où l'armée peine à trouver sa cohésion, ces hommes qui « d[oivent] leur poste à leur loyauté absolue envers Boumediene [144] » sont un gage de stabilité ou tout du moins de sécurité pour ce dernier, d'autant plus que d'après un officier qui l'a côtoyé « Boumediene, la question dominante chez lui, [c'est] l'armée est une source de coup d'État, ça c'est une obsession [145] ». En effet, Boumediene a dû faire face au putsch manqué de Zbiri puis, quelques mois plus tard, il a échappé à une tentative d'assassinat. S'entourer d'hommes fidèles est pour lui une nécessité vitale.

a) Des hommes loyaux

86 C'est lorsqu'il est nommé à la tête de l'État-major Ouest que Boumediene commence à s'entourer d'anciens militaires de l'armée française alors que ceux-ci sont souvent très mal perçus par les combattants qui les entourent. Ces hommes doivent à Boumediene leur position, plutôt enviable, au sein de l'ALN. Ils lui sont donc redevables. Après l'indépendance, Boumediene poursuit cette politique d'intégration des anciens de l'armée française malgré les nombreuses critiques qu'il essuie. Il justifie leur emploi par un argument nationaliste, usant de la même rhétorique de Belkacem Krim avant lui : « De toute façon, je préfère faire appel à des Algériens, quelle que soit la date de leur ralliement au FLN, qu'à des étrangers[146] », affirmant par-là implicitement la position de non-aligné adoptée par l'Algérie[147]. Parallèlement, il paraît vouloir excuser ces hommes ou tout du moins justifier leur choix d'avoir intégré les rangs de l'armée française : « Je ne vois pas la différence, dit en substance Boumediene, entre un facteur, un fonctionnaire des contributions et un officier. Avant 1954, tout le monde avait besoin d'un emploi, et je ne vois pas pourquoi j'aurais refusé l'apport de ceux qui avaient une compétence militaire pour former nos combattants[148]. »

87 Ces hommes sont parfois appelés « Jeunes Turcs[149] » dans les documents de l'armée française. Cette expression est assez courante en sociologie militaire et peut très bien s'appliquer à ces anciens de l'armée française. François Cochet les décrit ainsi : « Les "Jeunes Turcs" sont d'abord et avant tout au service d'un chef prestigieux qui sait s'entourer des éléments les plus brillants parmi les jeunes officiers supérieurs. Ils fournissent la matière grise et en échange se voient propulsés dans les hautes sphères de la fonction militaire

[150]

supérieure[150]. » Boumediene, dans la continuité de celui qui fut son mentor et à qui il doit son ascension, Abdelhafid Boussouf, a su s'entourer très rapidement d'hommes compétents ayant une bonne expérience militaire, alors que lui-même au moment de rejoindre l'ALN sortait tout droit d'Al-Azhar et n'avait donc jamais reçu la moindre formation militaire, à l'exception d'un stage d'entraînement à la guérilla de quelques mois en Égypte. C'est une relation d'intérêts réciproques et complémentaires qui se met en place entre le chef de l'armée et ses subordonnés issus de l'armée française, chacun ayant besoin de l'autre. Boumediene parvient à créer un équilibre dans son entourage proche qui lui garantit la pérennité du pouvoir, les anciens de l'armée française ayant tout intérêt à ce qu'il se maintienne plutôt qu'il soit remplacé par un maquisard qui leur serait hostile. Sur un plan pratique, ces hommes lui fournissent la matière grise nécessaire à l'édification de l'armée. C'est ainsi que se constitue une sorte de cabinet technique autour de Boumediene.

b) Aux compétences techniques vitales

88 Ce cabinet technique se scinde en quatre grands secteurs[151] qui dépendent du secrétariat général, ils sont eux-mêmes subdivisés en plusieurs directions :

- Les divisions de l'État-major : effectifs, renseignements, opérations, *logistique*[152], *relations extérieures*.
- Les directions rattachées, directions *des services financiers*, des affaires législatives et juridiques, *des effectifs et personnels*, du recrutement, *de l'instruction*, *de l'assistance technique étrangère*, de la justice militaire.
- Les directions des armes : *air*, *marine*, *arme blindée*, cavalerie et sports équestres, *infanterie*, *artillerie*, *défense contre l'aviation*

(*DCA*), *train*, *génie*, *transmissions*.

- Les directions des services : *matériel*, *santé*, *intendance*, *social*, *coopératives*, foyers, *transmissions*, essences.

89 Vingt militaires ayant occupé au moins l'une des directions[153] ci-dessus, entre leur mise en place et 1978, appartiennent au *corpus*[154]. Onze sont d'anciens de l'armée française. Autant on observe un certain équilibre entre les anciens militaires de l'armée française et les autres[155] au sein des divisions d'État-major, des directions rattachées et des services, autant les directeurs d'armes qui ont pu être identifiés sont tous des anciens de l'armée française. Ils dirigent le plus souvent l'arme à laquelle ils ont été formés au sein des écoles françaises. Salim Saadi, formé à l'école du train de Tours, dirige cette arme de 1963 à 1967, avant de prendre de 1967 à 1972 la tête de l'ABC[156] qui regroupe alors l'artillerie, l'arme blindée, l'infanterie et le train. De même Seddik Rachid[157] Medouni, formé au génie dans l'armée française, dirige cette arme au moins à partir de 1965[158], jusqu'à sa mort le 1er avril 1971 dans l'accident d'hélicoptère qui tue Abdelkader Chabou. Slimane Hoffman, qui a reçu une formation à l'école de cavalerie de Saumur, dirige l'ABC avant Salim Saadi. Enfin, Boumediene confie le poste stratégique de coordinateur des armes et des régions militaire à Mohamed Zerguini[159], capitaine déserteur de l'armée française qu'il connaît depuis 1958 et qu'il avait nommé au 3e bureau, dit technique, de l'EMG en 1960.

90 Ces anciens de l'armée française ont tous stationné aux frontières. Ils bénéficient, une fois l'indépendance acquise, de nominations à des postes hautement stratégiques puisque les directions d'armes font partie des postes les plus élevés du ministère de la Défense. Cela confirme que la frontière a bien été *le* lieu de socialisation déterminant, dans la mesure où de nombreux officiers algériens en

poste dans l'armée française[160] – souvent plus aguerris, et dont les grades sont plus élevés que les sous-lieutenants qui avaient déserté vers 1957-1958 – et qui ont rejoint l'ANP à partir de la fin de l'année 1962 se trouvent affectés à des postes moins importants au sein de l'ANP. Certains formeraient par exemple « l'ossature de l'encadrement de l'École de sous-officiers qui s'ouvre à Cherchell[161] », poste certes vital pour l'édification de l'armée, mais peu stratégique. Ainsi, les déserteurs de l'armée française qui ont rallié l'ALN aux frontières bénéficient après 1962 d'une promotion bien supérieure à celle qu'ils auraient pu obtenir dans leur armée d'origine. Dans cette perspective, l'ANP est un important moyen de promotion.

91 Même si on constate une nette surreprésentation des anciens de l'armée française, des combattants qui ont fait leurs preuves durant la guerre occupent également des postes importants au sein des directions *sus*-citées. Ainsi, Khelifa Aït Hamlat, doyen du *corpus*, qui fut secrétaire-trésorier de l'État-major Est à partir de 1959, puis trésorier général de l'EMG à partir de septembre 1960, est nommé, à l'indépendance, à la tête des services financiers au ministère de la Défense, poste qu'il occupe jusqu'à sa mort en 1969[162]. De même Chérif Djoghri, successivement directeur de l'intendance (1962-1970) puis de la logistique (1970-1971, il meurt également le 1er avril 1971 dans l'accident d'hélicoptère mentionné précédemment) a acquis au cours de la guerre une expérience qui compense son niveau scolaire moyen (classe de 3e). Il a été chargé de l'acheminement d'armes depuis la frontière tunisienne vers la *wilaya* I avant d'être désigné en 1960 responsable du service armement dans la zone nord[163]. Il peut donc formaliser l'expérience empirique qu'il a acquise au sein des maquis dans un cadre institutionnel.

92 Ces hommes ne sont pas des anciens de l'armée française[164]. Leurs parcours suggèrent qu'ils ont reçu certaines de leurs affectations pendant la guerre par Boumediene, ou tout du moins par l'EMG. Ils doivent donc les postes importants qu'ils ont occupés à la fin de la guerre à Boumediene. Par la suite, c'est grâce à lui, ou tout du moins avec son accord, qu'ils occupent directement ces postes stratégiques au sein de la hiérarchie militaire. Il est donc raisonnable de penser qu'ils lui seront fidèles. D'autres enfin entretiennent *a priori* des relations d'amitiés avec Boumediene, à l'image de Medjedoub Lakehal Ayat, adjoint au 12e bataillon à la frontière tunisienne durant la guerre[165], puis directeur de l'instruction vers la fin des années 1960 jusqu'en 1974 au moins. C'est vraisemblablement à la frontière qu'il a rencontré Boumediene, leur relation ayant évolué au point qu'il est qualifié par ses responsables de stage à l'École supérieure de guerre de Paris d'« ami personnel du Colonel Boumediene[166] ».

93 Enfin, d'autres font partie des premiers militaires formés à l'étranger qui, de retour en Algérie, mettent à profit leurs connaissances, à l'image du capitaine Mustapha Hadjadj, dit Mahfoud. Ce militaire, après cinq années de formation aux transmissions en URSS, prend la tête de ce service à partir de 1965.

94 Ces directeurs centraux, choisis avec soin, disposent d'une grande marge de manœuvre pour gérer leur service, comme en témoigne un rapport de la mission de militaire de liaison et de coordination qui explique que Boumediene « n'est pas entouré de directeurs anonymes et interchangeables mais d'un conseil de personnalités choisies à qui il a donné carte blanche pour organiser tel service ou telle arme[167] ». Les fonctions sont ainsi complètement personnalisées, le succès dans l'organisation d'un service étant largement corrélé aux capacités de son chef. D'après l'armée

française, ces directeurs centraux constitueraient l'État-major de l'ANP[168], de sorte qu'il n'existerait pas d'État-major au sens strict, comme on l'entendrait par exemple en France, mais plutôt un bureau informel réunissant les officiers supérieurs de l'ANP. Ces éléments confirment l'absence de cadres stricts au niveau de l'organisation de l'armée et la prépondérance de l'informel. D'ailleurs, en 1965, « ni les services, ni les armes, ne sont organisés de façon moderne, les rapports des uns et des autres avec le Ministère de la Défense Nationale. leurs rapports entre eux ne sont réglés par aucun texte précis[169] ». Si aucun texte ne règle ces questions, c'est bien que les relations qu'établissent entre eux les différents services et armes du ministère sont étroitement liées à des rapports de force entre des individus que Boumediene domine alors largement

95 Si ces nominations répondent pour certaines à des critères de relations personnelles, cela est possiblement lié à la crainte de Boumediene de voir les crises se multiplier au sein de l'ANP. Cette inquiétude de voir de nouvelles séditions fracturer l'armée a des conséquences sur l'organisation de la Défense que Boumediene met en place. Il fait en sorte de verrouiller totalement le système afin de se prémunir contre toute tentative de déstabilisation. Abdelkader, ancien officier de l'ANP, explique que le « commandement était tel qu'on ne pouvait pas bouger une armée, un bataillon, sans avoir l'avis de la région, c'était un imbroglio, ça peut être un tort pour nous en cas de conflit, mais sur le plan intérieur, c'est verrouillé, ça assure une stabilité permanente. C'est l'intelligence de Boumediene[170] ». En multipliant les centres de décisions, en maintenant une certaine opacité sur le système de commandement et en ne réglementant pas les rapports des différents départements centraux entre eux, Boumediene laisse s'instaurer une sorte de « désordre

organisé » qui lui permet de chapeauter l'armée et de s'assurer son contrôle.

E. Au niveau des régions militaires : l'emploi de maquisards

96 À l'indépendance, le territoire national est découpé en sept régions militaires[171] qui reprennent plus ou moins le découpage des *wilayas* de la guerre, la sixième étant scindée en deux. La *wilaya* I devient la 5e région, la II la 6e, la III la 7e, la IV la 1re, la V la 2e et la VI est divisée entre la 3e à l'ouest et la 4e à l'est.

97 À leurs têtes, des chefs maquisards sont désignés. Dans certaines régions, c'est le chef de la *wilaya* durant la guerre qui devient le commandant de la région, à l'image du colonel Mohand Ould Hadj qui prend la tête de la 7e région qui couvre la Kabylie, du colonel Tahar Zbiri qui prend la tête de la 5e, ou encore du colonel Mohamed Chaâbani pour la 4e. À la tête de l'Oranie, on trouve Ahmed Boudjenane, dit Abbes, qui était l'adjoint du colonel Othmane, commandant de la *wilaya* V. Dans les trois autres régions, sont affectés des proches de Boumediene ou des hommes qui l'ont soutenu durant l'été 1962. Ainsi, Abdallah Belhouchet, épargné lors du complot Lamouri, prend la tête de la 3e région, Si Larbi Berredjem, qui rallie l'EMG à l'été 1962, prend la tête de la 6e région, et enfin Abdelghani, ancien combattant de la *wilaya* V, est nommé à la tête de l'Algérois[172].

98 Certains de ces hommes ont une légitimité historique forte dans la mesure où ils ont rallié les maquis de manière précoce, voire ont participé au déclenchement de la guerre le 1er Novembre. Cette légitimité leur permet d'atteindre le sommet de la hiérarchie militaire de l'ALN. C'est le cas de Mohand Ould Hadj et de Mohamed

Chaâbani qui ont un fort ascendant sur leurs hommes et peuvent être perçus par le ministre de la Défense comme une menace potentielle pour son pouvoir. En conséquence, ces deux hommes se voient attribuer deux adjoints qui, au vu de leur profil, n'ont pas été choisis au hasard. Il s'agit de Mohamed Zerguini pour le premier et de Rabah Boutella pour le second[173]. Les deux sont d'anciens membres du bureau technique de l'EMG, proches de Boumediene. Abderrezak Bouhara explique que « le commandant Zerguini se manifestait beaucoup plus comme le délégué du ministre de la Défense que l'adjoint d'un chef de région », il en va de même « à Biskra où le commandant Mohamed [le commandant Boutella est parfois prénommé Mohamed mais il s'agit du même individu] Boutella agissait vis-à-vis du colonel Chaâbani de manière similaire[174] ».

99 On trouve une fois encore cette volonté d'équilibre entre maquisards à la légitimité forte et techniciens loyaux, quoique dans cette configuration il semble que la fidélité soit l'élément déterminant de ces nominations puisque ces deux chefs de région sont soupçonnés de sédition à l'égard de l'autorité centrale. C'est d'ailleurs ce qui explique le rappel de Chaâbani à Alger début 1964 et la disparition de la 7e région. En effet, le découpage en sept régions n'est que temporaire, il sera rapidement modifié. Le décret n° 64-89 du 4 mars 1964 opère une réorganisation territoriale des régions militaires. Elles sont réduites à cinq[175] et sont subdivisées en plusieurs secteurs.

- 1re région militaire : siège à Blida. Elle comprend la région d'Alger et les secteurs d'El-Asnam, Médéa et Tizi-Ouzou. Elle est successivement dirigée[176] par : Mohamed Benahmed dit Abdelghani (1962-1965), Saïd Abid (1965-1967), Abdallah Belhouchet (1968-1979).

- 2e région militaire : siège à Oran. Elle englobe les secteurs d'Oran, Mostaganem, Tiaret, Tlemcen et Saïda. Se trouve à sa tête : Chadli Bendjedid (1964-1979).
- 3e région militaire : siège à Béchar. Elle s'étend sur l'ensemble du département de la Saoura. Elle est tour à tour dirigée par : Salah Soufi (...-1965), Mohamed Salah Yahiaoui (1965-1969), Mohamed Zerguini (1969-...), Salim Saadi (1974-1979).
- 4e région militaire : siège à Ouargla. Elle s'étend sur l'ensemble du département des Oasis. Ses commandants sont les suivants : Amar Mellah (1964-1965), Mohamed Benahmed dit Abdelghani (1965-1967), Mohamed Zerguini (1968-1969), Mohamed Attaïlia (1969-1979).
- 5e région militaire : siège à Constantine. Elle comprend les secteurs de Constantine, Sétif, Batna et Annaba. Commandée successivement par : Abdallah Belhouchet (1965-1967), Mohamed Benahmed dit Abdelghani (1967-1974), El Hachemi Hadjerès (1975-...).

100 D'après l'article 10 de ce même décret « le commandant de région militaire a autorité sur toutes les directions régionales et tous les services régionaux relevant du ministère de la défense nationale, à l'exception toutefois des établissements ou unités spéciales qui pourraient être rattachés par décision du ministre de la défense nationale directement au ministère de la défense nationale ». Le commandant de région militaire jouit donc d'une large autonomie pour diriger sa région. Au niveau de la région, on retrouve à peu près la même organisation par armes qu'au niveau central. Ce sont les directeurs centraux qui y nomment les représentants de leur spécialité [177] : le directeur du matériel désigne les responsables du matériel, etc. Toutefois, le commandant de région peut faire des propositions qui sont ensuite suivies ou non au niveau central.

101 Bien que leurs collaborateurs leur soient affectés depuis la direction centrale, les commandants de régions disposent d'une grande autonomie dans la gestion de leur territoire en raison de l'absence de commandement central unifié et d'État-major. En effet, suite à la disparition du poste de chef d'État-major en décembre 1967, dont les prérogatives sont depuis détenues par Boumediene, celui-ci délègue une grande partie de ses attributions à Abdelkader Chabou qui se trouve dès lors investi de très nombreuses missions. Son autorité étant contestée par les commandants de région, ses ordres ne sont pas toujours bien suivis, ce qui conduit de fait à une certaine décentralisation du pouvoir au sein de ces régions ; décentralisation facilitée par l'absence de structure de commandement forte. Un ancien militaire de l'ANP qualifie d'ailleurs ces chefs de régions de « roitelets », dans la mesure où « chaque région était maître chez elle [178] ». Ce propos est corroboré par l'attaché militaire français selon lequel « tout puissants dans leurs fiefs, les commandants des régions militaires n'obéissent souvent que mollement et dans la mesure où cela leur convient, aux directives de l'Administration Centrale [179] ».

102 Ces « roitelets » sont, à deux exceptions près – Salim Saadi et Mohamed Zerguini, tous deux déserteurs de l'armée française –, d'anciens maquisards. Si, en 1968, Mohamed Zerguini est affecté à Ouargla, c'est en raison du crédit que lui accorde Boumediene pour remettre de l'ordre dans cette zone qui, quelques années auparavant, avait été secouée par la sédition de Mohamed Chaâbani. D'autre part, cette région reste sensible en raison d'un contentieux frontalier avec la Tunisie. C'est *a priori* pour une raison similaire qu'il est affecté à Béchar l'année suivante. Les tensions persistent avec le Maroc ; il est probable que Boumediene nomme cet ancien de l'armée française plutôt qu'un maquisard qui, certes, a fait ses preuves durant la guerre, mais dont la formation militaire générale

est limitée, pour s'assurer d'avoir sur place un homme compétent au cas où un conflit surviendrait à nouveau. De surcroît, l'un des principaux dirigeants de l'armée marocaine, qui devient ministre de la Défense et commandant des Forces armées royales (FAR) en 1971, n'est autre que Mohamed Oufkir, également ancien officier de l'armée française, avec qui Mohamed Zerguini « [a noué] des relations fraternelles[180] » lors de la guerre d'Indochine. La bonne entente entre les deux hommes est peut-être utilisée afin d'apaiser les relations entre les deux pays. En 1976, Mohamed Zerguini est chargé de mettre en place un État-major à Aïn Sefra suite du retrait des troupes espagnoles du Sahara occidental par l'Espagne et son invasion par le Maroc[181]. Son remplacement à la tête de la 3e région militaire par Salim Saadi s'explique très vraisemblablement par la même logique.

103 Ces commandants de région font partie des plus âgés du *corpus*, ils sont nés dans les années 1920, voire au début des années 1930, ils appartiennent à la première classe d'âge décrite précédemment à l'exception de Salim Saadi. Hormis Abdelghani, tous sont nés dans l'est algérien.

104 Si les chefs de régions militaires doivent davantage leurs postes à leur parcours au sein de l'ALN qu'à leurs compétences strictement militaires, leurs chefs d'État-major sont, eux, généralement bien formés. Vingt chefs d'État-major de région ont pu être identifiés avant 1979. Trois n'appartiennent pas au *corpus* étudié, leur cas n'est donc pas traité ici. Parmi les 17 restants, la date et le lieu de naissance de 15 d'entre eux sont connus, ce qui permet d'esquisser un profil. Ils sont nés entre 1931 et 1940 avec une année de naissance moyenne en 1935. Ils sont donc plus jeunes que leurs supérieurs hiérarchiques directs. Concernant leurs origines géographiques, elles sont plus hétérogènes, même si 12 (deux tiers) viennent de l'Est,

trois de l'Ouest (20 %) et enfin deux de l'Algérois (13 %), ce qui correspond plus ou moins à la répartition du *corpus*.

105 Au sujet de leur formation militaire, huit ont appartenu à l'armée française, et certains ont déjà reçu un complément de formation en URSS avant leur prise de fonction. Trois ont reçu une formation au Moyen-Orient durant la guerre parmi lesquels au moins un s'est ensuite perfectionné en URSS, de même que quatre autres chefs d'État-major de région, avant de rejoindre leur affectation. Les renseignements concernant la formation militaire des deux derniers n'ont pu être trouvés. Toutefois, l'un est un ancien du MALG, ce qui laisse présumer qu'il dispose d'un bon niveau d'instruction puisqu'Abdelhafid Boussouf était connu pour s'entourer de jeunes compétents.

106 Au niveau inférieur de l'organisation, c'est donc la compétence qui prime, tandis que l'affectation d'anciens maquisards répond davantage à une logique d'ordre, pour reprendre Tahar Zbiri rapportant un propos de Boumediene : « *Les moudjahidines ne respectent qu'un moudjahid comme eux*[182] . »

107 Les chefs d'État-major de région sont assez jeunes et plutôt bien instruits militairement. Parmi eux, deux profils distincts apparaissent : ceux issus de l'armée française et ceux issus des Académies du Moyen-Orient.

108 Les affectations des officiers de l'ANP au sein des régions répondent à une logique d'équilibre entre différents facteurs. Tout comme au niveau central on trouve un chef historique bénéficiant d'une forte légitimité combattante, secondé par des jeunes n'ayant que peu combattu durant la guerre mais qui disposent de compétences militaires. Le schéma d'une organisation bicéphale qui ne dit pas son nom est reproduit au sein des régions militaires. Au niveau de la direction des régions militaires c'est la légitimité « historique » qui

prime sur la compétence, tandis qu'au niveau inférieur ce sont les capacités strictement militaires qui déterminent les affectations. Si l'on faisait une analogie entre l'organisation centrale et l'organisation régionale, le chef d'État-major de région correspondrait au secrétaire général du ministère puisqu'il est, à l'image de son supérieur, « un personnage important, détenteur bien souvent de la réalité du pouvoir et de la signature[183] ».

109 Au sujet de certains commandants dont le niveau d'instruction est très faible, Abdelkader, ancien officier, explique : « On n'avait pas besoin de ces gens là en fait, on en avait besoin pour une certaine stabilité régionale et politique. Parce qu'ils représentaient une région, ils représentaient un commandement ancien, ils représentaient toute une caste[184]. » Ces chefs de régions militaires ont valeur d'alibis, de garants de la stabilité du régime, grâce à leur autorité sur leurs subordonnés qui les respectent en raison de leur passé maquisard. Cet élément est confirmé par Hassan, ancien officier supérieur, qui explique : « Nos chefs étaient illettrés, [...] mais on a travaillé sous leurs ordres parce qu'on les respectait, c'est des compagnons. un compagnon de maquis, on ne peut pas lui marcher dessus[185]. » On perçoit bien à quel point la légitimité maquisarde et les liens créés lors de la guerre sont primordiaux.

110 Les rapports entre les régions et la direction centrale sont complexes et aucun texte ne les réglemente précisément. De ce fait l'autorité d'un chef de région apparaît variable et dépend surtout de sa personnalité et de son ascendant sur ses hommes. Par ailleurs, les chefs de directions régionales paraissent faire face à une double hiérarchie[186], d'une part l'autorité de leur chef de région et, d'autre part, l'autorité de leur chef au niveau de la direction centrale, créant un véritable imbroglio difficile à appréhender, l'autorité centrale tentant parfois de contourner celle du chef de région et vice et versa.

Ainsi, dans les années 1980, et on peut toutefois présumer que le fonctionnement était identique auparavant, le service d'une arme est placé sous l'autorité de son directeur central s'il se trouve dans son cantonnement habituel, mais sous celle du chef de région s'il est en déplacement, ce qui entraîne un véritable enchevêtrement au niveau de la prise de décision[187].

111 Du fait de la large autonomie du chef de région, celui-ci peut se créer une clientèle ou tout du moins des allégeances potentiellement utiles pour l'avenir dans le cadre de ses fonctions à l'image de Chadli Bendjedid qui a dirigé la 2e région pendant quinze ans, de 1964 à 1979. Plusieurs officiers qui font partie de son entourage proche après qu'il ait accédé à la présidence de la République y sont déjà sous ses ordres. En 1969, Mohamed Alleg est nommé adjoint de cette région ; sous Chadli, il est directeur du Commissariat politique de l'ANP, et promu général en 1985. Mohamed Salah Bechichi, chef du secteur de Mostaganem en 1972, a connu Chadli à la frontière est durant la guerre, ce dernier le promeut colonel en 1985. Mais ce sont deux de ses chefs d'État-major successifs qui sont les plus intéressants, puisqu'on les retrouve ensuite au niveau du cercle proche de Chadli. De 1968 à 1971, c'est Abdelmalek Guenaïzia qui occupe ce poste, Chadli le nomme commandant des forces aériennes en 1987 – lui qui est issu de l'armée de terre –, après l'avoir promu général en 1984. Son successeur, Tahar Madaoui, devient directeur de l'instruction au début des années 1980. Enfin, le dernier chef d'État-major identifié est sans doute le plus connu, puisqu'il s'agit de Larbi Belkheir, directeur de cabinet puis secrétaire général de la Présidence dans les années 1980. Un dernier homme qui gravira les échelons de la hiérarchie militaire au niveau des services de renseignement sous Chadli a également servi dans cette région sous sa direction : Mohamed Mediène, qui y fut capitaine de la SM[188].

112 Au niveau des directions centrales et aux échelons inférieurs de la hiérarchie régionale, ce sont donc les compétences qui déterminent l'attribution d'un poste, ce qui induit une forte proportion de militaires issus de l'armée française et, dans une moindre mesure, de militaires issus des Académies arabes puisqu'ils appartiennent, par leur formation technique, à l'élite militaire algérienne. Au niveau des directions régionales qui en viennent parfois à devenir des fiefs, ce sont la légitimité historique et l'autorité qui en découle qui sont réinvesties. Ainsi, si l'on reprend les catégories de militaires esquissées précédemment, on retrouve les professionnels de l'armée française et les chefs maquisards. Reste donc à voir où sont affectés les autres officiers formés à l'étranger durant la guerre et qui ont environ 25 ans à l'indépendance de l'Algérie.

F. L'organisation de l'aviation et de la marine

> [Les] Algériens se trouvant actuellement dans les différentes écoles militaires du Moyen-Orient et des pays socialistes [...] contribueront surtout à former l'embryon de l'armée de l'air et de la marine algériennes, notamment en mettant à profit leur expérience pour former de nouveaux cadres[189].

113 C'est dans l'organisation de ces deux armes que la politique de formation militaire instaurée durant la guerre porte le mieux ses fruits. Les hommes formés dans ces spécialités sont, à leur retour en Algérie, affectés à des tâches d'organisation et/ou de formation. La mise en place de ces armes est cependant complexe car peu de moyens, tant humains que financiers, leur sont alloués. Elles représentent, d'après l'armée française, moins de 2 % de l'effectif total de l'armée estimé entre 50 000 et 55 000 hommes en avril 1964[190]. Il y aurait à cette date environ 300 militaires dans la marine et 500 dans l'aviation. Leur édification est une tâche ardue car elles « ne disposent pas de services propres à l'exception de quelques embryons de services techniques destinés à l'entretien et à la

réparation des aéronefs et bâtiments à la mer. Ces deux armées sont donc totalement tributaires des services de l'armée de terre[191] ». De plus, leur budget propre est très faible : en 1964, il représente pour la marine 0,3 % des crédits affectés à la Défense et 0,9 % pour l'aviation[192].

a) L'aviation

> On était aviateur par accident, on l'est resté par oubli[193].

114 Les affectations par arme lors des formations à l'étranger sont le fruit du hasard. Les jeunes recrues n'avaient pas leur mot à dire. Après 1962, certains ont voulu reprendre des études dans des domaines civils mais ont été découragés et incités à rester dans l'armée où leurs compétences étaient indispensables, à l'image de Yahia Rahal. Il raconte qu'à « l'indépendance, [il a] demandé à être démobilisé pour reprendre [s]es études. Vu la rareté – à l'époque – des spécialistes dans [s]a branche, il [lui] a été gentiment, mais fermement, demandé de rester encore un an ou deux pour aider à former un premier noyau de relève[194] ».

115 Vingt[195] militaires du *corpus* appartiennent à l'armée de l'air. La date de naissance de la moitié de ces hommes a été identifiée. L'année de naissance moyenne est légèrement inférieure à 1936, elle correspond à la moyenne du *corpus*. La trajectoire de ces individus durant la guerre a été étudiée précédemment puisqu'ils ont tous suivi une formation à cette période, à l'exception de deux d'entre eux, qui étaient trop jeunes – nés en 1942 et 1947.

116 Les formations reçues par ces hommes avant 1962 sont souvent complémentaires puisque presque un tiers des aviateurs a été formé dans trois pays différents : 12 ont suivi une formation en Irak, neuf en Chine, six en URSS, cinq en Égypte et quatre en Syrie. Après 1962, quatre ont suivi une formation en France et au moins deux en URSS.

C’est donc à ces hommes plutôt bien formés que revient la tâche de monter de toute pièce l’armée de l’air algérienne avec l’aide de coopérants, essentiellement soviétiques, français, et dans une moindre mesure égyptiens[196], ces derniers étant le plus souvent cantonnés à des tâches d’instruction générale. Toutefois, la participation des coopérants étrangers à la structuration de l’aviation doit être temporaire, le but ultime étant l’algérianisation des cadres afin de garantir à l’ANP son indépendance militaire. Ce processus est long et les résultats ne commencent à apparaître qu’au début des années 1980.

117 Suite à l’indépendance, les tâches sont réparties entre les différents officiers de l’aviation. Ils doivent dans un premier temps s’occuper de la récupération des bases aériennes militaires anciennement occupées par la France. C’est ainsi que M’Hamed Bencherchali est chargé de recouvrement des bases de Cheraga, Boufarik et d’une annexe de la base de Blida, avant d’être affecté à la base école de Tafraoui, dans l’ouest du pays. Yahia Rahal, qui a reçu une formation de pilote de chasse en Chine, est chargé de cette branche de l’aviation tandis que Hocine Snoussi, formé aux hélicoptères à Bichkek, actuelle capitale du Kirghizstan, prend le commandement de la base de Cheraga et organise la flotte des hélicoptères algériens[197]. Ces aviateurs ne sont qu’une poignée. À Tafraoui, une fois la passation avec la France opérée, ils sont moins d’une dizaine d’Algériens à organiser la base, aidés dans leur mission par une centaine de coopérants soviétiques et égyptiens. En 1966, s’ouvre sur cette base la première École des officiers de l’Air (EOA)[198].

Sortie de la première promotion de l’école de Tafraoui, 1970[199]

Au premier rang, de gauche à droite : Saïd Aït Messaoudene*, n.i, Mohamed Bouzada*, Mohamed Benmoussa*, Rabah Bitat, Mohamed Benahmed dit Abdelghani*, Abdelkader Chabou*, Houari Boumediene*, Chadli Bendjedid*, Abdallah Benlhouchet*. Au second rang, 1er en partant de la droite : Abdelmalek Guenaïzia*, 3e Medjedoub Lakehal Ayat*.

118 La première promotion, composée d'une trentaine de pilotes et d'une vingtaine d'ingénieurs, sort en 1970. Son major, Mohamed Benslimani, est l'un des futurs commandants des forces aériennes, comme le sera celui de la promotion suivante, Abdelkader Lounès, commandant des forces aériennes entre 2005 et 2018. En 1980, débute la première promotion dont la formation initiale de trois ans se déroule entièrement en Algérie. Auparavant, après une année de formation, les stagiaires étaient envoyés à l'étranger[200]. Ainsi, dans cette école, l'algérianisation de l'instruction a duré près de quinze ans, sans pour autant que le processus ne soit réellement terminé

puisque s'y trouvent encore dans les années 1980 des officiers instructeurs analphabètes[201], mais qui restent cantonnés à des enseignements pratiques.

119 La structuration de cette arme ne se fait pas sans difficulté. Son premier directeur, de l'indépendance à 1967, Saïd Aït Messaoudene, déserteur de l'armée française formé à l'école de Salon-de-Provence, dispose d'une grande marge de manœuvre dont il paraît largement user, voire abuser[202], affectant les officiers de manière complètement informelle jusqu'à ce que ces derniers exigent – et obtiennent – des nominations officielles[203]. Face au manque de moyens, l'essentiel étant absorbé par l'armée de terre, et à l'absence de textes réglementaires, les officiers de l'aviation se tournent vers Boumediene, ministre de la Défense, afin de lui soumettre leurs doléances. Ce dernier semble mal les comprendre, voire les sous-estimer, ce qui conduit à une querelle latente entre ces officiers et leur ministre.

120 Saïd Aït Messaoudene lui-même serait entré en conflit avec Boumediene en 1967 au sujet de troupes à embarquer vers l'Égypte au moment de la guerre des Six Jours. Deux versions de ce conflit m'ont été données. D'après Nacer, qui parle de clash entre les deux hommes, « Boumediene a ordonné d'envoyer un escadron de pilotes. Il y avait deux ou trois qui étaient opérationnels parce que c'était des anciens mais les autres étaient en stage. Alors Saïd Aït Messaoudene a dit je ne vais pas les envoyer à la boucherie, ils n'ont pas terminé leur stage, ils n'ont pas une formation de combat pour affronter les pilotes israéliens [...]. Ça, Boumediene n'a pas pardonné[204] ». Selon un autre officier, le directeur de l'aviation aurait estimé que les conditions de vol n'étaient pas propices au transport de troupes, ce qui aurait contrarié Boumediene qui l'aurait remercié, nommant à sa place Abdelhamid Latrèche[205]. Il a très probablement connu celui-ci

à la frontière marocaine lorsque Latrèche était instructeur à Nador [206]. La nomination de cet homme, issu de l'armée de terre, s'expliquerait par la volonté de Boumediene de « mater ces aviateurs [207] ». L'expression est certainement exagérée ; toutefois, un rapport de l'attaché militaire de 1967 confirme que « cette décision [la nomination de Latrèche] avait été prise en raison des difficultés que rencontrait le commandement à obtenir [...] le simple respect de la discipline [208] ».

121 Malgré quelques difficultés qui relèvent davantage de la discipline que de la technicité, la mise en place de l'aviation est une réussite. En 1968, l'attaché militaire français note que l'aviation est pourvue d'un « encadrement acceptable [209] », et ce à peine quelques années après l'indépendance. La politique de formation des cadres, initiée durant la guerre, s'avère efficace.

b) La marine

122 La marine est le parent pauvre de l'armée algérienne, ce qui, aux dires d'un ancien marin, n'est pas une spécificité propre à l'ANP, puisque d'après lui, excepté les grandes puissances, la marine est toujours le parent pauvre des armées [210]. La formation de ses cadres débute durant la guerre quand plusieurs dizaines de jeunes Algériens sont envoyés en Égypte afin d'y recevoir une instruction dans la marine ou l'aéronautique [211]. C'est là qu'est formé le premier directeur de la marine algérienne, Mohamed Benmoussa. Onze marins appartiennent au *corpus*, dont sept ont reçu leur formation militaire initiale en Égypte, généralement à Alexandrie. Par la suite, sept sont formés en URSS et deux à Paris, à l'École supérieure de guerre.

123 Comme pour les aviateurs, ces quelques jeunes marins, une fois de retour en Algérie, sont chargés de la mise en place des différents secteurs de la marine. Rachid Benyelles qui fut à la tête de la marine, raconte dans ses mémoires la mise en place de cette arme. Il écrit qu'à l'automne 1962, « le premier noyau de la Marine algérienne se compose de neuf jeunes officiers, tous de la même promotion ». Ces jeunes marins auraient alors élu leur chef, Mohamed Benmoussa, qui deviendra leur intermédiaire auprès du ministère avant de se répartir les tâches afférentes à l'édification de la marine. Rapidement, des missions de soutien aux mouvements de libération africains, à travers le convoyage et la livraison d'armes, sont organisées. Fin 1963, un bateau est par exemple envoyé au Front de libération du Mozambique (FRELIMO) en lutte contre le Portugal[212].

124 Un document daté du 2 octobre 1962 signale que « TOUATI Béchir, TAOUTI Slimane et KADDOUR Tahar se présentent à ALGER comme anciens élèves de marine de l'ALN à ALEXANDRIE, chargés de l'organisation de la marine de guerre algérienne[213] ». Leurs affectations immédiatement après l'indépendance restent inconnues, toutefois on sait que le premier a dirigé à la fin des années 1960 le centre d'instruction du cap Matifou avant de devenir adjoint du directeur de la marine[214], remplaçant ce dernier lors de ses absences, tandis que le deuxième a commandé la base navale d'Alger[215] avant de devenir le représentant de la marine au niveau de l'État-major. Enfin, le dernier, major de sa promotion en URSS[216], dirige en 1968 le centre d'instruction Sirroco[217]. Ces jeunes officiers, grâce à une conjoncture historique favorable, à savoir le nombre réduit de jeunes instruits, ont été amenés à occuper des postes importants au sein de la marine.

125 Cette arme, qui est loin d'être la préoccupation principale de la direction centrale du ministère de la Défense, ne dispose en 1963 que

d'une dizaine d'officiers [218]. Une intense coopération en matière de formation est alors engagée, principalement avec la France, l'URSS, l'Italie et, dans une moindre mesure, la RFA et la Grande-Bretagne, en attendant la mise sur pied d'établissements de formation sur le territoire algérien. En moins de dix ans, les effectifs progressent rapidement pour atteindre environ 2 700 hommes [219] dont près de la moitié est stationnée à la base de Mers el-Kébir, récupérée à la France au début de l'année 1968 et à la tête de laquelle est nommé Rachid Benyelles. Cet accroissement s'explique par l'envoi massif de militaires en formation ; en 1965, ce sont près de 450 militaires [220], tous grades confondus, qui se trouvent en URSS.

126 L'édification de cette arme est opérée par les jeunes marins formés durant la guerre. Les quelques éléments réunis permettent de constater que la marine est l'arme pour laquelle le processus de construction est le plus lent du fait du peu de moyens qui lui sont accordés, la priorité étant donnée à l'armée de terre.

127 Une poignée d'hommes est chargée d'organiser l'armée sous la houlette de Boumediene. Le modèle français, qui est le seul réellement connu de ces officiers, inspire la structuration du ministère de la Défense. Néanmoins, l'empreinte de l'ALN reste largement présente.

128 Boumediene, en chef omnipotent, instaure un « désordre organisé » lui permettant d'avoir une large marge de manœuvre au sein du ministère qu'il dirige. L'absence de réglementation et l'arbitraire qui en découle lui donnent un pouvoir dont il use largement. Il n'est d'ailleurs pas le seul dans la mesure où tous les directeurs centraux paraissent bénéficier d'une grande latitude d'action, de même que les chefs de région. L'autonomie qui était la règle durant la guerre perdure, bien qu'elle soit peu ou prou encadrée par Boumediene.

129 Une organisation bicéphale se met en place, essentiellement au niveau central du ministère mais également, à un degré moindre, dans les régions. Au niveau du ministère de la Défense, et ce jusqu'en 1967, le pouvoir est partagé entre un chef maquisard, Tahar Zbiri, ayant acquis une forte légitimité durant la guerre – il s'évade de prison avec le chef historique du FLN Mostefa Ben Boulaïd en 1955 et est ensuite l'un des seuls à traverser les barrages frontaliers avec succès en 1960 – et un homme, certes contesté du fait de son passage dans les rangs de l'armée française, Abdelkader Chabou, mais qui d'une part possède les compétences nécessaires pour réaliser la tâche qui lui incombe et, d'autre part, s'avère être un proche de Boumediene.

130 Au niveau des régions militaires, cette stabilité tant recherchée est assurée par l'affectation de chefs dotés d'une légitimité historique, du fait de leur parcours pendant la guerre. Toutefois, ces hommes n'ayant pas toujours l'instruction nécessaire pour mener à bien leurs missions, Boumediene leur affecte des jeunes officiers ayant déjà reçu des formations militaires, que ce soit au Moyen-Orient ou au sein de l'armée française. Dans ce cadre, le bicéphalisme observé répond également à une volonté de trouver un équilibre entre légitimité et compétence. Il permet d'un côté de contenter les troupes et de l'autre de ne pas nuire à l'édification de l'armée.

131 Quant aux directions centrales, c'est là encore la compétence qui prime. Les anciens de l'armée française s'y trouvent surreprésentés au niveau des directions d'armes, prenant la tête de celle dans laquelle ils ont été formés dans l'armée française. Tout comme Abdelkader Chabou, la plupart de ces hommes, généralement sous-lieutenants, au plus capitaines lorsqu'ils rejoignent l'ALN, occupent des postes stratégiques auxquels ils n'auraient jamais pu accéder s'ils étaient restés dans l'armée française. L'ANP est pour eux un moyen

d'ascension fulgurant, à l'image de Salim Saadi qui n'a pas 30 ans quand il prend la tête du train.

132 Quant à l'édification de l'aviation et de la marine, dotées de faibles moyens et largement tributaires de l'armée de terre à laquelle la priorité est donnée, ce sont les stagiaires formés durant la guerre qui en sont chargés. L'organisation de ces armes est un processus de longue haleine dans la mesure où les officiers sont peu nombreux à être aptes à réaliser cette tâche, et où ils disposent de peu de moyens. Ces hommes, qui se sont le plus souvent rencontrés dans le cadre de leur formation, forment alors l'encadrement de ces armes.

133 Effectivement, on constate que l'édification de l'armée, au plus haut niveau, est le travail d'une poignée d'hommes, les quelques dizaines d'officiers ayant reçu une instruction militaire avant 1962, et qui constituent *de facto* l'élite de l'ANP. On retrouverait le même schéma qu'en URSS où « en fait, seuls quelques dizaines de responsables – les commandants des districts militaires et ceux des groupes de force à l'étranger les membres du collège du ministère de la Défense, les chefs de départements les plus importants de l'état-major – forment la mince couche de l'élite qui prend les décisions importantes[221] ».

134 En synergie avec la structuration des différentes armes, le ministère de la Défense poursuit la politique de formation de ses cadres et sous-officiers, visant deux objectifs à court et moyen terme : bénéficier de cadres efficients immédiatement et assurer à moyenne échéance la relève aux échelons supérieurs.

IV. Former les militaires de l'ANP

135 La formation des militaires de l'ANP est cruciale puisqu'elle est intrinsèquement liée au processus de construction de l'armée. La politique esquissée durant la guerre se poursuit et s'intensifie au

lendemain de l'indépendance. Elle soulève de nombreuses questions et les enjeux sont multiples. D'une part, donner une formation minimum aux combattants qui ont rejoint les maquis sans formation militaire préalable, avant de les intégrer à l'ANP. D'autre part, lancer une politique de professionnalisation des officiers supérieurs au sein d'Académies militaires étrangères. Les hommes ainsi formés auront en charge des postes importants au sein de l'ANP, tant au niveau central, qu'au sein des écoles ou des régions militaires.

136 On retrouve ici les mêmes objectifs de court et long terme qui existaient lors de la mise en place de la politique de formation des combattants durant la guerre : former des cadres qui soient efficients immédiatement et former des sous-officiers ou officiers de grades inférieurs, destinés par la suite à remplacer leurs aînés. Un dernier élément participe de cette politique sans qu'il soit pour autant très clairement affiché : renforcer la cohésion, voire l'homogénéisation de l'armée. Comme l'écrit Alain Rouquié au sujet de l'Amérique latine dont les propos s'appliquent parfaitement au cas de l'ANP : « C'est en particulier la création d'un système d'enseignement militaire qui va accroître l'homogénéité du corps des officiers, assurer la fermeture institutionnelle de l'armée sur elle-même, développer un sens de l'identité puis la supériorité militaire[222] . » Plus qu'une nécessité pratique, la formation des sous-officiers et officiers de l'ANP devient dans cette perspective un moyen de renforcer sa cohésion. Elle participe à la construction et à la pérennisation d'une identité militaire spécifique à l'ANP. Enfin, à terme, cette politique a pour but « d'algérianiser » les cadres et instructeurs de l'armée afin que celle-ci ne soit plus dépendante de la coopération étrangère.

137 La formation des militaires de l'ANP se déroule principalement en Algérie, en URSS, au Moyen-Orient et en France. En 1963, l'armée

française estime qu'environ 1 500 stagiaires de l'ANP sont à l'étranger. Près de la moitié se trouveraient dans les pays communistes, dont près de neuf sur dix en URSS, environ 700 dans les pays Arabes dont 600 en Égypte, et moins d'une centaine en France[223]. Les enjeux sous-tendus par la coopération avec ces différents États sont marqués par le contexte international de la guerre froide et, dans une moindre mesure, par la décolonisation. Toutefois, il serait faux de croire que la coopération en matière de formation militaire se limite à ces trois aires géographiques.

138 Des formations se poursuivent également au sein de pays qui, déjà durant la guerre, avaient accueilli des combattants de l'ALN comme la Chine, mais aussi certains pays de l'Est tels que la Bulgarie, ou encore des pays d'Europe occidentale tels que l'Italie et la Grande-Bretagne. Cependant, n'ayant pu identifier de sources précises sur ces questions, elles ne sont pas traitées ici. Les seuls éléments disponibles concernent les spécialités étudiées dans chacun des pays. La Grande-Bretagne[224] et l'Italie[225] forment des marins, la Bulgarie des techniciens de l'armée de l'air de même que la Chine qui forme également des spécialistes en transmissions[226], dans la continuité des formations dispensées durant la guerre.

139 Cette partie se focalise sur les formations se déroulant sur le territoire national algérien, en URSS, et enfin en France. Conjointement à l'étude de ces formations, il faut garder à l'esprit la problématique constante du recrutement – déjà latente durant la guerre – de cadres aptes à recevoir une formation militaire qui est loin d'être résolue au lendemain de l'indépendance. En effet, « en 1965, l'Algérie avait besoin de 20.000 bacheliers. Elle avait à peine 2.000 candidats au baccalauréat[227] ».

A. En Algérie

140 Dès les premiers mois qui suivent l'indépendance, le ministère de la Défense installe de nombreuses écoles militaires sur le territoire algérien, reprenant souvent des établissements préexistant du temps de la colonisation, à l'image de l'école de Cherchell. Manquant de personnel pour l'aider dans sa tâche, l'ANP fait appel à des coopérants militaires étrangers, chargés d'accompagner la mise en place de ces écoles. Ils sont soviétiques, français, égyptiens ou encore cubains. La formation militaire sur le territoire national se déploie de plusieurs manières : à travers le « recyclage » des maquisards illettrés, l'instruction des fils de *moudjahidine* ou encore les formations des sous-officiers et officiers destinés ensuite à parfaire leur apprentissage dans une école étrangère.

a) Recycler les maquisards

141 Aucune évaluation du nombre de combattants de l'ALN démobilisés n'a été trouvée. Les effectifs de l'ALN à l'indépendance sont d'environ 45 000 hommes entre maquis intérieurs et armée des frontières. Deux ans plus tard, d'après l'armée française, seule source disponible sur cette question, l'ANP compterait entre 50 000 et 55 000 hommes [228]. Dans sa thèse, Amar Mohand Amer écrit qu'à l'indépendance « les démobilisations de combattants sont massives [229] », sans toutefois donner de chiffres. Malgré l'absence de données chiffrées précises, on peut estimer à plusieurs dizaines de milliers le nombre de combattants de l'ALN intégrés à l'ANP.

142 Afin d'édifier une armée compétente, le ministère de la Défense doit mettre en place les moyens de sa reconversion à travers la formation des combattants dont les compétences ont été acquises de manière empirique durant la guerre. Plusieurs établissements sont alors

dédiés à cette tâche. C'est ainsi que l'école de Teleghma, située à une quarantaine de kilomètres de Constantine, initialement destinée à former des militaires dans l'artillerie, « depuis sa fondation [en 1964] n'a pas formé de jeunes officiers, mais seulement d'anciens officiers de l'Armée de Libération nationale, préalablement "recyclés" à CHERCHELL[230] », et ce en 1970.

143 L'école de Cherchell est également utilisée pour procéder à ces formations. Les instructeurs y sont essentiellement des militaires algériens ayant servi dans l'armée française et des coopérants militaires égyptiens[231]. Le choix de cet établissement est, *a priori*, lié à des considérations pratiques. L'établissement existant depuis 1942, l'infrastructure est déjà en place. D'après l'armée française, « les stages de reconversion s'adressent à tous les officiers de l'ANP issus de la révolution, à l'exception de ceux qui ont été formés dans les écoles étrangères[232] ». Tahar Zbiri le confirme indirectement lorsqu'il raconte comment il est devenu le directeur de cette Académie. Commandée à l'origine par un militaire issu de l'armée française, Abdelhamid Djebailli, qui a du mal à s'imposer, Houari Boumediene décide rapidement de le remplacer par un maquisard, Tahar Zbiri, dont la légitimité et l'autorité ne sera pas remise en cause[233]. Il apparaît effectivement que, dans les premiers temps, la direction de l'école a dû faire face à de nombreux cas d'indiscipline, car « beaucoup de *moudjahidine* qui avaient pris part à la lutte armée répugnaient à se soumettre à la formation académique, si bien que l'indiscipline régna[234] ». Plusieurs anciens officiers de l'ANP mentionnent ce type de difficulté. Hocine Benmaalem écrit que « ce qui paraît aller de soi dans un contexte d'éducation militaire, était cependant difficile à faire admettre aux cadres de l'ALN[235] ».

144 On peut imaginer que ces hommes, après plusieurs années de maquis et de combats, aient eu du mal à se plier à une formation militaire

stricte et à aller à l'école, eux qui, pour beaucoup, n'avaient jamais reçu la moindre instruction au sens scolaire du terme, et encore moins de formation technique. Les stages sont organisés par roulement, de sorte que les officiers « reçoi[vent] une formation correspondant au grade qu'ils détiennent[236] ». Ensuite, les maquisards dont la formation n'est pas couronnée de succès sont versés dans les administrations civiles ou tout simplement mis à la retraite[237], les autres sont intégrés à l'ANP dans leur grade. Cherchell est le plus gros centre de reconversion. Toutefois, de nombreuses écoles, parallèlement aux enseignements spécifiques qu'elles dispensent, organisent aussi des stages à destination des maquisards. À terme, l'école de Cherchell doit devenir la principale école de formation des officiers algériens.

145 L'État algérien prend en charge la démobilisation de ses combattants par le biais de formations obligatoires dont le but est, d'une part, d'éliminer les plus faibles afin d'augmenter le niveau de son armée et, d'autre part, de former les plus aptes de façon à ce qu'ils deviennent des chefs capables d'encadrer les futures troupes. En plus des anciens *moudjahidine*, l'État se préoccupe également de leurs fils qu'il instruit dans des écoles particulières.

b) Instruire les fils de martyrs

146 Le système des « écoles d'enfants de troupe », instauré par la France, se perpétue après 1962 sous la forme des Écoles des Cadets de la Révolution destinées à recevoir en priorité les fils de combattants morts durant la guerre, les fils de *chouhada* selon le vocable en vigueur. L'école de Koléa est inaugurée le 25 mai 1963 par Boumediene[238], « à l'emplacement même de l'ancienne école militaire française[239] », et accueille pour sa première rentrée près de 600 élèves. L'enseignement dispensé est à la fois général et

militaire. L'admission se fait en sixième et l'enseignement peut se poursuivre jusqu'au baccalauréat. D'autres établissements du même type sont ouverts. L'un à Tlemcen accueillant les jeunes originaires de l'ouest du pays, le deuxième, à Batna[240], rapidement transférée à Annaba puis, en 1968, à Guelma dans une ancienne caserne française[241]. Les établissements de Tlemcen et de Batna, puis Guelma, sont chargés de l'instruction primaire voire secondaire – jusqu'au niveau de la troisième –, tandis que celle de Koléa reçoit des éléments plus âgés, sélectionnés parmi les meilleurs élèves des autres Écoles des Cadets qui sont encouragés à poursuivre leurs études jusqu'au baccalauréat, puis à intégrer une école militaire.

147 Neuf militaires étudiés ont fréquenté l'une de ces écoles, celle de Koléa pour deux tiers d'entre eux. À l'exception du plus âgé, né en 1939, et du plus jeune né en 1953, tous sont nés entre 1947 et 1949 ; ils sont parmi les plus jeunes du *corpus*. Par la suite, sept reçoivent une formation d'infanterie en France, entre 1969 et 1971. Ils sont alors âgés d'une vingtaine d'années et ont le grade de sous-lieutenant. Le commandant de la garde républicaine algérienne de 2010 à l'été 2015, le général-major Ahmed Mouley Melliani[242], benjamin du *corpus*, a fréquenté dans un premier temps l'École des Cadets de Tlemcen avant de rejoindre celle de Koléa où il a passé son baccalauréat. À partir de 1971[243], l'école de Koléa dispense également des cours de sous-officier d'une durée de deux ans, qui préparent à l'examen d'entrée militaire de l'école Cherchell[244].

148 Cette formation, « dans un moule unique », des jeunes Algériens destinés à terme à prendre la relève des officiers issus des maquis « vise à accroître l'homogénéité et l'esprit de corps des cadres[245] ». En instruisant les jeunes futurs officiers de l'ANP ensemble dès leur adolescence, le ministère de la Défense cherche sans doute à assurer la cohésion de ces hommes dès leur plus jeune âge. L'écrivain et

ancien officier de l'ANP Mohammed Moulessehoul, plus connu sous le pseudonyme de Yasmina Khadra, raconte ses années passées à l'École des Cadets de Tlemcen puis à Koléa dans son roman *L'écrivain*[246]. Il confime les liens qui se sont tissés entre les jeunes élèves et leur pérennité : « Nous étions très solidaires. Nous le sommes encore[247]. »

149 Cet objectif sous-jacent comporte, selon Hassan, général à la retraite[248], plusieurs travers ; c'est pourquoi il critique vivement la réinstauration de ces écoles par le président Bouteflika en 2009, plus de vingt ans après leur disparition en 1986[249], sous l'appellation d'Écoles des Cadets de la Nation. D'après lui « c'est une mauvaise chose » car ces écoles « créent une caste ». Lors du second entretien que nous avons eu[250], il revient sur ce qu'il qualifie « d'impression personnelle ». Il explique que cette « caste » se forme et se maintient du fait d'une reconnaissance mutuelle entre les anciens élèves de ces écoles tout au long de leur carrière. Il part de son cas personnel qu'il généralise ensuite du fait que Koléa est « la même école, le même système » que sous la colonisation sauf qu'« on [y] a mis les enfants de *chahid* ».

> Nous enfants de troupe, avant, nous étions des enfants de troupe français, un enfant de troupe a un insigne, [...] c'est ce qu'on appelle l'insigne d'enfant de troupe. Quand vous allez dans un corps de troupe, vous êtes affectés, ils [*sic* – les enfants de troupe] se reconnaissent à travers l'insigne, dès qu'il [*sic*] vous reconnaît, il trouvera le moyen de vous contacter. Il y a des rassemblements, des soirées, organisés par les anciens enfants de troupe [...] donc ils se retrouvent entre eux. Quand ils se retrouvent dans des soirées, le sergent ne salue pas le général, il le tutoie. Donc ça peut constituer une caste[251].

150 L'existence d'un insigne particulier qui permettrait aux anciens élèves de se reconnaître tout au long de leur carrière et qui instaurerait implicitement une certaine connivence entre ceux qui le possèdent, créerait immédiatement un lien du fait de cette expérience formatrice partagée qui dépasserait le cadre

hiérarchique. C'est ce qui paraît poser problème à ce général : la rupture hiérarchique entraînée par cette connivence, connivence qui prend le dessus sur les règles militaires qui veulent qu'un sous-officier salue et vouvoie son supérieur, *a fortiori* s'il s'agit d'un général. Ainsi, ces écoles engendreraient des groupes dont les liens primeraient sur les règles militaires et pourraient mettre en péril la cohésion globale qui doit régner au sein de l'institution. Dans cette perspective, la formation d'une caste serait le revers de la médaille de l'objectif de cohésion tant désiré. Pour étayer et confirmer cette assertion, il faudrait réaliser une analyse minutieuse des trajectoires des anciens cadets de la Révolution. Si le cas algérien n'a pas été étudié en particulier, on note toutefois que les travaux menés sur d'autres types d'écoles, et notamment en France[252], confirment la mise en place de ce type de logiques relationnelles.

151 Une fois formés, ces jeunes cadets de la Révolution ainsi que les jeunes ayant terminé leur scolarité et souhaitant intégrer l'armée poursuivent ou entament leur formation militaire au sein des diverses écoles militaires.

c) Former la relève

152 Les formations militaires dispensées en Algérie au lendemain de l'indépendance concernent toutes les armes et ont toujours pour objectif l'« algérianisation » totale des cadres et instructeurs afin de se passer de l'aide – toujours intéressée – des coopérants étrangers. Parallèlement à la reconversion des maquisards, l'ANP recrute des jeunes titulaires du brevet élémentaire[253]. Ils reçoivent à Cherchell une formation commune de base de six mois, qui comporte un enseignement général (arabe, français, histoire, mathématiques, etc.) et une première formation militaire. À l'issue de ce stage, et en fonction du classement, les stagiaires sont versés à l'une des trois

armes – terre, air, marine – à la suite de quoi il est décidé de poursuivre leur formation comme sous-officier ou officier. Les élèves officiers poursuivent pour certains des études dans la même Académie durant deux ans, à la suite desquelles, ils « iront dans les écoles d'application des armes, surtout en France, quelques uns en RUSSIE ou en RAU [il s'agit *a priori* de l'Égypte qui conserve cette dénomination jusqu'en 1971 malgré la fin de l'union avec la Syrie], "selon leurs affinités linguistiques"[254] ». D'autres continuent directement leur cursus dans une école d'arme, de même que les sous-officiers. L'école de Batna, ouverte en 1963, dispense une formation aux armes blindées, celle de Hussein Dey, inaugurée en 1965, au génie, celle de Beni Messous au train, etc.

153 Dans ces écoles d'application, ce sont des coopérants militaires étrangers qui assurent la plupart du temps la formation. L'école de Batna emploie en majorité des instructeurs égyptiens et soviétiques qui sont une centaine, tandis que celle du génie est organisée par des coopérants français. L'emploi d'officiers algériens est étroitement dépendant de la formation des quelques cadres compétents dont dispose l'ANP, notamment des anciens militaires de l'armée française. En conséquence, dans les armes pour lesquelles l'ANP ne dispose pas de spécialiste, la formation serait complètement laissée aux coopérants étrangers comme dans l'artillerie où « l'ensemble de l'instruction [...] se fait uniquement suivant des normes soviétiques. Cette situation peut s'expliquer par le fait que l'ANP ne dispose d'aucun cadre d'artillerie en provenance de l'armée française ». À l'inverse, l'instruction au train à Beni Messous « est conduite selon les techniques de l'armée française[255] », probablement en raison de la personnalité du directeur de l'école, Salim Saadi, déserteur de l'armée française qui a reçu une formation dans cette arme à Tours.

154 Cette mise en place rapide des écoles d'instruction militaire ne doit pas masquer la difficile réalité à laquelle la direction de l'armée doit faire face. Elle peine à recruter des jeunes possédant une instruction suffisante et doit parfois rallonger la durée des formations comme à Batna où l'instruction, censée durer six mois, « compte-tenu de la médiocre qualité des personnels [...] dure de 8 à 10 mois [256] ». Des alternatives sont mises en place pour contourner ces problèmes qui ne peuvent être résolus qu'avec le temps et l'instauration d'un enseignement secondaire de qualité à l'échelle du pays. À l'école du génie, « un effort particulier est fait sur les méthodes actives d'instruction et les moyen audio-visuels pour permettre aux djounoud illettrés de suivre avec fruit [*sic*] l'enseignement dispensé ». Durant la guerre, l'emploi d'analphabètes ou d'illettrés s'explique par la nécessité constante de grossir les rangs de l'ALN pour compenser les pertes sur le terrain. Ce type de profil ne disparaît pas après 1962, ce qui peut sembler surprenant, mais s'explique par la forte légitimité qu'ont acquise certains de ces officiers sur le terrain, et également par le temps nécessaire pour former la relève. La formation des cadres et l'organisation des différentes armes sont une entreprise à long terme. L'armée française « estime qu'au rythme annuel de 30 officiers et 100 Sous-Officiers, une quinzaine d'années sera nécessaire à la mise sur pied complète du Génie algérien [257] ».

155 Pour faire face à la tâche titanesque que constitue la formation d'une armée moderne et compétente, et compte tenu des moyens limités dont elle dispose pour former ses cadres, l'Algérie se tourne vers l'étranger.

B. En URSS

156 La coopération militaire débutée avec l'URSS à partir de la fin de l'année 1960 se développe et s'intensifie au lendemain de l'indépendance – et perdure jusqu'à aujourd'hui malgré quelques aléas. Cette partie propose d'analyser, d'une part les profils des militaires envoyés en URSS afin de s'interroger sur le parcours de ces hommes, de comprendre si cette formation a eu ou non une influence sur leur carrière et, d'autre part, le contexte international dans lequel s'inscrit cette coopération.

a) Les formations militaires

157 Cinquante-trois officiers algériens appartenant au *corpus*, soit plus d'un quart de l'effectif, ont reçu une formation en URSS après 1962, essentiellement dans les années 1960 et durant la première moitié des années 1970. L'année de naissance de 39 d'entre eux est connue. Dix appartiennent à la première classe d'âge, 26 à la deuxième et trois à la dernière. Il s'agit majoritairement d'officiers occupant des postes au niveau de la direction centrale du ministère ou au niveau des États-majors régionaux de l'ANP lorsqu'ils sont envoyés se perfectionner en URSS. Leur trajectoire antérieure montre que ce sont des hommes déjà expérimentés. De manière non exclusive, au moins 36 d'entre eux ont appartenu à l'ALN, 18 ont appartenu à l'armée française et 15 ont reçu une ou plusieurs formations à l'étranger durant la guerre. Ainsi, presque les deux tiers de l'effectif ont déjà reçu une formation de plusieurs années au sein d'un corps militaire étranger. Ce sont donc des cadres déjà compétents qui sont envoyés en URSS parfaire leur formation. Deux sont déjà lieutenants, sept capitaines et deux commandants ; les grades des autres officiers ne sont pas connus.

158 Trente-cinq informations concernant les périodes de formation ont pu être renseignées. En croisant cette donnée avec l'année de naissance des militaires, on peut connaître l'âge de 24 de ces officiers lors de leur formation. Ils sont âgés de 24 à 43 ans, avec un âge moyen de 30 ans.

159 La première promotion est envoyée pour un stage accéléré de neuf mois, d'avril à décembre 1964. Elle est composée de 28 officiers[258] à la tête desquels se trouve le commandant Mohamed Zerguini[259]. Ils suivent des cours d'État-major à l'Académie de Frounzé[260]. Cette promotion est envoyée dans l'urgence afin de répondre au besoin pressant de cadres d'État-major. De plus, si les cours d'État-major durent théoriquement trois ans[261], la jeune ANP ne peut se priver de ses cadres pour une aussi longue durée ; en conséquence la formation a été accélérée. Les cours étaient dispensés en français par le biais d'un interprète. À la même période, un officier de l'aviation égyptienne reçoit lui aussi une formation, il s'agit de Hosni Moubarak. Cette promotion se compose de plusieurs directeurs centraux ; il en va de même pour la promotion suivante dans laquelle se trouvent, entre autres, le directeur du train Salim Saadi, le directeur du matériel Mohamed Bouzada ainsi que plusieurs chefs d'État-major de région militaire.

160 Ce ne sont pas uniquement des cadres de l'ANP qui sont envoyés à Moscou, même s'il est plus facile d'obtenir des renseignements sur ces derniers que sur de simples sous-officiers. Le bulletin de renseignement mensuel de l'attaché militaire français en poste à Alger, daté du mois de mars 1965[262], nous informe que près de 260 élèves algériens sont en route pour Moscou où ils doivent recevoir une formation technique durant deux ans et demi. Plus généralement, de source étatsunienne[263], ce sont près de 2 045 personnels militaires algériens qui sont formés en URSS

avant 1978, dont 820 entre 1963 et 1965, la moitié provenant de l'armée de terre, un quart de l'armée de l'air et un quart de la marine [264].

161 L'Algérie envoie donc deux types de militaires en formation en URSS. D'une part, des élèves officiers qui y reçoivent des formations techniques leur permettant ensuite de travailler au sein des différentes armes (génie, transmissions...) et, d'autre part, des militaires plus gradés destinés à occuper des postes de direction et/ou de chef de service au sein du ministère de la Défense. Ces derniers sont le plus souvent envoyés à l'Académie militaire de Frounzé où ils suivent des cours d'État-major. Ainsi près de 25 officiers, tous directeurs d'arme ou chefs d'État-major de région militaire, du grade de lieutenant à celui de commandant, sont envoyés en URSS entre 1965 et 1966 [265].

162 Concernant le déroulement de ces formations en particulier, on sait simplement que les Algériens ne sont pas mêlés aux autres stagiaires étrangers [266]. Les cours se faisaient par le truchement d'un interprète [267]. Cependant, en parallèle des cours purement techniques, les stagiaires reçoivent des cours intensifs de russe. C'est pourquoi nombre de hauts cadres de l'ANP maîtrisent cette langue (au moins neuf au sein du *corpus*). Cela est confirmé par une note de renseignement de l'attaché naval français en poste à Alger, datée du 9 juin 1966, qui raconte le déroulement d'une réception à l'ambassade d'URSS, où il précise que les officiers algériens « à une ou deux exceptions près parlaient tous le russe couramment [268] ».

b) Une coopération indissociable du contexte international

163 Cette coopération s'inscrit à la fois dans le contexte de la guerre froide, où l'Algérie cherche à se positionner comme pays non-aligné, et dans celui de la décolonisation puisque le pays souhaite se

détacher ou tout du moins réduire les liens qui l'unissent à l'ancienne métropole. Les relations tendues avec le voisin marocain éclairent également les motivations de la Défense algérienne pour établir rapidement des liens avec l'URSS. Enfin, il ne faut pas négliger le positionnement idéologique de certains officiers de l'ANP qui, d'après Nicole Grimaud, souhaitent vivement établir une coopération avec l'URSS. Ce serait l'une des raisons qui expliqueraient pourquoi Boumediene a accepté cette coopération : « Au sortir de la guerre de Libération nationale, il aurait pensé qu'il était dangereux d'écarter une expérience de collaboration dans le domaine militaire avec l'URSS car une partie de l'armée des frontières fortement politisée l'appelait de ses souhaits[269] . » Cette hypothèse est confirmée par le chef de la mission militaire de liaison et de coordination qui indique dans son rapport d'activité de février 1966 que « BOUMEDIENE subit donc la pression de la quasi-totalité de ses chefs de services, eux-mêmes poussés par leurs subordonnés, pour étendre l'aide militaire soviétique à l'ensemble des matériels de l'ANP[270] ». Cette coopération permettrait de donner satisfaction à certains segments de l'armée en ces temps troubles qui suivent l'indépendance.

164 Si, en 1963, l'Algérie s'oriente vers une coopération accrue avec l'URSS, c'est en grande partie en raison du conflit qui voit le jour avec le Maroc. Dès l'été 1963, les deux États envoient des troupes dans la région contestée de Tindouf, et en octobre le conflit éclate. Moins de deux ans après la fin de la guerre d'indépendance, l'Algérie doit faire face à un nouveau conflit alors qu'elle est en pleine reconversion. D'après Assassi Lassassi, l'Algérie « a d'abord demandé un équipement militaire à la France, puis aux États-Unis, mais les deux nations déclinèrent sa requête. Au même moment, les deux pays et en particulier les États-Unis fournissaient à l'armée

marocaine un équipement militaire [...] L'Algérie ne tarda pas à se tourner vers les Russes pour s'équiper [271] ». En septembre 1963 Boumediene se rend à Moscou où il conclut des premiers accords qui concernent, entre autres, l'approvisionnement de l'Algérie en matériel militaire [272]. Rapidement, l'URSS équipe la plupart des secteurs de l'ANP.

165 Le renversement de Ben Bella le 19 juin 1965 freine dans un premier temps la coopération du fait de l'orientation politique de Boumediene, moins proche de Moscou que son prédécesseur, qui y était assez connu et y jouissait d'une certaine popularité [273]. Hassan, formé à Moscou, se souvient d'ailleurs : « En URSS, ils connaissaient beaucoup Ben Bella, Ben Bella pour eux c'était la Révolution. Et puis, quand il y a eu le coup d'État, quand on est repartis là-bas, quand ils nous rencontraient, première chose, ils vous disent "d'où vous êtes ?" et quand vous dites Algérien [*sic*] ils vous répondent "guédiia [orthographe phonétique] Ben Bella", où est-ce qu'il est parti Ben Bella ? On répondait : "au trou" ! [274]. » Face aux inquiétudes soviétiques, Boumediene se rend à Moscou en décembre 1965, accompagné du directeur de la SM, Kasdi Merbah [275]. La coopération reprend activement pendant un peu moins de deux ans, jusqu'à la guerre des Six Jours qui « provoque une prise de conscience algérienne : la détente est et demeure le premier objectif de la diplomatie soviétique, le soutien militaire apporté aux pays arabes ne pouvant en aucun cas se traduire par une intervention directe à leurs côtés. C'est pourquoi l'Algérie cherche à partir de cette date à prendre des réassurances auprès des partenaires occidentaux [276] ». En effet, l'Algérie est très déçue de la position frileuse de l'URSS dans ce conflit.

166 Ces éléments ne mettent pas fin à la coopération qui se poursuit, bien qu'Alger prenne ses distances, en maintenant par exemple ses

positions quant à sa décision « de ne pas introduire de conseillers soviétiques à l'échelon de la conception, de l'organisation et de la formation morale des cadres de l'Armée algérienne[277] », ou encore en refusant à l'URSS de disposer de facilités de mouillage au niveau de la base stratégique de Mers el-Kébir[278]. Ainsi, il est des domaines où l'Algérie souhaite préserver son indépendance, au grand dam de l'URSS. Face à l'omniprésence de cette dernière, l'Algérie se tourne de plus en plus vers la France avec qui la coopération, qui s'était engagée dès 1963 avec la signature le 12 juin d'un premier protocole d'assistance technique de la gendarmerie française à la gendarmerie algérienne[279], se renforce. Un autre facteur explique ce raffermissement des relations avec l'ancienne puissance coloniale : la coopération avec l'URSS ne donne, dans certains domaines tels que l'instruction, plus entière satisfaction au ministère de la Défense[280]. Il est notamment reproché aux coopérants leur trop grande spécialisation. Toutefois, même si on peut observer un fléchissement dans les relations algéro-soviétiques au début des années 1970, la résurgence du conflit avec le Maroc à partir de 1975, toujours soutenu par les Occidentaux, oriente de nouveau l'Algérie vers Moscou pour l'achat de matériel militaire dans le but « d'acquérir une supériorité aérienne incontestable par rapport au Maroc[281] ».

167 La coopération militaire entre Alger et Moscou est donc fortement liée au contexte régional et international. Si le soutien de l'URSS est vital pour l'Algérie dans le conflit avec son voisin marocain, sa position de retrait lors des deux conflits israélo-arabes entraîne un refroidissement des relations entre les deux États que seule la menace directe d'un conflit avec le Maroc semble pouvoir dépasser. Par ailleurs, même si l'aide de l'URSS est vitale pour l'Algérie, ses travers obligent celle-ci à diversifier sa coopération au bénéfice de la France. De ce fait, c'est chez l'ancienne puissance coloniale que de

nombreux officiers sont envoyés en formation, souvent après des formations en URSS qui n'ont pas donné entière satisfaction.

C. En France

168 En juin 1963, un protocole d'accord prévoit une coopération militaire au niveau de la gendarmerie, l'année suivante, cette coopération s'étend au secteur de la santé puis, en 1965, à celui du génie. Dans la même dynamique, dès 1964, les premiers stagiaires sont envoyés en formation en France. L'envoi d'officiers dans les écoles militaires françaises se poursuit jusqu'à la fin de la période étudiée et même après.

169 Qui sont les militaires envoyés en formation en France ? Quel type d'instruction reçoivent-ils ? Cette instruction a-t-elle une influence sur leur déroulement de carrière ? Plus largement quels sont les enjeux de cette coopération ?

170 Au sein du *corpus* 68 militaires ont été formés en France après l'indépendance. Parmi eux, on peut d'ores et déjà distinguer deux profils : les jeunes militaires nés dans les années 1940, envoyés en stage à la fin des années 1960 alors qu'ils sont au plus sous-lieutenants, et pour lesquels il s'agit généralement de la première formation à l'extérieur du pays[282] ; les officiers supérieurs déjà aguerris qui suivent des stages de perfectionnement, à l'école d'État-major ou à l'École supérieure de guerre (ESG)[283]. Les premiers sont destinés à former la relève de l'ANP et connaissent l'apogée de leur carrière dans les années 1990-2000. Les seconds forment l'encadrement de l'ANP sous Boumediene, puis sous Chadli.

171 C'est pour des formations relevant de l'armée de l'air et de l'armée de terre que l'Algérie envoie le plus de stagiaires. En 1968-1969, année de formation pour laquelle les informations sont lacunaires,

l'envoi de militaires algériens en formation en France connaît son apogée puisque, par la suite, les effectifs diminuent sensiblement, ce qui s'explique par l'ouverture d'écoles en Algérie permettant la formation d'officiers sur place. L'objectif d'algérianiser la formation prend forme.

a) Les stages de perfectionnement destinés aux officiers supérieurs

172 Vingt-quatre officiers appartenant au *corpus* ont été formés à l'école d'État-major et/ou à l'ESG entre 1966 et 1975[284]. Cela correspond à 29 formations, certains officiers ayant suivi les deux cursus.

173 Les officiers recevant une formation d'État-major sont âgés de 27 à 38 ans avec un âge moyen de 34 ans, tandis qu'ils sont âgés de 33 à 47 ans avec un âge moyen de 40 ans quand ils sont formés à l'ESG[285]. Ils sont capitaines lorsqu'ils reçoivent leur formation d'État-major, et commandant ou lieutenant-colonel lorsqu'ils entrent à l'ESG. Il s'agit de parachever les compétences d'hommes aguerris, ce dont témoignent leurs formations antérieures. En effet, parmi eux, et sans exclusive, 13 ont appartenu à l'armée française, sept ont reçu une formation durant la guerre au Moyen-Orient, et enfin 16 ont au préalable été formés en URSS, soit les deux tiers de l'effectif.

174 Plusieurs raisons poussent l'Algérie à se tourner vers la France pour former ses officiers supérieurs, essentiellement la réputation de ces formations de haut niveau qui accueillent des officiers du monde entier[286] dont certains sont par la suite devenus chef d'État[287] mais surtout, semble-t-il, une certaine insatisfaction des formations soviétiques. Aussi, il faut signaler que dans son rapport du premier trimestre 1967, le chef de la mission militaire de liaison et de coordination français en poste à Alger, écrit que l'« on peut supposer que les Algériens cherchent à se dégager dans une certaine mesure

de l'assistance soviétique qui ne semble pas leur donner entière satisfaction dans le domaine de l'instruction. Il est assez remarquable de les voir nous demander de recycler en France des militaires qui ont été instruits en URSS[288] ». L'Algérie se tournerait donc vers la France pour remédier aux carences des formations soviétiques. D'ailleurs, au sujet d'un des stagiaires algériens préalablement formé en URSS, le directeur de la 88e promotion de l'ESG écrit que « son stage en URSS ne parait guère l'avoir séduit[289] ». Un autre stagiaire paraît également avoir apprécié d'avantage l'enseignement français qui « était fondamentalement différent de celui qu['il] avai[t] reçu à l'académie navale de Léningrad [...] Moins académique, celui des français collait à la réalité géopolitique de la région et portait souvent sur des sujets d'actualité[290] ». Un autre élément joue un rôle non négligeable dans cette orientation vers la France : la langue. Nombre d'officiers, dont ceux qui ont été dans l'armée française, maîtrisent le français tandis que les formations soviétiques nécessitent un apprentissage préalable du russe, ce qui en allonge la durée.

175 Certains individus se retrouvent ensemble en formation. Les capitaines Larbi Belkheir, Salim Saadi et Rachid Medouni sont désignés pour suivre les cours de la 32e promotion de l'école d'État-major à Paris alors qu'ils sont respectivement directeurs de l'infanterie, du train et du génie[291]. Les deux premiers seront ministres de l'Intérieur au début des années 1990. En 1974, quatre officiers algériens reçoivent une formation à l'ESG, Liamine Zeroual en spécialité terre, Abdeslam Touati dans la marine, M'Hamed Bencherchali dans l'aviation, et Mohamed Touati dans la gendarmerie. Ci-dessous la photographie de sortie de cette promotion.

176 Ces deux cursus, l'École d'État-major et l'ESG, parachèvent un long processus de formation, couronnant la dernière étape d'un apprentissage débuté dix ou quinze ans plus tôt. Les hommes formés dans ces deux Écoles occupent des postes supérieurs dans de l'ANP à partir de l'indépendance, mais surtout à partir de la fin des années 1970, jusqu'au début des années 1990 pour certains d'entre eux. Dans le même temps, le ministère de la Défense envoie dans d'autres écoles françaises des stagiaires plus jeunes et moins gradés, destinés d'une part à occuper des postes techniques et d'autre part à assurer la relève, une fois que leurs prédécesseurs seront à la retraite.

Paris, École supérieure de guerre, 1974 [292]

Au second rang on distingue, de gauche à droite : M'Hamed Bencherchali* (6e), Mohamed Touati* (16e), Abdeslam Touati* (22e), Liamine Zeroual* (25e).

b) Les stages dans les écoles d'application

177 Avant d'être envoyés dans une école d'application d'arme, nombreux sont les officiers qui suivent une formation d'une année au sein de l'École militaire interarme (EMIA) de Coëtquidan, elle-même souvent précédée d'une formation de sous-officier d'active à l'école de Saint-Maixent. Ainsi, 14 officiers appartenant au *corpus* ont été formés à l'EMIA. L'un appartient à la promotion 1967-1968, sept à la promotion 1968-1969 et six à la promotion suivante, baptisée « plateau des Glières ».

178 Ils sont nés entre 1943 et 1949. L'année de naissance moyenne est 1947. Ils appartiennent très clairement à la troisième classe d'âge du corpus, celle de la génération des techniciens ayant intégré l'ANP après 1962. Même s'il s'agit là d'un échantillon réduit, les origines géographiques de ces officiers correspondent globalement à la répartition de l'effectif général du *corpus*[293].

179 Cinq viennent de l'École des Cadets de Koléa. Ces hommes ont une formation relativement solide au regard du niveau général des militaires de l'ANP. Ils sont soit détenteurs du baccalauréat, soit d'un niveau équivalent suite à une formation au centre d'instruction de Verdun et/ou à Saint-Maixent. Par la suite, sept d'entre eux se perfectionnent dans des écoles d'application d'arme[294], quatre à l'école d'application d'infanterie, deux à l'école d'application l'artillerie de Châlons-sur-Marne et un dans le train ; ce dernier parfait ensuite sa formation à l'ESG en 1993 alors qu'il est lieutenant-colonel. Parmi ces hommes, cinq au moins, soit un tiers de l'effectif, terminent leur carrière avec un grade supérieur allant de colonel à général-major. Leur promotion est globalement récente, elle date du milieu des années 2000. Le général-major Ahmed Boustila était par exemple commandant de la gendarmerie nationale jusqu'à sa mise

en retraite à l'été 2015 tandis que le général-major Abderrezak Chérif dirigeait la 4e région militaire jusqu'à l'été 2018.

180 La présence d'Algériens au sein de toutes les spécialités militaires n'est pas un acquis. Le problème du recrutement difficile durant la guerre, du fait du peu de jeunes ayant reçu une instruction, demeure et ce d'autant plus que le niveau d'exigence des écoles françaises est assez élevé. Le chef de la mission militaire de liaison et de coordination signale en 1972 que sur 28 candidats ayant participé à des tests de présélection pour suivre une formation de techniciens de l'armée de l'air en France, « seuls sept candidats sont jugés aptes à suivre ce stage » soit seulement un quart et, parmi eux, seuls deux « ont un niveau tout juste suffisant pour accéder aux spécialités les plus difficiles [295] ». Cela montre que même si la professionnalisation d'officiers et de sous-officiers est l'une des priorités du ministère de la Défense, c'est un processus long qui dix ans après l'indépendance est loin d'être achevé.

c) Une coopération pragmatique aux intérêts réciproques

181 Deux enjeux majeurs sous-tendent cette coopération. Pour la France, le contexte de la guerre froide motive largement l'établissement d'une coopération durable et approfondie avec son ancienne colonie, la crainte de la voir basculer dans le giron de Moscou étant très forte. C'est un *leitmotiv* qui apparaît très explicitement dans les rapports des attachés militaires et dans ceux des chefs de la mission militaire de liaison et de coordination. Le premier s'inquiète régulièrement, depuis 1965, de la place croissante prise par l'URSS dans l'organisation de l'armée :

> L'armée de terre est maintenant entièrement ou presque, équipée de matériels soviétiques en nombre et en qualité tels qu'elle ne peut plus pour de nombreuses années ne pas dépendre entièrement de la logistique soviétique.
> Seuls la gendarmerie équipée et instruite par la France, le Génie pour lequel nous

> est demandé une assistance technique, le service de santé échappent ou peuvent encore échapper à l'emprise soviétique[296].

182 Aussi, dès que des problèmes apparaissent dans la collaboration algéro-soviétique, la France saisit l'occasion d'établir une coopération. Dans les domaines de la gendarmerie, du génie et de la santé, elle parvient apparemment à obtenir l'exclusivité sur la formation et l'approvisionnement en matériels de ces armes[297]. Plus largement, la France souhaite avoir une certaine emprise sur cette jeune armée et la formation est un excellent levier. Là encore, les rapports déjà cités sont très explicites :

> Cette armée, « épine dorsale » de la nation, qui tour à tour, s'identifie avec le régime ou se démarque de lui dans un particularisme militaire, est trop importante pour l'avenir de l'Algérie pour qu'il ne soit pas dans notre intérêt de la marquer en profondeur de notre influence[298].

183 Il s'agit donc de maintenir des liens étroits avec l'institution centrale du nouvel État tout juste indépendant. D'après Boumediene, il y aurait un deuxième enjeu sous-jacent à cette aide : « De Gaulle ne nous aimait pas, mais il avait heureusement une vision ample de l'avenir. Il a essayé de jouer la carte de la coopération car il savait qu'une coopération exemplaire avec l'Algérie serait sa carte de visite dans le tiers monde[299]. » Dans cette perspective, l'établissement de bonnes relations avec l'Algérie devait prendre un caractère exemplaire pour permettre par la suite d'en établir avec les anciennes colonies africaines[300], elles aussi tout juste indépendantes et où les intérêts français sont nombreux.

184 Pour l'Algérie, cette coopération très pragmatique doit être justifiée auprès de certaines franges de l'armée issues des maquis et/ou formées au Moyen-Orient, réticentes à l'idée d'établir une collaboration aussi directe avec l'ancienne puissance coloniale dans un secteur aussi sensible que l'armée. *A contrario*, les militaires issus de l'armée française deviennent des relais au sein de l'ANP pour

l'établissement de liens forts avec la France : « L'influence Française dans l'ANP entretenue par l'équipe très active des officiers issus de l'armée Française, reste vive. Notre intérêt bien compris est sans doute de l'entretenir[301] . » D'après Nicole Grimaud, les partisans de cette coopération utilisent un argument imparable : l'aide française serait « un dû : une réparation obtenue en raison de cent trente ans d'exploitation coloniale[302] ». Quoiqu'il en soit, que ces oppositions aient été clairement affirmées ou non, elles n'entravent pas le développement de la collaboration entre les deux pays. C'est plutôt le contexte international qui peut, occasionnellement, la freiner tel le nouveau conflit avec le Maroc qui éclate en 1975 et qui provoque une diminution de l'envoi de stagiaires en France[303] .

185 La coopération franco-algérienne en matière militaire décroît au fur et à mesure de l'avancée du processus d'« algérianisation » des cadres et formateurs militaires. Par exemple, l'assistance fournie par la France à l'école d'ingénieur de l'École nationale des ingénieurs et techniciens (ENITA) est supprimée en 1973, ce qui « va dans le sens de l'algérianisation de cet organisme[304] ». Toutefois, la coopération entre les deux États perdure au début du XXIe siècle sous certaines formes puisque des officiers algériens sont toujours envoyés en formation dans de prestigieuses écoles militaires françaises. Cependant, il n'y a plus de mission de coopération militaire en Algérie.

186 Il existe une réelle continuité entre la politique de formation des militaires esquissée pendant la guerre et celle mise en place par le ministère de la Défense après 1962. Les aires de formation sont globalement les mêmes, bien que le rôle de la Chine diminue au profit de l'URSS, et que les formations au sein d'Académies arabes décroissent sensiblement, surtout après les guerres de 1967 et 1973.

La France, quant à elle, poursuit la formation d'Algériens dans ses écoles.

187 La formation des militaires s'inscrit totalement dans le processus de reconversion de l'armée. De nombreux efforts sont faits pour donner aux anciens maquisards une formation leur permettant de continuer efficacement leur carrière au sein de l'ANP ; il s'agit de reconvertir ces combattants, formés sur le terrain dans les maquis, en de véritables militaires. La cohésion de la future armée est intrinsèquement liée au processus de reconversion puisque la formation vise aussi à unir les hommes par un apprentissage commun qui devra permettre de construire une armée homogène. Il s'agit là d'objectifs à court et moyen terme, mais le processus de formation des cadres de l'ANP a des visées à plus long terme car il concerne également de jeunes enfants, dont les meilleurs seront destinés prendre la relève[305]. Plus largement, le but est de former un personnel en nombre suffisant qui puisse transmettre ses connaissances aux jeunes recrues afin de pouvoir se passer, à terme, de la coopération militaire étrangère. Cependant cette « algérianisation » des cadres est un objectif long à réaliser qui ne commence à porter réellement ses fruits qu'au début des années 1980. Cette problématique est intimement liée à celle du recrutement, déjà présente pendant la guerre. L'Algérie peine en effet à recruter suffisamment de jeunes instruits et aptes à recevoir une formation militaire à l'étranger.

*

188 Passer de l'ALN à l'ANP, d'une armée de combattants à une armée encadrée par des militaires professionnels, unir ce corps qui se constitue mais reste traversé par de multiples fractures, organiser cette institution qu'est l'armée, former son personnel : telles sont les

missions de la direction de l'ANP dès la fin de l'année 1962. Le processus permettant la réalisation de ce projet est long et complexe. Il se déroule graduellement tout au long de la période Boumediene dont la mort, loin de signer l'aboutissement de ce processus, marque la fin d'une première étape et ouvre une ère nouvelle.

189 À l'indépendance, le premier problème, crucial, est celui des hommes. Se pose en effet la question du devenir de dizaines de milliers de combattants, notamment celui des officiers supérieurs de l'ALN, parfois charismatiques, ayant acquis une grande légitimité durant la guerre mais possédant pour beaucoup une faible instruction. Les évincer risquerait de créer des troubles parmi les troupes qui leur sont fidèles. L'interrogation sur la place qu'ils pourraient occuper au sein de la nouvelle armée concerne également les centaines de jeunes envoyés en formation durant la guerre et les militaires ayant appartenu à l'armée française, souvent stigmatisés par cet itinéraire, mais détenant des compétences qui font défaut dans l'Algérie de 1962. La solution trouvée par Boumediene réside dans un savant dosage permettant de trouver un juste équilibre entre légitimité et compétence. C'est ainsi qu'il organise au niveau du ministère de la Défense et des régions militaires une sorte de bicéphalisme qui ne dit pas son nom, réinvestissant la légitimité des uns et leur adjoignant la compétence des autres. Toutefois, l'organisation de l'armée, qui passe nécessairement par son union, ne se fait pas sans troubles. Les cinq années qui suivent l'indépendance sont à cet égard exemplaires puisque trois évènements marquent profondément l'armée et influent sur le processus de reconversion. Face aux séditions, la direction de l'armée, et plus particulièrement Boumediene – même si c'est de manière plus dissimulée –, répond de façon intransigeante,

entraînant la mise en œuvre d'un processus d'épuration permettant d'une part de souder cette institution qui cherche encore sa cohésion et d'autre part d'évincer d'éventuels prétendants à sa direction.

190 Dans l'organisation générale de l'armée, Boumediene use d'une stratégie particulière afin d'établir son autorité. Presque aucun texte ne réglemente les relations entre les différents secteurs du ministère de la Défense, entre le commandement central et les régions militaires, entre les hommes. L'hypothèse d'une lenteur délibérée dans la mise en place d'un cadre réglementaire est largement plausible, celle-ci offre à Boumediene une marge de manœuvre quasi-illimitée. Cette manière de diriger va de pair avec une personnalisation des rapports et s'appuie largement sur les affinités personnelles. De ce fait, les liens noués durant la guerre et particulièrement à la frontière tunisienne, jouent un rôle fondamental. En effet, Boumediene affecte à la plupart des postes clefs des hommes avec qui il a tissé des relations dans cette région, et dont certains lui sont redevables, soit parce qu'il les a épargnés dans « l'affaire Lamouri », soit parce qu'ils lui doivent leur ascension, alors qu'ils étaient stigmatisés dans le cas des anciens de l'armée française. Boumediene a donc su mettre à profit les possibilités offertes par son statut de chef de l'EMG et les réinvestir ensuite.

191 Le dernier élément, contingent de l'organisation de l'armée et étroitement lié au processus de reconversion, est celui de la formation militaire. L'illettrisme étant la règle plutôt que l'exception au sein de cette institution en 1962, il s'agit de mettre en place une intense politique de formation pour convertir les maquisards en militaires et permettre aux militaires déjà aguerris de se perfectionner et de devenir des cadres opérationnels, aptes à structurer et organiser l'armée. La mise en œuvre de cette politique

passe nécessairement par la coopération avec des armées étrangères qui disposent d'une expérience ancienne et reconnue en la matière. Cette coopération pragmatique est largement dépendante du contexte international. Parallèlement à l'envoi de militaires à l'étranger, la direction de l'ANP œuvre, tout au long de la période, à l'édification d'écoles de formation militaire sur le territoire algérien puisque la transition vers une armée moderne et indépendante impose de se doter des moyens de former ses propres cadres. À la mort de Boumediene, cet objectif d'« algérianisation » de la formation commence à être atteint.

NOTES DE BAS DE PAGE

1. Bouhara, Abderrezak, *Du djebel...*, *op. cit.*, p. 124.

2. Meynier, Gilbert, *Histoire intérieure...*, *op. cit.*, p. 697

3. Interview d'Ahmed Ben Bella au *Monde*, 23 novembre 1962.

4. Bouhara, Abderrezak, *Du djebel...*, *op. cit.*, p. 89.

5. Voir ses mémoires, Benmaalem, Hocine, *Mémoires du Général-Major Hocine Benmaalem...*, *op. cit.*

6. D'ailleurs, cette *wilaya* qui fut au départ transformée en région militaire à part entière est finalement rapidement intégrée à la première région militaire qui couvre le centre du pays en raison de l'importante contestation du régime qui y règne.

7. Teguia, Mohamed, *L'Armée de libération nationale...*, *op. cit.*, p. 209.

8. Meynier, Gilbert, *Histoire intérieure...*, *op. cit.*, p. 670.

9. Zbiri, Tahar, *Un demi-siècle de combat...*, *op. cit.*, p. 32.

10. Entretien avec Hassan, général de l'ANP à la retraite, Alger, 21 septembre 2013.

11. Bouhara, Abderrezak, *Du djebel...*, *op. cit.*, p. 116.

12. SHD, 10T554, Rapport mensuel, février 1968, 28 février 1968.

13. SHD, 10T555, Rapport mensuel, juin 1970, 30 juin 1970.

14. SHD, 10T554, Rapport mensuel, septembre 1967, 4 octobre 1967.

15. Entretien avec Hassan, général de l'ANP à la retraite, Alger, 24 septembre 2013.

16. *El Djeich*, 76, septembre 1969.

17. SHD, 10T553, Rapport mensuel, février 1966, 16 mars 1966. Cela est confirmé par la consultation de son dossier de sous-officier puisque dans ses « feuilles de notes », ses commandants d'unités déplorent à plusieurs reprises son illettrisme.

18. Entretien avec Hamid, ancien aviateur de l'ANP, colonel à la retraite, Alger, 23 janvier 2014.

19. Entretien avec Emir, ancien appelé du service national, Alger, 26 avril 2013.

20. Un litige analogue existe également avec la Tunisie, mais n'aboutit pas à un conflit ouvert. À ce sujet, voir notamment : GRIMAUD, Nicole, *La politique extérieure de l'Algérie : 1962-1978*, Alger, Rahma, 1994, [1984], p. 177 et suiv.

21. Traité disponible dans son intégralité sur le site : http://basedoc.diplomatie.gouv.fr/Traites/Accords_Traites.php, consulté le 11 avril 2014.

22. ZARTMAN, William, « The Politics of Boundaries in North and West Africa », *The Journal of Modern African Studies*, 3/2, août 1965, p. 155.

23. Il ne s'agit pas de revenir ici en détail sur la problématique de la délimitation des frontières sahariennes dans cette région ; à ce sujet, on pourra se reporter aux articles suivants : HEGGOY, Alf Andrew, « Colonial Origins of the Algerian-Moroccan Border Conflict of October 1963 », *African Studies Review*, 13/1, avril 1970, p. 17-22 ; ZARTMAN, William, « The Politics of Boundaries..., art. cité, p. 155-173.

24. Si le conflit frontalier éclate au grand jour après l'indépendance, il apparaît que le FLN et le Maroc ont entamé des discussions à ce sujet dès 1958 et que celles-ci étaient déjà très tendues. Toutefois, dans le contexte de l'époque, elles ont été tues, la guerre contre la France passant avant tout.

25. *Al Alam*, 9 juin 1961, cité par LAURENT, Thomas, *La dégradation des relations algéro-marocaines de l'indépendance du Maroc à la Guerre des sables (2 mars 1956-8 novembre 1963)*, mémoire de master II, sous la direction de Pierre Vermeren, université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, 2014, p. 128.

26. L'armée française invoque régulièrement le « droit de poursuite » après des attaques de l'ALN depuis le Maroc, entraînant parfois la mort de populations civiles marocaines, *ibid.*

27. Le royaume marocain revendique à cette période une partie des territoires algérien, malien et mauritanien ainsi que le Sahara Occidental. Ce projet est notamment développé par Allal El Fassi, leader de l'Istiqlal, à partir de 1955.

28. Premier parti indépendantiste marocain fondé sous le protectorat sous l'impulsion d'Ahmed Balafrej et Allal El Fassi.

29. Le 6 juillet 1961 le GPRA signe avec le Maroc un protocole d'accord dit « des frontières » qui dispose que le problème de la délimitation des frontières sera réglé par les deux protagonistes qui constitueront une commission mixte chargée d'étudier la question et les revendications marocaines. Toutefois le GPRA étant évincé lors de la crise de l'été 1962, le

nouveau régime de Ben Bella ne se sent nullement engagé à respecter les accords signés précédemment.

30. MAE, série Maroc, Bulletin mensuel « Afrique du Nord » du 25 juin au 22 juillet 1962, cité par LAURENT, Thomas, *La dégradation...*, *op. cit.*, p. 134.

31. Centre des archives diplomatiques de Nantes, série Ambassade, sous-série Rabat, vol. 133, *Note du Consul de France à Béchar à l'ambassade de France à Alger*, Béchar, 12 septembre 1963 cité par LAURENT, Thomas, *La dégradation...*, *op. cit.*, p. 170.

32. MÉRIC, Édouard, « Le conflit algéro-marocain », *Revue française de science politique*, 4, 1965, p. 743.

33. ZBIRI, Tahar, *Un demi-siècle de combat...*, *op. cit.*, p. 56.

34. NEZZAR, Khaled, *Mémoires...*, *op. cit.*, p. 74.

35. BENDJEDID, Chadli, *Mémoires*, t. 1, *op. cit.*, p. 325.

36. « La société, la guerre, la paix : nouvelles problématiques, nouveaux objets », *Histoire, économie et société*, 23/2, 2004, p. 169.

37. HARBI, Mohammed, « L'armée est-elle une institution de l'État ou une caste ? », *El Watan*, 4 juin 2012.

38. « Pourquoi et comment le colonel Chaabani a été exécuté ? », *Le Soir d'Algérie*, 21 février 2012.

39. HARBI, Mohammed, « L'armée est-elle une institution... art. cité.

40. Voir par exemple AZIRI, Mohand, « La trouble exécution du colonel Chaâbani », *El Watan*, 30 novembre 2008 ; CHERIF, Mahdi, « Harbi, l'armée et les faussaires de l'histoire », *Le Soir d'Algérie*, 25 juin 2012.

41. Décret du 4 mars 1964 portant nomination des membres de l'État-major général de l'Armée nationale populaire, *Journal officiel*.

42. BENDJEDID, Chadli, *Mémoires*, t. 1, *op. cit.*, p. 235.

43. ZBIRI, Tahar, *Un demi-siècle de combat...*, *op. cit.*, p. 69-70.

44. Dans un télégramme du MAE – Archives du MAE, série du secrétariat d'État aux affaires algériennes, carton 126 – daté du 3 juin, il est écrit « un communiqué du ministère de la Défense Nationale publié le 1er juin, a annoncé la nomination du Commandant Amar Mellah à la tête de la 4e région militaire », cette information n'est toutefois pas forcément contradictoire avec la date du décret signalée dans le document des archives militaires puisqu'il est tout à fait possible que le décret ait été signé de façon rétroactive.

45. SHD, 10T552, Fiche au sujet de la « dissidence du Colonel CHAABANI », 3 juillet 1964.

46. SHD, 1H2795, Bulletin de renseignement mensuel, mars 1964, 26 mars 1964.

47. HARBI, Mohammed, « L'armée est-elle une institution..., art. cité.

48. ZBIRI, Tahar, *Un demi-siècle de combat...*, *op. cit.*, p. 74.

49. BENDJEDID, Chadli, *Mémoires*, t. 1, *op. cit.*, p. 237.

50. CHERIF, Mahdi, « Pourquoi et comment le colonel Chaabani..., art. cité.

51. Ordonnance n° 64-211 du 28 juillet 1964, *Journal officiel*.

52. Arrêté du 3 août 1964 portant désignation d'un commissaire du Gouvernement près la [*sic*] Cour martiale, *Journal officiel*.

53. Arrêté du 3 août 1964 portant désignation de juges assesseurs à la Cour martiale, *Journal officiel*.

54. Il réfute également la présence d'Abdelghani citée par Zbiri ; sur ce point, il a semble-t-il raison.

55. O TTAWAY , David, O TTAWAY , Marina, *Algeria, the politics of a socialist revolution* , Berkeley, Los Angeles, University of California press, 1970, p. 186.

56. ZBIRI, Tahar, *Un demi-siècle de combat...*, *op. cit.*, p. 226 ; dans les pages suivantes, il inclut de nouveau Saïd Abid à son projet.

57. Le suicide de Saïd Abid est souvent mentionné avec des guillemets.

58. J'ai évoqué cette question lors d'un entretien avec Hamid, ancien colonel qui appartenait à l'ANP à l'époque et qui m'a dit que c'était « des mauvais souvenirs » qu'il ne souhaitait pas se remémorer. Quant à Abdenour, capitaine à l'époque des faits, il m'a dit que « c'était une faute de l'assassiner ».

59. ZBIRI, Tahar, *Un demi-siècle de combat...*, *op. cit.*, p. 76.

60. Loi n° 64-242 du 22 août 1964 portant code de justice militaire, *Journal officiel*.

61. Les postes occupés par ces trois hommes sont connus par des sources secondaires puisque les arrêtés ou décrets d'affectation à ces postes n'ont pas été publiés au *Journal officiel*. Il n'est donc pas possible de savoir qui les a signés. Toutefois Boumediene étant le ministre de la Défense, on peut raisonnablement penser qu'il a agréé ces nominations, voire même qu'il en est à l'origine. Ce qui est confirmé par Tahar Zbiri qui écrit « avant de procéder à la destitution de Ben Bella, Boumediene me consultait pour la plupart des nominations aux postes clés au sein de l'armée », *Un demi-siècle de combat...*, *op. cit.*, p. 205.

62. BENDJEDID, Chadli, *Mémoires*, t. 1, *op. cit.*, p. 241, en italique dans le texte

63. *Ibid.*

64. ZBIRI, Tahar, *Un demi-siècle de combat...*, *op. cit.*, p. 79.

65. Entretien avec Bachir, ancien ministre algérien, Paris, 4 juin 2014.

66. Décret du 24 octobre 1984 portant grâce amnistiante à l'occasion du 30e anniversaire du déclenchement de la Révolution du 1er Novembre 1954, *Journal officiel*.

67. MEYNIER, Gilbert, *Histoire intérieure...*, *op. cit.*, p. 675.

68. BENDJEDID, Chadli, *Mémoires*, t. 1, *op. cit.*, p. 252.

69. ABDERRAHMANE, Moulay, « 19 juin 1965 / Le putsch le plus rapide de l'Histoire », *El Watan*, 19 juin 1994. La lecture des bulletins de renseignement mensuel de l'attaché militaire français en poste à Alger (SHD, 10T553) confirme que cet évènement n'a pas été anticipé, ou très peu.

70. Benyelles, Rachid, *Dans les arcanes du pouvoir...*, *op. cit.*, p. 57.

71. Bendjedid, Chadli, *Mémoires*, t. 1, *op. cit.*, p. 242.

72. Nezzar, Khaled, *Mémoires...*, *op. cit.*, p. 89.

73. Lemkami, Mohamed, *Les hommes de l'ombre...*, *op. cit.*, p. 301.

74. Zbiri, Tahar, *Un demi-siècle de combat...*, *op. cit.*, p. 45.

75. *Ibid.*, p. 47.

76. Yousfi, M'hamed, « Le coup d'État décidé moins de trois semaines avant son exécution », *El Watan*, 21 juin 2005.

77. La question de l'existence de ce groupe et de ses contours n'est pas l'objet de cette recherche, d'autant qu'il est essentiellement composé de personnalités civiles. Toutefois, l'expression étant employée par de nombreux témoins de l'époque, elle sera parfois utilisée. Ses membres communément admis sont : Boumediene qui en est à la tête, Ahmed Medeghri, Ahmed Kaïd, Belkacem Chérif, Abdelaziz Bouteflika.

78. MAE, Service de liaison avec l'Algérie, Carton n° 20, télégramme du 18 juin 1965 ; cité par Seridj, Mélinda, *L'insurrection du front des forces socialistes*, mémoire de master II, sous la direction de Pierre Vermeren, université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, 2014, p. 140.

79. Rahal, Yahia, *Histoires de pouvoir : un général témoigne*, Alger, Casbah, 1997, p. 41.

80. Ancien commandant de l'ALN, il devient député en 1962 puis ministre des anciens Moudjahidine (1970-1977).

81. Bendjedid, Chadli, *Mémoires*, t. 1, *op. cit.*, p. 242.

82. Guitard, Odette, « Alger ou la désunion afro-asiatique », *Annuaire de l'Afrique du Nord*, Paris, CNRS Éditions, 1965, p. 52.

83. Bendjedid, Chadli, *Mémoires*, t. 1, *op. cit.*, p. 244 ; Yousfi, M'hamed, « Le coup d'État..., art. cité.

84. Dans l'article *sus*-cité, l'auteur affirme que c'est Abdelaziz Bouteflika qui se serait opposé à ce projet, arguant qu'il se serait alors agit « d'un rapt et non d'une arrestation ».

85. Directeur de la DGSN de 1995 au 25 février 2010, date à laquelle il est assassiné dans son bureau.

86. Zbiri, Tahar, *Un demi-siècle de combat...*, *op. cit.*, p. 133.

87. *Ibid.*, p. 134.

88. Benyelles, Rachid, *Dans les arcanes du pouvoir...*, *op. cit.*, p. 58.

89. Zbiri, Tahar, *Un demi-siècle de combat...*, *op. cit.*, p. 139.

90. SHD, 10T553, Rapport mensuel, juin 1965, 15 juillet 1965.

91. Chadli écrit à ce sujet que « la hiérarchie militaire soutient Boumediene dans sa démarche ». Rachid Benyelles dans ses mémoires fait part des sentiments contradictoires qui l'ont animé à l'idée de participer à un putsch mais l'action de Ben Bella qui, selon lui, « mettait le pays en danger » l'a finalement conduit à y participer.

92. O ttaway , David, O ttaway , Marina, *Algeria, the politics...* , *op. cit.* , p. 186.

93. Une autre version de l'origine de ce surnom m'a été rapportée, il serait lié à sa couleur de cheveux. Toutefois, ces deux versions ne sont pas forcément contradictoires.

94. RAHAL, Yahia, *Histoires de pouvoir...*, *op. cit.*, p. 42.

95. BENYELLES, Rachid, *Dans les arcanes du pouvoir...*, *op. cit.*, p. 59.

96. YOUSFI, M'hamed, « Si Ahmed, habille-toi et sors, le Conseil vient de te déposer », *El Watan*, 21 juin 2005.

97. HARBI, Mohammed, *Le FLN, mirage et réalité...*, *op. cit.*, p. 378.

98. SHD, 10T553, Rapport mensuel, juin 1965, 15 juillet 1965.

99. SHD, 10T552, Rapport de fin de mission de l'attaché militaire français en poste à Alger, septembre 1966.

100. SHD, 10T564, Boumediene et l'union nationale algérienne, 11 septembre 1965.

101. ZBIRI, Tahar, *Un demi-siècle de combat...*, *op. cit.*, p. 195.

102. *Ibid.*, p. 204.

103. *Ibid.*, p. 211.

104. Notamment Mohamed Maarfia qui a pris part au mouvement et qui rapporte ces dissensions dans « Tahar Zbiri-Houari Boumediene : les dessous d'un coup d'État manqué (2e partie) », *Le Matin*, 11 octobre 2011.

105. ZBIRI, Tahar, *Un demi-siècle de combat...*, *op. cit.*, p. 288.

106. *Ibid.* , p. 285.

107. *El Djeich* , 75, août 1969, p. 13.

108. Entretien avec Abdenour, ancien capitaine à la retraite, Alger, 10 mai 2018.

109. *El Djeich*, 75, août 1969, p. 13.

110. EL KADI, Ihsane, « Il y a trente ans le putsch manqué de Zbiri, troisième partie », *El Watan*, 16 décembre 1997.

111. *Ibid.*

112. Extrait du discours de Houari Boumediene lors de l'installation d'Abdallah Belhouchet à la tête de la 1re région militaire, *El Djeich*, 56, janvier 1968, p. 6.

113. RAHAL, Yahia, *Histoires de pouvoir...*, *op. cit.*, p. 51.

114. YEFSAH, Abdelkader, *La question du pouvoir...*, *op. cit.*, p. 147.

115. EL KADI, Ihsane, « Il y a trente ans le putsch... », art. cité, en italique dans le texte

116. HARBI, Mohammed, *Le FLN mirage et réalité...*, *op. cit.*, p. 319.

117. Certes 234 textes sont publiés au *Journal officiel* par le ministère de la Défense entre le 19 juin 1965 et la mort de Boumediene, mais la majeure partie a trait aux questions de justice militaire et au service national. Ils ne règlementent donc pas, ou très peu, l'organisation formelle du ministère ou encore les affectations des officiers. Par exemple, sur les 19 décrets répertoriés relatifs à des affectations à des commandements de région militaire seuls deux datent de la période étudiée ici. Tous les autres sont le fait de Chadli Bendjedid.

118. Les sources permettant de traiter cette question sont essentiellement françaises. L'attaché militaire français en poste à Alger décrit précisément dans ses bulletins de renseignement mensuel le processus d'édification de l'ANP. La revue *El Djeich* s'avère également précieuse pour la collecte d'informations factuelles relatives aux affectations des militaires.

119. SHD, 10T562, L'armée nationale populaire, 6 février 1964, dossier émanant de l'ambassade de France en Algérie, non signé, mais dont l'auteur est très vraisemblablement le colonel Pichon, attaché militaire, naval et air près de l'ambassade de France.

120. SHD, 10T553, Rapport mensuel, janvier 1965, 9 février 1965.

121. SHD, 10T555, Rapport mensuel, juillet-août 1970, 28 août 1970.

122. Entretien avec Hamid, ancien aviateur de l'ANP, colonel à la retraite, Alger, 21 janvier 2014.

123. SHD, 1H1805, ordre de bataille, avril 1964. Les 1re, 2e et 5e régions militaires correspondant respectivement aux anciens corps d'armée français d'Alger, Oran et Constantine, tandis que la 3e se confond avec le département de la Saoura et la 4e avec celui des Oasis.

124. Entretien avec Hassan, général de l'ANP à la retraite, Alger, 21 septembre 2013.

125. HADJADJ, Djillali, *Corruption et démocratie...*, *op. cit.*, p. 168.

126. SHD, 10T562, Organisation Générale de l'ANP, mars 1966.

127. SHD, 10T562, mars 1966. Le schéma est reproduit à l'identique, aucune légende ne figure sur le document qui permettrait de savoir à quoi correspondent les différents types de lignes utilisées.

128. SHD, 10T553, Rapport mensuel, janvier 1965, 9 février 1965.

129. Voir ses feuilles de notes dans son dossier de carrière ; SHD, GR8Ye139032, Dossier de carrière, Moulay Abdelkader Chabou.

130. SHD, GR8Ye139032, Dossier de carrière, Moulay Abdelkader Chabou, Notes données par le Colonel LACAPELLE avant l'évacuation du Nord Vietnam, 9 avril 1955.

131. Il n'a certes pas reçu cette formation, mais d'après son supérieur il a les capacités de la suivre. Au vu du peu de cadres dont dispose l'ANP celles-ci sont donc suffisantes.

132. Il faut signaler que des guillemets sont souvent employés pour parler de cet accident. Mohammed Harbi évoque par exemple « la mort "accidentelle" du colonel Chabou » (*Le FLN, mirage et réalité...*, *op. cit.*, p. 384). En l'état de la documentation actuelle, il est impossible de confirmer la pertinence de cet usage.

133. SHD, 10T562, Organisation Générale de l'ANP, mars 1966.

134. BENDJEDID, Chadli, *Mémoires*, t. 1, *op. cit.*, p. 171.

135. SHD, 10T553, Rapport mensuel, septembre 1965, 15 octobre 1965 : « Le Commandant CHABOU, secrétaire général de la défense Nationale exerce en fait par délégation du colonel Houari Boumediene, absorbé par ses fonctions de Chef de l'Etat l'Autorité suprême. Cette

suprématie paraît difficilement acceptée tant par le colonel Z'BIRI TAHAR que par les commandants de région. »

136. Après la tentative de putsch de Zbiri, ce poste disparaît et ses attributions sont récupérées par Boumediene qui ne nommera plus jamais de chef d'État-major afin de se prémunir de toute tentative de déstabilisation. Ce poste n'est réinstauré qu'en 1984.

137. SHD, 10T553, Rapport mensuel, août 1964, 4 septembre 1964.

138. SHD, 10T562, Organisation Générale de l'ANP, mars 1966.

139. *Ibid.*

140. Zbiri, Tahar, *Un demi-siècle de combat...*, *op. cit.*, p. 193.

141. Il faut préciser qu'en septembre 1973, « aucun texte n'a jamais été rendu public [le] nommant à ce poste », SHD, 1996Z67/40, Rapport mensuel, 25 septembre 1973.

142. Arrêté du 2 avril 1971 portant délégation de signature, *Journal officiel*.

143. Harbi, Mohammed, *Une vie...*, *op. cit.*, p. 289.

144. Zbiri, Tahar, *Un demi-siècle de combat...*, *op. cit.*, p. 205.

145. Entretien avec Nacer, ancien aviateur de l'ANP, colonel à la retraite, Alger, 3 mai 2018.

146. Francos, Ania, Sereni, Jean-Pierre, *Un algérien...*, *op. cit.*, p. 152.

147. Même si le pays se tourne notamment vers l'URSS pour former ses militaires, Boumediene tient à positionner l'Algérie sur la scène internationale comme un des leaders du mouvement des non-alignés, en organisant par exemple le sommet de 1973 à Alger.

148. Francos, Ania, Sereni, Jean-Pierre, *Un algérien...*, *op. cit.*, p. 153.

149. Cette expression vient du nom du mouvement nationaliste turc né à la fin du XIXe siècle qui rassemble au départ des militaires issus des grandes écoles militaires turques.

150. Cochet, François (dir.), *De Gaulle et les « Jeunes Turcs » dans les armées occidentales, 1930-1945*, Paris, Riveneuve, 2008, p. 19.

151. Cette répartition des différents secteurs de l'ANP provient du document déjà cité : « Organisation Générale de l'ANP » (mars 1966, SHD, 10T562), il n'a pas été possible de trouver des sources algériennes générales sur cette question de l'organisation étant donné que la plupart des décrets ou arrêtés de l'époque sont soit « non publiables », soit inexistants.

152. En italique, les départements pour lesquels une information relative au militaire qui se trouve à sa tête entre 1962 et décembre 1978 a pu être répertoriée.

153. À l'exception de l'aviation et de la marine dont l'organisation est traitée dans une partie à part.

154. Ce chiffre est probablement plus élevé, mais toutes les directions n'ont pu être retrouvées étant donné l'aspect parcellaire des sources.

155. Terme certes vague mais les biographies de certains individus ne sont pas renseignées pour la période 1954-1962, ce serait donc un raccourci que de les appeler maquisards puisqu'il n'est pas certain que tous aient appartenu à l'ALN.

156. SHD, 44T405, Fiche de renseignement de militaire étranger, 17 décembre 1973.

157. Prénommé Seddik à l'état civil, il a apparemment conservé son nom de guerre, Rachid, après 1962.

158. SHD, 10T553, Rapport mensuel, mars 1965, 15 avril 1965.

159. SHD, 10T561, Rapport d'activité de la mission militaire de liaison et de coordination, 22 mars 1967.

160. Il est actuellement impossible de savoir combien de militaires algériens de l'armée française ont été versés à l'ANP. Mais il s'agit très probablement de plusieurs centaines d'hommes, tous grades confondus.

161. SHD, 10T552, Rapport de fin de mission, 10 août 1963.

162. HAMDI, Mohamed, « Le commandant Khelifa n'est plus », *El Djeich*, 78, novembre 1969.

163. Nécrologie, *El Djeich*, 96, mai 1971.

164. Chérif Djoghri y a fait son service militaire mais il ne s'y est pas engagé.

165. NEZZAR, Khaled, *Récits de combats : guerre de libération nationale 1958-1962*, Alger, Chihab, 2002, p. 154.

166. SHD, 44T423, Fiche confidentielle de renseignements, 31 mai 1976.

167. SHD, 10T561, Rapport d'activité de la mission militaire de liaison et de coordination, février 1966, 10 mars 1966.

168. SHD, 10T561, Rapport d'activité de la mission militaire de liaison et de coordination, 4e trimestre 1971, 3 février 1972.

169. SHD, 10T553, Rapport mensuel, octobre 1965, 17 novembre 1965.

170. Entretien avec Abdelkader, ancien capitaine de l'ANP, 2014.

171. Voir carte, p. 346.

172. BOUHARA, Abderrezak, *Du djebel...*, *op. cit.*, p. 109.

173. *Ibid.*, p. 113-115.

174. *Ibid.*

175. La 7e région est intégrée à la 1re tandis que les 5e et 6e régions sont vraisemblablement fusionnées. Au début des années 1980, une sixième région est créée dont le siège se situe à Tamanrasset. Il n'a malheureusement été trouvé aucune carte de ce nouveau découpage territorial en cinq régions.

176. Les dates de prise ou de fin de fonction sont parfois approximatives puisqu'elles doivent être déduites par la confrontation des sources.

177. Entretien avec Hassan, général de l'ANP à la retraite, Alger, 21 septembre 2013.

178. *Ibid.*

179. SHD, 10T553, Rapport mensuel, octobre 1965, 17 novembre 1965.

180. ZERGUINI, Mohamed, *Une vie de combats...*, *op. cit.*, p. 46.

181. Entretien avec Hamid, ancien aviateur de l'ANP, colonel à la retraite, Alger, 30 janvier 2014.

182. ZBIRI, Tahar, *Un demi-siècle de combat...*, *op. cit.*, p. 43, en italique dans le texte.

183. SHD, 10T554, Rapport mensuel, avril 1968, 30 avril 1968.

184. Entretien avec Abdelkader, ancien capitaine de l'ANP, 2014.

185. Entretien avec Hassan, général de l'ANP à la retraite, Alger, 24 septembre 2013.

186. SHD, 10T562, L'armée nationale populaire, 6 février 1964.

187. Entretien avec Abdelkader, ancien capitaine de l'ANP, 2014.

188. D'après Mohammed Hachemaoui, Conférence « Où va l'Algérie ? », Institut d'études politiques de Paris, 24 mars 2014.

189. Centre des archives nationales d'Alger, 015/01/003, « La reconversion de l'ALN », MALG, 2 avril 1962.

190. SHD, 1H1805, Ordre de bataille des forces armées algériennes, avril 1964.

191. SHD, 10T553, Rapport mensuel, décembre 1964, 15 janvier 1965.

192. SHD, 10T562, Budget du Ministère Algérien de la défense nationale pour l'année 1964, 6 février 1964.

193. Entretien avec Hamid, ancien aviateur de l'ANP, colonel à la retraite, Alger, 21 janvier 2014.

194. RAHAL, Yahia, *Histoires de pouvoir...*, *op. cit.*, p. 12.

195. Abdelhamid Latrèche nommé à la tête de l'aviation par Boumediene à la fin des années 1960 et Abdelmalek Guenaïzia qui prend la tête des forces aériennes en 1987 sont issus de l'armée de terre ne sont pas inclus dans ce décompte.

196. Suite aux défaites de 1967 et 1973, il apparaît que la coopération militaire avec l'Égypte se soit drastiquement réduite, voir même ait disparu.

197. Entretien avec Hamid, ancien aviateur de l'ANP, colonel à la retraite, Alger, 21 janvier 2014.

198. Historique des forces aériennes, site du ministère de la Défense nationale, www.mdn.dz, consulté le 17 mai 2014.

199. Archives privées.

200. Entretien avec Abdelkader, ancien capitaine de l'ANP, 2014.

201. *Ibid.*

202. Entretien avec Hamid, ancien aviateur de l'ANP, colonel à la retraite, Alger, 21 janvier 2014.

203. Mais toujours internes puisqu'elles ne figurent pas au *Journal officiel*.

204. Entretien avec Nacer, ancien aviateur de l'ANP, colonel à la retraite, Alger, 3 mai 2018.

205. Entretien avec Hamid, ancien aviateur de l'ANP, colonel à la retraite, Alger, 21 janvier 2014.

206. SHD, 1H1677, Liste des principaux chefs de la rébellion en Algérie, décembre 1959.

207. Entretien avec Hamid, ancien aviateur de l'ANP, colonel à la retraite, Alger, 21 janvier 2014.

208. SHD, 10T554, Rapport mensuel, septembre 1967, 4 octobre 1967.

209. SHD, 10T554, Rapport mensuel, février 1968, 28 février 1968.

210. Entretien avec Ali, ancien général de la marine à la retraite, Alger, 17 mai 2016.

211. Centre des archives nationales d'Alger, 031/01/039, Situation des élèves militaires dans les différentes Académies, 1960, auteur inconnu.

212. BENYELLES, Rachid, *Dans les arcanes du pouvoir…*, *op. cit.*, p. 48.

213. SHD, 10T563, Marine de guerre algérienne, 2 octobre 1962, valeur du renseignement B/2 ; police reproduite à l'identique.

214. SHD, 10T555, Rapport mensuel, janvier 1970, 28 janvier 1970.

215. SHD, 10T554, Rapport mensuel, décembre 1969, 30 décembre 1969.

216. SHD, 10T553, Rapport mensuel, juillet 1965, 10 août 1965.

217. SHD, 10T554, Rapport mensuel, mars 1968, 1er avril 1968.

218. SHD, 10T555, Rapport mensuel, novembre 1970, 25 novembre 1970.

219. SHD, 10T554, Rapport mensuel, septembre 1969, 30 septembre 1969 ; évaluation de l'effectif à 10 % près.

220. SHD, 10T562, Exposé du Commandant Pastor, propos sur quelques aspects particuliers de l'Armée Nationale Populaire Algérienne, 30 mars 1966.

221. FEDOROV, Tiraspolsky, « L'institution militaire, le pouvoir et la société civile en Russie », *Politique étrangère*, 4, 1996, p. 778.

222. ROUQUIÉ, Alain, *L'État militaire en Amérique latine*, Paris, Le Seuil, 1982, p. 86.

223. SHD, 1H1805, Notice sur les forces armées algériennes, 6 août 1963.

224. SHD, 10T562, Note de renseignements, conversation avec Commandant CHABOU, 6 mars 1964.

225. SHD, 1996 Z 67/40, Rapport mensuel, juillet-août 1973, 27 août 1973.

226. SHD, 10T562, Note de renseignements, conversation avec Commandant CHABOU, 6 mars 1964.

227. SHD, 10T561, Rapport d'activité de la mission militaire de liaison et de coordination du mois de mars 1966, 6 avril 1966.

228. SHD, 1H1805, Ordre de bataille des forces armées algériennes, avril 1964.

229. *La crise du FLN à l'été 1962 indépendance…*, *op. cit.*, p. 260.

230. SHD, 10T555, Rapport mensuel, mars 1970, 31 mars 1970.

231. ZBIRI, Tahar, *Un demi-siècle de combat…*, *op. cit.*, p. 42-43.

232. SHD, 10T562, Exposé du Commandant Pastor, propos sur quelques aspects particuliers de l'Armée Nationale Populaire Algérienne, 30 mars 1966.

233. ZBIRI, Tahar, *Un demi-siècle de combat…*, *op. cit.*, p. 42-43.

234. *Ibid.*, p. 42-43.

235. BENMAALEM, Hocine, *Mémoires du Général-Major Hocine Benmaalem…*, *op. cit.*, p. 220.

236. SHD, 10T562, Exposé du Commandant Pastor, propos sur quelques aspects particuliers de l'Armée Nationale Populaire Algérienne, 30 mars 1966.
237. SHD, 1H2741, Bulletin de renseignement, ANP-École de Cherchell, 11 mars 1964, valeur du renseignement C/3.
238. *El Djeich*, numéro spécial, 1954-1964.
239. *El Djeich*, 13, mai 1964.
240. *El Djeich*, numéro spécial, 1954-1964.
241. *El Djeich*, 84, mai 1970.
242. www.mdn.dz, présentation du commandant de la Garde Nationale, consulté le 17 mars 2014.
243. *El Djeich*, 123, août 1973.
244. SHD, 1996 Z 67/40, Rapport mensuel, juillet-août 1973, 27 août 1973.
245. Rouquié, Alain, *L'État militaire en Amérique...*, *op. cit.*, p. 108.
246. Paris, Julliard, 2015 [2001].
247. *Ibid.*, p. 163.
248. Entretien avec Hassan, général de l'ANP à la retraite, Alger, 21 septembre 2013.
249. Chergui, Nora, « Les Écoles des Cadets de la Révolution et la Nation évoquées au Forum de la Mémoire : Les pépinières de l'ANP », *El Moudjahid*, 16 juin 2013.
250. Entretien avec Hassan, général de l'ANP à la retraite, Alger, 24 septembre 2013.
251. *Ibid.*
252. Par exemple Bourdieu, Pierre, *La noblesse d'État. Grandes écoles et esprit de corps*, Paris, Minuit, 1989, 576 p.
253. SHD, 10T562, Exposé du Commandant Pastor, propos sur quelques aspects particuliers de l'Armée Nationale Populaire Algérienne, 30 mars 1966.
254. SHD, 1H2740, Bulletin de renseignement, École militaire de Cherchell, 11 août 1963, valeur du renseignement A/1.
255. SHD, 10T562, Exposé du Commandant Pastor, propos sur quelques aspects particuliers de l'Armée Nationale Populaire Algérienne, 30 mars 1966.
256. *Ibid.*
257. *Ibid.*
258. Parmi lesquels : Abdenour Bekka, Larbi Belkheir, Mostefa Benloucif, Hocine Benmaalem, Abdelmalek Guenaïzia, Mokhtar Kerkeb, Tahar Madaoui, Khaled Nezzar.
259. SHD, 10T553, Rapport mensuel, décembre 1964, 15 janvier 1965.
260. Créée en 1918, elle formait des cadres militaires supérieurs. Elle est située à Moscou. Il ne faut pas la confondre avec la ville de Bichkek au Kirghizstan où ont été envoyés des aviateurs durant la guerre et qui fut longtemps nommée Frounzé.
261. Entretien avec Hassan, général de l'ANP à la retraite, Alger, 21 septembre 2013.
262. SHD, 10T553, Rapport mensuel, mars 1965, 15 avril 1965.

263. GRIMAUD, Nicole, *La politique extérieure...*, *op. cit.*, p. 132.

264. GRIDAN, Irina, LE BOULANGER, Gaëlle, « Les relations militaires entre l'Algérie et l'URSS... », art. cité, p. 44.

265. SHD, 10T553, Rapport mensuel, février 1966, 16 mars 1966.

266. Fait confirmé par deux anciens officiers de l'ANP y ayant suivi une formation, le premier dans les années 1960, le second dans les années 1980. En effet, des militaires de très nombreuses nationalités ont été formés dans cette Académie : Syriens, Irakiens, Cubains, Vietnamiens... Toutefois, il semble que la direction de l'école ait tout fait pour cloisonner les différentes promotions ; par volonté interne ou suite à la demande des États, la question est posée.

267. Voir notamment NEZZAR, Khaled, *Mémoires...*, *op. cit.*, p. 87.

268. SHD, 10T560, Note de renseignement, Ambiance autour de la Coopération Algéro-Soviétique en matière d'instruction Militaire, 9 juin 1966.

269. GRIMAUD, Nicole, *La politique extérieure...*, *op. cit.*, p. 134.

270. SHD, 10T561, Rapport d'activité, février 1966, 10 mars 1966.

271. *Non-alignment and Algerian foreign policy*, Aldershot, Brookfield, 1988, p. 149 ; cité par GRIDAN, Irina, LE BOULANGER, Gaëlle, « Les relations militaires entre l'Algérie et l'URSS... », art. cité, p. 42.

272. GRIMAUD, Nicole, *La politique extérieure...*, *op. cit.*, p. 131.

273. Lors de sa visite en URSS du 26 avril au 7 mai 1964, Ben Bella assiste à la grande manifestation du 1er mai au cours de laquelle il est fait héros de l'Union soviétique et est décoré de l'ordre de Lénine et de l'Étoile Rouge (voir HADHRI, Mohieddine, *L'URSS et le Maghreb...*, *op. cit.*, p. 183).

274. Entretien avec Hassan, général de l'ANP à la retraite, Alger, 21 septembre 2013.

275. SHD, 10T553, Rapport mensuel, décembre 1965, 15 janvier 1966.

276. GRIDAN, Irina, LE BOULANGER, Gaëlle, « Les relations militaires entre l'Algérie et l'URSS..., art. cité, p. 40.

277. MAE, 29QO58, Entretien avec le Commandant Chabou le 20 juillet 1968, 22 juillet 1968.

278. BENYELLES, Rachid, *Dans les arcanes du pouvoir...*, *op. cit.*, p. 76.

279. GRIMAUD, Nicole, *La politique extérieure...*, *op. cit.*, p. 105.

280. SHD, 10T561, Rapport d'activité, premier trimestre 1967, 22 mars 1967.

281. GRIMAUD, Nicole, *La politique extérieure...*, *op. cit.*, p. 133.

282. SHD, cartons 10T93 à 10T98 pour les écoles d'application d'arme.

283. SHD, carton 10T91 et plusieurs cartons issus de la série 44T qui contiennent les promotions de stagiaires étrangers à l'École Supérieure de Guerre. Voir les références complètes dans les sources.

284. À l'exception d'un individu qui a été formé en 1993 et qui n'est pas considéré ici.

285. Ces moyennes sont calculées à partir de l'année de naissance de 15 individus, ce qui représente 18 formations.

286. Voir notamment les cartons 44T396, 44T405, 44T423 contenant les dossiers des stagiaires étrangers formés à l'ESG.

287. C'est le cas des présidents Denis Sassou-Nguesso (Congo), Idriss Déby (Tchad), Gnassingbé Eyadema (Togo), etc., voir notamment BAGAYOKO-PENONE, Niagalé, *Afrique : les stratégies française et américaine*, Paris, L'Harmattan, 2003, p. 37.

288. SHD, 10T561, Rapport d'activité de la mission militaire de liaison et de coordination, 1er trimestre 1967, 22 mars 1967.

289. SHD, 44T423, Fiche confidentielle de renseignement, 31 juillet 1975.

290. BENYELLES, Rachid, *Dans les arcanes du pouvoir...*, *op. cit.*, p. 89.

291. SHD, 10T554, Rapport mensuel, 28 août 1967.

292. Archives privées.

293. Huit viennent du département de Constantine (57,1 %), trois de celui d'Alger (21,4 %), deux de l'Oranie (14,3 %) et un est né à l'étranger (7,2 %).

294. Il est quasiment certain que d'autres ont également poursuivi leur formation dans des Écoles d'application d'arme, mais les seuls dossiers de stagiaires disponibles couvrent la période 1968-1972.

295. SHD, 10T561, Rapport d'activité de la mission militaire de liaison et de coordination, 3e trimestre 1972, 9 novembre 1972.

296. SHD, 10T553, Rapport mensuel, décembre 1964, 15 janvier 1965.

297. GRIMAUD, Nicole, *La politique extérieure...*, *op. cit.*, p. 105.

298. SHD, 10T561, Rapport d'activité de la mission militaire de liaison et de coordination, 2e trimestre 1972, 20 août 1972.

299. FRANCOS, Ania, SERENI, Jean-Pierre, *Un algérien...*, *op. cit.*, p. 183.

300. Sur la coopération franco-africaine, voir notamment BAGAYOKO-PENONE, Niagalé, *Afrique : les stratégies française...*, *op. cit.*

301. SHD, 10T553, Rapport mensuel, février 1965, 13 mars 1965.

302. GRIMAUD, Nicole, *La politique extérieure...*, *op. cit.*, p. 106.

303. *Ibid.*

304. SHD, 10T561, Rapport d'activité de la mission militaire de liaison et de coordination, 1er trimestre 1972, 5 mai 1972.

305. On peut, par exemple, citer les cas d'Abderrezak Chérif, ancien de l'école de Koléa, à la tête de la 4e région militaire jusqu'à son éviction à l'été 2018, et d'Ammar Amrani, également ancien de l'École des Cadets de la Révolution, et actuel commandant des forces de défense aérienne du territoire.

Chapitre 2. Chadli Bendjedid : Entre évictions et restructurations (1979-1991)

p. 223-256

1 Le 27 décembre 1978, Houari Boumediene meurt des suites d'une maladie rare, la maladie de Waldenström qui, quelques années auparavant, avait emporté son homologue français, Georges Pompidou. Il est inhumé deux jours plus tard, un vendredi, au carré des martyrs du cimetière d'El Alia. Son oraison funèbre est prononcée par son inamovible ministre des Affaires étrangères, Abdelaziz Bouteflika, qui y aurait vu le signe de son accession imminente à la magistrature suprême. L'intérim de la présidence est assuré par le président de l'Assemblée populaire nationale (APN), Rabah Bitat, dernier chef historique du FLN encore en fonction.

2 Pour succéder à Boumediene, deux candidats s'affrontent : Abdelaziz Bouteflika, perçu comme un libéral, et l'ancien colonel Mohamed Salah Yahiaoui, directeur de l'Académie de Cherchell jusqu'en 1977, puis responsable exécutif du FLN, dont les idées politiques sont plus proches de celles du défunt président. « Or ni l'un ni l'autre n'étaient en odeur de sainteté auprès des responsables militaires qui reprochaient à Mohamed Salah Yahyaoui son aversion pour les cadres francophones, ses idées baathistes et son gauchisme de circonstance, et à Abdelaziz Bouteflika, sa suffisance et sa

méconnaissance des problèmes intérieurs[1] », d'après Rachid Benyelles. En outre, des officiers supérieurs craignent que cette rivalité ne menace la cohésion de l'armée, voire celle du pays et font entrer dans le jeu un troisième acteur, le colonel Chadli Bendjedid, « peu connu en dehors du cercle de l'armée[2] », qui, lors de la maladie de Boumediene, avait été désigné par ses pairs du Conseil de la Révolution responsable de l'armée et des services de sécurité[3].

3 Il est difficile de savoir précisément qui a pris part à ce processus tant les sources sont lacunaires voire inexistantes sur cette question. D'après Ahmed Taleb Ibrahimi[4], ce sont Kasdi Merbah[5], Mostefa Benloucif[6] et Rachid Benyelles[7] qui lancent cette mise en avant de Chadli Bendjedid avec le soutien, ou tout du moins l'accord tacite, des autres officiers supérieurs de l'armée. D'après Abdelkader Yefsah, « ce choix fut aussi appuyé par le colonel Belhouchet[8] ». Il confirme également le rôle déterminant de Kasdi Merbah dans cette désignation, qui « aurait menacé les éventuels opposants à son "choix" de rendre publics des dossiers gênants les concernant[9] » de même qu'un ancien ministre qui raconte que « Merbah fait partie de ceux qui ont agi pour le choisir dans la transition[10] ». Le chef de la SM voit dans le soutien à Chadli Bendjedid une opportunité : accéder au stratégique poste de secrétaire général du ministère de la Défense. D'après un ancien officier supérieur[11], la mise à l'écart de Mohamed Salah Yahiaoui par Kasdi Merbah participe de la même logique. Si Yahiaoui accédait à la Présidence, Chadli Bendjedid, en tant que chef de la région militaire la plus importante, en poste depuis quinze ans, deviendrait, presque mécaniquement, secrétaire général du ministère de la Défense, poste qu'il convoitait. Le soutien de Merbah, et par extension de la SM, à Chadli répond donc à une logique de pouvoir.

4 De toute évidence, le directeur de la SM a joué un rôle déterminant dans cette désignation. Quant aux autres officiers, leur promotion sous Chadli peut laisser présumer qu'ils ont joué un rôle dans cette décision.

5 Cette désignation de Chadli Bendjedid doit être formellement avalisée par le Congrès du FLN à travers son élection comme secrétaire général du parti qui fera de lui le candidat unique des prochaines élections présidentielles. Au terme de nombreuses tractations quant aux modalités de réunion du Congrès, c'est, d'après Rachid Benyelles, l'option d'un Congrès du FLN ouvert aux cadres de la nation qui est retenue [12]. Huit cents officiers de l'ANP y participent.

6 On lit souvent que Chadli Bendjedid a été désigné candidat à l'issue d'une réunion d'officiers à l'ENITA [13], dirigée à l'époque par Larbi Belkheir, sous le prétexte qu'il était l'officier le plus ancien dans le grade le plus élevé. L'argument du *primus inter pares* est fallacieux. Abdallah Belhouchet, de cinq ans son aîné, a été promu colonel à la même date que lui, en juin 1969. Néanmoins, d'après certains récits de ces évènements, Belhouchet se serait désisté, laissant alors, de fait, la place à Chadli Bendjedid. Cette fameuse réunion à l'ENITA a fait couler beaucoup d'encre. Les mémoires de Rachid Benyelles apportent un nouvel éclairage, qui paraît crédible, sur cet évènement. Il explique que les 800 officiers devant participer au Congrès ont été réunis à l'ENITA qui avait les capacités matérielles de les accueillir. En aucun cas, ils n'ont eu leur mot à dire sur la désignation de Chadli Bendjedid comme successeur de Boumediene. Sachant l'opacité qui entoure les processus de décision au sommet de l'armée, il paraît plus vraisemblable que ce soit dans des réunions restreintes d'officiers supérieurs que le choix ait été entériné plutôt que par 800 officiers. Il faudrait donc voir dans cette réunion,

devenue objet de tous les fantasmes, la conjonction de deux évènements : la désignation de Chadli Bendjedid par ses pairs de l'armée d'une part, et la réunion à l'ENITA, pour des raisons pratiques, de centaines d'officiers de l'ANP d'autre part. Ces deux évènements se seraient alors liés dans la mémoire collective dans une sorte de théorie du complot[14] qui ne dit pas son nom. La réunion des officiers serait devenue « un conclave d'officiers supérieurs » selon le vocable usuel, avec toutes les connotations que cette expression implique.

7 Finalement, le 4e Congrès du FLN se déroule à Alger du 27 au 31 janvier 1979. Il élit les membres du Comité central qui à leur tour élisent Chadli Bendjedid secrétaire général[15]. Le 7 février 1979, il est élu président de la République avec plus de 99 % des suffrages exprimés[16].

8 Parmi les nombreuses sources qui tentent de cerner les raisons de la mise en avant de Chadli Bendjedid, deux sont récurrentes. Il aurait été désigné « en raison du compromis qu'il représentait dans l'armée[17] » dans laquelle il « a des amitiés solides[18] ». Mais la raison plus profonde au consensus qu'il suscitait est la suivante : il « n'était pas ambitieux et n'avait pas la passion du pouvoir[19] ». Ses pairs voyaient donc en lui un homme qui ne remettrait pas en question leurs positions au sein de l'armée et permettrait d'opérer en douceur la succession de Boumediene. Un homme de transition.

9 Chadli Bendjedid devenu président, doit désormais asseoir son pouvoir, lui qui apparaît au premier abord comme un choix par « défaut », certes homme de consensus mais surtout étiqueté comme étant « le choix de l'armée[20] ».

10 Boumediene a su s'imposer au sein de l'armée en accédant graduellement à sa direction et en trouvant l'équilibre nécessaire au

maintien cohérent de ses différentes composantes, Chadli Bendjedid, en revanche, procède de l'armée. En effet, grâce ses compétences et à sa discrétion [21], Boumediene est parvenu, dans l'ombre d'Abdelhafid Boussouf, à monter tous les échelons de la hiérarchie de l'ALN jusqu'à accéder en 1960, alors qu'il a à peine 28 ans, au poste de chef de l'EMG. Devenu le chef charismatique de l'armée des frontières qu'il a réussi à unir sous ses ordres, il devient celui de l'ANP une fois l'indépendance acquise. Chadli Bendjedid, quant à lui, n'était qu'un chef maquisard parmi d'autres, de même qu'il n'est ensuite qu'un commandant de région parmi d'autres. Cette affectation répond au jeu d'équilibre instauré par Boumediene au sein duquel les chefs de maquis ayant acquis une légitimité durant la guerre sont employés comme garants de l'héritage de l'ALN à la tête des régions militaires. Ainsi, Chadli Bendjedid ne parvient pas au sommet de la hiérarchie de l'ANP grâce à des aptitudes militaires particulières ou à un ascendant sur cette institution, mais par la cooptation de ses pairs.

11 De ce fait, la légitimité de ces deux hommes est radicalement différente, le premier a construit la sienne au cours d'un long processus, tandis que le second, certes maquisard et dont le nationalisme est reconnu par tous, n'est « qu'un » commandant de région ; qui était cependant membre du Conseil de la Révolution depuis sa création en 1965 et avait, de fait, une certaine proximité avec Boumediene.

12 Dans ce cadre, on questionnera les moyens mis en œuvre par le nouveau président pour asseoir son pouvoir et imposer son autorité sur l'armée à travers d'une part l'éviction des piliers de l'ancien régime et, d'autre part, la promotion d'hommes fidèles. Il s'agit ensuite de se focaliser sur le processus de réorganisation de l'armée opéré dans les années 1980 avant d'analyser les changements qui ont

suivi les évènements d'octobre 1988, entraînant dans leur sillage une reconfiguration sensible de la vie politique algérienne.

13 Les sources permettant de traiter de cette période sont peu nombreuses. Du fait des délais de communication des archives en France, aucune n'est à ce jour disponible pour cette période. La question ne se pose pas pour les archives algériennes puisqu'aucune archive relative aux questions militaires n'est disponible pour la période post-1962. Les mémoires, souvent très prolixes sur la période Boumediene, se font bien plus discrets sur la période suivante. Quant aux mémoires du principal intéressé, Chadli Bendjedid, le premier tome s'achève en 1979 ; la publication du second tome, prévue pour avril 2013, a été repoussée à une date indéterminée.

14 La plupart des témoins que j'ai rencontrés sont plutôt réticents à évoquer cette période, probablement parce que « Chadli Bendjedid reste un personnage qui divise les Algériens [22] ». Davantage que Chadli Bendjedid, c'est plus globalement la décennie 1980 qui divise encore aujourd'hui. Elle reste difficile à appréhender pour les acteurs et les témoins de l'époque qui se repèrent facilement lorsqu'il s'agit d'évoquer la guerre ou même la période Boumediene, tandis que les années 1980, qui précèdent la terrible décennie 1990, deviennent de ce fait complexes à approcher. Ainsi, « si la guerre civile a interrompu le processus de mise en mémoire et le fil de l'expérience des militants dans le passé [23] », on peut éventuellement faire remonter cette interruption dix ans plus tôt, tant le lien entre ces deux décennies est fort.

15 D'ailleurs, il apparaît que l'expression « décennie noire » qui désigne aujourd'hui les années 1990, qualifie au départ la décennie précédente puisque dans un ouvrage de 1994, l'auteur, un journaliste, écrit : « La "décennie noire", une formule qui devient

[24]

célèbre pour désigner les années Chadli[24]. » Pour toutes ces raisons il a été très complexe, lors des entretiens, d'aborder cette période, tant les interviewés préfèrent s'attarder sur celle bien plus consensuelle de la guerre, voire sur les années Boumediene.

16 En conséquence, les sources utilisées dans ce chapitre proviennent essentiellement du *Journal officiel*, de la presse et d'*El Djeich*. Elles fournissent des informations souvent très factuelles, notamment les décrets qui permettent de retracer les affectations des officiers et de cerner précisément les mouvements de ces derniers au sein de l'ANP durant cette période.

I. Asseoir son pouvoir : entre mises à l'écart et promotions

17 L'arrivée de Chadli Bendjedid à la tête de l'État algérien marque le début d'un processus couramment qualifié de « déboumedienisation ». Le nouveau président s'attelle à asseoir son pouvoir, d'une part sur le plan de la politique intérieure, et d'autre part au sein du FLN[25] et de l'armée. L'origine de cette occurrence n'a pu être identifiée, bien qu'une analogie à l'URSS et au processus dit de « déstalinisation », mis en place à partir de 1953 après la mort de Staline, ne soit pas à exclure. En effet, sans comparer Boumediene à Staline, sur le plan de la politique interne, on observe des similitudes entre les deux périodes qui suivent la mort des deux dirigeants.

18 Ainsi, si la « déstalinisation apparaît donc en Union soviétique, autant que l'on puisse en juger à distance, comme un effort pour procéder à une détente contrôlée, à une libéralisation du régime[26] », on relève des efforts analogues en Algérie, dont l'un des plus emblématiques est certainement la suppression de « l'autorisation

de sortie du territoire national à laquelle étaient soumis les ressortissants algériens depuis 1967[27] ». Au niveau de l'ANP, ce processus dit de « déboumedienisation » se traduit de deux manières : la mise à l'écart des rivaux ou contestataires potentiels de Chadli Bendjedid et la promotion de ses proches.

A. Évincer les piliers de l'ancien régime

19 Dès son arrivée au pouvoir, Chadli Bendjedid entreprend de « déboumedieniser » le régime, politiquement et militairement. Cette partie se concentre sur la mise à l'écart d'officiers supérieurs. Cependant, en préambule, il convient de revenir brièvement sur l'éviction d'un personnage emblématique : Abdelaziz Bouteflika. Cette mise à l'écart est intéressante dans la mesure où les moyens employés pour y parvenir, à savoir le prétexte de la lutte contre la corruption, seront réutilisés ultérieurement[28].

20 Pour écarter ce fidèle de Boumediene, Chadli Bendjedid s'appuie sur une institution créée en 1976 par la Charte Nationale : la Cour des comptes[29], ou « cour des "règlements de compte" selon les initiés et la doxa[30] ». Il dote cette institution d'une loi régissant son fonctionnement et qui la place « sous la haute autorité du Président de la République[31] ». C'est ainsi que la Cour des comptes lance une enquête sur la gestion des fonds publics attribués au ministère des Affaires étrangères. Le fonctionnement des ambassades et la gestion des fonds qui leur sont alloués sont assez obscurs, « chaque année, les ambassades algériennes qui avaient des reliquats budgétaires étaient priées de les transférer sur un compte en Suisse [*sic*][32] ». En 1983, suite à cette enquête, l'ancien chef de la diplomatie est accusé de détournement de fonds : « Il aurait demandé aux consulats et ambassades d'Algérie de lui verser leurs excédents budgétaires sur

deux comptes personnels ouverts en Suisse[33]. » Il est condamné à rembourser six milliards de centimes[34]. Bouteflika entame alors une longue traversée du désert : l'opération d'éloignement est un succès.

21 Deux symboles de l'ère Boumediene, Ahmed Draia et Ahmed Benchérif, sont évincés. Tous deux sont d'anciens colonels, respectivement commandant de la DGSN et de la gendarmerie jusqu'en 1977. Cette année-là, Boumediene commence à les écarter du sommet de la hiérarchie militaire, en les nommant ministre des Transports pour le premier, et ministre de l'Hydraulique, de la mise en valeur des terres et de la protection de l'environnement pour le second. En mars 1979, les deux hommes sont définitivement mis à l'écart puisqu'aucun n'est reconduit dans ses fonctions au sein du nouveau gouvernement dirigé par Abdelghani. Sans doute comme compensation, ils sont désignés membres du Bureau politique du FLN[35] mais pour une courte durée. Ahmed Benchérif en est rapidement écarté avant d'être visé par une enquête de la Cour des comptes et condamné le 7 mai 1983 à verser 470 000 dinars pour avoir engagé des dépenses irrégulières lorsqu'il était ministre[36]. Quant à Ahmed Draia, il est nommé ambassadeur au Portugal[37].

22 D'autres officiers bénéficient d'un traitement plus subtil. Abdelmadjid Alahoum, directeur du protocole de Boumediene, puis secrétaire général de la Présidence, est nommé ministre du Tourisme – poste qu'il conserve jusqu'en 1984 –, ce qui équivaut à une sortie honorable et en douceur en direction de la retraite. Après 1984, il est éloigné temporairement de l'Algérie par le biais d'affectations à l'étranger comme ambassadeur. Il est envoyé successivement à Moscou, Berne, Nouakchott et Rabat. De même, Abdelhamid Latrèche, proche de Boumediene, voit son habilitation à signer au

nom du ministre de la Défense abrogée par arrêté du 5 mai 1979[38]. Il sera lui aussi nommé ambassadeur dans plusieurs pays[39].

23 Une désignation comme ministre ou comme ambassadeur est en effet une mise à l'écart qui ne dit pas son nom comme l'explique Idir, ancien ministre : « en règle général, quand on veut se débarrasser de quelqu'un on l'envoie comme ambassadeur ou bien comme membre du gouvernement[40] ».

24 Enfin, la mise à l'écart du premier cercle des proches de Boumediene ne saurait être complète sans l'éviction, en deux temps, du directeur de la toute-puissante SM : Kasdi Merbah. L'analyse de cette mise à l'écart est complexe. Il convient en effet d'éviter une lecture téléologique de sa trajectoire[41]. Dans un premier temps, Kasdi Merbah accède, comme il l'espérait, au poste clef de secrétaire général du ministère de la Défense et haut-commissaire au service national le 5 mai 1979 en remplacement d'Abdelhamid Latrèche[42]. Toutefois, sa nomination à ce poste stratégique est loin de faire l'unanimité au sein de l'armée. Il apparaît que les relations de cet homme, produit de la SM[43], avec les officiers supérieurs de l'ANP sont tendues et son autorité rapidement remise en cause. Le chef de la 1re région militaire, Mohamed Attaïlia, aurait refusé de le recevoir prétextant que son rôle se limitait à la gestion et l'administration de l'armée et que, de ce fait, il n'avait pas aucun droit de regard sur les commandements territoriaux et opérationnels[44]. Cette remise en cause de son autorité, non sanctionnée par le président, correspondrait implicitement à un désaveu et indiquerait par la même occasion qu'il serait prochainement « appelé à d'autres fonctions » selon l'expression consacrée. Son éviction se produit en juillet 1980 à travers sa nomination comme vice-ministre de la Défense nationale chargé du soutien et des industries militaires[45]. Sa mise à l'écart totale des cercles supérieurs de l'armée est actée

en 1982, lorsqu'il devient ministre de l'Industrie lourde (1982-1984) puis ministre de l'Agriculture et de la Pêche (1984-1988). Ces fonctions ne sont certes pas régaliennes, mais elles indiquent, au regard de l'importance des politiques dites « d'industrie industrialisante » et de la « Révolution agraire » initiées sous Boumediene, que la mise à l'écart de ce cacique du régime précédent n'est pas totale. On peut d'ailleurs s'interroger sur les motifs de son maintien à des postes ministériels. Chadli Bendjedid a probablement hésité à éloigner l'un des artisans de son accession au pouvoir et qui, de surcroît, détient potentiellement des dossiers compromettants sur de nombreuses personnalités du régime.

25 Dès sa nomination, Chadli Bendjedid commence donc à se défaire de tous ceux qui étaient trop proches de son prédécesseur et susceptibles de remettre en cause son pouvoir. Au sujet de ces bouleversements, Abdelkader Yefsah n'hésite pas à comparer les mécanismes employés à ceux du *Spoil System* étatsunien[46].

B. L'ascension d'une nouvelle génération

26 Dès les premiers mois de la présidence de Chadli Bendjedid, de nombreux changements apparaissent au sein de l'organisation de l'armée. Le 5 mai 1979, plus d'une dizaine de décrets émanant du ministère de la Défense sont publiés au *Journal officiel*. Avant de se pencher en détail sur la réorganisation de l'armée qui en découle, il convient de faire un point sur la nouvelle méthode de gestion de l'armée que semblent induire ces publications. Le nombre de textes officiels publiés au cours du mandat de Chadli Bendjedid augmente sensiblement. Du 19 juin 1965 au 28 décembre 1978, 234 textes sont publiés par le ministère de la Défense, tandis qu'il y en a 336 pour la période du 7 février 1979 au 11 janvier 1992, soit une augmentation de presque 50 %. Pour expliquer cet accroissement, on peut émettre

l'hypothèse que Chadli Bendjedid, ayant un déficit de légitimité et d'autorité, pour être certain de voir ses décisions appliquées et éviter toute contestation, préfère user de moyens légaux réduisant du même coup une potentielle remise en cause de ses choix. Dans cette perspective, l'officialisation de ses décisions participe d'un processus d'affirmation de son autorité et de normalisation du pouvoir.

27 Le premier décret du 5 mai 1979 crée une inspection générale de l'armée – dont les attributions ne sont par ailleurs pas définies – confiée à Abdallah Belhouchet auparavant commandant de la stratégique 1re région militaire. Le sens de cette création est difficile à saisir. D'après certains récits du processus de succession qui s'est déroulé à la mort de Boumediene, Abdallah Belhouchet se serait désisté en faveur de Chadli Bendjedid alors qu'il aurait pu devenir président[47]. La création de cette nouvelle fonction pourrait laisser présumer qu'il s'agit d'une récompense, ou tout du moins d'une manière détournée de remercier celui qui aurait légitimement pu prétendre à la fonction suprême. Cependant, ce type de poste est davantage connu pour être une « voie de garage » pour des hauts gradés. Néanmoins, on sait qu'Abdallah Belhouchet sera promu général-major en 1984 avant d'être chargé de l'État-major de l'ANP deux ans plus tard ; sa carrière, loin de toucher à sa fin, va donc se poursuivre. Chadli Bendjedid lui affecte un inspecteur adjoint en la personne d'Abdelkader Abdellaoui[48], directeur central du Commissariat politique de l'armée depuis 1975, qui fut son adjoint militaire durant la guerre et qu'il qualifie d'« ami[49] ». Peut-être que Chadli Bendjedid n'a pas une entière confiance en son nouvel inspecteur, ce qui expliquerait la nomination d'un de ses proches comme adjoint. Ainsi, on peut formuler l'hypothèse selon laquelle Chadli Bendjedid aurait affecté Abdallah Belhouchet à ce poste pour

éprouver sa loyauté avant ensuite de le réorienter vers des postes plus prestigieux. Ou bien peut-être ce poste avait-il des prérogatives importantes lors de sa création qui lui ont par la suite été retirées et l'ont progressivement transformé en « voie de garage », ce qui n'est pas vérifiable puisque ses attributions ne sont pas mentionnées dans le décret.

28 Du fait de la nouvelle affectation d'Abdelkader Abdellaoui, le poste de directeur central du Commissariat politique de l'armée est vacant. Chadli Bendjedid y nomme Mohamed Alleg, anciennement membre à la ZOS (Zone opérationnelle Sud) durant la guerre et qui fut son adjoint à la 2e région au début des années 1970[50].

29 Les décrets suivants modifient les commandements de région de sorte que « la plupart des commandants de régions ont été remplacés en mai 1979 par des officiers ayant des connexions anciennes avec Bendjedid[51] ».

30 À la tête des quatre premières régions militaires, de nouveaux commandants sont nommés. Ils sont plus jeunes que leurs prédécesseurs puisque nés entre 1935 et 1939, à l'exception de Mohamed Attaïlia né en 1931. Plus largement, parmi les 17 commandants de régions qui se succèdent entre 1979 et 1992 – deux n'appartiennent pas au *corpus* –, la date de naissance de dix d'entre eux est connue, ce qui permet de calculer l'année de naissance moyenne : 1936. Même si on ne peut pas parler de changement de génération au sens strict, on observe un rajeunissement de l'encadrement au niveau des régions. Ainsi, autant les commandants de région sous Boumediene appartiennent à la première classe d'âge du *corpus*, autant sous Chadli ils font clairement partie de la deuxième.

31 Du point de vue de leurs origines géographiques, on ne repère aucun changement notable avec la période précédente puisque sur 11 lieux

de naissance connus, neuf se situent dans l'est de l'Algérie, un à Alger et un dans l'Ouest. Toutefois, comparés à leurs prédécesseurs, une différence importante apparaît dans la trajectoire de ces nouveaux commandants ; ils ont reçu une formation militaire. Trois viennent de l'armée française, sept ont été formés au Moyen-Orient avant 1962, huit ont ensuite complété leur instruction dans une Académie soviétique et trois à l'ESG. Ces éléments témoignent de la progression du processus de professionnalisation des cadres engagé depuis l'indépendance.

32 Pour le remplacer à la tête de la 2e région, Chadli Bendjedid désigne Kamel Abderrahim, un homme qu'il connaît depuis longtemps, qui l'avait secondé durant la guerre tout comme le nouveau chef de la 3e région, Khaled Nezzar[52]. À la tête de la 4e région, il affecte Hocine Benmaalem. Le deuxième vient de l'armée française, les deux autres ont été formés au Moyen-Orient durant la guerre. Tous trois ont ensuite été formés en URSS après 1962.

33 Ce remaniement n'est pas bien accepté par certains officiers. Ainsi, Mohamed Attaïlia, qui avait réprimé avec zèle les quelques mouvements d'opposition au lendemain du 19 juin 1965 à Annaba, est déchargé du commandement de la 4e région militaire. Il aurait refusé ces changements de direction[53] et obtenu finalement le commandement de la 1re région militaire. Cependant, son opposition est indirectement sanctionnée par la nomination simultanée d'Ali Bouhadja, qui est un proche parent de Chadli Bendjedid[54], comme commandant du commandement territorial d'Alger, qui devient septième région militaire, couvrant la *wilaya* d'Alger, par décret du 30 mars 1980[55]. Mohamed Attaïlia se retrouve ainsi à la tête d'une région militaire stratégique dont le cœur lui est amputé puisqu'il n'a plus aucune prérogative sur la capitale. Ce faisant, Chadli Bendjedid contente un officier qui tente de remettre en cause ses décisions

mais affirme son pouvoir en lui enlevant ses principales prérogatives.

34 Enfin, Chadli Bendjedid a eu des difficultés à écarter le commandant de la 5e région [56] qui, au vu de sa carrière, était très vraisemblablement un proche de Boumediene. En effet, El Hachemi Hadjerès est nommé par Boumediene à la tête du Commissariat politique de l'ALN en 1960 [57], poste qu'il occupe ensuite après l'indépendance, au moins de 1966 à 1975 avant de prendre la tête de la 5e région. Finalement, Chadli Bendjedid parvient à le remplacer par Khaled Nezzar en 1982 et l'affecte à la direction de l'Académie militaire de Cherchell.

35 D'après William Zartman, ces changements touchent également certaines directions centrales. Auraient notamment été remplacés les directeurs des relations extérieures et des armes de combat qui feraient partie des « quelques 80 dignitaires militaires soit mis à la retraite [...], soit retirés de la hiérarchie militaire et promus à la tête de diverses sociétés d'Etat [58] ». Cet auteur est le seul à fournir une estimation du nombre d'officiers évincés par Chadli Bendjedid. En l'état de la documentation, il n'est pas possible de la confirmer ou de l'infirmer.

36 Si l'étude des changements à la tête des directions stratégiques de l'armée confirme que Chadli Bendjedid écarte les principaux officiers en poste sous Boumediene, elle doit être élargie à d'autres secteurs. On a brièvement évoqué la trajectoire du nouveau directeur du Commissariat politique de l'armée, Mohamed Alleg, et son passage par la 2e région militaire. Ce passage par l'Oranie n'est pas anecdotique et invite à interroger plus en profondeur l'existence d'un si décrié « réseau Chadli ».

C. Un « réseau Chadli » ?

37 Les subordonnés de Chadli Bendjedid lorsqu'il dirigeait la 2e région militaire ont déjà été succinctement mentionnés. Il faut maintenant étendre cette analyse au contexte de sa présidence, afin de vérifier l'hypothèse d'un « réseau Chadli ». Pour ce faire, il faut parfois faire un saut dans le temps, revenir en 1960, lorsque celui-ci est l'adjoint du commandant de la ZON (Zone opérationnelle Nord).

38 Le 15 juillet 1980, Chadli Bendjedid nomme Mostefa Benloucif secrétaire général du ministère de la Défense en remplacement de Kasdi Merbah [59]. À ce poste stratégique, il nomme, tout comme Boumediene avant lui, un proche puisque cet homme a servi sous ses ordres dans la ZON. D'ailleurs, d'après Tahar Zbiri « c'est pendant cette période qu'est née l'amitié entre les deux hommes [60] ». Le 28 novembre 1984, il le remplace par un marin, Rachid Benyelles. On ignore la nature des liens entre le président et ce dernier ; si ce n'est qu'ils se connaissent puisque Rachid Benyelles était à la tête de la base de Mers el-Kebir dans les années 1970, située dans la région que commandait Chadli Bendjedid.

39 À la Présidence, il nomme un fidèle en la personne de Larbi Belkheir qui devient son bras droit. Les deux hommes se sont très probablement croisés durant la guerre où ils ont tous les deux été stationnés à la frontière tunisienne. Mais c'est à la 2e région militaire que des liens profonds se sont noués entre eux. De 1973 à 1975 [61], Larbi Belkheir est son chef d'État-major. L'association de ces deux hommes à la tête de la région d'Oran est exemplaire du bicéphalisme institué par Boumediene, puisque le premier est peu instruit, tandis que le second est un technicien, produit de l'armée française.

40 Ces deux cas sont les plus emblématiques des liens très personnels qui unissent Chadli Bendjedid aux principaux officiers de l'ANP.

Nacer, ancien officier de l'ANP, explique d'ailleurs que Chadli Bendjedid « ne nommait que ceux qu'ils connaissait [62] ». En effet, nombreux sont les officiers passés par la frontière tunisienne, puis par la 2e région militaire, à connaître une ascension notable au sein de la hiérarchie militaire sous Chadli Bendjedid. On a déjà mentionné le cas de Mohamed Alleg qui est loin d'être isolé. Plusieurs chefs de bataillons stationnés en ZON pendant la guerre se trouvent affectés à des postes importants au début des années 1980. Makhlouf Dib, qui dirigeait le 17e bataillon [63], est affecté à la tête de la garde républicaine [64]. Khaled Nezzar, adjoint au 13e bataillon [65], puis commandant du 25e [66], devient commandant de la 3e région militaire. Youcef Boubir, qui a également dirigé le 25e bataillon [67] et a été chef du secteur de Mascara en 1975 [68] dans la 2e région militaire, est nommé adjoint au chef de la 4e région militaire en 1982 [69]. Habib Khelil, qui a été à la tête du 10e bataillon [70] et chef d'État-major de Chadli Bendjedid dans la 2e région militaire [71], est brièvement commandant de la 5e région militaire en 1985 [72], avant d'être nommé contrôleur général de l'armée en 1988 [73]. Ces quelques exemples montrent qu'un passage à la frontière est et/ou une affectation dans la 2e région militaire favorise la nomination à des postes importants sous Chadli Bendjedid. On pourrait d'ailleurs citer les exemples de deux autres chefs d'État-major de Chadli Bendjedid dans les années 1970 : Tahar Madaoui [74] et Abdelmalek Guenaïzia [75]. Tous deux sont des déserteurs de l'armée française passés par la Tunisie, le premier est directeur de l'instruction [76] au début de la présidence de Chadli Bendjedid, le second devient, à partir de 1987, commandant des forces aériennes et adjoint du chef d'État-major [77].

41 Ces éléments corroborent les propos de William Zartman d'après qui :

> Il semble qu'il existe trois critères pour appartenir à l'entourage présidentiel ; ni nécessaires, ni suffisants, ils constituent néanmoins les meilleures introductions : être issu de la région d'Annaba-Constantine, avoir eu une expérience dans l'armée française, et avoir servi dans la région d'Oran après l'indépendance[78].

42 On peut ajouter un quatrième critère : avoir stationné à la frontière tunisienne durant la guerre, critère qui apparaît d'ailleurs plus déterminant que l'origine géographique – auquel ne répond pas son bras droit, Larbi Belkheir qui vient de l'ouest. Quant à l'expérience dans l'armée française, elle est, il est vrai, un critère important mais absolument pas suffisant. À ce sujet, il faut toutefois souligner que ce ne sont pas n'importe quels anciens de l'armée française qui sont promus à des postes stratégiques mais ceux appartenant à la « seconde génération » – ceux de la première tels Ahmed Benchérif, Slimane Hoffman ou encore Mohamed Zerguini, qui étaient des proches de Boumediene, se trouvent complètement évincés de l'armée sous Chadli Bendjedid.

43 Finalement, deux profils de militaires connaissent une trajectoire ascendante à cette période, ce qui conduit à l'instauration d'un nouvel équilibre au sommet de la hiérarchie militaire entre, d'une part, les anciens de l'armée française de « seconde génération » et, d'autre part, les jeunes maquisards, souvent formés à l'étranger durant la guerre. Les deux appartiennent à la deuxième classe d'âge du *corpus*.

44 Pour asseoir son autorité, Chadli Bendjedid procède d'une façon assez similaire à celle de son prédécesseur, quoique non violente physiquement. Il écarte ceux que l'on appelle couramment les « barons du boumediénisme » et promeut des officiers qu'il connaît de longue date. Il tente par ces moyens, comme Boumediene avant

lui, de garantir la pérennité de son pouvoir. Progressivement, et vraisemblablement sous l'impulsion de ses proches conseillers [79], il réorganise l'armée et réalise de vastes changements, qui sont parfois à l'opposé de la politique menée précédemment par Boumediene.

II. La restructuration de l'armée : l'ascension d'une nouvelle élite

45 Ces restructurations et les mutations qu'elles provoquent entraînent une reconfiguration de l'armée qu'il s'agit de questionner. On a montré que le maintien de la cohésion de l'ANP est un travail constant, un jeu d'équilibre entre différents profils de militaires, exercice dans lequel Boumediene se révèle très habile. Toutefois, cet équilibre survit-il à son créateur ? Plus largement, comment Chadli Bendjedid gère-t-il les différents profils de militaires existant au sein de l'ANP ?

46 À partir de 1984, une succession de transformations touchent l'ANP. Cette date n'est pas anodine, elle marque le trentième anniversaire du déclenchement de la guerre de libération. Elle est l'occasion pour Chadli Bendjedid de faire table rase de la période précédente et de commencer à réformer l'armée. Ce processus a été entamé l'année précédente. Depuis 1983, le « redressement révolutionnaire » du 19 juin 1965 n'est plus célébré [80]. Progressivement, l'ère Boumediene est occultée. Une opération hautement symbolique vient parachever cette opération en octobre 1984 : la réhabilitation d'anciens opposants.

47 Un décret du ministère de la Justice du 24 octobre 1984, porte « grâce amnistiante à l'occasion de la commémoration du 30ème anniversaire du déclenchement de la Révolution du 1er novembre 1954 ». Il vise en premier lieu Mohamed Chaâbani dont

l'exécution avait secoué une partie de l'ANP. Sa dépouille est transférée au carré des martyrs d'El Alia, dans l'espace le plus « prestigieux » du cimetière[81]. Chaâbani n'est pas le seul opposant à être amnistié à titre posthume[82]. D'autres sont réhabilités à l'image de Ramdane Abane assassiné à Tétouan en décembre 1957 sur ordre d'Abdelhafid Boussouf, de Mohamed Khider assassiné à Madrid en 1967 et de Belkacem Krim qui subit le même sort trois ans plus tard à Francfort. Si tous les trois sont censés être réinhumés à El Alia, comme l'indique un article d'*El Moudjahid*[83], seul Krim le serait réellement. En effet, le fils de Mohamed Khider, Tarik, écrit dans un ouvrage consacré à son père que sa « dépouille restera au Maroc », il précise au sujet d'Abane que « sa dépouille n'a jamais été retrouvée[84] », sa tombe serait donc vide. Les quatre condamnés à mort de « l'affaire Lamouri » : Mohamed Lamouri, Mohamed Aouechria, Ahmed Nouaoura et Mustapha Lakhal font également partie de la liste des « réhabilités[85] ». Ainsi, Chadli Bendjedid met à profit la réhabilitation de figures historiques pour opérer une rupture avec la période précédente et annoncer le début d'une ère de réformes internes à l'institution.

48 La mise en place de ces réformes, qui bouleversent l'organisation de l'ANP, a été favorisée par le contexte régional et les relations tendues avec le Maroc, au sujet du Sahara occidental en particulier. Si les troupes de l'ANP sont numériquement supérieures à celle des FAR, leur organisation fait preuve de nombreuses défaillances auxquelles il s'agit de remédier[86].

49 L'ANP connaît trois modifications majeures entre 1979 et 1988 : la création de grades de généraux, la réinstauration du poste de chef d'État-major et la mise en place de commandements de forces. Parallèlement, la SM est également réorganisée.

A. La création de nouveaux grades : vers un nouvel équilibre ?

50 Un décret daté du 22 octobre 1984 [87] créé les grades de général et général-major. En novembre 1984, apparaissent les premiers généraux de l'ANP. Soucieuse de son image d'héritière d'une armée révolutionnaire, l'ANP s'était toujours refusée à l'instauration de ces grades. Chadli Bendjedid conservera d'ailleurs celui de colonel. Finalement, elle en crée deux. Paradoxalement, les premières promotions à ces grades ne sont pas publiées au *Journal officiel*. Le 24 octobre, l'Agence France-presse annonce la promotion de huit colonels : six au grade de général et deux au grade supérieur de général-major [88]. Abdallah Belhouchet et Mostefa Benloucif deviennent les premiers généraux-majors de l'ANP. Les six colonels promus généraux sont : Kamel Abderrahim, Mohamed Attaïlia, Hocine Benmaalem, Rachid Benyelles, Abdelmalek Guenaïzia et Khaled Nezzar [89].

51 Ces promotions relèvent d'un savant dosage. Chadli Bendjedid attribue les plus hauts grades à son ami et à celui qui lui aurait cédé la place à la tête de l'Algérie. Les généraux quant à eux, à l'exception de Mohamed Attaïlia, sont des techniciens, trois ont été formés au Moyen-Orient durant la guerre et deux sont des déserteurs de l'armée française. Tous les cinq font partie des premiers cadres envoyés en URSS vers 1964-1965. Ils appartiennent à la génération des professionnels, les maquisards ayant globalement été écartés de la direction de l'ANP à la fin de la période Boumediene puis à l'arrivée de Chadli Bendjedid. Ces nouveaux généraux sont plus jeunes puisque nés entre 1935 et 1940 – à l'exception de Mohamed Attaïlia né en 1931. Ils appartiennent au deuxième groupe de militaires esquissé lors de l'étude des années de naissance des

militaires du *corpus*. Du point de vu des lieux de naissance de ces hommes, le déséquilibre régional est fort, seul Rachid Benyelles, né à Tlemcen, vient de l'ouest, tous les autres sont nés dans l'est de l'Algérie. Déséquilibre également entre les différentes armes puisque seul un marin est promu, tous les autres sont issus de l'armée de terre.

52 Ces nominations, comme sous Boumediene, visent à assurer un certain équilibre entre les différentes composantes de l'ANP. Cependant, les données ont changé. L'équilibre ne se fait plus entre des maquisards émérites et peu instruits, et des anciens de l'armée française de « première génération », mais entre deux types de techniciens : les jeunes combattants formés à l'étranger pendant la guerre et les anciens de l'armée française de « seconde génération ». Ces profils procèdent chacun des types de militaires ayant connu l'apogée de leur carrière sous Boumediene.

53 L'année suivante Chadli Bendjedid poursuit sa politique de promotion. Toujours à des dates clefs puisque la première promotion se déroule en juillet à l'occasion de la commémoration de l'indépendance et la seconde en novembre pour le 31e anniversaire du déclenchement de la guerre.

54 En juillet, sont promus généraux : Abdelkader Abdellaoui, Larbi Belkheir, Mustapha Cheloufi, Benabbès Gheziel, El Hachemi Hadjerès et Medjedoub Lakehal Ayat.

55 En novembre, sont également promus généraux : Mohamed Alleg, Ali Bouhadja, Zine Labidine Hachichi, Habib Khelil et Larbi Si Lahcène [90].

56 Là encore, un certain équilibre est recherché dans ces promotions. On compte, parmi les nouveaux généraux, quatre anciens de l'armée française et au moins trois anciens étudiants formés au Moyen-Orient. Cette promotion est également celle de techniciens, plus de

la moitié de ces hommes a été formée en URSS après 1962. Trois d'entre eux sont ensuite passés par l'ESG ou l'École d'État-major de Paris. Si l'on ne tient pas compte de deux officiers, dont la date de naissance est inconnue, la moyenne d'âge de cette nouvelle promotion de généraux est légèrement plus élevée que la précédente (année de naissance moyenne 1934 contre 1936 pour la promotion de 1984). Elle correspond néanmoins au deuxième groupe de militaires décrit. Parmi ces hommes figurent les trois directeurs successifs de la gendarmerie sous Chadli Bendjedid (Cheloufi, Hachichi, Gheziel) et les trois directeurs ou directeurs adjoints du Commissariat politique de l'ANP (Abdellaoui, Alleg, Si Lahcène). Ces nouvelles promotions concernent uniquement l'armée de terre.

57 On peut s'interroger sur les motifs de ces promotions rapides et nombreuses. Pendant plus de vingt ans, l'ANP n'a eu aucun général et en moins d'un an voici qu'une vingtaine sont promus. Un ancien colonel m'a expliqué que ces grades avaient été créés car la hiérarchie était « écrasée [91] ». Ils permettraient de maintenir une différenciation entre les officiers, les règles militaires voulant par exemple qu'un commandant de région ait un grade supérieur à un chef de brigade. Il n'est guère possible de savoir d'où vient l'idée de créer ces nouveaux grades. Est-ce une demande du corps des officiers supérieurs ? Une initiative de Chadli Bendjedid ? La question reste entière même si la demande émane sans doute des officiers de son entourage proche [92]. Dans cette perspective, l'introduction de nouveaux grades permettrait de contenter le cercle des officiers supérieurs tout en y resserrant les liens d'allégeance. De surcroît, ces grades créent de nouvelles positions de pouvoir qui peuvent, le cas échéant, devenir l'enjeu de luttes au sein des deux groupes d'officiers émergeant à cette période. Enfin, cela participe du processus de réorganisation et de modernisation de l'armée dont

la manifestation la plus emblématique est la réinstauration du poste de chef d'État-major.

B. La réinstauration du poste de chef d'État-major et les mutations au sein du commandement supérieur de l'ANP

58 « Il est créé l'Etat-major de l'Armée nationale populaire chargé, sous l'autorité du ministre de la défense nationale, de l'organisation et de la préparation à l'emploi des forces armées ainsi que leur soutien logistique[93] ». C'est au général-major Mostefa Benloucif que revient le poste de chef d'État-major qui chapeaute l'armée et est placé directement sous l'autorité du ministre de la Défense, c'est-à-dire Chadli Bendjedid. Lui sont affectés deux « sous-chefs d'État-major » appartenant à la première promotion de généraux : Kamel Abderrahim et Khaled Nezzar ; un militaire formé en Syrie durant la guerre, un autre issu de l'armée française, tous deux formés en URSS vers 1964-1965, promus commandants en 1969 puis nommés commandants de région à la mort de Boumediene. Ces deux hommes sont emblématiques des deux profils qui émergent au sein de la hiérarchie supérieure de l'ANP au début des années 1980 : les militaires formés au Moyen-Orient et la « seconde génération » d'anciens de l'armée française. D'ailleurs, seul leur itinéraire avant de rejoindre l'ALN les distingue, après 1962 leurs trajectoires sont quasiment similaires.

59 Le poste de secrétaire général échoit à l'un des premiers promus, Rachid Benyelles, jusqu'alors à la tête de la marine. De 1984 à 1988, se met en place au niveau supérieur de l'ANP un jeu de chaises musicales, orchestré par une multitude de décrets et touchant à peine une vingtaine d'officiers. Les affectations sont de courte durée. Deux ans tout juste après sa nomination, Rachid Benyelles est

remplacé par Mustapha Cheloufi tandis que Mostefa Benloucif ne reste chef d'État-major que jusqu'en novembre 1986, date à laquelle il est remplacé par son homologue, le général-major Abdallah Belhouchet. Alors que, sous Boumediene, les commandants de région demeurent en poste cinq ans, voire dix ou plus, ils restent désormais en fonction à peine deux à trois ans, exception faite de Mohamed Attaïlia. Le 25 mai 1987, trois décrets mettent fin aux fonctions des commandants des 3e, 4e et 5e régions militaires, respectivement Liamine Zeroual, Mohamed Betchine et Mahieddine Trache. Ce même jour, les cartes sont redistribuées : le premier prend la tête de la 5e région, le deuxième de la 3e et le dernier de la 4e.

60 Il serait fastidieux de rendre compte ici de tous les changements opérés, mais les quelques exemples ci-dessus illustrent les circulations rapides des différents officiers au sommet de la hiérarchie militaire. Ces mouvements témoignent d'un processus de réaffirmation de l'autorité centrale sur les régions militaires qui jouissent d'une grande autonomie depuis l'indépendance. L'importante rotation des commandants de région depuis l'arrivée au pouvoir de Chadli Bendjedid s'ancre dans cette logique. Il s'agit de ne pas laisser à ces commandants le temps de se créer des clientèles qui puissent les servir ultérieurement. Peut-être Chadli Bendjedid a-t-il conscience des possibilités que lui a offertes la direction de la 2e région pendant quinze ans. Conjointement à ce processus, une vaste opération de restructuration prend forme dans les coulisses de l'ANP, dont l'expression la plus visible est la création de commandement de forces.

C. La mise en place de nouveaux commandements

61 Le 13 juin 1987, Khaled Nezzar, Kamel Abderrahim et Abdelmalek Guenaïzia sont respectivement nommés commandants des forces

terrestres, navales et aériennes, et adjoints au chef d'État-major. Ces trois hommes sont issus de l'armée de terre, ce qui montre que la prééminence de cette arme sur les autres, établie sous Boumediene, est toujours en vigueur. Ces nouveaux postes sont stratégiques, surtout le premier. Pour Kamel Abderrahim, l'affectation à la tête de la marine, parent pauvre de l'armée, sonne comme un début de mise à l'écart. Enfin, la nomination d'un officier de l'armée de terre à la tête des aviateurs procède *a priori* des mêmes motivations que pour celle d'Abdelhamid Latrèche, une quinzaine d'années auparavant. Chez les aviateurs, la professionnalisation a été fructueuse au point que, d'après un ancien officier, cette arme aurait pu devenir l'un des corps les plus compétents de l'ANP[94]. La haute technicité de ce corps risquerait de faire de l'ombre à l'armée de terre qui occupe la place centrale de l'ANP, alors « pour casser cette armée, cette puissance qui commençait à naître, on a mis un type [*sic*] comme Guenaïzia[95] ». Cette sentence peut paraître exagérée, elle est toutefois indirectement confirmée par un ancien aviateur. D'après lui, cette nomination relève d'un choix délibéré : « Ils [les responsables de l'administration centrale] ne voulaient pas mettre d'aviateur, ils avaient peur des aviateurs[96] » ; d'ailleurs cela expliquerait pourquoi aucun officier de cette arme n'a été promu général en 1984 et 1985.

62 La nomination des deux premiers commandants se situe dans la continuité de leurs attributions précédentes puisqu'ils étaient sous-chef d'État-major depuis 1984. Toutefois, le choix d'Abdelmalek Guanaïzia est intrigant. Tout d'abord, la nomination d'un ancien de l'armée française à la tête du troisième commandement instauré perturbe l'équilibre entre les groupes existants au sein de l'armée. En effet, si les hommes provenant de l'armée française connaissent des promotions, ils n'ont encore jamais été majoritaires au sein de

celles-ci, par exemple parmi les 19 généraux que compte l'ANP seuls six sont passés par l'armée française. Ce déséquilibre est d'autant plus net que ces deux hommes occupent les deux postes les plus importants, laissant la marine à leur homologue formé au Moyen-Orient. Par ailleurs, même si les anciens de l'armée française ne sont *a priori* plus aussi stigmatisés qu'au lendemain de la guerre, l'affectation de deux d'entre eux à des postes névralgiques n'a sans doute pas été acceptée par tous.

63 Enfin, il n'apparaît pas, au regard de sa carrière, que ce soient ses compétences qui ont valu cette affectation à Abdelmalek Guenaïzia. Il est certes un technicien bien formé mais son profil est loin d'être original au sein des officiers supérieurs de l'ANP. Ainsi, le seul élément qui permettrait d'éclairer ce choix est d'ordre relationnel. En effet, en plus d'avoir côtoyé Chadli Bendjedid à la 2e région militaire, Abdelmalek Guenaïzia est surtout un proche du commandant des forces terrestres avec qui il a déserté l'armée française. Ce dernier l'évoque d'ailleurs dans ces termes dans l'un de ses ouvrages : « Mon compagnon, le général Abdelmalek Guenaïzia [97]. » Khaled Nezzar a-t-il encouragé la nomination à ses côtés de son « compagnon » ? Est-ce la relation entre les deux hommes qui a été déterminante dans cette affectation ? On ne peut l'affirmer avec certitude mais il existe un faisceau d'indices qui le laissent présumer.

64 La création de ces commandements de forces procède d'une volonté de centralisation et d'unification du commandement dans la mesure où, auparavant, les prérogatives de ces postes étaient *a priori* partagées entre différentes directions régionales. Ces réformes s'inscrivent dans la politique de modernisation de l'ANP. Elles lui permettent de devenir « une armée conventionnelle organisée autour de commandements séparés [98] ». En outre, la mise en place d'un commandement unifié doit également assurer la pérennité du

pouvoir de Chadli Bendjedid puisqu'elle instaure, de fait, une double direction. Les unités dépendent certes du commandant de région dans laquelle elles sont stationnées, mais également du commandant de leur arme. Un commandant de région ne peut donc donner un ordre sans que celui-ci soit approuvé par Alger. De ce point de vue, on observe une continuité certaine avec la politique de Boumediene, politique qui consiste à verrouiller la chaîne de commandement pour se prémunir de toute tentative de déstabilisation. Cette organisation par forces doit également conduire à une réaffirmation de l'autorité centrale sur les régions militaires.

D. Une Sécurité militaire restructurée

65 Si la question des services de renseignements, la fameuse SM, n'a pas été abordée plus tôt dans cette recherche, c'est parce qu'aucune source fiable ne permettait d'approcher le sujet. Les rapports de l'attaché militaire français ne la mentionnent que rarement.[99] D'ailleurs, ce dernier n'a qu'une connaissance très limitée du sujet. S'il est possible d'aborder cette question sous la présidence de Chadli Bendjedid, c'est parce que certaines restructurations que connaît ce service à cette période sont mentionnées au *Journal officiel*.

66 Dès son arrivée au pouvoir, Chadli Bendjedid écarte le directeur de la SM, Kasdi Merbah, en poste depuis l'indépendance. Lui succède son bras droit, également passé par le MALG, le lieutenant-colonel Nourredine Zerhouni[100]. Apparemment, « le courant ne passait pas »[101] entre le président et son chef des renseignements qui est démis de ses fonctions deux ans plus tard et remplacé par Medjedoub Lakehal Ayat[102], issu de l'armée de terre. La nomination de cet homme à ce poste si essentiel est assez énigmatique puisqu'il

était réputé être proche de Boumediene. Il est certes un bon technicien : le responsable de la 88e promotion de l'ESG, à laquelle il appartient, écrit à son sujet, qu'il se « situe au dessus de la moyenne de sa promotion [103] », mais cela ne suffit pas à expliquer le choix de sa personne pour ce poste, bien que certains auteurs le disent proche de Chadli Bendjedid [104]. L'affectation d'un homme extérieur à la SM à sa tête répond à une volonté de restructuration profonde de ce service fonctionnant jusque-là en vase clos.

67 L'intitulé du poste mérite qu'on y prête attention, il est nommé « directeur central de la sécurité militaire ». La nomination de Kasdi Merbah dix-neuf ans plus tôt n'a pas fait l'objet d'une publication officielle, il n'est donc pas possible de comparer l'intitulé de ces postes théoriquement identiques. Toutefois, la mention de la SM comme relevant d'une direction centrale laisse présumer qu'elle n'est plus une structure indépendante, mais une direction parmi d'autres, certes importante, mais ayant perdu de son autonomie. Kasdi Merbah était réputé détenir des dossiers sur tous les membres importants du régime, tant civils que militaires. On peut donc raisonnablement envisager que Chadli Bendjedid ait tenté de limiter l'autonomie de ce service afin de pouvoir le surveiller et éviter que le nouveau directeur n'accumule lui aussi des dossiers – souvent compromettants. Il prend d'ailleurs le soin de le rattacher à la présidence de la République [105], même si, en soi, ce changement n'est pas un grand bouleversement, puisque Chadli Bendjedid cumule le poste de président et celui de ministre de la Défense.

68 L'hypothèse relative à la volonté de diminuer le pouvoir de la SM se confirme quand, quelques années plus tard, deux décrets sont promulgués pour scinder cet organisme en deux. Pourquoi restructurer un service qui a fait ses preuves si ce n'est dans le but inavoué de réduire son pouvoir ? Le général Medjedoub Lakehal Ayat [106]

est démis de ses fonctions en octobre 1987[106] et devient « délégué général à la prévention et à la sécurité » (DGPS), fonction qui relève de la présidence de la République ; tandis que le colonel Mohamed Betchine, commandant de la 3e région militaire depuis seulement quelques mois, est désigné « directeur central de la sécurité de l'armée » (DCSA), structure qui dépend de la Défense, à compter du 1er novembre 1987[107]. Les attributions de ces deux nouveaux organismes ne sont pas mentionnées. D'après un ancien militaire algérien, dont les propos sont à prendre avec précaution car il commet des erreurs, cette division a pour effet de paralyser complètement ces services. Il écrit : « De novembre 1987 à octobre 1988, la SM a été en *stand by* : les généraux Lakhal [*sic*] Ayat et Betchine [*sic*][108] ont passé une année à se chamailler sur le partage et la répartition du personnel et des moyens[109]. » Si la restructuration des commandements de l'ANP vise à la moderniser, il apparaît que celle des services tend à en diminuer le pouvoir. D'ailleurs cette réorganisation est de courte durée, puisque les évènements d'octobre 1988 précipitent l'ANP dans un nouveau jeu de chaises musicales.

69 La première partie du mandat de Chadli Bendjedid, de 1979 à la veille des émeutes d'octobre 1988, est marquée par une modification sensible de l'organisation de l'ANP et la mise en place d'un nouvel équilibre, précaire, au sein du corps des officiers supérieurs. Conjointement à ce processus, Chadli Bendjedid tente d'affirmer son autorité. Pour ce faire, il essaye d'occulter la période Boumediene, de se placer en opposition à celle-ci, en réhabilitant notamment des figures historiques du combat nationaliste afin de se donner une stature de chef d'État. Par ailleurs, il apparaît que dans cette période, deux processus concomitants mais opposés, visant néanmoins le même objectif, l'affirmation de son autorité présidentielle, voient le

jour. Le premier aspire à moderniser et centraliser la structure de commandement dans le but implicite de diminuer l'autonomie des commandants de régions tandis que le second a pour dessein de restructurer la SM afin, semble-t-il, de diminuer son influence.

70 La réorganisation de l'armée passe également par deux décisions symboliques : la réinstauration d'un chef d'État-major et la création de nouveaux grades. Ces décisions conduisent à la mise en place d'un nouvel équilibre au sein du corps des officiers supérieurs. Globalement, tous appartiennent à la deuxième classe d'âge du *corpus*, avec d'un côté ceux qui ont rejoint l'ALN alors qu'ils étaient encore au lycée et qui ont été envoyés en formation durant la guerre, et de l'autre les anciens de l'armée française de « seconde génération ». Toutefois, à partir de 1987 et de l'instauration des commandements de forces, cet équilibre paraît diminuer au profit du second groupe. Il convient maintenant de voir comment l'ANP fait face à l'une des plus grandes crises que connaît le pays depuis son indépendance, à savoir les émeutes d'octobre 1988, dans laquelle elle est directement impliquée.

III. L'armée et l'ouverture politique, entre purges et promotions : vers l'ascension d'un groupe particulier au sommet de l'ANP ? (1988-1991)

A. Les émeutes d'Octobre

71 Les émeutes d'octobre 1988 sont complexes, d'une part parce qu'« on ne peut pas analyser octobre de façon sommaire, simpliste, schématique, unilatérale. Précisément parce que l'une des caractéristiques d'octobre c'est son ambivalence [110] » et d'autre

part, parce que la lecture qu'en font les acteurs de l'époque sont très différentes voire opposées[111]. Il ne s'agit pas ici de revenir en détail sur le déroulement de ces émeutes – qui mériteraient une étude en soi, mais plutôt de rendre compte leurs conséquences sur l'armée.

72 « Octobre a été le résultat d'un faisceau de circonstances qui ont convergé[112] », résume l'un des protagonistes de cette période, directeur de cabinet de la Présidence, Larbi Belkheir. On peut citer parmi ces nombreuses circonstances, l'effet de la chute du prix des hydrocarbures depuis 1986 qui exacerbe la crise économique latente et complique la distribution de la rente, la multiplication des pénuries de produits de première nécessité, l'augmentation des prix, le taux de chômage toujours élevé[113], les rumeurs persistantes d'une grève générale depuis le mois de septembre.

73 Le 19 septembre 1988, Chadli Bendjedid prononce un discours devant les membres des bureaux de coordination des *wilayas*, qui est ensuite diffusé à la télévision. Ce discours reste profondément ancré dans les mémoires et, même si les acteurs de cette période sont loin de s'accorder sur certains aspects des évènements qui se sont succédé durant ce mois d'octobre, notamment la question de savoir s'il s'agit d'un complot organisé ou d'émeutes spontanées, la plupart d'entre eux s'accordent à dire que ce discours « a agi comme un détonateur[114] ». Chadli Bendjedid y fustige entre autres « les gens [qui] s'enrichissent rapidement, résultat d'un appareil de contrôle peu efficace[115] », alors même que des rumeurs mêlent son fils à une affaire de détournement de fonds à la Banque Extérieure d'Algérie (BEA)[116]. Il déclare également : « J'insiste par contre sur la nécessité de permettre à tout le monde de s'exprimer et que celui qui a quelque chose à dire le dise car l'avis de tous est important[117]. » *A posteriori*, certains interprètent ce discours comme un appel à la révolte : « On aurait dit qu'il [Chadli] en appelait lui-même à

l'expression du sentiment de ras-le-bol, qu'il semblait être le premier à éprouver[118]. »

74 Le mardi 4 octobre, des premières émeutes éclatent à Bab El Oued en fin de journée[119]. Le lendemain des marches de jeunes, dont une majorité de lycéens, se déroulent dans le centre d'Alger et, progressivement, des troubles éclatent dans plusieurs quartiers de la capitale[120]. L'après-midi du jeudi 6, l'état de siège, qui place les autorités civiles, administratives et de sécurité sous le commandement militaire, est décrété, rapidement suivi par la proclamation d'un couvre-feu. On compte les premiers morts. Le général Khaled Nezzar, en tant que commandant des forces terrestres, est désigné à la tête du commandement militaire chargé de rétablir l'ordre. Les émeutes se poursuivent et, à partir du 7 octobre, elles s'étendent à l'ensemble du pays. Le 10, Chadli prononce un discours d'apaisement à la télévision et il annonce des réformes politiques. Le bilan officiel des émeutes, durement réprimées par l'armée, est de 169 morts selon le ministre de l'Intérieur ; chiffre qui entre en contradiction avec celui donné par le ministre de l'Information qui fait état de 176 morts après quatre jours d'émeutes[121]. En réalité, nombreux sont ceux qui évoquent un chiffre plus proche de 500[122]. Durant ces semaines d'octobre 1988, des dizaines de jeunes sont arbitrairement arrêtés et torturés[123].

75 On ne peut évoquer ces émeutes sans rappeler les réformes politiques qu'elles ont entraînées. Le 3 novembre 1988, un référendum portant sur la modification de la Constitution est massivement approuvé (92,27 %[124]). Cette modification a pour objet la révision des rapports entre le chef de l'État et son premier ministre qui devient chef du gouvernement[125]. Le 9 novembre, un nouveau gouvernement est constitué avec à sa tête Kasdi Merbah[126]. Mais c'est surtout la nouvelle Constitution adoptée le 23 février

1989 qui conduit à des réformes majeures. Adoptée par 73,43 % des suffrages [127], l'article 39 dispose que « les libertés d'expression, d'association et de réunion sont garanties au citoyen » tandis que l'article suivant reconnaît « le droit de créer des associations à caractère politique [128] ». C'est la fin du parti unique. Début mars, l'armée se retire officiellement du Comité central du FLN [129]. De nombreux partis politiques sont créés, dont le Front islamique du salut (FIS), qui reçoit son agrément en septembre.

B. Les nombreuses mutations et évictions de l'hiver 1988

76 Les mutations opérées au sein de l'ANP au lendemain des émeutes d'octobre sont pour la plupart publiées au *Journal officiel*. Elles touchent la quasi-totalité de la vingtaine de généraux que compte l'armée.

77 Le premier touché est le général Medjedoub Lakehal Ayat. Dès le 29 octobre 1988, un décret lui retire la direction de la DGPS, qui revient au colonel Mohamed Betchine. Cette mise à l'écart rapide s'explique par l'implication de ce service dans les tortures sur les civils révoltés et révélées au grand jour par le Comité national contre la torture [130]. Plusieurs victimes de sévices mettent en cause ce service [131] de sorte que « cette liquidation répond à des considérations stratégiques à la veille du référendum ainsi qu'à l'engagement du président de punir tous les dépassements constatés par la commission de la Ligue algérienne des Droits de l'Homme [132] ».

78 Deux séries de décrets datés des 16 novembre et 5 décembre 1988 modifient ensuite sensiblement les directions de l'ANP. Le 16 novembre, le général Khaled Nezzar, qui était chargé de la répression des émeutes, devient chef d'État-major de l'ANP. Son

prédécesseur, le général-major Abdallah Belhouchet est nommé conseiller à la présidence de la République pour les affaires militaires. Ce poste est une disgrâce qui ne dit pas son nom puisque cette affectation l'éloigne de tout commandement opérationnel. Khaled Nezzar est remplacé par le général Liamine Zeroual, qui passe de la 5e région au commandement des forces terrestres.

79 Les décrets du 5 décembre changent les commandants de cinq régions militaires. Le général Mohamed Attaïlia est définitivement évincé des commandements stratégiques de l'armée par une affectation à l'inspection générale de l'ANP, poste qui « aussi bien dans l'armée que dans l'administration centrale [est considéré] comme une voie de garage[133] ». Il est remplacé par le colonel Ahmed Djenouhat qui fut, durant la guerre, l'adjoint renseignement-liaison de Khaled Nezzar, quand ce dernier dirigeait le 25e bataillon[134]. Par ailleurs, Ahmed Djenouhat et Chadli Bendjedid « étaient liés par des relations proches de l'amitié[135] ». Parmi les quatre autres colonels affectés à des commandements de région, un n'appartient pas au *corpus*, Mohamed Ghenim (4e région), Khelifa Rahim (2e région) formé en Syrie durant la guerre[136], a appartenu à la ZON[137], et est promu colonel en 1985[138]. Enfin deux ont été formés en URSS[139] dans les années 1960 : Abdelhamid Djouadi (6e région) et Mohamed Lamari (5e région). Ce dernier a appartenu à l'armée française et, à partir de 1988, il connaît une ascension rapide au sein de la hiérarchie de l'ANP – il est nommé chef d'État-major en 1993. Seule la date de naissance de Mohamed Lamari (1939) est connue, il n'est donc pas possible d'évaluer si ces nouveaux promus sont plus jeunes que leurs prédécesseurs.

80 Concernant les commandements de forces, un nouveau commandement apparaît, celui des forces de défense aérienne du

territoire à la tête duquel est nommé, par décret du 5 décembre 1988, le colonel Mohamed El Mokthar Boutemine (parfois orthographié Boutamine). Peu d'informations ont été trouvées au sujet de cet officier. Il a peut-être reçu une formation d'aviateur en Irak durant la guerre[140]. Le général Kamel Abderrahim est écarté du commandement des forces navales et remplacé par le colonel Abdelmadjid Taright, nommé à ce poste par décret du 5 décembre 1988 également. L'éviction de cet officier « considéré comme compétent » pourrait s'expliquer par le fait qu'il « aurait émis des réserves quant à la promulgation de l'état de siège[141] ». Il est mis à l'écart des commandements centraux sans autre affectation de « substitution » ; toutefois d'après d'autres sources il aurait démissionné de l'armée en raison de son opposition aux moyens employés par l'armée lors des émeutes d'Octobre[142]. Le parcours du nouveau commandant des forces navales, tout comme celui de son homologue de la défense aérienne, est peu renseigné. Abdelmadjid Taright est issu de la marine, il a probablement été l'adjoint du commandant de l'École de Tamentfoust – située à l'extrémité est de la baie d'Alger – alors qu'il était capitaine en 1973, dans les années 1980 il commande le service national des garde-côtes[143]. Si les informations précédentes sont exactes, ces nouvelles affectations répondent à une logique liée aux trajectoires de ces hommes au sein de l'armée et à leur formation militaire puisqu'ils sont nommés à la tête des armes dans lesquelles ils ont été formés. Le général Abdelmalek Guenaïzia est, quant à lui, maintenu à son poste de commandant des forces aériennes.

81 Kamel Abderrahim n'est pas le seul ancien officier formé au Moyen-Orient à quitter l'armée ; d'autres que lui l'ont quittée, volontairement ou non. Deux généraux promus en 1985, Zine Labidine Hachichi et Larbi Si Lahcène, respectivement commandant

de la gendarmerie et directeur du Commissariat politique de l'armée, sont mis à l'écart par des affectations à l'étranger comme ambassadeurs, le premier en Bulgarie (1988) et le second en Irak (1991)[144].

82 El Hachemi Hadjerès est également démis de ses fonctions d'inspecteur général de l'armée, par décret du 5 décembre 1988, sans être affecté à un autre poste. L'évincement de ce « proche[145] » de Boumediene achève le processus d'éviction des barons du boumediénisme lancé par Chadli Bendjedid après son accession à la magistrature suprême.

83 Dans ces décrets apparaît un homme qui n'était encore que colonel et qui allait devenir par la suite aussi mystérieux que puissant en Algérie, Mohamed Mediène. Son nom apparaît alors pour la première fois au *Journal officiel*. Un décret du 5 décembre 1988 met fin à ses fonctions de chef du Département des affaires de défense et de sécurité (DADS) à la Présidence et un autre le nomme directeur de la DCSA où il remplace le colonel Mohamed Betchine qui, lui, a été nommé quelques semaines auparavant à la tête de la DGPS en remplacement de Medjedoub Lakehal Ayat. Mohamed Betchine démissionne de son poste, rebaptisé entre temps Délégation générale à la documentation et à la sécurité (DGDS), deux ans plus tard, en juillet 1990. Ce retrait a donné lieu à de nombreuses spéculations. Il a lieu un an après que Liamine Zeroual « décide, en 1989, de mettre fin à sa carrière militaire suite à un différend avec le Président Chadli Bendjedid à propos de la réorganisation des forces de l'ANP[146] ». La proximité de ces deux hommes – Liamine Zeroual nomme Mohamed Betchine « ministre conseiller auprès du Président de l'Etat[147] » lorsqu'il accède à la présidence en 1994 – suggère que les motifs de leur démission sont sans doute plus ou moins similaires.

84 Une autre explication est possible, Mohamed Betchine aurait eu des différends avec le chef de gouvernement quant à la politique à mener à l'égard des islamistes en général et du FIS en particulier. C'est du moins l'hypothèse qu'émet Fawzi Rouzeik dans sa « Chronique algérienne » de 1990 : « Ce qui peut être considéré comme probable c'est qu'un conflit l'a opposé au chef du gouvernement jugé complaisant vis-à-vis des islamistes. Le Président de la république a arbitré en faveur de ce dernier [148] . » C'est vraisemblablement [149] suite à cette démission que la DGDS et la DCSA sont réunifiées en une seule entité, le DRS, confiée à Mohamed Mediène qui la dirigera jusqu'en septembre 2015.

C. L'avènement des anciens de l'armée française de « seconde génération » ?

85 Les mutations opérées depuis la fin de l'année 1988 sont complétées par de nouveaux décrets publiés en juillet 1990 au lendemain des élections locales du 12 juin, où le FIS remporte une écrasante victoire avec plus de la moitié des suffrages. Le 5 juillet 1990, Khaled Nezzar est promu général-major. Le 25, il est nommé ministre de la Défense nationale [150] – fonction jusque-là détenue par le président de la République. À l'État-major, il est remplacé par son « camarade d'enfance [151] », le général Abdelmalek Guenaïzia à qui succède à la tête des forces terrestres Mohamed Lamari, promu général le 5 juillet 1990.

86 Il apparaît qu'un réseau dense et ancien, constitué autour du nouveau ministre de la Défense, émerge au sommet de la hiérarchie de l'ANP. Après avoir été remplacé par son « camarade d'enfance » à la tête de l'État-major de l'ANP, Khaled Nezzar « désign[e] le général Mohamed Touati conseiller auprès du ministre de la Défense [152] » –

lui-même – au mois de décembre 1990. Cet homme est loin d'être un inconnu pour lui. Dans les remerciements de ses mémoires, il écrit : « Je rends hommage à mon ami et compagnon de tous les jours, le général Mohamed Touati[153] », qui fut d'ailleurs son chef d'État-major à la 3e région militaire. Enfin, à la tête de la gendarmerie se trouve, depuis le 13 juin 1987, « [s]on ami Ben Abbès Ghezaïel[154] ». Ainsi, quatre postes parmi les plus importants de l'ANP sont occupés par des hommes ayant noué des relations amicales anciennes, certaines remontant à l'enfance.

87 Leurs profils sont semblables. Ils sont passés par les rangs de l'armée française. Guenaïzia, Lamari et Nezzar ont ensuite été formés en URSS dans les années 1960. Lamari, Nezzar et Touati sont passés par l'ESG. Ces hommes sont nés entre 1936 et 1939, ils appartiennent à la deuxième classe d'âge du *corpus*, à l'exception de Gheziel, né en 1933. D'après un ancien ministre en poste à cette période, cette ascension d'anciens de l'armée française au sommet de la hiérarchie marque la « victoire de Belkheir[155] », sans que cette assertion ait pu être recoupée. Pour de nombreux observateurs, ce proche conseiller de Chadli Bendjedid visait de longue date à placer « ses hommes » ou tout du moins des proches, aux postes clefs de l'ANP. La lecture de ses nécrologies est à ce titre édifiante. « Faiseur de rois », « cardinal de Frenda » ayant la réputation d'être l'« homme fort du régime », l'« homme de l'ombre », le « parrain des généraux[156] », tels sont les qualificatifs employés pour décrire l'ancien bras droit de Chadli Bendjedid, qui fut son conseiller, son directeur de cabinet et secrétaire général de la Présidence[157]. Le déséquilibre qui commence à s'opérer à partir de 1987 au profit des anciens de l'armée française bascule complètement à partir de juillet 1990.

88 Dans une interview donnée à l'agence Algérie presse service, le 10 septembre 1990, Khaled Nezzar justifie les mises à l'écart dont ont

fait l'objet certains officiers de la manière suivante :

> On a toujours mis à la retraite des gens en raison de leur âge. C'est dans toutes les armées. Des générations vieillissent, d'autres prennent la relève. [...] On parle des généraux, mais un général aussi doit partir à la retraite un jour ou l'autre. Moi-même je serai appelé à prendre ma retraite, c'est normal. [...] La retraite est un droit et non une sanction[158].

89 L'argument d'une mise en retraite en raison de l'âge ne résiste pas aux dates. Le nouveau ministre de la Défense et ses proches sont nés entre 1933 et 1939. L'ancien directeur de la DGPS, Medjedoub Lakehal Ayat est né en 1936, les trois anciens du Moyen-Orient (Abderrahim, Hachichi et Si Lahcène) sont nés entre 1935 et 1938 ; quant au premier chef d'État-major nommé en 1984 et écarté en 1986, il est né en 1939. Cet argument n'est donc pas valable. Ces mises à l'écart résultent plus vraisemblablement de rivalités personnelles, ou tout du moins de rivalités entre groupes plus ou moins formellement constitués à la tête de l'armée, que de la fin logique d'une carrière qui aurait pu se poursuivre.

90 Les émeutes d'octobre 1988 provoquent des bouleversements majeurs au sein de l'armée. Des oppositions jusque-là latentes, ou tout du moins dissimulées, deviennent de plus en plus visibles. La fin de la réorganisation de l'armée est l'objet de conflits, mais c'est surtout la question de la position à adopter face aux nouveaux partis créés au lendemain de l'adoption du pluralisme politique, et spécialement le FIS, qui cristallise le plus les rivalités. Le 25 mai 1991, une grève est déclenchée par le FIS pour s'opposer au redécoupage des circonscriptions électorales dans la perspective des législatives prévues pour la fin du mois de juin. Le FIS parvient progressivement à mobiliser une partie de la population, des militants « s'installèrent sur les places publiques d'Alger, y dressant des tentes pour occuper l'espace et marquer leur présence[159] ». Le 4 juin, le gouvernement Hamrouche démissionne, Chadli Bendjedid proclame l'état de siège

pour une durée de quatre mois[160], les élections sont reportées et des violences, qui font plusieurs victimes, éclatent dans plusieurs villes du pays. Le scrutin se déroule finalement le 26 décembre 1991. Dès le premier tour, et avec une forte abstention, le FIS obtient près de 188 sièges tandis que le FLN n'en obtient que 16[161]. Le FIS est quasiment assuré d'obtenir la majorité absolue au second tour. C'est dans ce contexte que l'armée est ramenée sur le devant de la scène politique algérienne, scène qu'elle n'a d'ailleurs « jamais quittée[162] ». La position à adopter face à ce raz-de-marée islamiste aurait conduit à d'importants conflits au sein de l'institution militaire qu'il est, à l'heure actuelle, impossible de cerner avec précision.

91 La suite est bien connue : le 4 janvier 1992 l'Assemblée nationale est dissoute, le 11 Chadli Bendjedid démissionne, ce qui entraîne une situation d'exception qui n'est pas prévue par la Constitution. Le 14 janvier, un Haut comité d'État composé de cinq membres est créé[163]. À sa tête, Mohamed Boudiaf, l'un des « Six historiques » du FLN, est rappelé de son exil au Maroc. À ses côtés se trouvent Khaled Nezzar, ministre de la Défense, Ali Kafi, ancien maquisard de la *wilaya* II, Tedjini Haddam, responsable du bureau du FLN du Caire durant la guerre, devenu ministre, puis diplomate après 1962, recteur de la mosquée de Paris de 1989 à 1992, et enfin Ali Haroun, membre de la fédération de France du FLN et du CNRA pendant la guerre et avocat.

92 *

93 Sous la présidence de Chadli Bendjedid, l'armée est restructurée en profondeur. Le début de son mandat est marqué par de nombreuses mises à l'écart et la promotion d'officiers plus jeunes, souvent proches de lui. C'est sous sa présidence que l'on mesure à quel point la frontière tunisienne a été un espace de rencontres fondamental dans la constitution de liens entre les futurs officiers de l'ANP.

Chadli Bendjedid parvient lentement à imposer son autorité à l'armée, usant de mécanismes proches de ceux de son prédécesseur. Il centralise le commandement militaire afin de diminuer l'autonomie des régions. Il rétablit le poste de chef d'État-major et crée de nouveaux grades. Si les premières promotions qu'il opère répondent encore à un certain équilibre entre deux profils d'officiers plus jeunes aux hautes compétences techniques, un basculement s'opère progressivement au profit des anciens de l'armée française de « seconde génération », les officiers formés au Moyen-Orient étant graduellement mis sur la touche.

94 Octobre 1988 marque une rupture profonde dans l'histoire de l'Algérie contemporaine, tant au niveau politique que militaire. Dans cette nouvelle configuration de la scène politique, l'armée connaît des remaniements majeurs, qui voient l'ascension d'un groupe d'hommes qui entretient d'étroites relations tant professionnelles que personnelles au sommet de sa hiérarchie. L'interruption du processus électoral précipite le pays dans une crise inextricable qui fait des dizaines de milliers de victimes jusqu'à la fin de la décennie.

NOTES DE BAS DE PAGE

1. Benyelles, Rachid, *Dans les arcanes du pouvoir…*, *op. cit.*, p. 130.

2. Quandt, William B., *Société et pouvoir en Algérie. La décennie des ruptures*, Alger, Casbah, 1999, p. 48.

3. Benyelles, Rachid, *Dans les arcanes du pouvoir…*, *op. cit.*, p. 129.

4. Taleb-Ibrahimi, Ahmed, « Succession de Boumediene : comment l'armée avait disqualifié Yahiaoui et Bouteflika », *Liberté*, 22 octobre 2013. Il est le fils de Bachir El Ibrahimi, un des fondateurs de l'association des Oulémas algériens. Il naît en 1932 à Sétif. Il poursuit sa scolarité à Tlemcen où son père s'est installé. Il entreprend ensuite des études de médecine

tout en militant pour la cause nationaliste. Membre du comité fédéral de la fédération de France du FLN, il est arrêté en 1957 et incarcéré durant quatre ans. Après l'indépendance, il est tenu à l'écart du régime car soupçonné de lui être hostile. Arrêté en juin 1964, il bénéficie d'un non-lieu l'année suivante. Il devient finalement médecin à l'hôpital Mustapha d'Alger avant que Boumediene le nomme ministre de l'Éducation nationale (1965-1970) puis ministre de l'Information et de la Culture (1970-1977) et enfin ministre conseiller du président (1977-1978) poste auquel il est confirmé sous Chadli Bendjedid jusqu'en 1982. Il finit sa carrière en tant que ministre des Affaires étrangères jusqu'en 1988. Il est l'auteur de plusieurs ouvrages dont des mémoires en trois tomes.

5. Directeur de la SM.

6. Son poste à cette date n'a pu être identifié, il est certainement chef d'État-major de région ou occupe un poste de directeur central au ministère de la Défense.

7. Directeur de la Marine, il confirme dans ses mémoires les propos d'Ahmed Taleb Ibrahimi : « Avec Kasdi Merbah, Mostefa Beloucif et moi-même, nous sommes les trois premiers officiers à l'approcher séparément [...] pour le sonder sur ses intentions et lui suggérer de se porter candidat à la succession », *Dans les arcanes du pouvoir...*, *op. cit.*, p. 130.

8. Commandant de la 1re région militaire.

9. YEFSAH, Abdelkader, *La question du pouvoir...*, *op. cit.*, p. 320. Constituer des dossiers compromettants sur des personnalités importantes du régime est une pratique ancienne au sein du renseignement algérien qui remonte à son fondateur, Abdelhafid Boussouf. Celui-ci, d'après un ancien du MALG, « dispos[ait] d'un dossier sur chacun », MOKHTEFI, Mokhtar, *J'étais français...*, *op. cit.*, p. 314.

10. Entretien avec Idir, ancien ministre algérien, Alger, 2 mai 2018.

11. Entretien avec Ali, ancien général de la marine à la retraite, 17 mai 2016, Alger.

12. BENYELLES, Rachid, *Dans les arcanes du pouvoir...*, *op. cit.*, p. 133.

13. École Nationale des Ingénieurs et des Techniciens d'Algérie.

14. BELKAID, Akram, « Vous avez dit "complot" ? Une obsession dans le monde arabe », *Le Monde diplomatique*, juin 2015, p. 19-20.

15. *Journal officiel*, 20 février 1979.

16. Voir les résultats complets dans le *Journal officiel* du 20 février 1979.

17. DURAND, Jean-Pierre, « Chronique politique Algérie », *Annuaire de l'Afrique du Nord*, Paris, CNRS Éditions, 1979, p. 517.

18. Entretien avec Bachir, ancien ministre algérien, Paris, 4 juin 2014.

19. ADDI, Lahouari, *L'Algérie et la démocratie. Pouvoir et crise du politique dans l'Algérie contemporaine*, Paris, La Découverte, 1994, p. 62.

20. YEFSAH, Abdelkader, « L'armée et le pouvoir en Algérie de 1962 à 1992 », *Revue du monde musulman et de la Méditerranée*, 65, 1992, p. 85.

21. Dans de nombreux témoignages et mémoires, les acteurs de cette période racontent que Boumediene était un homme discret, qui ne s'exprimait que rarement et n'affichait aucune ambition particulière pour le pouvoir. Ainsi, Abdelhafid Boussouf aurait vu en lui un bon second qui ne risquait pas de mettre en péril ses positions au sein de l'ALN.

22. Ouali, Hacen, « Décès hier de Chadli Bendjedid Président d'une époque trouble », *El Watan*, 7 octobre 2012.

23. Rahal, Malika, « Comment écrire l'histoire de l'Algérie indépendante ? », art. cité.

24. Charef, Abed, *Algérie, le grand dérapage*, La tour d'Aigues, éd. De l'Aube, 1994, p. 374.

25. La question des rapports entre l'institution militaire et le FLN n'est pas l'objet de cette recherche ; sur cette question, voir notamment les *Annuaires de l'Afrique du Nord* de cette période.

26. Chambre, Henri, « La déstalinisation en Union soviétique », *Revue française de science politique*, 4, 1956, p. 792.

27. Durand, Jean-Pierre, « Chronique politique Algérie », art. cité, p. 524.

28. C'est par exemple le cas du général-major Mostefa Benloucif, évincé de son poste de chef d'État-major en 1986, qui est, à partir de 1992, l'objet de poursuites pour détournement de fonds publics. Il est alors condamné à douze ans de prison par le tribunal militaire de Blida et finalement libéré en 1996.

29. Article 190, texte disponible dans son intégralité sur le site de la Présidence de la République algérienne, www.el-mouradia.dz/. Consulté le 9 mai 2014.

30. Rouzeik, Fawzi, « Chronique Algérienne », *Annuaire de l'Afrique du Nord*, Paris, CNRS Éditions, 1989, p. 535.

31. Article 3 de la loi n° 80-05 du 1er mars 1980 relative à l'exercice de la fonction de contrôle par la Cour des comptes, *Journal officiel*.

32. Pasquier, Sylvaine, « La revanche de Bouteflika », *L'Express*, 5 août 1999 cité par Lagarde, Dominique, avec la collaboration de Belkaid, Akram, Stora, Benjamin, dans *Algérie la désillusion : 50 ans d'indépendance*, Paris, « L'Express », 2011, p. 383.

33. Alilat, Farid, « Saïd Bouteflika : Mister mystère », *Jeune Afrique*, 5 août 2013.

34. Cheurfi, Achour, *La classe politique algérienne...*, *op. cit.*, p. 135.

35. *Journal officiel*, 20 février 1979.

36. Stora, Benjamin, *Histoire de l'Algérie depuis l'indépendance*, 1962-1988, Paris, La Découverte, 2004 (4e éd.), [1994], p. 67.

37. Cheurfi, Achour, *La classe politique algérienne...*, *op. cit.*, p. 165.

38. Arrêté du 5 mai 1979 abrogeant l'arrêté du 2 avril 1971 portant délégation de signature, *Journal officiel*.

39. Voir par exemple les décrets du 1er septembre 1984 qui nomment Abdelmadjid Alahoum ambassadeur à Moscou et Abdelhamid Latrèche à Prague, *Journal officiel*.

40. Entretien avec Idir, ancien ministre algérien, Alger, 2 mai 2018.

41. Chadli Bendjedid le nomme Premier ministre au lendemain des émeutes d'octobre 1988.

42. Décret du 5 mai 1979 portant nomination du Secrétaire général du ministère de la Défense nationale, décret du 5 mai 1979 mettant fin aux fonctions du haut-commissaire au service national, *Journal officiel*.

43. Les membres de la SM sont des civils avec un statut militaire. Historiquement, la SM est l'héritière du MALG tandis que l'ANP est celle de l'ALN. Sous Boumediene, des représentants de la SM étaient affectés dans la plupart des unités de l'armée, officiellement pour protéger cette dernière. Ces éléments expliquent la méfiance que peuvent avoir les militaires à l'égard des membres de la SM.

44. Cet épisode est relaté par Rachid Benyelles dans ses mémoires, *Dans les arcanes du pouvoir...*, *op. cit.*, p. 140.

45. Article 2 du décret n° 80-176 du 15 juillet 1980 portant composition du Gouvernement, *Journal officiel*.

46. YEFSAH, Abdelkader, *La question du pouvoir...*, *op. cit.*, p. 448.

47. Notamment CHEURFI, Achour, *La classe politique algérienne...*, *op. cit.*, p. 57.

48. « Le moudjahid Abdelkader Abdellaoui, général à la retraite, n'est plus », *El Djeich*, 594, janvier 2013.

49. BENDJEDID, Chadli, *Mémoires*, t. 1, *op. cit.*, p. 150 et 245.

50. Voir notamment *El Djeich* datés de septembre 1969 et août 1971 qui le citent comme « chef adjoint de la 2e région militaire ».

51. HARBESON, John W., *The military in African politics*, New York, Praeger, 1987, p. 34, traduction de l'auteure.

52. NEZZAR, Khaled, *Mémoires...*, *op. cit.*, p. 66.

53. ZARTMAN, William, « L'élite algérienne..., art. cité, p. 47.

54. Son beau-frère ou son gendre selon certaines sources tandis que d'autres indiquent qu'ils n'ont aucun lien de parenté.

55. Décret n° 80-89 du 30 mars 1980 portant réorganisation territoriale des régions militaires, *Journal officiel*.

56. D'après HARBESON, John W., *The military...*, *op. cit.*, p. 34, qui écrit : « After much effort and many tempting offers, Colonel Hadjeres was finally lured out of the V region of Constantine. »

57. N.M, « Décédé hier à l'âge de 79 ans : Le général à la retraite El-Hachemi Hadjerès sera inhumé aujourd'hui au carré des martyrs », *El Moudjahid*, 22 septembre 2011.

58. ZARTMAN, William, « L'élite algérienne..., art. cité, p. 46.

59. Décret du 15 juillet 1980 portant nomination du Secrétaire général du ministère de la Défense nationale, *Journal officiel*.

60. ZBIRI, Tahar, *Un demi-siècle de combat…*, *op. cit.*, p. 385.

61. La date de prise de fonction est inconnue, toutefois on sait que Larbi Belkheir est chef d'État-major de cette région au moins depuis novembre 1973 (*El Moudjahid*, 2 novembre 1973), en 1975, il quitte ses fonctions et devient directeur de l'ENITA (*El Djeich*, 144, mai 1975).

62. Entretien avec Nacer, ancien aviateur de l'ANP, colonel à la retraite, Alger, 3 mai 2018.

63. BENDJEDID, Chadli, *Mémoires*, t. 1, *op. cit.*, p. 177.

64. *El Djeich*, 239, avril 1983.

65. NEZZAR, Khaled, *Récits de combats…*, *op. cit.*, p. 120.

66. SHD, 10T555, Rapport mensuel, septembre 1971, 28 septembre 1971.

67. BENDJEDID, Chadli, *Mémoires*, t. 1, *op. cit.*, p. 177.

68. *El Djeich*, 141, février 1975.

69. *El Djeich*, 231, août 1982.

70. SHD, 1H1607, Officiers déserteurs de l'armée française à la date du 27/09/1960 [corrigé 1961 à la main], 27 septembre 1960.

71. SHD, 10T553, Rapport mensuel, février 1966, 16 mars 1966.

72. Décret du 28 novembre 1984 portant nomination du commandant de la cinquième région militaire, *Journal officiel*.

73. *El Djeich*, 302, septembre 1988.

74. SHD, 10T555, Rapport mensuel, septembre 1971, 28 septembre 1971.

75. SHD, 10T554, Rapport mensuel, avril 1968, 30 avril 1968.

76. *El Djeich*, 223, décembre 1981.

77. Décret du 13 juin 1987 portant désignation dans les fonctions de commandant des forces aériennes, adjoint au chef d'état-major de l'Armée nationale populaire, *Journal officiel*.

78. ZARTMAN, William, « L'élite algérienne…, art. cité, p. 48.

79. L'implication des proches conseillers de Chadli Bendjedid dans la mise en œuvre de sa politique est ressortie dans plusieurs entretiens.

80. CHALABI, El-Hadi, *L'Algérie, l'État et le droit…*, *op. cit.*, p. 13.

81. Le carré des martyrs est scindé en deux espaces distincts. Dans le premier, on trouve les sépultures des présidents algériens ainsi que celles de figures historiques du FLN (Lakhdar Bentobal, Rabah Bitat, Didouche Mourad, Abdelhafid Boussouf, etc.) tandis que le second apparaît comme étant réservé à des *moudjahidine* de « moindre envergure », y sont notamment enterrés Abdelmadjid Alahoum, Saïd Aït Messaoudene, Yahia Rahal, etc.

82. Voir le décret du 24 octobre 1984 portant grâce amnistiante à l'occasion du la commémoration du 30e anniversaire de la Révolution du 1er Novembre 1954, *Journal officiel*.

83. « Réinhumation de moudjahidine au Carré des martyrs d'El-Alia », *El Moudjahid*, 24 octobre 1984 ; voir l'article reproduit dans son intégralité en annexe n° 7.

84. KHIDER, Tarik, *L'affaire Khider. Histoire d'un crime d'État impuni*, Alger, Koukou, 2017, p. 179.

85. « Réinhumation de moudjahidine au Carré des martyrs d'El-Alia », art. cité.

86. Aït-Aoudia, Myriam, *L'expérience démocratique en Algérie (1988-1992)*, Paris, Presses de Sciences Po, 2015, p. 114.

87. Décret n° 84-307, *Journal officiel*.

88. Michel, Hubert, « Chronique politique Algérie », *Annuaire de l'Afrique du Nord*, Paris, CNRS Éditions, 1984, p. 807.

89. *El Djeich*, 258, novembre 1984.

90. Djeghloul, Abdelkader, « Chronique intérieure Algérie », *Annuaire de l'Afrique du Nord*, Paris, CNRS Éditions, 1985, p. 589.

91. Entretien avec Nacer, ancien aviateur de l'ANP, colonel à la retraite, Alger, 3 mai 2018.

92. Rachid Benyelles indique dans ses mémoires que ce serait Mostefa Benloucif, alors secrétaire général du ministère de la Défense, qui aurait insisté pour que ces grades soient créés.

93. Décret n° 84-357, 28 novembre 1984, *Journal officiel*.

94. Entretien avec Abdelkader, ancien capitaine de l'ANP, 2014.

95. *Ibid.*

96. Entretien avec Hamid, ancien aviateur de l'ANP, colonel à la retraite, Alger, 21 janvier 2014.

97. Nezzar, Khaled, *Récits de combats...*, *op. cit.*, p. 47.

98. Lavenue, Jean-Jacques, « L'armée algérienne et les institutions : de la constitution du 23 février 1989 à l'assassinat de Mohamed Boudiaf le 29 Juin 1992 », *Revue du droit public et de la science politique*, 1, janvier-février 1993, p. 109.

99. Dans son rapport décembre 1965 (SHD, 10T553), l'attaché militaire français écrit que la SM est dirigée par « KACEDI MERBAH (et non KHALLEF ABDALLAH) », n'ayant apparemment pas encore compris qu'il s'agit de la même personne.

100. Cheurfi, Achour, *La classe politique algérienne...*, *op. cit.*, p. 349.

101. Entretien avec Ali, ancien général de la marine à la retraite, 17 mai 2016, Alger.

102. Décret du 18 juillet 1981 portant nomination du directeur central de la Sécurité militaire, *Journal officiel*.

103. SHD, 44T423, Feuille de note du commandant Lakehal Ayat, 31 mai 1976.

104. Zartman, William, « L'élite algérienne..., art. cité, p. 46.

105. *Ibid.*, p. 45.

106. Décret du 21 octobre 1987 mettant fin aux fonctions du directeur central de la Sécurité militaire, *Journal officiel*.

107. Décret du 21 octobre 1987 portant désignation dans les fonctions de directeur central de la sécurité de l'Armée, *Journal officiel*.

108. Mohamed Betchine n'est que colonel, comme indiqué dans le décret de nomination.

109. Samraoui, Mohammed, *Chronique des années de sang*, Mesnil-sur-l'Estrée, Denoël, 2003, p. 30.

110. Cherif, El-Hachemi, « Octobre est toujours » dans Semiane, Sid Ahmed (dir.), *Octobre, ils parlent*, Alger, Le Matin éd., 1998, p. 157.

111. Voir notamment : Semiane, Sid Ahmed (dir.), *Octobre, ils parlent*, *op. cit.*

112. Interview de Larbi Belkheir dans Semiane, Sid Ahmed (dir.), *Octobre, ils parlent*, *op. cit.*, p. 118.

113. Sur la crise économique qui sévit à cette période voir Abada, Khadidja, « La crise économique et la mobilisation en Octobre 1988 », dans Le Saout Didier, Rollinde, Marguerite (dir.), *Émeutes et mouvements sociaux au Maghreb. Perspective comparée*, Paris, Karthala-Institut Maghreb Europe, 1999, p. 243-253.

114. Djillali, Abdelkrim, « Les dix jours qui ébranlèrent l'Algérie », dans Semiane, Sid Ahmed (dir.), *Octobre, ils parlent*, *op. cit.*, p. 16.

115. Discours reproduit dans *El Moudjahid*, 21 septembre 1988, p. 11-14.

116. Plusieurs témoins du livre *Octobre, ils parlent* évoquent cette affaire.

117. Discours reproduit dans *El Moudjahid*, 21 septembre 1988, p. 11-14.

118. Boukrouh, Nourredine, « Les illusions d'octobre » dans Semiane, Sid Ahmed (dir.), *Octobre, ils parlent*, *op. cit.*, p. 170.

119. Voir la chronologie détaillée de l'année 1988 dans Semiane, Sid Ahmed (dir.), *Octobre, ils parlent*, *op. cit.*, p. 17-28.

120. Pour plus de détails sur le déroulé de ces journées voir Charef, Abed, *Octobre, Un chahut de gamins... ?*, Alger, Laphomic, 1990 [2e éd.], p. 84 et suiv.

121. Charef, Abed, *Octobre, Un chahut de gamins...*, *op. cit.*, p. 126.

122. Notamment Benjamin Stora dans son article « Octobre 1988 : une nouvelle histoire commence en Algérie », Médiapart, 7 octobre 2008, consulté le 12 juin 2014.

123. Voir les témoignages recueillis au sein de l'ouvrage : Comité national contre la torture, *Cahier noir d'octobre*, Alger, ENAG, 1989.

124. Rouzeik, Fawzi, « Chronique Algérienne », *Annuaire de l'Afrique du Nord*, Paris, CNRS Éditions, 1988, p. 591.

125. Lavenue, Jean-Jacques, *Algérie, la démocratie interdite*, Paris, L'Harmattan, 1993, p. 19.

126. Décret présidentiel n° 88-235 du 9 novembre 1988 portant nomination du chef du Gouvernement et des membres du Gouvernement, *Journal officiel*.

127. Rouzeik, Fawzi, « Chronique Algérienne », *Annuaire de l'Afrique du Nord*, Paris, CNRS Éditions, 1989, p. 543.

128. Texte en ligne dans son intégralité sur le site du Conseil constitutionnel algérien : http://www.conseil-constitutionnel.dz, consulté le 2 juin 2014.

129. Pour plus de précisions sur ce sujet voir Aït-Aoudia, Myriam, *L'expérience démocratique en Algérie...*, *op. cit.*, p. 111 et suiv.

130. Le Comité national contre la torture en Algérie voit le jour le 17 octobre 1988 à l'occasion d'une assemblée générale réunie à l'initiative d'enseignants de l'université de Bab Ezzouar au cours de laquelle des personnes témoignent pour la première fois des sévices qu'elles avaient subis. Ces témoignages seront réunis sous la forme d'un *Cahier noir d'Octobre*. Pour plus de détails à ce sujet voir Benmalek, Anouar, « La formation du Comité national contre la toture en Algérie », dans Le Saout Didier, Rollinde, Marguerite (dir.), *Émeutes et mouvements sociaux au Maghreb…*, *op. cit.*, p. 351-357.

131. Voir notamment les témoignages de Kamel Kateb, Chaba Mohamed Lamine dans *Cahier noir d'Octobre*, *op. cit.*

132. Rouzeik, Fawzi, « Chronique Algérienne », *Annuaire de l'Afrique du Nord*, Paris, CNRS Éditions, 1988, p. 595.

133. *Ibid.*, p. 595.

134. Nezzar, Khaled, *Récits de combats…*, *op. cit.*, p. 153.

135. Nezzar, Khaled, *L'armée algérienne face à la désinformation, le procès de Paris*, Paris, Médiane, 2003, p. 77.

136. SHD, 10T521, note, Algérie – R.A.U. – Moyen-Orient, 12 mai 1960.

137. Nezzar, Khaled, *Récits de combats…*, *op. cit.*, p. 139.

138. *El Djeich*, 271, décembre 1985.

139. Entretien avec Hassan, général de l'ANP à la retraite, Alger, 21 septembre 2013 ; Adel, Mina, « Algérie : Décès du général Mohamed Lamari », *El Watan*, 13 février 2012.

140. Un Mohamed Boutemine est cité dans le générique du documentaire « L'histoire de l'aviation algérienne durant la lutte de libération nationale » d'Amine Kais. Dans ce même documentaire Hocine Snoussi évoque un Mohamed Boutemine, technicien radar envoyé en stage en Irak durant la guerre. Il pourrait donc s'agir du même individu, mais son deuxième prénom, El Mokhtar – qui pourrait être son nom de guerre, n'étant pas cité, le doute subsiste.

141. Rouzeik, Fawzi, « Chronique Algérienne », *Annuaire de l'Afrique du Nord*, Paris, CNRS Éditions, 1988, p. 595.

142. Cheurfi, Achour, *La classe politique algérienne…*, *op. cit.*, p. 31.

143. Aït-Aoudia, Myriam, *L'expérience démocratique en Algérie…*, *op. cit.*, p. 313.

144. Cheurfi, Achour, *La classe politique algérienne…*, *op. cit.*, p. 184 et 323.

145. *Ibid.*, p. 187.

146. *Ibid.*, p. 350.

147. Décret présidentiel n° 94-76 du 21 Chaoual 1414 correspondant au 2 avril 1994 portant nomination d'un ministre conseiller auprès du président de l'État, *Journal officiel*.

148. *Annuaire de l'Afrique du Nord*, Paris, CNRS Éditions, 1990, p. 645.

149. Aucun texte officiel ne mentionne la réunification de ces deux entités ; cependant, la plupart des sources de seconde main l'évoque.

150. Décret présidentiel n° 90-224 du 25 juillet 1990 modifiant et complétant le décret n° 89-178 du 16 septembre 1989 portant nomination des membres du Gouvernement, *Journal officiel*.

151. Nezzar, Khaled, *Mémoires...*, *op. cit.*, p. 260.

152. *Ibid.*, p. 217.

153. *Ibid.*, p. 293.

154. Nezzar, Khaled, *Journal de guerre...*, *op. cit.*, p. 75.

155. Entretien avec Bachir, ancien ministre algérien, Paris, 4 juin 2014.

156. Voir par exemple : Meddi, Adlène, « Décès de Larbi Belkheir : Le "Cardinal de Frenda" emporte ses secrets avec lui », *El Watan*, 29 janvier 2010 ; Ouali, Hacen, « Décédé jeudi des suites d'une longue maladie : Larbi Belkheir enterré par les siens », *El Watan*, 30 janvier 2010.

157. Les décrets de nomination n'ont vraisemblablement pas été publiés au *Journal officiel* ; il est donc difficile de déterminer les dates précises où il est passé d'un poste à l'autre. *A priori*, il est secrétaire général de la Présidence en 1985-1986 avant de devenir directeur de cabinet entre 1986 et 1989. Il redevient ensuite secrétaire général de la Présidence entre 1989 et 1991.

158. Interview reproduite dans ses *Mémoires...*, *op. cit.*, p. 193.

159. Rouzeik, Fawzi, « Chronique Algérienne », *Annuaire de l'Afrique du Nord*, Paris, CNRS Éditions, 1991, p. 607.

160. Décret n° 91-196 du 4 juin 1991 portant proclamation de l'état de siège, *Journal officiel*.

161. Voir les résultats complets au *Journal officiel*, 4 janvier 1992.

162. Harbi, Mohammed, « Algérie : l'interruption du processus électoral. Respect ou déni de la Constitution ? », *Maghreb-Machrek*, 135, janvier-mars 1992, p. 153.

163. Voir sa proclamation au *Journal officiel*, 15 janvier 1992.

Conclusion

p. 257-262

1 Comment devient-on militaire et plus spécifiquement officier supérieur dans l'ANP entre 1962 et 1991 ? Tel était l'un des questionnements à l'origine de cette recherche. Quatre voies se dessinent. Certains l'étaient à travers leur engagement dans l'armée française ; d'autres, suite à un engagement précoce dans le mouvement nationaliste, sont devenus des combattants au lendemain du 1er Novembre, et sont, suite à l'indépendance, devenus des militaires de haut rang. Des Algériens, plus jeunes et dotés d'un capital scolaire largement supérieur à la moyenne de l'époque ont rejoint la lutte de libération plus tardivement et ont été envoyés en formation militaire à l'étranger en prévision de l'indépendance et du manque de cadres auquel le nouvel État devrait faire face. Enfin, des hommes n'ayant pas ou très rarement pris part à la guerre du fait de leur jeune âge, sont devenus des militaires par leur engagement dans la nouvelle armée de l'État indépendant.

2 Ces hommes viennent de milieux assez hétérogènes, même si du côté des anciens de l'armée française, il existe une certaine continuité familiale, les fils d'officiers intégrant fréquemment l'armée française à la suite de leur père ou d'un autre membre de leur famille. Ces lignées de militaires paraissent exister également au sein de l'ANP, des fils d'officiers intégrant l'armée à la suite de leur père. Toutefois, ce processus de reproduction sociale n'est pas spécifique à l'armée

algérienne. On retrouve un processus similaire dans l'armée française où « se confirmerait [...], la tendance des élites françaises [civiles et militaires] à la reproduction intergénérationnelle[1] ».

3 Les spécificités des parcours qui conduisent ces hommes à devenir militaires déterminent leurs carrières et entraînent la constitution de groupes fondés sur des expériences communes. Quatre groupes de militaires coexistent et se succèdent au sommet de l'ANP entre 1962 et 1991. Ils se caractérisent par leur âge et les parcours qui ont fait d'eux des officiers. Les deux groupes d'officiers supérieurs sous Boumediene sont, d'une part, les chefs maquisards ayant acquis une légitimité forte durant la guerre et, d'autre part, les anciens de l'armée française de « première génération » liés par l'expérience commune du feu, généralement en Indochine, et parfois par une formation commune au sein d'une école militaire française. Ces hommes, les plus âgés au sein du *corpus* étudié, sont nés dans les années 1920 voire au début des années 1930. Ils proviennent majoritairement de l'est algérien.

4 La surreprésentation de cette région au sein du corps des officiers de l'ANP s'estompe au fil du temps ; il apparaît qu'au niveau de la troisième génération d'officiers, celle des techniciens intégrant l'armée après 1962, un certain équilibre régional s'instaure. À la mort de Boumediene, ces officiers les plus âgés sont progressivement évincés au profit de deux groupes plus jeunes qui d'une certaine manière procèdent d'eux. On observe en effet une sorte de parallélisme, de jeu de miroirs, au sein de ces groupes. Les hommes envoyés en formation à l'étranger durant la guerre sont les « héritiers » des chefs maquisards tandis que les anciens de l'armée française de « seconde génération » sont ceux de leurs homologues plus âgés, également passés par les rangs de l'armée française. Ces deux nouveaux groupes qui connaissent une ascension rapide sous la

présidence de Chadli Bendjedid ont des trajectoires relativement semblables jusqu'en 1988. Seul leur itinéraire avant 1962 permet de les distinguer. Après l'indépendance leurs carrières sont sensiblement identiques : perfectionnement à l'étranger, en URSS et/ou en France, postes subalternes dans les régions militaires et/ou au niveau central, puis promotions fulgurantes à partir de 1984 et de la création de nouveaux grades dans l'ANP.

5 La coexistence de ces groupes ne va pas sans conflit ; d'abord au sein de l'ALN, puis de l'ANP. Bien qu'il soit difficile d'en cerner tous les ressorts, on relève que l'intégration d'anciens militaires de l'armée française est une source régulière de mécontentement. Durant la guerre, c'est à la frontière orientale de l'Algérie que se retrouvent tous ces hommes. C'est là que se forme le noyau de la future ANP. Cette zone devient le point de rencontre privilégié de tous ces futurs officiers en raison de la construction des barrages électrifiés aux frontières. En effet, la mise en place des lignes Morice et Challe entraîne le stationnement de plus en plus important de combattants venus se réapprovisionner dans cette zone, qui restent ensuite bloqués suite au verrouillage de la frontière.

6 Par ailleurs, nombreux sont les officiers provenant de l'armée française qui rejoignent l'ALN *via* Tunis. À partir de 1960, avec la création de l'EMG qui s'installe à Ghardimaou, sa direction s'attelle rapidement à organiser ces forces frontalières dont les effectifs ne cessent d'augmenter, constituant ce qui allait devenir l'armée des frontières. C'est cette armée en voie de professionnalisation qui prend le pouvoir en 1962, avec à sa tête son premier chef charismatique : Houari Boumediene. C'est à lui que revient la tâche immense d'unifier ces forces disparates, de les structurer et de les professionnaliser. Après avoir fait taire les divisions internes qui couvaient – y compris par les moyens les plus expéditifs – et qui se

sont exacerbées lors de trois crises en 1964, 1965 et 1967, il parvient à unifier cette armée, tâche qui était loin d'être acquise au lendemain de la guerre et de la crise fratricide de l'été 1962. Pour structurer cette armée, il utilise les différents profils d'officiers à sa disposition dans un savant jeu d'équilibre, réinvestissant les compétences militaires des uns au niveau central et la légitimité des autres dans les régions militaires. Homme pragmatique, il développe en parallèle une politique de coopération militaire avec l'ancienne puissance coloniale et l'URSS qui lui permet d'augmenter la technicité de ce corps.

7 Suite à la mort prématurée de Boumediene, Chadli Bendjedid est désigné pour lui succéder. Il l'est davantage parce qu'il incarne le consensus dans l'institution que pour ses compétences militaires. Il s'entoure d'hommes qu'il connaît de longue date. Un passage à la frontière tunisienne pendant la guerre et/ou une affectation en 2e région militaire sous Boumediene devient alors un facteur décisif pour l'évolution de la carrière des officiers. La guerre et l'itinéraire de ces hommes à cette période sont en effet surdéterminants pour la suite de leur carrière. L'équilibre pragmatique de Boumediene se délite au lendemain de sa mort. Chadli Bendjedid remplace les « barons du boumédiénisme » par des hommes plus jeunes, instaurant un nouvel équilibre entre deux groupes d'officiers en ascension.

8 Ces hommes, qui sont des techniciens bien formés, mettent en œuvre une politique de réorganisation des forces militaires. Mais l'équilibre mis en place par Chadli se révèle précaire. Les évènements d'octobre 1988 dans lesquels l'armée se trouve pleinement impliquée, précipitent l'Algérie dans une crise majeure, crise politique, mais aussi militaire puisque l'armée, qui a ouvert le feu sur les jeunes manifestants, est montrée du doigt. S'ensuivent, au

tournant des années 1990, deux grands remaniements desquels le groupe des anciens de l'armée française de « seconde génération » semble sortir gagnant : il occupe alors l'essentiel des postes stratégiques de l'ANP. De ce groupe d'officiers en ascension, un homme se distingue et apparaît comme un personnage clef au centre de multiples relations, le plus souvent anciennes : le général Khaled Nezzar. Simultanément, le groupe des techniciens formés à l'étranger durant la guerre apparaît évincé du sommet de la hiérarchie de l'ANP.

9 Toutefois, en prolongeant cette étude, on noterait probablement que l'arrivée de l'un des membres de ce dernier groupe à la présidence en 1994, à savoir Liamine Zeroual, conduit à la réintégration de certains de ces officiers dans les cercles supérieurs de l'ANP, ou tout du moins sur le devant de la scène politique. Cette hypothèse, qui nécessite évidemment d'être vérifiée, semble plausible dans la mesure où certains officiers formés au Moyen-Orient deviennent en 1997 membres du Conseil de la Nation [2], bien que cette nomination soit essentiellement honorifique.

10 Enfin, c'est à partir des années 1990, puis surtout des années 2000, que le dernier groupe d'officiers étudiés, ayant intégrés l'ANP au lendemain de l'indépendance, acquiert des positions stratégiques au sein de l'armée, groupe dont certains des membres étaient en poste jusqu'à une date récente, voire le sont toujours [3]. Il faut cependant nuancer le renouvellement générationnel des officiers supérieurs de l'ANP. Jusqu'en septembre 2015, le chef des services de renseignement était un ancien de l'ALN tout comme son homologue, chef d'État-major de l'ANP, décédé en décembre 2019 alors qu'il était toujours en fonction.

11 Cette première étude exploratoire laisse de nombreux points en suspens qui sont autant de perspectives de recherche. En ce qui

concerne l'armée, cette étude devra être complétée par une analyse de ses rapports avec le FLN, tant les deux sont liés, au moins jusqu'au retrait de l'armée du Comité central en 1989. La question des écoles d'enfants de troupes, instaurées par la France et reprises par l'Algérie indépendante sous le nom d'Écoles des Cadets de la Révolution, mériterait une étude minutieuse tant ces établissements sont des lieux de socialisation précoce où se tissent des liens forts qui paraissent perdurer tout au long de la carrière. En outre, cette étude permettrait d'articuler l'histoire de la période coloniale et celle de la période indépendante en dépassant la rupture de 1962, qui apparaît bien souvent infranchissable. Sur un autre axe, une analyse approfondie des camps algériens établis à la frontière tunisienne permettrait de mieux comprendre le processus de construction et d'unification de l'armée des frontières, d'autant qu'il existerait des archives tunisiennes qui permettraient de compléter les sources françaises et algériennes. Cela offrirait un troisième point de vue sur cette question. Par ailleurs, une étude de la coopération militaire arabe, essentiellement entre l'Algérie, l'Égypte, l'Irak et la Syrie, et de la circulation des officiers issus de ces différents pays, contribuerait à mieux comprendre les liens qui se sont tissés entre ces États des années 1950 à la fin des années 1960. Il apparaît en effet qu'une intense coopération s'est développée, avec en toile de fond la question des guerres israélo-arabes et les relations arabo-soviétiques.

12 La première génération de militaires est quasiment éteinte, ceux appartenant à la deuxième disparaissent lentement. Ce sont les militaires de troisième génération qui sont maintenant à la tête de l'ANP. Ces hommes ont vécu le processus de dépolitisation de l'armée opéré au lendemain des émeutes d'octobre 1988 avec le retrait, l'année suivante, des militaires du Comité central du FLN.

Pour ces hommes l'expérience du feu fut, à n'en pas douter, profondément douloureuse puisqu'elle se fit contre leurs propres compatriotes. Ces techniciens eurent à charge de former une relève qui, elle, n'a pas connu la guerre d'indépendance et dont on peut imaginer qu'elle entretient un autre rapport à cette mémoire d'une guerre dont ils sont héritiers sans en avoir été acteurs. Il s'agit d'une quatrième génération formée dans une configuration politique particulière, dans un contexte de guerre civile qui a forcément impacté la perception de son rôle au sein de la société.

13 Ce premier travail a permis de mieux saisir comment se sont opérées, au niveau de l'armée, les phases de transition et de changement de régime (1965, 1979, 1988) et le rôle que les officiers de l'ANP y ont joué. Alors que l'Algérie connaît aujourd'hui une période de fin de règne qui s'éternise et dont la transition demeure incertaine [4] tant ses ressorts paraissent obscurs, on peut s'interroger sur le rôle que tiendra l'armée dans ce processus. En effet, si celle-ci s'est officiellement retirée de la vie politique il y a plus d'un quart de siècle, on ne peut imaginer, étant donné sa place centrale dans l'État algérien, qu'elle n'ait pas un rôle à jouer dans les changements appelés à se produire dans un futur proche.

14 Depuis le début de cette étude, plus de 15 officiers appartenant au *corpus* sont décédés [5]. Ce chiffre témoigne de l'extinction progressive de toute une génération d'acteurs : celle des anciens combattants, celle d'hommes qui se sont trouvés propulsés au cœur des rouages de l'État algérien au lendemain de l'indépendance, celle de témoins qui disparaissent les uns après les autres et avec eux leur expérience et leurs souvenirs d'un temps qui a du mal à devenir histoire. Il y a urgence à poursuivre le travail d'écriture de l'histoire de l'Algérie indépendante.

15 Marseille, mai 2018.

16 Octobre 2020 pour l'édition française.

NOTES DE BAS DE PAGE

1. Cailleteau, François, « La sélection des élites dans les corps des officiers de l'armée de terre », dans Hubert, Jean-Pierre Thomas (dir.), *Officiers et sous-officiers, la dialectique des légitimités*, Centre de sociologie de la défense nationale, Paris, ADDIM, 1994, p. 150.

2. Ils font partie du tiers présidentiel ; on trouve parmi eux Kamel Abderrahim, Hocine Benmaalem et Zine Labidine Hachichi (décret présidentiel n° 97-499 du 27 Chaâbane 1418 correspondant au 27 décembre 1997 portant désignation des membres du Conseil de la Nation, *Journal officiel*).

3. Par exemple les généraux-majors Abderrezak Chérif, commandant de la 4e région militaire et Abdelkader Lounès, commandant des forces aériennes, jusqu'à l'été 2018 ou encore Ammar Amrani, actuel commandant des forces de défense aérienne du territoire.

4. La situation a bien changé depuis février 2019. Cependant, j'ai choisi de conserver la fin de ce texte tel que je l'avais rédigé en 2018 et d'ajouter une postface.

5. Parmi les plus connus, on peut citer Chadli Bendjedid et son ancien bras droit Larbi Belkheir ou encore son premier chef d'État-major Mostefa Benloucif, mais aussi l'ancien chef d'État-major Mohamed Lamari ou encore l'ancien Secrétaire du ministère de la Défense Ahmed Senhadji.

Postface

p. 263-266

1 Ce livre est paru en Algérie le 1er novembre 2018 aux éditions Barzakh. Quelques mois plus tard, en février 2019, un large mouvement de contestation populaire voyait le jour afin de s'opposer à un cinquième mandat du président Abdelaziz Bouteflika. La fin de règne que j'évoquais dans la conclusion prenait forme. L'interrogation que j'exprimais quant au rôle de l'armée dans les changements qui se profilaient commençait à trouver une première réponse : un rôle central. L'armée revenait en effet une fois de plus sur le devant de la scène à travers son chef d'État-major, le général de corps d'armée Ahmed Gaïd Salah.

2 Chaque semaine, celui-ci prononçait des discours aux quatre coins du pays, tantôt menaçant, tantôt conciliant, à l'égard des contestataires. Si dans les premiers jours qui ont suivi le soulèvement de février 2019, Ahmed Gaïd Salah semble soutenir le président en exercice, des premières failles apparaissent le 10 mars 2019 lorsque, dans un discours, il déclare que « l'Armée Nationale Populaire, digne héritière de l'Armée de Libération Nationale s'enorgueillit de son appartenance à ce peuple brave et authentique, et partage avec lui les mêmes valeurs et principes [1] ». Quinze jours plus tard, la rupture paraît consommée. Pour la première fois, le chef d'État-major évoque « une solution à même d'aboutir à un consensus de l'ensemble des visions, et faire l'unanimité de toutes les parties, à

savoir la solution stipulée par la Constitution, dans son article 102[2] », article relatif à l'empêchement du président. Une semaine plus tard, le 2 avril 2019, à l'issue d'une réunion du haut commandement de l'armée, Ahmed Gaïd Salah déclare : « Nous estimons qu'il n'y a plus lieu de perdre davantage de temps et qu'il faut appliquer immédiatement la solution constitutionnelle proposée, à savoir la mise en application des articles 7, 8 et 102[3] et entamer le processus garantissant la gestion des affaires de l'Etat dans le cadre de la légitimité constitutionnelle[4]. » Abdelaziz Bouteflika est forcé de démissionner. Il est ainsi écarté par l'un de ses plus indéfectibles soutiens qu'il avait lui-même nommé au poste de chef d'État-major de l'ANP en 2004 alors que ce dernier était plus proche de la retraite que du sommet de l'armée. L'armée a de nouveau démis un président.

3 Suite à la démission d'Abdelaziz Bouteflika, Abdelkader Bensalah, président du Conseil de la Nation, est nommé président par intérim. Il se trouve complètement marginalisé par le chef d'État-major qui assoit son omniprésence. C'est lui qui paraît dicter la politique du pays. Après que les élections présidentielles ont été repoussées puis annulées, Ahmed Gaïd Salah, qui tient à parer ses décisions de légitimité constitutionnelle, souhaite que des « élections présidentielles transparentes [soient organisées] dans les plus brefs délais[5] ». Le 2 septembre 2019, il déclare : « Nous considérons qu'il est opportun de convoquer le corps électoral le 15 du mois de septembre courant[6]. » Le 15 septembre, suivant le calendrier prescrit par le chef d'État-major, le président par intérim Abdelkader Bensalah signe un décret convoquant le corps électoral le jeudi 12 décembre 2019[7].

4 Malgré la défiance populaire, les élections présidentielles ont lieu et Abdelmadjid Tebboune est élu président de la République. Onze jours

plus tard, le 23 décembre 2019, coup de théâtre, Ahmed Gaïd Salah meurt d'une crise cardiaque. Ses obsèques sont dignes de celles d'un chef d'État. Il est enterré dans le prestigieux carré des martyrs du cimetière d'El Alia, aux côtés des présidents défunts et de nombreux chefs historiques du FLN et de l'ALN.

5 Son décès marque la fin, amorcée depuis plusieurs années, d'une longue séquence historique, celle de la suprématie des anciens combattants de l'ALN sur l'ANP. Avec lui, disparaît l'avant-dernier combattant de la guerre d'indépendance encore en fonction[8]. Son successeur, le général-major Saïd Chanegriha, né en 1945, promu général de corps d'armée en juillet 2020, est le premier chef d'État-major de l'ANP qui n'a pas combattu dans les rangs de l'ALN. Quant au nouveau président de la République, Abdelmadjid Tebboune, né en 1945, il est le premier chef de l'État à n'avoir pas pris part à la lutte de libération. Ainsi, les évènements qui se déroulent depuis février 2019[9] coïncident avec la fin d'une longue période : celle de la légitimité dite historique, ou encore révolutionnaire, dont se paraient tous les hommes qui se sont succédé à la présidence et à la tête de l'armée. C'est en effet un homme issu de la troisième génération de militaires que je décris dans ce livre qui se trouve aujourd'hui au sommet de l'armée.

6 Les moments de crise et/ou de transition sont propices aux changements et aux restructurations au sein de l'institution militaire. La période actuelle n'échappe pas à la règle. Depuis plusieurs mois, on observe d'importants changements au sein de l'ANP même si l'on ne peut encore en tirer des conclusions. Néanmoins, il apparaît probable qu'une certaine « dégaïdisation » de l'armée soit en cours à travers la mise à l'écart de plusieurs officiers réputés proches du défunt chef d'État-major. En mars-avril 2020, les directeurs des principaux services de renseignements ont été

[10]

remplacés [10]. En juin, des décrets présidentiels ont « mis fin aux fonctions » de plusieurs directeurs du ministère de la Défense [11]. Il est trop tôt pour bien cerner tous les enjeux que recouvrent ces changements et ce qu'ils impliquent à long terme, mais il ne fait aucun doute que l'institution militaire connaîtra des transformations profondes dans les mois et les années qui viennent.

7 Octobre 2020.

NOTES DE BAS DE PAGE

1. Discours du 10 mars 2019, en ligne sur le site du ministère de la Défense nationale : https://www.mdn.dz/site_em_anp/sommaire/archives/2019/mars-fr.php, dernière consultation le 6 octobre 2020.

2. APS, « La solution à la crise est le recours à l'article 102 de la Constitution (Gaïd Salah) », 26 mars 2019, en ligne, dernière consultation le 6 octobre 2020.

3. L'article 7 dispose que « Le peuple est la source de tout pouvoir. La souveraineté nationale appartient exclusivement au peuple », l'article 8 que « Le pouvoir constituant appartient au peuple. Le peuple exerce sa souveraineté par l'intermédiaire des institutions qu'il se donne [...] » tandis que l'article 102 concerne l'empêchement du président.

4. APS, « Gaïd Salah appelle à l'application "immédiate" des articles 7, 8 et 102 de la Constitution », 2 avril 2019, en ligne, dernière consultation le 6 mai 2020.

5. Voir par exemple son discours du 26 août 2019, en ligne sur le site du ministère de la Défense nationale : https://www.mdn.dz/site_principal/sommaire/archives/2019/aout_fr.php ; dernière consultation le 31 août 2020.

6. Discours du 2 septembre 2019, en ligne sur le site du ministère de la Défense nationale : https://www.mdn.dz/site_principal/sommaire/archives/2019/septembre_fr.php ; dernière consultation le 31 août 2020.

7. Décret présidentiel n° 19-245 du 15 Moharram 1441 correspondant au 15 septembre 2019 portant convocation du corps électoral en vue de l'élection du Président de la République, *Journal officiel*.

8. Ben Ali Ben Ali, à la tête de la garde républicaine, est le dernier combattant de la guerre d'indépendance encore en fonction. En juillet 2020, il est promu général d'armée.

9. Les marches hebdomadaires sont interrompues depuis le 20 mars 2020 en raison de l'épidémie de Covid-19.

10. Au niveau de la DCSA (Direction centrale de la sécurité de l'armée), de la DGSI (Direction générale de la sécurité intérieure) et de la DDSE (Direction de la documentation et de la sécurité extérieure).

11. Voir les décrets présidentiels du 27 juin 2020 publiés dans le *Journal officiel* du 16 août 2020.

Annexes

p. 267-296

Répertoire biographique non exhaustif des principaux militaires étudiés

ABID, Saïd

1 Né à Sedrata dans l'est algérien, il est employé de banque avant de rejoindre les maquis dans la région de Tadjerouine. Adjoint du commandant de la ZOS à partir de 1960. Commandant de la 1re région militaire de 1964 à 1967, il participe au coup d'État du 19 juin 1965 et rejoint alors le Conseil de la Révolution. Proche de Tahar Zbiri, son rôle reste ambigu au moment du putsch de ce dernier. Il est retrouvé mort juste après, il se serait suicidé selon la version officielle.

AÏT MESSAOUDENE, Saïd

2 Né le 25 juillet 1933 dans l'Algérois, pilote de chasse dans l'armée française, il déserte en février 1959 et rejoint alors l'ALN. Responsable des aviateurs formés en Irak durant la guerre, il devient, à l'indépendance, le premier directeur de l'aviation. Formé en URSS en 1966, il quitte ensuite l'armée pour devenir directeur d'Air Algérie. Membre du Comité central du FLN, il occupe différents

postes de ministre dans les années 1970 (PTT, santé, industrie légères). Il meurt en 2009 des suites d'une longue maladie.

ATTAÏLIA, Mohamed

3 Né en 1931, originaire de Guelma, il est parfois appelé « Le Manchot » en raison de son bras perdu pendant la guerre ou encore « Le Rouge » suite à la violente répression qu'il mène en 1965 à Annaba et/ou en raison de la couleur de ses cheveux – deux versions quant à l'origine de ce surnom m'ont été rapportées. Vraisemblablement dénué d'instruction au sens strict du terme, cela ne l'empêche pas de gravir tous les échelons de la hiérarchie militaire jusqu'au grade de général auquel il est promu en 1984. Il est successivement commandant de la 4e (1969-... [1]) région militaire puis de la 1re (1979-1988) avant d'être nommé en 1988 inspecteur général de l'ANP ce qui équivaut à une mise à l'écart en douceur. Il est mis à la retraite en 1990. Il meurt le 9 décembre 2017. Il a été ihnumé au cimetière d'El Alia.

BELHOUCHET, Abdallah

4 Né en 1924 dans la région de Sedrata, il est sous-officier dans l'armée française jusqu'en 1953. Il rejoint l'ALN en *wilaya* I. Impliqué dans l'affaire Lamouri, il est épargné par Boumediene. À l'indépendance, il dirige successivement la 5e (1965-...) puis la 1re (1968-1979) région militaire. Il est membre du Comité central du FLN et du Conseil de la Révolution. En 1980, il est nommé vice ministre de la Défense. Il était le plus ancien dans le grade le plus élevé de la hiérarchie militaire et aurait pu, par conséquent, succéder à Boumediene. Promu directement général-major en 1984, il est nommé chef d'État-major

en 1986, poste qu'il occupe durant deux ans. Il est mis en retraite en 1989. Il meurt en 2003.

BELKHEIR, Larbi

5 Présumé né en 1938 à Frenda en Oranie, ce fils de caïd intègre l'armée française en 1956 avant de déserter à l'été 1958. Il rejoint l'ALN en Tunisie et occupe différents postes au sein d'écoles de formation. Il devient ensuite chef de bataillon dans la ZOS. Après l'indépendance, il reçoit une formation en URSS en 1964. Il dirige ensuite l'infanterie avant de devenir chef d'État-major de la 4e (1972) région militaire puis de la 2e (...-1975) à l'époque où Chadli Bendjedid est à sa tête. C'est à cette période qu'ils deviennent proches. Il dirige ensuite l'école de l'ENITA à l'époque où se réunit le haut commandement de l'ANP afin de désigner le successeur de Boumediene. Promu général en 1985, il est le Secrétaire général de la Présidence sous Chadli puis directeur de cabinet du président à partir de 1986. En 1991-1992, il est ministre de l'Intérieur. Dans les années 2000, il est le directeur de cabinet de Bouteflika. Il meurt le 28 janvier 2010. Il a été inhumé à Ben Aknoun.

BENAHMED, Mohamed dit Abdelghani

6 Né le 18 mars 1927, il est membre du PPA à partir de 1943. En 1956 il est désigné au Bureau politique du Caire avant de rejoindre l'ALN en *wilaya* V. Il est ensuite affecté en ZON. À l'indépendance il dirige successivement la 1re (1962-1965), la 4e (1965-1967) puis la 5e (1967-1974) région militaire avant de devenir ministre de l'Intérieur (1974-1979). En 1964, il est membre du tribunal chargé de juger Chaâbani. À partir de 1965, il est membre du Conseil de la Révolution. Il termine sa carrière militaire avec le grade de colonel. De 1979 à 1984,

il est Premier ministre. Il meurt le 22 décembre 1996 d'une crise cardiaque.

BENCHERCHALI, M'Hamed

7 Né le 9 octobre 1937 à Blida, il est le fils d'un grand industriel du tabac. Issu d'une famille fortement impliquée dans la guerre, il rejoint la Tunisie en 1957 d'où il est envoyé au Caire afin de recevoir une formation d'aviateur qu'il perfectionne ensuite en Irak puis en URSS. À l'indépendance, il est chargé de monter l'école d'aviation de Tafraoui. Il est ensuite sous-directeur des opérations auprès de la direction Air de l'ANP. Il effectue un stage à l'École supérieure de guerre à Paris en 1974. En 1979, il est nommé attaché militaire à Belgrade puis à Washington en 1981. Directeur des relations extérieures au ministère de la Défense en 1984-1985, il est ensuite nommé attaché militaire à Tunis. En octobre 1987, il est mis à la retraite avec le grade de colonel. En 1995, Liamine Zeroual le rappelle pour être directeur d'Air Algérie, poste qu'il occupe durant deux ans.

BENCHÉRIF, Ahmed

8 Né le 25 avril 1927 à Djelfa dans le Sud algérien, ce fils de bachagha traîne une sulfureuse réputation. Engagé dans l'armée française en 1948, il combat en Indochine alors qu'il n'est que caporal. Formé ensuite à Saint-Maixent, il déserte dans le sang l'armée française le 28 juillet 1957 ce qui lui vaut une condamnation à mort. Instructeur aux frontières, il parvient à pénétrer en Algérie en 1960 mais est rapidement arrêté. Inamovible directeur de la gendarmerie de 1962 à 1977, il est membre du Comité central du FLN ainsi que du Conseil de la Révolution. Il fait partie de la Cour martiale chargée de juger

Chaâbani en 1964. Il est mis à l'écart à partir de 1977, alors qu'il est colonel, par une nomination au poste de ministre de l'Environnement. Il meurt le 21 juillet 2018 à Paris. Il a été inhumé à Djelfa.

9 Il est l'auteur de : *L'Aurore des mechtas : quelques épisodes de la guerre d'Algérie*, Alger, SNED, 1969, 117 p.

BENDJEDID, Chadli

10 Né le 14 avril 1929 à Sebaâ dans l'extrême est algérien, il est issu d'une famille plutôt aisée. Il suit des cours dans une école coranique, toutefois, son instruction apparaît limitée. Il rejoint l'ALN en 1955 en *wilaya* II où il gravit lentement les échelons au sein de la hiérarchie. Suite à l'instauration de zones opérationnelles en Tunisie par l'EMG, il est nommé adjoint au commandant de la ZON. À l'indépendance, il dirige brièvement la 5e région militaire avant d'être nommé commandant de la 2e en 1964 dont il reste à la tête tout au long de la période Boumediene. En 1969, il est promu colonel, plus haut grade de l'ANP à cette époque. À la mort de Boumediene, il est désigné candidat à la présidence de la République. Il est élu le 7 février 1979 à la magistrature suprême. Il opère alors de nombreuses restructurations et s'entoure de fidèles dont le plus connu est Larbi Belkheir. Suite aux émeutes d'octobre 1988, il engage une ouverture du régime. Suite à la victoire du FIS lors des élections législatives de décembre 1991, il démissionne en janvier 1992. Il meurt le 6 octobre 2012. Il a été inhumé dans le carré des martyrs du cimetière d'El Alia.

11 Le premier tome de ses mémoires est publié en 2012 : *Mémoires*, t. 1, *1929-1979*, Alger, Casbah, 2012, 332 p.

BENLOUCIF (parfois orthographié BELOUCIF ou BELLOUCIF), Mostefa

12 Né le 12 avril 1939 à Ben M'Hidi dans l'est, il rejoint les rangs de l'ALN en 1957. Titulaire d'un baccalauréat, il est envoyé en formation en URSS en 1965. Chef d'État-major de la 4e (1965-...) puis de la 3e (1968-...) région militaire, il est marginalisé sous Boumediene mais connaît ensuite une ascension fulgurante. Il est promu directement général-major en 1984 puis devient, entre 1984 et 1986, le premier chef d'État-major de l'ANP depuis la disparition du poste sous Boumediene en 1967. Condamné à douze ans de prison pour une affaire de corruption en 1992 il est finalement libéré en 1996. Il meurt le 14 janvier 2010. Il a été inhumé au cimetière d'El Alia.

BENMOUSSA, Mohamed

13 Né le 19 novembre 1936 à Tlemcen, bachelier, il rejoint l'ALN en *wilaya* V. Il est rapidement envoyé en Égypte, à Alexandrie, afin d'y recevoir une formation de marin qu'il perfectionne ensuite à Poti, en URSS. Premier directeur de la marine algérienne, il suit à nouveau une formation en URSS après 1962 puis effectue un stage à l'École supérieure de guerre à Paris. Il quitte l'armée en 1978 alors qu'il est colonel. Il est ensuite nommé ambassadeur au Mexique et aux Pays-Bas. Il meurt d'une crise cardiaque en août 2004.

BENSALEM, Abderrahmane

14 Né en 1923 à La Calle, il est sous-officier dans l'armée française où il participe à la bataille du Monte-Cassino. Envoyé ensuite en Indochine, il prend part à la bataille de Dien Bien Phu. Il déserte l'armée française alors qu'il est sergent-chef le 8 mars 1956. Il gravit

rapidement les échelons au sein de l'ALN et est nommé commandant de la ZON en Tunisie en 1960. Élu député dans le département de Bône après 1962, il est membre du Conseil de la Révolution. En 1964, il est membre de la Cour martiale chargée de juger Chaâbani. Il dirige ensuite l'école interarmes de Cherchell jusqu'en septembre 1969. Il meurt le 9 octobre 1980.

BENYELLES, Rachid

15 Né en 1940 à Tlemcen, il rejoint l'ALN en 1957 et appartient à la première promotion de marins formés à Alexandrie. Adjoint du directeur de la marine après 1962, il effectue un stage à l'École supérieure de guerre à Paris au début des années 1970. Il commande ensuite la base navale de Mers el-Kébir. Il succède à Mohamed Benmoussa à la tête de la marine en 1978, poste qu'il occupe jusqu'en 1984, date à laquelle il est promu général et devient Secrétaire général du ministère de la Défense. Il quitte l'armée suite aux évènements d'octobre 1988.

16 Il est l'auteur de *Dans les arcanes du pouvoir, Mémoires (1962-1999)*, Alger, Barzakh, 2017, 413 p.

BOUHARA, Abderrezak

17 Né le 1er décembre 1934 à Collo, il rejoint la *wilaya* I en 1956. Formé en Égypte et en Syrie, il prend, à son retour, la tête du 39e bataillon le long de la frontière tunisienne. Nommé chef d'État-major de la 3e région militaire en 1963, il est ensuite attaché militaire à Paris avant de suivre en 1966 un stage d'État-major à Paris. Lors de la guerre israélo-arabe de 1967, il est chargé du commandement de trois bataillons. Il est ensuite ambassadeur au Viêt-Nam durant les années 1970. De 1979 à 1984, il est ministre de la Santé publique.

Membre du Conseil de la Nation dans les années 2000, il meurt en février 2013. Il a été inhumé au cimetière d'El Alia.

18 Il est l'auteur de deux ouvrages : *Les viviers de la libération*, Alger, Casbah, 2001, 336 p. et *Du djebel aux rizières*, Alger, ANEP, 2004, 300 p.

BOUMEDIENE, Houari

19 Mohamed Boukharouba est né le 23 août 1932 dans une famille modeste de paysans dans la région de Guelma. Il suit des études en arabe dans une école coranique et poursuit en français des études primaires. Il s'inscrit ensuite à la medersa de la Kettania à Constantine puis fréquente la Zitouna à Tunis et enfin la prestigieuse université d'Al-Azhar au Caire. Il suit une rapide formation militaire en Égypte où il fait la connaissance de Ben Bella avant de convoyer des armes en direction du Maroc en 1955. C'est durant la guerre qu'il adopte le nom de Houari Boumediene. Il devient l'adjoint d'Abdelhafid Boussouf, à l'ombre duquel il monte dans la hiérarchie de l'ALN. Il lui succède à la tête de la *wilaya* V en 1957. En 1958, il est nommé à la tête du COM Ouest. Lors de « l'affaire Lamouri », il préside la Cour chargée de juger les conjurés. En 1960, il est nommé à la tête de l'EMG et s'attelle à organiser les forces dispersées aux frontières, essentiellement du côté tunisien. À l'indépendance, il devient ministre de la Défense de Ben Bella qu'il renverse trois ans plus tard, le 19 juin 1965. Il est alors le président du Conseil de la Révolution, poste qu'il cumule avec celui de ministre de la Défense et deux ans plus tard celui de chef d'État-major. Nationaliste convaincu, il veut mettre en place un État fort. Il lance notamment une politique dite « d'industrie industrialisante », met en place une réforme agraire, nationalise les hydrocarbures en 1971 tout en organisant l'ANP. Il meurt le 27 décembre 1978.

BOUSSOUF, Abdelhafid

20 Voir p. 63 (note 28).

BOUTELLA, Rabah (parfois prénommé Mohamed dans les sources)

21 Ce fils de caïd est né le 1er février 1924 à La Calle. Formé à l'école de Bou Saâda puis à l'école de cavalerie de Saumur, il passe deux ans en Indochine. Promu capitaine en 1957, il est impliqué dans l'affaire Rahmani suite à laquelle il est emprisonné. Il déserte de l'armée française en mars 1958. Il rejoint l'ALN *via* la Tunisie. Responsable des stagiaires au Caire (1959), il appartient ensuite au 3e bureau de l'EMG. À l'indépendance, il est chargé de l'organisation de l'école des blindés de Batna. Il est ensuite attaché militaire à Paris (1968). Promu lieutenant-colonel en 1971, il n'a pas été possible de retracer la suite de sa carrière. Il meurt en juillet 2007 des suites d'une maladie.

CHAÂBANI, Mohamed

22 Voir p. 162.

CHABOU, Moulay Abdelkader

23 Fils d'un militaire de carrière, il naît à Trèves en Allemagne le 8 mai 1925. Formé à Bou Saâda, il intègre l'école de cavalerie de Saumur avant d'être envoyé en Indochine. Il déserte l'armée française en octobre 1957 avec le grade de lieutenant. À la création de l'EMG, Boumediene l'affecte au 3e bureau, dit technique ; il devient également l'adjoint du commandant de la ZON. À l'indépendance, il

est le directeur de cabinet de Boumediene puis Secrétaire général du ministère de la Défense, poste qu'il occupe jusqu'à sa mort dans un accident d'hélicoptère le 1er avril 1971. Il était membre du Conseil de la Révolution.

CHELOUFI, Mustapha

24 Fils de bachagha, il naît le 1er mai 1930 à La Calle. Il entre dans l'armée française en 1949, puis passe plus de deux ans en Indochine. Promu sous-lieutenant en 1957, il déserte en mai 1958. Il rejoint alors les services du MALG. À l'indépendance il intègre la gendarmerie nationale où il occupe différents postes avant de succéder à Ahmed Benchérif en tant que directeur (1977-1985). Il devient ensuite Secrétaire général du ministère de la Défense. À partir des années 2000, il est conseiller du président de la République pour les affaires de défense. Il est nommé membre du Conseil de la Nation en 2004 dont il préside la commission de défense. Il meurt le 16 mai 2016.

GUENAÏZIA, Abdelmalek

25 Né le 20 novembre 1936 dans la région de Souk Ahras, cet ancien enfant de troupe, déserte l'armée française depuis l'Allemagne au mois d'avril 1958 avec son compagnon d'arme, Khaled Nezzar. Il devient alors commandant de l'École des cadres en Tunisie puis prend le commandement d'une compagnie lourde le long de la frontière. En 1964, il reçoit une formation à Frounzé en URSS, à son retour il devient chef d'État-major de la 5e région militaire puis de la 2e avant d'être nommé adjoint de Mohamed Zerguini alors commandant de la 3e région militaire. À la fin des années 1970, il est directeur de la logistique au ministère de la Défense nationale.

En 1987, alors qu'il est général il devient commandant des forces aériennes et adjoint au chef d'État-major. En 1990, il est nommé chef d'État-major de l'ANP. Il est vice-ministre de la Défense sous Bouteflika avant d'être démis de ses fonctions le 11 septembre 2013. Il meurt le 4 février 2019 à Genève. Il a été inhumé au cimetière de Sidi-Yahia.

26 Il est l'auteur de *La guerre d'octobre 1973. Les unités algériennes au Moyen-Orient*, Alger, Éditions Populaires de l'Armée, 2013, 209 p.

HACHICHI, Zine Labidine

27 Né le 25 octobre 1938 à Tébessa, il rejoint l'ALN suite à la grève des étudiants de mai 1956. Il est ensuite envoyé en formation en Jordanie (1960). Chef de secteur au sein de la 3e région militaire (1972), il est commandant de l'école de Cherchell (1980) puis commandant de la 3e région militaire. Promu général en 1985, il est directeur de la gendarmerie (1986-1987). Il est mis à la retraite en 1988. Par la suite il est ambassadeur en Bulgarie, puis membre du Conseil de la Nation.

HADJERÈS, El Hachemi

28 Né en 1932 dans la région de Tizi-Ouzou, il est licencié en droit et rejoint l'ALN suite à la grève de mai 1956 en *wilaya* II. Il est désigné à la tête du Commissariat politique de l'ALN en 1961. Après 1962, il est directeur du Commissariat politique de l'ANP (1966), il commande ensuite un bataillon lors de la guerre de 1967. Commandant de la 5e région militaire (1975-1982), il dirige ensuite l'école militaire interarmes de Cherchell. Promu général en 1985, il est désigné inspecteur général de l'ANP en 1987. Il meurt le 21 septembre 2011. Il a été inhumé au carré des martyrs du cimetière d'El Alia.

HOFFMAN, Slimane

29 Né le 20 janvier 1927 à Marengo, il est adopté en 1949 par un couple d'allemands ce qui explique son nom à consonance germanique. Détenteur de la première partie du baccalauréat, il appartient à l'armée française qu'il déserte en octobre 1957. Durant la guerre, il est instructeur à l'École des cadres du Kef puis membre du 3e bureau de l'EMG. Il est également à la tête d'un bataillon le long de la frontière tunisienne et occupe un temps le poste d'adjoint logistique au chef de la ZON. Après 1962, il est directeur de l'arme blindée puis conseiller à la Présidence et directeur du bureau des études internationales (1969). Promu colonel en 1970, il est wali d'Alger dans les années 1970. Il meurt en 1992.

LAKEHAL AYAT, Medjedoub

30 Né le 8 mars 1936 à Oued Zenati, il est issu d'une grande famille de propriétaires fonciers. Il rejoint l'ALN en *wilaya* II vers 1956-1957. Il prend ensuite le commandement du 12e bataillon le long de la frontière tunisienne. En 1964, il suit des cours d'État-major en URSS, puis fait l'École d'État-major en France avant de suivre les cours de l'École supérieure de guerre de Paris (1976). Chef d'État-major de la 3e région militaire (1965-...), puis directeur de l'instruction au ministère de la Défense (1974). En 1981, alors qu'il est lieutenant-colonel, il est nommé directeur central de la Sécurité militaire. Promu général en 1985, il quitte ses fonctions en 1987. Il est alors nommé délégué général à la prévention et à la sécurité (DGPS), poste qu'il occupe à peine un an avant d'être mis à la retraite suite aux évènements d'octobre 1988. Il meurt à Genève en juin 2006.

LAMARI, Mohamed

31 Né le 7 juin 1939 à El Biar à Alger, il est garçon de bureau avant d'être appelé à l'activité dans l'armée française le 1er juillet 1959. Admis à l'école de cavalerie de Saumur la même année, il est promu sous-lieutenant de réserve de cavalerie en avril 1960 puis déserte au début du mois d'août 1960. Il n'a été trouvé aucune information relative aux positions qu'il aurait occupées dans l'ALN excepté qu'il a *a priori* stationné à la frontière marocaine. Après l'indépendance, il est formé à l'artillerie à Frounzé et suit des cours d'État-major à l'École supérieure de guerre à Paris. Directeur de l'École des cadres du matériel d'El Harrach (1970), il devient ensuite chef d'État-major de la 5e région militaire (1971). Promu général en 1990, il est nommé chef d'État-major en 1993 et atteint ensuite le plus haut grade de l'ANP à l'époque, général de corps d'armée. Il meurt le 13 février 2012 d'un arrêt cardiaque. Il a été inhumé au cimetière de Ben Aknoun.

LATRÈCHE, Abdelhamid

32 Né le 27 février 1931 à Jemmapes (Azzaba, dans la *wilaya* actuelle de Skikda), engagé volontaire dans l'armée française, il passe seize mois en Indochine. Il déserte en avril 1958. Durant la guerre il occupe différents postes au Maroc, notamment celui d'instructeur au camp de Nador. Après 1962, il est chef d'État-major à la 2e région militaire (1964), puis directeur de l'aviation dans les années 1970. Il succède à Abdelkader Chabou comme Secrétaire général du ministère de la Défense. Proche de Boumediene, il est habilité à signer au nom du ministre de la Défense tous actes, décisions, arrêtés en 1971. Il est promu lieutenant-colonel la même année. De 1971 à 1979, il est haut commissaire au service national. Par la

suite, il est ambassadeur dans plusieurs pays, en Tchécoslovaquie, à Cuba et en Espagne. En 2001, il devient membre du Conseil de la Nation. Il meurt en janvier 2007. Il a été inhumé à El Alia.

MEDIÈNE, Mohamed, dit Toufik

33 Présumé né en 1939 dans la région de Bordj Bou Arreridj selon certains, dans la Casbah d'Alger selon d'autres, la carrière de cet homme mystérieux est difficile à reconstituer et s'écrit au conditionnel. Il fut très vraisemblablement membre du MALG durant la guerre, il aurait suivi une formation d'artilleur en Jordanie et a probablement suivi une formation dispensée par le KGB en URSS dans les années 1960. Son parcours au sein de l'ANP avant 1988 est obscur, il aurait été membre de la SM dans la 2e région militaire, probablement dans les années 1970. En décembre 1988, il quitte ses fonctions de chef du département des affaires de défense et de sécurité à la Présidence pour prendre la tête de la DCSA. En 1990, il prend la tête de l'ensemble des renseignements algériens au niveau du DRS. En 2006, il est promu au plus haut grade de l'armée algérienne : général de corps d'armée. Il quitte la tête du DRS en septembre 2015.

MERBAH, Kasdi

34 De son vrai nom Abdallah Khalef, il est né en 1938 dans la région de Tizi-Ouzou ou à Fès, les sources ne s'accordant pas sur ce point. Il grandit au Maroc. Membre de l'UGEMA, il devient militant du FLN, participe à la grève des étudiants de mai 1956 et s'engage ensuite dans l'ALN en *wilaya* V. Il est rapidement affecté au MALG et appartiendrait à la promotion « Tapis Rouge » envoyée en formation en URSS. Il est à la tête de la SM de l'indépendance à la mort de

Boumediene. Il fait parti des hommes ayant joué un rôle clef dans la mise en avant de Chadli Bendjedid au moment de la succession de Boumediene. En 1979, il devient Secrétaire général du ministère de la Défense pour une année avant d'être nommé à des postes de ministre. Au lendemain des émeutes d'octobre 1988, il devient chef du gouvernement mais est limogé moins d'une année après. En 1990, il créé le Mouvement algérien pour la justice et le développement (MAJD) qui obtient son agrément en 1991. Le 21 août 1993, il est assassiné à Bordj el Bahri en compagnie de son fils, de son frère, de son chauffeur et de son garde du coprs.

NEZZAR, Khaled

35 Né le 25 décembre 1937 à Pasteur (Seriana, dans la *wilaya* actuelle de Batna), cet ancien enfant de troupe de l'école de Koléa déserte l'armée française avec son compagnon, Abdelmalek Guenaïzia, le 28 avril 1957 avec le grade de sous-lieutenant. Il rejoint alors la frontière tunisienne où il occupe différent postes d'instructeur au sein de centres de formations de l'ALN avant de prendre la tête du 13e bataillon. À l'indépendance, il appartient à la première promotion d'officiers envoyés en formation en URSS où il suit des cours d'État-major. Il est ensuite directeur du matériel (1966) puis participe à la guerre israélo-arabe de 1967. En 1979, il est nommé commandant de la 3e région militaire. Il est promu général en 1984, avant d'être nommé commandant des forces terrestres en 1987 et adjoint du chef d'État-major. Un an plus tard il devient chef d'État-major de l'ANP, poste qu'il occupe durant deux ans avant de devenir ministre de la Défense nationale en 1990. Il termine sa carrière avec le grade de général-major.

36 Il a écrit de nombreux ouvrages parmi lesquels : *Mémoires du général Nezzar*, Alger, Chihab, 1999, 302 p. ; *Récits de combats : guerre de libération nationale 1958-1962*, Alger, Chihab, 2002, 214 p. ; *Journal de guerre*, 1954-1962, Paris, Publisud, 2004, 291 p., etc.

RAHAL, Yahia

37 Né en 1936 à Nédroma, il entame des études supérieures avant de rejoindre l'ALN suite à la grève de mai 1956. Il est rapidement envoyé en formation d'aviateur à Alep puis en Chine, en Irak et enfin en URSS. À l'indépendance, il reçoit de nouveau un complément de formation en URSS (1964-1965) puis occupe plusieurs postes au sein de l'armée de l'air algérienne dont celui d'adjoint du directeur (1968). Il est ensuite directeur de l'ENITA (1981). Promu colonel en 1985, il devient directeur du Commissariat politique de l'ANP en 1988. Il est mis à la retraite en 1996. Il meurt d'un arrêt cardiaque en février 2008. Il a été inhumé à El Alia.

38 Il est l'auteur de : *Histoires de pouvoir : un général témoigne*, Alger, Casbah, 1997, 165 p.

SAADI, Salim

39 Né le 25 octobre 1936 à Sétif, il s'engage le jour de ses 18 ans dans l'armée française où il reçoit une formation au train. Porté déserteur en 1958, il rejoint la frontière tunisienne où il occupe des postes d'instructeur avant de prendre la tête du 19e bataillon. Après 1962, il devient directeur du train ainsi que de l'École de formation de cette arme de Beni Messous puis prend la tête des armes de combats. En 1965, il est envoyé suivre une formation à Moscou puis reçoit en 1968 des cours d'État-major à Paris avant de terminer sa formation à l'École supérieure de guerre à Paris entre 1972 et 1974. Il

devient alors commandant de la 3e région militaire jusqu'en 1979. Il occupe ensuite des postes de ministre : agriculture et révolution agraire (1979-1984), industrie lourde (1984-1986), intérieur et collectivités locales (1993-1994).

40 Il a écrit plusieurs articles publiés dans la presse consacrés à différents épisodes de la guerre : « Témoignage sur la lutte de Libération nationale (1re partie), *El Watan*, 28 juillet 2010 ; « Témoignage sur la lutte de Libération nationale (suite et fin), *El Watan*, 29 juillet 2010 ; « L'opération "Amirouche" du 26 novembre 1959 : un remarquable épisode de la lutte de Libération nationale », *El Watan*, 2 décembre 2010.

SI LAHCÈNE, Larbi

41 Né le 6 mars 1935 dans la région de Tizi-Ouzou, il rejoint l'ALN vers 1957 puis est envoyé en formation au Moyen-Orient. Après 1962, il suit des cours en URSS puis devient chef d'État-major de la 1re région militaire (1970) puis de la 5e (1973). Promu général en 1985, il est sous Chadli directeur du Commissariat politique de l'armée. Il est mis à l'écart en 1988 avant d'être nommé ambassadeur à Bagdad. Il meurt en 1997.

SNOUSSI, Hocine

42 Né le 8 février 1935 dans l'ouest algérien, il rejoint l'ALN au Maroc suite à la grève des étudiants de 1956. Il appartient ensuite à la première promotion d'aviateurs formés en Égypte début 1958, puis se perfectionne en Irak et en URSS. À l'indépendance, il devient directeur de la base aérienne de Cheraga. En 1969, il suit des cours d'État-major à Paris. Dans les années 1980, il est directeur de l'Office

culturel OREF de Riadh El Feth. Il est mis en retraite en octobre 1987. Il meurt en juin 2020. Il a été inhumé au cimetière d'El Alia.

SOUFI, Salah

43 De son vrai nom Salah Bendidi, il est né en 1933 à Sedrata. Il prend part comme caporal à la campagne d'Indochine. Il rejoint l'ALN en *wilaya* I où il occupe le poste d'adjoint militaire. Par la suite il est nommé à la tête de la ZOS. À l'indépendance il devient commandant de la 3e région militaire jusqu'en 1965. Après le 19 juin 1965, il intègre le Conseil de la Révolution et semble évincé progressivement de l'ANP. Il meurt dans un accident de voiture le 22 décembre 1976.

YAHIAOUI, Mohamed Salah

44 Né en 1932 à Barika selon certaines sources ou en 1937 dans la région de M'Sila selon d'autres, il rejoint l'ALN en 1956 et occupe plusieurs postes au sein de la *wilaya* I et notamment celui d'adjoint de Tahar Zbiri. En 1965, alors qu'il est commandant, il devient membre du Conseil de la Révolution et prend la tête de la 3e région militaire jusqu'en 1969, date à laquelle il est nommé directeur de l'École de Cherchell puis est promu colonel l'année suivante. En 1977, il quitte l'Académie de Cherchell et est nommé responsable exécutif du FLN ; à ce titre, il est chargé de la réorganisation du parti. Il fait partie des candidats potentiels à succession de Boumediene mais est écarté en faveur de Chadli Bendjedid. En 1980, il est écarté de ses responsabilités au sein du FLN avant d'être limogé, en 1983, de toutes les instances du FLN. De nouveau membre du Comité central à la suite des émeutes d'octobre 1988, il fait figure de « baron du boumediénisme ». Il meurt en août 2018.

ZBIRI, Tahar

45 Né le 4 avril 1929 à Oum El Adhaim, dans l'extrême est algérien, il commence à militer au sein du MTLD vers l'âge de 17 ans. Le 1er novembre 1954, il participe au déclenchement de la guerre dans la région de Guelma. Arrêté en 1955, il est emprisonné avec Mostefa Ben Boulaïd, chef historique du FLN, avec qui il parvient à s'évader. Membre de la *wilaya* I, il gravit progressivement les échelons de la hiérarchie militaire. En 1960, il devient membre du CNRA. Il est l'un des rares responsables de l'ALN à franchir les barrages électrifiés en 1960, il prend alors la tête de la *wilaya* I. Lors de la crise de l'été 1962, d'abord hésitant, il se range finalement du côté de l'EMG. Nommé chef d'État-major par Ben Bella, il participe à son arrestation quelques mois plus tard le 19 juin 1965. Finalement, il entre en conflit avec Boumediene qu'il tente de renverser dans la nuit du 14 au 15 décembre 1967. Il parvient cependant à s'échapper et à rejoindre la Tunisie. À la fin des années 1990, il devient membre du Conseil de la Nation au titre du tiers présidentiel.

46 Il est l'auteur de : *Mémoires du dernier chef historique des Aurès (1929-1962)*, Alger, ANEP, 2010, 365 p. ; *Un demi-siècle de combat, Mémoires d'un chef d'état-major algérien*, Alger, Eh-Chourouk, 2012, 444 p.

ZERGUINI, Mohamed

47 Né le 23 avril 1922, cet ancien de l'armée française participe à la Seconde Guerre mondiale avant d'être envoyé en Indochine à deux reprises. Sur le bateau, il se lie notamment avec un marocain, le futur général Oufkir. Impliqué dans l'affaire Rahmani, il déserte l'armée française en mars 1958 avec le grade de capitaine. À la création de l'EMG, il intègre le 3e bureau dit technique. Formé en URSS en 1965, il dirige des bataillons lors de la guerre israélo-arabe

de 1967. De 1969 à 1975, il commande de la 3e région militaire. Promu colonel en 1970, il est progressivement marginalisé. Ministre des PTT (1977), il est ensuite nommé ambassadeur à Nouakchott. Il meurt en 2001.

48 Il est l'auteur de : *Une vie de combats et de lutte : témoignages et appréciations*, Alger, En Nahdha, 2000, 224 p.

ZEROUAL, Liamine

49 Né le 3 juillet 1941 à Batna, il rejoint les rangs de l'ALN alors qu'il est âgé de 16 ans. Durant la guerre, il est envoyé suivre une formation en Jordanie qu'il parfait ensuite en URSS en 1965 et complète par un stage à l'École supérieure de guerre à Paris en 1974. En 1980 il prend la tête de l'École de Cherchell puis dirige successivement les 6e (1982-1983), 3e (1983-1987) et 5e régions militaires (1987-1988). En 1988, il est promu général et devient commandant des forces terrestres et adjoint du chef d'État-major avant de démissionner en 1990. Il devient alors, pour une courte période, ambassadeur en Roumanie. En juillet 1993, il est nommé ministre de la Défense nationale avant d'être désigné le 30 janvier 1994 à la tête de l'État pour assurer une période de transition avec le HCE mis en place au lendemain de l'interruption du processus électoral en 1992. Le 16 novembre 1995, il est élu président de la République. En septembre 1998, il annonce la tenue d'élections anticipées puis quitte la Présidence en avril 1999.

Annexes documentaires

50 Annexe 1 : Fiche de recensement d'Abdallah Belhouchet, Chadli Bendjedid et Belkacem Krim (CAPM).

51 Annexe 2 : État des prévisions budgétaires pour le bureau des écoles militaires au Moyen-Orient pour l'année 1960, 9 avril 1960, centre des archives nationales d'Alger, document 031/001/003.

52 Annexe 3 : Exposé de la situation générale des élèves militaires dans les Académies et écoles militaires arabes, 30 mai 1960, centre des archives nationales d'Alger, document 031/001/030.

53 Annexe 4 : Compte rendu de la tournée effectuée en Irak le 22 novembre 1960 fait par le responsable des écoles militaires, 17 décembre 1960, centre des archives nationales d'Alger, document 031/001/014.

54 Annexe 5 : Résolution votée par les officiers réunis le 17 aout 1961 au PC de l'EMG, centre des archives nationales d'Alger, fonds GPRA, microfiche n° 23.

55 Annexe 6 : Valeur des renseignements de l'armée française.

56 Annexe 7 : « Réinhumation de moudjahidine au Carré des martyrs d'El-Alia », *El Moudjahid*, 24 octobre 1984.

Annexe 1. Fiche de recensement d'Abdallah Belhouchet, Chadli Bendjedid [2] et Belkacem Krim

57 (CAPM)

Fiche de recensement d'Abdallah Belhouchet

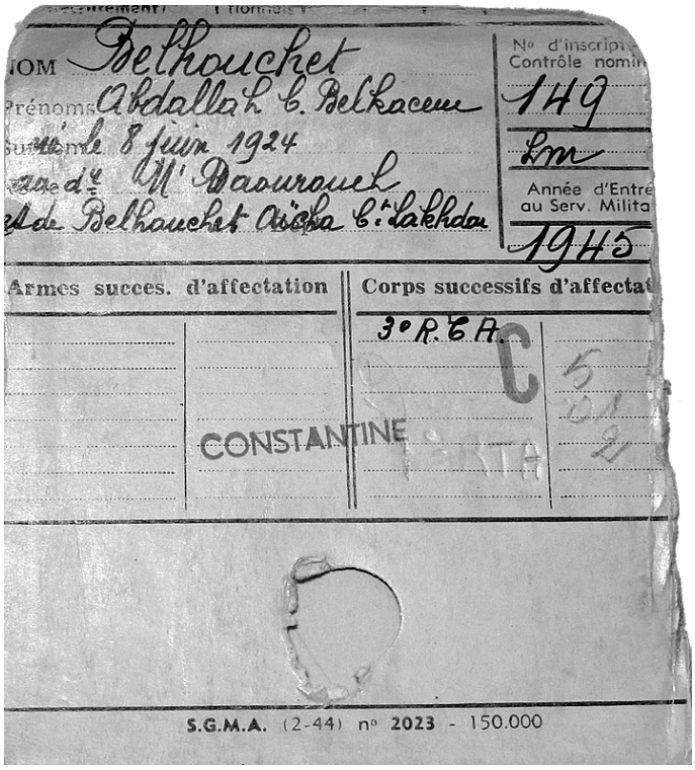

NOM Belhouchet
Prénoms Abdallah C. Belkacem
Sur le 8 juin 1924
Fils de M. Daourouch
et de Belhouchet Aïcha C. Lakhdar

N° d'inscript. Contrôle nomin. 149
Lm
Année d'Entré au Serv. Milita. 1945

Armes succes. d'affectation		Corps successifs d'affectat.	
		3° R.T.A.	
	CONSTANTINE	C	5 01 2

S.G.M.A. (2-44) n° 2023 - 150.000

Fiche de recensement de Chadli Bendjedid

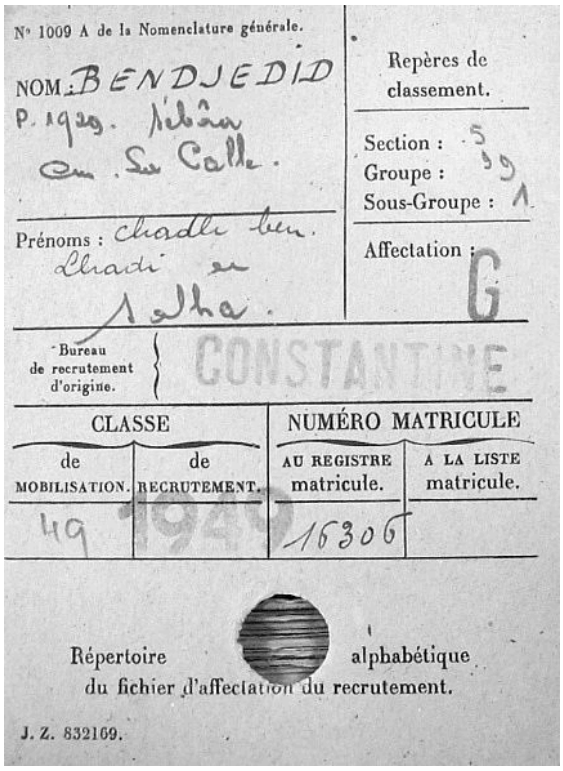

N° 1009 A de la Nomenclature générale.

NOM : BENDJEDID
P. 1929. Sébâra
Cm. La Calle.

Prénoms : Chadli ben. Chadi en Salha.

Repères de classement.
Section : 5
Groupe : 39
Sous-Groupe : 1

Affectation : G

Bureau de recrutement d'origine. CONSTANTINE

CLASSE de MOBILISATION.	CLASSE de RECRUTEMENT.	NUMÉRO MATRICULE AU REGISTRE matricule.	NUMÉRO MATRICULE A LA LISTE matricule.
49	1949	16306	

Répertoire alphabétique du fichier d'affectation du recrutement.

J. Z. 832169.

Fiche de recensement de Belkacem Krim

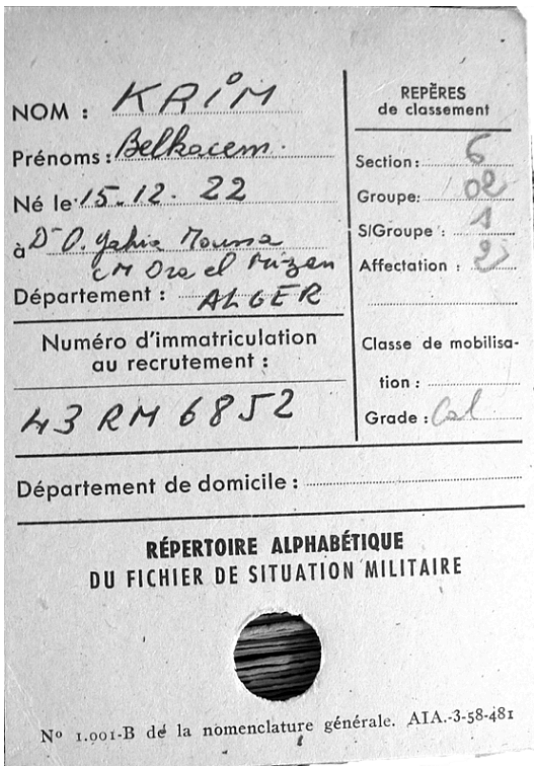

NOM : KRIM

Prénoms : Belkacem.

Né le 15.12.22

à Dr O. Yahia Moussa CM Ora el Mizan

Département : ALGER

Numéro d'immatriculation au recrutement :

43 RM 6852

REPÈRES de classement

Section : 6

Groupe : 02

S/Groupe : 1

Affectation : 2

Classe de mobilisation :

Grade : Cal

Département de domicile :

RÉPERTOIRE ALPHABÉTIQUE DU FICHIER DE SITUATION MILITAIRE

N° 1.001-B de la nomenclature générale. AIA.-3-58-481

Annexe 2. État des prévisions budgétaires pour le bureau des écoles militaires au Moyen-Orient pour l'année 1960

58 (Le Caire, 9 avril 1960, Centre des archives nationales d'Alger, document 031/001/003)

59 GPRA

60 VP Conseil

61 MFA

62 Ecoles militaires

63 LE Caire, 9 avril 1960

64 Monsieur le Ministre et Membre de la CID

65 Monsieur,

66 J'ai l'honneur de vous présenter un état de nos prévisions budgétaires pour le bureau des Ecoles Militaires au Moyen-Orient

pour l'année 1960.

67 L'effectif total des écoles militaires a atteint le chiffre de 250 élèves, répartis entre les différents pays arabes et la Chine. Nos évaluations sont donc établies en fonction d'une part, de l'augmentation des effectifs pour l'année en cours, et d'autre part de la moyenne des dépenses de l'année écoulée, nos chiffres serrent de très prés la réalité. C'est un minimum qui ne peut en aucune façon souffrir une [*sic*] diminution quelconque. Nous tenons a [*sic*] vous signaler particulièrement :

68 1°) Que les taux des soldes et primes diverses sont fixé [*sic*] par décision ministérielle et ce, depuis la prise en charge des écoles par la M.F.A

69 2°) Que la RAU a cessé tout versement aux élèves depuis le 1er septembre 1959, en justifiant cette mesure par le fait qu'elle a alloué, un budget spécial a [*sic*] l'Algérie c'est donc le bureau qui a tout pris en charge. De même les cours particuliers de langues étrangères et arabes en dehors de classe normale sont entièrement payés par nous et il est a [*sic*] signaler que ces cours sont absolument indispensables à nos élèves, qui sont en général faibles notamment en ce qui concerne l'arabe et l'anglais.

70 3°) Les officiers en stage dans l'aviation, la police et la marine de la RAU, perçoivent a [*sic*] titre d'officier de l'ALN et pendant la durée de leur stage une solde mensuelle de 25L.E, plus 7L.E, a [*sic*] titre de prime de logement.

71 4°) C'est le bureau qui pourvoie les élèves en linge de corps, chaussures et autres fournitures personneles [*sic*] il est a [*sic*] remarquer a [*sic*] ce sujet que les chaussures et les effets légers des élèves sont à renouveler tous les 4 mois.

5°) Les déplacements des élèves entre le Caire-Damas-amman et Baghdad qui se font par avion faute d'autres moyens sont entièrement a [*sic*] notre charge.

6°) L'hébergement et l'entre [*sic*] des élèves pendant les périodes précédents les rentrées et pendant les congés et vacances scolaires sont assurés par le bureau ? [*sic*]

A toutes fins utiles nous signalons qu'en cours de l'année scolaire, les élèves ont en moyenne quatre mois de vacances (congés-fêtes), les quatre mois de vacances les élèves les sont [*sic*] pris en charge pour tous leurs besoins par le bureau militaire.

7°) Certains besoins médicaux notamment pour le personnel, pour les officiers en stage et les élèves en vacances sont remboursés par le bureau.

Maintenant pour le débloquage [*sic*] des fonds demandés et pour éviter les demandes de crédits en cours d'année, le retard des payements des soldes, il serait souhaitable que le ministre des finances prenne des dispositions d'une façon définitive pour débloquer le 20 de chaque mois pour les quatre bureaux, Damas – Baghdad – Amman et le Caire les fonds nécessaires.

Vous trouverez ci-joint [pas de document joint] un tableau détaillé de nos prévisions budgétaires pour l'année 1960.

Nous sommes a [*sic*] votre disposition pour vous donner les explications et éclaircicements [*sic*] que vous jugerez utiles de demander.

Salutations patriotiques.

Le Capitaine Nouar Responsable des Ecoles Militaires au Moyen-Orient

Annexe 3. Exposé de la situation générale des élèves militaires dans les Académies et écoles militaires arabes

(Le Caire, 30 mai 1960, Centre des archives nationales d'Alger, document 031/001/030)

Messieurs,

J'ai l'honneur de vous exposer brièvement la situation actuelle de nos élèves militaires et de soumettre à votre appréciation certains cas intéressants entre autres, les cadres de la marine (officiers et sous-officiers), et le problème du recrutement pour l'année prochaine.

Situation générale.

La situation générale de nos élèves militaires en cette fin d'année scolaire est des plus encourageantes. En effet, la période des examens bat actuellement son plein. Professeurs et élèves s'accordent pour prévoir un succès dans une proportion de 90%. Vue la rentrée tardive de nos élèves, leur faiblesse en langue arabe et autres handicaps, un pareil succés serait vraiment flatteur pour nos cadets. Il est vrai aussi que tout a été fait pour leur faciliter leurs études ; installation d'un foyer à Heliopolis, organisation de cours dans les trois langues, arabe, anglaise et française, achats de livres et d'outils de travail...

1°) Cas des élèves sortants :

IRAK : une promotion de 6 élèves officiers recevra son diplôme d'officier le 14 juillet prochain. Nous avons demandé au gouvernement irakien de les incorporer dans l'armée irakienne pour un stage pratique sur le maniement et l'utilisation des différentes armes et sur l'organisation et le commandement effectif des différentes unités de l'armée. L'armée a accepté avec empressement

et nous a promis de mettre a [*sic*] la disposition des nôtres leurs meilleurs instructeurs et tous les modèles d'armes dont ils disposent, notamment celle qu'on peut utiliser dans la guérilla.

88 RAU : Une promotion de 5 élèves officiers de l'académie de police du Caire sortira à la fin de ce mois. Comme leurs aînés de l'année dernière, nous avons demandé aux autorités égyptiennes leur admission pour un stage pratique dans les différents services de la police égyptienne.

89 Nous persistons à croire que ces stages, tant en ce qui concerne les officiers de l'armée que ceux de la police, sont des plus indispensables. Car chacun sait que les études académiques sont axés [*sic*] beaucoup plus sur la théorie que sur la pratique. Aussi ces stages sont ils absolument indispensables, si on veut des cadres compétents.

90 Maintenant, comme vous le savez, l'EM insiste pour l'envoi de ces cadres dans les meilleurs délais. Si vous estimez qu'il y a lieu de les envoyer immédiatement, nous aimerions le savoir a temps pour préparer leurs passeports et demander aux autorités compétentes l'annulation de ces stages.

91 2°) Les cadres ayant rejoint Tunis.

92 Les 7 aviateurs ayant terminé leurs études et stage en Égypte ont rejoint Tunis par la liaison.

93 Le dernier homme grenouille a lui aussi rejoint son équipe. Leur matériel les rejoindre des qu'on recevra les ordres pour cela. Il faudra prévoir un camion spécial pour le transport, lequel doit s'effectuer dans les conditions de sécurité et de discrétion totale.

94 Nous attendons donc vos instructions à ce sujet.

95 3°) Cas des officiers et sous officiers de marine.

96 Nous avons actuellement 9 officiers de marine diplômés de l'académie navale et 8 sous officiers techniciens en stage sur des bâtiments de guerre en RAU. Leur entretien nous coute 500 livres égyptiennes par mois. Nous avons proposé a plusieurs reprise leur envoi dans un pays étranger tel que la Yougoslavie par exemple pour un stage beaucoup plus profitable.

97 4°) Recrutement : instruits par l'expérience de cette année qui a vue nos élèves rentrer avec trois mois de retard et par le choix très limité des candidats, nous avons pris l'initiative de préparer des maintenant la prochaine rentrée scolaire. Pour ce faire, nous avons demandé aux pays arabes de bien vouloir nous indiquer le nombre de places qu'ils comptent nous réserver dans leurs différentes académies et écoles militaires. Les responsables de la RAU nous ont fait savoir qu'ils nous laissent le soin de déterminer le nombre que nous voulons envoyer. La réponse de l'Irak sera très probablement dans le même sens.

98 Le besoin urgent de l'EM en officiers pose actuellement le problème des cadres dans toute son acuité. Il y a lieu par conséquent de préparer des à présent le futur recrutement. Pour cela il faut contacter, comme nous l'avons suggéré dans nos précédents rapports toutes les organisations nationales, telle que l'UGEMA, l'UGTA et surtout l'intérieur ou les éléments sortant des lycées franco-musulman sont un recrutement idéal pour nous vu leur connaissance parfaite de la langue arabe.

99 Les conditions d'admission sont les suivantes :

100 Cadre des officiers :

101 Age : 19 à 22 ans

102 Instruction : niveau bac français, connaissance suffisante de l'arabe

Aptitude physique : extrêmement rigoureuse surtout pour l'aviation et la marine

Cadres des s/officiers techniciens radio, radar et aviation :

Age : 16 à 20 ans

Niveau d'instruction

Français : BEPC

Arabe : Ahlia

COMMANDOS

Ce cadre sera pour nous d'une importance capitale. Il est le cadre idéal de la guérilla. Les recrues subissent pendant six mois un entrainement extrêmement dur, calqué sur celui des « rangers britanniques ». Ils sont rompus à toutes formes de combat et au maniement de toutes les armes. Etant donné que le niveau d'instruction exigé n'est pas élevé, il est possible de les recruter parmi les sous officiers et simples soldats de l'ALN la seule condition est une aptitude physique a toute épreuve

Nous pouvons prévoir l'envoi d'une ou deux sections qui, après six mois d'entrainement intensif, peuvent rejoindre l'ALN. Par la suite la chose peut être entreprise, si els résultats sont probants, sur une plus grande échelle.

Nous attendons vos instructions et le cas échéant vos suggestions sur ces différents problèmes.

Salutations patriotiques.

Capitaine Nouar.

Annexe 4. Compte rendu de la tournée effectuée en Irak le 22 novembre 1960 fait par le responsable des écoles militaires

(Le Caire, 17/12/1960, Centre des archives nationales d'Alger, document 031/001/014)

GPRA

VP Conseil Le Caire, 17 décembre 1960

MFA

Ecoles militaires

A Messieurs les membres du CIG

Compte rendu de la tournée effectuée en Irak le 22 novembre 1960

Je me suis déplacé en Irak le 22 novembre 1960 dans le but de mettre au point avec les autorités compétentes du pays le programme d'instruction et le séjour de nos élèves pilotes récemment venus de Chine et dirigés sur Baghdad. Par la même il m'a été donné la possibilité de suivre et d'apprécier les efforts effectués par les Irakiens à l'endroit de tous nos élèves pilotes en stage chez eux.

Des différents entretiens avec les hauts responsables militaires irakiens, il ressort que ces derniers sont disposés à nous apporter toute l'aide possible dans ce domaine particulier à [*sic*] l'aviation. C'est ainsi qu'ils m'ont fait part de l'acceptation par l'Académie de recevoir nos élèves pilotes de retour de Chine et de leur donner l'instruction demandée par nous. La mise en pratique du programme d'instruction que nous avons présenté aux Irakiens (dont ci-joint copie) agrée par les autorités militaires suprêmes, ne tardera pas à se faire avec l'avis, attendu favorable, du Général Kassem, qui sera connu ces jours-ci.

124 Pour résumer, en ce qui concerne les élèves pilotes de retour de Chine, les Irakiens ont accepté toutes nos demandes et agréé nos démarches sur le programme et le séjour en Irak.

125 Par ailleurs il est une question sur laquelle je voudrais attirer votre attention et vous faire part d'un point de vue :

126 Parmi nos élèves-pilotes se trouvant déjà en Irak depuis un certain temps et qui ont déjà effectué un premier stage, il est d'entre eux dont le deuxième stage, concernant l'aviation de transport, prendra fin le 1er janvier 1961 et que les Irakiens ne peuvent garder indéfiniment. Pour cela, à mon avis, au lieu de penser leur rappel à Tunis où ils seront complètement isolés du monde des ailes, je vous propose de bien vouloir me permettre de les faire revenir en RAU où ils continueront à se perfectionner, ne serait-ce qu'en les maintenant en contact avec les appareils de vol et le[s semble effacé] milieux ambiant. Je vous prie de me répondre dans les meilleurs délais afin que je puisse entreprendre les démarches nécessaires pour cela.

127 Très fraternellement

128 Le responsable des écoles militaires

129 [signé] Nouar

Annexe 5. Résolution votée par les officiers réunis le 17 août 1961 au P.C. de l'EMG

130 (Centre des archives nationales d'Alger, fonds GPRA, microfiche n° 23)

131 Réunis en ce jour 17 aout 1961 au PC de l'EMG, les Officiers soussignés, chefs de Commandements et de services se déclarent solidaires de l'EMG et partagent pleinement son point de vue sur

tous les motifs à l'origine de sa démission qui justifient celle-ci à savoir :

- La perpétuation d'un déviationnisme pourtant condamné à Tripoli
- La non application de nombreuses et importantes décisions prises lors du même congrès
- La faiblesse de la politique tunisienne du GPRA, faiblesse qui encourage le gouvernement tunisien à pratiquer à l'égard de l'ALN une véritable tactique de chantage et de pression tendant à asphyxier notre armée et à porter atteinte à l'honneur et à la dignité de ses combattants.

132 Considérant que la démission de l'EMG est un acte à portée et à signification politique et que l'ALN est avant tout une armée de militants,

133 Considérant que six années de lutte se sont écoulées avant que l'unification du commandement de l'ALN ne devint réalité,

134 Considérant l'unité parfaite qui s'est cristallisée autour de l'EMG,

135 Considérant que personne n'oublie l'échec de toutes les formules tentées antérieurement et que tous les combattants ont encore en mémoire l'expérience douloureuse des années ayant précédé la constitution de l'EMG,

136 Considérant que l'ALN aux frontières est devenue une armée véritablement révolutionnaire, unifiée, structurée et résolument offensive,

137 Considérant que l'agressivité de l'ALN aux frontières a fait refluer vers la périphérie de l'Algérie le gros des force ennemies et de ce fait permis non seulement aux Wilayas de respirer, mais aussi de desserrer l'étreinte qui étouffait le peuple,

Considérant qu'au cours des nombreuses tentatives de franchissement et des combats qu'elle livre à l'ennemi l'ALN a laissé sur le terrain des centaines de Chahids tandis que ses blessés se chiffrent par milliers,

Considérant que l'ALN véritable pépinière de militants révolutionnaires, dont la conscience politique va sans cesse grandissant, est la sentinelle vigilante et incorruptible du triomphe de la Révolution,

Considérant que son niveau numérique et technique lui a imposé une structure d'armée nationale et fait d'elle l'embryon indestructible de l'armée de demain,

- Se déclarent indissolublement unis derrière l'EMG en cette heure décisive de notre Révolution,
- Exigent le retour aux principes révolutionnaires et la garantie de leur permanence par un système de contrôle des activités des responsables haut placés
- Estiment nécessaire et possible une politique de fermeté à l'égard des autorités marocaines et tunisiennes,
- Condamnent les criminelles manœuvres tendant à opposer les combattants de l'intérieur à ceux des frontières, politique qui s'identifie curieusement à l'action des services psychologiques ennemis
- Demande [*sic*] à l'EMG d'accentuer sa vigilance face au danger intérieur et extérieur qui pèse sur le présent et l'avenir immédiat du pays.

Aux armées, le 17 aout 1961

Capitaine BENSALEM chef de la zone nord

Capitaine Salah SOUFI chef de la zone sud

Capitaine MOUSSA chef du CDF

Capitaine ABDELGHANI, membre adjoint de la Z.N

Capitaine CHADLY [*sic*] membre adjoint de la Z.N

Capitaine AMAR chef du Commissariat politique

Capitaine ZAKARIA Chef du front de Libye

Capitaine Mahmoud GUENNEZ chef de la Z.E.S

Capitaine ABDELMOUMENE chef de la D.I.G

Capitaine ZERGUINI chef du bureau technique

Capitaine BOUTELLA membre du bureau technique

Capitaine EL HACHEMI

Lieutenant Said ABID membre adjt de la Z.S

Lieutenant Mohamed membre adjt de la Z.S

Lieutenant CHABBOU [*sic*] membre adjt de la Z.N

Si MOUSSA membre adjoint au C.D.F

Si LAMINE membre adjoint au C.D.F

Docteur NAKKACHE chef du service de santé militaire

Si HOCINE chef du service de sécurité

Lieutenant Slimane HOFFMAN membre adjoint du bureau T.

Si BOUDISSA directeur de l'école de C.P

Annexe 6. Valeur des renseignements de l'armée française[3]

Valeur de la source :

A : complètement sûre

B : ordinairement sûre

C : assez sûre

D : ordinairement pas sûre

168 E : pas sûre

169 F : sûreté ne pouvant être appréciée.

170 **Valeur du renseignement :**

171 1 : confirmé par d'autres sources

172 2 : exactitude probable

173 3 : exactitude possible

174 4 : exactitude douteuse

175 5 : nouvelle peu vraisemblable

176 6 : exactitude ne pouvant être appréciée.

177 Cotation harmonisée en août 1958 (1H 3088/1)

Annexe 7. « Réinhumation de moudjahidine au Carré des martyrs d'El-Alia »

178 (*El Moudjahid*, 24 octobre 1984)

179 Une cérémonie de réinhumation des cendres d'un certain nombre de moudjahidine responsables aura lieu aujourd'hui au carré des martyrs du cimetière d'El-Alia.

180 Celle-ci entre dans le cadre de l'application des décisions du Président de la République, Secrétaire général du parti du FLN annoncées lors de la réunion du bureau politique en date du 2 août 1984 et concernant :

- La réhabilitation de tout moudjahid et militant des rangs du Front et de l'Armée de Libération nationale qui, en raison des conditions difficiles de la lutte armée, des pressions et de la complexité que la révolution a connues, ont fait l'objet de poursuites, jugement ou exécution, à la condition qu'ils n'aient pas pris les armes contre la Révolution.

- Le rapatriement des cendres de tous les moudjahidine, responsables, qui ont été inhumé en dehors du territoire national, quelles que furent les raisons et les contraintes qui l'ont empêché à ce jour, pour qu'ils soient réinhumés aux côtés de leurs frères chouhada.
- La grâce amnistiante pour tous les moudjahidine impliqué dans divers problèmes politiques, depuis l'indépendance, et ce, dans le respect des règles et des procédures prévues par la Constitution.

181 Ces décisions ont été prises à la lumière du rapport présenté par la commission nationale chargée de l'examen de certains dossiers et évènements liés à la marche de la Révolution.

182 Il est à rappeler que c'est de la Président de la république, Secrétaire général du parti qui avait annoncé la création de cette même commission lors de l'ouverture du 2e séminaire national sur l'écriture de l'histoire de la Révolution.

183 La commission nationale, à l'issue de plusieurs séances de travail qui ont permis d'étudier un certain nombre de dossiers relatifs à la marche de la Révolution, est parvenue à établir une liste comprenant les noms des responsables moudjahidine enterrés aussi bien à l'étranger que sur le territoire national.

184 En ce qui concerne les responsables moudjahidine enterrés à l'étranger, il s'agit de :

- Krim Belkacem
- Amouri Mohamed
- Aouachria Mohamed
- Nouaoura Ahmed
- Saïdi Djemaï dit Mustapha Lakhal
- Cheriet Lazhar
- Abbane Ramdane

- Khider Mohamed
- Laghrour Abbès
- Abdelhaï Saïd
- Guemoudi Larbi dit Taled Larbi
- Hali Abdelkrim
- Athmani Tidjani
- Aarfaoui Mohamed Salah dit Commandant Boucif
- Zahdour Mohamed dit Lyamani
- Hamaidia Tahar dit Zoubir
- Hamdi Ali
- Ferroukhi Mustapha

185 En ce qui concerne les moudjahidine enterrés sur le territoire national, il s'agit de :

- Chaabani Mohamed
- Chihani Bachir
- Zaamoun Mohamed Salah

186 Sur la base de cette liste, des contacts ont été établis avec les personnes suceptibles d'indiquer les lieux éventuels d'enterrement de ces responsables moudjahidine. Des missions se sont rendues sur place afin de parvenir à une localisation précise de ces lieux d'enterrement. Les recherches effectuées ont ainsi abouti à l'exhumation des restes d'un certain nombre de moudjahidine responsables. Il s'agit de :

- Krim Belkacem
- Amouri Mohamed
- Aouachria Mohamed
- Nouaoura Ahmed
- Chaabani Mohamed
- Chihani Bachir
- Saïdi Djemaï dit Mustapha Lakhal

- Zaamoum Mohamed Salah
- Cheriet Lazhar.

187 Il va sans dire que le travail qui a été entamé se poursuivra sans relâche, afin de permettre le rapatriement des restes de l'ensemble des moudjahidine responsables, dont la réinhumation est prévue au Carré des martyrs de la Révolution, au cimetière d'El-Alia, aux côtés de leurs frères de combat.

188 Cette opération se poursuivra d'autant plus qu'elle s'inscrit dans le cadre de l'instauration d'un véritable climat de sérénité qui permet à la révolution de se réconcilier avec elle-même, car quand bien même les divergences étaient par moments, importantes sur les voies à suivre et les moyens à utiliser en vue de combattre les forces d'occupation, le but poursuivi par tous était le même : l'indépendance du pays.

189 Par cette décision, la Révolution fait également la preuve qu'elle est forte et qu'elle peut se permettre le pardon.

NOTES DE BAS DE PAGE

1. Les dates d'occupation des postes ne sont pas toujours connues. S'il n'est figuré qu'une année entre parenthèses, c'est que l'individu est en poste à cette date sans que pour autant la date de prise ou de fin de fonction n'ait pu être identifiée.

2. Pour plus d'informations au sujet de cette fiche, voir p. 299.

3. Merci à Raphaëlle Branche qui m'a fourni ces informations.

Méthodologie

p. 297-308

Un traitement informatique des données

1 La prosopographie vise à travailler sur des échantillons de population élevés et des données nombreuses et variées ; le recours à l'informatique s'avère donc incontournable. Le traitement numérique des données permet de faire des liens matériellement impossibles à établir autrement. Il permet également de croiser différentes variables afin de déterminer la pertinence de liens parfois établis empiriquement ou trouvés dans la littérature scientifique. Enfin, grâce à cette méthode, il est possible d'articuler données quantitatives et qualitatives.

2 Ma base de données, constituée pendant près de cinq ans, est mon outil de travail principal. Elle a été amorcée par le recensement systématique de tous les noms de militaires publiés au *Journal officiel* algérien dans les décrets et arrêtés émanant du ministère de la Défense algérien, de 1962 à 1991 date à laquelle s'achève cette étude. Une fois les doublons supprimés, cela représente plus de 7 400 noms. Il s'agit en quelque sorte de la base de données initiale. Par la suite, chaque fois que le nom d'un militaire était repéré dans une source (archive, journal, mémoires, etc.), les informations recueillies à son sujet étaient directement insérées dans la base de données

permettant, au fur et à mesure, la constitution de fiches biographiques très précises. Il faut cependant préciser que le *Journal officiel* algérien est loin d'être exhaustif ; ainsi au fil des recherches de nouveaux noms ont été intégrés.

3 La base de données se compose de quatre tables principales. La première répertorie tous les noms et prénoms des militaires, ainsi que leur affectation telle que mentionnée au *Journal officiel*, la deuxième concerne les éléments biographiques de l'individu, la troisième porte sur la formation militaire et enfin, dans la dernière, qui est la plus importante, se trouvent toutes les données relatives à la carrière au sens large du terme.

4 Pour sélectionner les individus entrant dans cette étude il a fallu trouver un critère le plus objectif possible, bien que le fait même de choisir un critère introduise un biais. Il est impossible d'étudier la population entière, d'autant que beaucoup d'individus ne sont renseignés qu'une seule fois par le *Journal officiel* tandis que d'autres ne le sont pas, tout en étant renseignés par d'autres sources. Le critère retenu est le suivant : figurent dans cette étude tous les individus dont au moins une information relative à la carrière militaire et une information biographique (date de naissance, niveau d'étude, etc.) ou liée à la formation (à l'étranger ou en Algérie), a pu être répertoriée ; ce qui correspond à 194 individus. Parmi la population étudiée on trouve tous les chefs d'État-major, les ministres de la Défense de l'ANP, les commandants de gendarmerie et les chefs de régions militaires sauf deux.

5 Il faut enfin préciser que lorsqu'une donnée chiffrée est indiquée au cours de cette recherche, par exemple « cinquante-trois officiers appartenant au *corpus* ont reçu une formation en URSS après 1962 », il s'agit d'un minimum puisqu'il est très probable que le nombre soit plus élevé. Simplement, les sources ne permettent pas de l'affirmer.

Quelles sources ?

Les archives françaises

6 Elles sont la première source vers laquelle je me suis tournée. J'ai débuté mes recherches au Service historique de la défense (SHD) à Vincennes. Plus de 1 000 informations recueillies dans ma base de données en proviennent. La plupart des cartons dépouillés sont soumis à dérogation. Très peu m'ont été refusés. Les séries H, T et 8Ye sont celles qui m'ont été les plus utiles. La première possède des états des lieux détaillés des officiers déserteurs de l'armée française se trouvant dans les camps frontaliers, ce qui permet de mieux comprendre l'organisation de ces zones clefs durant la guerre. La deuxième comporte les bulletins mensuels de renseignement émanant de l'attaché militaire français en poste à Alger jusqu'en 1972. Ceux-ci sont extrêmement prolixes quant à l'organisation et aux conflits internes qui traversent l'ANP. La dernière correspond aux dossiers de carrières d'officiers et comprend donc ceux des militaires algériens issus de l'armée française.

7 Je me suis également rendue au Centre des archives du personnel militaire (CAPM), à Pau, où sont conservés les dossiers de sous-officiers ayant combattu dans les rangs de l'armée française, afin de consulter quatre dossiers préalablement identifiés. Longtemps centre administratif, il n'est devenu centre archivistique qu'en 2012. Son fonctionnement différait à l'époque (visite du centre en février 2014) des centres d'archives plus anciens et donc mieux organisés. Pour identifier un individu il faut préalablement retrouver sa fiche[1] parmi les dizaines de milliers que détient l'établissement ; un minimum d'information quant à sa filiation et

son lieu de naissance est donc nécessaire. Ces fiches sont classées par ordre alphabétique en fonction du département de recensement (Oran, Alger, Constantine). Une fois la fiche repérée, il faut retrouver son titulaire dans les cahiers de recensement qui permettent alors d'avoir son matricule et d'identifier les références du dossier de l'individu recherché. Parfois, il n'existe pas de dossier. Les motifs de cette absence de document ne sont pas connus clairement. Un individu peut être seulement recensé, d'où l'existence d'une fiche à son nom et sa présence dans les cahiers de recensement, sans pour autant qu'il ait servi dans l'armée. Toutefois, il ne s'agit que de déductions et non de certitudes, les deux archivistes que j'ai interrogés à ce sujet avaient d'ailleurs des réponses opposées. D'après l'un, si un individu possède une fiche, il a obligatoirement servi dans les rangs de l'armée française tandis que pour l'autre, ce n'est pas automatique.

8 J'y ai trouvé la fiche de Chadli Bendjedid [2] et celle de son frère, Malek, sans pour autant qu'il existe un dossier à leur nom. Dans ses mémoires, Chadli Bendjedid dément formellement avoir appartenu à l'armée française [3] tandis que certains auteurs, comme Gilbert Meynier affirment qu'il y a servi [4]. Il est, à l'heure actuelle, impossible de trancher la question.

9 J'ai aussi consulté des documents aux Archives nationales d'Outre-mer (ANOM), à Aix-en-Provence. Ce centre possède des archives relatives aux Écoles d'enfant de troupes ainsi qu'à l'École des élèves officiers indigènes d'Algérie et de Tunisie par lesquelles sont passés plusieurs des militaires algériens.

10 Enfin, j'ai dépouillé des documents émanant des archives du ministère des Affaires étrangères concernant essentiellement la coopération militaire avec le Moyen-Orient, l'URSS et les pays du

bloc de l'Est. Toutefois certains documents étaient, à l'époque, non communicables.

Le Centre des archives nationales d'Alger

11 Les archives algériennes sont nombreuses mais les autorisations sont difficiles et très longues à obtenir. Fouiller au Centre des archives nationales d'Alger est une tâche de longue haleine, il faut sans cesse faire des demandes d'autorisation (y compris parfois pour utiliser un ordinateur en salle d'archive).

12 J'ai pu consulter des documents extrêmement intéressants relatifs par exemple à l'envoi de combattants en formation militaire à l'étranger. Cependant, j'ai dû faire face à de nombreux refus. Tous les documents relatifs à la frontière tunisienne, au bureau du FLN de Bonn chargé de faire déserter les militaires algériens servant dans l'armée française étaient « non communicables [5] ». Contrairement à la France, il n'existe en Algérie aucun recours ; il n'y a pas de possibilité de faire une demande de dérogation. Tous les documents disponibles à la consultation datent de la période de la guerre. Aucune archive postérieure à 1962 n'est consultable et aucun inventaire – ou tout du moins aucun inventaire public – ne les répertoriait à l'époque où j'ai mené cette recherche (dernière visite en 2014). Plusieurs lectures me portent à croire que de nombreuses archives de la guerre ne sont toujours pas ouvertes au public. Mohamed Téguia, ancien combattant de la *wilaya* IV, écrit en 2002 que la zone 4 de sa *wilaya* « a conservé toutes ses archives de guerre intactes [...] Ces archives seront connues un jour [6] ». Ce n'est pas encore le cas.

13 Le centre national des archives d'Alger dispose également deux de fonds iconographique conséquents [7].

Le *Journal officiel* algérien

14 J'ai consulté tous les décrets et arrêtés émanant du ministère de la Défense nationale entre 1962 et 1991 sur le site internet du secrétariat général du gouvernement[8], ainsi que d'autres arrêtés et décrets produits par les ministères de l'Intérieur, des Affaires Etrangères et par la présidence de la République. Il est apparu très rapidement que toutes les nominations et promotions à un grade supérieur n'y sont pas systématiquement inscrites. Il semble qu'il n'existe aucune logique particulière commandant à la publication ou à la non publication de certains décrets. Ces vides subsistent tout au long de la période étudiée puisque des informations trouvées dans d'autres sources et qui auraient dû faire l'objet d'une publication officielle ne figurent pas au *Journal officiel*.

La presse algérienne

15 Les journaux algériens sont une source précieuse, que ce soit *El Moudjahid*, qui est le plus ancien pour les renseignements sur la période antérieure à 1988 ou des titres tels que *El Watan*, *Le Soir d'Algérie*, *Le Matin, Liberté*, etc. qui apparaissent au lendemain des émeutes d'octobre 1988 après l'ouverture politique du régime. Deux types d'articles m'ont principalement intéressée : les nécrologies qui retracent largement les carrières et les récits de guerres publiés par des acteurs de la période.

16 Enfin, il faut signaler l'existence d'un dernier journal d'un type un peu particulier (et qui est la deuxième source d'information la plus importante pour la constitution de ma base de données avec 385 renseignements) le mensuel de l'ANP, *El Djeich*. Dans la plupart des numéros, une page est consacrée aux « brèves militaires », dans lesquelles j'ai trouvé des informations multiples et variées. C'est

grâce à cette page que j'ai souvent pu identifier les postes occupés par des militaires subalternes. Ici encore, les nécrologies sont souvent très riches en renseignements.

Les mémoires et témoignages de militaires

> Les mémoires ont toujours une dimension subjective. Elles fonctionnent comme un discours de légitimation de sorte qu'elles sont à la fois rappel d'événements et miroir déformant. L'historien ne peut ni les dédaigner, ni s'y soumettre. Le propre du témoignage, c'est d'être une évocation d'un vécu mais aussi un discours sur le contemporain. Chaque groupe, chaque segment organisera son roman passé pour dire la misère d'une morale ou la grandeur de son présent. Ainsi les difficultés d'évocation ne s'organisent pas comme un tout significatif mais comme une rhapsodie des plaintes des victimes. C'est le chant funèbre des nostalgiques du passé et des déçus du présent. Le rôle de la critique historique, c'est de les entendre tous et d'analyser les conditions réelles qui furent celles d'une guerre d'indépendance avec des excès partagés, mais sans que soient escamotés la légitimité d'une révolution et l'injustice du *statu quo* colonial[9].

17 Depuis la fin des années 1990, de nombreux militaires ont publié leurs mémoires. Ce sont, sauf exception[10], des retraités de l'ANP qui décident de livrer leur point de vue sur l'histoire de l'Algérie, plus précisément sur la guerre d'indépendance, à travers leur histoire personnelle.

18 Travailler sur ce type de documents pose la question de leur statut. Sont-ils envisagés comme des sources ou comme des faits historiques[11] ? Est-ce l'information contenue dans le document qui prime, ou alors l'acte d'écrire et son but, perspective dans laquelle le texte « n'est plus envisagé comme une source d'information parmi d'autres sur des faits qui lui sont extérieurs : il devient lui-même le fait historique[12] ». Dans cette logique, il est utile de reprendre la distinction établie entre autres[13] par Jacques Le Goff entre « monument » et « document » puisque « le statut de n'importe quel matériau provenant du passé dépend ainsi de la manière dont l'aborde l'observateur, selon qu'il le considère comme "objet" ou

bien comme “instrument” de sa propre investigation[14] ». Ainsi, ces mémoires présentent le double intérêt d’être à la fois une source pour comprendre l’histoire de l’Algérie depuis plus d’un demi-siècle et un objet en soi pour l’historien.

19 Dans le cadre de ce livre, ces ouvrages ont été appréhendés comme « documents », les analyser comme « monument » serait un sujet à part entière tant ils sont nombreux[15].

20 Ces ouvrages ont été une source d’information capitale pour approcher les liens entre ces individus et leurs trajectoires au sein de l’ALN puis de l’ANP. Qu’est-ce qui a poussé ces militaires à apporter leur témoignage ? Quel regard rétrospectif portent-ils sur leurs propres écrits ? Voici quelques citations, classées chronologiquement, assez représentatives de leurs motivations et finalement assez banales :

> Et peu à peu, avec de plus en plus d’insistance, mes amis m’ont poussé à écrire pour raconter ce que je savais. [...] La génération d’aujourd’hui pourrait mieux comprendre et affronter la situation qu’elle subit quand elle aura connu les faits qu’elle ignore – bien que récents – qui sont à l’origine des problèmes actuels et du drame dans lequel elle vit. C’est donc pour elle que ce livre est écrit.
> Cette réserve relative à laquelle je m’oblige et la censure à laquelle je m’astreins seront-elles comprises et admises ?
> Peu de souvenirs me restent des premières années et j’ai tenu à ne relater que ce qui est *véridique et vérifiable*[16], Yahia Rahal
> Ce n’est pas par narcissisme que j’ai entrepris l’écriture de ces mémoires. [...] Les Algériens ont le droit de connaître mon point de vue sur les évènements qui ont marqué notre pays ces dernières décennies[17], Khaled Nezzar
> J’ai décidé donc d’écrire dans le but d’apporter mon témoignage et des appréciations concernant les évènements historiques auxquels j’ai assisté et participé avant et après l’indépendance [...]. Mon plus grand souhait, à travers ces écrits, est qu’ils soient instructifs et me permettent d’apporter ma modeste contribution à l’écriture de l’Histoire de l’Algérie[18], Mohamed Zerguini
> Les éléments d’information que j’apporte sont présentés sous la forme d’un ensemble de souvenirs, d’impressions, de témoignages, de réflexions et de commentaires. Les souvenirs sont involontairement sélectifs et oublieux [...]. Les éléments d’information que je présente dans cet ouvrage sont nécessairement

parcellaires, limités à des périodes, à des régions et à des domaines déterminés [19].

J'estime, avec le recul du temps, qu'une telle analyse [sur la base de données objectives] ne peut être aujourd'hui intéressante que dans la mesure où les conclusions qu'elle génère sont interprétées comme des connaissances susceptibles d'être valablement diffusées et employées. Les faits qui sont présentés sont en partie dus à des notes enregistrées au lendemain de l'indépendance. [...]

La demande insistante de quelques amis et la disponibilité que m'accordent mes années de retraite m'ont incité à les retrouver [ses notes] pour les mettre en ordre et tenter de les reconstituer. Par devoir de mémoire et par souci de contribuer à défendre la vérité, il me paraît aujourd'hui utile de les actualiser et de les reproduire [20], Abderrezak BOUHARA

J'ai longtemps hésité avant d'entamer l'écriture de ces mémoires [...]. Mon hésitation fut renforcée par la lecture des mémoires de plusieurs hommes politiques et grands chefs militaires [...], j'ai constaté que la plupart de ces œuvres étaient imprégnées d'un narcissisme qui met en avant la personne de leurs auteurs au détriment de la vérité et de la modestie qu'appelle tout témoignage historique.

Cependant, l'insistance d'un certain nombre de mes amis, parmi les fidèles moudjahidine, a fini par avoir raison de ma réticence. De plus, les tentatives de certains de porter atteinte à mon passé militant ont conforté ma conviction de m'engager dans cette expérience. [...]

J'ai, par ailleurs, élagué volontairement certaines questions dont l'évocation pourrait être interprétée comme une attaque contre des personnes ou quelque règlement de compte. [...]

Je suis convaincu que ce témoignage aussi sincère que modeste [...] pourrait servir de matériau aux historiens qui auront latitude de trancher s'agissant de questions nationales et d'évènements historiques, source de polémique et de divergences [21], Chadli BENDJEDID

Mon écrit concernera cette étape historique [le déclenchement de la guerre le 1er Novembre] de notre pays que j'ai vécue en qualité d'acteur et de témoin privilégié.

Je considère que chacun doit participer à l'écriture de l'histoire du mouvement national en général et de la guerre de libération en particulier, en apportant son témoignage sur des évènements qu'il a vécu. L'ensemble de ces témoignages constituera la matière première aux historiens, il leur permettra d'écrire l'histoire de la Révolution de façon plus cohérente.

En lisant certains ouvrages sur la guerre de libération, j'ai constaté que leurs auteurs se sont laissés aller à des contre-vérités, quelques fois à des règlements de compte préjudiciables à la mémoire de ceux qui ne sont plus de ce monde.

[...] j'évoque des évènements importants que j'ai personnellement vécus [...] J'ai

> consulté quelquefois des ouvrages ou questionné d'anciens compagnons pour préciser certains faits[22], Hocine Benmaalem

21 C'est la volonté de raconter en tant qu'acteur et témoin les évènements historiques que sont la guerre de libération et l'indépendance, qui a poussé ces hommes à coucher sur papier les faits marquants de leur vie, essentiellement liés à la guerre.

22 Ils sont globalement conscients de la subjectivité de leur récit et de leur aspect parcellaire puisque tous ont rédigé leurs mémoires en fin de vie, à partir de la fin des années 1990, soit plus de quarante ans après que les faits qu'ils relatent se soient déroulés. Autre élément commun, la volonté de participer à l'écriture de l'histoire de leur pays qui ressort dans la quasi-totalité des mémoires étudiés. Est-ce la perspective de leur mort à plus ou moins court terme qui les incite à laisser une trace ? La question de la postérité apparaît sous-jacente dans les motivations de ces hommes à se raconter ; de même, les souffrances de l'Algérie dans les années 1990 les incitent à revenir sur la généalogie des causes et des enchaînements historiques.

23 Ces anciens militaires livrent un matériel brut très exhaustif qui, une fois pris en compte les biais inhérents à ce type de témoignages, s'avère d'une grande richesse. Replacés dans leur contexte, ces récits éclairent les relations qui se sont tissées entre différents individus. Le fait que ces ouvrages soient « nécessairement parcellaires, limités à des périodes, à des régions et à des domaines déterminés[23] », est justement ce qui les rend intéressants, ils rendent possible l'examen de faits précis et les interactions entre les acteurs. Cela permet également de confronter des visions et des points de vue différents, voire opposés, d'un même évènement, qui deviennent saillants lors de l'étude d'épisodes clefs tels que la crise de l'été 1962, l'affaire Chaâbani ou encore le coup d'État du 19 juin 1965.

24 Concernant la réserve dont peuvent faire preuve ces militaires, seuls Yahia Rahal et Chadli Bendjedid l'expriment clairement. Le premier évoque dès le début de son livre « la censure à laquelle [il] s'astreint ». Dans son ouvrage, il ne cite quasiment aucun nom et se limite à relater quelques anecdotes vécues. Il insiste cependant sur la véracité des faits qu'il raconte, mais ceux-ci étant le plus souvent d'ordre anecdotique, on comprend qu'il s'est autocensuré par ailleurs. Quant à Chadli Bendjedid, il se prémunit d'attaques dont il pourrait faire l'objet en s'autocensurant.

25 Avoir contribué à la rédaction, à titre privé, des mémoires d'un ancien officier de l'ANP m'a permis d'observer comment l'autocensure se met en place, et ce d'une manière finalement assez naturelle. On veut éviter de porter atteinte à la mémoire d'un tel pour ne pas blesser sa descendance en racontant certains de ses travers, ou encore de prendre position sur des sujets toujours délicats, un demi-siècle plus tard. Pour les mémoires auxquels j'ai collaborés, cette autocensure n'enlève rien à l'apparente sincérité avec laquelle les faits sont relatés mais en diminue à coup sûr la quantité, et peut-être aussi la qualité dans la mesure où ils n'apparaissent pas toujours dans toute leur complexité.

26 Un autre aspect de ces témoignages requiert une attention particulière. Pour rédiger leur témoignage sur des faits parfois vieux d'un demi-siècle, une partie de ces militaires a demandé l'aide de certains de leurs collègues. Ces témoignages sont donc, pour certains, le fruit du rassemblement de plusieurs mémoires. Dès le début de son livre Mohamed Zerguini « remercie grandement [s]es compagnons d'armes de l'ALN Abdenour BEKKA, Ahmed BENCHÉRIF, CHERIF Belkacem, Brahim Laïdi, Medjoub LAKHAL-AYAT, Sélim SAADI, El-Hachemi HADJRESS pour l'aide qu'ils ont bien voulu [lui] apporter pour rafraichir [s]a mémoire[24] ». De même Khaled Nezzar

rend « hommage à [son] ami et compagnon de tous les jours, le général Mohamed Touati pour ses conseils éclairés [25] ».

27 Il est bien évident que ces récits sont individuels. Pourtant, le fait que d'autres militaires aient contribué d'une façon ou d'une autre à leur rédaction laisse présumer une plus grande précision dans les faits relatés. Par exemple, Mohamed Zerguini, page 199, relate un évènement qui ne fait pas partie de ses souvenirs : « Saadi (qui fournit ce témoignage) ». L'ouvrage de Mohamed Zerguini est par ailleurs cité par Abderrezak Bouhara dans son second livre [26] page 86. Les auteurs de ces divers ouvrages utilisent donc les récits des uns et des autres afin de construire le leur. Toutefois, le fait que ces mémoires soient parfois le fruit de l'imbrication de multiples souvenirs invite à la prudence. En effet, on peut supposer que la consultation d'autres militaires dans la rédaction de ces mémoires a pu être un moyen, dans certains cas et pour certains évènements qui ne sont toujours pas apaisés, de livrer des récits plus consensuels en lissant voire en occultant des faits qui remettraient en cause le récit national. Plus généralement, il est vraisemblable que plusieurs points de vue produisent au final un consensus plus ou moins proche de la réalité.

28 Quoiqu'il en soit, il y aurait là une réflexion concernant l'intertextualité à approfondir dans une perspective d'utilisation de ces documents comme « monuments ».

29 Ces documents posent deux problèmes. Le premier est l'absence de date et de chronologie précise. Il arrive à plusieurs reprises qu'un auteur évoque une bataille ou un changement de position sans en préciser la date, date dont la déduction n'est pas toujours évidente. Le second élément qui n'est pas problématique en soi mais qui peut le devenir est l'orthographe. D'une page à l'autre un nom de famille peut être orthographié différemment. Abderrezak Bouhara, par

exemple, orthographie le nom de Salem Boubaker ainsi page 101 et Boubekeur à la page suivante[27]. Dans ce cas précis, on comprend bien qu'il s'agit de la même personne mais en cas d'orthographe différente à plusieurs pages d'intervalle, cela peut devenir ambigu et prêter à confusion. En fait, ce problème relève plus largement de la difficile question de la translitération des noms arabes.

Des sources orales

30 En complément de ces sources écrites, j'ai réalisé plusieurs entretiens avec des officiers retraités de l'ANP, des personnalités civiles et des membres de la mission de défense française à Alger.

31 Au mois d'avril 2013, je me suis entretenue à Alger avec un ancien appelé du service national qui fit son service militaire dans les années 1970. En septembre 2013, à Alger également, je me suis entretenue deux fois avec un général retraité ayant appartenu à l'armée française et qui m'a mis en contact avec deux autres officiers que j'ai également rencontrés. J'ai ensuite échangé à six reprises avec un colonel retraité de l'aviation. Un premier entretien s'était déroulé à Alger en septembre 2013 ; nous nous sommes retrouvés à cinq reprises lors d'un nouveau séjour en Algérie en janvier-février 2014, dans le cadre de la rédaction de ses mémoires à titre privé. Dépassant alors le cadre formel d'un entretien lié à mes recherches, j'ai pu appréhender le fonctionnement de l'armée sur presque trente ans à travers les souvenirs de cet officier. Enfin, lors de ce même séjour, j'ai pu rencontrer un ancien maquisard de la *wilaya* I, qui a ensuite intégré l'ANP et qui y est resté jusqu'en 1967. En avril 2014, j'ai pu échanger avec deux anciens militaires de carrière de l'armée française, dont l'un a poursuivi une carrière militaire au sein de l'ANP après l'indépendance et l'autre une

carrière civile au sein d'organismes étatiques algériens et au niveau de la Présidence.

32 En France, je me suis entretenue avec deux personnalités civiles : un ancien ministre algérien en poste au début des années 1990 et un diplomate à la retraite ayant exercé ses fonctions dans différents pays d'Europe des années 1960 à la fin des années 1980, ainsi qu'un ancien militaire de carrière ayant intégré l'ANP dans les années 1980.

33 J'ai aussi rencontré le lieutenant[28] Abdelkader Rahmani. Cet homme, aujourd'hui décédé, est un ancien militaire de carrière de l'armée française, qui n'a jamais rejoint les rangs de l'ALN, et encore moins ceux de l'ANP. Il est à l'origine de l'affaire dite des « officiers algériens ». Ce long entretien d'une journée fut l'occasion de mieux comprendre la situation des officiers et sous-officiers « français musulmans » servant dans les rangs de l'armée française entre les années 1940 et la guerre.

34 Enfin, en avril 2014, je me suis entretenue avec des membres de la mission de Défense française à Alger.

35 Tous ces entretiens ont été anonymisés. Des pseudonymes ont été attribués afin de faciliter la lecture.

36 Par la suite, et après avoir soutenu ma thèse, j'ai réalisé de nouveaux entretiens avec d'anciens officiers en 2016 et 2018. Ainsi, je continue à collecter des témoignages de ces acteurs et, parfois, leurs archives personnelles. En effet, « si la réapparition d'archives est incertaine, la disparition progressive des témoins, elle, est inéluctable. Avant d'avoir eu le temps de dire "enquête de terrain", nous pourrions nous retrouver dans une société sans histoire[29] ».

NOTES DE BAS DE PAGE

1. Voir la reproduction de fiches, annexe 1.

2. Voir sa fiche, annexe n° 1.

3. « Je n'ai donc jamais fait partie de l'armée française et n'ai même pas accompli le service militaire dans ses rangs » (Bendjedid, Chadli, *Mémoires*, t. 1, *op. cit.*, p. 69).

4. « Certains étaient aussi d'anciens sous-officiers de l'armée française comme Abderrahmane Bensalem et Chadli Bendjedid » (Meynier, Gilbert, *Histoire intérieure...*, *op. cit.*, p. 320).

5. Il est à noter que les archives disponibles sont très précisément répertoriées par document, ce qui facilite les recherches et permet de se faire une idée précise des fonds détenus par le centre.

6. Teguia, Mohamed, *L'Armée de libération nationale en Wilaya IV*, Alger, Casbah, 2002, p. 156.

7. Fonds ALN et fonds du photographe yougoslave Stevan Labudovic.

8. www.joradp.dz.

9. Harbi, Mohammed, Stora, Benjamin (dir.), *La guerre d'Algérie, 1954-2004, la fin de l'amnésie*, Paris, Robert Laffont, 2004, p. 10.

10. Par exemple l'ouvrage d'Ahmed Benchérif – *L'Aurore des mechtas : quelques épisodes de la guerre d'Algérie*, Alger : SNED, 1969 – publié en 1969 fait figure d'exception au regard de sa publication très ancienne.

11. Notamment : Lejeune, Philippe, « Les inventaires de textes autobiographiques », *Histoire, économie et société*, 15/2, p. 300-301.

12. *Ibid.*

13. Voir également Foucault, Michel, *L'archéologie du savoir*, Paris, Gallimard, 2008, [1969].

14. Brunon Hervé, « Documents ou monuments ? Les textes littéraires dans la panoplie méthodologique des histoires du paysage », Sangirardi, Giuseppe (dir.), dans *Le paysage dans la littérature italienne. De Dante à nos jours*, Dijon, Éditions universitaires de Dijon, 2006.

15. Voir la liste non exhaustive des mémoires de militaires dans les sources.

16. *Histoires de pouvoir : un général témoigne*, Alger, Casbah, 1997, p. 10-11 et 16, souligné par l'auteur.

17. *Mémoires du général Nezzar*, Alger, Chihab, 1999, p. 289, il s'agit du seul témoignage où l'auteur n'explique pas ses motivations par un préambule mais dans sa conclusion, laissant la parole à Ali Haroun pour préfacer son ouvrage.

18. *Une vie de combats et de lutte : témoignages et appréciations*, Alger, En Nahdha, 2000, p. 7-8.

19. *Les viviers de la libération*, Alger, Casbah, 2001, p. 7 et 9.

20. *Du djebel aux rizières*, Alger, ANEP, 2004, p. 8.

21. *Mémoires*, t. 1, *op. cit.*, p. 15-16.

22. *Mémoires du Général-Major Hocine Benmaalem*, t. 1, *La guerre de Libération nationale*, Alger, Casbah, 2014, p. 15.

23. Bouhara, Abderrezak, *Les viviers...*, *op. cit.*, p. 9.

24. Typographie utilisée par l'auteur.

25. *Mémoires du général Khaled Nezzar...*, *op. cit.*, p. 293.

26. *Du djebel...*, *op. cit.*

27. *Les viviers...*, *op. cit.*

28. Après de longues péripéties, il a terminé sa carrière capitaine, toutefois il signe toutes ses publications « Lieutenant Rahmani », c'est pourquoi j'emploie ce grade.

29. Rahal, Malika, « Comment écrire l'histoire de l'Algérie indépendante ? », *La vie des Idées*, 2012.

Sources

p. 309-332

Archives du Service historique de la défense – SHD

Série H, 2e bureau d'État-major interarmées

1 1H1585 : écoles et camps d'instruction militaires rebelles [1], formation des cadres (1957-1961)

2 1H1588 : frontière tunisienne de La Calle à Redeyef (1960-1961)

3 1H1592 : Tunisie : relations avec les rebelles algériens (1956-1961)

4 1H1595 : Libye et pays du Moyen-Orient : relations et aides aux rebelles algériens (1956-1961)

5 1H1596 : URSS et pays d'obédience soviétique : relations et aides aux rebelles algériens (1956-1961)

6 1H1607* [2] : fiches statistiques et synthèses sur les désertions de FSNA (1954-1962)

7 1H1642 : documents récupérés sur les rebelles, interrogatoires de prisonniers, renseignements sur l'organisation et les activités de la wilaya 1 (1957-1961)

8 1H1643 : documents récupérés sur les rebelles, interrogatoires de prisonniers, renseignements sur l'organisation et les activités de la

wilaya 2 (1957-1961)

9 1H1643 bis : documents récupérés sur les rebelles, interrogatoires de prisonniers, renseignements sur l'organisation et les activités de la wilaya 3 (1957-1961)

10 1H1644 : documents récupérés sur les rebelles, interrogatoires de prisonniers, renseignements sur l'organisation et les activités de la wilaya 4 (1957-1961)

11 1H1675 : historique de la rébellion, nom, identité et photographies des principaux responsables de l'ALN (1956-1959)

12 1H1676 : biographies des chefs rebelles (1961-1962)

13 1H1677 : liste alphabétique des principaux membres connus de la rébellion (1956-1958)

14 1H1679 : études sur le FLN et l'ALN (1959-1961)

15 1H1700 : dossier Amirouche (1957-1963)

16 1H1761 : organisation et logistique de l'ALN en Tunisie (1956-1962)

17 1H1773 : organisation, implantation et activités du FLN et de l'ALN au Maroc (1956-1962)

18 1H1775 : organisation et activité de l'ALN au Maroc (1957-1962)

19 1H1805 : organisation des forces armées algériennes, odre de bataille (1963-1964)

20 1H2740 : bulletins de renseignements sur Ben Bella, Boumediene et Ferhat Abbas, bulletins de renseignements sur d'anciens membres de l'ALN et de l'ANP (1963-1964)

21 1H2741 : bulletins de renseignement sur l'organisation, le matériel et la logistique de l'ANP (1962-1964)

22 1H2742 : bulletins de renseignement sur la situation politique, militaire et économique (1962-1964)

23 1H3226 : ordres de bataille et bulletins de renseignements sur l'ANP (1962-1964)

Série R, cabinet du ministre de la Défense et des organismes rattachés

24 1R30 : coopération militaire entre la France et l'Algérie (1963-1967)

25 1R333* : désertions de FSNA, affaire des officiers FSNA incarcérés à Fresnes en 1957 pour tentative de désertion collective (1957-1961)

26 1R335* : militaires FSNA (1959-1961)

27 3R180* : officiers FSNA (1957-1961)

28 15R53* : nomination d'attachés militaires étrangers en poste à Paris (1964-1969)

Série T, État Major de l'armée de Terre et organismes rattachés

29 2T131 : désertions de FSNA (1957-1961)

30 2T164 : renseignements sur les FSNA (1954-1962)

31 10T89* : comptes rendus annuels de rentrée scolaire des stagiaires étrangers dans les écoles militaires françaises (1965-1972)

32 10T91* : stagiaires étrangers, 35e promotion de l'école d'État-major (1968)

33 10T92* : admission des élèves et stagiaires étrangers dans les écoles préparatoires, de formation et d'application d'officiers (1957-1972)

34 10T93* : stagiaires étrangers à l'école spéciale militaire et à l'école militaire interarmes (1967-1970)

35 10T94* : stagiaires étrangers à l'école d'application de l'infanterie de Montpellier (1967-1972)

10T95* : stagiaires étrangers à l'école d'application de l'armée blindée de Saumur (1968-1972)

10T96* : stagiaires étrangers à l'école d'application du génie d'Angers (1967-1972), stagiaires étrangers à l'école d'application des transmissions (1969-1972)

10T97* : stagiaires étrangers à l'école d'application du train de Tours (1967-1972), stagiaires étrangers à l'école d'application du matériel de Bourges (1967-1972)

10T98* : stagiaires étrangers à l'école militaire d'administration de Montpellier (1969-1972)

10T100* : demandes de place dans les écoles militaires françaises formulées par les gouvernements étrangers (1969-1972)

10T514* : fiches de renseignement concernant les militaires français disparus, prisonniers ou déserteurs (1955-1962)

10T515* : déserteurs FSNA (1958-1963)

10T517 : liste alphabétique des principaux membres de la rébellion algérienne (1958)

10T518 : rapport du SDECE sur l'organisation du FLN (1959)

10T519 : bulletins du SDECE sur l'organisation extérieure du FLN (1958-1962)

10T521 : bulletins de renseignements du SDECE sur la formation de cadres et de combattants du FLN à l'étranger (1958-1960)

10T539* : bulletins de renseignements du SDECE sur le moral des bandes rebelles, l'état d'esprit de combattants, les difficultés au sein de FLN (1957-1961)

10T552* : rapports annuels de l'attaché des forces armées (1963-1966)

10T553* : rapports mensuels de l'attaché des forces armées à Alger

(1964-1966)

50 10T554* : rapports mensuels de l'attaché des forces armées à Alger (1967-1969)

51 10T555* : rapports mensuels de l'attaché des forces armées à Alger (1970-1972)

52 10T556 : bulletins mensuels reçus de l'ambassade de France à Alger concernant la situation politique et les relations extérieures (1966-1968)

53 10T557 : bulletins mensuels de renseignements du 2e bureau sur la situation intérieure et les forces armées algériennes (1966-1967)

54 10T560 : relations extérieures, conflit algéro-marocain, coopération algéro-soviétique (1963-1966)

55 10T561 : relations avec la France, coopération militaire (1963-1972)

56 10T562 : renseignements sur l'ANP (1962-1966)

57 10T563, 10T564 : renseignements SDECE sur la situation politique (1962-1968)

58 10T568* : organisation du poste de l'attaché des forces armées à Alger (1963-1972)

59 27T96 : École de Koléa

60 44T396*, 44T405*, 44T423* : promotions de l'ESG

Série U, formations de l'armée de terre

61 6U136 : École de Koléa

62 7U108* : JMO 41e régiment d'infanterie

63 7U430 : JMO 3e bataillon de tirailleurs algériens

64 7U487* : JMO 9e bataillon de tirailleurs algériens

65 7U490, 7U491 : JMO 13e régiment de tirailleurs algériens

7U952* : JMO 7e régiment de chasseurs d'Afrique

Série 8Ye, dossiers d'officiers

Alahoum Abdelmadjid : GR8Ye 136 410

Bekka Abdenour : GR8Ye 140 437

Belkheir Larbi : GR8Ye 140 438

Benabdelmoumène Abdelhamid : GR8Ye 135 718

Benchérif Ahmed : GR8Ye 131 672

Boutella Rabah : GR8Ye 132 091

Bouzada Mohamed : GR8Ye 136 414

Chabou Moulay Abdelkader : GR8Ye 139 032

Chabou Moulay Abdeslam : GR 2000 Z205 04158*

Cheloufi Mustapha : GR8Ye 134 975

Guenaïzia Abdelmalek : GR 2000 Z200 04104

Hoffman Slimane : GR8Ye 128 773

Kerkeb Mokhtar : GR8Ye 680 965

Khelil Habib : GR8Ye 141 640

Lamari Mohamed : GR 2000 Z206 00989*

Latrèche Abdelhamid : GR8Ye 4387

Madaoui Tahar : GR8Ye 135 632

Medouni Seddik : GR8Ye 141 641

Nezzar Khaled : GR8Ye 47 92

Ouartsi Mahmoud : GR8Ye 141 371

Saadi Salim : GR8Ye135 596

Touil Mohamed : GR8Ye 141 646

Zerguini Mohamed : GR8Ye 132 030

Non répertorié dans les inventaires

90 1996Z67/40* : rapports mensuels de l'attaché des forces armées à Alger (1973)

Centre des archives du personnel militaire de Pau – CAPM

91 Aït Messaoudene, Saïd : 910.23387

92 Alahoum, Mohamed : 51.930.25611

93 Belhouchet, Abdallah : 45.930.CLM.149

94 Ben Bella, Ahmed

95 Bensalem, Abderrahmane : 42.930.GLM.238

96 Gheziel, Benabbès : 53.930.41550

97 Krim, Belkacem : 43.930.6852

Archives du Ministère des affaires étrangères – MAE

Série 29QO

98 38 : Relations de l'Algérie avec les pays du Proche-Orient (1962-1966)

99 43 : Relations de l'Algérie avec la Yougoslavie et l'URSS (1960-1966)

100 57 : Assistance technique française (1966-1970)

101 58 : Rapports de mission relatifs à l'assistance technique française (1964-1970)

Série 209QO

278 : Relations de la Yougoslavie avec l'Afrique du Nord (1961-1965)

279 : Relations de la Yougoslavie avec l'Afrique du Nord (1966-1970)

Série 260QO

19 : ALN, notices individuelles

141 : ANP, restructuration

143 : Situation politique et militaire

Secrétariat d'état aux affaires Algériennes

9 : Organisation de l'ALN

Archives nationales d'Outre-Mer – ANOM

Gouvernement Général d'Algérie : 3H15, 3H16, 3R342

Centre des archives nationales d'Alger

Au Centre des archives nationales d'Alger, il faut commander les documents un par un, pièce par pièce. Chaque document est référencé par une cote précise. Les intitulés sont ceux de la pochette dans laquelle se trouve le document. Ils sont reproduits à l'identique d'où parfois certaines erreurs. Il arrive qu'aucun auteur ne soit mentionné.

D'autres ont également été consultés mais leurs dénominations dans les inventaires ne correspondaient pas à leur contenu réel qui n'était d'aucune utilité dans le cadre de ces recherches, ils ne sont donc pas répertoriés ici.

111 003/02/047 : Rapport de mission de M. Ahmed Tewfik el Madani en Syrie et en Irak du 21 au 28/07/1958, Le Caire, 28 juillet 1958.

112 003/02/059 : Lettre de rappel de Mr El Abbas El Husseini du bureau de Djeddah destiné au ministère des Affaires étrangères au Caire au sujet d'aviateurs algériens, demandes et les instituteurs militants algériens à envoyer en Arabie Saoudite. Le Caire, 23 janvier 1961, [en arabe].

113 004/01/055 : Réorganisation de la Base en Libye, Colonel Ouamrane, Tripoli, 8 août 1958.

114 008/02/012 : Rapport sur les questions militaires fait par l'attaché de cabinet, Le Caire, 16 janvier 1961.

115 010/06/011 : Note relative à l'entretien entre le Secrétaire général du ministère des Affaires extérieures et l'ambassadeur Soviétique au Caire portant sur le soutien de l'URSS à la cause Algérienne, Saâd Dahlab, Le Caire, 18 juin 1960.

116 012/04/054 : Décret de nomination de : Slimane, Mendjeli, Azzedine, à État-major général.

117 012/04/066 : Décision du directeur de cabinet Mabrouk Belhocine à tous les ministres, chefs du centre, chef du service : armement, matériel, ravitaillement général, administration, finances portant désignation de Bouzbid Abdelmadjid comme responsable du service logistique et de ravitaillement à Tunis, Tunis, 22 octobre 1958.

118 014/03/001 : Ordre de mission à Mohamed Benallal, pour établir des contacts avec les officiers algériens servant dans l'armée française, Le Caire, 18 mai 1957.

119 015/01/003 : MALG, La reconversion de l'ALN, 2 avril 1962.

120 018/01/002 : MALG, Correspondance du MALG destinée au chef de la mission au Caire lui demandant de faire les démarches auprès de

l'ambassade du Chine au Caire pour former 12 algériens en radioélectricité, 17 novembre 1961.

121 018/05/025 : procès verbal analytique d'entretien du 20 et 21/04/1961, entre les Algériens (Boussouf, Benouda, Belhocine) et les Chinois (Ambassadeur et un secrétaire interprète), s.d.

122 018/07/009 : Correspondance du ministre des A.L.G au ministre des Affaires étrangères portant départ de missions de deux délégations du MALG, Tunis, 30 août 1960.

123 018/07/020 : Correspondance du cabinet du MALG, portant recrutement de jeunes Algériens pour stage technique, 8 octobre 1961.

124 018/07/021 : Correspondance du ministre de l'Armement et du Ravitaillement général, portant affectation de Kadri Mohamed responsable logistique au Moyen-Orient pour représenter le ministère à Baghdad (Irak), chargé notamment des questions logistiques, Tunis, 11 octobre 1961.

125 018/07/031 : Correspondance du ministre de l'Armement et du Ravitaillement général adressée au président du conseil au sujet de la mobilisation de trente (30) jeunes Algériens qui sont à Lausanne pour les écoles de transmissions, 6 novembre 1960.

126 020/002/018 : Communiqué du haut commandement de l'ALN démentie [sic] les mensonges des journaux français qui ont prétendues des divisions au sein de l'ALN [sic], Le Caire, 14 décembre 1958.

127 020/015/003 : Rapport : L'organisation politico sociale de l'ALN, s.d.

128 025/06/006 : Correspondance du directeur de cabinet du ministère des Affaires étrangères destiné au vice-président ministre des Forces armées transmettant si [sic] dessous et en pièce jointe un télégramme du responsable politique à Baghdad concernant les

élèves de l'Académie militaire de Baghdad, Le Caire, 25 novembre 1959.

129 025/06/007 : Correspondance adressée par le directeur du cabinet du ministère des Affaires étrangères au ministre des Forces armées dans il lui transmis [sic] une copie d'un message reçu de la part du responsable politique de Baghdad à propos de l'admission des étudiants à l'Académie de l'aviation accordées par le ministre de la Défense irakienne, Le Caire, 12 janvier 1960.

130 025/06/008 : Correspondance du directeur du cabinet du ministère des Affaires extérieures adressée au responsable des écoles militaires au Moyen-Orient dans il lui transmis [sic] une copie d'un télégramme du responsable politique à Baghdad portant sur les deux élèves militaires (Rouichi, Bekhouche), éliminé [sic] de l'Académie de guerre a cause de leurs maladie, Le Caire, 1 février 1960.

131 025/06/010 : Correspondance du Cabinet MAE adressé au responsable des Ecoles Militaires au Moyen-Orient dans il [sic] lui joint copie d'un message reçu de la part du responsable politique à Baghdad dans il [sic] demande de dire à Nouar que Boutella et Tounsi sont admis à l'Académie de l'armée de l'air en Irak, Le Caire, 7 février 1960.

132 026/05/002 : FLN Base Tunisie : Statut par Bentobal, s.d.

133 026/09/052 : Lettre du responsable de la délégation de Tunis du ministère de l'Intérieur adressée à Nouar dans il [sic] lui envoi la liste de 16 élèves pour suivre des études d'aéro-nautique et 6 éléments titulaires de baccalauréat [sic] ou ayant des notions d'aviateur, Tunis, 16 octobre 1960.

134 031/01/002 : Demande de régularisation de la situation des stagiaires en formation militaire au Caire adressée au chef du département des Affaires étrangères, Le Caire, 7 août 1958.

135 031/01/003 : État des provisions budgétaires pour le bureau des écoles militaires au Moyen-Orient pour l'année 1960, Le Caire, 9 avril 1960.

136 031/01/012 : Note préparatoire faite par Krim, chef du Département de la Guerre relative au recrutement des élèves pour les Ecoles en Égypte et Syrie, Le Caire, 13 juillet 1958.

137 031/01/013 : Note du responsable des écoles militaires dans [sic] il transmet en pièce jointe [manquante] dossiers des élèves pilotes en Irak adressée aux membres du CIG, Le Caire, 17 décembre 1960.

138 031/01/014 : Compte rendu de la tournée effectuée en Irak le 22 novembre 1960 fait par le responsable des écoles militaires, Le Caire, 17 décembre 1960.

139 031/01/015 : Note de Boukadoum directeur de cabinet du ministère des Affaires étrangères adressée au ministre des Forces armées en réponse à sa lettre et en lui jointant [sic] un entretien avec M. Lin Chae Nan portant sur la situation des élèves pilotes, Le Caire, 8 janvier 1958.

140 031/01/016 : Demande de Krim Belkacem, ministre des Forces Armées adressée au ministre des Affaires étrangères /GPRA pour entreprendre des démarches auprès de l'ambassade de l'URSS en vue de faire admettre 6 aviateurs, ayant obtenus leurs brevets de pilotes en Syrie, Le Caire, 8 janvier 1959.

141 031/01/017 : Demande de Krim Belkacem, ministre des Forces Armées adressée au ministre des Affaires étrangères /GPRA pour entreprendre des démarches auprès de l'ambassade de l'Arabie Séoudite au Caire en vue de faire admettre quelques éléments algériens dans ses écoles d'aviation, Le Caire, 12 janvier 1959.

142 031/01/018 : Lettre de réponse de BOUKADOUM directeur de cabinet du ministère des Affaires étrangères à la lettre de Krim portant sur

les démarches auprès de l'Arabie Séoudite, Le Caire, 12 janvier 1959.

143 031/01/019 : Demande de Krim Belkacem, VPC ministre des Forces armées adressée au ministre des Affaires étrangères / GPRA lui demande d'intervenir auprès de l'ambassade Séoudiene du Caire pour placer le pilote de transport TAHARAT Abdelkader dans la compagnie Saoudiene « Royal Saoudi Airlines », Le Caire, 15 janvier 1959.

144 031/01/020 : Demande de Nouar Rabah, commandant responsable des écoles militaires / GPRA adressée au chef d'EMG, ministre de la Défense nationale Abdelkrim Kassem dans Abdelhafid Boussouf / MALG, lui demande d'accepter des aviateurs algériens dans les forces aériennes Irakiennes.

145 PJ : liste des aviateurs. Baghdad 22 novembre 1960 [le dossier ne contient aucune pièce jointe]

146 031/01/021 : Rapport du Lieutenant Ait Messaoudene Saïd, responsable des aviateurs algériens en Irak, adressée au ministre de l'Armement et des Liaisons générales, après l'approbation du commandant Nouar, responsable des écoles militaires, s.d.

147 031/01/022 : Lettre de confirmation du commandant de la base A Tunis, adressée par le Dr Lamine, chef du département Affaires étrangères, relative à l'arrivée en France d'un ingénieur pilote et d'un pilote, dans il lui demande des instructions pour les affectations. 20 juillet 1958.

148 031/01/023 : Correspondance du responsable des Affaires étrangères adressée au département de la guerre dans [sic] il lui transmait une lettre du responsable de la base Tunis relative aux deux pilotes qui ont rejoint Tunis, Le Caire, 27 juillet 1958.

149 031/01/024 : Compte rendu du capitaine Nouar, responsable des élèves pilotes au Moyen-Orient adressée au ministre des Forces

armées portant sur la désertion de l'élève Guennan Djamal, Le Caire, 5 octobre 1958.

150 031/01/025 : Compte rendu de la mission en URSS le 1 février 1961, fait par le secrétaire du CIG adressé au ministres [sic] et membres du CIG, Le Caire, 5 mars 1961.

151 031/01/26 : Lettre de demande de Boukadoum directeur du cabinet Affaires étrangères adressée à l'ambassadeur de la République populaire de Chine pour intercéder auprès du gouvernement afin d'admettre des élèves algériens dans leurs écoles militaires, Le Caire 8 janvier 1959.

152 031/01/027 : Rapport de Nouar, responsable des écoles militaires au Moyen-Orient portant sur la formation des cadres militaires adressée aux ministres et membres du CID, Le Caire, 16 avril 1960.

153 031/01/028 : Rapport de Nouar, responsable des écoles militaires au Moyen-Orient sur l'esprit révolutionnaire des jeunes militaires en formation, Le Caire, 16 avril 1960.

154 031/01/029 : Exposé de la situation générale des élèves militaires dans les Académies et écoles militaires arabes, Fait par Nouar, responsable des écoles militaires au Moyen-Orient, s.d.

155 031/01/030 : Exposé de la situation générale des élèves militaires dans les Académies et écoles militaires arabes, Rabah Nouar, Le Caire, 30 mai 1960.

156 031/01/031 : Note du capitaine Nouar responsable des écoles militaires adressée au vice-président ministre des Affaires étrangères l'informe que 15 élève officiers de l'Académie de Baghdad arriveront au Caire par deux groupes, Le Caire, 4 juin 1960.

157 031/01/032 : Compte rendu de Nouar, responsable des écoles militaires portant sur la demande de retirer 39 élèves des écoles militaires de Syrie et les diriger sur Tunis, Le Caire, 25 juillet 1960.

158 031/01/033 : Compte rendu de Nouar responsable des écoles militaires portant sur le retrait des élèves militaires avant la fin de leur stage pour le besoin impérieux en cadres de l'ALN, Le Caire, 20 décembre 1960.

159 031/01/034 : Exposé de la situation des élèves militaires aux ministres et membres du Comité interministériel de guerre à l'approche de la fin de l'année scolaire. Nouar, Le Caire, 28 mai 1961.

160 031/01/035 : Ecoles militaires : rapport financier pour le mois de janvier 1960, Le Caire, 31 janvier 1960.

161 031/01/036 : Ecoles militaires : rapport financier pour le mois de février 1960, Le Caire, 29 février 1960.

162 031/01/037 : Ecoles militaires : rapport financier pour le mois de février 1960, Le Caire, 29 février 1960.

163 031/01/038 : Ecoles militaire : rapport financier pour le mois de juin 1960, Le Caire 30 juin 1960.

164 031/01/039 : Situation des élèves militaires dans les différentes Académies 1960, s.d.

165 31/01/040 : Liste et situation des officiers et sous-officiers stagiaires dans la province d'Égypte, s.d.

166 031/01/042 : Rapport portant état des prévisions budgétaires pour le bureau des écoles militaires au Moyen-Orient pour l'année 1960, s.d.

167 031/01/043 : Compte rendu des activités des écoles militaires durant les mois de janvier et février 1960, Rabah Nouar. s.d.

168 031/01/044 : Rapport pour les questions militaires : aide des pays amis. 1960-1961. [Date du document vraisemblablement erronée puisqu'il est indiqué janvier 1960 à côté de la signature].

169 031/07/004 : Correspondance de Boukadoum, adressée au vice-président, ministre des Forces armées concernant la question de

ralliement des officiers algériens servant dans l'armée française, Le Caire, 31 mai 1959.

Journal officiel algérien

170 En ligne : http://www.joradp.dz

El Djeich

171 À partir de 2011 [3], les numéros sont en ligne sur le site : www.mdn.dz

Documents iconographiques

172 Répertoire des photographies du photographe yougoslave Stevan Labudovic (1958-1962), Centre des archives nationales d'Alger.

173 Répertoire des photographies de la Guerre de Libération Nationale, pas d'auteur mentionné, Centre des archives nationales d'Alger.

174 Archives personnelles de deux anciens officiers de l'ANP.

Entretiens

175 Entretien avec Emir [4], ancien appelé du service national, Alger, 26 avril 2013, né dans les années 1950.

176 Entretiens avec Hassan, général de l'ANP à la retraite, Alger, 21 et 24 septembre 2013, né dans les années 1930. À la fin du deuxième entretien, un ancien officier de l'ANP, Omar, s'est joint à nous, je l'ai de nouveau rencontré, seul, le 16 janvier 2014.

177 Entretiens avec Hamid, ancien aviateur de l'ANP, colonel à la retraite, Alger, 27 septembre 2013 ; 21, 23, 25 et 30 janvier 2014, né

dans les années 1930.

178 Entretien avec le lieutenant Abdelkader Rahmani, Jaulnay, le 17 décembre 2013. Il est décédé en 2015.

179 Entretien avec Omar, ancien officier de l'ANP, Alger, 16 janvier 2014, né dans les années 1930.

180 Entretien avec Othmane, diplomate algérien à la retraite, Paris, 18 mars 2014, né dans les années 1940.

181 Entretien avec Abdelkader, ancien capitaine de l'ANP, 2014, né dans les années 1960.

182 Entretien avec des membres de la mission de Défense française, Alger, 15 avril 2014.

183 Entretien avec un ancien officier issu de l'armée française ayant intégré l'ANP en 1963, Alger, 21 avril 2014, né dans les années 1920.

184 Entretien avec un ancien officier issu de l'armée française ayant poursuivi une carrière civile après 1962, Alger, 21 avril 2014, né dans les années 1930.

185 Entretien avec Bachir, ancien ministre algérien, Paris, 4 juin 2014, né dans les années 1930.

186 Entretien avec Ali, ancien général de la marine à la retraite, Alger, 17 mai 2016, né dans les années 1940.

187 Entretien avec Idir, ancien ministre algérien, Alger, 2 mai 2018, né dans les années 1930.

188 Entretien avec Nacer, ancien aviateur de l'ANP, colonel à la retraite, Alger, 3 mai 2018, né dans les années 1930. Était présent une grande partie de l'entretien Abdenour, que j'ai revu par la suite.

189 Entretiens avec Abdenour, ancien capitaine à la retraite, Alger, 6 et 10 mai 2018, né dans les années 1930.

Autres sources

190 Algérie, Service de la statistique générale, *Gouvernement général de l'Algérie. Direction des services économiques. Service central de statistique. Répertoire statistique des communes de l'Algérie, répartition, par commune ou fraction de commune et par race ou nationalité, de la population algérienne recensée le 8 mars 1936*, décembre 1936.

191 « L'histoire de l'aviation algérienne durant la lutte de libération nationale », documentaire réalisé par Amine Kaïs, 2011-2012.

192 « Soldats de la Révolution », France Culture, émission *Les grandes traversées*, 27 juillet 2011.

Mémoires et témoignages

193 Abbas, Ferhat, *Autopsie d'une guerre : L'aurore*, Paris, Garnier, 1980.

194 Abbas, Ferhat, *L'indépendance confisquée : 1962-1978*, Paris, Flammarion, 1984.

195 Aït Ahmed, Hocine, *La Guerre et l'après-guerre*, Paris, Les Éditions de Minuit, 1964.

196 Aït Ahmed, Hocine, *Mémoires d'un combattant : L'esprit d'indépendance*, 1942-1952, Paris, S. Messinger, 1983.

197 Amokrane, Aït-Mehdi, Mohamed, *Le dur et invraisemblable parcours d'un combattant*, Baraki, Rafar, 2012.

198 Azzedine (Commandant), *On nous appelait fellaghas*, Paris, Stock, 1976.

199 Azzedine (Commandant), *Et Alger ne brûla pas*, Paris, Stock, 1980.

200 Bali, Bellahsène, *Le rescapé de la ligne Morice*, Alger, Casbah, 2004.

201 Ben Bella, Ahmed, *Itinéraires*, Alger, éd. Maintenant, 1990.

202 Benchérif, Ahmed, *L'Aurore des mechtas : quelques épisodes de la guerre d'Algérie*, Alger, SNED, 1969.

203 Benchérif, Ahmed, *Parole de baroudeur*, Alger, ANEP, 2003.

204 Bendjedid, Chadli, *Mémoires*, t. 1, *1929-1979*, Alger, Casbah, 2012.

205 Benmaalem, Hocine, *Mémoires du Général-Major Hocine Benmaalem, tome 1 : La guerre de Libération Nationale*, Alger, Casbah, 2014.

206 Benyelles, Rachid, *Dans les arcanes du pouvoir, Mémoires (1962-1999)*, Alger, Barzakh, 2017.

207 Berrouane, Abderrahmane, *Aux origines du MALG, témoignage d'un compagnon de Boussouf*, Alger, Barzakh, 2015.

208 Bessaoud, Mohamed-Arab, *Heureux les martyrs qui n'ont rien vu*, Paris, éd. Berbères, 1991.

209 Boudaoud, Omar, *Du PPA au FLN, mémoires d'un combattant*, Alger, Casbah, 2007.

210 Boudiaf, Mohamed, *Où va l'Algérie ?*, Paris, Éditions de l'Étoile, 1964.

211 Boudiaf, Mohamed, *La préparation du 1er novembre* suivie de *Lettre ouverte aux algériens*, Paris, Éditions de l'Étoile, 1976.

212 Bouhara, Abderrezak, *Les viviers de la libération*, Alger, Casbah, 2001.

213 Bouhara, Abderrezak, *Du djebel aux rizières*, Alger, ANEP, 2004.

214 Bouzbid, Abdelmadjid, *La logistique durant la guerre de libération nationale : ce que je sais*, Alger, Bibliopolis, 2005.

215 Harbi, Mohammed, *Une vie debout*, Paris, La Découverte, 2001.

216 Haroun, Ali, *L'été de la discorde*, Alger, Casbah, 2000.

217 Ibrahimi, Ahmed Taleb, *Mémoires d'un algérien*, t. 1, *Rêves et épreuves*, Alger, Casbah, 2006.

218 Kafi, Ali, *Ali Kafi : du militant politique au dirigeant militaire*, Alger, Casbah, 2002.

219 Lemkami, Mohamed, *Les hommes de l'ombre, mémoires d'un officier du MALG*, Alger, Anep, 2004.

220 Maalem, Abdelmadjid, *Les témoignages de Bézouiche. Tome 1*, Alger, ANEP, 2004.

221 Maalem, Abdelmadjid, *Les témoignages de Bézouiche. Tome 2*, Alger, ANEP, 2005.

222 Madaci, Mohamed-Larbi, *L'initiation*, Alger, ANEP, 2002.

223 Mechati, Mohamed, *Parcours d'un combattant*, Alger, Chihab, 1999.

224 Mokhtefi, Mokhtar, *J'étais français musulman*, Alger, Barzakh, 2016.

225 Nezzar, Khaled, *Mémoires du général Nezzar*, Alger, Chihab, 1999.

226 Nezzar, Khaled, *Récits de combats : guerre de libération nationale 1958-1962*, Alger, Chihab, 2002.

227 Nezzar, Khaled, *Journal de guerre, 1954-1962*, Paris, Publisud, 2004.

228 Nezzar, Khaled, *Sur le front égyptien. La 2e brigade portée algérienne 1968-1969*, Alger, Alpha, 2010.

229 Ouasti, Abdelmalek, *Le démineur*, Alger, ANEP, 2003.

230 Saadi, Yacef, *Souvenirs de la bataille d'Alger*, Paris, R. Julliard, 1962.

231 Samraoui, Mohammed, *Chronique des années de sang*, Mesnil-sur-l'Estrée, Denoël, 2003.

232 Saddar, Senoussi, *Ondes de choc, les transmissions durant la guerre de Libération*, Alger, ANEP, 2002.

233 Souaidia, Habib, *La sale guerre*, Paris, La Découverte, 2001.

234 Rahal, Yahia, *Histoires de pouvoir : un général témoigne*, Alger, Casbah, 1997.

235 Rahmani, Abdelkader, *L'affaire des officiers algériens*, Paris, Seuil, 1959.

236 Zbiri, Tahar, *Mémoires du dernier chef historique des Aurès (1929-1962)*, Alger, ANEP, 2010.

237 Zbiri, Tahar, *Un demi-siècle de combat, Mémoires d'un chef d'état-major algérien*, Alger, Eh-Chourouk, 2012.

238 ZERGUINI, Mohamed, *Une vie de combats et de lutte : témoignages et appréciations*, Alger, En Nahdha, 2000.

NOTES DE BAS DE PAGE

1. Les intitulés reprennent les termes usités dans les inventaires.

2. Tous les dossiers suivis d'un astérisque sont soumis à dérogation ; certains ayant été consultés il y a plusieurs années, il est probable qu'ils soient désormais librement communicables.

3. Le 5 juillet 2020, le ministère de la Défense lance une nouvelle version de son site internet (APS, « Lancement d'une nouvelle version du site web officiel du MDN », 5 juillet 2020, en ligne, dernière consultation le 24 août 2020). Sur cette nouvelle version, il semble qu'*El Djeich* ne soit disponible qu'à partir de 2019.

4. Seules les personnes citées dans le corps du texte se sont vues attribuer un pseudonyme.

Bibliographie non exhaustive

p. 323-332

Liste des ouvrages et des articles scientifiques

ABDEDAIM, Cherif, *Abdelhafid Boussouf le révolutionnaire aux pas de velours*, Alger, Anep, 2009.

ABOUD, Hichem, *La mafia des généraux*, Paris, Jc Lattès, 2002.

ACCARDO, Alain, *Introduction à une sociologie critique*, Marseille, Agone, 3e éd., 2006.

ADDI, Lahouari, *L'Algérie et la démocratie. Pouvoir et crise du politique dans l'Algérie contemporaine*, Paris, La Découverte, 1994.

ADDI, Lahouari, « Violence et système politique en Algérie », *Les temps modernes*, janvier 1995, p. 46-70.

ADDI, Lahouari, « L'armée, la nation et l'État en Algérie », *Confluences Méditerranée*, 29, printemps 1999, p. 39-46.

ADDI, Lahouari, « L'armée dans le système politique algérien », dans ABIDI, Hasni (dir.), *Algérie : comment sortir de la crise*, Paris, L'Harmattan, 2003.

AGERON, Charles-Robert, « Complots et purges dans l'armée de libération algérienne (1958-1961) », *Vingtième Siècle*, 59, juillet-septembre 1998, p. 15-27.

Aït Kaki, Maxime, « Armée, pouvoir et processus de décision en Algérie », *Politique étrangère*, Paris, Ifri, été 2004, p. 427-439.

Aït-Aoudia, Myriam, *L'expérience démocratique en Algérie (1988-1992)*, Paris, Presses de Sciences Po, 2015.

Aït-El-Djoudi, Dalila, *La guerre d'Algérie vue par l'ALN, 1954-1962 : l'armée française sous le regard des combattants algériens*, Paris, Autrement, 2006.

Ageron, Charles Robert, *Histoire de l'Algérie contemporaine, 1830-1988*, Paris, 9e éd., Puf, 1990.

Ageron, Charles Robert (dir.), *La guerre d'Algérie et les Algériens (1954-1962)*, Paris, Armand Colin, 1997.

Ahdjoudj, Amrane, *Algérie : État, pouvoir et société : 1962-1965*, Paris, Arcantère, 1991.

Bagayoko-Penone, Niagalé, *Afrique : les stratégies française et américaine*, Paris, L'Harmattan, 2003.

Bakhtaoui, Hadj, *Le faux témoignage du général Yahia Rahal*, Alger, Rahma, 1988.

Benchikh, Madjid, *Algérie, un système politique militarisé*, Condé sur Noireau, L'Harmattan, 2003.

Benkhedda, Benyoucef, *L'Algérie à l'indépendance. La crise de 1962*, Alger, Dahlab, 1977.

Benkhedda, Benyoucef, *Les origines du 1er novembre 1954*, Alger, Dahlab, 1989.

Benmalek, Anouar, « La formation du Comité national contre la toture en Algérie » dans Le Saout Didier, Rollinde, Marguerite (dir.), *Émeutes et mouvements sociaux au Maghreb. Perspective comparée*, Paris, Karthala-Institut Maghreb Europe, 1999, p. 351-357.

Bismuth, Hervé, Taubert, Fritz (dir.), *La guerre d'Algérie et le monde*

communiste, Dijon, Éditions universitaires de Dijon, 2014.

Blin, Louis, Abdi, Nourredine, Stora, Benjamin, *Algérie, 200 hommes de pouvoir*, Paris, Indigo publications, 1991.

Bodin, Michel, *Les Africains dans la guerre d'Indochine, 1947-1954*, Paris, L'Harmattan, 2000.

Bouchama, Kamel, *Le FLN instrument et alibi du pouvoir : 1962-1992*, Alger, Dahlab, 1992.

Boukhobza, M'Hamed, *Octobre 1988. Évolution ou rupture ?*, Alger, Bouchène, 1992.

Bourdieu, Pierre, *Sociologie de l'Algérie*, Paris, Puf, 2001, [1958].

Bourdieu, Pierre, « L'illusion biographique », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 62-63, 1986, p. 69-72.

Bourdieu, Pierre, *La noblesse d'État. Grandes écoles et esprit de corps*, Paris, Les éditions de Minuit, 1989.

Bourges, Hervé, Berque, Jacques, *L'Algérie à l'épreuve du pouvoir (1962-1967)*, Paris, Grasset, 1967.

Branche, Raphaëlle, *La guerre d'Algérie : une histoire apaisée ?*, Paris, Seuil, 2005.

Branche, Raphaëlle, « Le sexe, le genre et la parole : quand une femme interroge des hommes sur les violences infligées », dans Thébaud, Françoise, Dermenjian, Geneviève (dir.), *Quand les femmes témoignent. Histoire orale, histoire des femmes, mémoire des femmes*, Paris, Publisud, 2009, p. 217-226.

Branche, Raphaëlle, *L'embuscade de Palestro*, Alger, Casbah, 2011, [2010].

Cabanes, Bruno, *La victoire endeuillée : la sortie de guerre des soldats français, 1918-1920*, Paris, Seuil, 2004.

Cabanes, Bruno, « Le retour du soldat au xxe siècle », *Revue historique*

des armées, 245, 2006, p. 4-15.

Cailleteau, François, Bonnardot, Gérard, « Le recrutement des généraux en France, en Grande-Bretagne et en Allemagne », dans Suleiman, Ezra, Mendras, Henri (dir.), *Le recrutement des élites en Europe*, Paris, La Découverte, 1995, p. 158-180.

Carlier, Omar, *Entre nation et jihad. Histoire sociale des radicalismes algériens*, Paris, Presses de Science Po, 1995.

Chalabi, El-Hadi, *L'Algérie, l'État et le droit : 1979-1988*, Paris, Arcantère, 1989.

Chambre, Henri, « La déstalinisation en Union soviétique », *Revue française de science politique*, 4, 1956, p. 770-792.

Charef, Abed, *Octobre, Un chahut de gamins... ?*, Alger, Laphomic, 1990 [2e éd.].

Charef, Abed, *Algérie, le grand dérapage*, La tour d'Aigues, éd. De l'Aube, 1994.

Charle, Christophe, « Problème de traitement informatique d'une enquête sur trois élites en 1901 », dans Hélène Millet (éd.), *Informatique et prosopographie*, Paris, éd. du CNRS, 1985, p. 233-246.

Charle, Christophe, *Histoire sociale, histoire globale ?*, Actes du colloque de l'Ihmc, Paris, Éditions de la Msh, 1993.

Cheurfi, Achour, *La classe politique algérienne de 1900 à nos jours, Dictionnaire biographique*, Alger, Casbah, 2001.

Chikh, Slimane, *L'Algérie en armes ou le temps des certitudes*, Paris, Economica, 1981.

Cochet, François (dir.), *De Gaulle et les « Jeunes Turcs » dans les armées occidentales, 1930-1945*, Paris, Riveneuve, 2008.

Comité national contre la torture, *Cahier noir d'octobre*, Alger, 1989.

Connely, Matthew, *L'arme secrète du FLN, comment De Gaulle a perdu la*

guerre d'Algérie, Blida, Media-Plus, 2012, [2002].

COURRIÈRE, Yves, *Les fils de la Toussaint*, Paris, Fayard, 1968.

COURRIÈRE, Yves, *Le temps des léopards*, Paris, Fayard, 1969.

COURRIÈRE, Yves, *L'heure des colonels*, Paris, Fayard, 1970.

COURRIÈRE, Yves, *Les feux du désespoir*, Paris, Fayard, 1971.

CRISCUOLO, Josiane, *Armée et nation dans les discours du colonel Boumediene*, Montpellier, Université Paul Valéry, 1975.

CRONE, Olivier, « Rivalités géostratégiques en Asie centrale : le Kirghizstan au centre d'un nouveau "Grand Jeu" ? », *Outre-Terre*, 16/3, 2006, p. 329-343

CUBERTAFOND, Bernard, *La République algérienne démocratique et populaire*, Paris, Puf, 1979.

CUBERTAFOND, Bernard, « L'Algérie du Président Chadli », *Politique étrangère*, 1, 46e année, 1981, p. 151-162.

DAGUZAN, Jean-François, *Le dernier rempart. Forces armées et politiques de défense au Maghreb*, Paris, Publisud, 1998.

DAGUZAN, Jean-François, « Maghreb : les armées en politique, des trajectoires divergentes », *Confluences Méditerranée*, 29, printemps 1999, p. 21-38.

DELMAS, Jean, (général), « L'évolution des barrages frontières en Algérie, la bataille des frontières », *Revue internationale d'histoire militaire*, 76, 1997.

DEVRIESE, Marc, « Approche sociologique de la génération », *Vingtième Siècle*, 22, avril-juin 1989, p. 11-16.

DIB, Mohamed Fethi, *Abdel Nasser et la révolution algérienne*, Paris, L'Harmattan, 1986.

DJERBAL, Daho, « Civil ou militaire, la question du pouvoir dans le mouvement national en Algérie. (1re partie) », *Naqd*, 4, 1993, p. 45-53.

ENTELIS, John P., *Algeria: the revolution institutionalized*, London, Croom Helm, 1986.

EVRARD, Camille, « Quelle transmission du "pouvoir militaire" en Afrique ? L'indépendance mauritanienne vue par l'armée française », *Afrique contemporaine*, 235, 2010, p. 27-42.

FAIVRE, Maurice, *Les archives inédites de la politique algérienne 1958-1962*, Paris, L'Harmattan, 2000.

FANON, Frantz, *L'an V de la Révolution Algérienne*, Alger, Enag, 2006, [1959].

FANON, Frantz, *Les damnés de la terre*, préface Jean-Paul Sartre, Paris, La Découverte, 2002, [1961].

FAVRET-SAADA, Jeanne, *Algérie 1962-1964. Essai d'anthropologique politique*, Paris, Bouchène, 2005.

FEDOROV, Tiraspolsky, « L'institution militaire, le pouvoir et la société civile en Russie », *Politique étrangère*, 4, 1996, p. 777-789.

FORCADE, Olivier, AUDOIN-ROUZEAU, Stéphane, « La société, la guerre, la paix : nouvelles problématiques, nouveaux objets », *Histoire, économie et société*, 23-2, 2004, p. 165-172.

FOUCAULT, Michel, *L'archéologie du savoir*, Paris, Gallimard, 2008, [1969].

FRANCOS, Ania, SERENI, Jean-Pierre, *Un algérien nommé Boumediene*, Paris, Stock, 1976.

FRÉMEAUX, Jacques, *L'Afrique à l'ombre des épées, 19830-1930. Officiers administrateurs et troupes coloniales*, Paris, Shat, 1994.

FRÉMEAUX, Jacques, *La France et l'Algérie en guerre, 1830-1870, 1954-1962*, Paris, Economica, 2002.

GARÇON, José, AFFUZI, Pierre, « L'armée algérienne : le pouvoir de l'ombre », *Pouvoirs*, septembre 1998, 86, p. 45-56.

GENET, Jean-Philippe, LOTTES, Ghünter (dir.), *L'État moderne et les élites : XIIIe-XVIIIe siècles : apports et limites de la méthode prosopographique*, Actes du colloque international, CNRS-Paris I, 16-19 octobre 1991, Paris, Publications de la Sorbonne, 1996.

GRIDAN, Irina, LE BOULANGER, Gaëlle, « Les relations militaires entre l'Algérie et l'URSS, de l'indépendance aux années 1970 », *Outre-mers*, 354-355, 1er semestre 2007, p. 37-61.

GRIMAUD, Nicole, *La politique extérieure de l'Algérie : 1962-1978*, Alger, Rahma, 1994, [1984].

GUENNOUN, Ali, « Mémoire et guerre d'Algérie : quand les maquisards (ré)écrivent le(ur) passé », *L'Année du Maghreb*, 2006, p. 519-531.

GUENTARI, Mohammed, *Organisation politico-administrative et militaire de la révolution algérienne*, Alger, Office des publications universitaires, 1994, [1990], 2 vol.

HACHEMAOUI, Mohammed, *Clientélisme et patronage dans l'Algérie contemporaine*, Paris, Karthala, 2013.

HADJADJ, Djillali, *Corruption et démocratie en Algérie*, Paris, La Dispute, 2001.

HADJERÈS, Sadek, « Algérie, violence et politique », *Hérodote*, 77, 2e trimestre 1995, p. 43-64.

HADHRI, Mohieddine, *L'URSS et le Maghreb. De la révolution d'octobre à l'indépendance de l'Algérie, 1917-1962*, Paris, L'Harmattan, 1985.

HARBESON, John W., *The military in African politics*, New York, Praeger, 1987.

HARBI, Mohammed, *Aux origines du FLN, la scission du PPA-MTLD*, Paris, Christian Bourgeois, 1975.

HARBI, Mohammed, *Le FLN, mirage et réalité. Des origines à la prise de pouvoir (1945-1962)*, Paris, Éditions Jeune Afrique, 1980.

HARBI, Mohammed, *Les Archives de la Révolution algérienne*, Paris, Éditions Jeune Afrique, 1981.

HARBI, Mohammed, « La politique occulte des clans », *Autrement*, 38, 1982, p. 121-124.

HARBI, Mohammed, « Le FLN, Boumediene, Chadli », *Autrement*, 38, 1982, p. 125-132.

HARBI, Mohammed, *1954, La guerre commence en Algérie*, Bruxelles, Complexe, 1984.

HARBI, Mohammed, *L'Algérie et son destin, croyants ou citoyens*, Clamecy, Arcantère, 1992.

HARBI, Mohammed, « Algérie : l'interruption du processus électoral. Respect ou déni de la Constitution ? », *Maghreb-Machrek*, 135, janvier-mars 1992, p. 145-154.

HARBI, Mohammed, « Au cœur du système, la Sécurité militaire », dans Reporters sans frontières (dir.), *Le drame algérien. Un peuple en otage*, Paris, La Découverte, 1994, p. 89-91.

HARBI, Mohammed, « Culturalisme, "wilayisme" et clientélisme », dans Reporters sans frontières (dir.), *Le drame algérien. Un peuple en otage*, Paris, La Découverte, 1994, p. 123-125.

HARBI, Mohammed, « Le régionalisme », dans Reporters sans frontières (dir.), *Le drame algérien. Un peuple en otage*, Paris, La Découverte, 1994.

HARBI, Mohammed, « Le système Boussouf », dans Reporters sans frontières (dir.), *Le drame algérien. Un peuple en otage*, Paris, La Découverte, 1994, p. 92-93.

HARBI, Mohammed, « Le complot Lamouri », dans AGERON, Charles-Robert (dir.), *La Guerre d'Algérie et les Algériens 1954-1962*, Paris, Armand Colin, 1997, p. 151-179.

HARBI, Mohammed, MEYNIER, Gilbert, *Le FLN : Documents et histoire, 1954-1962*, Alger, Casbah, 2004.

HARBI, Mohammed, STORA, Benjamin (dir.), *La Guerre d'Algérie, 1954-2004 : La fin de l'amnésie*, Paris, Robert Lafont, 2004.

HARBI, Mohammed, STORA, Benjamin (dir), *La guerre d'Algérie*, Paris, Hachette littérature, 2005.

HEGGOY, Alf Andrew, « Colonial Origins of the Algerian-Moroccan Border Conflict of October 1963 », *African Studies Review*, 13/1, avril 1970, p. 17-22.

HUBERT, Jean-Pierre Thomas (dir.), *Officiers et sous-officiers, la dialectique des légitimités*, Centre de sociologie de la défense nationale, Paris, Addim, 1994.

JAUFFRET, Jean-Charles, VAISSE, Maurice (dir.), *Militaires et guérillas dans la guerre d'Algérie*, Bruxelles, Complexe, 2000.

JAUFFRET, Jean-Charles (dir.), *Des hommes et des femmes en guerre d'Algérie*, Paris, Autrement, 2003.

KADDACHE, Mahfoud, *Histoire du nationalisme algérien*, Paris, Paris-Méditerrannée, 2003, [1980], 2 vol.

KADDACHE, Mahfoud, *Et l'Algérie se libéra*, Paris, Paris-Méditerrannée, 2003.

KATEB, Kamel, *Européens, indigènes et Juifs en Algérie, 1830-1962 : représentations et réalités des populations*, préface Benjamin Stora, Paris, Ined, 2001.

KATEB, Kamel, « La statistique coloniale en Algérie (1830-1962) : entre la reproduction du système métropolitain et les impératifs d'adaptation à la réalité algérienne », *Courrier des statistiques*, 112, décembre 2004, p. 3-17.

KHADRA, Yasmina, *L'écrivain*, Paris, Julliard, 2015, [2001].

KHIDER, Tarik, *L'affaire Khider. Histoire d'un crime d'État impuni*, Alger, Koukou, 2017.

LACHERAF, Mostefa, *L'Algérie, nation et société*, Paris, Maspero, 1965.

LAKEHAL, Mokhtar (dir.), *Algérie : de l'indépendance à l'État d'urgence*, Paris, L'Harmattan, 1992.

LARIBI, Lyes, *L'Algérie des généraux*, Paris, Max Milo, 2007.

LAVENUE, Jean-Jacques, *Algérie, la démocratie interdite*, Paris, L'Harmattan, 1993.

LAVENUE, Jean-Jacques, « L'armée algérienne et les institutions : de la constitution du 23 février 1989 à l'assassinat de Mohamed Boudiaf le 29 Juin 1992 », *Revue du droit public et de la science politique*, 1, janvier-février 1993, p. 101-139.

LEBJAOUI, Mohamed, *Vérités sur la Révolution algérienne*, Paris, Gallimard, 1970.

LEJEUNE, Philippe, « Les inventaires de textes autobiographiques », *Histoire, économie et société*, 15/2, 1996, p. 299-322.

LEVEAU, Rémy (dir.), *L'Algérie dans la guerre*, Bruxelles, Complexe, 1995.

MAHIOU, Ahmed, HENRY, Jean-Robert (dir.), *Où va l'Algérie ?*, Paris, Kathala, 2001.

MARTINEZ, Luis, *La guerre civile en Algérie, 1990-1998*, Paris, Karthala, 1998.

MC DOUGALL, James, « Savage Wars ? Codes of Violence in Algeria, 1830s-1990s », *Third World Quarterly*, 26/1, 2005, p. 117-131.

MEMMI, Albert, *Portrait du colonisé, portrait du colonisateur*, Paris, Gallimard, 2008, [1957].

MÉRIC, Édouard, « Le conflit algéro-marocain », *Revue française de science politique*, 1965, 4, p. 743.

MEYNIER, Gilbert, *L'Algérie révélée : la guerre de 1914-1918 et le premier quart du XXe siècle*, préface Pierre Vidal-Naquet, Paris, Minard, 1981.

MEYNIER, Gilbert (dir.), *L'Algérie contemporaine. Bilans et solutions pour sortir de la crise*, Paris, L'Harmattan, 2000.

MEYNIER, Gilbert, *Histoire intérieure du FLN*, Paris, Fayard, 2002.

MILLET, Hélène (dir.), *Informatique et prosopographie*, Actes de la table-ronde CNRS, Paris, 25-26 octobre 1984, CNRS éditions, 1985.

NEZZAR, Khaled, MAARFIA, Mohamed, *Un procès pour la vérité – L'armée algérienne face à la désinformation*, Alger, Anep, 2002.

OTTAWAY, David, OTTAWAY, Marina, *Algeria, the politics of a socialist revolution*, Berkeley, Los Angeles, University of California press, 1970.

PASSERON, Jean-Claude, « Biographies, flux, itinéraires, trajectoires », *Revue française de sociologie*, 31, janvier-mars 1990, p. 3-22.

PERVILLÉ, Guy, *Atlas de la guerre d'Algérie, de la conquête à l'indépendance*, Paris, Autrement, 2003.

PERVILLÉ, Guy, « La ligne Morice en Algérie, 1956-1962 », *Panoramiques*, 67, 2e trimestre 2004, en ligne.

PERVILLÉ, Guy, *Les étudiants algériens de l'université française, 1880-1962*, Alger, Casbah, 2009, [1984].

PUDAL, Bernard, « Biographie et biographique », *Le Mouvement social*, 186, janvier-mars 1999, p. 3-7.

QUANDT, William B., *Revolution and Political Leadership : Algeria, 1954-1968*, Cambridge, Mit Press, 1969.

QUANDT, William B., *Société et pouvoir en Algérie. La décennie des ruptures*, Alger, Casbah, 1999.

RAHAL, Malika, « Comment écrire l'histoire de l'Algérie indépendante ? », *La vie des Idées*, 2012, en ligne.

Rahal, Malika, « Le temps arrêté. Un pays sans histoire. Algérie 1962-2013 », *Écrire l'histoire*, 12, automne 2013, p. 27-36.

Recham, Belkacem, *Les Musulmans algériens dans l'armée française (1919-1945)*, Paris, L'Harmattan, 1997.

Roberts, Hugh, « The Algerian Bureaucracy », *Rewiew of Political Economy*, 24, 1982, p. 39-54.

Roberts, Hugh, « Algeria between Eradicators and Conciliators », *Middle East Report*, 189, 1994, p. 24-27.

Rouadjia, Ahmed, *Grandeur et décadence de l'État algérien*, Paris, Karthala, 1994.

Roughton, Richard A., « Algeria and the June 1967 Arab-Israeli War », *Middle East Journal*, 23/4, 1969, p. 433-444.

Rouquié, Alain, « Le camarade et le commandant : réformisme militaire et légitimité institutionnelle », *Revue française de science politique*, 3, 29e année, 1979, p. 381-401.

Rouquié, Alain, *L'État militaire en Amérique Latine*, Paris, Le Seuil, 1982.

Sadi, Saïd, *Amirouche. Une vie, deux morts, un testament*, Paris, L'Harmattan, 2010.

Sainte-Marie, Alain, « Écoles d'élèves-officiers "indigènes" en Algérie (1912-1946) », *Cahiers de la Méditerranée*, 2010, en ligne.

Semiane, Sid Ahmed (dir.), *Octobre, ils parlent*, Alger, Le Matin éd., 1998.

Siari Tengour, Ouanassa, « Dits et non dits dans les mémoires de quelques acteurs de la Guerre d'Algérie », 2015, en ligne sur le site du Crasc.

Sotinel, Claire, « Biographie et prosopographie », *Histoire au présent*, 1, 1984, p. 149-151.

Stora, Benjamin, *La gangrène et l'oubli, la mémoire de la guerre d'Algérie*, Paris, La Découverte, 1991.

STORA, Benjamin, *Histoire de la guerre d'Algérie 1954-1962*, Paris, La Découverte, 1992.

STORA, Benjamin, *Histoire de l'Algérie depuis l'indépendance, 1962-1988*, Paris, La Découverte, 2004 (4e éd.), [1994].

STORA, Benjamin, BOYER, Christophe, *Bibliographie de l'Algérie indépendante*, Paris, éd. CNRS, 2010.

TACKETT, Timothy, *Par la volonté du peuple : comment les députés de 1789 sont devenus révolutionnaires*, Paris, Albin Michel, 1997.

TAUBERT, Fritz, *La guerre d'Algérie et le République démocratique allemande : le rôle de l'"autre" Allemagne pendant les "évènements" : 1954-1962*, Dijon, Presses Universitaires de Dijon, 2010.

TEGUIA, Mohamed, *L'Algérie en guerre*, Alger, Opu, 1988.

TEGUIA, Mohamed, *L'Armée de libération nationale en Wilaya IV*, Alger, Casbah, 2002.

TLEMÇANI, Rachid, « Le coup de force permanent en Algérie. Armée, élections et islamisme », *Maghreb-Machrek*, 221, 2014, p. 91-107.

VERDIER, Isabelle, *Algérie : les hommes de pouvoir*, Paris, Indigo Publications, 2002.

WRIGHT MILLS, Charles, *L'élite au pouvoir*, Marseille, Agone, 2012, [1956].

YEFSAH, Abdelkader, *Le processus de légitimation du pouvoir militaire et la construction de l'État en Algérie*, Paris, Anthropos, 1982.

YEFSAH, Abdelkader, *La question du pouvoir en Algérie*, Alger, Enap, 2e trimestre, 1990.

YEFSAH, Abdelkader, « L'armée et le pouvoir en Algérie de 1962 à 1992 », *Revue du monde musulman et de la Méditerranée*, 65, 1992, p. 77-95.

YOUSFI, M'Hamed, *L'Algérie en marche*, Alger, Enal, 1985.

ZARTMAN, William, « The Politics of Boundaries in North and West Africa », *The Journal of Modern African Studies*, 3/2, août 1965, p. 155-173.

ZARTMAN, William (dir.), *Political Elites in Arab North Africa*, New York, Longmans, 1982.

ZARTMAN, William, « L'élite algérienne sous la présidence de Chadli Bendjedid », *Maghreb-Machrek*, 106, octobre-décembre 1984, p. 37-53.

Travaux universitaires

ABERKANE, Abdelkader, *Crise hégémonique et coup d'état militaire : l'exemple algérien du 19 juin 1965 : essai sur la lutte pour le pouvoir en Algérie*, mémoire de DESS, Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, 1979.

BOURLET, Michaël, *Les officiers français des 2e et 5e bureaux de l'état-major de l'armée (août 1914-juin 1919)*, thèse de doctorat d'histoire, sous la direction de Jacques Frémeaux, Université Paris IV, 2009.

EVRARD, Camille, *De l'armée coloniale à l'armée nationale en Mauritanie. Une histoire militaire sahélo-saharienne, de la conquête à la guerre du Sahara (1909-1978)*, thèse de doctorat d'histoire, sous la direction de Pierre Vermeren et Tony Chafer, Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, 2015.

HAUTREUX, François-Xavier, *L'armée française et les supplétifs « Français musulmans » pendant la guerre d'Algérie (1954-1962) : expérience et enjeux*, thèse de doctorat d'histoire, sous la direction de Didier Musiedlak, Université Paris X-Nanterre, 2010.

IZAMBERT, Caroline, *Les soldats algériens musulmans et les dernières années de la guerre d'Algérie (1958-1962)*, mémoire de maîtrise, sous la direction de Jacques Frémeaux, Université Paris IV, 2004.

Laurent, Thomas, *La dégradation des relations algéro-marocaines de l'indépendance du Maroc à la Guerre des sables (2 mars 1956 - 8 novembre 1963*, mémoire de master II, sous la direction de Pierre Vermeren, Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, 2014.

Mcallister, Edward, *Yesterday's Tomorrow is Not Today. Memory and Place in an Algiers Neighbourhood*, University of Oxford, 2014.

Mohand Amer, Amar, *La crise du front de libération nationale de l'été 1962 : indépendance et enjeux de pouvoir*, thèse de doctorat d'histoire, sous la direction d'Omar Carlier, Université Paris VII, 2010.

Sahnoun, Saliha, *L'armée algérienne : de l'ALN [Armée de libération nationale] à l'ANP [Armée nationale populaire]*, mémoire de DEA, sous la direction de Pierre Dabezies, Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, 1981.

Seridj, Mélinda, *L'insurrection du front des forces socialistes*, mémoire de master II, sous la direction de Pierre Vermeren, Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, 2014.

Sidi-Moussa, Nedjib, *Devenirs messalistes (1925-2013), sociologie historique d'une aristocratie révolutionnaire*, thèse de doctorat de science politique, sous la direction de Johanna Siméant, Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, 2013.

Liste non exhaustive d'articles parus dans la presse

La presse française

Addi, Lahouari, « L'armée au secours de la démocratie ? », *Le Monde diplomatique*, 449, août 1991, p. 6.

Addi, Lahouari, « L'armée algérienne confisque le pouvoir », *Le Monde*

diplomatique, 527, février 1998, p. 16-17.

ADDI, Lahouari, « L'armée algérienne se divise », *Le Monde diplomatique*, 540, mars 1999, p. 1, 8-9.

BAKI, Mina, PASQUIER, Sylvaine, « La revanche de l'Ouest algérien », *L'Express*, 29 avril 1999.

BERGES, Yves-Guy, « Pourquoi j'ai voulu renverser le régime de Houari Boumediene », entretien avec Tahar Zbiri, *Le Figaro littéraire*, 4-10 août 1969, p. 13-14.

FRITSCHER, Frédéric, « Le général Benloucif est déchargé de ses fonctions de chef d'état-major », *Le Monde*, 25 novembre 1986.

HARBI, Mohammed, « Nous sommes victimes des jeux politiques propres à chaque État », propos recueillis par Isabelle Mandraud, *Le Monde*, 21 mai 2010, p. 9.

OUAZANI, Chérif, « Pleins feux sur Larbi Belkheir, un homme d'influence », *Jeune Afrique / L'intelligent*, 29 avril 2002.

STOLZ, Joëlle, « L'Algérie se donne une armée de "pro" », *Libération*, 1-2 décembre1984.

STOLZ, Joëlle, « La vieille garde à la tête de l'armée algérienne », *Libération*, 24 novembre 1986.

La presse algérienne

M'HAMED, H., « Décès de l'Ex-commandant de la 1re région militaire : Le général-major Fodhil Cherif enterré hier à Larhat (Tipaza) », *El Watan*, 21 juin 2008.

MEDDI, Adlène, « Le général Lakhal-Ayat inhumé hier à El Alia », *El Watan*, 8 Juin 2006.

MESBAH, Mohamed Chafik, « Hommage au colonel Slimane Bouchouareb », *Le Soir d'Algérie*, 15 octobre 2009.

MESBAH, Mohamed Chafik, « Voilà comment sont nés les services secrets algériens… », entretien avec le colonel Ali Hamlat, *Le Soir d'Algérie*, 23-24 juin 2008.

M.F.G, « Le général-major Mostefa Benloucif est décédé hier », *El Watan*, 15 janvier 2010.

MOALI, Hassan, « Yahia Rahal inhumé hier à El Alia », *El Watan*, 2 mars 2008.

M.R, « Sénat : Décès du président de la commission de la défense nationale », *El Watan*, 9 janvier 2007.

OUALI, Hacen, « Il est important de savoir qui a trahi Amirouche », entretien avec le général Hocine Benmaalem, *El Watan*, 19 août 2010.

SAADI, Sélim, « Témoignage sur la lutte de Libération nationale (1re partie) », *El Watan*, 28 juillet 2010.

SAADI, Sélim, « Témoignage sur la lutte de Libération nationale (suite et fin) », *El Watan*, 29 juillet 2010.

SAADI, Sélim, « L'opération "Amirouche" du 26 novembre 1959 : un remarquable épisode de la lutte de Libération nationale », *El Watan*, 2 décembre 2010.

TAZIR, Ahmed, « J'ai eu pour mission d'emmener Nelson Mandela en zone opérationnelle Nord », *El Watan*, 26 février 2010.

TLEMÇANI, Salima, « Armée, Nouvelles nominations », *El Watan*, 5 juillet 2006.

Presse

Journaux algériens

El Watan, *Le quotidien d'Oran*, *Le Soir d'Algérie*, *Liberté*, etc.

Journaux français

Jeune Afrique, *Le Monde*, *Le Monde diplomatique*, *Libération*, etc.

Sites internet

www.aan.mmsh.univ-aix.fr : site de l'université d'Aix en Provence où sont en ligne les Annuaires de l'Afrique du Nord

www.dgsn.dz : site officiel de la police algérienne

www.elmouradia.dz : site de la présidence algérienne

www.joradp.dz : site du Secrétariat général du Gouvernement

www.mae.dz : site du ministère des Affaires étrangères

www.majliselouma.dz : site du Conseil de la Nation Algérien

www.mdn.dz : site du ministère de la Défense nationale

Liste des sigles

p. 333-334

ABC Arme blindée et cavalerie.

ALN Armée de libération nationale.

ANOM Archives nationales d'Outre-mer (Aix-en-Provence).

ANP Armée nationale populaire.

BEPC Brevet d'étude du premier cycle.

BP Bureau politique.

BTS Batna Tébessa Souk-Ahras (ou Biskra Tébessa Skikda).

CAPM Centre des archives du personnel militaire (Pau).

CCE Comité de coordination et d'exécution.

CCI Comité de coordination inter*wilayas*.

CEP Certificat d'études primaires.

CNRA Conseil national de la Révolution algérienne.

COM Comités opérationnels militaires.

DAF Déserteurs de l'armée française.

DCE Direction du contre-espionnage.

DCSA Direction centrale de la sécurité de l'armée.

DGDS Délégation générale à la documentation et à la sécurité.

DGI Direction générale de l'instruction.

DGPS Délégation générale à la prévention et à la sécurité.

DGSN Direction générale de la sûreté nationale.

DRS Département du renseignement et de la sécurité.

EEOIAT École des élèves officiers indigènes d'Algérie et de Tunisie.

EMG État-major général.

EMPNA École militaire préparatoire nord africaine.

ENITA École nationale des ingénieurs et techniciens d'Algérie.

EOR Élève officier de réserve.

ESG École supérieure de guerre.

FAR Forces armées royales.

ESMIA École spéciale militaire interarmes.

FCB Formation commune de base.

FIS Front islamique du salut.

FFS Front des forces socialistes.

FLN Front de libération nationale.

FSNA Français de souche Nord-africaine.

GPRA Gouvernement provisoire de la République algérienne.

HCE Haut comité d'État.

MAE Ministère des affaires étrangères.

MALG Ministère de l'armement et des liaisons générales.

MTLD Mouvement pour le triomphe des libertés démocratiques.

OS Organisation spéciale.

OUA Organisation de l'unité africaine.

PC Poste de commandement.

PPA Parti du peuple algérien.

RAU République arabe unie.

RDA République démocratique allemande.

RFA République fédérale allemande.

RTA Régiment de tirailleurs algériens.

SDECE Service de documentation extérieure et de contre-espionnage.

SHD Service historique de la Défense (Vincennes).

SM Sécurité militaire.

UGEMA Union générale des étudiants musulmans algériens.

UGTA Union générale des travailleurs algériens.

URSS Union des Républiques socialistes soviétiques.

ZAA Zone autonome d'Alger.

ZON Zone opérationnelle Nord.

ZOS Zone opérationnelle Sud.

1

Index des noms

p. 335-338

A

Abane (Ramdane) 99, 238
Abbas (Ferhat) 36, 43, 122, 128, 137, 143
Abdel-Nasser (Gamal) 65, 75, 77, 122, 133
Abdellaoui (Abdelkader) 127, 143, 232, 240
Abderrahim (Kamel) 130, 145, 233, 239, 241-242, 250-251, 253
Abid (Saïd) 125, 142, 163-166, 170-171, 173, 190
Aïssat (Rachid) 43
Aït Ahmed (Hocine) 98, 137, 140, 142, 144, 169
Aït Hamouda (Amirouche) 64, 100, 102, 117, 155, 278
Aït Hamlat (Khelifa) 29, 187
Aït Messaoudene (Saïd) 69, 76, 78-79, 178, 197-198
Alahoum (Abdelmadjid) 44, 69, 82, 108, 123, 183, 230
Alahoum (Mohamed) 44, 59, 61, 108
Alleg (Mohamed) 125, 131, 194, 232, 234-235, 240
Amir (Mohamed) 42
Aouechria (Mohamed) 110, 122-123, 238
Attaïlia (Mohamed) 84, 143, 163, 172, 191, 231, 233-234, 239, 241, 249

B

Bechichi (Mohamed Salah) 143, 194

Bekka (Abdenour) 83, 127, 145

Belabbès (Mohamed Tahar) 146

Belhouchet (Abdallah) 38, 44-45, 104, 123-124, 189-191, 224-225, 232, 239, 241, 249

Belkheir (Larbi) 38, 40, 44, 49, 83-84, 108-109, 111, 127, 194, 216, 225, 235-236, 240, 246, 253

Benloucif (Mostefa) 132, 224, 235, 239, 241

Belmecheri (Mohamed) 75

Benabdelmoumène (Abdelhamid) 44, 56-58, 82-84, 106-107, 126

Ben Abderrazak (Ahmed) dit Si El Haouès 117

Benahmed (Mohamed) dit Abdelghani 103, 125, 131, 189-192, 197, 229

Benaouda (Amar) 119, 121

Ben Bella (Ahmed) 36, 55, 65, 93, 98-99, 128, 136-137, 139-144, 146, 148, 153, 155, 159-160, 162-163, 166-173, 175, 212-213

Ben Boulaïd (Mostefa) 99, 201

Bencherchali (M'Hamed) 43, 65, 75, 78-79, 196, 216-217

Benchérif (Ahmed) 40, 45, 49, 59, 83-84, 110-112, 116, 123-125, 145, 164-165, 171, 229, 237

Bendidi (Salah) *voir* Soufi Salah.

Bendjedid (Chadli) 23, 38, 40, 42-43, 49, 52, 58, 61, 101-102, 125-127, 143, 145, 151, 161-167, 169-172, 182, 190, 194, 197, 223-229, 231-245, 247, 249, 251, 253-255, 258-259

Benkhedda (Benyoucef) 98, 138, 141, 144

Benkhoucha (Nourredine) 75, 79

Benmaalem (Hocine) 42-43, 63, 102, 131, 133, 147, 154, 205, 233, 239

Benmoussa (Mohamed) 42, 170, 197, 199
Bensalah (Abdelkader) 264
Bensalem (Abderrahmane) 46, 57-58, 83, 104, 110, 125-126, 133, 135, 145, 157, 164-165, 170-171, 174
Benslimani (Mohamed) 197
Bentobal (Lakhdar) 63, 96, 121-122, 141, 144
Benyelles (Rachid) 65, 70, 104, 134, 170-172, 199-200, 223-225, 235, 239, 241
Berredjem (Larbi) 101, 140, 143-145, 189
Betchine (Mohamed) 40, 49, 241, 245, 249, 251
Bitat (Rabah) 223
Boubir (Youcef) 236
Boubnider (Salah) 42, 101, 143-144
Bouchouareb (Slimane) 46
Boudaoud (Omar) 76
Boudaoud (Salah ou Lounes) 76
Boudiaf (Mohamed) 65, 98-99, 137, 139, 141-144, 254
Boudjenane (Ahmed) dit Abbes 189
Bougara (Ahmed) dit Si M'Hamed 117
Bouglez (Amara) 121-122
Bouhadjar (Benhaddou) dit Othmane 145
Bouhara (Abderrezak) 35, 46, 62, 80, 84, 127, 131, 134, 142, 147, 154, 190
Bouhadja (Ali) 49, 233, 240
Boukhdir (Ali) 145
Boukharouba (Mohamed) *voir* Boumediene (Houari).

Boumediene (Houari) 22-23, 40, 42, 45, 48, 53, 57-58, 61, 63, 66, 74, 77, 88, 93, 101, 113, 115, 119-121, 123-128, 131-133, 136-137, 139-140, 142-143, 145-148, 151, 153, 155, 161-176, 179-180, 182-185, 187-193, 197-198, 200-201, 205-206, 212-214, 219, 221-223, 225-235, 237, 239, 241-245, 251, 257-259

Bourguiba (Habib) 122, 129, 137

Boussouf (Abdelhafid) 63, 74, 77, 81, 87-89, 97, 126, 132, 141, 179, 185, 193, 226, 238

Boustila (Ahmed) 218

Bouteflika (Abdelaziz) dit Abdelkader El Mali 124, 137, 139, 168, 207, 223, 228-229

Boutemine (Mohamed El Mokthar) parfois orthographié Boutamine 250

Boutella (Rabah) parfois prénommé Mohamed 44, 46, 56-57, 59, 106-107, 126-127, 132, 145, 190

Bouzada (Mohamed) 45, 49, 108-109, 126, 170, 197, 210

Bouzeghoub (Tahar) 76, 79

C

Chaâbani (Mohamed) 142, 145, 161-166, 168, 173, 189-190, 192, 238

Chabou (Moulay Abdeslam) 45, 49, 56-57, 120

Chabou (Moulay Abdelkader) 45, 49, 57, 59, 84, 106-107, 119-120, 125-126, 135, 170-171, 177, 180, 182-183, 186, 191, 197, 201

Chaichi (Baghdadi) 63, 75

Chanegriha (Saïd) 264

Chebila (Mohamed) 126

Chellah (Rabah) 76, 79

Cheloufi (Mustapha) 45-46, 59, 106-107, 240-241
Chérif (Abderrezak) 218
Chérif (Belkacem) 168
Chérif (Mahdi) 124, 162-164, 166, 174
Chérif (Mahmoud) 100, 116
Chihani (Bachir) 99
Coty (René) 106

D

Dahlab (Saad) 98
Daouadji (Mustapha) 75
De Gaulle (Charles) 55, 219
De Lattre de Tassigny (Jean) 58
Dehilès (Slimane) dit Sadek 123
Dib (Fethi) 65, 122-123
Dib (Makhlouf) 235
Djamel (Mostafa) 82
Djebailli (Abdelhamid) 204
Djenouhat (Ahmed) 49, 249
Djoghri (Chérif) 187
Djouadi (Abdelhamid) 250
Doubabi (Mustapha) 76
Draia (Ahmed) 123-124, 164-165, 170-171, 229-230
Duval (Raymond) 102

G

Gaïd Salah (Ahmed) 263-264
Ghenim (Mohamed) 250
Gheziel (Benabbès) 36, 46, 123, 240, 253
Guenaïzia (Abdelmalek) 36, 46, 108, 127, 131, 194, 197, 236, 239, 242-243, 251-253
Guennez (Mahmoud) 125, 169

H

Hachichi (Zine Labidine) 240, 251, 253
Haddam (Tedjini) 254
Hadjadj (Mustapha) dit Mahfoud 188
Hadjerès (El Hachemi) 43, 103, 143, 191, 234, 240, 251
Hadjerès (Sadek) 43
Harbi (Mohammed) 99, 117, 122, 129, 132-133, 135, 140, 144, 162, 184
Haroun (Ali) 140-141, 254
Hassan II 159
Hoffman (Slimane) 56-57, 59, 83, 106-107, 120, 126-127, 132-133, 135, 170, 186, 237
Houasnia (Layachi) 174

K

Kaïd (Ahmed) dit Slimane 126, 142, 171, 173
Kafi (Ali) 119, 254
Kara (Abdelkader) 131

Kerkeb (Mokhtar) 111-112, 131
Khadra (Yasmina) 206
Khalef (Abdallah) *voir* Merbah Kasdi.
Khatib (Youcef) dit Hassan 127, 133, 144, 156, 179, 193, 207, 213
Khelifa (Laroussi) 29, 59, 77, 187, 250
Khelil (Habib) 46, 236, 240
Khider (Mohamed) 98, 142, 168, 238
Khider (Tarik) 238
Krim (Belkacem) 55, 63, 102, 116, 118, 120-122, 135, 139, 141-143, 184, 238

L

Labidi (Mohamed Tahar) dit Hadj Lakhdar 117
Lahrèche (Ahmed) 45
Lakehal Ayat (Medjedoub) 42, 188, 197, 240, 244-245, 249, 251, 253
Lakhal (Mustapha) 84, 122-123, 238, 245
Lakhdari (Mahieddine) 77, 79
Lamari (Mohamed) 36, 49, 250, 252-253
Lamari (Mourad) 49
Lamari (Smaïn) 40, 42, 49
Lamari (Tayeb) 49
Lamouri (Mohamed) 99-100, 110, 120-124, 136, 165, 170, 189, 222, 238
Latrèche (Abdelhamid) 59, 108, 164, 183, 198, 230, 242
Lehbiri (Mustapha) 49
Lemkami (Mohamed) 51, 168
Lounès (Abdelkader) 197

M

Madaoui (Tahar) 59, 82-83, 106-107, 194, 236
Mediène (Mohamed) dit Toufik 40, 74, 194, 251-252
Medouni (Seddik) dit Rachid 109, 186, 216
Mellah (Amar) 163, 174, 191
Melliani (Ahmed Mouley) 206
Mendjeli (Ali) 123, 133, 142, 173
Merbah (Kasdi) 40, 74, 81, 88, 213, 224, 230, 235, 244, 248
Meynier (Gilbert) 72, 93, 118, 122, 124, 141, 144, 146-147, 155
Mohammedi (Saïd) 119-121, 135-136, 139
Mokrani (Saïd) dit Si Lakhdar 59, 81
Moubarak (Hosni) 210
Moussouni (Belkacem) 79

N

Neto (Agostinho) 112
Nezzar (Khaled) 36, 61, 108, 111, 127, 131, 145-146, 160, 167, 170-171, 233-235, 239, 241-243, 247, 249, 252-254, 259
Nouaoura (Ahmed) 122-123, 238
Nouar (Rabah) 64-65, 67-69, 71, 75

O-P

Oufkir (Mohamed) 192
Ouamrane (Amar) 63, 70, 100, 125
Ouartsi (Mahmoud) 108

Ould Hadj (Mohand) 189-190
Oussedik (Omar) 72
Ouyahia (Smail) 76
Pompidou (Georges) 223
Pontecorvo (Gillo) 171

R-S

Rahal (Yahia) 51, 53, 75-76, 79, 172, 196
Rahim (Khelifa) 250
Rahmani (Abdelkader) 106
Saadi (Salim ou Sélim) 46, 61, 84, 101, 109, 131-132, 186-187, 191-192, 201, 209-210, 216
Saadi (Yacef) 101
Saddar (Senoussi) 87
Salan (Raoul) 116
Sélassié (Hailé) 159
Si Lahcène (Larbi) 240, 251, 253
Snoussi (Hocine) 75, 78-79, 104, 197
Soufi (Salah) 52, 59, 123, 125, 171, 190
Staline (Joseph) 228

T

Taleb Ibrahimi (Ahmed) 224
Taright (Abdelmadjid) 250
Tebboune (Abdelmadjid) 264
Téguia (Mohamed) 31

Telidji (Ali) dit Omar 87
Touati (Abdeslam) 199, 216-217
Touati (Mohamed) 49, 216-217, 252-253
Touil (Mohamed) 83, 109
Tounsi (Ali) dit Ghaouti 44, 88, 170
Trache (Mahieddine) 241

Y-Z

Yahiaoui (Mohamed Salah) 49, 53, 171, 173, 191, 223-224
Zbiri (Tahar) 42, 53, 101, 116, 123, 125, 131, 141-143, 145-147, 155, 160-168, 170-176, 183-184, 189, 193, 201, 204-205, 235
Zerguini (Mohamed) 45-46, 52, 56-59, 84, 106-107, 111-112, 118-120, 126-127, 131-132, 135, 137, 145, 187, 190-192, 210, 237
Zerhouni (Ahmed) dit Ferhat 88
Zerhouni (Nourredine) 88, 244
Zeroual (Liamine) 36, 49, 69, 72, 216-217, 241, 249, 251, 259
Zertal (Mahmoud) 164
Zighoud (Youssef) 96

NOTES DE BAS DE PAGE

1. Sont référencés dans cet index uniquement les noms situés dans le corps du texte. Les notes de bas de page, cahier photos et annexes sont exclus.

Cartes et photographies

p. 339-360

NOTE DE L'AUTEUR

Toutes les cartes ont été réalisées par l'auteure.

Répartition de la population « indigène » par arrondissement en 1936

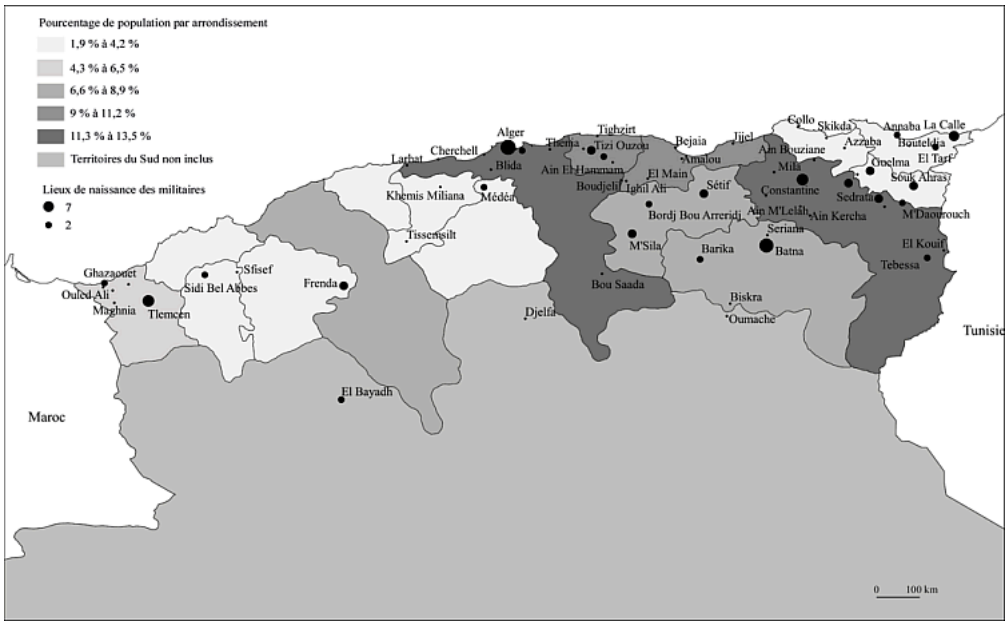

Le « BTS » : quelle réalité ?

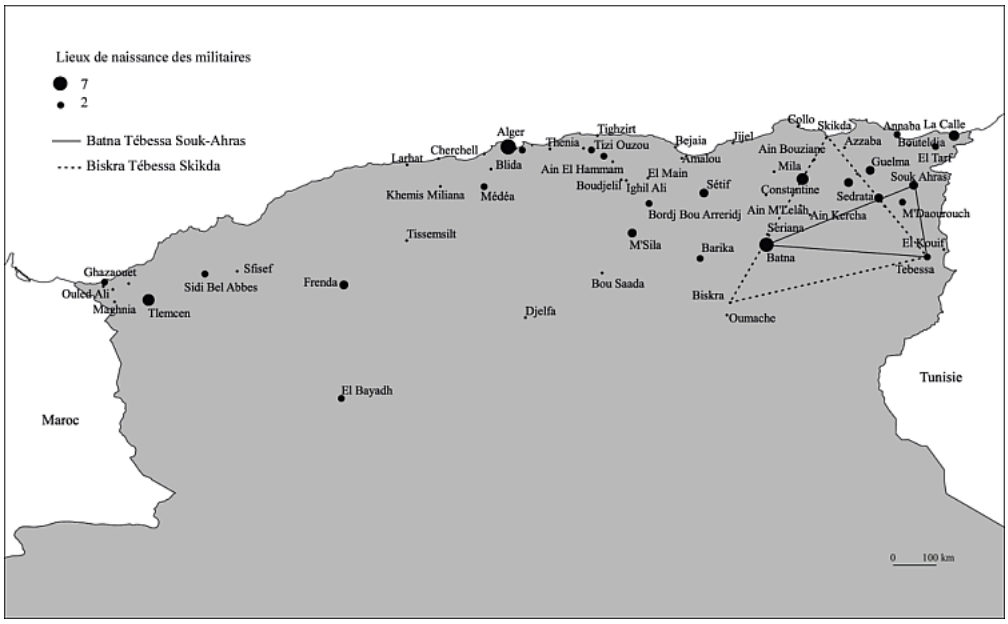

Découpage territorial de l'Algérie durant la guerre d'indépendance.

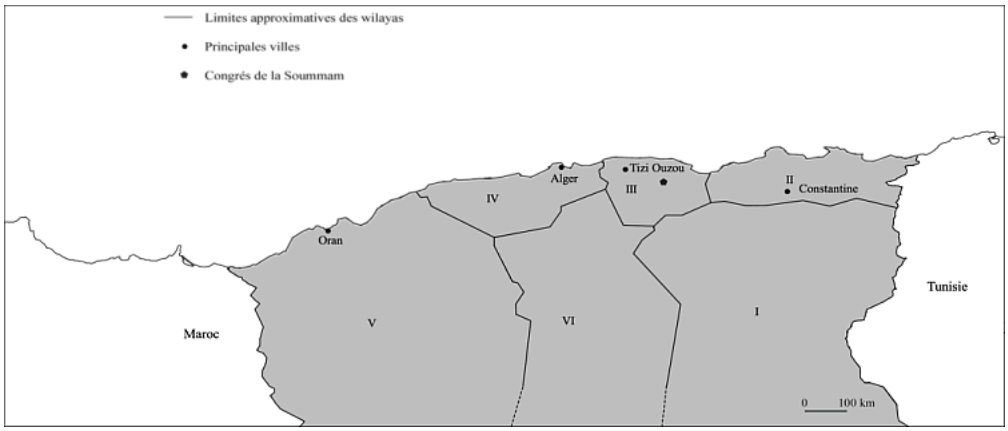

Principaux camps d'instruction au Maroc vers 1959

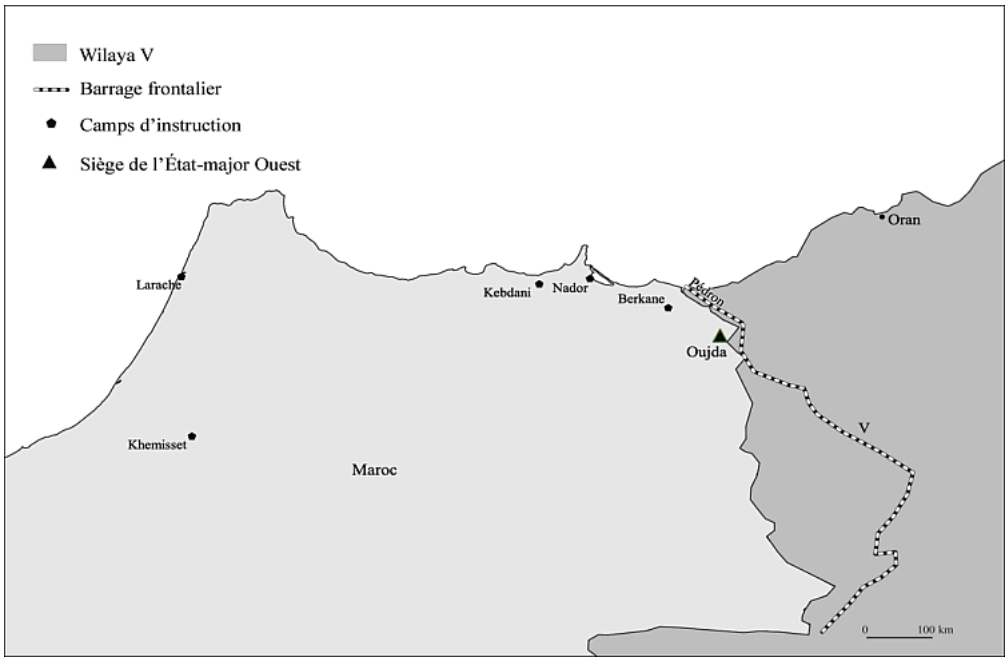

Les barrages frontaliers et les camps d'instruction en Tunisie vers 1960-1961

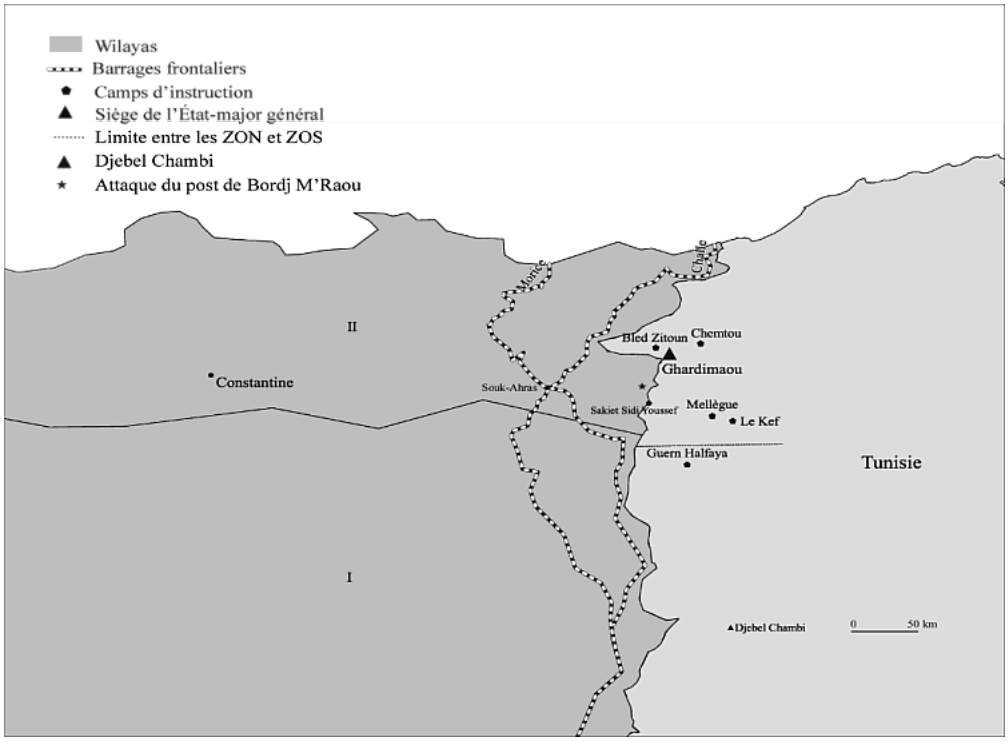

Organisation militaire territoriale au 26 décembre 1962

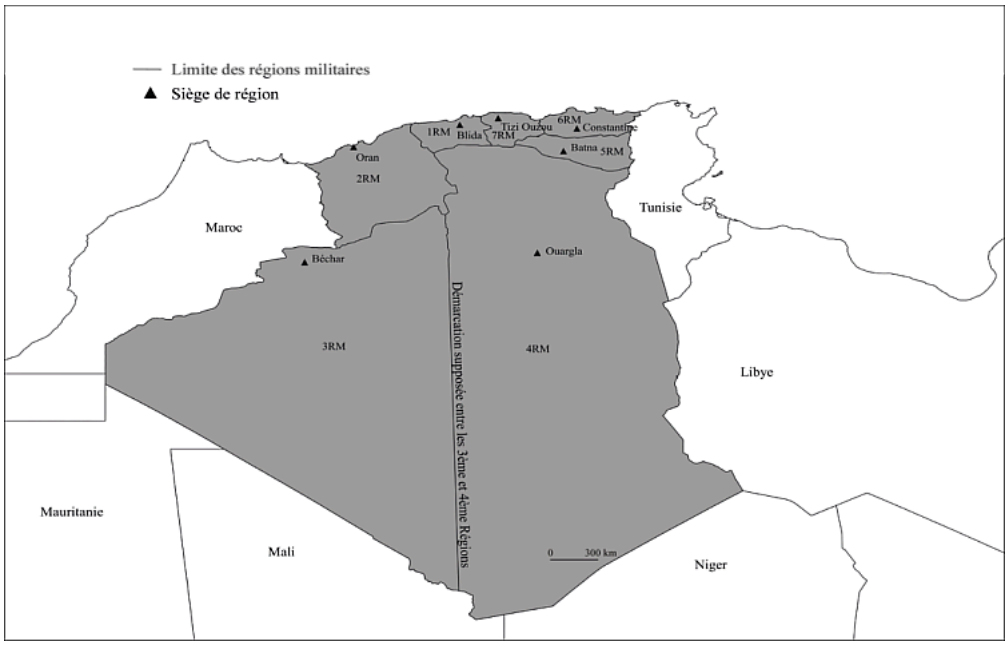

Homs, sortie de promotion avec les élèves officiers syriens, 1957

Se trouvent sur la photographie : Hocine Benmaalem*, Abderrezak Bouhara*, Abdelhamid Brahimi, Larbi Si

Lahcène*, Kamel Ouartsi*.
(Archives privées ; toutes les photographies issues d'archives privées sont légendées d'après les souvenirs des officiers qui me les ont données. Sauf mention contraire les photographies sont légendées de gauche à droite et de haut en bas)

Camp de Oued Meliz, Tunisie, vers 1959

(Archives privées)

Oued Meliz, Tunisie, vers 1960

(Archives privées)

Irak, stage d’artillerie, vers 1961

Abdelmadjid Alahoum*, Abdelmadjid Chérif*, Moussesekoum Moussa, Larbi Si Lahcène*, officier irakien, Ramdane Djemai, Rabah Benhamana, Boudemagh, non

identifié (n.i), Khelifa Rahim*, Tayeb Derradji*, Guenifed, Kamel Ouartsi*, Mohamed Touil*, Djamel Mokhnache.
(Archives privées)

Photographie très probablement prise dans un camp à la frontière tunisienne

Tahar Madaoui*, Ahmed Benchérif*, Salim Saadi*, le nom du dernier individu n'est pas précisé. Légendée : « Madaoui Tahar, le colonel Benchérif et Salim Saadi étudient les positions sur les cartes ».
(Centre national des archives d'Alger, fonds Stevan Labudovic, DZ/AN/IV/3/1-14)

Ghardimaou, Tunisie, après 1960

1er rang : Nehru, Delloul Khatib, Mohamed Zerguini*, Abderrezak Bouhara*, Mohamed Alleg*, Ahmed Kaïd, n.i, n.i (ces deux individus non identifiés appartiendraient à l'intendance), Saad Dahlab, Ali Mendjeli, Kamel Ouartsi*. En bas, accroupis : Kamel Abderrahim*, Capitaine Ferhat*. (Archives privées)

Abdelhamid Benabdelmoumène* à Mellègue, Tunisie

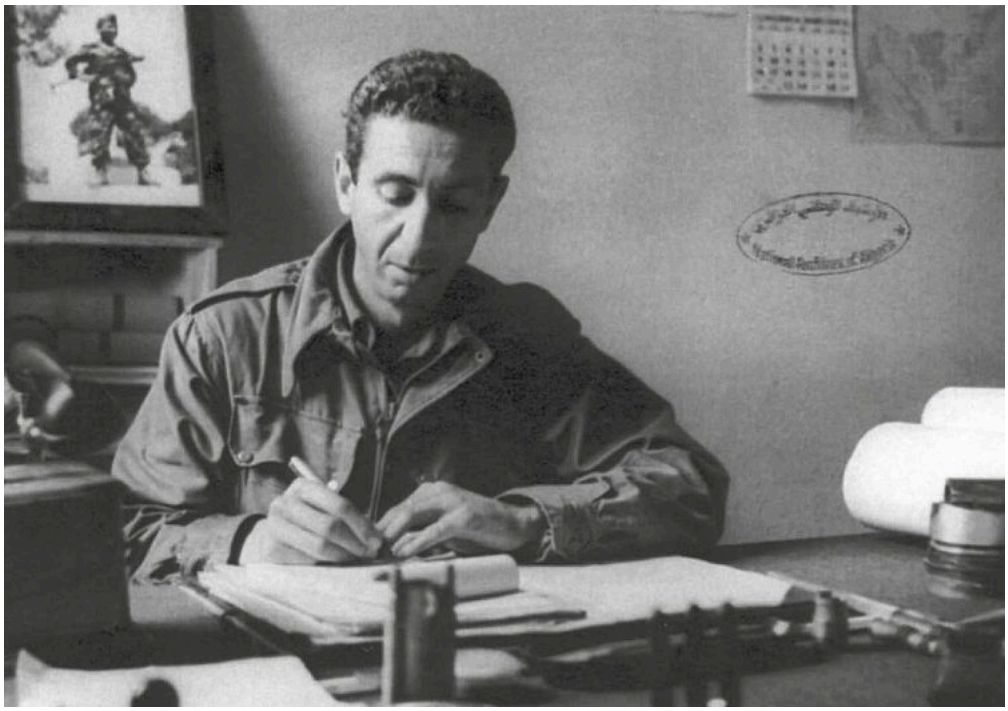

(Centre national des archives d'Alger, fonds Stevan Labudovic, DZ/AN/IV/3/1-62)

Oued Meliz, Tunisie, vers 1960

N.i, Larbi Si Lahcène, Abdelhamid Brahimi, El Hachemi Hadjerès*, Abdelaziz Kara*, Kamel Ouartsi*, Salah Dersoul. (Archives privées)

Bataillon Chadli Bendjedid

Abdelkader Abdellaoui*, Khaled Nezzar*, Ahmed Terkouche, Ramdane, Benhama Rabah.
(Centre national des archives d'Alger, fonds Stevan Labudovic, DZ/AN/IV/3/1-68)

Commandos de l'ALN près de Souk-Ahras.

Abderrezak Bouhara*, Ali Boukhedir, Mohamed Salah Bechichi*, Makhlouf Dib*, Amar Chekkai, Mohamed Attaïlia*, Abdelkader Abdellaoui*, Mohamed Betchine*, Abdelkader Kara*, El Fadhel Boutarfa, Abdelhamid Brahimi, Mohand Ben Mohamed Akli.
(Centre national des archives d'Alger, fonds Stevan Labudovic, DZ/AN/IV/3/1-63)

21e bataillon des militants de la révolution.

Saïd Chedouba (infirmier major), Abdellah Bouteraa (assistant de Hoffman), Slimane Hoffman* (chef du bataillon Didouche), Malek Guenaïzia*, Kerkeb Mokhtar*. (Centre national des archives d'Alger, fonds Stevan Labudovic, DZ/AN/IV/3/1-64)

Mellègue, frontière tunisienne, cessez-le-feu, mars 1962

(Archives privées)

Moscou, sortie de la première promotion d'officiers algériens envoyés à Frounzé pour un stage d'État-major accéléré de neuf mois entre avril et décembre 1964

De haut en bas, de gauche à droite : En haut : n.i, Abdelaziz Belaziz, n.i, n.i, Bachir Rouis*, Hocine Benmaalem*, n.i,

Hocine Selmane. Au milieu : Abdenour Bekka*, Abdallah Boumedris*, Medjedoub Lakehal Ayat*, Larbi Belkheir*, n.i, n.i, n.i, Kamel Ouartsi*. Au premier rang, assis : n.i, Khaled Nezzar*, Slimane Bouchouareb*, Mostefa Benloucif*, Mohamed Zerguini*, Abdelkader Abdellaoui*, Larbi Si Lahcène*, Slimane Ouslimane, n.i qui a fait l'Irak.
(Archives privées)

Examinateurs à Cherchell pour les chefs de bataillon, 1967.

De haut en bas, de gauche à droite : Rang supérieur : Rabah Boutella*, un civil, Colonel Abbes, Tahar Madaoui*, Rachid Medouni*, n.i, Slimane Ouslimane, Salim Saadi*.
Accroupis : Abdeslam Chabou*, Kamel Abderrahim*, Kamel Ouartsi*, Larbi Si Lahcène*, Ali Bouhadja*, Ali Baghdadi.
(Archives privées)

Tribunal militaire d'Oran, juillet 1969. Procès suite à la tentative de coup d'État du 14 décembre 1967

Sur le banc des accusés, au premier rang, de gauche à droite : Chergui (2e), Capitaine Ferhat (3e), Slimane Ouslimane (4e), Chérif Mahdi (6e, celui qui porte une écharpe blanche), suivi de Moussa Housnia et Messahi. Au second rang : Amar Mellah* (4e), Kamel Ouartsi* (5e). (Archives privées)

Base aérienne de Tafraoui, Algérie, sortie de promotion, 1970

De gauche à droite : n.i, Houari Boumediene*, n.i, Chadli Benjedid*, Rabah Bitat, Abdelkader Chabou*, Abdelhamid Latrèche*.
(Archives privées)

Défilé militaire à Teleghma, années 1960

N.i, Ahmed Benchérif*, Tahar Zbiri*, Houari Boumediene*, Kamel Ouartsi*.

(Archives privées)